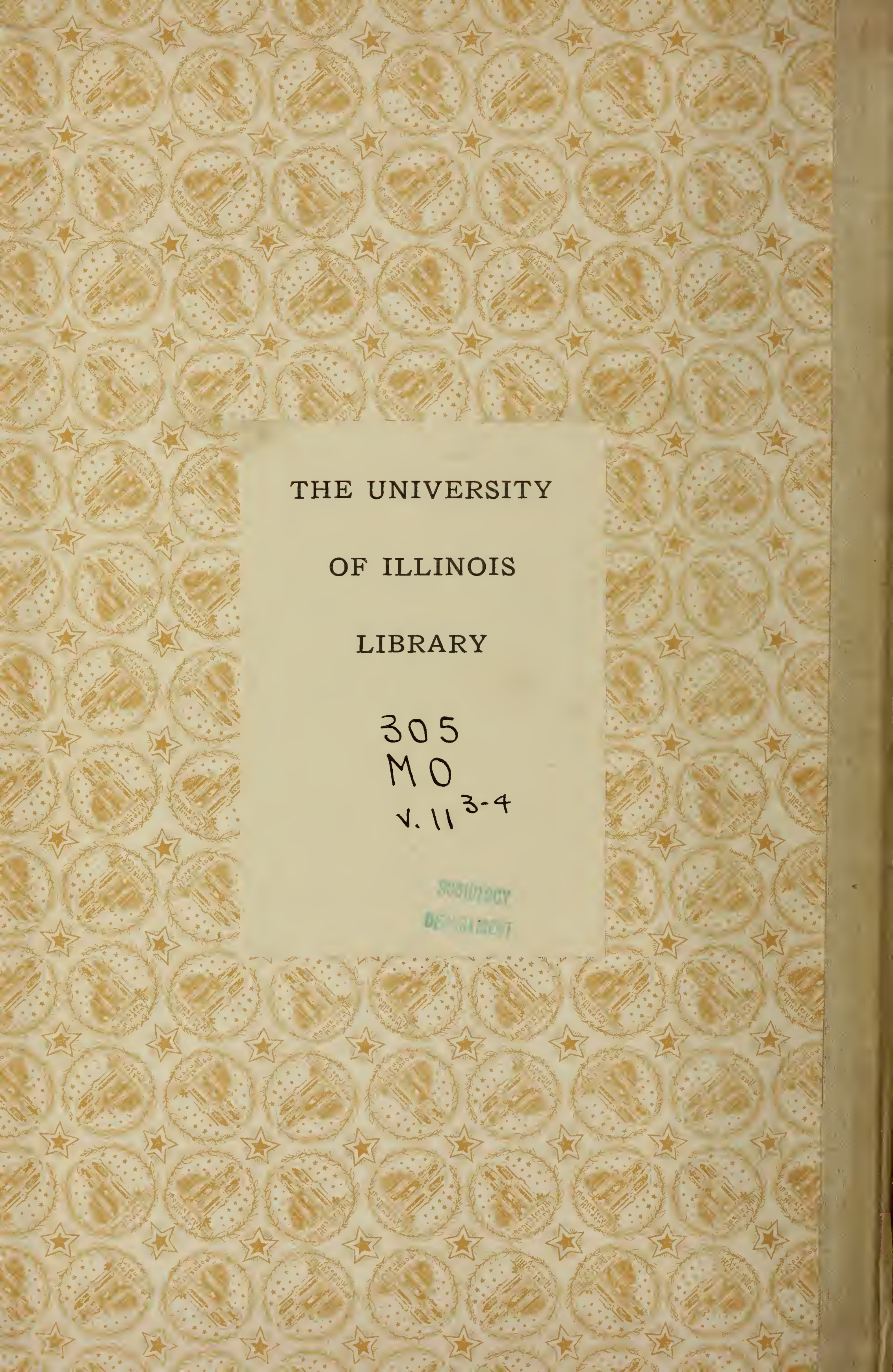


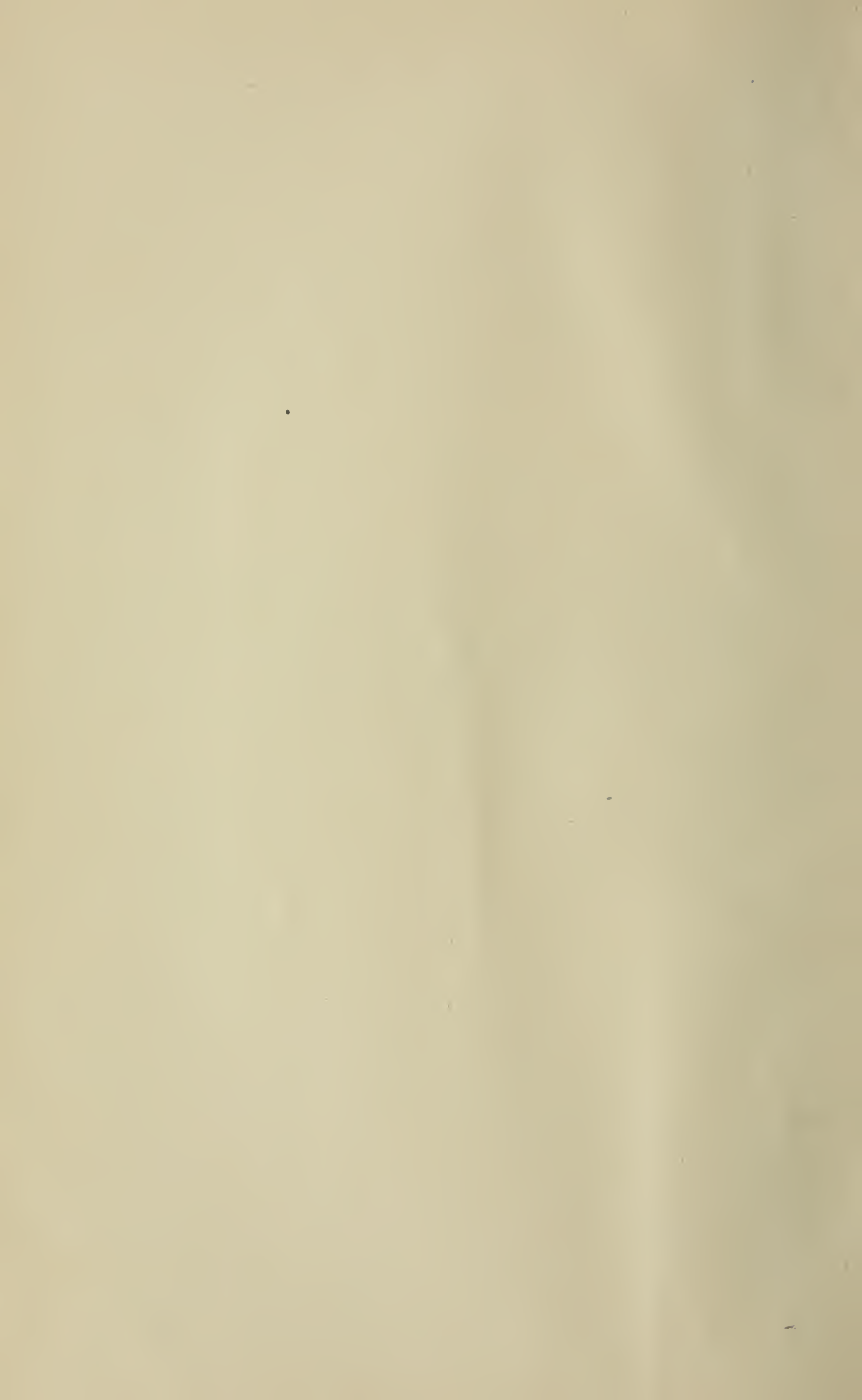

THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

305
MO
v. 11 3-4









SOCIOLOGIE
DESCRIPTIVE

LES ABABUA



11e Année. — Nos 3-4 Juillet-Décembre 1910

Le Mouvement Sociologique International

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE SOCIOLOGIE

1264 6 2049

LES ABABUA

PAR

JOSEPH HALKIN
Professeur a l'Université de Liége

AVEC LA COLLABORATION

DE

ERNEST VIAENE
Docteur en sciences géographiques

BRUXELLES

A. DEWIT, Libraire-Éditeur
53, rue royale, 53

OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE
1, rue du musée, 1

1910



305
MO
v.11 3-4

INTRODUCTION

J'attire l'attention du lecteur sur deux idées principales :

D'abord, sur la partie de notre Bureau ethnographique, due à M. le professeur Joseph Halkin.

Ensuite sur le progrès accompli dans la monographie des Ababua, depuis la première publication de M. Halkin en 1906.

*
* *

On sait que la Société belge de Sociologie, qui avait décidé en 1904 de reprendre en grand et suivant un plan nouveau, susceptible de s'adapter aux exigences de toutes les formules sociologiques, la sociologie descriptive de H. Spencer, chargea un de ses membres les plus distingués, M. le professeur Joseph Halkin, de rédiger un projet de questionnaire ethnographique pour l'étude systématique des peuplades de civilisation élémentaire.

Ce projet fut agréé, après quelques amendements. Et ce fut ce questionnaire qui servit de fondement à l'initiative internationale sortie du Congrès mondial de Mons en 1905.

Je le pris moi-même comme base de l'essai en grand de documentation ethnographique sur les nègres africains; une des classifications adoptées est celle du questionnaire; et les lecteurs fidèles de la *Collection des Monographies ethnogra-*

223138

phiques, savent que ces publications sur fiches détachables se règlent toutes invariablement sur l'ordre du questionnaire Halkin.

Au cours des temps, un reproche fut adressé à ce questionnaire par plusieurs de nos correspondants d'Afrique. Un certain nombre de questions leur paraissaient rédigées en termes trop brefs ou trop scientifiques; pour ceux qui ont une initiation ethnographique, passe encore; mais les autres?

A diverses reprises j'engageai M. Halkin à rédiger une espèce de commentaire du questionnaire, sous la forme qui lui parut la plus pratique et la plus convenable.

M. Halkin se livra à une série d'essais et à des expériences, soit sur des explorateurs et des missionnaires en partance à qui il donnait l'initiation désirable, soit sur les élèves de son cours d'ethnographie à l'Université de Liége.

Aujourd'hui il publie le résultat de ce travail sous le titre “ *Cours d'ethnographie et géographie ethnographique* „.

J'ai la conviction que cet ouvrage, très maniable, et édité d'après les besoins de l'édition scolaire perfectionnée, chaque page de texte alternant avec un feuillet de papier blanc, rendra à notre œuvre ethnographique les services les plus éminents.

En tête des chapitres qui coupent les séries de questions, l'auteur a glissé des notes directrices.

Exemple : *les vêtements.*

“ Le vêtement, avec l'habitation dont il sera parlé ensuite, est le caractère ethnographique le plus important qu'il faille étudier relativement à la vie matérielle.

„ Il est d'abord à constater que certains peuples ne portent pas de vêtements et qu'il est probable que beaucoup d'autres n'en portaient pas autrefois. En outre, chaque peuple, pour ainsi dire, a une espèce

d'habillement qui lui est particulier et qui souvent permet de le reconnaître.

„ Si l'on peut admettre qu'à l'origine, l'humanité ne connaissait pas le vêtement, il faut rechercher les causes qui ont poussé l'homme à se vêtir. Pour tous les pays où le climat trop froid oblige l'homme à se couvrir le corps pour résister aux intempéries, l'origine du vêtement a sa cause dans la rigueur du climat. Cette cause n'a joué aucun rôle dans les régions intertropicales, si ce n'est pour se préserver de la pluie; les Malais fabriquent à l'aide de feuilles de palmier des manteaux ou des nattes qu'ils plaçent sur leur dos pour travailler dans les rizières en temps de pluie abondante. On pourrait supposer que le premier couple humain eut le sentiment de sa nudité et que, par pudeur, il se couvrit le corps; dans cette hypothèse, si nous rencontrons encore aujourd'hui des peuples allant nus, c'est que leurs ancêtres ont abandonné une coutume dont ils ne voyaient pas la nécessité. Cette hypothèse qui attribue la cause du vêtement au sentiment de la pudeur, ne semble pas admissible; s'il en était ainsi ce seraient les parties génitales qui partout devraient être cachées. Or l'on constate que suivant les peuples, c'est tantôt le visage, tantôt le pied, tantôt le haut de la tête, ici le ventre, là la poitrine qui sont les parties du corps qu'il est considéré comme impudique de laisser voir; et ailleurs le vêtement, au lieu de cacher ce qui ne devrait pas être montré, a pour effet d'attirer l'attention sur ces parties du corps. Il ne faut pas confondre deux sentiments; le sens moral qui est inné chez l'homme, et le sentiment de la décence, qui est le produit des conditions sociales, et qui en tant que s'appliquant au corps humain est devenu le sentiment de la pudeur. Bien des peuples s'en vont tout nus et cependant chez eux le sens moral existe à un degré très élevé; et l'on ne peut pas déduire de l'absence du vêtement chez un peuple, la conclusion que ce peuple n'est pas moral. On peut dire que c'est le vêtement qui a fait naître le sentiment de la pudeur, lequel n'admet point que les parties du corps ordinairement cachées soient mises à nu. La couleur de la peau a une certaine importance. Le climat est une cause de vêtement; le désir de plaire, de se faire remarquer, de montrer sa richesse, sa fortune est une deuxième cause, et alors le premier vêtement est la parure, qu'elle soit à même le corps ou attachée au corps. Il semble que c'est l'homme qui le premier rechercha la parure pour paraître plus fort, plus puissant, exemple que suivit la femme comme moyen d'attraction.

“ La troisième cause, la plus importante peut-être est d'ordre religieux; les primitifs croyant à la protection que peuvent leur

apporter certains objets, auxquels ils attribuent une puissance magique, portèrent ces objets ostensiblement ; ce sont des amulettes, des gris-gris, des fétiches, qui s'attachèrent soit à une liane serrant les hanches (de là, la ceinture qui devint un petit tablier, puis une jupe), soit à la lanière enroulée autour du cou (de là, le manteau), soit une corde liée autour des bras ou du poignet, soit encore à un lien entourant la tête (de là, la couronne). A ces objets religieux ou magiques, vinrent s'ajouter des parures, des coquillages, des bijoux, puis, surtout à la liane serrant les hanches, des morceaux d'écorces, des branches feuillues, des peaux d'animaux, etc. „

Assurément, M. Halkin n'entend pas imposer sa manière de voir au lecteur de son Commentaire. Ce sont des hypothèses qu'il émet et qui sont destinées à frapper l'attention et à marquer la portée des recherches.

L'explorateur qui a lu ces indications, se rend compte de l'importance des questions qui vont suivre et auxquelles il est invité à répondre.

Les questions elles-mêmes reçoivent un commentaire sobre mais suffisant. Afin de fixer les idées, prenons le numéro 32. *Parures à même le corps, tatouage :*

“ Le tatouage est un coloriage indélébile ; il se fait de deux manières ; par piqûres et par incision ou par cicatrices. Le tatouage par piqûres est employé par les peuples à peau claire et consiste en des séries de piqûres faites dans la peau au moyen d'une aiguille qui introduit une matière colorante, de la poudre noire en général. Les Japonais font aussi de merveilleux desseins coloriés dans la peau humaine. Les peuples à peau noire ou foncée se tatouent par incisions ou cicatrices, en faisant des incisions atteignant la couche non pigmentée de la peau et qui, en se cicatrisant, laissent des traces plus claires ; quelquefois les cicatrices sont à nouveau ouvertes et de la terre est introduite dans la plaie de telle sorte qu'en se refermant elle produit des chéloïdes saillantes. Le tatouage, comme le coloriage, peut être différent suivant le sexe, l'âge, la position sociale, le groupe ethnique ou la tribu ; les indigènes du Congo reconnaissent la nationalité des leurs par les tatouages. Le tatouage est une déformation ethnique ; voir n° 194 (ces déformations semblent bien de nature originellement religieuse). „

Et ainsi l'initiation se poursuit, chapitre par chapitre, question par question.

Il ne me paraît pas possible que l'homme cultivé, qui a résidé un temps suffisant au sein d'une peuplade élémentaire, qui est doué de l'esprit d'observation et qui sait noter ses pensées — ne se décide pas, après la lecture du Commentaire Halkin, — à s'essayer de répondre au questionnaire ethnographique et à contribuer pour sa part au monument de science et de civilisation que nous édifions et dont le Congrès mondial de Mons a établi les bases.

M. Halkin vient d'ajouter à l'œuvre commune une contribution de haute et indiscutable valeur.

J'ai d'autant plus de plaisir à le proclamer que, décidé à poursuivre la réalisation du vœu de Mons, je vois dans l'ouvrage nouveau un moyen des plus pratiques pour multiplier les enquêtes écrites sur place. Combien de fois ne me suis-je pas heurté au découragement de mes correspondants, fixés au cœur de l'Afrique, arrêtés par des expressions du questionnaire qu'ils ne comprenaient pas; ils nous écrivaient pour obtenir les éclaircissements nécessaires, et quelle que fut notre diligence à leur répondre, ils devaient attendre nos lettres pendant des mois, amplement de quoi décourager les volontés les mieux trempées sous ce soleil de l'Equateur, qui anémie. Voici un remède indiqué.

Mais ce Commentaire n'est pas le seul service rendu par M. Halkin à la réalisation du célèbre vœu du Congrès mondial de Mons.

Le mouvement Sociologique international, organe de la Société belge de Sociologie, poursuit régulièrement la publication de la revue des livres et des revues de Sociologie ethnographique, qui paraissent dans le monde.

Le Congrès de Mons, on voudra bien s'en souvenir, avait émis le vœu que le Bureau international d'ethnographie publiât, périodiquement, chaque année, un relevé complet et critique des livres et des brochures, des articles de revues surtout, d'ordre ethnographique, qui paraissaient dans n'importe quel pays.

M. Halkin a pris sur lui de faire l'essai en grand de cette publication, comme j'avais pris sur moi de faire l'essai en grand de la collection documentaire et de la collection des monographies ethnographiques.

Afin de réaliser l'unité, et dans le but de rendre tous les résultats de nos efforts comparables au suprême degré, M. Halkin a classé ses relevés bibliographiques suivant le plan du questionnaire de la Société belge de sociologie — qui est le plan de ma documentation et des monographies publiées.

Ainsi se réalisent par des essais qui sont des démonstrations, les vœux du Congrés mondial, vœux qui en 1905 parurent chimériques à beaucoup de spécialistes, dépourvus de foi dans le succès des grandes initiatives collectives.

Voici comment M. Halkin a compris son œuvre, qui est un " moyen d'information complet, critique, méthodique et rapide. „

Complet, car il signale tous les articles de revue et tous les ouvrages qui, dans le domaine ethnographique, présentent quelque intérêt pour le sociologue.

Critique, car il a soin de noter tous les compte-rendus dont le travail a été l'objet dans les revues périodiques; au surplus, il donne en quelques lignes des indications concises sur le contenu des travaux. Certains ouvrages qui, par leur importance au point de vue sociologique, méritent une ana-

lyse critique plus détaillée, sont l'objet d'un compte-rendu spécial.

Rapide, car la Revue, ainsi mise à jour, est publiée chaque année.

Méthodique, car toutes les publications sont classées de deux manières différentes. — Dans la première partie sont groupées les publications qui s'occupent d'une coutume ou d'un fait ethnographique, d'un point spécial d'anthropologie ou de géographie humaine; elles sont classées sous des numéros qui correspondent à ceux du *questionnaire* et des *monographies ethnographiques.* — Dans la seconde partie sont groupées toutes les publications qui s'occupent de groupes ethniques ou de variétés humaines déterminées; elles sont classées par continent et dans chaque continent par grands groupes ethniques d'après l'ordre suivant : *Europe* ; latins, germains, slaves, helléno-illyriens, celtes, lithuaniens, finno-ougriens, caucasiens, basques; *Afrique* : arabo-berbers, nigritiens, foulbés, éthiopiens, asandés, pygmées, bantous, bochimans, madagascar ; *Asie* : asiatiques septentrionaux, centraux, chinois, coréens, japonais, indo-chinois, indous, iraniens, asiatiques occidentaux; *Océanie* : malais et indonésiens, papous, polynésiens, micronésiens, mélanésiens, australiens; *Amérique* : esquimaux, peaux-rouges, indiens du Mexique, centraméricains, mayas, isthmiens, andins, amazoniens, indiens orientaux, pampéens, fuégiens. Chacun de ces groupes est du reste susceptible de divisions. — Enfin les ouvrages généraux qui n'ont pu être classés sont portés dans une troisième partie.

On voit comment ce travail de M. Halkin est largement compris et comment il s'adapte parfaitement à la réalisation du vœu du Congrès mondial de Mons. Il embrasse les publi-

cations ethnographiques au sens large, qui se rapportent à tous les peuples de la terre.

Par ces perspectives mondiales, il dévoile la portée de l'œuvre mondiale du Bureau international d'ethnographie, dont pour ma part, j'ai prouvé la possibilité de réalisation en ce qui concerne l'Afrique nègre.

*
* *

Mais revenons à la question spéciale de cette monographie.

Il y a quatre ans, au début des réalisations de sociologie descriptive, la société belge de Sociologie publia un premier essai de monographie, dû au professeur Halkin et relatif aux Ababua.

Il fut approuvé par les uns qui voyaient poindre avec joie la méthode nouvelle de publication par question et par fiche détachable; il fut critiqué par les autres qui jugeaient avec pitié la modestie de ce premier effort documentaire. La Société reconnut qu'elle avait eu tort de prendre, pour échantillon, une peuplade sur laquelle on possédait en somme, peu de renseignements; mais elle ne fut pas ébranlée dans sa foi en la méthode nouvelle, qui fut depuis reprise par son Président en vue de la publication de la *Collection de monographies ethnographiques*.

Afin de juger du progrès accompli depuis cinq ans, qu'on veuille bien comparer l'actuelle monographie des Ababua à la première [1].

La Bibliographie dépouillée, seule, comporte dix pages de titres, tandis que l'autre ne remplissait pas une demi feuille.

[1] On peut obtenir cette première *Monographie* pour 1 fr. chez les éditeurs de la *Collection des Monographies ethnographiques*.

L'iconographie emplit onze pages ; rien n'était renseigné dans la première. Et ainsi du reste. Le total des pages monte cette fois à plus de 600 pages, contre 170 à peine.

Et que de lacunes comblées ! Exemple : En 1907, M. Torday, dans le compte-rendu élogieux qu'il publiait de l'essai de M. Halkin, regrettait de ne pas voir renseigné un vocabulaire même rudimentaire de l'Ababua. Cette fois, deux vocabulaires l'un complètant l'autre peuvent lui être présentés : celui de M. l'ingénieur de Calonne-Beaufaict et celui d'un nègre lui-même, l'Ababua Tisambi.

Soulignons de suite la collaboration de ce nègre ([1]). C'est le premier essai de ce genre que nous avons tenté, au cours de notre enquête. Et M. Halkin, qui l'a combiné, nous parait avoir pleinement réussi. De ce côté encore, il a ouvert une voie féconde.

Et voyez comme cet indigène met de précision dans l'état et la mentalité de ses concitoyens. M. Tilkens, ancien chef de poste de Libokwa, sur la Bima, et qui faisait partie de ces premiers explorateurs qui, campés dans le pays, ne parvenaient pas à se rendre compte de ce qui se passait dans l'intérieur des têtes — avait répondu au " questionnaire ethnographique et sociologique publié en 1898 par l'État indépendant du Congo „ : " L'Ababua n'a pas d'idées religieuses; il ne croit pas à des génies mais au mauvais esprit : Likundu. „ " Il ne croit pas à un Dieu unique, ni à plusieurs dieux „. " Les idoles sont considérées comme des emblèmes „. " Il n'y a pas de sorciers... mais des féticheurs. „

Et voici que, sûr de lui Tisambi déclare : " Le mauvais

([1]) *Tisambi* (Louis), né à Balisi, village dépendant du chef Tchikenané, âgé de 22 à 23 ans ; a quitté le pays des Ababua vers l'âge de 15 à 16 ans; était de passage à Liége comme domestique d'un magistrat de l'Etat Indépendant du Congo.

esprit s'appelle *Elemba* chez les Ababua. Celui qui le possède peut entrer dans une hutte même si la porte est fermée, rendre quelqu'un malade ou le faire mourir, enlever quelqu'un dans les airs. L'Ababua croit à un Dieu unique : Kounzi. Les Ababua ne possèdent pas d'idoles. Si la pluie tarde à tomber, le féticheur fabrique un sifflet dans lequel il siffle et alors la pluie tombe. Il agit de même s'il désire que la pluie cesse et pour chasser les maladies „.

Ainsi, pour qui est familiarisé avec les systèmes idiologiques d'Afrique, les quelques déclarations de Tisambi jettent des éclairs brillants sur la mentalité religieuse des Ababua. Entourez cette essence des commentaires de M. de Calonne-Beaufaict et des observations sobres mais substantielles de MM. Périn et de Renette, et vous aurez acquis des idées nettes, dans une des matières cependant les plus difficiles à déterminer avec précision.

*
* *

Les explorateurs qui ont collaboré à l'enquête orale ou écrite, qui a permis d'édifier cette septième monographie, ont droit à toute notre gratitude.

Les admirables travaux de M. l'ingénieur de Calonne-Beaufaict, que publia d'abord *le Mouvement Sociologique international*, ont trop attiré l'attention sympathique du monde savant pour avoir besoin d'un commentaire nouveau. Cet explorateur est passé, du fait, au rang d'un ethnographe de premier ordre. Je me réjouis, pour la science, qu'il s'occupe de nouvelles recherches scientifiques en Afrique.

M. le baron de Renette de Villers-Perwin est le même qui assura de sa distinguée collaboration la monographie

quatrième, consacrée aux Mangbetu. Il exerça, comme on sait, le commandement supérieur des territoires de l'Uelé et du Lado jusqu'en 1907. Son premier départ pour l'Afrique date de 1898; il fit partie de l'expédition du Nil; il commanda la zone des Makrakra. Comme commissaire du district de l'Uelé, pendant plusieurs années, il rayonna dans et autour du pays des Ababua, qu'il a su observer avec une finesse et une précision égales à celles dont ses notes sur les Mangbetu portent la marque.

M. le lieutenant Jean Périn fut au service de l'État indépendant du Congo entre 1898 et 1902. Il travailla dans les zones du Bas-Uelé et fut longtemps en contact avec les Ababua, dont il décrit les mœurs avec précision, sobriété et clarté.

Quant à mon collaborateur M. Viaene, il fut pour M. Halkin d'un dévoûment éclairé et d'une utilité de premier ordre. Je l'avais autorisé à puiser dans mes collections documentaires tout ce qui pouvait contribuer à l'achèvement de la monographie des Ababua. Il accomplit sa part de labeur avec zèle et intelligence.

A tous ces collaborateurs de la nouvelle monographie des Ababua, j'adresse des félicitations et des remercîments, que confirmeront nos lecteurs, sans aucun doute.

CYR. VAN OVERBERGH.

15 Janvier 1911.



ABABUA
(Congo.)

Bibliographie.

ANKERMANN (Dr B.), *Archiv für Anthropologie.* Neue Folge, IV (1906), 241-286 : Ueber den gegenwärtigen Stand der Ethnographie der Südhälfte Afrikas. — Traduction française dans : *Anthropos,* I (1906), 914-949.

ANONYMES :

Belgique Coloniale, II (1896), 416*a*-417*a* : Les communications avec l'Uelé.

Belgique Coloniale, VIII (1902), 545-546; 557-558 ; 581-582 ; 593-594 ; 604-605 ; 617-619 : Ethnographie congolaise. Classification des instruments de musique. Musique. Chant. Danse.

Belgique Coloniale, IX (1903), 136*a*-137*b*; 148*a*-149*a*; 172*a*-173*a* : Ethnographie congolaise.

Belgique Maritime et Coloniale (1906), 236-240; 273-277; 342-361 ; 387-390; 420-423 : La religion au Congo. Les sociétés secrètes.

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, XXI (1897), 479-516 : Participation de l'État Indépendant du Congo à l'Exposition internationale de Bruxelles. Mai-Novembre 1897.

Congo Belge, VI (1901), n° 32, 250-253*b* : Les Ababua. Reproduction incomplète de TILKENS, *Belg. Colon.*, VI (1900).

Congo Illustré, II (1893), 162-163 : Les colliers.

Le Congo, I (1904), n° 33, 4*a*-6*a*; n° 34, 5*a*-6*b*; n° 36, 5*a*-6*a*; n° 37, 4*b*-6*a*; n° 39, 4*b*-6*a*; n° 40, 6*a*-6*b* : La musique, le chant et la danse chez les Congolais.

Mouvement Géographique, VIII (1891), 61-62 : Exploration de l'Uelé.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

Mouvement Géographique, XII (1895), 91-94; 97-100; 110-112; 126-127; 176-177 : Referendum sur la question de la population du Congo.

Mouvement Géographique, XXIV (1907), 450 : La maladie du sommeil.

Proceedings of the Royal Geographical Society London, V (1883), 33-36 : Dr Junker on the Welle.

Publication du Cercle africain : Dans le haut Uelle.

Bauw (G. De), *Belgique Coloniale*, VII (1901), 63*a*-65*a*; 73*a*-75*a*; 88*b*-91*a* : La zone Uere Bomu.

Bauw (G. De), *Belgique Coloniale*, VII (1901), 100*b*-101*b*; 111*b*-114*a*; 123*b*-126*a* : Emploi de la fortification au Congo.

Bayol (Dr), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, VII (1883), 693 : L'expédition Junker.

Bourg de Bozas (du), De la Mer Rouge à l'Atlantique à travers l'Afrique tropicale. Paris, de Rudeval, 1906.

Brumpt (Dr E.), *Bulletin de la Société Normande de Géographie de Rouen*, XXVI (1904), 153-178 : De la Mer Rouge à l'Atlantique.

Brumpt (Dr E.), *La Géographie de Paris*, IX (1904), 431-444 : La mission du Bourg de Bozas. Du Nil à l'Atlantique.

Brumpt (Dr E.), *Mouvement Géographique*, XXI (1904), 364-367 : L'Expédition du Bourg de Bozas, de l'Uelé au Stanley-Pool.

Burrows (G.), The Land of the Pygmies. London, Arthur Pearson, 1898.

Burrows (G.), *Journal of the Anthropological Institute*, XXVIII (1898-99), 35-46 : On the natives of the Upper Uelle district of the Belgian Congo.

Burrows (G.), The Curse of Central Africa. London : R. A. Everett et Co 1903.



ABABUA
(Congo.)

Calonne (A. de), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XXXI (1907), 384-388 : Deux Totems de l'Uelé.
Calonne (A. de), *Mouvement Sociologique International*, X (1909), 285-431 : Les Ababua. Observations sociologiques.
Capenny (G.), *Scottisch Geographical Magazine*, (1889), 309-316 : The Khédivic possessions in the basins of the Upper Ubangi.
Casati (G.), *Congo Illustré*, III (1894), 109-111 : Le Bomo-kandi (traduction de Hessem).
Casati (G.), *Mouvement Antiesclavagiste*, VI (1894), 137-141 : La région de l'Uelé Makua.
Casati (G.), Dix années en Equatoria. Traduit par L. de Hessem. Paris, Firmin Didot et C°, 1892.
Chaltin (Cap.), *Congo Illustré*, III (1894), 105-108 : Exploration de la Lulu et de l'Aruwimi.
Chaltin (Cap.), *Congo Illustré*, IV (1895), 108-110; 114-116; 122-123; Le district de l'Aruwimi Uelé. Aperçu économique sur les régions de l'Aruwimi de la Lulu, du Rubi, de la Télé, du bas Lomami et de la partie du Congo comprise entre Isangi et le confluent de l'Itimbiri (Rapp. prescrit par l'État Indép. en vue de l'Exposition d'Anvers, 1894).
Chapeaux (Alb.), Le Congo. Bruxelles, Rozez, 1894.
Czekanowski (J.), Zeitschrift für Ethnologie, 41 (1909), pp. 591 615. Die anthropologisch- ethnographischen Arbeiten der Expedition S. H. des Herzogs Adolf Fredrich zu Mecklenburg für den Zeitraum von 1 Juni 1907 bis 1 August 1908.
Daenen (Maj.), *Mouvement Géographique*, XII (1895), 92-93 : Note sur la population de l'Uelé.
De Deken (R. P.), Deux ans au Congo. Anvers, Thibaut, 1900. Cf. *Missions en Chine et au Congo*, III (1896), 234*a*-239*b*; 265*a*-269*a*; 278-283; 328*a*-333*a*; 341-344*a*; 353*a*-357*b*; — (1897), 377*b*-381*b*; 395*b*-399*a*; 414*a*-416*b*; 429*b*-432*b*; 465*a*-468*b*; 506*a*-510*b*; 524*a*-528*b*; — IV (1898), 12*a*-15*a*; 20*b*-23*a*.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

Derikx (R. P.), *Mouvement des Missions Catholiques au Congo*, XVII (1905), 163-170 : Tournée apostolique dans les fermes chapelles de l'Uelé.

Derikx (R. P.), *Mouvement des Missions Catholiques au Congo*, XIX (1907), 56-60 : Dans l'Uelé. Une route idéale. Entrevue avec le célèbre Jef. L'âge d'un Blanc. Réforme de l'orthographe et du catéchisme.

Droogmans (H.), Le Congo. Bruxelles, Campenhout, 1894.

Emin Pasha (Dr), Eine Sammlung von Reisebriefen und Berichten Dr Emin Pasha's. Herausgegeben von Dr G. Schweinfurth und Dr F. Ratzel. Leipzig, Brockhaus, 1888.

Fraipont (J.), Mensurations prises sur un Ababua de passage à Liége, le nommé Tisambi (Manuscrit appartenant à l'auteur).

Gosling (Cap.), *Scottish Geographical Magazine*, XXII (1906), 381 : The Alexander Gosling Expedition. — Cf. *Bulletin de la Société belge des Études coloniales,* XIII (1906), 390.

Gottardo Garollo, *Esplorazione Commerciale*, Milano, II (1887), 33*a*-40*a* : Tra Nilo e Congo.

Graffen (Enr.) et Colombo (Dr E.), *Revue Internationale de Sociologie*, XIV (1906), 769-800 : Les Niam-Niam. Traduit de l'italien par Madame Jacques Dumas.

Gustin (Lieut.), *Mouvement Géographique*, XV (1898), 199-204; 211-215; 228-230; 237-240; 265-267; 286-289; 295-299; 319-322; 337-340; 345-347; 360-362; 367-371; 379-383; 403-407 : Vers le Nil. De Léopoldville à Djabbir.

Halkin (Jos.), Réponses au questionnaire ethnographique et sociologique que nous avons obtenues du nommé Tisambi, Louis, de passage à Liége en 1908 né à Balisi âgé de 22-25 ans, qui a quitté son pays, dont le chef était Tchikenavé, vers l'âge de 12-15 ans. (Manuscrit appartenant à l'auteur.)

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

Halkin (Jos.), *Mouvement Sociologique International*, VIII (1907), 121-273 : Quelques peuplades du district de l'Uelé. Monographies ethnographiques, fasc. 1. Introduction : Les Ababua (1). En tiré-à-part. Liége, Cormaux, 1907.

Haulleville (A. de) et Coart, *Annales du Musée du Congo*, Ethn. et Anthr. 3e série, I. fasc. 1 (1902), 1-144 : Les Beaux-Arts chez les Congolais.

Haulleville (A. de) et Coart, *Annales du Musée du Congo*, Ethn. et Anthr. 3e série, I, fasc. 2 (1906), 145-315 : La religion.

Haulleville (A. de) et Coart, *Annales du Musée du Congo*, Ethn. et Anthr. 3e série, II, fasc. 1 (1907), 1-194 : La Céramique.

Hermant (P.), *Bulletin de la Société Belge de Géographie*, XXX (1906), 149-173; 283-298; 407-438 : Les coutumes familiales des peuples habitant l'État Indépendant du Congo.

Hoof (Mgr van), *Mouvement Antiesclavagiste*, XIV (1902), 23-28; 64-66; 133-140 : Mœurs et usages des peuplades de l'Uelé, mission de Tongerloo-Saint-Norbert : Ext. des lettres de feu Mgr Van Hoof de l'ordre des Prémontrés.—Cf. *Le Congo Belge*, VII (1902), 188*a*-190*a*.

(1) De cette série de monographies, le premier fascicule seul a paru; le second, *Les Mokengere*, était sous presse lorsque la collection de monographies ethnographiques commencée par M. Cyr. van Overbergh, après la publication du premier fascicule, est venue avantageusement remplacer l'œuvre que nous avions entreprise. Nous remercions M. Torday de l'élogieux compte-rendu de notre monographie : *Les Ababua*, publié dans *Man* (1907, n° 100), 173-176; nous sommes heureux de pouvoir dans cette édition, satisfaire à ses désirs, notamment en reproduisant un vocabulaire établi par M. de Calonne-Beaufaict et un vocabulaire obtenu par des conversations avec l'Ababua Tisambi. Nous nous faisons un plaisir et un devoir de remercier M. Viaene, docteur en sciences géographiques, pour les renseignements bibliographiques qu'il a eu l'amabilité de nous fournir et pour le soin qu'il a mis dans la révision des épreuves.

Le Bureau international d'ethnographie dirigé par M. van Overbergh et établi à Bruxelles a singulièrement facilité notre tâche par la mise à notre disposition des nombreuses fiches qu'il a réunies sur l'ethnographie des peuplades congolaises; nous tenons à signaler ici les immenses services que cette institution rend aux ethnographes.



ABABUA
(Congo.)

HUTEREAU (Lieut.), HAULLEVILLE (A. de) et MAES (J.), *Annales du Musée du Congo,* 3e série, I, fasc. 1 (1909), 1-104 : Notes sur la vie familiale et juridique de quelques populations du Congo Belge : Ababua, 85-104.

JENSSEN-TUSCH (H.), Skandinaver i Congo. Kjobenhavn, Gyldendalske boghandel, 1902-1905.

JUNKER (Dr W.), *Ausland,* LX (1887), 805-808 ; 825-830 ; 852-856 : Forschungen in Central Afrika.

JUNKER (Dr W.), *Petermanns Mitteilungen*, XXVIII (1882), 441*a*-443*b* : Reise am Uelle und Majo, Dezember 1881 bis Februar 1882 ; und Touren in Monvu Lande, März 1882, Erkundigungen über die Flüsse im Süden des Uelle.

JUNKER (Dr W.), *Petermanns Mitteilungen*, XXIX (1883), 291*a*-293*b*: Aus neueren Briefen Dr W. Junkers.

JUNKER (Dr W.), *Petermanns Mitteilungen*, XXX (1884), 96*a*-100*b* : Kartenskizze der Gebiete im Süden des Uelle.

JUNKER (Dr W.), *Petermanns Mitteilungen* (Ergänzungsh). XX (1888-89), n° 92, 93 ; Reisen in Central Afrika, 1880-85 ; I, 1-38 : Hydrographie, Orographie, Ethnographie ; II, 38-87 : Météorologie III, 87-114 : Cartographie (Hassenstein).

JUNKER (Dr W.), *Proceedings of the Royal Geographical Society London,* IX (1887), 399-420 : Exploration in Central Africa.

KÉTHULLE (de la), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XIX (1895), 396-428 ; 513-542 : Deux années de résidence chez le sultan Rafaï. Voyage et exploration au nord du Mbomu.

LANCASTER et MEULEMAN, Le climat du Congo. Bruxelles, Hayez, 1898.

LEMAIRE (Ch.), *Congo Illustré,* III (1894), 162-164 : La numération parlée.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

LEMAIRE (Ch.), *Mouvement Géographique*, XXIII (1906), 163-164 : Sur l'Uelé. Extrait du Journal de route de la mission scientifique Congo-Nil.

NAHAN (Lieut.), *Belgique Coloniale*, IV (1898), 544*a*-546*a*; 557*b*-559*a* : Reconnaissance de Banalia vers Buta et retour à Bolulu.

NYS (F.), *Belgique Coloniale*, IX (1902), 303 : Combat entre nègres d'une même tribu. Cf. *Mouvement Antiesclavagiste*, XV (1903), 173-174.

NYS (F.), Chez les Abarambos. Ce que devient l'Afrique mystérieuse. Anvers, Huybrechts et Cie, 1896.

MARINEL (G. LE), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XVII (1893), 5-51 : La région du Haut Ubangi ou Ubangi Dua.

MEYER (H.), *Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin* (Verhandl.), XVI (1889), 205-214 : Herr Dr Hans Meyer : Stanleys Emin Pasha's Expedition (4 mai 1889).

MIANI (Giovanni) : Viaggio al Monbuttu. Roma, Perino, 1884.

MILZ (Lieut.), *Belgique Coloniale*, I (1895), 18*b*-20*b*; 27*a*-29*a*; 35*a*-37*b*; 47*a*-49*b*; 59*a*-60*b* ; 71*b*-72*b* ; II (1896), 2*b*-4*a*; 15*b*-16*b*; 27*a*-28*b*; 39*a*-40*b*; 51*a*-52*a*; 63*a*-64*b*; 86*a*-88*a*; 99*a*-100*b*; 111*a*-112*b*; 123*a*-124*b*; 134*b*-136*a*; 146*b*-148*a* : L'expédition Vankerckhoven.

MüLLER (Dr C.), *Mitteilungen des Vereins für Erkunde in Leipzig* (1896), 1-79 : Die Staatenbildung des Oberen Uelle und Zwischenseen Gebietes.

Ababua. CONGO.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

PÉRIN, Réponses au questionnaire ethnographique et sociologique rédigé par M. Halkin et publié par la Société belge de Sociologie. (Manuscrit appartenant à M. C. van Overbergh). Il est à remarquer que MM. de Renette et Périn se sont surtout attachés à compléter et à corriger les indications fournies par Tilkens, Védy, De Bauw, Verstraeten, etc., plutôt qu'à répondre aux questions posées par le questionnaire. D'où il faut conclure que lorsqu'ils ne contredisent pas les renseignements fournis par ces auteurs, ils les considèrent comme exacts.

PREUMONT (G. F. J.), *Scottish Geographical Magazine*, XXII (1906), 315-321 : The North Eastern Territories of the Congo Free State. Cf. *Quarterly Journal of the Géological Society*, LXI (1905), 641-666.

RATZEL (F.), *Petermanns Mitteilungen*, XXXVI (1890), 257-262; 281-296 : Versuch einer Zusammenfassung der wissenschaftlichen Ergebnisse der Stanleyschen Durchquerung.

RENETTE (DE), Réponses au questionnaire ethnographique et sociologique que nous avons rédigé et qui a été publié par la Société belge de Sociologie. (Manuscrit appartenant à M. Cyr. van Overbergh.)

ROGET (L.), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XV (1891), 97-128 : Le district de l'Aruwimi et Uelé.

STANLEY (M.), Dans les ténèbres de l'Afrique. Paris, Hachette, 1890.

TILKENS (E.), *Belgique Coloniale*, VI (1900), 220*a*-221*b*; 231*b*-233*b*, 245*b*-246*b*; 255*a*-256*a*; 267*a*-269*a* : Les Ababua. Reproduction presque complète, avec quelques dessins, du manuscrit contenant les réponses faites au questionnaire ethnographique et sociologique publié en 1898 par l'État Indépendant du Congo. M. Tilkens fut chef de poste à Libokwa sur la Bima.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

Tilkens (E.), Réponses au questionnaire ethnographique et sociologique de l'État Indépendant du Congo. Le manuscrit original dont s'est servi la *Belgique Coloniale* est la propriété du Ministère des Colonies. Nous avons reproduit le texte de ce manuscrit dans notre monographie : Quelques peuplades du district de l'Uelé. Fasc. I, en laissant de côté les deux textes précédents qui n'en sont que la reproduction plus ou moins complète. Il n'y a pas lieu d'établir le degré de fidélité des deux reproductions antérieures à la nôtre puisque nous utilisons le manuscrit même de l'auteur.

Vandevliet (C.), *Congo Illustré*, I (1894), 114-117; 121-125; 131-135; 140-143; 147-150; 164-167; 172-175 : L'exploration de l'Uelé de Djabbir à Suruangu.

Védès, *Le Congo Belge*, VII (1902), 173*b*-175*a* : Une interview du commandant Chaltin. Dans l'Uelé. Dans l'enclave de Lado. Les Dinkas et les Derviches. La route du Nil. L'œuvre des Missionnaires.

Védy (Dr), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XXVIII (1904), 191-205; 265-294 : Les Ababuas.

Védy (Dr), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XXX (1906), 185-209 : Les riverains de l'Uelé.

Verstraeten, *Belgique Coloniale*, II (1896), 517*b*-519*a* : Nouvelle route entre Ibembo et le Haut Uelé.

Verstraeten, *Belgique Coloniale*, III (1897), 89, 112, 317, 330, 377 : Les Tatouages. C'est la reproduction incomplète et quelquefois erronée des réponses faites par M. Verstraeten à une circulaire du 25 mars 1896, demandant des dessins de tatouage. Nous reproduisons le texte du manuscrit qui est la propriété du Ministère des Colonies.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



ABABUA
(Congo.)

Viaene (Dr Ern.), *Bulletin de la Société Belge de Géographie*, XXXII (1908), 494-522 : Essai sur la numération de quelques peuplades du Congo Belge.

Wauters (A. J.), *Mouvement Géographique*, XV (1898), 103-106 : La densité et la répartition de la population au Congo.

Willaert, *Revue de la Belgique Coloniale*, V (1908), 99-103 ; 166-169 : La capture et le dressage des éléphants au Congo.

Wills (J. T.), *Proceedings of the Royal Geographical Society London*, IX (1887), 285-304 : Between the Nile and the Congo, Dr Junker and the Welle-Makua.

Ababua. Congo.
Bibliographie.



Iconographie.

A. — **Renseignements généraux.**

2. — *Situation géographique.*

La rivière Mbima et la forêt tropicale au poste de Libokwa.
DU BOURG DE BOZAS, Mission Scientifique, 421.

La rivière Itimbiri en aval d'Ibembo.
Le Congo, III (1906), 295.

Vue prise sur le fleuve Itimbiri en aval de la mission d'Ibembo (Tongerloo-St-Norbert).
Mouv. Miss. Cathol. Congo, XVIII (1906), 235.

Un sentier en fôret (Route d'Angu à Bima).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. IV, n° 2.

8. — *État physiologique et mental.*

Femme Ababua, avec une coiffure Buela.
Ann. Mus. Congo, 3e sér, fasc. I (1909), 85.

Femme Ababua.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1909), 88.

Femme Ababua portant son enfant.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1909), 92.

Femmes A-Babua.
Bull. Soc. R. B. Géogr., XXVIII (1904), 281.

Type Ababua (Moganzulu).
Mouv. Sociol. Inter., X (1909), pl. II, n° 3.



Femme Bobwa (Route Bambibi-Zobia).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. II, n° 1.

Femmes Balissi.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. II, n° 2.

B. — **Vie matérielle.**

a) SOINS DONNÉS AU CORPS ET EXERCICES CORPORELS.

11. — *Coiffure.*

Femme Ababua avec une coiffure Buela.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1909), 85.

17 — *Portage.*

Porteurs A-Babua.
DU BOURG DE BOZAS, Mission Scientifique, 425.

L'appel à Buta, 1904.
Belg. Colon , X (1904), 484.

Préparation d'une caravane à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 496.

Au Bord de l'Uelé.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, n°4.

Halte de porteurs Babua.
Le Congo, II (1905), 37.



Halte de porteurs Babua.
Mouv. Miss. Cathol. Congo, XVIII (1906), 203.

Porteuse d'eau (Mogingita).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, n° 4.

19. — *Jeux.*

Jeu des enfants.
Belg. Colon., VI (1900), 255*b*.

Jeu d'enfants,
Belg. Colon., VI (1900), 256*a*.

c) VÊTEMENTS.

32. — *Tatouage.*

Tatoveringer og Tandfilinger fra Nord-Congo : Ababua.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 106.

Tatouage de face
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. V. — *A.*

Caractères ornementaux sur le corps.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. VI.

34. — *Vêtements proprement dits.*

Femme Ababua.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1909), 88.

Bonnet Ababua.
Mouv. Sociol. Intern. (1907), 271.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

41. — *Habitation type.*

Hutte
Belg. Colon., VI (1900), 268*a*.

Ornements picturaux (Rég. Bobwa).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, nº 1.

Hangar commun.
Belg. Colon., VI (1909), 268*a*.

Feuilles *lingungu* servant à couvrir les huttes.
Belg. Colon., VI (1900), 268*b*.

Plan et construction de hutte.
Belg. Colon., VI (1900), 268*b*.

Graffiti (Région Bobwa).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, nº 3.

Feuilles *ligodu* servant à couvrir les huttes.
Belg. Colon., VI (1900), 269*a*.

Porte de huttes.
Belg. Colon., VI (1900), 269*a*.

Un coin de la palissade d'Enguetra.
Le Congo, II (1905), 161.

Sort Post mellem Buta og Libokwa.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 527.



B. — **Vie matérielle.**

46. — *Village.*

Porte d'un village.
Belg. Colon., VI (1900), 269*a*.

Village Ababua (Région Balissi).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. IV, nº 1.

Village du chef Boro (Babua).
Belg. Colon., X (1904), 234.

Village Ababua.
Bull. Soc. R. B. Géogr., XXVIII (1904), 267.

Buta.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 525.

e) Moyens d'Existence, Métiers, Occupations.

51. — *Agriculture.*

Femmes aux cutures (Bambili).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, nº 5.

55. — *Céramique.*

Pot en terre grisâtre.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1907), Pl. XVIII nº 265.

Pottemagerarbejde fra Bomokandi.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 545.

La Potière (Région Mabolia).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, nº 6.



C. — **Vie de famille.**

a) Naissance.

68. — *Soins donnés à l'enfant.*

Femme Ababua portant son enfant.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1909), 92.

c) Mariage.

84. — *La Femme.*

Fugitive à la chaine.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, n° 2.

e) Mort.

98. — *Funérailles.*

Tombe de Chef.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, n° 1.

D. — **Vie religieuse.**

a) Idées religieuses et philosophiques.

103. — *Fétichisme.*

Amulette.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1906), pl. XXIII fig. 365.



Amulette.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1906), pl. XXIII, fig. 368.
Amulette.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1906), pl. XXIV, fig. 389.

E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS.

124. — *Language.*

Language par gong.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. VII.

125. — *Peinture.*

Ornements picturaux (Région Bobwa).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, no 1.
Graffitti (Région Bobwa).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, no 3.

128. — *Musique.*

Le Bagezege des femmes Ababua.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1902), 24.
Hochets.
Ann. Mus. Congo, 3e sér., fasc. I (1902), pl. I, fig. 30.
Instruments de musique.
Belg. Colon., VI (1900), 255*a*.
Le Bagezege des femmes Ababua.
Belg. Colon., IX (1903), 6.



F. — Vie sociale.

c) Régime économique.

162. — *Commerce.*

Elfenbenskaravane i Buta.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 525.

164. — *Communication.*

Paa Vejem mellem Buta og Libokwa.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 527.

Un sentier en fôret (Route d'Angu à Bima).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. IV, n° 2.

f) Relations avec l'Extérieur.

185. — *Relations guerrières.*

Ababua Kniv.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 541.

Couteau A-Babua.
Belg. Colon., II (1896), 518.

Masques de guerre des A-Babua.
Belg. Colon., II (1896), 518.

Chef en tenue de guerre (Bobwa de Bambili).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. III, n° 2.

Guerriers Mondingima (Zobia).
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. I, n° 3.



Ababua Krigsmasker.
JENSSEN-TUSCH, Skandinaver i Congo, 540.

Dessin copié sur un couteau d'exécution.
Belg. Colon., VI (1900), 256*a*.

Armes.
Belg. Colon., VI (1900), 267.

Boucliers.
Belg. Colon., VI (1900), 268*a*.

Ababua Skjolde.
JENSSEN-TUSCH, Skandinaver i Congo, 544.

Kriger fra Mongazulu ost for Buta.
JENSSEN-TUSCH, Skandinaver i Congo, 526.

Lances et couteau Ababua.
Mouv. Sociol. Intern., VIII (1907), 271.

186. — *Contact avec les civilisés.*

Native Waifs and Strays at R. C. Mission at Ibembo.
BURROWS, Curse central africa, 35.

La « Ville de Bruges » en rade d'Ibembo.
Ann. Mus. Congo, IVe sér. (1903-04), 4.

La Station.
Ann. Mus. Congo, IVe sér. (1903-04), 26.

L'école des Prémontrés.
Ann. Mus. Congo, IVe sér. (1903-04), 143.

La mission des Chanoines.
Ann. Mus. Congo, IVe sér. (1903-04), 151.



La mission des Sœurs de Berlaer.
Ann. Mus. Congo, IVe sér. (1903-04), 151.

Katolsk Procession i Tongerloo St-Norbert.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 515.

Travailleurs au bain à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 211.

Le salut du drapeau à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 231.

Le poste de Buta en 1904.
Belg. Colon., X (1904), 246.

Le « Milz » à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 472.

Travailleurs à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 481.

Le mess au vieux Buta.
Belg. Colon., X (1904), 493.

Le premier voyage du « Milz » à Buta (1904).
Belg. Colon., X (1904), 505.

« Princesse Clementine » ved Ibembo.
Jenssen-Tusch, Skandinaver i Congo, 522.

Un coin du vieux Buta (1904).
Belg. Colon., X (1904), 508.

Station de Djabir en 1904.
Mouv. Sociol. Intern., VIII (1907), 272.

Le camp des soldats à Djabir.
Mouv. Sociol. Intern., VIII (1907), 272.

Fabrication de briques à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 517.



Hangar et four à briques à Buta (1904).
Belg. Colon., X (1904), 520.

La récolte du café à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 556.

Construction d'une maison à nouveau Buta (1904).
Belg. Colon., X (1904), 565.

Construction d'une maison en pisé à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 568.

Verification d'un transport à Buta.
Belg. Colon., X (1904), 577.

Ecole des filles.
Le Congo, II (1905), 339.

Un coin de la mission Tongerloo St-Norbert.
Le Congo, II (1905), 341.

Pupilles de la mission d'Ibembo.
Le Congo, II (1905), 499.

Débarcadère à Ibembo.
Le Congo, III (1906), 264.

Camions automobiles de la route Buta-Bambili.
Le Congo, IV (1907), 201.

Le steamer « Ville de Bruges » devant le village d'Ibembo sur le Rubi. (Phot. de M. Michel).
Congo Ill., III (1894), 114.

Vue intérieure de la station d'Ibembo (Phot. de M. Michel).
Congo Ill., III (1894), 136.

Ibembo. — L'atelier de Menuiserie (Tongerloo-St-Norbert).
Mouv. Miss. Cathol., Congo, XVIII (1906), 79.



Mission d'Ibembo (Tongerloo-St-Norbert).
Mouv. Miss. Cathol., Congo, XVIII (1906), 82.

Ibembo. — Débarcadère sur le fleuve Itimbiri.
Mouv. Miss. Cathol., Congo, XVIII (1906), 200.

Inauguration de la route des automobiles à Buta, le 8 octobre 1906.
Mouv. Miss. Cathol., Congo, XIX (1907), 71.

G. — **Caractères anthropologiques.**

a) Somatiques.

194. — *Déformations artificielles.*

Mutilations des dents et des oreilles.
Mouv. Sociol. Intern., X (1909), pl. V. — *B.*

Ababua. Congo.
Iconographie.



ABABUA
(Congo.)

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

1. *Nom.* — Orthographes différentes : *Ababua, Ababwa, Babua, Babwa, Ababuas, Babuas, Mangbua, etc.*

Les Asandé désignent les Ba-bua sous le nom de A-Babua. A est la marque du pluriel dans la langue asandé. Ba indique également le pluriel dans la langue bantu : il y a donc double emploi. Le nom de Ba-bua n'est jamais prononcé sans être accompagné du mot " féroce „ ou " terrible „. (Voir, pour ce qualificatif, A. 9.)

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 71.

Les riverains de l'Aruwimi, de Elongo (rapide de Liango) à Bolulu, parlent la même langue et ont les mêmes tatouages. Ils ne comprennent pas les Bagunda. Les gens de l'intérieur sont appelés Babua ou Mangbua, suivant qu'ils habitent derrière la rive droite ou derrière la rive gauche du fleuve.

Chaltin (Cap.), *Congo Ill.*, III (1894), 108.

L'indigène parlant de lui-même dit qu'il est un " mbua „, le plus souvent " mbua émoti „ c'est-à-dire un mbua. Parlant de plusieurs de sa tribu, il dira " babua „. Ce sont les blancs qui nous appellent Ababua, nous sommes des Babua. C'est Dieu (Kunzi) qui nous a donné le nom de Babua (pluriel), mbua (singulier).

Tisambi.

Les Bagbets, Bangba, Bakeret, Mobengé, etc., qui habitent les pays environnant les Ababua les désignent sous le nom de Babua tout court, à l'encontre des Asandé et des populations qui habitent des zones plus éloignées qui disent A-babua.

Périn.

Un groupe d'agriculteurs bantu, cachés au fond de leur forêt protectrice, entre l'Uelé et la Bima, avaient à repousser journellement d'inlassables envahisseurs venus du Nord, les Asandé.

Un jour, ceux-ci revinrent et parmi eux se trouvaient des hommes rouges ([1]) porteurs d'armes puissantes.

Ces derniers demandèrent aux Asandé quel était ce peuple; il leur fut répondu " Abobwa ", les Bobwa. Et comme ceux-ci opiniâtres et courageux défendaient pas à pas leur forêt natale, on leur accola l'épithète de féroces.

La plupart des populations de cette région désignent leurs groupements sociaux par le nom du chef précédé des préfixes *mo, bo* ou *bolé,* assez semblables au " mac " écossais ou au " ker " breton; *Mobati* = ceux de Bati. Ces préfixes sont parfois remplacés par le *ba* indiquant le pluriel collectif: *Molissi* (ceux de Lissi) est devenu *Balissi* (les Lissi) pour une partie de cette tribu. Chaque groupe désigne la langue qu'il parle par le préfixe *li*; un *Mobati* parle le *libati.*

Or, les populations voisines de la Bima parlent actuellement le *Libwâlè*; il est donc probable que nos *Ababua* étaient des *Bobwâlè*; actuellement, ils se disent *Bobwa* ou *Babwa.*

A mesure que notre occupation pénétra le pays, nous étendîmes cette dénomination d'Ababua à toutes les populations parlant la même langue. Celles-ci occupent actuellement deux territoires; le premier est limité sensiblement entre l'Uelé et la Lulu par deux méridiens passant par Buta et par Zobia, le second est un triangle ayant comme base Mandungu-Ibembo et comme sommet Likati

C'est à cet ensemble de peuplades que j'appliquerai désormais le terme européen d'Ababua, celui-ci étant familier à nos ethnographes, réservant celui de Babwa à une petite tribu de la Haute Likati ainsi qu'à celles cantonnées entre l'Uelé et la Bima.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 289-290.

La graphie Ababua étant une forme plurielle, nous écrirons partout les Ababua, sans *s*, quelles que soient les graphies employées par les auteurs cités.

([1]) Le terme de " blanc " en opposition avec le terme " noir " a été créé par nous. Pour l'indigène nous sommes " rouges ". En lingala commercial le nègre parlant de l'Européen dira *moto bibwama* (hommes rouges) et non *moto bibuba* (hommes blancs).

ABABUA
(Congo.)

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2. *Situation géographique.*

La tribu des Ababua occupe tout le territoire compris entre la rivière Bima et les peuplades Bakango au nord, à l'est par la rivière Bima, au sud par les peuplades Maganzulu, à l'ouest par une ligne de partage des eaux devant partir au nord du village de Kindia et se diriger ainsi vers le sud. Cette tribu est formée de plusieurs grandes familles qui chacune porte un nom et à la tête de laquelle se trouve un chef. Voici le nom de tous les chefs et le nom que portent les indigènes dans chaque village :

Chefs	Noms des indigènes
Libokwa et ses chefs secondaires.	Ababua.
Zoo	Mondinguima.
Mokwabana.	Bokwassi.
Gora	Bombuna.
Mata Timo Motika	Bokassiri.
Malibamé	Mossunguba.
Zoparé Mossiko	Mondongboilia.
Wagui	Mongingita.
Dambu M'Bili.	Mondungboi.
Tikenane	Dangussa.
Likumundile Bassi	Badakoi.
Bulé	Mokpendele.

Bogu	Mobitta.
D'jinguma	Bassayo.
M'Bagui	Bombuna.
Boi	Bogongnia.
G'Bapa	Bambulè.
Benghet	Mondinguima.
Mapusa	Bakèrè.
Mokéni	Mogboima.
M'Buza	Bugwèmè.
Monjunga	Butapi.
Bombiko.	
Golo	Bakèrè.
M'Bagui	Monguiri.

L'ensemble de toutes ces familles forme la tribu des A-Babua.

Tilkens.

Les Ababua habitent la contrée bornée au nord par l'Uelé, à l'est par la rivière Bomokandi jusqu'à son confluent avec la Mokongo, qui, à son tour, sépare les Ababua des A-Sandé. Plus au sud, les limites sont moins précises; Ma-Keré et Ababua ne semblent pas encore avoir pris d'établissement bien définitif. A l'ouest les limites du territoire des Ababua semblent être communes à celles du bassin du Bali (affluent du Rubi). La limite sud est des plus imprécises. Il est en somme, très difficile de savoir au juste où commencent et où finissent ce que nous, Européens, nous appelons les Ababua.

A proprement parler, les hommes de ce nom n'occupent que les terres comprises entre l'Uelé, le Bomokandi, la Mokongo, l'Engwa, l'Andu et la Bima jusqu'à l'affluent appelé Fale. Mais les populations installées au sud de la Bima, ont été si souvent confondues avec les premières, ont avec elles tant d'affinités, de ressemblances dans les mœurs et les deux groupes sont toujours tellement prêts à se porter mutuellement secours que jusqu'à présent on les a appelés du nom de Babua. Eux-mêmes s'appellent Ba-Iéu, nom très général également, car les Ba-Iéu comprennent les Balissi, les Benghe et peut-être les Mongingita bien que parfois ces derniers n'admettent pas cette confusion. Ce sont ces Mongingita qui habitent le bassin du Bali.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 191.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Le territoire occupé par les Ababua, ce terme étant pris dans son sens le plus général, est traversé du sud-est au nord-ouest par la rivière Bima, affluent de l'Uelé. Cette rivière, à partir de son confluent avec le Fale jusqu'à son embouchure, sépare les Ba-Iéu, au sud, des Asandé du chef Zolani au nord.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 191-192.

Tous les habitants de la région que nous avons parcourue semblent être d'origine babua.

Ils appartiennent aux tribus suivantes :

Bundjala, Yandumba, Bundjua et Motokwe, dans le bassin de l'Aruwimi; sur les bords du Rubi, aux tribus des Bagbwe, des Mopandu et des Mongandjoro; des indigènes de race asande, se donnant le nom de Badjande, habitant â côté du poste de Buta.

Toutes ces tribus, sauf celle citée en dernier lieu, ont une langue commune appelée sibati.

L'architecture, les mœurs, les armes et les tatouages sont les mêmes ou diffèrent très peu.

Nahan, *Belg. Colon.*, IV (1898), 558*b*.

Les A-Babua ont établi leurs villages au plus profond de la forêt qu'ils occupent entre l'Uelé, le Bomokandi, le Rubi et son affluent, la Likati, ce qui leur assure une retraite inviolable.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440. — Id., *Bull. Soc. Norm. géogr.*, XXVI (1904), 171. — Id., *Mouv. géogr.*, XXI (1904), 365. — Id., *Géogr. Paris*, IX (1904), 438.

Östlich von den A-Mubenge lebt das sich weithin ausdehnende Volk der A-Babua. Ich konnte selbst bei Bagbinne für das Land südlich von Uele keinen andern Namen als den der A-Babua in Erfahrung bringen. Sie sollen das Gebiet des Unterlaufes des Mbima

bis zum Makongo, westlichsten Tributär des Bomokandi bewohnen. Teile ihrer östlichsten Stämme sind dem Fürsten Bakangai tributpflichtig, wie wir später näher erörtern werden. A-Sandé, Nachkommen Tombos, halten als direkte Nachbarn der A-Babua das Gebiet südlich von Uele und im Osten von der Einnündung des Mbima besetzt. Das von der Uele-Krümmung eingeschlossene Land gehört nicht zum Lande der A-Sandé.

JUNKER, *Peterm. Mitt. Ergz.*, XX (nº 92), 54*b*.

Das Gebiet Bakangais erstreckt sich westlich bis zum Makongo. Ein Teil der A-Makilli, A-Mokkele, A-Babua sind ihm tributpflichtig. Diese dehnen sich noch weithin nach NW aus und reden die Sprache der Mangbattu.

JUNKER, *Peterm. Mitt.*, XXX (1884), 99*b*.

La région comprise entre le Rubi et l'Uelé-Bomokandi est habitée par de nombreuses et différentes tribus : Mongandjulu, Marissi Bwopenbéré, Ba-Banda, Mongandjé, Baduda, Bambuli. Toutes ont la même langue, les mêmes mœurs et coutumes, ont les mêmes tatouages, ce sont des Ababua. Les Mongandjulu et les Marissi ne forment pas de tribus spéciales, comme on l'avait toujours supposé.

VERSTRAETEN, *Belg. Colon.*, II (1896), 518.

Il y a dans la zone deux tribus Marissi : une aux environs du poste d'Engwettra et une dans le pays des Ababua. Elles n'ont de commun que le nom.

VERSTRAETEN, *Belg. Colon.*, III (1897), 914.

Nous passons deux jours au poste de Buta sur les bords de la rivière Rubi, un peu en aval de son confluent avec la rivière Bali. Les environs sont habités par les Mongandjulu.

BRUMPT, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440.

Dans la vallée de la Likati et en amont de la bouche de la Likati sur l'Itimbiri habitent les A-Mbamu ; ils confinent à l'est avec les A-Babua et à l'ouest avec les A-Mabeuse.

ROGET, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XV (1891), 115.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Les Ababua forment une des plus importantes tribus du Congo Belge. Ils habitent toute la région comprise entre l'Uelé au Nord et le Bomokandi jusqu'à son confluent avec la Makongo à l'Est. Au Sud, les limites sont encore peu précises tandis qu'à l'Ouest, le Bali, affluent du Rubi, semble former la frontière.

Le territoire des Ababua est traversé du Sud-Est au Nord-Ouest, par la Bima, rivière d'une centaine de mètres de largeur, peu profonde, navigable à la saison des pluies. Une forêt extrêmement dense recouvre toute cette contrée.

Hutereau, de Haulleville, Maes, *Ann. Mus. Congo.*, S. III, t. I, fasc. I (1909), 85.

Les indigènes d'Ibembo portent le nom d'Ababua.

Deken (De), *Miss. Chine et Congo,* t. IV (1898), 22.

Tout le territoire situé au sud de l'Uelé jusqu'au Rubi, entre le Bomokandi et le confluent de la Bima avec l'Uelé est occupé par les Ababua.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 63.

Le territoire des Ababua est limité probablement par la Likati. Ababua est un nom générique. Les tribus qui sont Ababua sont les suivantes : Mongingita ou Bongingita, Mokassere, Mogaza, Mombuna, Mombagele, Mondigima, Moganzulu, Balissi, Mbeengé, Bobodé, Mbodulunga, Bomwengele, Mondagossa, Bakango, Baiéu, Samana (Bakango), Papaïa, Bobaleia, Bodapa, Bokapo, Modombalé, Mobagala, Bokiba et beaucoup d'autres. Les tribus voisines, qui ne sont pas Ababua, sont : Bakere, Balele, Asandé, Morissi et Babwé ; cette dernière tribu était autrefois près de la Likati, aujourd'hui elle est voisine des Ababua, mais elle a été battue par les Balissi et refoulée.

Tisambi.

Il n'y a à Ibembo que quelques travailleurs ababua ; les Ababua ne dépassent pas la Likati. Les Ababua occupent presque tout le territoire limité par l'Uelé, le Bomokandi et la Likati-Rubi. En ce qui concerne l'assertion du Dr Védy commençant par ces mots : En réalité sur ce territoire ainsi délimité, il existe : 1° les Ababua proprement dits.... ; 2° les Baieu.... dans le bassin du Bali, cette assertion est vraie si l'on en croit les indigènes du nord de la Bima. Elle n'est plus exacte, si l'on se base sur les dires des populations du sud de la Bima, telles les Bakéré, les Balélé, etc. Malgré les différents noms dont ils s'intitulent, noms qui diffèrent souvent de village à village, si on les observe de près, on remarque la similitude de langage, de mœurs, de tatouage, et l'on est vite convaincu que Balissi, Benge, Mongingita, Mundungwali sont tous des Ababua.

Le pays est en général plat et fortement boisé surtout près du Rubi ; il s'éclaircit près de l'Uelé.

Périn.

Les limites signalées ci-dessus par Tilkens sont inexactes; celles signalées par le Dr Védy sont exactes. Les indigènes d'Ibembo ne sont pas des Ababua; ceux-ci sont plus au nord-est, à l'est d'Ibembo et sur toute la rive gauche du Rubi vivent les Mokengere qui ressemblent aux Ababua mais sont distincts d'eux; à l'ouest d'Ibembo vivent les Bomongo et autres petits groupements se rattachant plutôt à la race Budja du district des Bangala.

de Renette.

Le district de l'Uelé est le plus septentrional des districts de l'État Indépendant du Congo; il a pour limites : au nord, le Bomu qui le sépare des possessions françaises et la ligne de faîte Congo-Nil au delà de laquelle s'étend le territoire du Bahr-el-Gazal; à l'est, l'enclave de Lado; au sud, la zone des Stanley-Falls qui dépend de la province orientale et le district de l'Aruwimi; à l'ouest, le district des Bangala et le district de l'Ubangi.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Il s'étend en latitude du 2e au 5e degré nord environ et en longitude du 23°30′ au 31e degré est; il est administrativement divisé en quatre zones : au nord-ouest la zone de l'Uere-Bili et au sud-ouest celle du Rubi; au nord-est la zone de la Gurba-Dungu et au sud-est celle du Bomokandi.

Les peuplades que nous étudions habitent la partie occidentale du district, donc les zones de l'Uere-Bili et du Rubi, qui au point de vue hydrographique comprennent : 1° le bassin méridional du Bomu depuis environ 65 kilomètres de sa source jusqu'au delà de Gufuru; 2° le bassin supérieur du Bili; 3° le bassin moyen de l'Uelé et une partie du bassin de ses affluents: à droite l'Uere inférieur, à gauche la partie occidentale de celui du Bomokandi et tout le bassin de la Bima; 4° le bassin supérieur de l'Itimbiri, formé de la Likati et du Rubi. Les deux zones sont séparées par l'Uelé dont le cours de direction est-ouest est parallèle à celui du Bomu; ces deux rivières se réunissent à Yakoma, en dehors du district de l'Uelé, pour former l'Ubangi, un des plus puissants affluents du Congo. Ces peuplades ne sont cependant pas confinées dans les territoires que comprennent ces zones administratives; elles dépassent vers le nord et vers l'est notamment les limites politiques que nous venons de déterminer.

Nous nous trouvons en présence de trois groupes ethniques dont l'habitat peut être assez exactement délimité :

a) Au nord de l'Uelé, mais cependant sans atteindre cette rivière sur tout son cours, et dans tout le bassin du Bomu

vivent les A-Sandé, plus connus sous le nom de Niam-Niam que leur ont donné des tribus voisines. Leur habitat s'étend au-delà des frontières de l'État, soit au nord du Bomu et de la ligne de faîte Congo-Nil; il dépasse aussi vers le sud le cours de l'Uelé, mais dans ce cas, ces peuplades A-Sandé forment de petits îlots, notamment sur la Likati, non loin du confluent de la Bima dans l'Uelé, aux sources de la Mokongo. Dans la partie orientale du district de l'Uelé, le groupe ethnique A-Sandé s'étend assez considérablement au sud de l'Uelé dans la zone de Bomokandi.

b) Sur les rives de l'Uelé, les Ba-Kango, navigateurs et complètement différents des précédents. Il se pourrait qu'on doive les rattacher au groupe ethnique suivant, car, au dire du Dr van Campenhout, ils parlent un dialecte bantou; cependant les mœurs et coutumes sont en bien des points diverses des mœurs des Ababua. Ce qui les différencie le plus, c'est leur genre de vie déterminé par leur habitat : les rives et les îles de l'Uelé. Certains de ces Bakango, par exemple ceux installés depuis le rapide de Panga jusqu'à celui d'Ussu ont tous, les caractères, les mœurs et le langage des Ababua, tandis que d'autres Bakango sont fortement mélangés avec les peuplades voisines, tels ceux habitant entre Amadi et Bomokandi, qui sont en grande partie des Abarambo [1].

c) Les Ababua qui habitent la partie orientale de la zone du Rubi, entre le Rubi et le Bomokandi, auxquels il faut sans aucun doute rattacher quelques tribus vivant plus à l'ouest, les Ba-Iéu [2], et les peuplades habitant à l'est de la Likati.

[1] Le Dr Védy a publié sur *Les Riverains de l'Uelé* une excellente monographie ethnographique dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXX, 1906, pp. 185-209 et 299-324, avec une carte.

[2] A propos de ces Ba-Iéu, M. Torday, dans le compte-rendu de notre monographie : *Les Ababua*, publié dans *Man*, 1907, pp. 173-176, dit : « In our opinion it is clear that the Ababua and Baieu are two different people, although there may be resemblances between them, due to long defensive alliances. When we consider that the Baieu, like the Ababua, are divided into sub-tribes, that their huts are circular, whilst those of the Ababua are rectangular, that their burial customs

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

A côté de ces groupes ethniques distincts par divers caractères ethnographiques et sociologiques, il existe des peuplades de noms divers qui sont plus ou moins apparentées, soit aux A-Sandé, soit aux Ababua, soit à d'autres groupes dont l'habitat principal est en dehors du district.

La partie occidentale du district de l'Uélé est traversée par la frontière linguistique qui sépare les peuples Bantou des peuples A-Sandé. Ces derniers se rattachent au groupe ethnique plus vaste des Foulah-Sandé, provenant pour la plus grande part du mélange des Éthiopiens et des Nigritiens et s'étendant à travers toute l'Afrique de l'est à l'ouest sur un territoire de 5 à 6 degrés de largeur depuis le pays des Massaï, environs du Kiliman-Djaro, jusqu'au bassin du Sénégal. De même, les Ababua, les Ba-Ieu, et les peuplades plus à l'ouest et plus au sud font partie du groupe ethnique

differ greatly, and that tribal cicatrisation marks have not been observed amongst the Baieu, we must come to the conclusion that we have to deal with two different tribes, whose customs have a tendancy to assimilate, as in the huts, where all transitional forms may be found ». Il est à remarquer que pour élucider cette question importante : faut-il rattacher les Ba-Iéu aux Ababua, M. de Calonne ne nous fournit aucun renseignement probant ; sa carte ethnographique ne signale pas l'habitat des Ba-Iéu et à leur place, à peu près, signale les Bagbé et les Mobalia. Mais d'après le Dr Védy, les Ba-Iéu comprennent les Balissi, les Benghé et peut-être les Moginghita ; il semble que les Benghé du Dr Védy sont les Bagbé de M. de Calonne. Si d'une part le Dr Védy semble exclure les Ba-Iéu du groupe Ababua, et M. Torday donne des raisons pour que ces deux groupes soient considérés comme différénts, M. de Calonne, d'autre part, paraît bien être d'avis que les Ba-Iéu sont des Ababua. L'Ababua Tisambi prétend que les Baieu sont des Ababua.

bantou lequel comprend de nombreux peuples de l'Afrique centrale et australe dont les idiomes forment la famille linguistique bantou sans aucune analogie avec les langues nigritiennes.

J. Halkin, *Mouv. Soc. Int.* (1907), 122-124.

Les populations parlant la langue Ababua occupent actuellement deux territoires : le premier est limité sensiblement entre l'Uelé et la Lulu par deux méridiens passant par Buta et par Zobia; le second est un triangle ayant comme base Madungu-Ibembo et comme sommet Likati.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 290.

Ostlich von den Ubangu, südlich von Tele und Itimbiri und östlich von der Yoko soll zich das gebiet der Mokengere befinden.

Den Mokengere schliesst sich die Ababuagruppe an. Die Babua oder Ababua zerfallen in eine Anzahl Unterabteilungen, die teil weise, aller Wahrscheinlichkeit nach, clans sind. So kennen wir die Monganzulu auf dem linken Ufer des Rubimittellaufes, dam die Balisi, Benche, Babenge, Bandagossa, u. s. w.

Die Ababuagruppe bezetzt das gebiet zwischen Uele, Bomokandi, Angua, Andu, Bima, Sambala, Rubi, Tele, Itimbiri, Rubi, Bali und Mogangu. Ausserdem befinden sichs noch abgesprengte Bomongo auf dem rechten Itimbiriufer zwischen Elonga, Itimbiri, Tinda und den Likatiquellen. Die Azande teilen sich in des Ababuagebiet der Bima ontlang ein und reichen fast bis zum Mittellaufe des Flusses. Sie sind hauptsächlich auf dem rechten ufer konzentriert.

Dien Ababua schliessen sich die Bangelima enge an.

Czekanowski (J.), *Zeitscht. f. Ethnol.*, XXXXI (1909), 601.

Les Ababua se divisent en un grand nombre de tribus autonomes. Sans entrer à l'heure actuelle dans les détails de leur organisation sociale, nous leur appliquerons les dénominations courantes, usitées par eux-mêmes, tout en notant que dans certains cas elles ont plutôt une valeur géographique que politique, et que cette nomenclature comprendra sous des noms différents des fragments dispersés d'anciens groupements plus importants.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Nous rencontrerons de l'Est à l'Ouest :

1° Groupe oriental :

Les *Bobwa,* dans le quadrilatère délimité par la Bima, l'Uelé, le Bomokandi et l'Andu, et qui comprennent les tribus *Bulungwa, Bakete, Bokapo.*

Les *Mondingima* sur la rive gauche de la Bima à hauteur de Zobia, les *Mogongia* entre ces derniers et Titulé. Immédiatement à l'ouest de ces deux tribus les *Mobalia,* au sud les *Mondungwalé* qui s'étendent jusqu'à l'Aruwimi. Entre la Lulu et la Télé, les *Bokiba* et les *Bengé*; entre la Télé et le Rubi, les *Moganzulu*; sur la rive droite du Rubi, les *Bagbé.* Dans le triangle Mobambu, Libokwa, Titulé, les *Balissi.* Entre ceux-ci et Angu, les *Mogingita,* à l'ouest de ceux-ci les *Mobati,* tandis qu'à leur sud, sur le haut Dibongo se trouvent les *Bawenza.*

2° Groupe occidental :

Ce groupe est souvent désigné sous le terme général de *Mobati,* la tribu de ce nom, citée plus haut, en est une fraction.

Nous trouvons sur la haute Likati, les *Molissi* et les *Bobwa*, au sud de ceux-ci les *Boganga* s'étendant jusqu'à l'Itimbiri.

Dans l'hinterland entre Ibembo et Mandungu, on rencontre une série de petites tribus, les *Labibi, Mobongono, Bolendé, Bogugia, Bokalaka, Bokwundu, Bodjaki,* pour en terminer avec les *Mogbasa* dans les environs du poste de ce nom (district des Bangala).

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 292-293.

Faisant partie du groupe linguistique Ababua, nous trouvons les populations Bakango et Mobengé. Des différences culturelles importantes nous les ferons exclure provisoirement du groupe ethnique.

Le nom de *Bakango* désigne d'une façon générale les populations de *pêcheurs* de l'Uelé. Ils parlent la langue des populations de l'intérieur correspondantes, Ababua, Abarambo, Mangbetu. Il est

assez probable que la majorité des Bakango entre Djabir et Bambili proviennent de familles Ababua, ayant abandonné l'agriculture pour la pêche et qui se sont peu à peu différenciées de la souche originelle.

Les *Mobengé*, actuellement fixés entre l'Uelé et la Likati, occupaient autrefois une grande partie des territoires situés entre Djabir et le Mbômu. Une partie d'entre eux fut soumise par l'invasion Bandja, les autres refoulés vers le Sud, dans la forêt.

Le type de leurs maisons ornées, les produits de leurs cultures, indiquent leur ancien habitat en plaine. Ils ont les tatouages verticaux et la coiffure en petites tresses longitudinales (*fandala*) au milieu de la tête, transversales sur les deux côtés. Le libati qu'ils parlent est émaillé de mots sango. Il est à noter que les populations de pêcheurs qui en dépendent s'appellent Basango (Abasango en Asandé) ou les Sango.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 292.

Les Ababua forment un groupe ethnique unique et distinct. La langue parlée par le groupe oriental est le libwalè ou liganzulu, celle des tribus occidentales le libati. Libwalè et libati ne se distinguent que par de légères différences (voir E. 124). Cette unité linguistique correspond à une individualité culturelle, qui se différencie nettement des caractéristiques des grands groupes ethniques limitrophes, qui sont: au Nord, les Asandé; au Sud-est les Makéré et Maélé, du groupe Mangbétu; au Sud, les Mobanga et les Mongelima, du groupe Basoko; à l'Ouest, les Mogbuda, Bokoï, Mokengéré et Budja du groupe Mabinza; au nord ouest, les Moguru et les Mombogoma du groupe Mobwandi.

Le Sandé, guerrier intrépide, venu du Nord, lancier, archer et lanceur de trombaches, n'appartient pas au groupe linguistique Bantu. Il a établi sur les pays conquis une organisation féodale.

Les Makéré et Maélé parlent un dialecte Mangbétu. De ceux-ci ils tiennent leurs couteaux recourbés, et leurs arcs. Plus doux, plus voluptueux que l'Ababua, ils habitent des maisons à base rectangulaire, à toits à deux pans.

Le grand groupe Mabinza est plus perfectionné au point de vue économique. Il connait la rotation des cultures, et possède comme instrument d'échange le marché de la semaine. Il parle libinza et habite une maison à base ronde, à toit conique, mais basse et incommode.

ABABUA
(CONGO.)

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Les Basoko, qui semblent pratiquer l'association temporaire de travail pour la mise en valeur des cultures, habitent des huttes rondes, étroites, dont le toit conique est excessivement élevé.

Les Mobwandi, de langue sango, forgerons industrieux, se distinguent à première vue des autres groupes, par leur tatouage de front à larges chéloïdes verticaux et les énormes botoques qu'ils introduisent dans le lobe inférieur de l'oreille.

Lances, couteaux, boucliers, meubles, outils de cuisine ou instruments de musique, qui présentent une complète unité de forme dans toute la région Ababua, se différencient aussitôt qu'on arrive aux limites que je viens d'assigner à ce groupe.

Aussi, de proche en proche, de Mandungu à Bambili, tous les indigènes se déclarent-ils *bato omoti*, un seul homme (littéralement : des hommes un seul).

Le nombre restreint de mensurations faites ne permet pas de déterminer si un type somatique caractéristique correspond au type linguistique et culturel (voir G. 186-202).

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 290-291.

Cf. BOZAS (DU BOURG DE), *De la Mer rouge à l'Atlantique*, Paris (1906), 416. — BURROWS, *The Land of Pygmies*, London (1898), 200. — CAPENNY, *Scott. Geogr. Mag.*, XV (1889), 312. — CHAPEAUX, *Le Congo*, Bruxelles (1894), 512. — DROOGMANS, *Le Congo*, Bruxelles (1894), 65. — GOTTARDO GAROLLO, *Explor. Comm. Milano*, II (1887), 36 *a*.— KETHULLE (DE LA), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 398. — JUNKER, *Peterm. Mitt.*, XXVIII (1882) 442 *b*. — JUNKER (Dr), *Proc. R. G. Soc.*, London, IX (1887), 408. — JUNKER, *Ausland*, LX (1887), 827. — MEYER, *Ges. Erdk.*, Berlin (Verh.), XVI (1889), 212. — MIANI, *Il viaggio al Monbuttu*, Rome (1875), 28. — MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk.*, Leipzig (1896), 61. — STANLEY. *Dans les ténèbres de l'Afrique*, Paris, I (1890), 154. — STANLEY, *Scott. Géogr. Mag.*, V (1889), 229. — *Congo Belge*, VI (1901), 250 *a*. — *Proc. R. G. Soc.*, London, V (1883), 43.

Aspect physique. — La forêt est d'aspect multiple. Ici le sol s'abaisse en une grande dépression au fond de laquelle coule quelque ruisseau. Les troncs sont si rapprochés que les feuillages confondus laissent à peine filtrer quelques rayons de soleil. Inondé en saison des pluies, le sol n'y porte que quelques maigres buissons; la nuit, aux vieilles souches moussues, des putréfactions allument des phosphorescences singulières. C'est le sombre *bwangé* qui longe les rivières s'arrondissant parfois autour de quelque cuvette sans écoulement ou *libudu*. Là où le sol se relève un peu, la forêt commence à s'éclaircir, les arbres s'écartent, çà et là on aperçoit la ligne élancée des troncs blancs des bombax, tandis que le sous-bois s'encombre de buissons de plus en plus touffus; c'est le *mpâ*, refuge des antilopes. A mesure qu'on s'éloigne des ruisseaux, que la lumière pénètre, la végétation basse s'anime. Bientôt un peuple de lianes, enlacées, entrecroisées, enveloppe la forêt de son réseau continu; s'accrochant aux branches, elles escaladent les troncs immenses. C'est le *pongbo* ou forêt à lianes. Celle-ci fait bientôt place elle-même au *likombé*, abri des phacochères. Les arbres y sont plus écartés que dans un de nos vergers, mais le sol est envahi d'une jungle de rêches buissons épineux, de joncs immenses et jaunis, atteignant jusqu'à six mètres de hauteur. Pour y pénétrer il faut suivre les sentiers d'éléphants, marcher courbé pendant des heures, ramper sous les arbres abattus, se frayer un chemin à la machette.

Les seuls endroits où l'on ait un peu d'air, où l'on aperçoive le ciel, sont les *bwengu*, clairières marécageuses, occupant la rive des ruisseaux; en saison des pluies elles sont généralement inondées; en saison sèche une herbe haute y pousse, qui y réunit, chaque nuit, les buffles et les éléphants.

Le sol est partout d'une pauvreté remarquable; le luxuriant humus de la forêt tropicale peut se classer dans l'accessoirisme de l'Afrique romantique.

La roche, peu profonde, apparaît presque à chaque source; assises calmes de schistes ou de grès dans la région du Rubi, terrains plus tourmentés que perçent les granits, dans la région de la Bima et de l'Uelé.

Quelques centimètres à peine d'humus recouvrent les terrains superficiels, sables mêlés de concrétions de limonite, argiles rouges; le calcaire fait généralement défaut.

Le sol est si pauvre que les peuplades du groupe Mabinza qui pratiquent la rotation des cultures, sont cependant parfois obligées de se déplacer, des champs remis en exploitation après des années de jachère ne parvenant plus à leur donner des récoltes suffisantes.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Aussi l'Ababua renonce-t-il généralement à établir des cultures dans le *bwângé* au sol acide; l'immense travail de défrichement d'une forêt trop dense ne trouve guère de compensation, le terrain étant en effet épuisé en un an. Il s'attaquera de préférence au *mpâ* et au *likombé*. Mais la nécessité d'avoir l'eau sous la main pour les besoins journaliers d'hygiène et de cuisine obligerá le village à rester près des rivières, donc dans le *bwangé*, les *bwengu* étant trop bas et trop humides pour s'y installer. Ces deux nécessités antagonistes expliquent les faits que les voyageurs ont exclusivement rattachés à une question de sécurité, d'abord que le village se trouve rarement au milieu de ses cultures; ensuite que lorsqu'on voyage en pirogue à travers les pays peuplés on n'aperçoit qu'exceptionnellement des plantations, tandis que dans leur aspect normal la rivière est toujours bordée de deux sombres barrières de forêt touffue.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 318-319.

As regards the physical features of the district, a large part of the Welle district is densely wooded, forming part of the Great Equatorial Forest which stretches as far as the Bomokandi and Welle Rivers. North of these the country consists generally of vast plains covered with grass and scrub, traversed by wide valleys into which the forest sends prolongations from its main area, for the trees naturally follow the watercourses.

The country reaches its greatest elevation towards the east at the Nile-Congo watershed, where it attains an elevation of 3300 feet, and in places as much as 4000 feet. On the south-east a wide area is hilly and even mountainous.

In the north-eastern part, close to the Bhar-el-Ghazal there appears a group of hills of some importance, with Mount Bundukwa, Mount Yambili, and several smaller elevations.

Westward the country becomes gradually lower, and forms a series of broad undulations wich produce hardly any visible effect

on the contour. This monotonous country is pieced in places by groups of isolated hills, such as Mount Angba, on the Welle, near Amadi; Mount Majema, near Poko; Mount Tena, on the Bomokandi; and others of minor importance.

Close to Libokwa a ridge of granite running north-west and south-east stretches quite close to the southern bank of the Welle, and extends towards the Falls of Lipodongu on the Rubi.

Preumont, *Scott. Geogr. Mag.*, XXII (1906), 317. — Id., *Quart. Journ.*, LXI (1906), 642.

Starting from Ibembo to follow the Itembiri to Buta, the first rocks encountered were at the rapids of Go, where the river changes its name to Rubi. About this river were found a series of sedimentary rocks, chiefly shales, which continue up to Buta. About thirty miles north of Buta, however, between the Bali and Libokwa, a well-defined massive ridge of granite appears running in a north-westerly and south-easterly direction. The intervening country is made up of alluvium and clay, in the depressions, while upon the slight eminences a limonitic pudding-stone is often met with. From Libokwa to Bima on the Welle the same granite and ferruginous rocks are also abundant. Thus, on entering the basin of the Welle, the main point to be noticed is its granitic substratum.

The relation between the levels of the basins of the Rubi and Welle rivers is interesting. At Buta the basin of the Rubi is about 1600 feet above sea-level, while that of the Welle at Bima is about 2000 feet. Since the distance between the two places does not exceed fifty-five miles in a bee-line, the difference of level is somewhat remarkable. The separation of the two basins is well defined by the ridge of granite mentioned above.

The distance between Bima and Bomokandi is given as sighty one miles by the waterwat, the difference of level between the two places being about 82 feet. As the author travelled this distance in a canoe in the time of highest flood, little could be made out in regard to geology except to show that granite was everywhere present. The rapids were numerous and strong, and at each blocks and masses of granite were much in evidence. In places the grey argillaceous deposit which formed the surface layer was very like kaolin and was used to whitewash the houses. Above this kaolinised surface deposid there appeared in some places a limonitic pudding-stone, of wide distribution in the district.

Preumont, *Scott. Geogr. Mag.*, XXII (1906), 318-319. — Id., *Quart. Journ.*, LXI (1906), 643.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

The district with which I am chiefly concerned is that of the Upper Wellé, which extends from twenty three degrees in the west, runs eastward to the Nile at the most northerly point of the Congo Free State, and has for its northern boundary the M'Bomu, stretching five degrees north.

The southern boundary, which cannot be accurately defined, is the watershed between the Aruwimi and the Wellé. The country is irrigated by the River Wellé, together with the tributaries Bomokandi, M'Bima, Werré, and some lesser affluents. To the north of the Wellé, in its western portion, the land is covered to a great extent with thick forest; the central and easterly parts consist of large open grass plains, varied, by undulating, rocky ground, sparsely covered whit scrub bus. South of the river the country presents an entirely different aspect, being dotted over with numerous villages, which are surrounded by large and thriving plantations of maize, banana, cassava, millet, sesame, and maroo. On the northern bank the land is almost worthless, but below this, where the agricultural tribes are settled, the country is much richer and better, and soil is in the highest degree fitted for agriculture. So fertile is the land, and in such abundance does it yield food, that the natives need work but two months in every twelve. There is no “ agricultural depression „ here. As no free salt is to be found in these regions, this most necessary condiment has to be produced artificially, and is extracted by all the tribes in this neighbourhood from papyrus plants.

Burrows, *Land of the Pygmies*. London (1898), 53-55.

Le 7 janvier 1903, après quelques jours de repos sur les bords de l'Uelé, au poste de Bima, nous prenons une direction sud-sud-ouest à travers la grande forêt.

Au poste de Libokwa, nous traversons la rivière Bima, à 3 kilomètres en amont de son confluent avec l'Uelé ; elle est large de

60 mètres environ. Sous l'épais dôme de verdure qui nous abrite des ardeurs du soleil, mais qui empêche l'air de nous parvenir, nous continuons notre marche, buttant, trébuchant à chaque pas, dans les lianes, les souches et les blocs de latérite rougeâtre, qui encombrent l'étroit sentier. Nous passons la ligne de partage des eaux, très marquée qui sépare les bassins de l'Ubangi et du Congo. Nous traversons de nombreux affluents de la rivière Bali et cette dernière par trois fois, pour suivre sa vallée à droite et rejoindre au poste de Buta la rivière Rubi dont elle est un des affluents. Cette région, comme toutes celles qu'abrite la forêt équatoriale, est humide et marécageuse, pendant la saison des pluies.

Nous avions parcouru environ 120 kilomètres et n'avions trouvé sur notre chemin que solitude et dévastation ; villages, bananeraies, palmeraies, et cultures abandonnées; ravages et tristes conséquences d'une guerre récente. Nous devons dire, pour être sincères, que bien qu'ayant pris plaisir à traverser une partie de la grande forêt, nous n'y avions pas trouvé ces enchantements, cet inconnu. qu'ont décrits de nombreux voyageurs. Nous passons deux jours au poste de Buta sur la rivière Rubi, un peu en aval de son confluent avec la rivière Bali. Les environs sout habités par les Monganzulu.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440. — Id., *Mouv. Géogr.*, XXI (1904), 366.

Nous marchions pour la première fois dans une véritable forêt et aussi nous ne cessions de nous extasier devant toutes les beautés naturelles qui se présentaient à notre vue: des arbres à essence, pour nous inconnue jusqu'alors, élevaient leur tête superbe à une très grande hauteur et formaient au-dessus de nous une voûte au travers de laquelle les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer. Des lianes s'y enchevètraient follement et formaient par leurs mille détours un réseau inextricable.

Une odeur caractéristique frappait nos sens. La fraicheur malsaine qui règne dans la forêt contraste singulièrement avec la chaleur des clairières où le soleil darde perpendiculairement ses rayons brûlants.

Nous étions en pleine saison des pluies ; à cette époque la forêt d'Ibembo dont le terrain est très plat, ne forme qu'un vaste marais. La route est submergée dans la plus grande partie de son étendue. Des rares points de repère surgissent, c'est grâce à l'instinct merveilleux des nègres et à leur habitude de ces régions que l'on parvient à suivre la direction voulue et le blanc sans leur aide se perdrait fatalement. La marche dans ces conditions est des plus pénible, on

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

se heurte à chaque pas contre des lianes ou des souches que l'eau ou la boue dérobe aux regards, tandis que le pied qu'on pose au hasard expose à des glissades et à des chutes.

Nous rencontrons de nombreux petits ruisseaux dont l'eau est très limpide; le fond est formé de sable et de petits cailloux. Nos porteurs se désaltèrent avec plaisir de cette eau saine et rafraîchissante.

Comme la profondeur de ces ruisseaux n'excède généralement pas un mètre, nous marchons bien souvent dans leur lit sur d'assez longs parcours.

Nys, *Chez les Abaramlos.* Anvers (1896), 43-44.

A trois quarts de lieue en amont d'Ibembo, on laisse le Rubi derrière soi, pour pénétrer, par un sentier mal tracé, dans une région très buissonneuse qui borde la grande forêt. Après un quart d'heure de marche et après avoir traversé quelques mares, on arrive dans un bois de haute futaie composé d'arbres atteignant 40 mètres de hauteur et dont les troncs élancés sont dépourvus de branches jusqu'à 20 mètres du sol. L'aspect général est assez bien celui de nos forêts luxembourgeoises, seulement le sol y est moins mouvementé.

Une épaisse couche d'humus et de feuilles recouvre la terre ; des buissons chétifs végètent par-ci par-là ; on y voit aussi, mais assez rarement, des fougeraies semblables à celles de notre pays ; ainsi que des endroits recouverts uniformément d'arbustes ressemblant au myrtil par leur développement et leurs fruits, et au hou par la forme des feuilles.

On aperçoit fréquemment dans l'intervalle des troncs élancés, pendant verticalement ou, en courbes variées, d'énormes lianes noires qui vont jusqu'à la cîme des arbres s'épanouir au soleil en de sombres et inextricables fouillis de feuilles, de branches et de racines. Ces lianes ne serpentent pas autour des troncs comme on pourrait le croire, elles en sont éloignées, au contraire, de 1 à

5 mètres. Il semble donc qu'elles se soient développées en même temps que leurs soutiens, et l'on conçoit ainsi que, après un grand nombre d'années, sous l'action de leur poids et des efforts des vents violents, elles entraînent sur le sol les branches qui les soutiennent ; c'est du reste, ce que l'on constate de temps en temps.

Il n'est pas rare non plus de rencontrer des arbres, même très gros, renversés par les tornades, les uns ensevelis sous une végétation luxuriante qui périra à son tour quand les arbres voisins auront envahis complètement la place que le défunt occupait au soleil ; d'autres, plus ou moins pourris, ne sont plus que des troncs informes gisant dans les feuilles mortes. Dans certaines régions de la forêt, on voit de grandes quantités de fruits ayant la forme de nos poires et de nos pommes, et la couleur de nos coings. Leur dureté est telle, qu'on les entame difficilement avec le couteau. Comme chez nous, les espèces en sont très variées, et leurs plus gros spécimens sont plus volumineux que les plus gros des nôtres. Certains d'entre-eux se développent aux aisselles des branches. J'ai même vu un arbre de 2 m. 30 de diamètre, portant à 1 mètre du sol trois gros fruits roses ressemblant plus à des courges qu'à des pommes. Il règne dans ces parages, à l'abri du vent et à l'ombre du soleil, une étouffante humidité saturée de miasmes qui se dégagent des fruits et des feuilles en décomposition. On est souvent frappé d'étonnement quand on se trouve en face des plus gros arbres.

Beaucoup d'entre eux semblent se maintenir en équilibre par d'énormes contreforts naturels, trois, quatre, cinq, rarement plus, de même dimension et qui sortent du tronc comme des rais d'un moyeu. Ces contreforts qui sont triangulaires et verticaux, atteignent souvent 3 mètres de hauteur, 0 m. 40 d'épaisseur et 3 mètres à l'endroit où ils pénètrent dans le sol. Il m'est arrivé plus d'une fois de faire dresser ma tente entre deux de ces singuliers appuis. Les indigènes en extraient des blocs dont ils font leurs gongs. Dans les régions humides, on rencontre fréquemment des arbres juchés à 2 et 3 mètres du sol, sur le frêle échafaudage conique de leurs racines enchevêtrées.

Il ne cessa pas de pleuvoir pendant cette première journée de marche, aussi dans les bas-fonds et sur les plateaux nous pataugions dans les flaques d'eau, et sur les pentes, nous remontions les torrents.

La traversée des marais interminables était particulièrement pénible. Il est à remarquer que la plupart des vallées larges et peu profondes dans lesquelles coulent des ruisseaux très sinueux se transforment en vastes marécages, durant la saison des pluies.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

N'étant pas irriguées et leur pente étant très faible, ces vallées retiennent en stagnation les eaux qui découlent des régions voisines. Elles sont recouvertes de petits buissons et d'arbres clairsemés. On y enfonce jusqu'au ventre dans une boue noire, vaseuse et puante qu pénètre dans la peau et même dans les ongles. Les racines gluantes rendent la marche très difficile, font quelquefois choir les porteurs dont les charges dégringolent dans la boue.

Vers 2 heures nous nous engageâmes dans un ruisseau torrentueux, sablonneux et encaissé que nous remontâmes durant une heure et demie, jusqu'à proximité d'une clairière où apparraissaient de loin en loin des arbres morts ébranchés. Un sentier nous conduisit à travers des plantations de maïs et de manioc, à un village dont nous aperçumes bientôt la zériba émergeant d'une bananeraie. Après en avoir franchi l'enceinte par une petite ouverture, nous débouchâmes sur une place entourée de huttes à parois d'argile et à toits coniques, et de quelques abris rectangulaires montées sur piquets. Huttes et abris sont couverts de feuilles ressemblant beaucoup à celles de l'aspidistra.

Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 201-202.

Entre la Bima, l'Uelé et le Bomokandi, le pays est assez plat présentant seulement quelques groupes de collines ; crêtes allongées du nord au sud : la première naissant vers les rapides du Sasi (Uelé), la seconde au rapide de Sagnan, la troisième vers l'embouchure de la Likandi (Bomokandi).

Au sud de la Bima, et surtout dans le bassin du Bali, le pays est beaucoup plus accidenté et prend parfois l'aspect de nos Ardennes.

La forêt recouvre toute la contrée : en continuité, au sud, avec la grande sylve équatoriale, elle s'arrête net à quatre ou cinq kilomètres de l'Uelé ne laissant au delà que des terres dénudées où seuls les cours d'eau s'entourent de ce rideau d'arbres que Schweinfurth appelle des “ galeries ”.

L'ensemble du pays est lugubre ; cette forêt sombre, ininterrompue, ne présentant d'éclaircies que là où les grands arbres, détruits par quelqu'ancien défrichement, ont laissé se développer une broussaille impénétrable ; ces rivières désertes dont les eaux noires ou jaunes se précipitent en torrents dangereux ou restent presque stagnantes, formant alors des nappes, peu étendues il est vrai, mais pourtant sans limites visibles ; le silence de ces solitudes où seuls quelques cris d'oiseaux ou les larges foulées de troupeaux d'éléphants sont les manifestations de la vie, ont un caractère hostile, oppressant qu'ont connu tous ceux qui ont parcouru la forêt équatoriale et que Stanley a décrit d'une façon si saisissante. Dans ce décor tragique, l'étroit sentier battu par l'indigène prend un aspect clément, hospitalier, rassurant même.

Sur ce sentier, l'homme ne se sent pas seul, il prévoit l'existence d'un groupe d'êtres humains qui, quels qu'ils soient, amis ou ennemis, représenteront le mouvement, la vie, l'énergie humaine, et, surtout, la lumière à laquelle il aspire de toutes ses forces et qui lui fait saluer avec joie toute plantation, toute clairière ou toute agglomération d'indigènes.

Pour l'étranger, il semble que dans un tel pays l'homme ne puisse être qu'hostile à l'homme, cette solitude, ce silence, ces voies de communications rudimentaires inspirent la méfiance, tout paraît dangereux ou nuisible dans la forêt, et il est hors de doute que rien que l'aspect de leur patrie a dû faire redouter à leurs voisins des plaines ceux que les Européens appelèrent longtemps " les terribles Ababua ".

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 192-193,

Nous avons vu qu'au point de vue hydrographique l'Uelé est très bien partagé. L'ensemble des cours d'eau ressemble à un filet qui étend ses mailles sur toute la région. Il y a beaucoup de parties qui sont inondées, principalement de l'Uelé, dans le pays des Ababua ; ces inondations se produisent à la saison des pluies ; il se forme alors des marécages. Vers la fin de la saison sèche, la traversée de la forêt est très agréable et l'on rencontre peu de cours d'eau, ceux-ci étant à sec, sauf les plus importants ; quant aux marais, il sont rares à cette époque. D'Ibembo à Bomokandi on traverse la belle forêt de haute futaie.

Au delà de la rivière Bomokandi, les forêts deviennent moins épaisses, plus rares et parfois on ne rencontre plus de parties boisées qu'aux environs des rivières ou des ruisseaux.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Au nord de l'Uelé, aux environs de Djabir, le pays est assez boisé, mais ce n'est plus la région forestière; on entre dans le pays des plaines et au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'est les bois deviennent plus rares. Tandis que les rivières ont leurs rives boisées vers la partie basse de leurs cours, les parties moyennes ét hautes ont à peine la rive bordée de quelques arbres dont les branches cherchent vers le cours d'eau la fraîcheur et l'humidité nécessaires à leur existence et surplombent par conséquent la rivière.

L'Ueré, par exemple, dans sa partie moyenne, vers l'endroit où est installé le camp de l'Ueré, présente tout à fait les caractères du cours d'eau des pays de plaines.

Il décrit des méandres nombreux et tel un ruban d'argent on l'aperçoit dans le lointain, traversant sans cesse une plaine herbeuse qui s'étend à perte de vue.

De temps en temps, une ligne de roches l'oblige à changer son cours et l'on est tout étonné, quand on voyage en pirogue, de suivre brusquement la direction sud-nord, alors que l'on suivait primitivement la direction est-ouest.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 101*a-b*.

Hydrographie. — *Généralités.* — The Welle district is extremely well-watered. The Welle river arises in the mountains near Lake Albert, and traverses the district from east to west, throwing its network of tributaries northward and southward over a wide area representing more than 60,000 square miles.

The southern tributaries are the most important — a fact easily accounted for, since the southern zone is more densely wooded and has a heavier rainfall than the northern.

A rough parallelism is noticeable in the disposition of all the principal tributaries of the Welle; north of the river they almost all run

nearly north-east and south-west, while those on the south side trend more west-north-westward and east-south-eastward.

Owing to the small slope of the rivers and streams the country becomes extremely swempy in the rainy season; small rivers of no importance at other times then expanding over enormous flood-grounds. This is especially noticeable in the northern zone, where the country is more level and the ground more argillaceous. The Welle, in common with most of its tributaries, generally winds its way through high banks of clayey alluvium, and runs through a broad basin much too shallow to be called a valley. The course of the stream is interrupted by numerous rapids which divide it into reaches of quieter water, easily navigable by native canoes. In flood-time the Welle rises from twelve to fifteen feet, and its volume of water is increased at least fivefold.

That the slope of the river is not great may be illustrated by the stretch between Suronga and Niangara, where there is a difference of level of only 42,6 feet in a distance of a little over sixty-two miles.

Preumont,, *Scott. Geogr. Mag.*, XXII (1909), 317. — Id., *Quart. Jourm.*, LXI (1906), 641.

Uelé. — Nom. — La rivière s'appelle Kibali jusqu'à Dungu, Makua jusqu'à Panga et Uelé pour le restant de son cours.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 1006.

L'Uelé Makua prend sa source dans la chaîne de hauteurs qui se dressent à quelque cent kilomètres à l'ouest de Wadelai, traverse le pays de Calica en se dirigeant au N. N-O. s'incline vers l'ouest et entre dans le territoire des Loggo où il prend le nom d'Obi. Après avoir reçu le Yubbo, le Dungu, le Calpilli, le Gadda et divers autres tributaires de moindre importance, il longe le pays Mambettu et pénètre chez les A-Sande.

Les Mambettu l'appellent Kibali, les A-Sande, Makua et c'est cette dernière désignation qu'il garde sur un très long parcours. Il a chez les A-Sande, un débit considérable déjà; ses berges sont hautes, sa rive droite est bordée de forêts, sa rive gauche de plaines découvertes, son cours sinueux est coupé d'étranglement ou d'iles.

Casati, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 137.

A. — Renseignements géographiques et etnographiques généraux.

2 *(suite)*.

Ich habe mich in Vorhergehendem der Namen Uëlle und Kibali bedient; es mag demnach am Orte sein, diese Namen zu erläutern, Kommt man von Norden, von A-Sandeh (Niam Niam) Dragomanen begleitet, und fragt diese nach dem Namen des Flusses, so nennen sie ihn Makua eine Bezeichnung, welche er, soweit er überhaupt A-Sandehterritorien durchfliesst, beibehält. Neben diesem Namen aber ist in allgemeinem Gebrauche das Wort Uëlle, welches Fluss, Strom " par excellence „, bedeutet. Den Monbuttu dagegen, welche den Makua, soweit er ihr Land durchfliesst, ausschliesslich Kibali (ebenfalls Strom beteutend), nennen, ist der Name Uëlle überhaupt fremd.

Emin-Pacha, *Reisebriefen und Berichten.* Leipzig (1888), 184.

Uelé. — Description dn cours d'eau. — L'Uelé prend sa source à environ 1.300 mètres d'altitude dans les massifs montagneux à l'ouest du Nil, à environ 80 kilomètres de ce fleuve, soit à peu près vers la 31me méridien à l'est de celui de Greenwich.

En descendant vers l'ouest, la rivière s'étale parfois en franchissant des massifs rocheux; il se produit alors des chutes et des rapides qui rendent la navigation à vapeur impossible. A Yakoma, l'altitude est de 400 mètres environ, soit une différence de niveau de 900 m. pour un parcours de 1.300 kilomètres.

Entre Dungu et Niangara le pays perd son aspect montagneux. Il y a cependant encore quelques hauteurs isolées; le mont Angba, en amont du poste des Amadi, et les hauteurs de Ciasy, entre les postes de Bomokandi et de Bima. La largeur de l'Uelé varie de 75 à 300 mètres jusqu'à Bomokandi; à 300 mètres en amont de cet endroit il se grossit à gauche d'un affluent très important; le Bomokandi.

L'Uelé traverse ensuite une ligne de roches en face du poste de Bomokandi et tandis qu'il a environ 450 mètres en amont du rapide, il atteint à peu près 800 mètres en aval. Il passe entre les lignes rocheuses de Sacosa (Samana) et de Ciasi (Ciasy). A 15 kilomètres en amont de Bima l'Uelé reçoit à droite un autre affluent assez

mportant; l'Uere qui vient de Doruma. Un peu en aval de l'embouchure de l'Ueré, il reçoit un affluent très important : le Bima. En aval du poste de Bima l'Uelé s'étale sur une largeur de 1.200 m. environ, pour traverser les chutes de Corombo ou de Goya. Après avoir traversé les chutes de Kindia et de Nangwa il passe à Djabir; de Djabir à Yakoma on rencontre une série de rapides qui se terminent par la chute de Mokwangu.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 100*b*-101*a*.

L'Uelé et le Bomu, qui par leur confluent, forment l'Ubangi, ont un aspect un peu différent. L'Uelé coule sur un lit rocheux d'une largeur moyenne de 800 mètres et son cours est barré d'obstacles de toute nature. Les rives s'élèvent en pente douce et l'aspect de la vallée de ce fleuve entre Yakoma et Djabir est grandiose. Les villages y sont très nombreux à la rive, Depuis Yakoma jusqu'à la chute de Monunga, on ne voit qu'une série continue de huttes, de forges et de pêcheries.

Marinel, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XVII (1895), 8.

L'Uelé coule de l'est à l'ouest en suivant un peu au sud le 4e degré de latitude nord.

Cette rivière large d'environ 300 à 3000 mètres est barrée de rapides dans presque tout son parcours.

Ces rapides varient avec la hauteur des eaux et présentent les aspects les plus divers : les uns ne forment qu'une barrière étroite, tandis que d'autres ont une longueur de plusieurs kilomètres d'autres encore sont formés à certains endroits par une différence de niveau ou par la violence des eaux s'engouffrant comme dans des entonnoirs entre les rochers qui sont d'un gris noirâtre en ont des formes arrondies produites par le frottement de l'eau.

Certains rapides n'existent qu'à l'époque des hautes eaux, d'autres aux eaux basses. Ils croissent ou diminuent en importancé suivant la hauteur des eaux.

Les rives généralement basses sont presque toutes submergées pendant la saison des pluies; à la saison sèche la rivière est guéable à certains endroits.

L'Uelé coule de Nyangara à Bomokandi dans un pays d'herbes et au-delà de Bomokandi dans la forêt. Le lit dans la partie supérieure de son cours est creusé dans l'argile et dans des rochers ét principalement dans les rochers qui forment ses nombreux rapides.

Entre les Amadi et Suranga, la rivière coule dans un pays assez accidenté.

Nys, *Chez les Abarambos.* Anvers (1896), 65.

A. — Renseignements géographiques et etnographiques généraux.

2 (*suite*).

Nous reprenons les pirogues et naviguons pendant quelques jours entre des rives irrégulièrement boisées; la largeur moyenne de l'Uelé est de 300 mètres. Les îles sont garnies de palmiers élaïs, et les rapides nombreux. La chute et les rapides de Penga forment, une limite entre les Amadi (rive droite), les Abarambo (rive gauche), et les A-Sandè qui occupent les deux rives. Peu avant d'atteindre son confluent avec le Bomokandi, la rivière s'étrangle entre des rives rocheuses dont l'écartement, à certains endroits, est inférieur à 100 mètres.

Sur un très long parcours, le Bomokandi coule parallèlement à l'Uelé, qu'il finit par rejoindre à son embouchure, il a plus de 100 mètres de large; ses rives sont merveilleusement boisées par la puissante végétation de la grande forêt équatoriale, qui s'avance jusqu'au confluent. Grossi de cet important affluent, l'Uelé s'étend majestueusement sur une largeur de 800 mètres, plus que jamais coupé de rapides, parsemé d'îles couvertes d'une végétation luxuriante et fantastique, où les palmiers élaïs tiennent la place d'honneur. C'est une succession de sites ravissants. Le nombre et la longueur des îles empêchent de distinguer les véritables rives de la rivière et par conséquent d'évaluer sa largeur.

A gauche, nous avons la grande forêt, coupée de quelques clairières importantes, habitat des sauvages A-Babua. A droite, la savane, dissimulée derrière un rideau de verdure sombre appartient aux A-Sandé. Les rives du fleuve et quelques îles élevées sont peuplées d'une population assez dense, les Bakango, race très mélangée, auxquels le fleuve fournit les moyens d'existence. Un nouvel affluent, la rivière Uerré, vient, sur la rive droite, grossir encore le cours de l'Uelé. Comme le Bomokandi, l'Uerré a une largeur d'une centaine de mètres à son embouchure.

L'Uelé a plus de 2 kilomètres de large, à l'endroit où nous l'abandonnons pour rejoindre le Congo par le bassin de la rivière

Rubi. Ce point est situé, sur la rive gauche, à 6 kilomètres environ de son confluent avec la rivière Bîma, que notre camarade M. Didier va reconnaître en même temps qu'il entre en relations avec " Korombo ", un puissant chef bakango, dont le village est un peu en aval, à l'entrée d'un rapide dangereux.

En résumé, le cours de l'Uelé est très sinueux, coupé d'îles, de rochers, de rapides et de chutes. Les rives, plus ou moins escarpées, sont quelquefois irrégulièrement découpées, souvent parallèles. La densité de la végétation riveraine augmente à mesure que l'on descend. La largeur de la rivière, qui est à peine de 200 m. après le confluent Kibali et de la Dungu, atteint 2 kilomètres en amont de son confluent avec la rivière Bima.

Brumpt, *Géogr. Paris,* IX (1904), 438.

L'Uelé est formé de deux rivières qui s'appellent l'une la plus septentrionale, le Kibbi ; l'autre, l'Nzoro. Ces deux rivières prennent leur source dans le massif montagneux situé à l'ouest du Nil, à environ 80 kilomètres de ce fleuve et dont l'altitude moyenne est d'environ 1,400 mètres. Elles se rejoignent à un degré à l'est du camp de la Dungu pour former le Kibali.

Jusqu'alors ce ne sont que deux torrents barrés par de nombreuses chutes rendant toute navigation impossible. A partir de ce moment, la rivière coule franchement de l'est à l'ouest, s'infléchissant en un coude brusque vers le sud dans le pays des Abarambo, pour reprendre sa première direction jusqu'aux rapides du Zongo. Puis, elle se dirige vers le sud pour aller se jeter dans le Congo à peu près à la hauteur de la station d'Equateurville.

Il forme la limite entre la région forestière et les savanes jusqu'au confluent du Bomokandi ; plus à l'est, c'est cette dernière rivière, dont le cours est parallèle à celui de l'Uelé qui remplit cet office.

Jusqu'à la Dungu, le pays qu'elle traverse est assez montagneux, mais plus à l'ouest, elle coule dans une vaste plaine ondulée, et ce n'est qu'au point le plus méridional de son cours, au coude d'Angba ou de Junker, qu'on rencontre quelques collines assez élevées. Ses rives sont généralement basses et les nombreux affluents qu'elle reçoit rendent la région, où elle roule ses eaux, excessivement fertile. Aussi, cette contrée est-elle habitée par une population d'une densité remarquable pour l'Afrique.

Dans le Haut-Uelé, 5.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Uelé. — *Régime.* — Vers la fin d'octobre, le niveau de la rivière s'élève de 5 à 6 mètres, et la vitesse du courant est à peu près doublée. Le débit est donc de 15 à 20 fois plus considérable qu'aux eaux basses.

Cette variation dans le débit des rivières change périodiquement l'aspect des rapides et des endroits où le lit est tourmenté. C'est ainsi que certains rapides n'existent plus aux eaux hautes, alors que d'autres sont infranchissables pour les steamers à cette époque. La connaissance des rapides est nécessaire même pour la navigation en pirogues, qui est dangereuse quand elle n'est pas dirigée par des gens du pays. Les Européens ont souvent éprouvé des accidents de toute nature du fait de la navigation.

Marinel (Le), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XVII (1893), 9.

Dans le cours moyen les crues sont considérables d'août à décembre, pendant la saison des pluies. — La vitesse du courant varie suivant l'élévation des eaux. Au commencement de la baisse des eaux, cette vitesse atteignait 2 kilomètres à l'heure, dans les environs du mont Angba. Pendant la saison sèche, les rapides et les chutes faisaient office d'écluses, la rivière est divisée, pour ainsi dire, en une série de biefs. La température de l'eau est de 23° moyenne, pendant le mois d'octobre, novembre et décembre.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 438.

Les crues de la rivière sont considérables et la font changer complètement d'aspect; lors des hautes eaux, le courant est très fort et les rapides sont difficiles à franchir; les chutes effraient par leur bruit et leur impétuosité; les îles et les rives sont inondés; en général, le fleuve, sans avoir l'aspect grandiose du Congo, paraît majestueux. Aux eaux basses, le lit de la rivière ne présente à la vue qu'une succession de pierres et de roches, à tel point qu'on se demande souvent si l'on se trouve bien sur une rivière de l'importance de l'Uelé.

A cette période, les eaux sont limpides et l'on voit le fond rocheux; l'eau ne descend des chutes que par des minces filets argentés et immédiatement en amont des barrages des rocs, elle est tranquille et paraît sommeiller.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 60*a*.

A Djabbir. — L'Uelé est soumis à une seule crue, qui débute au plus tard en avril et se continue avec assez de régularité jusqu'en novembre. Il subit ensuite une baisse très brusque, analogue à celle que nous avons signalée pour l'Ubangi, à Yakoma. En 1894, au poste des Amadi, situé en amont de Djabbir, le lieutenant Nys notait le niveau extrême le 11 novembre. La différence entre les plus hautes et les plus basses eaux y dépasse quelque fois 4 mètres.

Lancaster et Meuleman, *Climat*, 235.

A Uerre. — A l'Uerre, les eaux commencent à monter en mai et atteignent leur plus grande hauteur en octobre; elles descendent au commencement de novembre et sont à l'étiage dans les premiers jours de décembre.

Langaster et Meuleman, *Climat*, 422.

A Bomokandi (Bambili). — Les eaux commencent à monter en mai, atteignent un niveau élevé en juillet, redescendent ensuite, pour remonter bientôt jusque vers le 15 novembre, époque de leur plus grande hauteur. Ce maximum est suivi rapidement d'une chute très brusque, au point qu'en décembre elles sont déjà très basses.

Lancaster et Meuleman, *Climat*, 214.

Uelé. — *Navigabilité.* — Sur l'Uelé comme sur le Bomu on fait usage, pour la navigation, de pirogues construites par les indigènes; seulement, la navigation n'est pas exempte de dangers. Celle-ci ne se pratique guère en amont de Dungu.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 100*b*.

L'Uelé, depuis Vankerkhovenville jusque Niangara, soit sur une longueur de 250 kilomètres environ, présente une largeur de 100 à 150 mètres en moyenne. Son cours est interrompu par de très nombreux barrages rocheux et, par conséquent, par des rapides, des chutes et des cataractes qui rendent la rivière fort peu navigable, même pour de petites pirogues. De Niangara jusque Mapussi, les barrages moins fréquents et de peu d'importance permettent de se servir de l'Uelé comme d'une voie commerciale sûre.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

A partir de Mapussi, les rapides recommencent et leur série est ininterrompue jusqu'au confluent de l'Uelé avec le Bomu, c'est-à-dire jusqu'à l'Ubangi.

En même temps que le courant de la rivière est plus tourmenté, celle-ci augmente d'importance et acquiert une largeur parfois énorme. C'est ainsi qu'au niveau des rapides de Ghiri, nous la voyons s'épancher sur une espace de 3 kilomètres environ. Des îles de plus en plus nombreuses divisent le cours d'eau en bras multiples, passes qu'il faut connaître, sous peine de s'exposer à un accident fatal, et il faut des gens très exercés et possédant surtout une connaissance approfondie des lieux pour pouvoir traverser des rapides, tels que ceux d'Angba, de Panga, de Sacossa, de Sassi, de Corombo, d'Angu, d'Ussu et de Mémé pour ne citer que les plus dangereux.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXX (1906), 191.

Chaque matin, pendant ces mêmes mois, se dégage de la rivière, une buée épaisse, quelque fois un véritable brouillard, que le soleil ne perce que difficilement. L'Uelé n'est accessible qu'aux pirogues; ses nombreux rapides et son régime rendent sa navigation aussi difficile que dangereuse.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 438.

Les steamers peuvent la remonter jusqu'à son confluent avec l'Mbomu; mais au-delà, bien que le volume de ses eaux soit considérable et que sa largeur atteigne en certains endroits 2000 à 3000 mètres, l'Uelé n'est plus navigable que pour des pirogues indigènes.

Dans le Haut Uelé, 5.

Bomokandi. — Le Bomokandi qui naît aux mêmes lieux que l'Uelé-Makua en est aussi l'affluent le plus considérable.

Le système hydrographique du Bomokandi est surtout alimenté par les cours d'eau prenant naissance au versant nord de la ligne de faîte qui le sépare du Népoko; les plus importants sont le Nala, le Téli, le Poko et le Makongo. Ils ont un lit sablonneux, un cours peu considérable, un faible courant; ils ne tarissent pas, sont orientés au nord ouest et reçoivent de nombreux ruisseaux descendus des plateaux.

Les communications entre les deux rives de Bomokandi sont assurées au moyen de pirogues à Negokolo, à Bondimano, au confluent du Kuali, à Nekora et à Selinde.

Casati, *Dix années en Equatoria.* Paris (1892), 149. — Id., *Mouv. Antiesclavagiste,* VI (1894), 140.

Bima. — Le Bima, rivière d'une centaine de mètres de largeur, peu profonde, dont le cours est interrompu par quelques rapides, et ses affluents, la Duale, la Tutule, la Kira, la Posaga, la Sombo, au sud, l'Andu, la Bua, la Bangu, au nord, arrosent le pays dans sa plus grande partie, tandis que le vaste réseau des affluents du Bali couvre toute la partie occidentale du pays. La Bima, navigable seulement à la saison des pluies, pourrait seule servir de voie de communication. Ses affluents sont presqu'entièrement à sec lors de la saison sèche; en dehors de ce temps, ils ont un courant rapide, le niveau des eaux atteint les basses branches des arbres de la rive, ce qui rend la navigation absolument impossible. Toutes ces rivières et leurs affluents sont d'ailleurs coupés de barrages placés par les indigènes pour faciliter leur pêche.

Vedy, *Bull, Soc. R. B. Géogr.,* XXVIII (1904), 192.

Rubi. — Le 16 janvier, nous reprenons les pirogues pour descendre le cours du Rubi jusqu'au Congo. Les indigènes de cette région pagayent debout, alors que ceux de l'Uelé pagayent assis pour donner plus de stabilité à leur pirogue au passage des rapides. La rivière a une largeur de 50 à 60 mètres; elle coule entre les rives couvertes par la grande forêt et peu habitées. Nous remarquons des berges de schistes à couches horizontales; le grès blanc se présentant sous forme de corniches et de falaises, fait son apparition. L'écartement des rives de la rivière varie peu.

A. — Renseignements géographiques et etnographiques généraux.

2 *(suite)*.

Au point où il reçoit son affluent, de droite, la rivière Likati (55 m. de large à son embouchure), le Rubi s'élargit brusquement et double presque de largeur. Après les rapides de N'Go, il a 120 m. de large et devient, lorsque les eaux sont hautes, navigable pour les petits vapeurs à fond plat. La création d'un chenal dans ce rapide permettrait, dans les mêmes circonstances, de remonter la rivière jusqu'à Buta.

A partir de ce point (Ibembo) le Rubi prend le nom d'Itimbiri et reçoit de nombreux affluents.

Vers le confluent avec le Congo, qui s'opère un peu en amont du village Yabinga, les îles succèdent aux îles, rendant très difficile l'estimation approximative de la largeur de la rivière.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440.— Id., *Mouv. Géogr.*, XXI (1904), 366.

Itimbiri eller Rubifloden udspinger under omtrent 2 1/3° nordlige Bredde, 26°s ostlig Længde i Nærheden af Aruwimifloden og lober derfra i en nordlig Bue Vest paa, til den falder ud i Congofloden ved Itembo, nellem Malema og Yanka. Hele Flodens Længde er omtrent 60 danske Mil; midt i sit Lob optager den i venstre Bred den lille Biflod Likati, der udspringer samme Sted som Mongallafloden. Itimbiri danner ved sit Udlob et Delta, af hvilket den ostlige Gren er fulstændig passabel for Skibene, medens den vestlige er spærret af vældigt Græs omtrent 800 M. fra Congofloden. Forovrigt er det i det hele ikke altid saa overordentlig meget bevendt med Itimbiris Sejlbarhed. Kmdt Jenssen-Tusch brugte saaledes i Maj 1898 hele 9 Dage om i Damper og Baad at tilbagelægge de 150 Km fra Congofloden op til Ibembo. Hans Dagbog oplyser herom folgende :

"Ombord paa *Princesse Clémentine,* 23/5 1898 : — Omtrent kl 8 Form. forlode vi Congofloden og drejede op ad Itimbiri, som et langt Stykke har en Bredde af 2-300 M. Vi trænge altsaa nu ind i selve de store Skoves Region. Terrainet her er ikke længer flad; det

hæver sig paa begge Bredder, og mange Steder er der hoje Skrænten. Vi saa mange Kanoer med fiskende Indfodte, og det var morsomt at iagttage, hvorledes de satte deres Net ud : i hver Baad var der 3 Mand; paa et givet Tegn sprang 2 af dem paa een Gang i Vandet med Nettet og dykkede ned for at anbringe det i den rigtige Stilling, i Almindelighed meget fornuftigt ved Mundingen af Smaafloder eller Bække.

Jenssen-Tusch, *Skandinaver i Congo. Kjobenhavn* (1902-05), 511.

De l'embouchure de la Likati au poste de Buta, le pays ne présente rien de particulier; toutefois en aval et en amont du village du chef A-sandé (A-bandia) Eringa les rives sont plus élevées qu'ailleurs et coupées à pic; elles ont à certains endroits des hauteurs de 5, 6, et 7 mètres et même 10 mètres et sont formées de roches à couches horizontales veinées de schistes.

A vingt-sept heures de navigation en pirogue en amont de la Likati se trouve, sur la rive gauche, une série de roches siliceuses d'une hauteur de 3 à 4 mètres, d'un aspect superbe.

En amont du premier poste établi à Buta, le Rubi fait une chute presque infranchissable de 2 mètres. Cette chute appelée Dimono, présente une véritable muraille aux eaux basses : elle s'étend sur une longueur de 150 à 200 mètres.

Du côté de la rive droite elle affecte la forme d'un escalier à trois marches; du côté de la rive gauche c'est une suite de grands blocs de pierre.

Au-delà de cette chute on rencontre d'autres rapides rapprochés les uns des autres. Il en existe huit jusqu'au poste de Mopandu, que l'on peut cependant gagner en pirogue.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1898), 517.

L'Itimbiri a ses eaux hautes en novembre et décembre, mais la différence de niveau ne peut être considérable, car le bassin de la rivière se trouve tout entier dans la zone des pluies continuelles; de plus, elle a son lit bordé de plaines basses ou de forêts qu'elle immerge à l'époque de sa crue maximum.

Langaster et Meuleman, *Climat du Congo*, 249.

Météorologie.— A Enguettra.— Latitude, 3°30′ N.; longitude, 24°3′; altitude 500 mètres.

Poste établi sur la Likati, affluent de droite de l'Itimbiri, dans un pays de plaines peu élevées et très peu accidentées, couvertes de forêts entrecoupées de savanes.

A. — Renseignements géographiques et etnographiques généraux.

2 (*suite*).

Température. — La proximité des stations de Djabbir, Ibembo et Enquettra entre elles, et la similitude de leurs conditions physiques sembleraient devoir donner, par la comparaison des relevés des trois stations, une valeur particulière à la température moyenne déduite de ces relevés, s'ils avaient été faits avec des instruments contrôlés; malheureusement, nous ignorons leurs qualités ou leurs défauts, de même que nous ne connaissons pas leurs conditions d'exposition. Aussi, en comparant les résultats ci-dessous sommes-nous assez perplexes, et hésitons-nous à penser que certaines différences qu'ils présentent puissent être réelles.

Ainsi, à Djabbir, la période des plus hautes températures se montre en octobre et en novembre, et celles des plus basses de mars à juin, tandis qu'à Enguettra ces périodes sont renversées. Les observations de Banzyville, station relativement proche d'Enguettra présentent la même marche que dans cette station, tandis qu'Ibembo, qui est tout contre Enguetta, montre plutôt les caractères thermiques de Djabbir (Voir tableau p. 82).

Nous nous bornerons à signaler ce fait, sans chercher à l'éclaircir, les éléments faisant défaut à cette fin. Autant nous hésitons peu à croire les températures d'Ibembo inférieures à la réalité, autant nous pensons que les autres sont un peu trop élevées, et qu'il y a, dans tous les cas, un défaut d'exposition qui est, en partie au moins la cause de différences aussi sensibles.

Saisons. — Enguettra est en pleine forêt équatoriale; son climat est chaud et humide et, malgré sa latitude déjà assez élevée, ses saisons se confondent en une seule saison de pluies. La pluie ne peut plus être ici un facteur différentiel absolu; seule la température peut déterminer une époque de plus ou moins grandes chaleurs. Les pluies y sont très nombreuses, et il est regrettable que les observations de janvier et février 1897 nous manquent pour pouvoir déterminer avec certitude l'époque la moins pluvieuse, que précisément nous rencon-

MOIS	1896				1897			
	Enguettra	Djabbir	Ibembo	Banzyville	Enguettra	Djabbir	Ibembo	Banzyville
Janvier	—	—	—	—	—	23°1	22°1	—
Février	—	—	—	—	—	—	21.5	—
Mars	—	25°0	—	—	27°9	—	21.2	—
Avril	27°7	24.6	—	—	27.9	25.9	18.8	27°9
Mai	27.0	25.5	—	—	26.1	25.7	18.9	28.1
Juin.	27.3	24.1	22°4	—	25 6	25.4	20.3	26.2
Juillet	25.6	26 6	22.8	—	—	—	—	25.4
Août	26.0	26.8	21 2	—	—	—	—	25 3
Septembre . . .	26.3	26.7	21.5	—	—	—	—	25.1
Octobre	25.4	27.3	22.4	24°8	27.4	—	22.9	—
Novembre . . .	25 7	27.1	22.0	25.6	27.0	—	24.0	—
Décembre . . .	25.3	26.4	22.5	26.9	26.7	—	23.2	—

trons pendant ces mois dans d'autres stations voisines. Octobre et novembre sont les mois les plus pluvieux, mais ici nous ne trouvons pas la gradation régulière de mars à la fin de l'année.

Orages. — Les orages sont nombreux dans tous les mois; toutefois les nombres donnés pour décembre et mars portent à nous faire croire qu'ils sont moins fréquents pendant la période des moindres pluies.

Brouillards. — Les brouillards sont de règle presque tous les matins; le plus grand nombre d'entre eux sont intenses et se dissipent entre 8 et 9 heures; ils persistent rarement plus tard.

Lancaster et Meuleman, *Climat du Congo*, 238-239.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 *(suite)*.

A Djabir (Bondo). — Latitude 3°47′ N.; longitude 24°12′; altitude 575 mètres. Station fondée en 1890 à la rive S. de l'Uelé et à 3 mètres au-dessus des hautes eaux.

Elle est bâtie au fond de la vallée de l'Uelé, à une distance d'environ 10 mètres de la rivière, dont les rives sont basses.

Pays de forêts; sol argileux.

Température. — Les observations ont été faites régulièrement, à l'aide d'un thermomètre placé sous une véranda bien aérée, mais nous ignorons la qualité de l'instrument, de sorte que nous ne pouvons accorder aux observations qu'une valeur relative et n'en tirer que des données générales.

La plus haute température observée a été de 35°, en septembre 1896; la plus basse, de 17°, en avril 1896; soit un écart absolu de 18°.

Les températures extrêmes aux heures d'observations sont :

	La plus haute.	La plus basse.	Ecart.
	—	—	—
6 heures	24°	12°	12°
14 —	35°	23°	12°
18 —	29°	22°	7°

La moyenne aux heures d'observations oscille entre :

19°4 et 23°3 à 6 heures;
27°9 et 33°1 à 14 — ;
24°4 et 28°1 à 18 — .

Dans sa marche annuelle, la température est plus élevée pendant la saison des pluies, ou mieux à l'époque de la plus grande intensité des pluies. Jusqu'en juin, elle se maintient au-dessous de la moyenne, puis augmente, pour être la plus haute d'août à novembre.

Pour le dernier trimestre de 1897, les observations ont donné les résultats suivants :

Température.	1897 Oct.	Nov.	Déc.
—	—	—	—
Maximum moyen	—	33°0	33°0
Minimum moyen.	—	20.1	19.4
Moyenne	—	26.5	26.2
Maximum absolu	—	35.0	36.0
Minimum absolu.	—	17.6	16.0
Jours à maximum de 30° ou plus .	—	29	31
Jours à minimum de 20° ou plus .	—	1	0
Nombre de jours de pluie. . . .	13	4	0
Nombre de jours d'orage	13	5	0
Vent dominant	NE.	NE.	NE.

Vents. — Les vents de N.-E. puis de S.-E. sont dominants. Rappelons que le cours de l'Uelé est sensiblement dans la direction E.-W., direction qui peut influencer celle des courants atmosphériques.

Pluies. — Les saisons ne sont différenciées que par la plus ou moins grande intensité des pluies. Celle-ci se montrent durant presque toute l'année. Il y a une rémission de quelques semaines au début de l'année, comme en 1896, où il n'y eut pas une seule pluie, ni un orage, en janvier et février ; mais janvier 1897 donna trois jours de pluie et un orage. Toutefois, il faut arriver en avril pour voir les pluies devenir plus fréquentes et plus copieuses. L'époque de la grande intensité des précipitations comprend les mois de juillet à novembre, où il pleut tous les deux ou trois jours au moins. Décembre et janvier seraient les deux mois de transition, pour aboutir à une période très courte de sécheresse. Faisons remarquer en passant que l'époque des pluies fortes et répétées ne coïncide pas avec le passage du soleil au zénith au lieu, mais qu'elle débute un mois après ce passage.

Orages. — Les orages sont nombreux et violents ; mai et octobre sont deux mois remarquables sous ce rapport. Des tornades accompagnent souvent les orages. La grêle ne serait pas rare dans cette région.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Brouillards. — Les brouillards sont fréquents ; le plus souvent, au lever du soleil, le temps est clair, puis survient un brouillard qui ne se dissipe que vers neuf ou dix heures. C'est ainsi que décembre 1896 présente douze brouillards intenses et dix-huit brouillards légers.

Lancaster et Meuleman, *Climat du Congo*, 233-235.

A Libokwa. — Latitude 3°20′ N.; longitude 25°30′; altitude 600 mètres. Poste de la zone Rubi-Uelé, établi sur la M'Bima, affluent de l'Uelé-Makua, dans un pays de forêts et de plaines peu élevées.

Le régime météorologique de cette station est caractérisé par des pluies continuelles, présentant une rémission d'un mois, en janvier, le seul mois que l'on puisse, et pas encore tous les ans, dire sec, les autres présentant un nombre de jours de précipitations qui a son maximum en juin et d'août à novembre. A remarquer la diminution accusée en juillet.

En 1897, les pluies ont brusquement cessé le 17 novembre.

Le relevé des orages et tornades nous semble devoir être modifié, l'observateur n'ayant pas, croyons-nous, compté comme orages ceux qui étaient accompagnés de coups de vent et les ayant rangés dans le groupe des tornades (Voir tableau p. 86).

A Uerre. — Postes de l'Uerre, de la M' Bima et du Bomokandi. — Ces trois postes sont citués entre 3° 30′ et 3° 40′ de latitude N. 25°10′ et 25°40′ de longitude, à une altitude moyenne de 550 mètres.

La région dans laquelle ils se trouvent est en général assez largement ondulée ; elle est couverte de forêts et de savanes croissant dans un sol de nature argilo-sableuse avec affleurements de rochers peu nombreux

Le poste de l'Uerre est situé sur la rivière de ce nom, à 530 mètres de la rive et à une altitude de 4 à 5 mètres au-dessus du niveau des hautes eaux, sur le versant d'une colline, dans un pays de plaines.

MOIS	NOMBRE DE JOURS					VENTS DOMINANTS
	de pluie	d'orage	de tornade	de brouillard léger	de brouillard intense	
Juillet 1896	5	1	1	27	4	S.
Août.	20	2	0	10	21	S.
Septembre	20	6	2	27	3	S. à W.
Octobre	22	5	3	20	11	S. à W.
Novembre.	21	2	4	23	7	S. à W.
Décembre.	11	2	2	4	27	S. à W.
Janvier 1897	0	0	0	7	6	N.
Février.	2	0	3	28	0	S.
Mars.	3	0	6	14	0	S.
Avril.	14	4	3	30	0	N.
Mai	18	4	4	31	0	N.
Juin	21	5	5	30	0	N.
Octobre	22	4	3	31	0	SW. à SE.
Novembre.	14	4	2	30	0	S. à SE.
Décembre.	0	1	0	31	0	S. à SE.
Année (juillet à juin). . .	157	31	33	257	79	

LANCASTER et MEULEMAN, *Climat du Congo*, 316.

Température. — A l'Uerre, elle est de 36° à l'ombre, à midi, avec maximum de 38° et minimum de 30° en saison sêche ; au Bomokandi et à la M' Bima, elle ne dépasse guère 28°.

La raison de cette différence dit le lieutenant Hecq, se trouve dans la situation du poste de l'Uerre, placé sur une rivière de 30 mètres de large, coulant dans une vallée étroite, où les vents arrivent assez difficilement, tandis que les autres sont dans une belle vallée très étendue au bord d'une rivière large de 300 mètres, où les vents circulent aisément. (La station de l'Uerre est cependant d'une salubrité exceptionnelle.)

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

La température est moindre pendant la saison des pluies ; elle est en moyenne, de 6° inférieure à celle de la saison de moindres pluies.

L'écart nycthéméral est de 6 à 8° en moyenne ; la température descend rarement au-dessous de 20°.

Nébulosité. — Ciel assez souvent couvert pendant la saison des pluies, rarement pendant l'autre saison.

Vents. — Les vents d'W. dominent et soufflent surtout pendant la saison sèche. Ils sont souvent assez violents et se lèvent à partir de 11 heures.

Pluies. — La saison des pluies commence à la fin de mars et dure jusque vers le 15 novembre. Chaque jour amène sa pluie, de trois à quatre heures de durée en moyenne, avec maximum de six heures; la pluie survient le soir ou le plus souvent la nuit. Exceptionnellement il pleut dans la matinée,

Les mois de décembre, janvier et février présentent encore quelques rares pluies (sept ou huit).

Un peu plus au nord, dans le sultanat de Sémio, et dans la contrée de N'Sasa, située au sud du M'Bomu, la saison sèche est plus hâtive. Les herbes sont brulées un mois plutôt que dans la région de l'Uelé.

Orages. — Les orages sont relativement peu fréquents.

Brouillards. — Les brouillards sont rares, mais les rosées sont fréquentes et fortes.

Lancaster et Meuleman, *Climat du Congo*, 421-422.

A Bomokandi (Bambili). — Latitude, 3°34′ N. ; longitude 25°57′ ; altitude 600 mètres environ.

Poste fondé en 1896, dans le district de l'Uelé, sur l'Uelé Makua, à l'embouchure du Bomokandi.

Il est établi dans une plaine au bord de la rivière à 1 mètre à peine au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

Le pays environnant est formé de plaines à sol argileux, couvertes de forêts; les marais sont nombreux.

Saisons. — La saison des pluies dure de mai à octobre; la saison sèche occupe le reste de l'année.

Les pluies sont très fréquentes et très abondantes; leur durée moyenne est de deux à trois heures; au maximum, six heures. Il pleut quatre ou cinq fois par semaine.

Orages. — Les orages sont très fréquents.

Brouillards. — Il y a quatre ou cinq brouillards par semaine et la rosée se montre journellement.

LANCASTER et MEULEMAN, *Climat du Congo*, 214.

A Buta. — Latitude 2°44′ N.; longitude 25°14′; altitude 510 mètres. Poste de la zone Rubi-Uelé (situé sur le Rubi Itimbiri), à l'embouchure du Bali, dans un pays formé de plaines basses ou peu élevées, couvertes de forêts.

Pluies.

MOIS	NOMBRE DE JOURS					VENTS DOMINANTS
	de pluie	d'orage	de tornade	de brouillard léger	de brouillard intense	
Septembre 1896	21	0	1	19	7	—
Octobre	12	0	0	10	0	—
Novembre	11	0	0	12	1	—
Décembre	9	0	1	7	7	—
Janvier 1897	1	0	0	3	3	S. W.
Février	8	4	0	4	4	N.
Mars	8	5	0	3	4	N.
Avril	9	3	0	2	0	—
Mai	12	1	0	4	4	S. E.
Juin	8	1	0	4	3	S. E.
Octobre	8	1	0	5	2	N. E.
Novembre	6	1	0	3	0	S. EE.
Décembre	2	0	1	6	3	NE .NW.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Les quelques observations que nous renseignons ci-dessus confirment le fait, très souvent énoncé dans le cours de notre travail, de l'irrégularité de la saison des pluies dans le nord, irrégularité marquée par l'absence de mois sans pluie.

L'atténuation qui se produit de décembre à mars se retrouve cependant dans presque toutes les stations de l'hémisphère nord pour lesquelles nous possédons des observations, et il y a notamment lieu de signaler le nombre très restreint de jours de pluie que l'on trouve en janvier.

L'époque des grandes pluies commence en juin et finit en novembre. Les averses sont alors diluviennes, mais de courte durée. Les orages paraissent les accompagner moins souvent que dans les autres points voisins, mais nous présentons cette remarque sous réserve.

Brouillards. — Les brouillards sont fréquents en toute saison; ils sont ordinairement assez intenses et se dissipent vers 8 ou 9 heures.

Lancaster et Meuleman, *Climat du Congo*, 226.

A Ibembo.—Latitude 2°38′ N.; longitude 24°15′; altitude 420 mètres. Station fondée en 1890 sur l'Itimbiri, à 300 mètres de la rivière, sur la rive, déboisée à cette endroit, et à 2 mètres au-dessus du niveau de l'eau; en pays de marécages et de forêts, sur sol assez sablonneux, peu argileux.

Observations d'une valeur relative, par suite de l'exposition défectueuse du thermomètre. Les températures relevées paraissent inférieures, à ce qu'elles devraient être. Faisons donc abstraction des extrêmes, pour ne considérer que la marche générale qui, malgré une élévation de température dans les mois de fortes pluies, ne paraît pas s'accorder avec la période que l'on appelle saison des pluies. Nous trouvons, en effet, un minimum marqué pour avril, mai et juin,

tandis que janvier, le mois le moins pluvieux, dépasse de 0°7 la moyenne annuelle.

La température moyenne mensuelle est, en somme, peu variable. Elle accuse un écart de 3°0, soit la moitié de ce que donnent les observations du bas Congo.

La température moyenne aux heures d'observations a été :

	La plus haute.	La plus basse.	Ecart.
	—	—	—
6 heures	21°0	17°5	19°3
12 heures	28°5	22°1	24°8
18 heures	23°3	15°2	20°0

L'écart moyen se trouve ainsi réduit à 3°5 pour 6 heures. 6°4 pour 12 heures et 8°1 pour 18 heures.

Vents. — Les vents dominants viennent du demi-quadrant N. S. en passant par l'E.; mais l'irrégularité des observations ne permet pas de tirer une conclusion précise des notes qui nous ont été remises.

Pluies. — Ibembo est situé en pleine grande forêt, et malgré son éloignement de l'équateur, il ne s'y présente pas de saison sèche. On remarque cependant une diminution des pluies pendant les mois de décembre à mars, correspondant à la période de sécheresse qui devrait exister. En janvier 1897, la diminution est bien marquée; il n'y a qu'une seule pluie de 23 mm.; mais pour février et mars, qui ont chacun cinq jours de pluies, nous trouvons respectivement 185 mm. et 164 mm. soit une quantité qui porterait à près de 2 mètres de total de la précipitation annuelle, prise comme moyenne. Ce n'est donc plus là une période de sécheresse. Les pluies ont un maximum marqué pendant les mois d'août à novembre. Le nombre total de journées pluvieuses est de 124, c'est-à-dire sensiblement celui que nous retrouvons dans beaucoup d'autres stations du Haut Congo.

Orages. — Quant aux orages, ils sont, de même que les tornades, assez nombreux, surtout dans les mois de grandes pluies. Ils sont souvent violents et viennent généralement de l'E. et du N. E.

Brouillards. — Les brouillards sont fréquents en toute saison, mais à l'époque où il pleut le moins ils sont de règle le matin. Ils sont souvent très denses. Généralement ils apparaissent après le lever du soleil pour disparaître vers 9 heures au plus tard.

LANCASTER et MEULEMAN, *Climat du Congo*, 248-249.

A. — **Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.**

2 (*suite*).

Flore. — The Welle is a well defined line of vegetal life. The banana and oil-palm are seldom found to the north of it; but in the basin of the Mbomu both are found thriving up to Yangu and Sango, in Dar Banda, say up to the 6th parallel of north latitude.

Of economic plants the following are in general cultivation : cassava, banana, plantain, maize, sorghum, millet, tellebun and sesame, yams, sweet patatoes, arachis, tobacco, and in some part, cotton.

Capenny, *Scott. Géogr. Mag.*, XV (1889), 314.

Le sol est fertile dans ce bassin, les termites n'y dévastent pas les cultures : la région, à droite du Téli, nourrit d'innombrables troupeaux d'éléphants; la gazelle abonde entre le Téli et le Poko, le territoire de Bacongoï est fameux pour ses buffles; par contre, on y trouve peu le palmier élaïs, à l'exception de la contrée entre le Makongo et le Bomokandi.

Rien n'est plus majestueux que les forêts dont les arbres magnifiques couvrent une grande partie du pays et font place çà et là à quelque plaine herbeuse, à quelque village entouré de ses cultures florissantes. Le maïs, le telaboun, le sorgho, l'arachide, les fèves, les patates, le manioc et le sésame y prospèrent.

Casati, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 140.

Le sol est en général très fertile; la liane à caoutchouc se rencontre dans la vallée du Rubi principalement; le pays est plat et fortement boisé, surtout près du Rubi plus loin la forêt s'éclaircit.

Verstaeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 519*a*.

Après avoir traversé le Bomokandi et le Makongo, si l'on pénètre dans la grande forêt ababua, on n'est pas étonné de ne pas rencontrer de palmiers, alors qu'à Bima les palmiers sont aussi nombreux qu'à l'équateur; à Libokwa, quatre heures de marche au sud de Bima, on ne trouve plus de trace du palmier. Si l'on fait route de Bima à Bomokandi par voie d'eau, on voit des palmiers en quantité dans les

îles et sur la rive gauche, tandis qu'à la rive droite on peut dire que cette espèce n'est pas ou très peu représentée.

Si l'on prend la voie de terre, un jour après avoir quitté Bima on ne voit plus de palmiers, si ce n'est à mi-route (vers Bambe) où il s'étale à profusion pour disparaître encore vers Bomokandi. La seule explication plausible, c'est que l'Uelé s'étendait jadis jusqu'à la limite de la forêt palmifère et que les eaux de l'Uelé ont propagé cette essence.

Si le palmier ne se trouve pas dans la grande forêt des Ababua, en revanche les espèces arborescentes que l'on y rencontre sont de toute beauté. C'est la haute futaie, les arbres à tronc gigantesque, dont la cime atteint souvent 40 à 50 mètres. Ces arbres sont entrelacés par des lianes nombreuses parmi lesquelles celle à caoutchouc prédomine. On trouve aussi l'ireh et des résines de tous genres entre autre le copal; il y a même l'elemi.

Quel contraste avec le pays des Azande; là-bas la plaine, ici les arbres qui sont tellement serrés à la partie supérieure que la lumière solaire a de la peine à percer ce toit de verdure sous lequel l'Européen se promène très agréablement à l'époque de la saison sèche. Mais vienne la saison des pluies, toute la forêt s'inonde, les villages construits sur des pentes ou sur des plateaux sont les seuls endroits où l'on est à sec.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 91*a*.

Chez les Ababua, au sud de l'Uelé, la banane constitue le fond de la nourriture de cette population.

Les bananes confites, *birongo,* sont des aliments très précieux que les indigènes conservent pour emporter à la guerre et se sustenter dans les moments de disette. Les bananes confites se conservent indéfiniment. On cultive aussi l'igname, surtout chez les Azande. La patate douce se rencontre un peu partout et constitue aussi une excellente nourriture.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 101*b*.

La banane, le manioc et la patate douce ont été introduits dans les régions nilotiques par les troupes de l'État du Congo et actuellement les chefs indigènes ont reçu des ordres pour procéder à ces différentes cultures.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, IV (1901), 101*b*.

ABABUA
(Congo)

A. — Renseignement géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Faune. — On rencontre dans les environs de la Bima un petit écureuil dont le pelage est presque noir. Parmi les insectes les plus répandus, il faut citer les mille-pieds, qui atteignent 1 décimètre de longueur, ainsi qu'une autre espèce de mille-pieds, dont les individus, d'un rouge très foncé, sont gros et longs comme un doigt ordinaire.

Deux heures avant que les orages éclatent, ces derniers se traînent sur les endroits les plus élevés du sol; ils montent même sur les murs. A ces moments ils sont tellement nombreux qu'on ne peut se déplacer sans en écraser sous les pieds. Leurs morsures, de même que celles des mille-pieds, sont considérées comme vénimeuses par les nègres.

Quand on passe en pirogue à proximité des rives boisées de l'Uelé, on entend quelquefois un froissement de feuilles suivi instantanément d'un bruit produit par un corps qui tombe à l'eau.

Un moment après, on aperçoit à quelques mètres des berges, un serpent qui nage à la façon des anguilles, mais plus lentement. Ce reptile mesure souvent 1 m. 50 de longueur; sa peau est de couleur bleue foncée sur le dos, et jaune à la région abdominale.

Les indigènes disent que ce serpent se tient habituellement dans les arbres aux bords des rivières, qu'il mord les êtres qui sont à sa portée et qu'il s'enfuit après avoir fait une victime.

Les indigènes le détruisent quand ils en ont l'occasion, ils l'assomment à coups de gaule en évitant de le toucher à la tête, de crainte d'en répandre le venin. Ils le maintiennent ensuite par le cou, sur le sol, à l'aide d'une fourche ou d'un objet quelconque. S'ils ne disposent pas d'un couteau, ils empoignent l'animal et le portent au village où ils lui coupent la tête qu'ils enfouissent à un pied sous terre.

Le reptile est ensuite pendu pour être dépouillé comme un lapin.

Quand le cœur du serpent est détaché des intestins, il continue à battre régulièrement; il se déplace même dans la paume de la main à chacune de ses pulsations. Si on le coupe ensuite en deux

morceaux ceux-ci ont encore deux contractions, mais la seconde est très faible.

La chair du serpent, dont le goût rappelle assez bien celle de l'anguille, est très appréciée par les nègres.

On rencontre aussi dans les environs de la Bima, un autre petit serpent noir, un peu plus gros que l'orvet.

Près de Djabbir, j'ai vu plusieurs crabes à carapace verte, de la grosseur de ceux que les marchands ambulants vendent dans les villes flamandes.

Parmi les oiseaux aquatiques de l'Uelé, il faut citer comme étant les plus nombreux :

1° De grands échassiers blancs qui vivent en bandes. Ils se tiennent habituellement sur les îlots de sable dans les régions où la rivière a une grande largeur. De loin, on les prendrait pour des moutons.

2° Une autre espèce d'échassiers, au plumage gris foncé, à bec long et fin, se rencontre aussi sur les îles et les îlots sablonneux qui émergent de la rivière aux endroits où elle est très large.

Cet oiseau ne paraît pas vivre en bandes, car on le voit souvent seul.

Son attitude rassurée et quelquefois même indifférente, lors du passage des pirogues dans son voisinage, permet de l'observer de très près.

Avant et après les fortes chaleurs, on le voit arpenter flegmatiquement les bassins, à la recherche de sa pâture.

Au repos, il se tient sur l'une de ses pattes et se rengorge tout en laissant deviner un état d'âme mélancolique. Par moment, on voit son long bec changer lentement de direction, sa tête s'incliner à droite et à gauche, sans doute pour se garder d'un importun aquatique dont les ébats troublent son recueillement. Il peut, lui, ne pas être comme le héron de La Fontaine, car il a toujours du choix dans l'Uelé; aussi le voit-on souvent reprendre sa “ méditation „ un instant interrompue. Cependant, il lui arrive de déployer son long cou et, d'un mouvement lent, de happer une proie qu'il avale, hors de l'eau, en faisant des contorsions comme s'il était secoué par des violents hoquets. Malgré le peu de mouvement qu'il fait pour ne pas effaroucher le poisson qu'il convoite, il le manque parfois; alors c'est un réveil subit de tout son être. Il déploie pattes et ailes et, en de grandes enjambées, le cou allongé, le bec rasant la surface de l'eau, il file à la poursuite du poisson, comme s'il avait un gros cas d'honneur à venger.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2 (*suite*).

Cette chasse ne dure pas longtemps et tourne toujours à l'avantage de l'oiseau pêcheur, lorsque l'eau est peu profonde.

On ne peut s'empêcher de rire quand après une course en zigzag de quelques secondes, on voit l'échassier s'arrêter durant un instant, le cou tendu dans la direction du fuyard, puis reprendre subitement son allure placide en se dirigeant vers un autre endroit.

3° Trois espèces de canards habitent également les îles et les îlots de l'Uelé.

Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 297-298.



A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

3. *Carte.*

Brumpt, Carte itinéraire de la Mission du Bourg de Bozas. Echelle 1/2.000.000. *Géogr. Paris*, IX (1904), pl. IV.

Fief (Du), Carte de l'État Indépendant du Congo dressée d'après les itinéraires originaux des agents de l'État et des autres voyageurs. Échelle 1/2.000.000.

Halkin, Carte ethnographique du district de l'Uelé, partie occidentale. *Mouv. Sociol. Inter.*, VIII (1907), hors texte.

Hassenstein, Dr W. Junker's. Reisen in Nord ost und Central Afrika. Échelle 1/1.000.000. *Peterm. Mitt.* (1881), Taf. III.

Hassenstein, Skizze von Dr W. Junker's Reizen. Échelle 1/4.000.000. *Peterm. Mitt.* (1881), Taf. XII.

Hassenstein, Zentral Afrika. Originalkarte von Dr W. Junker's Forschungen in den Jahren 1877-78 und 1880-85. Nach den Tagebüchern, Kartenskizzen und mündlichen Mitteilungen Dr Junkers, sowie nach allen vorhandenen Quellen entworfen und gezeichnet von Dr Bruno Hassenstein. 4 Blatt. Échelle 1/750.000.

Jenssen-Tusch, Carte de la région des Ababua. *Skandinaver i Congo*, 526.

Maes, Carte ethnographique du district de l'Uelé, d'après les renseignements du commandant Hutereau. Échelle 1/2.000.000. *Ann. Mus. Congo.*, Série III, t. I, fasc. I (1909), hors texte.

Vedy, Carte du pays des Ababua. *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII, (1904), 291.

Vedy, Carte de l'Uelé. Échelle 1/1.000.000. *Bull. Soc. R. B. Géogr.* XXX (1906) 196.

Viaene, Carte ethnographique de la région des Ababua, dressée d'après les renseignements de M. de Calonne-Beaufaict, à l'échelle de 1/1.000.000. *Mouv. Sociol. Intern.*, X (1909), hors texte.

Carte de la préfecture apostolique de l'Uelé. Échelle 1/2.000.000. *Mouv. Miss. Cathol.*, XVII (1905), 200.

Croquis de la région entre Ibembo, Djabbir et Bomokandi. *Belg. Colon.*, II (1896), 519.

Carte routière de la zone Ueré-Bomu. *Belg. Colon.*, VI (1901), 66.

Carte du Congo Belge. Échelle 1/1.000.000. Publiée par l'État Indépendant du Congo.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

4. *Population.*

J'estime que la région de l'Uelé renferme, à elle seule, 6 millions d'habitants.

En prenant pour base le nombre d'hommes que les chefs peuvent mettre sous les armes, ainsi que le nombre de porteurs et pagayeurs qu'ils m'ont fournis, je puis déterminer approximativement la population de cette région de la manière suivante :

Mombuttu	1,500,000
Niam-Niam = A Vungura	2,000,000
Niam-Niam = A Bandja (A Sande) . . .	2,000,000
Ba-Bua	200,000
Ba-Sangu	50,000
Mombâtti	250,000
Soit. . .	6,000,000

Au poste du Rubi, j'ai recruté jusqu'à 4,000 porteurs en un mois. Sur l'Uelé, nos charges étaient transportées indifféremment par terre ou par eau.

Chargé du ravitaillement de l'expédition Van Kerchove, j'ai voyagé pendant 2 ans sur l'Uelé. Mon convoi comprenait en moyenne 30 pirogues et les 300 pagayeurs qui m'étaient nécessaires, étaient renouvelés à peu près chaque jour. En route, pendant notre marche de 4 jours vers le camp de la Makongo, plus de 3,000 indigènes s'étaient joints à nous.

Pendant toute la durée de mon séjour dans la zone Rubi-Uelé, je n'ai eu d'autres auxiliaires que les indigènes. Mon escorte se composait en tout et pour tout, de 5 hommes de la côte (Elmina). Que j'eusse besoin de travailleurs ou de soldats, que j'eusse à combattre les Arabes ou à envoyer mes charges, c'était toujours sur place que je recrutais le personnel qui m'était nécessaire.

Daenen, *Mouv. Géogr.*, XII (1895), 92.

La population est d'une densité énorme.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 514.

Dans une parenté moganzulu, j'ai compté 25 hommes, 30 femmes et 28 enfants des deux sexes. Le restant du groupe exogamique duquel relevait cette parenté comprenait quatre parentés, comportant 45 hommes et 74 femmes, soit 13 hommes et 19 femmes par parenté. Dans le secteur de Zobia, pour un homme adulte, on compte 1 4/5 femme et 1 2/5 enfant.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 343-344.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

5. *Occupation principale.*

Les femmes se livrent habituellement aux travaux champêtres pendant que les hommes vont à la chasse, à la pêche ou s'occupent au village de divers travaux.

Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 203.

Les Ababua sont avant tout agriculteurs et chasseurs. — Comme animal domestique ils possèdent le chien ; la poule a existé, disent-ils, avant la guerre que leur livraient les Matamatama. Il existe encore quelques poules chez les grands chefs.

Ils se livrent avec ardeur à la chasse. Ils chassent de préférence le buffle, le cochon sauvage (sanglier), une espèce d'antilope rousse, etc.

Ils sont très peu pêcheurs; ce sont les femmes qui sont chargées de cette mission.

Tilkens.

L'Ababua peut aisément entretenir les siens, car il est cultivateur actif et chasseur; en outre, il possède de terres excellentes.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 72.

Chez les Ababua, le père aidé de ses fils s'occupe principalement des défrichements, de la construction des cases, de la pêche et de la chasse. Les femmes et les jeunes filles ont pour principale besogne l'ensemencement, l'entretien des plantations et les travaux du ménage. Les femmes comme les hommes fabriquent les poteries et confectionnent le sel au moyen d'herbes spéciales. Pour les grands défrichements, le chef de famille se fait aider par tous les hommes de la famille en âge de travailler.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Mus. Congo*, sér. III, t. I, fasc. I (1909), 85.

Les Ababua sont pêcheurs par exception et dans de rares contrées. Les Bakango au contraire, peuplade riveraine de l'Uelé, ne sont que pêcheurs et procurent aux tribus voisines, dont les Ababua, le poisson par échange, contre du gibier ou des produits de la forêt.

DE RENETTE.

La vie du Babua est à peu près celle du paysan européen : levé au point du jour, il se rend à ses cultures, se livre aux diverses occupations nécessitées par le temps ou la saison, pour ne rentrer au village que vers 5 heures du soir; il reste même dans la brousse pendant la nuit si le temps est beau. Il prend son premier repas vers 11 heures du matin, sommeille jusqu'à 2 ou 3 heures, travaille encore jusqu'à 5 ou 6 heures et, se rassemblant avec sa famille ou ses compagnons autour du feu, prend son dernier repas vers 8 heures, puis va se coucher. Mais si le clair de lune est beau, les habitudes changent, la danse le retient parfois jusque 2 ou 3 heures du matin, et notre homme fait la grasse matinée.

A certaines époques, s'organisent de grandes expéditions de chasse ou de pêche.

Aux mois de février, mars et avril, c'est-à-dire vers la fin de la saison sèche, tout le monde s'occupe des plantations.

C'est que celles-ci nécessitent un travail important et difficile : le défrichement. La forêt est abattue sur d'énormes surfaces. L'abattage des gros arbres est fait par les hommes; les femmes enlèvent la brousse et travaillent la terre à la houe. Aussitôt ce travail accompli, l'approche rapide de la saison des pluies nécessite la construction des abris. Dès lors, c'est dans le village même que tout le monde travaille à la réfection des toitures ou à la batisse de nouvelles cases.

Puis, les rivières s'emplissent peu à peu sous l'influence des pluies fréquentes des mois d'avril et de mai, l'établissement des barrages et le travail aux engins de pêche prennent la première place.

Enfin, durant toute la saison sèche, les populations se livrent à la chasse. Si nous ajoutons à tout cela les besognes les plus minimes, telles que l'entretien d'allées joignant les villages entre eux, le tressage des cordes, la fabrication des filets de chasse, le travail des armes, des poteries, etc., nous considérons que le Babua est un travailleur au même titre que nos campagnards, auxquels il ressemble d'ailleurs beaucoup quant au genre de vie matérielle.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 196-198.

Cf. BURROWS, *Land of Pygmies.* London (1898), 202.— VÉDY (Dr), *Bul. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 284-286 ; *Congo Belge*, VI (1901), 252*b*.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

6. *Population flottante, immigration, émigration.*

Ils ne sont pas fusionnés avec d'autres peuplades et la preuve en est qu'ils n'acceptent chez eux que les leurs et tout autre indigène qui chercherait à s'y établir serait inévitablement tué et mangé. Les familles ne s'entendent même pas et se font une guerre intestine que le blanc a toutes les peines à réprimer.

TILKENS.

Dans la partie de la Bima qui, partant de Zobia, se dirige presque directement vers le N.-W., d'assez nombreux villages d'Ababua et deux petites colonies d'A-Sandé sont établis. Plus en aval, la rive gauche était jadis occupée par les gens du chef Babua Duma. Ces derniers ont abandonné la rivière et les A-Sandé de Zolani, fils et successeur de Iatwa, sont venus placer leurs villages très nombreux et d'une population très dense sur la droite du cours d'eau.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 208.

Un homme tâchera toujours de vendre ses femmes aux clans et aux tribus voisines dans les territoires desquels les déplacements lui seront de ce fait facilités. L'Ababua tâche de se créer des relations avec les tribus que la nécessité l'oblige de visiter.

DE CALONNE, *Mouv. Int. Soc.*, X (1909), 339.



A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

7. *Parenté avec les tribus voisines.*

Ils ne sont pas fusionnés avec d'autres peuplades.

Tilkens.

Avant de quitter l'Uelé, nous devons dire quelques mots de l'intéressante peuplade qui borde ses rives, les Bakango. Ils ont conservé quelques caractères de race, mais sont très métissés d'Ababua et surtout de Mangbetu, dont ils ont adopté les coutumes et les mutilations ethniques, entre autres la déformation toulousaine de la tête des nouveaux-nés.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 439.

Les Bakango du Bomokandi, en aval de la Makongo, qui sont des A-Babua.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 196.

Depuis la Makongo jusqu'à l'Uelé, tous ces Bakango de race Babua sont établis sur la rive droite, tout comme ceux d'amont. Pourtant cette rive n'est pas, comme pour ces derniers, occupée par les gens de leur race, car, à partir de la Poko, qui se jette dans le Bomokandi, bien en amont de la Makongo, le pays de droite est occupé par les sujets Asandé de Kira-Vungu.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 208.

Les autres Bakango, installés depuis le rapide de Panga jusqu'à celui d'Ussu, ont tous les caractères, les mœurs et le langage des A-Babua.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 190.

Akin to the tribes in the south west, on the Itimbiri or Rubi, these Ababua speak quite a different language from that of the Mangbetu or Asandé.

Burrows, *Land of the Pygmies*. London (1896), 203.

Dans les régions du sud de l'Uelé existe un certain nombre de tribus bien distinctes, différant entre elles par les mœurs, le langage et des caractères ethniques bien nets. En amont de Dungu, on rencontre d'abord, les A-sandé : de Dungu jusqu'à l'embouchure de la Lere, les Mangbetu occupent le pays; en aval de ce cours d'eau, ce sont les A-Barambo que l'on rencontre jusqu'aux chutes de Panga ; puis de là au confluent du Bomokandi, encore des A-sandé. A partir de ce point jusqu'au rapide de Bié, le pays appartient aux A-Babua, sauf une enclave d'Asandé entre l'Uelé et la Bima, en amont de l'embouchure de celle-ci. En aval de Bié, des Asandé occupent une cinquantaine de kilomètres, après lesquels on trouve le pays sous la domination des Mo-Benge.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 185.

L'Uelé-Makua et le Bomokandi sont peuplés des tribus appartenant au groupe des Asandé qui semble être une variété de la famille des Niam-Niam : Ababua, Abasango, Abarambo, Bakangai, etc.

Crapeaux, *Le Congo.* Bruxelles (1894), 513.

Dies ist die dunkelste Strecke. Die Mogwandi am oberen Mongalla und die Banza scheinen keine Bantu zu sein, desgleichen wohl die Stamme des oberen Rubi und sicher die des oberen Aruwimi.

Ankermann, *Arch. f. Anthr.*, IV (1906), 243.

Outre les tribus Niam-Niam proprement dites, nous pouvons considérer comme leur étant apparentés les Bandja, les Mobengé, les Monbuttu ou Mangbetu, les Abarambo, les Mabode, les Mapume les Monvu, les Makere, les Makaraka, les Mogaru, les A-Babua et les Sakara; plusieurs de ces groupes sont plus ou moins métissés avec la race bantoue.

Hermant, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 162.

Nicht alle Anwohner des Kongo und Aruwimi gehören dem erstern (Monbuttu-Typus) an. Die schonen Wurfmesser und Messer mit geschweifter Schneide, welche Stanley II, S. 22, abbildet, scheinen nicht von den Anwohnern des Flusses, sondern nach eine Angabe II, S. 21, von jenen Volke A-Babua zu stammen, die landeinwärts also nördlich oder gegen den Uelle-Nepoko hin wohnen und vortreffliche Schmiede sein sollen, welche Stanley an Schweinfurths Tafeln von Monbuttu- und Niamniamsachen in den Artes Africana erinnerten.

Ratzel, *Peterm. Mitt.*, XXXVI (1890), 291*a*.

ABABUA
(Congo.)

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

7 (*suite*).

Der Makongo entspringt im südlichen Gebiete Bakangai's und sein Unterlauf begrenzt drei Tage westlich von Bakangai das Gebiet desselben gegen Westen. Jenseits, also westlich vom Makongo am Südufer des Majo und weiterhin des Uelle leben die A-Babua mit der Sprache der Mangbetu.

Junker, *Peterm. Mitt.*, XXVIII (1882), 442*b*.

Cf. Junker, *Peterm. Mitt.*, XXIX (1883), 293*b*. — Id., *Peterm.*, *Mitt.*, XX (nº 92), Ergz., 36*a*-37*b*. — Bayol, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, VII (1883), 693.

Ces populations (Bakere) se servent de lances, de sabres courbés, de flèches et de couteaux semblables à ceux en usage chez les A-Babua. Certains couteaux et flèches ressemblent à ceux employés par les Mangbetu.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901) 74*a*.

Ob einzelne Grenzstamme im Gebiete von Bakangai : A-Male, A-Mokkele, A-Makilli zu den A-Babua zu rechnen sind, wage ich nicht zu entscheiden.

Junker, *Peterm. Mitt.*, XX (nº 92), Ergz., 38*a*.

Les Ababua ne comprennent pas les dialectes parlés par leurs voisins.

Tisambi.



ABABUA
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

8. *État physiologique et mental.*

Les Ababua sont mieux constitués que la généralité des Européens. Chez eux, pas de gens obèses, ni de scrofuleux, ni de bossus. Tout leur corps montre la souplesse et l'agilité, mais ils manquent de vigueur; ce sont de détestables porteurs. Si dans leur patrie, ils sont capables de toutes les énergies, transportés ailleurs, ils se démoralisent vite, se répandent en lamentations puériles, ou bien ne cherchant aucunement à prendre soin d'eux-mêmes, ne se donnant pas la peine d'acquérir leur nourriture, ils se laisseront mourir de faim, si l'on n'intervient activement pour stimuler leur faible moral.

Les femmes semblent, à ce point de vue, de beaucoup supérieures aux hommes, et nous avons vu maintes fois, lorsque des porteurs étaient recrutés, ceux-ci céder leur charge à quelqu'épouse qui, sans un murmure, la portait à destination.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 194.

As a race the Ababua are tall, well set up and handsome.

Burrows, *The Land of the Pygmies.* London (1898), 202.

Les A-Babua sont en général bien proportionnés, très solides, bien découplés et d'un physique plutôt agréable. Les femmes surtout sont très belles.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 518.

Les Ababua sont incontestablement les nègres les plus grands et les plus robustes de tout le Congo ; leur intrépidité sans égale en ferait des soldats bien supérieurs à ceux de la côte, pourtant si renommés.

Deken (R. P.), *Miss. en Chine et au Congo,* IV (1898), 22.

La description du Dr Védy est juste et donne bien une idée exacte de l'Ababua.

Périn.

L'assertion de l'auteur des lignes parues dans les *Missions en Chine et au Congo* est fausse. Les Asandé, Mobenge, Mangbetu, etc., sont infiniment supérieurs comme qualités physiques et courage aux Ababua.

DE RENETTE.

Quelques légendes permettront de se faire une idée de la mentalité de l'Ababua. Voir D. 118.

DE CALONNE.

A. — **Renseignements géographiques
et ethnographiques généraux.**

9. *Mœurs en général.*

Habituellement gais et expansifs, riant très facilement, ils ne semblent pas très courageux, mais ils sont hospitaliers ; ils sont menteurs et inventent facilement des histoires ou des contes. Les femmes pleurent facilement.

Les noirs en général ne sont autres que de grands enfants.

En ce qui concerne le point de savoir si l'Ababua est lâche ou courageux, j'ai dû me renseigner auprès des indigènes eux-mêmes et leur demander s'ils ne connaissaient pas d'histoire de guerres antérieures, avant l'arrivée du blanc. De ces dires, j'aurais pu tirer conclusion, mais pas un n'a su me narrer un trait de courage ou de dévouement. Ce n'est pas en guerre que j'ai pu les apprécier, je n'en ai jamais vu un. Tous détalent lorsqu'ils savent que le blanc arrive, et cela par suite de l'inégalité des armes. Mon avis cependant est que l'Ababua, dénommé « Le Terrible », n'est pas courageux à la guerre. Il est lâche, j'ai pu l'apprécier en certaines circonstances. Leur caractère est mobile. Ils se mettent difficilement en colère. Ils ne tiennent pas leurs engagements. L'amitié est très peu connue et l'on m'a cité un cas de dévouement pour un ami. Le sentiment de la compassion existe ; ils l'expriment par *egpogpoy*. L'hospitalité est exercée : je prends comme exemple un porteur harassé de fatigue qui vient à échouer dans un village qui lui est inconnu. Je demande si on le nourrira et si on lui donnera un logement pour la nuit. Oui, me répondent-ils, nous pourrions à notre tour avoir recours aux gens de son village et nous trouver dans le même cas. Les faibles sont opprimés.

Tilkens.

Le nom de Babua n'est jamais prononcé sans être accompagné du mot " féroce „ et " terrible. „

Ils ne sont pas plus féroces, ni plus terribles que les autres : ils ont la haine de l'étranger et luttent jusqu'à la dernière extrémité pour se soustraire à toute domination. Pour le reste, ils paraissent sociables et de bonne foi.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 71-72.

Le nom de féroce s'adapte mieux que celui de terrible à la signification que veulent lui donner les indigènes : il signifie que les Ababua sont de grands cannibales, très experts en la matière.

Périn.

Il est hors de doute que rien que l'aspect de leur patrie (voir A, 2) a dû faire redouter à leurs voisins des plaines ceux que les Européens appelèrent longtemps " les terribles Ababua „.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 193.

Habitants de la grande forêt, ils semblent lui avoir pris son caractère farouche et sauvage. L'isolement dans lequel ils se plaisent, le peu de relations qu'ils daignent avoir avec leurs voisins, la résistance terrible qu'ils ont opposée en particulier aux A-Sandé, leur anthropophagie, d'autre part, les ont fait craindre et n'ont fait qu'augmenter leur renom de férocité.

Ils n'ont pas un type très distinct, la couleur de leur peau est relativement claire; les quelques femmes que nous avons pu voir étaient jolies.

Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440.

For years these Ababua had been spoken of as a race of savages, living in a land where no white man could penetrate. The Asandé chiefs, who held the whole length of the river, were responsible for these sinister rumours and false reports, and purposely kept them afloat for their own ends, as they were in the habit of purchasing all the ivory collected by the Ababua at an absurdly cheap rate, and selling it to the white traders at different stations in the neighbourhood at a large profit, so that they held entire control of the ivory market in that district. At the same time they were careful to impress upon the Ababua chiefs that the white man was a living terror, and that any Ababua who should venture to approach a white man's station would undoubtedly be hanged, and that all his followers would be made slaves. By the means the Asandé, as middlemen,

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

9 (*suite*).

controlled the ivory market to his own advantage. So great was the dread in which the Ababua held the Asandé that they never once dared either to come themselves to a white settlement, or to send messenger, to find out the true state of the facts.

Burrows, *The land of the Pygmies*. London (1898), 201.

Vivant en agglomérations restreintes, formées simplement par consentement mutuel, admettant peu l'autorité de leurs chefs, toujours prêts à changer de tribu, appliquant dans son acceptation la plus large, l'adage *ubi bene, ibi patria,* l'on comprend que jamais les gens de cette race ne peuvent admettre la domination d'un étranger. De là, la terrible réputation qui leur fut faite par tous ceux qui voulurent s'immiscer dans leur affaires ou influer sur leur politique.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 283.

Ces appellations “ féroce „ ou “ terrible „ étaient en somme assez peu justifiées. “ Sauvage „ ou “ primitif „ eussent été plus exactes. Mais les Asandé du bas-Uelé avaient tout avantage à conserver la légende guerrière et même sinistre qu'ils avaient forgée autour du nom Ababua. Ils ont ainsi servi d'intermédiaire entre les premiers blancs et les Ababua, jusqu'à ce qu'on se soit aperçu que les Asandé cherchaient tout simplement à implanter leur propre autorité sur les Ababua et qu'il n'était nullement nécessaire d'attendre des forces plus considérables pour reconnaître le pays Ababua.

de Renette.

Le caractère des Ababua peut se résumer en un seul mot : ce sont des impulsifs ; ils semblent obéir à des réflexes plutôt qu'à la raison et à ce point de vue on peut les comparer à des enfants. Ils sont incon-

stants, passant assez rapidement de la haine à l'amitié, s'exaltant facilement mais se démoralisant vite, amoureux de l'indépendance, méfiants envers leurs ennemis et même leurs voisins, méfiance n'excluant cependant pas l'hospitalité ni, en cas de guerre, le fait de confier les femmes et les enfants à des habitants d'autres villages. La joie se manifeste peu extérieurement : des frères ou des amis séparés depuis longtemps s'étreignent à bras le corps et c'est tout. On a vu en maintes circonstances, les hommes risquer leur existence pour sauver celles de leurs femmes ou de leurs sœurs, les femmes lutter pour ne pas perdre leurs enfants. Les formules de politesse n'existent pas, ni les serrements de mains, par contre ils prodiguent les promesses d'appui surtout quand ils reçoivent un hôte de distinction.

Les Ababua vivent par communauté d'un nombre variable de ménages. La bonne entente qui règne dans ces associations est remarquable. Souvent, ailleurs des liens de famille les unissent; quoi qu'on en ait dit, le noir aime ses parents et cherche à les soutenir en toutes circonstances; il met dans cette protection qu'il exerce sur les siens autant d'affection et d'amour propre que d'intérêt personnel.

Capables de tuer immédiatement quiconque les a offensés, il ne faut pas s'étonner de les voir se reconcilier dans la suite, quitte, au moindre différend, à rallumer la vieille querelle qui les avait divisés.

Des qualités de fermeté dans le caractère existent chez une élite d'hommes, et particulièrement chez les féticheurs qui semblent de loin beaucoup plus intelligents que la moyenne des individus.

Très enclin à s'exalter pour une cause quelconque, le Babua se démoralise tout aussi rapidement; c'est surtout un être passif, enclin à adopter les idées de ceux qui l'entourent quelqu'opposées qu'elles puissent être entr'elles.

Avant tout les Ababua admettent le fait accompli.

C'est en somme le caractère de l'enfant, fait d'inconscience et d'impulsions.

Dans ces conditions, il est concevable qu'il existe chez les Ababua un sentiment impérieux, c'est l'amour de l'indépendance.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 278, 281, 282, 283.

Les Ababua sont encore plus ou moins farouches.

de la Kethulle, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XIX (1895), 328.

Cette race est qualifiée à tort de terrible et de féroce.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

9 (*suite*).

L'Ababua est traître ; je me suis laissé dire que parfois deux individus s'entretuaient au milieu de la danse ou en faisant l'échange d'un cadeau.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 518.

Pareil fait signalé par Verstraeten peut arriver, mais jamais je n'ai entendu dire qu'il soit arrivé.

Périn.

Le caractère Ababua me paraît fort bien défini par le Dr Védy. La mentalité des Ababua, leur caractère, leurs mœurs sont infiniment plus sauvages et plus primitifs que chez les Mangbetu, les Amadi, les Abarambo, etc., habitant les rives de l'Uelé ou les plaines du nord, ou bien ayant pénétré au sud de l'Uelé par invasions plus ou moins récentes. Tous les peuples habitant la grande forêt depuis tout temps ou tout au moins n'ayant aucun souvenir d'une émigration du nord vers la forêt présentent dans l'Uelé le caractère de sauvagerie : Ababua, Bakere, Makere, Barisi, Bayogo.

de Renette.



B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

10. *Soins de propreté.*

Les Ababua ont l'habitude de se huiler le corps.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 196.

L'Ababua se frotte d'huile le plus souvent mélangée de *Ngaa.*

Tisambi.

Ils se procurent l'huile de palme dans la vallée du Rubi; naturelle, cette huile entre dans la préparation des viandes et des poissons, épurée, ils en enduisent leur peau.

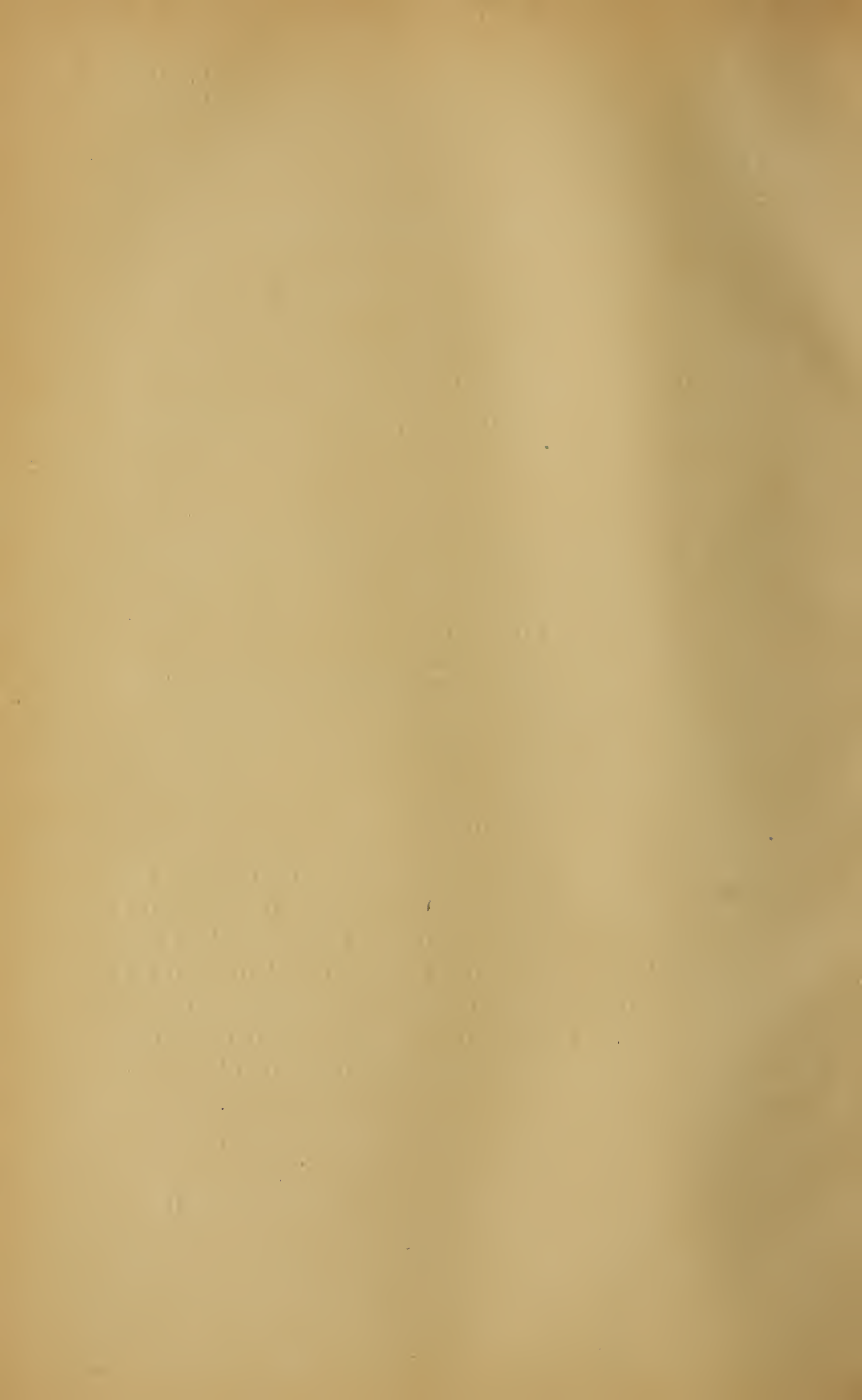
Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 203.

L'huile de noix palmiste, épurée par ébullition, devient jaune clair et perd en partie son odeur. C'est le *Kambili,* huile de toilette, indispensable pour se conserver la peau souple et lustrée. Les élégants y écrasent quelques *nkoï,* petites racines bulbeuses dont l'odeur se rapproche de celle du patchouli.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 323.

Les Ababua, quoique moins méticuleux sur eux que les Mangbetu et Asandé, sont relativement assez propres dans les parties avoisinant les rivières où ils prennent alors des bains fréquents. Dans les parties plus reculées leur propreté laisse à désirer. Ils sont loin d'avoir l'aspect propre et pimpant du plus grand nombre d'hommes et de femmes des tribus citées ci-dessus. Ils s'enduisent le corps d'huile.

de Renette.



B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

11. *Coiffure.*

Les coiffures visent spécialement à l'ornementation. La coiffure est identique pour les hommes et pour les femmes : généralement les cheveux sont huilés et réunis en petites tresses.

Tilkens.

La photographie d'une femme Ababua (collection de l'État) nous montre les cheveux coupés courts ou collés et servant à attacher une plume ou un ornement en forme de plume.

Les Ababua possèdent des peignes en bois. Les cheveux sont huilés et coloriés et réunis en petites tresses sur les tempes et en grandes derrière.

Tisambi.

Les cheveux sont huilés, réunis en tresses ou coupés courts.

Perin.

En effet, les hommes attachent peu d'importance à leur parure, leurs cheveux seuls absorbent toute leur sollicitude. Malheur au coiffeur peu prudent, qui ne sait pas se plier aux exigences de sa clientèle. La plupart se servent d'un morceau de verre pour raser la tête aux endroits indiqués. D'autres, mieux fournis, emploient un rasoir qu'ils ont acheté dans une factorerie ou qu'un boy a dérobé à son maître. Dans le voisinage d'un poste habité par les blancs, ils ont la coutume de se raser entièrement la tête, à l'exception d'une ligne de deux doigts de large s'étendant du front, au sommet de la tête. Imaginez-vous une touffe de cheveux semblable à la crête du coq ; voilà leur coiffure préférée.

Les indigènes qui n'ont jamais eu de rapports avec les Européens, portent les cheveux très longs, flottants sur les épaules. Aux jours ordinaires, ils pendent négligés; mais aux grandes solennités, ils s'ornent de plumes.

HOOF (Mgr VAN), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 64.

Les cheveux sont quelquefois laissés sans soin en un toupet crépu, d'autres fois on les rase de près avec le *liwali;* les femmes se rasent alors les aisselles et le pubis. Cependant, le plus souvent les cheveux sont réunis en une coiffure, qui sans atteindre l'ampleur, la complication et l'élégance qu'elle présente chez les Asandé et les Mangbétu n'en est pas moins d'un aspect souvent agréable.

Une coiffure d'usage courant est l'*embiéli;* les cheveux sont noués en une infinité de petites tresses à trois brins qui partent du sommet du crâne et retombent de toutes parts autour de la tête. Leur extrémité est souvent munie de quelques perles ou de petits morceaux de bois; abondamment enduite d'huile de palme cette coiffure est rapidement salie de poussière et est plutôt malpropre.

Au contraire les *Bazadu,* portés par les hommes et les femmes présentent un aspect plus soigné. Les cheveux sont encore tressés, mais en cordelettes plus grosses et mieux séparées, courant d'avant en arrière pour venir flotter sur la nuque. Les cheveux d'avant forment deux ou plusieurs tresses qui partent du milieu du front, bordent toute la chevelure, courent horizontalement et viennent se joindre aux autres en passant par dessus l'oreille.

Enfin lorsque, les tresses deviennent suffisamment grosses pour former de 6 à 8 coques hautes de 3 à 4 centimètres, la coiffure se nomme *lipungussa* et présente une allure très élégante.

On rencontre quelquefois une coiffure plus simple consistant en une crête de cheveux allant du front à la nuque tandis que les deux parties latérales sont rasées de près. C'est le *lisumba,* d'origine asandé.

Quand les hommes ont la barbe longue ils la travaillent généralement en une tresse, tombant soit du milieu du menton, soit d'un des côtés.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 313.

B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

12. *Ongles.*

Les épingles que les femmes Ababua portent dans la chevelure sont quelquefois en fer et dans ce cas leur bord est aminci et aiguisé, ce qui en fait d'excellents outils pour la toilette des ongles.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 314.

13. *Épilation.*

Ils se rasent avec un couteau en fer, mais ne s'épilent pas.

Tisambi.

Les cheveux sont quelquefois rasés de près avec le *liwali*; les femmes se rasent alors les aisselles et le pubis.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 314.

14. *Sommeil.*

Le sommeil dure de 10 à 11 heures.

Tilkens.

L'Ababua va se coucher après avoir pris son dernier repas vers 8 heures du soir.

Si le temps est beau, l'Ababua reste même dans la brousse pendant la nuit; si le clair de lune est beau, la danse le retient parfois jusque 2 ou 3 heures du matin et dans ce cas il fait la grasse matinée. Pendant la journée, il sommeille en général de 11 1/2 heures jusque 2 ou 3 heures.

Dr Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904). 197.

15. *Natation.*

L'Ababua ne sait pas nager.

Tisambi.



B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

17. *Portage.*

Les femmes portent les fardeaux.

Tilkens.

Un fait remarquable, c'est le manque de vigueur de l'Ababua; il a toujours été un détestable porteur et est, à ce point de vue, très inférieur à son voisin l'A-Sandé. (Voir A, 8.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 194.

Les femmes et les enfants portent les bagages ; les hommes portent les armes.

Tisambi.

Les femmes esclaves portent les fardeaux des indigènes.

Périn.

Le dimanche 17, par un temps un peu plus clément, nous nous remettons en route; le nombre des porteurs correspond exactement à celui de nos charges.

Celles-ci étaient ficelées au moyen de lianes et d'écorces de telle sorte qu'elles reposaient sur le dos et étaient maintenues dans cette position par une écorce assez large qui passait sur le front. Cette façon de porter les charges est tout à fait différente de celle qui est employée dans le Bas-Congo où les noirs portent sur la tête et quelquefois sur les épaules. Cette différence est déterminée par la difficulté de la marche dans les forêts où les meilleurs chemins sont constitués par des sentiers à peine visibles à travers mille obstacles.

Nys, *Chez les Abarambo.* Anvers (1896), 49.

Lorsque l'Ababua doit transporter des fardeaux, il commence par entourer les colis de larges liens en aménageant une ganse large de six centimètres environ à la partie supérieure de la charge. Ces liens sont constitués par la partie filandreuse qu'on trouve entre l'écorce et le bois des arbres.

Ababua. Congo. B, 16.

Lorsque ces liens sont fraîchement enlevés, ils sont très souples et très solides. La ganse passe sur la tête du porteur pendant que la charge repose sur le dos; de cette façon le poids est réparti sur la tête et le dos de l'homme.

Périn.

Les femmes maintiennent leurs enfants à “ cheval „ sur un de leurs flancs au moyen d'une bande en écorce, qu'elles placent en bandoulière et sur laquelle l'enfant s'assied.

Nys, *Chez les Abarambo*. Anvers (1896), 49.

Les mères de famille se servent d'une bande de tissu, large de 20 centimètres environ, dans le but d'y asseoir leurs jeunes enfants. Cette bande est passée en bandoulière et le nourrisson est, en même temps assis sur l'étoffe et à califourchon sur la hanche de sa mère.

Védy, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 273.

ABABUA
(Congo.)

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

B. — Vie matérielle.

18. *Lutte.*

La lutte est connue, *Nzoni*; celui qui est mis par terre sur le dos est vaincu et le vainqueur lui saute sur le dos.

Tisambi.



B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

19. *Jeux*. (Voir aussi E. 132.)

Comme jeux, je vais d'abord décrire le plus connu et celui que la jeunesse préfère. C'est celui nommé *Kpou Kpou*. Trois ou quatre enfants s'alignent d'un côté et faisant face à leurs adversaires en même nombre. La distance qui les sépare est de huit à dix mètres. Ils ont, les uns et les autres devant eux, trois morceaux de bois qu'ils placent verticalement en terre et à une distance de cinq centimètres, tout comme chez nous nous placerions des quilles. Ces petits bâtonnets sont souvent remplacés par une carotte de maïs dont ils ont eu bien soin de manger les graines. Alors, armés d'une espèce de toupie qu'ils prennent entre le majeur et le pouce, ils la lancent en la faisant fortement tourner. Si la toupie vient à renverser un des morceaux de bois que je nommerai quille, l'honneur revient aux vainqueurs et tous les enfants se mettent à crier et rire aux éclats. C'est à qui des deux groupes sera le plus adroit et par conséquent renversera toutes les quilles de leur vis-à-vis.

Ils ont aussi comme jeux, la balançoire de chez nous, mais elle est le plus souvent faite de lianes. Un enfant s'y place, l'autre le fait balancer. Ils nomment ce divertissement *Mampaali*.

Après la balançoire vient le jeu nommé *Mbaagui*. Description : Un enfant lance un cerceau qu'il a fabriqué en courbant une liane. Son compagnon armé d'une longue canne qui peut avoir 1.80 mètre à 2 mètres de long doit tâcher de la jeter de telle façon qu'elle arrête le cerceau dans sa course, lorsqu'il s'est éloigné environ d'une dizaine de mètres de celui qui le lance.

Le jeu nommé *Mèè* est à peu près semblable, mais au lieu que ce soit un cerceau, c'est un fruit de caoutchouc évidé qu'on lance. L'enfant armé de sa canne pointue à un des bouts doit clouer le fruit sur place.

Le jeu nommé *Mbé* est à peu près semblable également au jeu de la toupie. Les quilles ici sont représentées par des fruits secs de la grosseur d'une noix, mais ils en placent cinq sur la ligne. Au lieu de lancer la toupie, ils lancent à leur tour un de ces fruits qui porte le nom de *M'Bé*.

Un des jeux les plus intéressants auxquels jeunes gens, enfants et adultes prennent part est connu sous le nom de *Liagboi*. Le bois qui porte ce nom et qui est légèrement recourbé, plus épais au centre qu'aux deux bouts, est lancé en l'air. Deux ou trois indigènes attendent qu'il retombe, mais par sa forme arquée, il rebondit bien souvent à une hauteur d'homme. Alors ceux-ci tenant en main une liane qui au préalable a été munie d'un nœud coulant, doivent tâcher de saisir la pièce de bois en question. Ce jeu quoique semblant très simple demande beaucoup d'adresse.

Comme on a pu le remarquer, ce sont pour la plupart des jeux d'adresse; les femmes ou les fillettes n'y participent jamais, mais bien souvent des hommes adultes se mêlent aux distractions de la jeunesse.

J'allais oublier de dire que les enfants jouent souvent “ guerre „ en se fabriquant des boucliers avec des branches demi-cylindriques qu'ils enlèvent aux bananiers. Un long bâton leur sert de lance.

Après les jeux d'adresse viennent ceux où l'on se déplace et qui ne peuvent s'exécuter que sur de grands emplacements. Le seul que je connaisse est celui nommé *Amboita* et à quoi prennent part jeunes gens et adultes (sexe masculin toujours). Ils se réunissent en groupe sur une place bien dégarnie et où le sol est plus ou moins uni. Un d'entre eux possède une petite balle en caoutchouc de cinq à six centimètres de diamètre. Il la jette par terre et celle-ci rebondit.

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

19 (*suite*).

C'est à qui du cercle pourra l'attraper : à son tour, il en fait de même. Durant ce temps, ils se frappent les mains en cadence pour donner plus d'animation à la partie. A les voir on dirait une bande de fous tellement ils font des contorsions. L'Européen n'est du reste pas habitué à voir ainsi des adultes se livrer si joyeusement à des jeux d'enfants. Les noirs en général ne sont autres que de grands enfants et c'est l'avis de tous ceux qui ont pu les voir dans leur vie intime.

Tilkens.

Durant les longues journées où tout le monde s'occupe, les enfants vagabondent presque sans surveillance; les garçons suivent leur père. On les voit les mains derrière le dos, le ventre saillant sur des jambes arquées, suivant d'une mine sérieuse les gestes des travailleurs; à peine âgés d'une dizaine d'années, ils mettront leur premier pagne et porteront un couteau à la ceinture. Ils accompagneront les ainés dans les chasses lointaines.

La fillette aidant la mère, va puiser l'eau à la rivière, ou porte sur la hanche son frère nouveau né.

Mais le soir réunit toute la parenté. La lune est si éclatante que dans la forêt on entend les cris étonnés des oiseaux; le *nzengé*, la grande place toute blanche est propice aux amusements bruyants.

Voici d'abord qu'arrivent à pas lents, discutant gravement, deux frères. L'ainé veut faire deviner au cadet dans quelle main il a caché un caillou. Le plus jeune se trompe, il recommence au milieu d'éclats de rire, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que son partenaire y met de la mauvaise foi, et laisse tomber le *bonga* lorsqu'il a deviné juste. D'où

une giffle, une courte lutte; tandis que le plus grand gambade en cercle, le plus petit assis par terre pousse des hurlements effroyables; sa mère assise au feu devant la hutte reste du reste parfaitemment indifférente. Mais voici que des amis accourent, on relève le braillard, qui sourit aussitôt et l'on propose de jouer *Tankome*. Pour cela tout le monde s'assied, cuisse contre cuisse, cheville contre cheville, de façon à ce que la ligne des pieds forme un demi-cercle où bruissent les anneaux des chevilles. Puis lentement, on balance le haut du corps, les bras ballant de droite à gauche en chantant :

Be-belleng-beng Bellengbeng.

Puis soudain, en cadence tous des talons battent la terre.

Bissu Baliganzulu.	Nous tous les Monganzulu,
Tado biti, tankome	Nous venons ainsi, nous pêchons
A bubu, a bubu etc.	A bubbu a bubbu

Puis le jeu se transforme en *bembo* : on se forme en ligne, assis l'un derrière l'autre, les jambes du voisin prises sous les bras de celui qui précède. Et on recommence à balancer : " Be-belleng-beng " jusqu'au moment où une oscillation trop forte renverse tous les joueurs dans la poussière. Attirée par leurs cris de joie, toute la jeunesse s'est rassemblée.

C'est le moment de jouer " au médecin ". Le malade s'étend sur les genoux de ses compagnons et de l'ombre surgit, boitant, appuyé sur un bâton, le vieux guérisseur qui a été appelé. Il se penche : " Est-ce ici que tu souffres? " et il presse le ventre du patient : " est-ce ici ? " et il chatouille la gorge. La guérison est rapide, car soudain la victime bondit, poursuivant les joueurs qui s'éparpillent, sorcier compris, rapides et bruyants, comme un vol de " républicains " dans les champs de riz.

Puis l'on se met à quatre pattes, en cercle, à jouer *lumbo*.

Tout le monde étend les mains ouvertes; on frappe la terre et chante des paroles sans sens, mais bien rythmées.

Mazazao, mazazao, manano
Ho ! ho !
Mazazao, mazazao, manano
Ho ! ho !
Mati kongo gongé ! (ter)

En disant cette dernière phrase, les numéros impairs se redressent sur les genoux, les bras pendant, se regardent l'un l'autre, la tête inclinée, puis ils reprennent la position horizontale, tandis que les numéros pairs se relèvent et agissent de même.

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps et exercices corporels.

19 (*suite*).

Mais bientôt la confusion se met parmi les joueurs, ils se relèvent à contretemps ou restent quand ils devraient se sourire entre-eux; au milieu de la joie générale on recommence, parfois avec une variante.

Ohié! nsasè. Tabiè biti, talumbani	Ohiè! petite crevette, venons, comme cela, nous nous embrasserons.
Ehié! nsasè. Tabiè biti, talumbani	
Hè obiè	Hè viens
Hè obiè, etc.	Hè viens, etc.

Quelquefois aussi on danse en rond. Ce n'est pas sans une certaine émotion intellectuelle que l'Européen voit reproduire devant lui en pleine forêt équatoriale les rondes qu'il a dansées lui aussi, dans sa jeunesse, notamment la vieille ronde du Loup.

Mais ici, le loup est devenu léopard et la brebis chevreau.

Ekopi bwa nanu,	Le léopard gronde par ici,
Bwa na Lubi!	Il gronde du côté du Rubi!
Lipedengu!	Lipedengu!

Le " chevreau " est entouré par la chaine protectrice des danseurs tandis que le " léopard " les mains jointes, sautant des deux pieds à la fois, cherche à profiter d'une inattention pour se glisser dans le cercle où il se saisit de sa proie.

Mais à mesure que se prolongent les jeux, des jeunes filles, des adolescents s'y mêlent, tandis que les plus petits, fatigués, se retirent. Aux rondes enfantines se substituera peu à peu le rythme des danses, qui attirent bientôt tous les adultes du village.

Au coucher du soleil les adolescents et les hommes se réunissent quelquefois pour jouer à la balle de caoutchouc. L'un d'eux saisit la

balle et tout en courant la fait rebondir à terre, poursuivi par les autres. Ceux-ci ne peuvent attraper la balle qu'au vol, sans jamais saisir le joueur. Si celui-ci se sent serré de trop près, il tâche de passer la balle, toujours en la faisant rebondir, à un camarade qu'il choisit à l'instant parmi les poursuivants. Le jeu est des plus animés, un battement de main de tous les joueurs annonçant chaque fois que la balle touche la terre; il donne lieu à des passes, à des feintes d'une souplesse, d'une rapidité et d'une sûreté étonnantes, à faire pâlir d'envie le meilleur joueur de " rugby ".

Mais comme ce jeu est des plus fatigant, il fait place rapidement à des occupations plus calmes. Tantôt on se divise en deux clans pour jouer au *pukpu*, petit toton de bois. Chaque partie forme son village composé de *mapindu*, tronçons de pétioles de bananiers, disposés en quinconce. Les deux villages sont distancés d'une dizaine de mètres ; un des camps commence l'attaque. Le joueur saisit le *pukpu* entre le pouce et l'index et le lance d'un coup de poignet de façon à ce qu'il tombe devant la ligne ennemie dans laquelle il pénètre en tournant sur la pointe et où il renverse les *mapindu* de l'adversaire. Celui-ci jette à son tour le toton. La partie dont tous les " hommes " ont été renversés est considérée comme battue et prend " la fuite ".

Parfois aussi on trace une ligne de part et d'autre de laquelle se placent les joueurs. L'un d'eux lance à terre un morceau de bois recourbé et très élastique, le *ligbwa*. Quand celui-ci rebondit, on tâche de l'attraper au vol à l'aide d'une liane munie d'un nœud coulant. Le camp auquel appartient un joueur heureux marque à terre un triangle ayant comme base la ligne de séparation. C'est le nombre de ces triangles qui désigne les vainqueurs.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.* X, (1909), 376-379.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

20. *Espèce de nourriture.*

Les Ababua se nourrissent principalement de végétaux : manioc, patates douces, maïs, bananes, courges. La viande est un mets de luxe, un extra; ils mangent indifféremment : sauterelle, rat, lézard, limace, escargot, serpent, fourmi et même la chair de crocodile. Je puis dire qu'ils ne dédaignent aucun animal. Aucun mets ne leur paraît répugnant, sauf la chair de l'hippopotame.

Tilkens.

En fait de chair, l'Ababua ne mange que les produits de la chasse et de la pêche, et aussi l'homme. Les produits cultivés sont assez peu nombreux; c'est surtout la banane que l'on consomme; le maïs est assez répandu; le manioc au contraire est plutôt négligé; les autres légumes, tels que courges, patates douces, etc., ne sont en quelque sorte considérés que comme accessoires.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 197.

Chez les Ababua, au sud de l'Uelé, la banane constitue le fond de la nourriture de cette population.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 101*b*.
Cf. Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 64*b*.

La nourriture de l'Ababua consiste principalement en : banane, igname, manioc, champignons, matoko, magona, patates douces, serpents, crocodiles, tous les oiseaux sauf le perroquet.

Tisambi.

Actuellement le manioc a pris beaucoup d'extension; toutefois la banane reste toujours la base de la nourriture.

de Renette.

La banane est l'aliment le plus répandu. J'ai vu manger de la chair d'hippopotame par de nombreux Ababua, chaque fois qu'ils en avaient l'occasion.

Périn.

La base de l'ordinaire est la banane ; l'Ababua mange encore : le manioc, le maïs, de la viande, du poisson, des larves et des chenilles, des serpents, champignons, termites.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324.

En fait de chair, ils se nourrissent de viande d'antilope, de singe, de porc, d'éléphant et du produit de leurs chasses.

Le mari, autrefois, crut au-dessus de sa dignité de manger une poule et la passait à sa femme ; maintenant il en est devenu si friand, que je n'ai garde d'en faire l'essai en l'introduisant dans notre poulailler.

Ils se nourissent encore de différents légumes et de plantes, tels que le maïs, les patates douces et le manioc. Avec le manioc, ils préparent leur chikwangue.

Il y a diflérentes espèces de bananes. Les *bongoes* sont des petits régimes chargés de grosses bananes rondes ; les *bilets*, plus petites et plus douces que les premières se prêtent bien pour les compotes ; la *bokloe*, la plus recherchée des nègres, est pointue et petites, Les grands régimes chargés de bananes longues sont les *goesets*. La banane de Sima, dessert exquis, n'est guère cultivée que pour les blancs.

Hoof (Mgr van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 136.

A la sortie du village Bundjua, dans la direction de l'est, nous traversons de grandes plantations de maïs et de manioc. De 9 h. 30 à 10 heures, nous traversons d'anciennes plantations où croissent différentes espèces de roseaux, parmi lesquelles on remarque le *Basanga* appelé *Sobombo,* par les indigènes de race " babua ". Les hommes qui m'accompagnent mangent une grande quantité de fruits rouges qui croissent au pied de ce roseau ; il a un goût aigre et est très rafraichissant ; il en est de même du suc contenu dans la tige.

b) Alimentation.

B. — Vie matérielle.

20 (*suite*).

On me présente une liane que les gens du pays appellent *mojend-jemi.* Cette liane donne en quelques minutes plusieurs litres de sève ayant toutes les qualités de l'eau pure : elle est d'une grande fraîcheur. Après en avoir bu et fait préparer mes aliments. Je n'ai éprouvé aucun malaise.

Trois espèces de champignons comestibles me furent également présentées : une espèce de champignon blanc appelé *mboto*, une espèce jaune portant le nom *abumès*, ils sont très petits ; la troisième espèce, les *guagala* sont les giroles très communes en Belgique pendant les mois d'août et de septembre.

Nahan (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 544-545.

Voir B. 56 une liste de végétaux cultivés pour la nourriture.



B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

21. *Façon de se procurer du feu.*

Le feu se procure en frottant fortement et rapidement entre les mains un bâtonnet dont la partie inférieure pivote dans un petit trou d'un bois très tendre. Le bois de la baguette n'est pas le même que celui employé pour servir de base au pivot. Une fois obtenu, le feu se conserve à l'abri de la pluie.

Tilkens.

Vers la fin de l'étape, la pluie s'était remise à tomber, de sorte que nous arrivions tout mouillés à un emplacement un peu dégarni d'arbres où nous dressons notre tente.

Notre premier soin est de nous occuper du feu. En pleine forêt, ce n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer d'autant plus que le bois est mouillé ainsi que nos allumettes.

Les indigènes nous tirèrent d'embarras.

Voici du reste comme ils s'y prennent habituellement.

Ils sont possesseurs de deux morceaux de bois rond d'un bon centimètre de diamètre. Ce bois d'une essence spéciale doit être très sec. Un des noirs maintient un des morceaux horizontalement par terre pendant que d'autres à tour de rôle font tourner successivement dans leurs mains le second morceau autour de son grand axe. Ce dernier morceau est taillé en pointe et pénètre dans le premier. C'est précisément cette pointe qui par la rotation produit de la poussière de bois qui s'enflamme. Ce premier résultat ne nous sauverait pas encore; mais cela suffit aux indigènes qui trouvent partout des matières promptement inflammables et qui vous font un bon feu en moins d'un quart d'heure.

Nys, *Chez les Abarambo.* Anvers (1896), 51.

Le feu se produit par giration, mais aussi par le choc d'une pierre contre les bracelets en fer des femmes.

Tisambi.

Quoique de temps immémorial l'Ababua sache créer la flamme, il en est encore toujours, pratiquement, à l'ère de transport du feu. Lorsque les tisons s'éteignent, deux baguettes sèches d'*amuïa* (genre albizia) lui donnent par giration quelques étincelles suffisantes pour allumer un coin de son pagne d'étui, étoffe faite d'écorce et qui brûle comme de l'amadou.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 327

B. — Vie matérielle.

b) ALIMENTATION.

22. — *Préparation culinaire.*

Les aliments se mangent cuits; la viande fraîche et avancée. Ils enfouissent des os de bêtes, puis les pétrissent et les mélangent avec des feuilles de manioc; ils font ainsi un plat très recherché.

TILKENS.

La viande fraiche ou avancée et le poisson sont boucanés.

PÉRIN.

La viande est toujours fortement bouillie ou fumée. Ils éprouvent un certain dégoût pour les viandes rouges telles qu'on les sert sur les tables des Européens. Le poisson est en général fumé. Ils mangent le plus souvent viande et poisson en les trempant dans une sauce à base d'huile de palme et de poivre (pilipili). Les aliments végétaux sont mangés en farine réduite en pâte ou en bouillie, préparés avec de l'huile de palme. Lorsqu'ils ont du maïs frais, ils en mangent beaucoup le grain en faisant simplement bouillir ou griller les épis. Les feuilles de manioc réduites en bouillie jouent en général un grand rôle dans leur cuisine. La cuisine est beaucoup plus primitive que celle des Mangbetu, des Asandé, etc.

DE RENETTE.

La chicouangue [1] est fabriqué avec la racine du manioc qu'on prépare comme suit: après avoir laissé tremper la racine de façon à

[1] Je vis un jour une femme occupée à préparer cette nourriture. A force de signes et de phrases sans fin, je parvins à comprendre son mode de préparation.
Le *gosso*, ou manioc, peut être coupé sans perte après 13 mois de croissance Il a atteint sa grandeur naturelle, mais grossit encore jusqu'au 36ᵉ mois. Après un

en éliminer tous les produits vénéneux, on la pétrit et on la laisse sécher après lui avoir donné la forme voulue, qui varie suivant les régions et l'avoir entourée de feuilles de bananiers.

NYS, *Chez les Abarambos*. Anvers (1896), 46.

La base de l'ordinaire est la banane, bouillie ou rotie, goûtant la châtaigne tiède, parfois aussi préparée en un gâteau, *limbinga*, d'un jaune appétissant. Lorsqu'elle est pilée au mortier, la pâte en est enroulée autour de l'extrémité du pilon. La ménagère habile, maintenant le pilon entre ses genoux, y découpe de minces tranches à l'aide d'un herbe fine; elle les dispose pour être servies sur une feuille de bananier.

Le manioc jeune se mange bouilli; lorsqu'il devient vieux on le nettoie, le fait rouir quelques jours dans la rivière, puis sècher et blanchir au soleil; à ce moment, cuit à l'eau il donnera une chikwangue poisseuse, de goût fort.

Du maïs on tire également une farine dite *kanzipwété*. Puis ce sont des étuvades de feuilles de courges (*boda*) ou bien encore le *pundu*, fait de jeunes feuilles de manioc bouillies avec du maïs, et qui a une saveur grasse et légèrement amère. La viande est parfois boucanée, souvent aussi servie en étuvades, ou cuite à l'huile de palme relevée de piment rouge, telle la succulente *moambe*.

Le poisson est souvent fumé ou bouilli dans l'huile de graines de courge. Enfin, la forêt est abondante en petits plats de choix, larves blanches et grasses de coléoptères (dynastes) ou petites chenilles noires et jaunes, à poils blancs et à pattes rouges dites *bwangbwa*. Certains serpents sont bons comme le poisson. On cueille aussi les champignons des souches, bruns et parfumés comme des morilles. Et que dire des termites délicieux, goûtant la noisette fraîche et qu'on recueille à pleins paniers les soirs de premières pluies!

Ce sera le triomphe de la cuisinière de varier journellement les menus par d'adroits compromis entre les farineux, les huiles, les légumes et les épices, ou par quelque entremet imprévu.

Si elle a de plus, quelque élégance, le goût du travail et une pointe d'esprit naturel elle est en passe de devenir favorite.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324-325.

bain de cinq jours, on le râpe avec un couteau fortement dentelé. Cette femme m'en montra un d'une longueur de 60 centimètres. Cette opération finie, on obtient un *potopoto*, leur plat favori. Si toutefois ils veulent faire leurs provisions, du *potopoto* ils forment des petits pains allongés. Ils les passent légèrement au feu, les roulent dans des feuilles fraiches de banane, les entourent d'une espèce de corde, une plante rampante. Voilà leur chikwangue toute préparée.

HOOF (Mgr VAN), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 136.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

23. *Description d'une cuisine.*

Le feu se fait entre deux pierres. Les ustensiles principaux sont de grandes marmites en terre, dont le couvercle est fait de feuilles de bananier. C'est dans ces marmites que sont cuites les bananes.

Tisambi.

La femme Ababua possède en fait d'ustensiles de cuisine, quelques pots de terre, un mortier et son pilon, un couteau dit " *Bissingani* ", une cuiller de bois et un *épapwa,* long morceau de bois souvent sculpté et qui sert à remuer les étuvades. Chaque femme a son installation privée, parfois une hutte entière, le plus souvent un petit hangar rectangulaire. Les foyers sont installés à terre, entre de petites buttes de terre battue (*maliu*) destinés à supporter les pots et ressemblant à des fourmillières. Le toit du hangar-cuisine sert souvent d'abri pour le maïs.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 323-324.



B. — Vie matérielle.

b) Alimentation

24. *Repas.*

Les repas ne se font pas à des heures régulières : l'Ababua mange quand l'envie lui prend et même la nuit; ils sont préparés par la femme aidée souvent de ses enfants. Lorsque le repas est préparé, la femme le présente au chef de famille qui mange avec d'autres membres de la famille (cousins, frères, etc.). Lorsque ceux-ci ont apaisé leur faim, ils repassent le plat à la ménagère qui le partage avec ses enfants. Les esclaves ne mangent pas avec les gens libres. Ils mangent beaucoup et gloutonnement.

Tilkens.

L'Ababua prend son premier repas vers 11 heures du matin et son dernier repas vers 8 heures du soir.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 197.

C'est vers 10 ou 11 heures du matin seulement que se prend le premier repas, suivi d'une sieste pouvant durer jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 284.

Les repas se font vers 7 heures du matin, vers 11 heures, vers 4 heures et vers 6 heures. Depuis l'arrivée des blancs, on mange moins souvent. Les esclaves de la femme mangent avec la femme, mais les esclaves du mari mangent après le mari. C'est la femme aidée de ses enfants qui fait la cuisine, et les mets sont d'abord présentés au mari.

Tisambi.

Les Ababua n'ont pas d'heures fixes pour leurs repas.

Périn.

de Renette.

La femme, aidée de ses enfants, surtout de ses filles impubères récoltera elle-même son bois de chauffage et les produits de sa plantation. Elle en préparera la nourriture journalière, pour elle-même et ses enfants, ainsi que le menu que le mari viendra déguster successivement chez chacune de ses épouses, accompagné de ses frères cadets, des esclaves célibataires, souvent aussi de quelques voisins.

Le fait pour un étranger d'être présent quand la femme apporte la nourriture tient lieu d'invitation ; il n'a plus qu'à plonger la main dans l'écuelle.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

25. *Mets permis et défendus.*

L'hippopotame et pour certains le léopard et le gorille sont dédaignés par esprit de religion. Il n'y a pas d'aliment privilégié, ni réservé soit aux hommes soit aux chefs.

Tilkens.

L'Ababua ne mange pas de rats parce qu'ils se nourrissent d'excréments, ni de lézards, ni de gorilles, ni de perroquets parce que le perroquet n'est pas bon, ni certains petits serpents qui sautent. Les Monghigita ne mangent pas d'hippopotame parce que leur âme va après la mort dans le corps d'un hippopotame.

Tisambi.

J'ai vu manger de la chair d'hippopotame par de nombreux Ababua chaque fois qu'ils en avaient l'occasion.

Périn.

L'Ababua mange à peu près tout ce qui est mangeable, sauf si des craintes superstitieuses défendent certains aliments.

de Renette.

Il est une série d'animaux dont l'usage est interdit aux femmes parce qu'ils sont considérés comme ayant des propriétés dynamiques abortives : ce sont les synodontis, les anabas, les tétrodons, le lézard, le céphalophe marron. Cette interdiction existe chez tous les Abubua.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 398-399.

Pour les raisons religieuses de ces défenses, voir D, 104 et D, 105.



B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

26. *Excitants.*

Les excitants sont d'une part une sorte de poivre rouge dit « pilipili » ajouté à chaque aliment ; d'autre part une bière de maïs et de bananes.

Tilkens.

L'usage du tabac est assez courant; le tabac est assez peu cultivé et, pour l'employer, les indigènes se contentent souvent de le faire simplement sécher. La manie de fumer n'est pas aussi obsédante chez les Ababua que sous nos latitudes.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 286.

Les Ababua fument dans de longues pipes du tabac et du chanvre ; ils en aspirent profondément la fumée ce qui les fait souvent tousser. La pipe a un tuyau en jonc et le fourneau est une espèce de courge. La pipe est passée de bouche en bouche et chacun en aspire une bouffée. Les fumeurs de chanvre deviennent fous, quelquefois fous furieux ; le plus souvent ils sont abattus et ont les yeux brillants.

Tisambi.

Si l'elanga sert à tuer l'ennemi, le bang, au contraire, ruine le consommateur tant au physique qu'au moral. La plante ressemble au chanvre et remplace le tabac. Les feuilles sont séchées ou légèrement grillés au feu.

Un tronc creux de banane sert de pipe. Il la bourre de ces feuilles finement émiettées et placées dans une feuille plus grande et les voilà à l'œuvre. Tous les hommes sont assujettis à cette coutume si funeste à la santé. Après trois ou quatre traits, ils se sentent pris d'une toux

si violente, qu'on croirait qu'ils vont y succomber. Son action sur l'esprit est le même que l'opium.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 135.

Le plus souvent les indigènes prennent du tabac vert de la plante et le font presque griller au feu pour le fumer immédiatement après.

Périn.

Beaucoup d'Ababua fument le chanvre.

de Renette.

Quelques plantes de tabac, des piments sont semés à la lisière du village.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 322.

Tout Ababua sait pétrir une tête de pipe et la cuire.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.

Lorsqu'une beuverie est décidée et que la bière a été préparée, le chef goûte la boisson, puis les pots passent de mains en mains, suivis d'une pipe de laquelle chacun, à pleines joues, tire une bouffée. Moment de béatitude et de somnolence.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 371.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

27. *Boissons.*

L'Ababua fabrique une bière de maïs et de bananes.

Tilkens.

La boisson habituelle est l'eau ; on ne connaît pas d'infusion de plantes ; la bière est un luxe.

La bière de maïs est fabriquée de la façon suivante : le maïs est mis dans l'eau pendant deux ou trois jours pour le faire macérer, puis il est écrasé dans un mortier, versé dans une grande cuve et soumis à la chaleur du feu. En remuant le tout avec un bois, on obtient une pâte, à laquelle on ajoute de l'eau et le tout est versé dans une cuve pour la fermentation. Cette bière n'est pas très alcoolisée.

La bière de banane se fabrique en prenant des bananes bien mûres que l'on place dans une marmite sur le feu avec de l'eau. Elles doivent bouillir très fort pendant toute une journée. Le lendemain on peut boire cette boisson qui n'est pas très alcoolisée, mais cependant enivre.

L'Ababua ne fabrique pas de bière d'éleusine qui est fortement alcoolisée.

Ce sont les femmes qui fabriquent ces bières au fur et à mesure des besoins.

Tisambi.

La bière de maïs et celle des bananes se boivent surtout à chaque palabre ou en signe de réjouissance.

Périn.

Le matin, dans un immense pot de terre, un esclave met un peu d'eau fraîche et y fait macérer des rondelles de bananes mures. Vers midi le mélange commence à fermenter, le cuisinier le brasse à l'aide de sa grande *epapwa* de bois sculpté, puis ferme le vase pour le tenir au frais, à l'aide de grandes feuilles de bananier. Il s'en dégage un parfum capiteux. Bientôt le breuvage prend une amusante saveur aigrelette, rappelant le jeune cidre. Il n'y a plus qu'à y couper quelques tranches de raifort.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 371.

Les immenses pots à bière contiennent jusqu'à 50 litres.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

28. *Anthropophagie.*

L'anthropophagie se pratique sur un grand pied : les prisonniers de guerre seulement, hommes et femmes, sont mangés. La chair est dépecée et mangée; les os sont bouillis pour en retirer la moelle; le crâne en signe de victoire est planté sur un piquet. Tout indigène qui chercherait à s'établir chez eux serait tué ou mangé.

Tilkens.

Les indigènes sont cannibales comme tous les peuples de l'Uelé.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 518.

L'Ababua mange aussi l'homme.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 197.

Autrefois les Ababua ne mangeaient pas l'homme ; ils ont appris cette coutume des Asandé et alors ils ont mangé des Asandé. (Ce fait lui a été raconté par son père.)

Tisambi.

L'Ababua est essentiellement anthropophage et il lui faut toute la crainte que lui inspire la loi pour l'empêcher de se livrer à cette coutume.

de Renette.

Cf. Brumpt, *Géogr. Paris*, IX (1904), 440. — *Congo Ill.*, II (1893), 162.

29. *Géophagie.*

L'Ababua ne mange d'aucune espèce de terre.

Tisambi.



B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

30. *Conservation des aliments.*

L'indigène ne fait guère de provision pour l'avenir : quelques graines de courges séchées au soleil, puis enfermées dans des boîtes cylindriques formées d'écorces d'arbres; ajoutez à cela une maigre partie de la récolte de maïs, dont les épis sont liés par grappes au sommet des arbres afin de les protéger contre les ravages des fourmis. La quantité n'est jamais bien grande.

Tilkens.

Ils font sécher le maïs et l'arachide : les graines durcies sont conservées dans la maison.

Tisambi.

Tous les ans a lieu une grande chasse qui dure de huit à quinze jours. Les bêtes tuées pendant cette période sont dépecées et la chair est boucanée. Il en est de même du poisson que quelques populations prennent à périodes à peu près fixes. Ces viandes et ce poisson boucanés forment leur provision.

Périn.

Le toit du hangar-cuisine sert souvent d'abri pour le maïs, réservé soit aux semailles, soit pour la consommation.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324.



B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

31. *Parures à même le corps, coloriage.*

Les Ababua se servent de fards ou plutôt d'enduits de couleurs : rouge, noir et blanc. Ils s'en parent lorsqu'ils veulent faire de la toilette tout comme si nous revêtions de beaux effets. L'enduit rouge se frotte sur tout le corps et principalement lorsque les hommes partent en guerre. Les jeunes filles se rougissent le corps pour plaire. Lorsqu'il s'agit de l'enduit blanc ou noir, ils le disposent sur le dos, les jambes, les bras et la figure, d'une façon très régulière en lignes ou en points. L'enduit rouge *(N'gaa)* s'obtient en frottant deux morceaux de bois précieux l'un contre l'autre et en y ajoutant de l'eau. L'enduit noir *(Libussa)* s'obtient en pilant des braises d'un bois léger et en y ajoutant de l'eau. L'enduit blanc *(Pembé)* n'est autre qu'une terre blanche que les indigènes trouvent en creusant un trou de 60 à 80 centimètres de profondeur dans un terrain marécageux. Les Européens s'en servent pour blanchir leurs constructions en briques.

Tilkens.

La couleur noire obtenue par pulvérisation de braises s'appelle *Mbiti* ; *Libussa* est un fruit que l'on presse et qui donne un jus noir ; *Pembé* se dit de tout ce qui est blanc.

Tisambi.

Le rouge ou *Gula*, mélangé à de l'huile, donne une couleur qui trouve aussi son emploi dans le coloriage. Le blanc

sert en temps de guerre à se faire la tête la plus monstrueuse de façon à intimider et à effrayer les ennemis. En 1901, lors de la révolte des Ababua, ceux-ci se teignaient complètement en blanc avec des stries noires.

PÉRIN.

Ils se peignent quelquefois et suivant les circonstances et les caprices, en rouge, en noir ou en blanc, telle ou telle partie du corps qu'ils couvrent alors de lignes ou de dessins plus ou moins prononcés.

DE RENETTE.

Dans les fêtes ou au combat, l'Ababua est enduit des pieds à la tête d'une belle couleur carminée, fabriquée à l'aide de l'écorce de l'arbre *ngula* ou *ngâ*.

Le blanc ou *pembé* employé dans quelques danses et à la guerre est produit à l'aide d'une argile plastique très pure.

Enfin on extrait d'un fruit une teinture noire, dite *libussa*. Très usitée par les femmes comme appoint aux marques cicatricielles dont elle suit quelquefois les lignes, cette peinture est étendue le plus souvent au gré de la fantaisie de la coquette. Ce sont des traits s'entrecroisant en tous sens, des marbrures dessinées du bout des doigts; parfois aussi une partie du visage est complètement noircie; bref, une telle variabilité préside à la confection de ces motifs ornementaux qu'il serait impossible d'en tenter une classification.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 314.

Outre ces tatouages, ils se teignent sur tout le corps des dessins noirs, avec le suc du fruit d'une liane *Blippo*, qu'en langage indigène on appelle *Lebussa*. Sur les rives de l'*Aruwimi* les gens ont plutôt l'habitude de se mettre sur le corps une poudre rouge faite avec du bois de teinture dépouillé de son aubier. Cet arbre s'appelle *Gula*. Il sert aussi à faire des gong.

NAHAN (Lt.), *Belg. Colon.*, IV (1898), 559.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

32. *Tatouage.*

Le tatouage se fait par incision, principalement sur la poitrine et à la naissance du ventre. Comme signe distinctif l'Ababua possède un tatouage qui traverse le front au-dessus des sourcils et aboutit de chaque côté à la hauteur de l'oreille. Le tatouage est commun aux hommes et aux femmes.

Tilkens.

Les tatouages sont pointillés. Sur le front ils consistent presque toujours en quelques lignes de points partant du nez et suivant l'une des arcades sourcillères, quelquefois les deux, sur les bras on remarque parfois des dessins linéaires formés de cercles concentriques, ayant la grandeur d'une pièce de cinq francs, et reliés entre eux par des lignes pointillées.

Nahan (Lt.), *Bel. Colon.*, IV (1898), 559.

They tattoo themselves across their foreheads with many little lines or dots.

Burrows, *The Land of the Pygmies.* London (1898), 203.

Les Ababua, peu connus, sont cantonnés dans la région comprise entre le Haut-Rubi et l'Uelé-Makua. Au Nord de cette rivière, jusqu'au pays arrosé par le Bomu, se rencontrent les Bandia, qui ne sont plus de race bantou mais nigritienne; ils se distinguent par leur tatouage qui comporte une ligne de pois allant d'une oreille à l'autre par le front.

Droogmans, *Le Congo.* Bruxelles (1894), 65.

La plupart des Ababua (Mongandjalu, Morissi, Bwopenbéré, etc.) tribu des environs des postes Buta et Ababua

portent sur le front une bande latérale ou un V très ouvert tracé au moyen de 3, 4 ou 5 lignes de petits points. Outre ce tatouage, d'autres portent des bandes de forme identique qui partent des tempes et se réunissent sous le nez ou sous la bouche. Les tatouages des autres parties du corps sont divers. Formés de lignes pointillées, ils affectent des figures géométriques ou non, tracées sur la poitrine, autour des seins, sur le ventre, sur le dos, les épaules, etc. Quelques Morissi, ceux des environs du poste Enguëttra (il existe une seconde tribu Morissi dans le pays des Ababua, entre les postes Buta et Libobwa, qui n'a avec la première, de commun que le nom), portent les mêmes tatouages que les Asandé-Abandia, savoir sur le front une ligne de petits points en de petits traits, et généralement pas de tatouages sur le corps. Les Mobengé (appelés également Mombati) établis aux environs de Djabbir, sur la rive sud de l'Uelé, portent au centre du front, au dessus du nez, une série d'incisions formant des losanges, au dessus des yeux une ligne de traits et sur les tempes, quelques incisions. Les tatouages des autres parties du corps sont très variés. Les Bakango (tribu riveraine de l'Uelé, depuis Djabbir jusqu'au mont Angba, au delà du poste des Amadi), de Djabbir à M'Bima, certains Morissi (ceux des environs d'Enguëttra), les Monganga (environ du poste d'Ibembo) portent les mêmes tatouages que les Mobengé.

Verstraeten.

Cf. Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 518 et III (1897), 91.

La photographie d'une femme Ababua (collection de l'État) nous montre le tatouage sur le front fait au moyen d'incisions verticales et parallèles, des incisions obliques en double rangée sur le bras et l'avant-bras, une double rangée d'incisions autour de la taille et, sur le ventre, en dessous de cette double rangée, une série d'incisions ressemblant à une chaîne. Il ne paraît pas que ces incisions aient produit des chéloïdes très saillantes.

Photographie d'une Ababua.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

32 (*suite*).

Aucun tatouage n'altère les traits du visage. Le corps est souvent tatoué. Ce sont tantôt sur le ventre, de grands losanges horizontaux, de 20 à 25 centimètres de long environ, au nombre de deux ou de trois, tantôt autour du nombril pris comme centre, une rosace à six ou huit feuilles dessinées en relief. Tous ces dessins sont faits en fortes incisions continues.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 194-195.

Sans être certain que la croyance suivante existe chez les Ababua, elle existait cependant chez une femme Ababua qui avait passé cinq ou six ans dans les stations européennes. Elle se faisait dessiner des tatouages en grand nombre sur le corps et attribuait à ces empreintes une certaine valeur, semblant en faire une monnaie ultra-terrestre. L'un des tatouages devait lui permettre d'avoir un logement après sa mort ; un autre paierait l'eau qu'elle boirait, un troisième servirait à l'achat de nourriture, etc.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 266.

Les tatouages de l'Ababua Tisambi consistent en un V très ouvert formé d'entailles verticales allant du nez aux deux oreilles et faites, dit-il, à l'âge de 6-7 ans à la suite d'un mal de tête. Sur la poitrine des séries de points en double ligne horizontale. Sur les joues à la hauteur du trou auditif, deux rangées de cicatrices en < allant de l'oreille au coin externe de l'œil. Sur la joue encore, mais que l'on voit de face, trois cicatrices un peu incurvées et verticales. C'est des Bakela qu'ils ont appris ces tatouages.

Tisambi.

A part une ligne allant d'une tempe à l'autre formée de petits points ou de petites lignes, l'Ababua ne possède aucun tatouage sur la figure. L'assertion du Dr Védy (p. 266), est confirmée par les dires d'un indigène Bengé, qui pourtant n'avait jamais été travailleur et n'avait jamais habité un poste d'État. Même chose pour un indigène Mobalia.

PÉRIN.

Les Ababua que j'ai vus étaient tatoués en général. Ces tatouages étaient très étendus et formés d'une série de petits points formant des dessins divers; mais ces dessins et même le procédé de tatouage (points ou lignes) varient suivant les tribus et suivant les individus.

DE RENETTE.

Si la forme de la production conditionne tous les actes de la vie sociale, ainsi que l'ont prétendu certaines écoles, nous comprendrons comment l'agriculteur Ababua, appelé à de fréquents exodes, ne possède qu'un art ornemental à peine supérieur au primitif chasseur. Sa fantaisie esthétique ne se manifeste que pour l'ornementation de quelques objets de transport aisé et dans ses tatouages. Hommes et femmes sont ornés des jambes à la tête de cicatrices au point et au trait dont la teinte, un peu plus pâle, s'harmonise parfaitement avec le ton brun chaud de la peau. Les dessins ainsi obtenus forment des combinaisons géométriques très sûres, très délicates souvent, et qui sont loin de présenter un aspect désagréable, même pour un œil Européen.

Ces cicatrices s'obtiennent, soit par une légère incision au couteau (*nza*), soit en soulevant la peau à l'aide d'une fine aiguille recourbée en hameçon (*nza biko* ou tatouages à l'aiguille). Les chéloïdes que laissent ces blessures forment des traits peu saillants, ou des petites perles de 2 à 3 millimètres de diamètre. Au bout de quelques mois ils ont une tendance à s'effacer et doivent être repris. Comme la cicatrisation en est douloureuse, un dessin un peu important exigera parfois plusieurs mois pour être achevé.

L'ensemble des marques cicatricielles le plus souvent signalées chez l'Ababua, consiste en une série de traits verticaux parallèles allant d'une oreille à l'autre, passant sur les tempes et s'adaptant aux mouvements des arcades sourciliaires. C'est le *nyakuma* qui ne doit

B. — **Vie matérielle.**

c) VÊTEMENTS.

32 (*suite*).

pas être confondu avec les *makatakwa* des populations soumises aux Abandia, qui ont une allure analogue, mais sont composés de chéloïdes beaucoup plus saillants et de forme elliptique.

D'autre fois nous trouvons sur la figure des séries de tatouages à l'aiguille formant des combinaisons diverses, triangles, lignes simples ou doubles de points disposés comme le *nyakuma*, ou bien partant de l'oreille vers les narines, parfois aussi rejoignant une oreille à l'autre en suivant l'inflexion de la machoire inférieure et le menton.

On trouve aussi comme tatouage de face une bande de trois ou quatre lignes de traits, obliques les uns par rapport aux autres, qui rejoint horizontalement l'œil à l'oreille. C'est le *malila* ou *malélé,* souvent accompagné d'une série de petites *nza biko* sur la lèvre supérieure.

Si nous passons aux tatouages de corps, nous rencontrons immédiatement une confirmation des théories de Grosse et de Haddon sur l'origine zoomorphique des motifs décoratifs de l'art primitif.

Une série de cicatrices souvent rencontrée est dénommée par l'Ababua *Kwosi,* ce qui signifie “ l'arête de poisson ” ; une autre est désignée sous le nom de *bépiriba* ou “ le papillon ”.

Du moment que l'Ababua lui-même assigne à ces motifs une origine zoologique, nous sommes autorisés à employer la même méthode dans l'étude d'ornements cicatriciels voisins.

Il n'est plus question dans ce cas de prétendre qu'au moment même où il dessine l'Ababua a comme but une représentation d'animal; la plupart de ces ornements sont évidemment devenus traditionnels comme l'indique leur présence stéréotypée sur une grande aire géographique. A mesure qu'on les recopie certains détails disparaissent, éloignant de plus en plus la pensée de l'objet représenté; ils finissent par n'être plus qu'un dessin géométrique.

Un Mondungwalé fut tout étonné de m'entendre demander si le tatouage qu'il portait était un serpent : " J'ai fait ce tatouage ainsi, parce que c'est comme cela que nos pères le faisaient „ me répondit il.

Un autre tatouage offre une ligne brisée (*banzula*) relevée sur un Bagbé et qui rappelle parfaitement l'allure d'un serpent. De nombreuses autres incisions répandues chez tous les Ababua portent le même nom (*banzulé, banzula*). Un rapprochement immédiat nous fait apparaître les groupes de croix. Il n'est pas sans intérêt de noter que les " serpents „ se traduisent *banzô* en libwâlé et *banzu* en libati et qu'à comparer avec les langues bantu voisines (*banzoka* en lingala), il semble probable qu'une syllabe finale non accentuée a disparu. Il est donc possible qu'en vieux libati le serpent ait été désigné par *banzula.*

Un des plus beaux tatouages Ababua est le *nébu,* ensemble de grands losanges formés de plusieurs lignes parallèles et portant en leur centre des dessins en lignes courbes.

C'est l'ornement par incision dont l'achèvement demande le plus de temps. Aussi rencontre-t-on souvent deux losanges terminés, tandis que des deux côtés du ventre des losanges ébauchés attendent la pointe du dessinateur. Mais quand le dessin est arrivé à un degré d'exécution suffisamment poussé, comme c'est le cas pour le beau *nébu* relevé chez un Mogongia, l'ensemble rappelle d'une façon étonnante une écaille de tortue. De même que dans les exemples précédents, l'artiste isole bientôt de l'ensemble quelque motif partiel, le simplifie; et sans les types intermédiaires et l'unité de la désignation indigène, il serait difficile de rattacher les losanges pointillés à une stylisation de l'écaille de tortue.

Nous constatons un passage analogue du trait au point en comparant l'ornement *liuta* parfois employé sur la face antérieure des cuisses et sur la poitrine, avec la spirale de *nza biko* dénommé *lipumé* et qui elle-même est parfois modifiée.

A une origine zoologique se rattachera probablement aussi une série d'incisions répandues surtout dans le groupe occidental et dénommées *ekussu.*

A la flore parait empruntée une rosace, d'autant plus en honneur qu'on se rapproche du Bomokandi et à laquelle je n'ai pu trouver une dénomination particulière. Toujours isolée, elle prend quelquefois pour centre le nombril, plus souvent elle est portée sur la poitrine ou sur les bras.

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

32 (*suite*).

J'ai constaté, chez un grand nombre de femmes, une série de gros chéloïdes, qui, partant du pli de l'aine, encerclent tout le bas du dos, suivant la ligne qu'occupe généralement la ceinture de perles *nzéè* dont elle ne serait qu'une imitation. Cette interprétation m'a été confirmée depuis par une femme Mabinza, portant exactement les mêmes incisions, qu'elle nommait *mosengé,* ce qui en libinza signifierait " collier de perles " (le *kamba* lingala). Aussitôt que notre attention est attirée dans cette voie, nous constatons que des bandes de *nza biko* sont très fréquentes et coïncident généralement avec les endroits qui, anatomiquement sont désignés pour y attacher des objets d'ornements (ligne du front et des tempes en passant au-dessus des oreilles puis sur la nuque, le cou, les épaules, la ceinture, les hanches, la saillie des biceps, les poignets). Nous sommes donc amenés à assigner comme origine à cette série d'incisions l'imitation des cordes, bracelets, ceintures que l'indigène affectionne.

Dans l'art médical Ababua, les scarifications et les incisions sont fréquentes; certains médicaments sont introduits dans de petites plaies faites de coupures parallèles. C'est probablement l'imitation de ces cicatrices que nous retrouvons dans un ornement très répandu et qui porte du reste le même nom : " *pakka* " composé de trois traits verticaux sur les joues ou horizontaux au coin extérieur de l'œil. Cette origine expliquerait comment on introduit quelquefois dans ces *pakka* du charbon de bois pilé, ce qui en fait des tatouages vrais, fait exceptionnel chez l'Ababua, dont la peau trop sombre se prête mal à ce genre de parure.

On ne trouve guère, en effet, en dehors du *pakka* que quelques tatouages vrais d'un bleu sombre dessinés sur la peau plus claire des avant-bras, et qui ont été pratiqués par les Matambatamba. Généralement, ils affectent la forme de la croix " *tau* " et sembleraient être la marque de propriété de marchands d'esclaves.

Enfin un tatouage observé quelquefois aux confins du groupe ethnique, et très répandu chez les Bokoï Bodunga (Mabinza), nommé *Barakuta* est le cartouche de poitrine des Abandia.

Le *nébu* semble être le tatouage caractéristique de tous les groupes Ababua; chez les groupes voisins on en voit parfois des imitations, mais généralement grossières et mal exécutées.

Les *nza biko,* comme tatouages de corps et de figure sont surtout affectionnés par les Baieu, Bokiba et Bobwa. Le *Malele* est répandu chez les Boganga et leurs voisins. Enfin, autrefois, le *nyakuma* se taillait exclusivement dans le groupe occidental, c'est-à-dire les Mobati, y compris les Moganzulu.

S'il semble établi par ces déclarations qu'il y eut un moment où les cicatrices de figure ont pu constituer des marques tribales, à l'heure actuelle elles tendent à perdre ce caractère social pour devenir exclusivement esthétiques. C'est seulement sur la combinaison du type moyen d'incision d'un groupe avec les autres déformations, qu'on peut encore tabler pour établir à première vue une identification ethnique. Un indigène porteur de *nébu* peut être un Ababua, un Abarambo, un Mangbetu ou un Mabinza ; s'il a en même temps le disque d'oreille dans le *Bavongobo,* et le *nyakuma,* c'est un Ababua du groupe occidental.

A titre documentaire la figure renseigne le type moyen de tatouage de figure des groupes voisins.

Cette identification est d'autant plus difficile que dans les zônes d'interaction, nous voyons les indigènes imiter les incisions de leurs voisins. J'ai noté un tatouage de front, d'origine Basoko chez un Molissi. D'autre part un Boganga portait des *nza biko* qu'il déclarait avoir copiés des Bawenza. J'ai vu des Moganzulu ornés du cartouche de poitrine Bandia. Le *malele* est imité par les Mabinza; les groupes de l'Est ont emprunté le *nyakuma* aux Moganzulu et aux Bagbé.

Si l'on demande à l'Ababua le motif de ces incisions il répondra *Lipombo li mbésu.* Lipombo, passé dans le lingala commercial et même dans le français des coloniaux, est dérivé de l'adjectif libwâlé *pombo,* beau, et a signifié d'abord beauté; de ce sens primitif sont nées les significations secondaires d'objet servant à donner la beauté, parure, amour de la parure, tendance à attirer l'attention par la parure, par les attitudes, recherche de la femme par la parure et démonstration amoureuse. La linguistique nous amène une fois encore à l'éternelle question sexuelle, qu'on retrouve en dernière analyse à l'origine de tout l'art de la parure.

B. — Vie matérielle.

c) VÊTEMENTS.

32 (*suite*).

Une dernière question peut se poser au sujet de ces incisions : les relations qui pourraient exister entre elles et le " totem „ des clans.

Si nous consultons les listes des totems Ababua nous voyons qu'aucun d'eux ne semble avoir été emprunté comme objet des stylisations ornementales.

D'autre part nous avons noté la propension de l'indigène à copier les tatouages étrangers; les totems au contraire, héréditaires dans la ligne masculine, sont d'une remarquable fixité.

Nous pouvons en déduire que tout au moins à l'heure actuelle il n'existe aucune relation entre les marques tribales et les animaux sacrés. Enfin malgré d'innombrables questions, je n'ai jamais trouvé confirmation de la croyance religieuse signalée par Védy, dans laquelle il faut voir probablement un de ces cas de christiano-fétichisme, qui se font de plus en plus nombreux.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 308-313.

Les planches V et VI de l'ouvrage cité donnent des dessins représentant la plupart de ces tatouages.



B. — **Vie matérielle.**

c) VÊTEMENTS.

33. *Objets suspendus au corps.*

L'oreille sert à attacher divers objets; on enlève le fond du cornet de l'oreille et on y place une pièce de bois arrondie, qui peut aller parfois jusqu'à atteindre cinq centimètres de diamètre; chez certains individus, c'est une rondelle d'ivoire ou un morceau de bois recouvert de zinc. La partie extérieure de l'oreille est percée de trous servant à y placer soit des cordes noircies et de petits anneaux de cuivre. Les poils d'éléphant sont toujours bien portés et de mode.

TILKENS.

Les individus des deux sexes se percent les lobes des oreilles et y introduisent des morceaux d'ivoire ou de bois de forme cylindrique, ayant environ deux centimètres de diamètre et 1 centimètre d'épaisseur; ceux-ci sont parfois remplacés par des anneaux en cuivre ou en fer ayant les mêmes dimensions et s'adaptant de la même façon

NAHAN (Lt), *Bel. Colon.*, IV (1898), 538*b*.

En gènéral, les Ababua se percent la partie cartilagineuse du pavillon de l'oreille comprise entre l'hélix et l'anthélix et y fixent des objets divers, morceaux de bois, de fer, capsules, perles, etc. Quelques-uns se trouent largement les lobes des oreilles qui pendent alors en véritables breloques.

VERSTRAETEN.
Cf. VERSTRAETEN, *Belg. Colon.*, II (1896), 518, et III (1897), 91.

Les oreilles sont percées au centre du pavillon et cette ouverture élargie démesurément, est le plus souvent occupée par une rondelle de bois noir ou rouge d'un diamètre pouvant atteindre jusque 5 centimètres.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 194.

Les bijoux se portent. Ils comprennent bracelets ou plutôt jambières qu'ils fabriquent avec de fines lames de fer qu'ils enroulent autour d'une pièce de bois pour lui donner la forme. Les femmes seules les portent. Les hommes ne portent pas de bracelets, si ce n'est un très petit à la naissance du pied.

TILKENS.

La photographie d'une femme Ababua (collection de l'État) signale comme objets suspendus au corps un collier et autour des reins une ceinture formée de perles enfilées par un lien.

Très fréquemment les plus jeunes femmes ne portent absolument aucun vêtement et n'ont pour tout ornement qu'une ceinture double ou triple formée de petits anneaux de fer enfilés sur une mince cordelette.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 195.

Les colliers de dents humaines se rencontrent exclusivement chez les cannibales. Les Akula, les Ababua, prisent fort cette horrible parure. Chez eux, seuls les guerriers peuvent porter cet atroce tour de cou. Les femmes ne peuvent prétendre à ce révoltant privilège. Ces dents proviennent des victimes du guerrier anthropophage, soit qu'il se les soit procurées en tuant un homme dans un combat, soit qu'il les ait arrachées à un esclave-viande de boucherie acheté à une de ces tribus qui font métier de vendre du bétail humain.

Congo illustré, II (1893), 162.

Les déformations du pavillon de l'oreille sont une coutume empruntée aux Bakela. Les petits trous dans le bord extérieur de l'oreille ont toujours été faits chez les Ababua.

TISAMBI.

J'ai vu souvent des colliers de dents de chiens, mais jamais un collier de dents humaines. Peut-être que l'indigène cache ces trophées.

PÉRIN.

Je n'ai jamais vu porter des colliers de dents humaines, mais souvent des colliers de dents de chiens ou de fauves divers.

DE RENETTE.

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

33 (*suite*).

Quand on rencontre un groupe d'Ababua, ce qui frappe au premier abord dans leur aspect physique, c'est la position des oreilles; elles s'écartent presque perpendiculairement de la tête; elles sont soutenues dans cette position par un anneau de fer inséré dans une ouverture intéressant tout le centre du pavillon de l'oreille.

Cette ouverture appelée *bavongobo,* d'abord très étroite, est élargie peu à peu; on y place un disque de bois noir (*wandé*) ou de bois rouge (*ngâ ou ngula*) pouvant atteindre jusqu'à cinq centimètres de diamètre. Hommes et femmes subissent cette déformation.

Le peu qui reste de l'oreille est encore chargé d'autres ornements. Une série de petits trous transperçant l'ourlet extérieur de l'oreille est dénommée *bagondé.* — Les hommes y introduisent généralement des crins d'éléphants ou une herbe noire (*Bakasso*) qui y ressemble et qu'ils tressent en une chaînette soutenant tout le rebord de l'oreille. Chez les femmes, le plus souvent chaque crin reste isolé, retenu vers l'intérieur par un nœud et portant vers l'extérieur une perle ou un petit morceau de bois.

On y introduit parfois aussi une série de petits anneaux de laiton.

Le lobe inférieur est souvent orné d'une ouverture, le *badengbé*, dans lequel on place un morceau de bois de quelques millimètres de diamètre.

Les *bagondé* se trouvent généralement chez tous les Ababua, et chez les populations environnantes.

Le *badengbé* qu'on retrouve chez les Makéré et Maélé, se transforme chez les Mabinza; ils y placent une botoque de bois de 1 centimètre de diamètre sur 4 à 5 centimètres de long; chez les Mobwandi il s'élargit et l'on y place un énorme disque de bois, le *pélélé*; lorsqu'on retire celui-ci, le lobe de l'oreille distendu, retombe vers les épaules.

Le *bavongobo* inconnu des Mabinza, Mobwandi et Mobengé est pratiqué par tous les Ababua, mais surtout ceux du groupe oriental, et déborde également, quoique sans introduction du disque d'oreille,

chez les Abarambo et Mangbétu; le disque semble donc être caractéristique du groupe ethnique qui nous occupe.

Pour être réellement jolie, une Ababua doit encore compléter la liste des déformations déjà citées, par quelques petites perforations secondaires, perforation du septum ou *sosongo*, perforation de la lèvre supérieure ou *lingodu*. Elle empruntera à d'autres populations la perforation des ailes du nez. Chacun de ces logements, sera muni d'un petit batonnet de bois clair. Cependant, dans ces derniers temps les bouts d'allumettes rouges et les boutons de culotte étaient assez bien portés.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 306-307.

Une espèce de jonc très souple, le *ngoï*, coupé au couteau dans le sens de la longueur et formé en une tresse à trois ou quatre brins donnera des cordelettes plus durables, servant surtout à suspendre des ornements ou à former des bracelets. Les amulettes sont attachées à des lanières de peau de bête arrondies au couteau et qu'on entoure parfois comme ornement d'une étroite et mince bande de cuivre ou de fer enroulée en spirale, *mbâ obalingi*.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.

Les dames portent généralement dans la chevelure des épingles, faites en cuivre indigène, en fer, et dans ces dernières années en laiton. Leur extrémité affecte le plus souvent la forme d'une feuille lancéolée et légèrement recourbée. Lorsqu'elles sont en fer le bord en est aminci et aiguisé, ce qui en fait d'excellents outils pour la toilette des ongles. Quelquefois elles se fixent dans les cheveux par deux pointes parallèles, réunies par des épanouissements de métal travaillés en un dessin d'une grande souplesse.

Les poignets et les chevilles supportent de très nombreux ornements. Tantôt ce sont de gros bracelets de cuivre et de fer (*likôpi* et *nzango*), généralement ornés de losanges obtenus par refoulement du métal environnant. Parfois aussi une longue baguette de métal enroulée autour des attaches, formant des spirales s'évasant en entonnoir (*batili*); leur poids est si considérable que la chair du coup de pied en est meurtrie et qu'on est obligé de la protéger des blessures à l'aide d'un petit bourrelet d'étoffe.

Il faut y joindre les perles et les cauris introduits récemment et qui ont presque remplacé les *bansée*, petits cercles de fer de 4 à 5 millimètres de diamètre sur 2 millimètres d'épaisseur, qu'on enfilait sur une cordelette de peau de bête; une dizaine de ces guirlandes réunies parallèlement formaient une solide ceinture.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements

33 (*suite*).

Enfin, au cou, aux poignets, en écharpe, l'Ababua porte de nombreuses amulettes attachées à des cordelettes de lianes ou de cuir, parfois aussi à une chaînette (*nonolia*) de fer, à petits maillons de 3 à 4 millimètres de diamètre et qui possède en dehors de son élégance, la propriété magique, mais bénigne, de se briser quand son propriétaire a faim.

Si nous y joignons la large ceinture de peau de bêtes, souvent ornée de dépouilles de chats sauvages et de genettes, qui soutient le pagne des hommes et la cordelette à laquelle se pend le carré d'écorce couvrant la pudeur des femmes nubiles, nous avons un aperçu presque complet de l'ornement et du luxe Ababua.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 314-315.

A Ibembo. — Olive en bois dont l'une des extrémités est creusée; l'autre extrémité est traversée d'une lanière de suspension en cuir. Se porte au cou.

Dimension de l'olive : longueur, 5.5 centimètres; diamètre au milieu, 2.5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXIII, 365.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr.*, S. III, t. I, fasc. 2 (1906), 225.

Enfilade de perles rectangulaires en bois traversées, transversalement, par une lanière en cuir; des olives en cuivre indigène enfilées longitudinalement séparent les perles de bois en trois groupes. Se porte au cou.

Amulette de guerre, préservant des couteaux et des lances. Dimensions (tour du collier) : 36 centim. (Voir Iconographie, pl, XXIV, 389.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr.*, S. III, t. I, fasc. 2 (1906), 229.

Le jeune Ababua, encore aux bras de sa mère, a très souvent au cou et aux poignets une médecine faite d'une corne de l'antilope, d'une dent de sanglier ou d'un bracelet de crin d'éléphant. Il porte généralement soit un collier, soit un bracelet en peau de vapran, parfois aussi une griffe enfilée sur une cordelette.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 386.

Enfilade constituée par une corne de jeune buffle, une corne de chèvre, une articulation de griffe de lion, un fragment d'os creux formant sifflet, deux petits bâtonnets cylindriques et dix bâtonnets fusiformes plus grands; l'extrémité inférieure des bâtonnets est creusée et évidée assez profondément pour qu'en l'appliquant aux lèvres, on puisse en tirer des sons. Fétiche de guerre des Mongan-zulu; se porte en collier. On peut supposer que les bâtonnets évidés sont utilisés comme sifflets de la même façon et dans le même but que le type figuré planche XXIII sous le n° 378. Mais aucun renseignement positif n'accompagne l'objet. Tour du collier : 80 centimètres; longueur des breloques 5 à 10.5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXIV, 385.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr.*, S. III, t. I, fasc. 2 (1906), 228.

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

34. *Vêtements proprement dits. — Forme.*

Bien des peuples se font remarquer par leur costume national plus ou moins compliqué d'après la saison. Nos Congolais d'Ibembo aussi ont leur costume et leur mode, mais fort simples et moins susceptibles de variations périodiques.

Les hommes ne se mettent pas en frais pour le reste de leur toilette, n'ayant pour tout habit qu'un pagne, soit une espèce de tablier.

On rencontre parfois des indigènes en costume plus ou moins européen. Comme ils sont fiers ceux-la dans leur accoutrement. Ils parcourent tout le village et les environs en se prélassant.

Hoof (Mgr Van) *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 64.

Le vêtement de l'homme est nul jusqu'à l'âge de 6 ou 7 ans, puis c'est une étoffe faite d'écorces battues passée entre les jambes, retenue devant et derrière par une ceinture faite de peaux d'animaux.

Tilkens.

Les hommes sont vêtus d'un rectangle d'écorce battue ou d'un tissu végétal tressé, passé entre les jambes et retenu au-dessus des hanches par une ceinture [1], composée d'écorces tressées en une grosse corde, terminée par une touffe de poils, souvent par une queue de chat sauvage.

Védy, *Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 195.

[1] La ceinture en usage est faite simplement en rotang cordelé ; elle fait quatre fois le tour du corps et atteint souvent 2 centimètres de diamètre. Elle est parfois remplacée par une ceinture en peau de serpent ou d'antilope.

Naham (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 559*a*.

Le vêtement de l'homme est nul jusqu'à l'âge de 12 ans; c'est ensuite une étoffe d'écorces battues passée entre les jambes et retenue par une ceinture.

TISAMBI.

La ceinture est faite de lanières taillées dans des peaux d'animaux; ces lanières font parfois vingt fois le tour du corps.

PÉRIN.

L'homme est toujours vêtu d'un pagne d'écorce, serré dans une ceinture de peaux de bêtes et qu'il n'abandonne pour la feuille de bananier que si une marche trop longue lui a écorché les cuisses.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 328.

La femme encore vierge va nue; dès qu'elle a connu un homme, elle se couvre les parties génitales d'un morceau d'étoffe fait d'écorces battues.

TILKENS.

Les femmes sont pourvues d'un tablier d'écorce de quelques centimètres carrés; très fréquemment les plus jeunes ne portent absolument aucun vêtement et n'ont pour tout ornement qu'une ceinture double ou triple formée de petits anneaux de fer enfilés sur une mince cordelette. Quelques détails du costume Ababua ou des coiffures changent dans certaines circonstances.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 195.

Trois femmes Ababua dont le Dr Védy donne la photographie, portent une pièce d'étoffe fixée à la ceinture et entourant les cuisses et les jambes jusqu'aux pieds.

Le morceau d'étoffe qui couvre les parties génitales de la femme est très souvent remplacé par une feuille.

PÉRIN.

La photographie donnée par le Dr Védy ne peut être celle de femmes vivant à la mode Ababua, mais représente probablement des femmes de soldats ou de travailleurs, d'ori-

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

34 (*suite*).

gine Ababua. L'usage du pagne s'est répandu surtout en ces dernières années, mais il n'est guère porté dans les villages indigènes et par les vrais indigènes que lors des cérémonies, lors de l'arrivée des blancs, etc. En toute autre circonstance, c'est le tablier d'écorce battue et travaillée, plus ou moins grand, plus ou moins orné que porte la femme indigène adulte.

de Renette.

Le costume de la femme Ababua est rudimentaire ; nul jusqu'à la puberté, il se résume ensuite en un petit carré d'écorce ou en une feuille de bananier retenue par la ceinture de perles et dont le pétiole redressé s'affirme bizarement au verso de la dame.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 328.

Il n'y a pas d'autre tenue de luxe, c'est-à-dire de vêtements ou ornements spéciaux pour les fêtes, danses, etc.

Tilkens.



B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

35. *Vêtements proprement dits. — Matière.*

L'indigène ne connaît pas la fine aiguille, mais il se sert d'une espèce de clou effilé et percé d'un trou à la tête, avec lequel il assemble les étoffes avec des points d'un centimètre de longueur. Le fil est de nature végétale (fibres). Ce sont les hommes qui assemblent les étoffes. Ces étoffes sont d'écorce battue.

Tilkens.

Le vêtement est fait d'écorce battue ou de tissu végétal tressé.

Védy, *Bull. S. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 195.

Cette étoffe d'écorce appelée “ *roko* „ est fournie par l'arbre à pagne ou faux figuier.

de Renette.

Le pagne fait de fibres de feuilles de bambous est assez rare. On porte plutôt un pagne ressemblant à du feutre et qui est fait d'écorce battue. Cinq ou six espèces d'arbres parmi lesquels un fruitier sauvage, l'*Urostigma*, appelé ici *Etulu*, donnent une écorce servant à faire des pagnes.

Nahan (Lt.) *Belg. Colon.*, IV (1898), 558*b*.

Cette écorce s'obtient du *nkui*, espèce de ficus qu'on trouve dans tous les *sébé* ou anciens emplacements de villages. C'est ce ficus, très vivace, que l'Ababua repique en effet pour créer les haies qui défendent les villages.

Ces haies aux larges feuilles sombres sont généralement envahies de *bunabanza*, variété de vers à soie dont les cocons beiges seront peut-être un jour utilisés par l'industrie européenne.

Seule la jeune écorce est utilisable. Pour se la procurer, lorsqu'il a trouvé un tronc élancé d'un diamètre suffisant, l'Ababua le dépouille jusque près de la naissance des branches. La nouvelle écorce reparue quelques mois après, est enlevée avec délicatesse, puis étendue à terre où elle est fixée à ses contours par de petites chevilles de bois.

On la bat alors avec la pointe d'une escravelle attachée à un baton, de façon à rompre les fibres trop dures, puis, pour la maintenir souple, l'étoffe est enduite plusieurs jours de suite d'huile de palme. Enfin, on la teint en noir à l'aide du fruit *libussa* ou en pourpre sombre à l'aide de *ngula*. Le rectangle ainsi obtenu mesure à peu près un mètre sur 0 m. 40. Pour éviter qu'il ne s'effrange, on le borde d'abord d'une ligne de surjets en fil de *mpé* sur lequel vient s'ajouter un ourlet au point de feston. Ces travaux sont faits par les hommes individuellement.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 328.

A peine âgé d'une dizaine d'années, les garçons mettront leur premier pagne et porteront un couteau à la ceinture.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 376.

36. *Chaussures.*

Pas de chaussure.

Tisambi.

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

37. *Coiffure.*

Tous les habitants de la région que nous avons parcourue semblent être d'origine Babua. Ils appartiennent aux tribus suivantes : Bundjala, Yandumba, Bundjua et Motokwe, dans le bassin de l'Aruwimi; sur les bords du Rubi : aux tribus des Bagbwe, des Mopandu et des Mongandjoro; des indigènes de race Asande, se donnant le nom de Badjande, habitant à côté du poste de Buta. Toutes ces tribus sauf celle citée en dernier lieu, ont une langue commune appelée Sibati.

L'architecture, les mœurs, les armes, et les tatouages sont les mêmes ou diffèrent très peu.

Les noirs composant ces tribus portent comme coiffure des casquettes en peau de singe (celle du babouin est surtout estimée), ou de petits chapeaux à fond carré sans bord, faits avec des lanières de rotang; à chaque coin ils placent un bouquet de plumes, taillé en forme de rose.

Nahan (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 558*b*.

Chez les voisins des Mangbetu et des A-Barambo, les cheveux, plus ou moins bien artistement arrangés, sont couverts d'un petit bonnet de paille retenu par de longues épingles d'ivoire. Chez les voisins des Ababua le bonnet est plus grand et fixé par une épingle en fer.

Vedy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXX (1906), 311.

Le Musée de Tervueren possède un chapeau attribué à un chef Ababua (II, 8) : un bonnet en peau de singe, forme mi-ovoïde, consolidé par une doublure en vannerie à larges mailles; la bordure est en fibres tressées sur éclats de rotang; haut de 21,8 centimètres; diamètre 20 centimètres.

Un bonnet de paille rond, souvent très haut (jusque 20 centimètres), retenu par de longues épingles de fer et orné d'un ou plusieurs pompons de plumes, tient lieu de coiffure.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 195.

Le bonnet en plumes rouges de perroquet est très recherché chez le Moganzulu et le Mobalia. C'était la coiffure des grandes circonstances chez les chefs de ces tribus.

PÉRIN.

Quelques hommes (aux environs d'Ibembo) sont coiffés de calottes en peau de singes.

NYS, *Chez les Abarambos.* Anvers (1896), 48.

Le bonnet en peau de singe est une coiffure commune dans le pays. A l'encontre des habitants des autres régions de l'Uelé, ils ne portent ni bonnet, ni chapeau en fibres, en jonc ou en paille tressée.

DE RENETTE.

Les chapeaux sont très prisés comme moyen de plaire. Tandis que les femmes portent parfois une simple calotte en peau de cynocéphale, les hommes s'ornent d'un chapeau carré, en paille, ayant une dizaine de centimètres de hauteur. Ce chapeau est orné d'une grosse touffe de plumes de pintade auréolant complètement le chef du guerrier; parfois ces plumes sont cousues très serrées, puis découpées de manière à former de gros pompons chatoyants. Les chefs seuls portent les plumes rouges du perroquet; les magiciens féticheurs un mélange de dépouilles multicolores, plumes blanches de l'aigrette, de l'aigle pêcheur et celles de l'érythreole, mêlées de brun, de bleu et de vert. Ces chapeaux sont fixés à la chevelure au moyen de longues épingles, parfois forgées, d'autres fois faites d'un péronné de singe.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 314.

38. *Ornements et parures*

Voir B, 33 : Objets suspendus au corps.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

39. *Situation.*

L'Ababua construit sa hutte à l'endroit qui lui paraît le meilleur et le féticheur ou le géomancier n'intervient pas dans le choix de cet endroit ou dans l'orientation de la hutte.

Tisambi.

Voir quelques autres détails sous B, 46 et B, 51.

L'Ababua n'installe jamais son village au milieu de ses plantations; celles-ci sont à quelque distance de la résidence des habitants et en général aucun sentier battu ne conduit des terres cultivées au village. Entre les diverses tribus, d'assez vastes espaces restent déserts. L'on rencontre une tribu tous les 5 kilomètres environ, mais seulement lorsqu'il existe assez d'affinités entre elles; sinon les distances entre les différents ensembles de villages peuvent être doubles et triples.

Pour les raisons de cette disposition particulière des villages, voir B. 46.

Védy, *Bull. Soc. Géogr.*, XXVIII (1904), 202.

Les Ababua habitent en général la forêt; de là provient le groupement plus dense de la population. Les villages sont souvent séparés d'une demi-heure de marche et forment suite le long de la route. L'ensemble d'un groupe de villages constitue une tribu.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 64.

La forme des villages varie suivant les endroits ; les huttes sont plus ou moins rapprochées, mais le nombre des villages semble diminuer par crainte du blanc. Le manioc se plantant dans un terrain vierge après défrichement de la

forêt, le même endroit n'est planté de manioc qu'au moins tous les cinq ans. Autrefois il y avait de grands villages, maintenant les grands villages sont rares. Dans chaque case n'habite pas une famille : l'homme a une hutte pour lui, il en fabrique pour chacune de ses femmes ou pour plusieurs femmes. Les enfants habitent avec leur mère.

TISAMBI.

La nécessité groupe l'Ababua en parentés, la même nécessité va limiter l'augmentation de cette parenté. Les agglomérations trop nombreuses exigent, en effet, des cultures extensives, entraînant le déplacement du village au bout de peu d'années. D'autre part tout homme tend à créer son propre village.

DE CALONNE, *Mouv. Intern. Sociol.*, X (1909), 344.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

41. *Habitation type.*

Au nord des Buamburi vivent les Ababua et les Mabode, chez lesquels on ne retrouve pas les huttes en forme de clocher des tribus riveraines. Leurs maisons sont carrées, dit-on, avec des toits à pignon, des parois soigneusement platrées et des vérandas d'argile contre la façade.

Stanley, *Dans les Ténèbres de l'Afrique.* Paris, I (1890), 154.

Cf. de la Kethulle, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 398. — Meyer, *Ges. Erdk. Berlin* (*Verh.*), XVI (1889), 212. — Wildeman, *Miss. Belges Comp. J.*, VI (1904), 186.

Les habitations sont de forme conique; celles des riverains de l'Aruwimi diffèrent un peu en ce sens qu'elles sont construites sur socle et plus élevées; aux maisons des gens de l'intérieur, le socle est remplacé par un mur en terre d'environ 80 centimètres de haut.

Nahan (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 559*a*.

Weiter nordlich (von den Bakuti) sollen rechteckigen Hütten von den Mabode und Ababua gebaut werden.

Ratzel, *Peterm. Mitt.*, XXXVI (1890), 291*b*.

Autour d'Ibembo. — Les huttes sont cylindriques avec murs en pisé maintenus par une charpente de pieux enfoncés en terre; ces murs ont 20 centimètres d'épaisseur.

Les huttes possèdent deux ouvertures de 70 centimètres de largeur, diamétralement opposées qui constituent les portes. Le toit conique est formé d'une charpente de baguettes réunies au sommet; le tout est recouvert de feuillages.

Nys, *Chez les Abarambos.* Anvers (1896), 48.

Les toits pour abris sont ici fort curieux; les indigènes enlèvent d'une seule pièce, sur une hauteur de 1 m. 50, l'écorce d'un tronc de figuier, la déroulent et l'assujettissent sur les 4 piquets au moyen de lianes.

Nys, *Chez les Abarambos.* Anvers (1896), 52.

Les indigènes proprement dits, que les soldats et les ouvriers au service de l'Etat, conscients de leur dignité, appellent avec dédain Basenge, habitent ordinairement de petites cabanes de forme ovale ou ronde, d'une hauteur de 1m.50. Les bourrasques et les trombes ont ainsi moins de prise sur elles et ne les emportent pas 100 mètres plus loin. Nous avons eu l'occasion de faire la connaissance de ces sortes de tempêtes: les missionnaires et tous les travailleurs durent se cramponner de toutes leurs forces au toit de la véranda pour empêcher qu'il ne fut emporté.

La cabane recouverte de feuilles, nommé " *n'dako* „ est bâtie avec une sorte d'argile; sous les rayons du soleil tropical, ses parois deviennent d'une résistance à toute épreuve. Les anciens soldats et employés de l'État, se croyant d'une nature supérieure, se construisent des habitations plus élevées, plus belles et mieux établies, semblables à celles des blancs. A la construction de leur habitation, on remarque aisément dans quelle contrée ils ont été employés.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 134.

Les travaux de construction des huttes sont laissés aux hommes. La hutte Ababua est de forme cylindrique avec un toit conique, faite de bois, de lianes, de feuilles et de terre; elle lui sert de lieu de repos pendant la nuit et de remise pour les objets qu'il possède. L'homme construit lui-même sa hutte; l'emplacement étant choisi, il y plante un pieu qui signale le centre, puis à l'aide d'une liane il décrit autour de ce pieu une circonférence généralement de 1^{m}70 de rayon; sur cette circonférence, à 20 centimètres de distance les uns des autres, il place des petits jalons indicateurs. L'homme creuse des trous là où se trouvent les jalons et il fixe dans ces trous, en les soutenant à l'aide de terre, les bois placés verticalement qui soutiendront le toit et maintiendront la terre du mur circulaire. La partie supérieure de ces bois est taillée de telle façon qu'une forte liane pourra y être attachée et assembler ainsi en une circonférence tous ces pieux. Au centre de la hutte est planté un tronc d'arbre qui s'élève aussi haut que le toit s'élèvera. Au pied de ce tronc est amassé par l'homme, et souvent par des enfants, en un tas, de la terre qui servira à remplir les

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

41 (*suite*).

interstices entre les bois verticaux et aussi à élever le sol de la hutte d'environ 20 centimètres au-dessus du niveau de l'extérieur. La charpente du toit est formée d'une espèce d'herbe, dite, " *Sosombo,* „ grosse de 2 centimètres et très résistante, attachée d'une part au tronc central et d'autre part au bord du cylindre formé par les bois verticaux, mais à la partie inférieure légèrement relevée de façon à former gouttière. Le sommet est alors rendu plus solide par un ouvrage de vannerie en lianes et le reste de la charpente du toit est assemblé par des cercles en liane de plus en plus grands à mesure qu'on descend vers le bas. Pendant ce temps les femmes sont allées cueillir des feuilles dits " *Lingugu* „ qui serviront à tapisser le toit en commençant par la gouttière; une entaille faite dans la tige permet de les fixer à la charpente. Des branches de " *Ligodon* „ se placent alors par-dessus la couche de feuilles *Linguqu,* toujours en commençant par le bas. Les feuilles de ces branches durcissent en vieillissant et résistent très bien aux attaques des insectes. Le toit étant terminé, des bois sont placés verticalement sur celui-ci pour maintenir le tout en place en cas de vent violent. Le tas de terre placé au centre sert, mélangé à du sable, à faire un mortier qui remplira les interstices entre les bois verticaux et fermera la hutte. Cette terre sert aussi à surélever le sol de la hutte de 20 centimètres au-dessus du niveau du terrain. Une porte, quelquefois deux ou trois, sont ménagées dans le pourtour en laissant un, deux ou trois

interstices, sans être rempli. La nuit, la porte est fermée au moyen d'une cloison de bois.

TILKENS.

Deux photographies de village Ababua reproduites par le Dr Védy, pp. 267 et 287, nous montrent les maisons rectangulaires, sans étage et à toit fortement incliné.

L'habitation des Ababua varie avec la région habitée. Chez les Ababua proprement dits, on rencontre le plus souvent des maisons carrées ou rectangulaires, formées de murs épais en pisé, soutenus par de forts pieux plantés en terre, de 1m50 de haut environ, soutenant un toit de feuilles. Une porte étroite y donne accès et, fort souvent, une seconde ouverture vis-à-vis de la première permet de sortir derrière l'habitation. Il n'existe pas de fenêtres. Ces deux ouvertures sont fermées par quelques planches reliées par des lianes. Moins souvent les Ababua ont des huttes rondes en pisé. Les Baleu n'ont, au contraire, que la hutte ronde à toit conique, mais chez eux le mur de pisé est fort souvent remplacé par une lame d'écorce de 1 mètre à 1m20 de large environ sur 7 ou 8 mètres de long qui forme à elle seule toute la partie cylindrique de l'habitation.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 195-196.

Partout, sur les rives de l'Uelé, de Bomokandi à Djabbir, les huttes ont la forme de ruches.

DE LA KETHULLE, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 398.

Les constructions sont très bien soignées. Les habitations sont généralement rectangulaires; il y a souvent deux ouvertures, l'une pour l'entrée et l'autre pour la fuite dans la forêt en cas d'alerte. L'intérieur d'une case est assez remarquable; les endroits réservés aux chefs et aux femmes sont surélevés et en terre battue ; ils sont limités par de grosses pièces de bois peintes en rouge. Le toit est fait avec beaucoup de soin; les indigènes se servent de roseaux très légers fixés les uns aux autres par des baguettes horizontales et de légères fibres végétales. Des feuilles recouvrent cette carcasse très légère. Au-dessus du toit, des pièces de bois qui se croisent fixent le tout. Ces habitations sont assez confortables et l'Européen préfère y passer la nuit que de loger sous la tente. Le pisé est particulièrement bien soigné ainsi que l'aire intérieure. Outre les cases particulières des indigènes

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

41 (*suite*).

chaque village possède généralement une grande case située aux extrémités du village, de façon à voir très facilement les arrivants. Cette case a parfois 10 mètres sur 4, parfois plus; là se tient le chef et ses sujets qui n'ont rien à faire. Une sentinelle y veille jour et nuit.

Bauw (De), *Belg. Col.*, VII (1901), 64.

La hutte pour un ou deux ménages est de forme ronde, carrée ou rectangulaire, d'un diamètre de 3 ou 4 mètres à la base. Le mur en pisé a 1^{m}25 de hauteur. Le toit est en forme de cône couvert de feuilles ou de chaume; le sommet atteint 3 à 4 mètres.

Verstraeten, *Belg. Col.*, II (1896), 518.

Tous les Ababua ont des ruches rondes, sans fenêtres, avec deux portes, l'une y donnant accès, l'autre permettant de sortir par derrière. L'Ababua construit sa hutte là où l'endroit lui paraît convenable sans l'intervention du féticheur.

Tisambi.

La hauteur du mur en pisé des huttes Ababua varie de 1^{m} à 1^{m}80. Ordinairement une porte donne sur la place du village, l'autre est dirigée vers l'extérieur de celui-ci, elle sert surtout de ligne de retraite, car elle donne souvent accès à un étroit sentier caché dans la brousse qui ne se trouve jamais à plus de 1^{m}50 à 2^{m} de là.

Périn.

La description donnée par Tilkens s'applique à une partie de la région Ababua, notamment aux environs du poste de

Libokwa. Ces huttes cylindriques ont en général deux ouvertures dont l'une donne accès vers la rue et l'autre vers la forêt, afin de permettre aisément la fuite vers celle-ci. Toutefois la hutte carrée (en pisé ou à parois de feuilles) est employée par la plus grande partie des populations Ababua, sans toutefois qu'il y ait de règle absolue à ce sujet. Souvent une clôture de 1m80 à 2m50, formée de branches qui soutiennent des rangées de feuilles, forme à côté ou derrière les maisons auxquelles elles s'appuient, des sortes de cours où se tiennent d'habitude les femmes.

DE RENETTE.

En général l'Ababua constate qu'il laisse à la femme le travail qui se fait à terre, et qu'il garde pour lui les travaux qui se font en l'air.

Quoique les constructions provisoires dans les cultures, le petit hangar de réunions dans les parentés peu nombreuses, aient d'une façon générale la base rectangulaire, le type normal de la maison Ababua est à base circulaire, à toit conique, se distinguant de la maison Mabinza par sa hauteur plus grande, de la maison Mobengé parce que dans cette dernière on retrouve quelques inflexions rappelant le toit en dôme, de la maison Asandé, parce que celle-ci plus basse, excavée dans l'intérieur, a son toit descendant sensiblement jusqu'à terre [1].

Si chez les Bobwa on trouve assez souvent la maison à base rectangulaire et à toit à deux pans, quelques indigènes m'ont déclaré qu'elle était d'introduction assez récente et serait empruntée aux Makere et Maelé.

La hutte a un diamètre variant de 3 à 4 mètres. Soutenue à son centre par un arbre de 4 mètres de haut, sa partie extérieure est formée d'un cercle de piquets de 1 m. 50, réunis par des lianes. La charpente du toit est formée de tiges semi-ligneuses du *sosombô*. Le toit est constitué de larges feuilles de *likungu*, accrochées par la tige, entaillées et imbriquées comme des tuiles; le tout assuré par de grandes branches feuillues de *ligodo*, maintenues elles-mêmes contre les tornades, par des branches dépouillées et plus lourdes. L'œuvre se termine par un *ntondo*, travail de lianes assurant solidement l'assemblage de toutes les pièces à la pointe du cône. Les murailles

[1] Les Bandya de la Likati ont adopté à leur arrivée dans la forêt la hutte Ababua, mais le toit en est fait uniquement de *likungu* liées en paquets.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

41 (*suite*).

sont d'abord garnies d'écorces provenant souvent des habitations provisoires. Plus tard celles-ci sont remplacées par du pisé, crépi le plus souvent d'argile blanche.

La construction de la charpente et du toit est assurée par le travail collectif des hommes, les femmes et les enfants allant chercher les feuilles *likungu* et fabriquant le pisé, apportant la terre destinée à surélever l'intérieur de la maison de quelques centimètres.

En général la maison comporte deux portes, une vers la place du village, une autre de retraite; on les ferme la nuit, à l'aide d'un panneau mobile en écorce assujetti lui-même de l'intérieur par deux barres transversales. Souvent la maison habitée par le chef de parenté se distingue par ce que les piquets de soutien du toit servant de chambranles à la porte principale sont prolongés de deux à trois mètres. On y suspendait, parait-il, quelques dépouilles opimes.

Intérieurement, la hutte comprend un lit en terre battue, soutenu par un cadre de troncs arrondis et polis. D'un des côtés de la porte part souvent une ligne de piquets, derrière lesquels on entasse le bois sec destiné au chauffage pendant les nuits fraîches de la saison sèche, et pendant les longs jours pluvieux. La fumée filtre au travers des feuilles. Quand à l'aube la forêt s'anime de verts singuliers, les toits des huttes, bruns et violets, ont des reflets de bronze, et la buée bleue qui s'en échappe fait songer aux grandes meules d'hiver fumant dans nos champs.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 326-327.



B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

42. *Réparations et embellissements.*

Les murs sont peints à l'extérieur et se couvrent parfois de dessins représentant grossièrement des animaux.

Bauw (De), *Bel. Col.*, VI (1901), 64.

Je me permets une mention pour les peintures grotesques de ces palais. Elles témoignent d'un goût assez artistique.

Les parois sont décorées du haut en bas de grandes bandes de couleur rouge, blanche, noire et jaune, formant losanges portant un point au centre, contourné de deux ou trois lignes. Le tout, d'une parfaite symétrie, ne manque pas de charme. C'est la peinture et l'ornementation la plus en usage. On y ajoute parfois des caricatures, qui doivent représenter des mannequins.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 134.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

43. *Meubles.*

Le mobilier consiste en lits placés le long des parois extérieures; ils sont formés de quatre bois assemblés, fixés à terre et remplis à l'intérieur d'argile battue, puis recouverte d'une natte en paille tressée. Ces lits sont quelquefois au nombre de trois. Des chaises complètent l'ameublement. A la partie supérieure de la hutte, un petit réduit est aménagé pour remiser divers ustensiles de cuisine et les objets de ménage.

Tilkens.

Les noirs (des environs d'Ibembo) sont très industrieux; leur lit formé d'une planche polie et rectangulaire de 60 centimètres sur 1m20 est taillé dans un tronc d'arbre; il est supporté par quatre piquets fixés aux angles.

Nys, *Chez les Abarambo.* Anvers (1896), 48.

L'ameublement est des plus restreint. Mentionnons d'abord le lit constitué par quatre madriers ronds de 25 centimètres de diamètre environ, disposés en un rectangle de 1m60 × 60 à 70 centimètres; ce cadre à moitié entré en terre, est rempli d'argile battue; le tout est recouvert de feuilles de bananiers destinées à rendre un peu moins rude ce matelas peu moelleux. La chaise est ordinairement une grosse planche de 15 centimètres d'épaisseur,dont le centre de la face inférieure a été excavé de façon à former un large pied à chaque bout. A ce siège primitif peut s'ajouter un dossier difficile à trouver; il se compose d'une branche d'arbre dont la division forme un trépied; au-dessus de cette bifurcation doit s'en trouver une autre de telle sorte que les deux branches horizontales puissent servir de bras à ce fauteuil rudimentaire. Le dernier meuble em-

ployé consiste en boîtes variant de dimensions entre 10 et 50 centimètres de diamètre sur 20 à 80 centimètres de hauteur. Ces boîtes sont constituées par une rondelle de bois qui en forme le fond et au pourtour de laquelle au moyen de chevilles, est fixée une feuille d'écorce cousue par une mince cordelette; une boîte semblable, d'un diamètre légèrement supérieur mais beaucoup moins haute, sert de couvercle.

Tout se place dans cette armoire : étoffes, perles, colliers, coiffures, viande ou poisson fumé, etc., y font assez bon ménage : l'usage établi chez les indigènes de se huiler le corps fait que leur vêtement ne craint pas les tâches de graisse.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Geogr.*, XXVIII (1904), 196.

Dans la case, les endroits réservés au chef et aux femmes sont surélevés et en terre battue; ils sont limités par de grosses pièces de bois peintes en rouge.

Bauw (De), *Belg. Col.*, II (1896), 64.

Les lits sont placés le long des parois intérieures, surélevés, faits de terre battue, recouverte d'une natte ou de feuilles de bananiers.

Périn.

Intérieurement la hutte comprend un lit en terre battue, soutenu par un cadre de troncs arrondis et polis.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 327.

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

44. *Eclairage.*

Quoique de temps immémorial l'Ababua sache créer la flamme, il en est encore toujours pratiquement à l'ère du transport du feu. Pas de caravanes de porteurs, pas de groupes d'indigènes partant aux cultures, sans que l'un d'eux ne porte quelque gros tison. Le soir pour aller à la rivière, son seul moyen de s'éclairer est un brandon pris au foyer et qui écarte les fauves.

Cependant, lorsqu'en expédition de chasse il part loin des régions habitées, dans les réserves du clan, il emporte également avec lui deux baguettes sèches d'*amuïa* (genre albizia). Si les tisons s'éteignent, elles lui donnent par giration quelques étincelles suffisantes pour allumer un coin de son pagne d'*étui*, étoffe faite d'écorce et qui brûle comme de l'amadou.

Les mêmes baguettes réunies en une torche, servent à attirer vers le piège les termites ailés, les soirs où ils sortent en essaims serrés. Dans presque toutes les huttes, une de ces torches est cachée sous le toit pour faire la lumière en cas de danger. Je ne les ai cependant jamais vu employer. Un usage analogue est réservé à l'*ébé*, résine ressemblant assez au copal et qu'on conserve dans de longs cornets d'écorce, agrafés d'épines. Elle brûle en donnant une belle flamme blanche. Ces deux moyens d'éclairage ne sont employés qu'exceptionnellement. Les soirs sans lune, seule la lueur des tisons qui fusent éclaire le petit cercle des causeurs.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 327.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

45. *Chauffage.*

Le feu se fait au milieu de la hutte, sans foyer proprement dit.

Tilkens.

On y (dans la hutte) fait un feu de bois et la fumée se dégage très facilement par le toit qui, à l'intérieur, a un aspect noir, où viennent s'ajouter des tapisseries fines représentées par des toiles d'araignées.

Bauw (De), *Belg. Col.*, II (1896), 64.

Pendant le jour, le feu se fait devant la hutte pour cuire les aliments, mais s'il pleut, le feu se fait sous un petit auvent. La nuit, le feu se fait à l'intérieur de la hutte, sans cheminée ni ouverture.

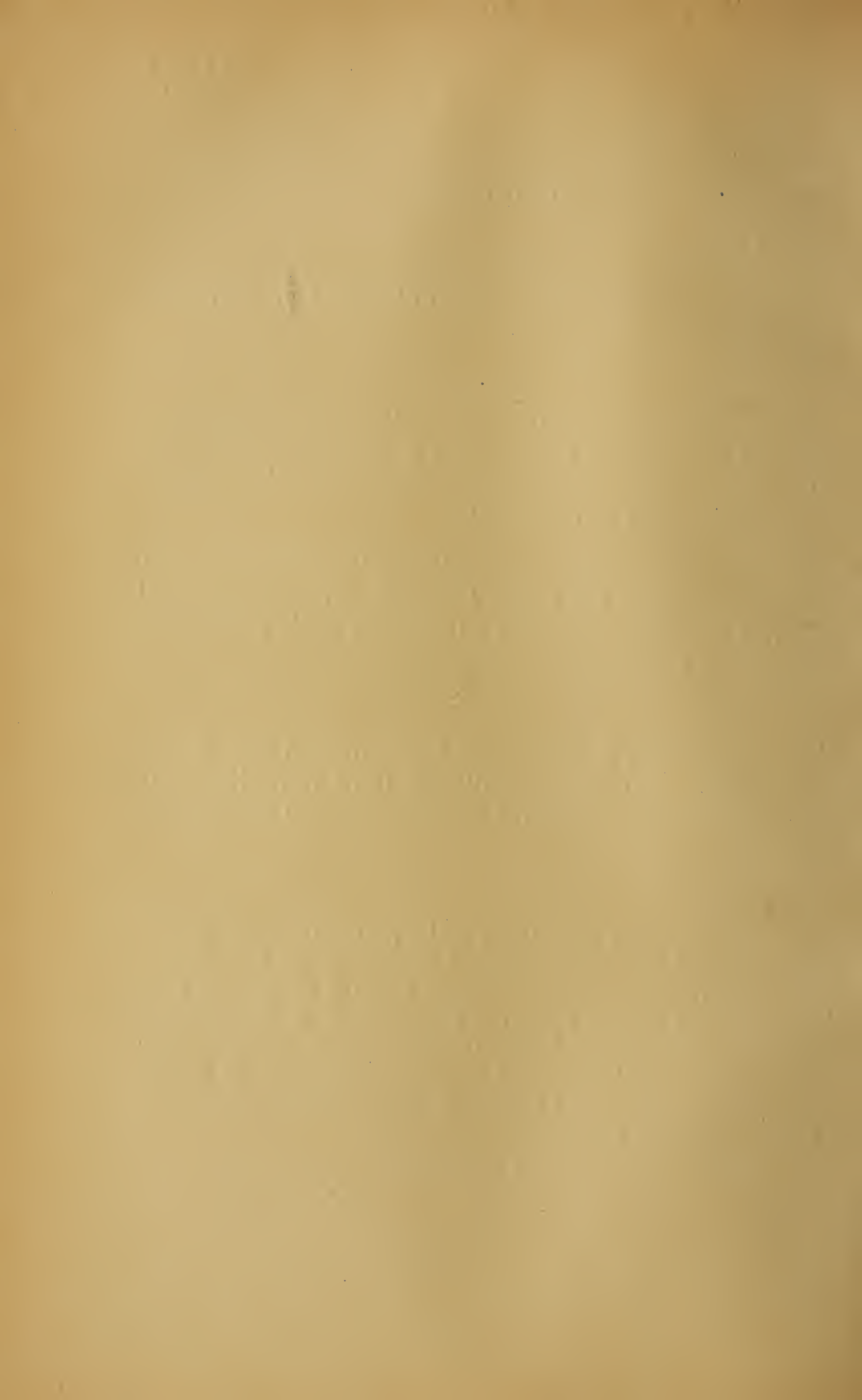
Tisambi.

Ces feux de bois dégagent une fumée qui, au bout de très peu de temps, recouvre les feuilles du toit à l'extérieur de la hutte d'un vernis noirâtre qui les préserve de l'attaque des insectes.

Périn.

D'un des côtés de la porte (de la hutte) part souvent une ligne de piquets, derrière lesquels on entasse le bois sec destiné au chauffage, pendant les nuits fraîches de la saison sèche et pendant les longs jours pluvieux. La fumée du feu de l'intérieur de la hutte filtre au travers des feuilles. Quand à l'aube la forêt s'anime de vents singuliers, les toits des huttes, bruns et violets, ont des reflets de bronze, et la buée bleues qui s'en échappe fait songer aux grandes meules d'hiver fumant dans nos champs.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 327.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

46. *Village.*

Pendant la journée, l'Ababua n'habite pas sa hutte, mais un hangar commun de forme ellipsoïdale (ailleurs : oblongue) construit de la même façon que la hutte, mais avec les parois verticales à claire-voie dans la partie supérieure. Les indigènes apportent chacun leur chaise et la journée se passe dans l'inaction. C'est également sous ce hangar que se rend la justice et se tranchent les différends.

Tilkens.

Si quelque raison politique ou autre empêche les chefs et les notables d'assister ou de prendre part aux travaux de la communauté, ils se tiennent sous le hangar central et discutent les questions à l'ordre du jour, soit entre eux, soit avec les envoyés des chefs voisins.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 284.

Outre les cases particulières des indigènes, chaque village possède généralement une grande case située aux extrémités du village, de façon à voir très facilement les arrivants. Cette case a parfois 10 mètres sur 4, parfois plus ; là se tiennent le chef et ses sujets qui n'ont rien à faire. Une sentinelle y veille nuit et jour.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, II (1896), 64.

Le village est fortifié par un marais ou une épaisse brousse croissant tout autour et qu'il est impossible de traverser à cause des épines. Quatre ou cinq huttes forment un village

relié à d'autres par de petits sentiers étroits. Les entrées des villages sont très étroites et le soir les portes sont solidement barricadées à l'intérieur.

TILKENS.

Deux photographies de village Ababua reproduites par le Dr Védy, pp. 267 et 287, signalent les maisons Ababua construites en deux rangées le long d'une route.

Lorsque l'on pénètre dans le pays des Ababua, on est frappé de la rareté des habitations isolées; les indigènes sont toujours associés par groupes de trois ou quatre hommes au moins. Le plus souvent, une vingtaine de ménages s'établissent dans un même endroit et disposent leur cases symétriquement de part et d'autre d'une sorte de rue large de 10 à 20 mètres. Ce village est fortifié, c'est-à-dire entouré d'une broussaille impénétrable, ouverte en trois ou quatre endroits seulement. Une entrée, constituée par une brèche de 2 à 3 mètres de diamètre, pratiquée dans la brousse, se trouve à chaque extrémité de la rue. La brèche elle-même est presque entièrement fermée par une palissade de bois épineux, où est ménagée une porte large de 60 centimètres et haute de 1 mètre à 1m20. Lorsque les hommes sont aux champs, cette porte est constamment fermée au moyen de fortes planches ou de madriers lourds, étayés à l'intérieur. L'entrée n'est donc pas facile de ce côté : un seul homme peut pénétrer à la fois et est obligé de se baisser jusqu'à terre pour franchir l'ouverture. La troisième brèche dans la broussaille est plus dissimulée et n'est souvent connue que des seuls habitants du village; elle ne conduit à aucune route. C'est la voie de retraite ou de fuite des habitants, en cas d'alerte ou d'assaut victorieux d'un ennemi.

Cette défense du groupe est complétée par un système de surveillance : devant chacune des " portes officielles „ si je puis dire ainsi, la brèche pratiquée dans la forêt environnante se prolonge, en ligne droite, sur une distance de 200 à 300 mètres, et dans cette sorte d'allée, souvent encombrée de broussailles basses, zigzague un étroit sentier, qui augmente d'un tiers ou d'un quart le trajet à faire pour parcourir l'allée dans toute sa longueur. Enfin, au centre du village, et dans sa partie la plus élevée, est construit un petit abri disposé de telle sorte que l'homme qui s'y tient peut voir à travers les ouvertures des palissades tout ce qui se passe dans les deux allées principales. Il en résulte que les habitants d'un village peuvent connaître l'arrivée d'un visiteur ami ou ennemi, plusieurs minutes avant que ce dernier ait pu entrer dans l'agglomération.

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

46 (*suite*).

C'est là le système de surveillance et de fortification usité pour la protection d'un seul petit groupe d'habitants. Mais lorsque les Ababua sont groupés par tribus, ce qui est le cas général, il y a association pour la défense commune. Cela n'implique pas que chaque petit groupe se départisse de sa méfiance pour le groupe voisin et se relâche dans sa surveillance; l'on fait simplement servir la surveillance et la défense d'un seul groupe à celle de toute la tribu. Dans ce cas, chaque clan de cinq, dix ou vingt ménages s'installe, comme il a été dit, et les portes d'un village sont réunies aux portes des villages voisins par une allée assez large, en ligne droite; de telle sorte que la sentinelle d'un clan peut être informée de ce qui se passe dans le clan voisin, sans quitter son poste. Figurons-nous donc une tribu d'Ababua installée et subissant une attaque. L'ennemi, s'il n'est déjà annoncé par un indigène qui l'a aperçu auparavant, sera aperçu d'abord par la sentinelle du premier village qu'il attaquera; immédiatement l'éveil sera donné dans ce premier clan, celui-ci le donnera au second et ainsi de suite. Donc, à peine signalé en un point, l'envahisseur se trouvera en présence de toute la tribu en armes ou, s'il est le plus fort, ne rencontrera devant lui que le désert. Il lui faudra, pour s'emparer des villages, s'arrêter tous les 100 ou 200 mètres pour défoncer une porte où les hommes ne pourront passer qu'un à un. Toute surprise est impossible dans ces conditions et, même si la vigilance d'une sentinelle est mise en défaut, l'avantage de l'assaillant n'existera que dans le premier village attaqué. Nous voyons donc ici la nécessité de la défense personnelle et de celle de la communauté imposer une disposition très particulière des villages. C'est sans doute également pour cette raison de protection que jamais le Babua n'installe son village au milieu de ses plantations. En effet, ces indigènes tiennent

à leur rideau de broussailles qui les isole, les protège et cache leur présence aux yeux de qui ne connaît pas bien le pays. D'autre part, l'installation des cases, des palissades et l'entretien des allées droites nécessite un travail qui exige un établissement plus stable que celui des villages nomades des noirs de la plaine. Les défrichements et les plantations sont faits à quelque distance de la résidence des habitants et, généralement, aucun sentier battu n'y conduit directement.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 200, 202.

Les villages des populations riveraines de l'Uelé, de Bomokandi à Djabbir, sont nombreux et coquettement blottis derrière des bouquets de palmiers et de bananiers; certains de ces villages sont très importants.

de la Khetulle, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XIX (1895), 398.

Le village est construit en pleine forêt et les cases forment cercle autour d'une place ou le long d'une route et on trouve une ou deux portes palissadées aux extrémités; parfois le village est près d'un ruisseau et le sentier qui conduit aux portes est barré par des troncs d'arbres abattus.

Bauw (De), *Belg. colon.*, II (1896), 64.

Dans chaque tribu Ababua, il n'y a qu'une dizaine de villages comprenant parfois 10, 20 et 30 cases entourées d'une zériba; à chaque entrée de la zériba, il y a une porte basse qui est parfois un couloir de 5 à 6 mètres, qu'il faut parcourir en se courbant. Les villages sont souvent séparés par une demi-heure de marche.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, II (1896), 64.

Les villages sont souvent établis circulairement, parfois en ligne droite; il y en a 30, 40, parfois même davantage pour les sujets d'un même chef.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 514.

La forme des villages varie suivant les endroits, les huttes sont plus ou moins rapprochées.

Tisambi.

d) Habitations.

B. — **Vie matérielle.**

46 (*suite*).

Les renseignements fournis par de la Khetulle, p. 398, s'appliquent aux populations Bakango ou Mobenge, mais pas aux Ababua.

Périn.
de Renette.

Le hangar commun est aussi de forme rectangulaire. Presque chaque famille a son village qui se compose parfois de 4 ou 5 cases seulement. Quelquefois elles sont construites autour d'un cercle d'une vingtaine de mètres de diamètre, parfois sur une ligne droite à l'un des côtés de la place, parfois encore sur deux lignes parallèles le long d'une route. Il y a des villages, mais ils sont très rares, comprenant jusque 180 cases, chez les Mongingita entre autres. Dans chaque tribu Ababua il y a de nombreux villages comprenant parfois 10, 20, 30 cases et plus encore ; entourée d'un épais rideau de broussailles, à chaque entrée du village, il y a une porte basse qui donne accès à un couloir de 5 à 6 mètres.

Périn.

Un village congolais des environs d'Ibembo est composé de plusieurs groupes de cabanes, formant comme autant de hameaux, régis chacun par un chef subordonné au chef suprême du village. Ces premiers dirigent les travaux et, dans les villages où l'Etat l'a ordonné, surveillent la récolte et la préparation du caoutchouc. Le " divide et impera „ trouve son application ici. " Partagez et fondez votre autorité sur la multitude des subordonnés „. Grâce à cette méthode de gouvernement les chefs de village jouissent d'un grand prestige.

Les hameaux sont entièrement cachés au milieu des broussailles. Pour passer de l'un à l'autre, il faut suivre un sentier étroit et tortueux, livrant à peine passage à un homme. De là leur manie de marcher toujours en file indienne, même sur les larges routes de l'Etat.

Ce n'est pas sans raison que le nègre se retranche derrière les futaies; il y est plus en sûreté et à l'abri des attaques soudaines d'un ennemi, si fréquentes avant l'arrivée du blanc. Au moindre danger, il s'enfuit par les chemins dont seul il connaît les issues.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 133.

Le village du chef se trouve au centre d'une quantité de petits villages réunis entre eux et au premier par des sentiers. Le village du centre est seul mis en état de défense; il est protégé d'un côté par une rivière d'une vingtaine de mètres de largeur et de l'autre par des défenses artificielles qui en rendent l'accès fort difficile. On y pénètre par un sentier assez long et bien entretenu fermé à ses deux extrémités par des palissades dans lesquelles se trouve une petite porte de 70 centimètres de hauteur qu'on peut fixer à volonté de l'intérieur, sans qu'on puisse l'ouvrir de l'extérieur.

Nys, *Chez les Abarambo*. Anvers (1896), 47.

La nécessité d'avoir de l'eau sous la main pour les besoins journaliers oblige le village à rester près des rivières, dans le *bwangé*, le *bwengu* étant trop bas et trop humide pour s'y installer. Ces deux nécessités antagonistes expliquent les faits que les voyageurs ont exclusivement rattachés à une question de sécurité, d'abord que le village se trouve rarement au milieu des cultures, ensuite que lorsqu'on voyage en pirogue on n'aperçoit qu'exceptionnellement des plantations. (Voir A. 27 ; A. 4.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 319.

Cf. Burrows, *The Land of the Pygmies*. London (1898), 203. — Graffen et Colombo, *Rev. Int. Sociol.* XIV (1906), 778. — Hermant, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXX (1906), 165.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

47. *Outillage.*

Les Ababua possèdent, comme outils : le couteau de valeur ou *gwepé*, le couteau ordinaire ou *ngué*, la houe ou *n'gosa*, le fer de hache ou *g'bono* ; ces outils sont aussi des articles d'échange.

Tilkens.

Cette tribu se suffit à elle-même pour satisfaire aux besoins de son existence. Elle fabrique ses armes, ses bèches, ses haches, ses poteries et ses instruments de musique; elle confectionne ses filets et ses pagnes.

Gustin (Lt), *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 203.

L'outillage dont disposent les Ababua est des plus restreints et comprend surtout : 1° la hache composée d'une forte lame de fer, triangulaire; le plus petit [1] côté de cette lame est aminci et aiguisé; le sommet opposé au tranchant, épais de un centimètre environ, est fiché dans un manche de bois dur; 2° un large couteau très lourd et presque arrondi au bout, ce couteau sert surtout aux défrichements; 3° la houe, lame de fer large de 6 à 10 centimètres, pourvue d'une douille permettant de la fixer à un manche de bois coudé à angle aigu. Tel est le matériel employé pour la culture.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 198-199.

Le Musée de Tervueren possède quelques couteaux ababua dont la longueur du fer varie de 32 à 50 centimètres et la largeur de 3 à 6 centimètres; la longueur du manche est de 8 ou 9 centimètres. Les lames sont ou entièrement polies

[1] Le plus large côté, rectifie M. Périn.

ou percées de trous en nombre variable sur la ligne médiane (IX, 4, 7, 20, 23).

Le couteau Ababua est allongé et élégant, la lame est striée et souvent percée de trous.

Bull. Soc. R. B. Géogr., XXI (1897), 494.

Les Ababua possèdent de nombreux couteaux dont la la longueur et la largeur sont très variables, mais quelles que soient les dimensions les proportions restent les mêmes.

DE RENETTE.

Les Ababua ont comme outils divers couteaux (voir B. 56 et F. 163).

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 334.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

48. *Cueillette.*

49. *Chasse.*

La chasse est leur plaisir favori : ils chassent de préférence le buffle, le cochon sauvage, le sanglier, les antilopes : la rousse à bandes blanches comme le zèbre, dont la chair est délicieuse ; la noire plus rare, l'ordinaire, qui fait la base de l'alimentation des Européens, la bleue et d'autres encore. Ils ne chassent pas l'éléphant ni l'hippopotame dont ils ont une grande frayeur. Ils chassent en groupes, hommes et jeunes gens, sans les femmes, et se servent de filets et de chiens dressés.

Tilkens.

Pour la chasse, les indigènes se munissent de filets à mailles très larges, longs d'environ 20 à 30 mètres. Leurs armes consistent en arcs et flèches de bois ou munies de pointes de fer, toujours courtes (40 centimètres environ) et légères. Leurs couteaux et leurs lances de guerre leur servent également à la chasse. Ils procèdent, pour s'emparer des animaux, à des battues méthodiques, chassant le gibier vers un point donné où ils ont constitué une barrière au moyen de leurs filets ajoutés bout à bout. Des chasseurs se tiennent en permanence dans le voisinage de ces filets pour tuer, à mesure qu'ils s'y font prendre, les animaux qui s'y précipitent. Ces engins ne permettent aux Ababua que la capture du gibier de taille moyenne. Les éléphants sont fort peu chassés par eux, bien que ces animaux viennent souvent, par leurs incursions, dévaster les champs cultivés. Losqu'on s'aperçoit de l'arrivée de ces pachydermes, toute la contrée

est en émoi et de tous côtés retentissent des clameurs et le vacarme infernal des gongs battus à toute volée. A certaines époques s'organisent de grandes expéditions de chasse ou de pêche. L'indigène quitte alors le village avec toute sa famille et s'installe en des campements provisoires, pendant dix ou quinze jours sur le champ de ses nouvelles occupations.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 197, 199, 286.

Les peuplades de la forêt, plus sauvages que les Asandé et souvent plus hardies, n'hésitent pas à attaquer l'éléphant à la lance. L'Ababua s'approche doucement de la bête en se glissant dans les broussailles, tel un véritable chat sauvage, et la frappe à la gorge dans la région des carotides, au moyen de sa lance au large fer, enduit d'un poison spécial, *gama,* dont il ne peut garnir son arme qu'au dernier moment, de peur de voir le fer rapidement rongé, et dont la composition est encore le secret des féticheurs.

L'animal blessé fuit, mais faiblit rapidement tant par la perte de son sang que par l'effet strychnisant du poison, et ne tarde pas à succomber. Les Ababua dénomment ce genre de chasse *bwaga.* Les Mangbetu agissent de même.

WILLAERT, *Belg. Colon.*, V (1908), 102*a*.

Un troisième procédé de chasse, employé du reste pour tout gibier, et autant par les Ababua que par les Asandé, consiste dans l'établissement de trappes. Ce sont les *dué* des Asandé, les *mala* des Ababua, véritables trous à loups, disposés en longues séries linéaires et s'étendant parfois sur un parcours de plusieurs centaines de mètres.

WILLAERT, *Belg. Colon.*, V (1908), 102*a*.

Liberia ou *libera,* est le nom que donnent les indigènes des environs d'Ibembo à une fosse profonde, légèrement recouverte de branches et de feuilles. Ils les creusent sur le chemin que suit d'habitude l'éléphant en se rendant à la rivière pour s'abreuver.

Nous en avons creusées 3. Mais les animaux sont assez fins pour ne pas s'y faire prendre. Cependant, ils y tomberont tôt ou tard; entre temps ces fosses servent à prendre du gibier d'un autre genre, tels que des antilopes ou d'autres animaux malfaisants, entre autres les léopards.

HOOF (Mgr VAN), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 137.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, métiers occupations.

49 (*suite*).

Ils chassent à l'aide du filet pour prendre les antilopes et les singes notamment. Les grandes forêts qui sont des territoires de chasse réservés aux hommes d'un même village sont délimitées.

Tisambi.

Les Ababua chassent le buffle, les antilopes, le cochon sauvage ; ils chassent rarement l'éléphant et l'hippopotame dont ils ont peur. Pour les grandes battues périodiques, tout le personnel du village accompagne les chasseurs et s'établit pendant 8 à 15 jours dans des campements provisoires où les hasards de la chasse les conduisent. Outre les moyens signalés par le Dr Védy, ils emploient également pour chasser, de longues haies formées de bâtons de 1 1/2 centimètre d'épaisseur et longs de 1 m. 20 environ qu'ils plantent en terre les uns à côté des autres et qu'ils relient au moyen de liens. Tous les cent mètres la haie est doublée et forme ainsi un couloir au bout duquel l'indigène attache un nœud coulant. Ces haies ont parfois deux et trois kilomètres de longueur. Pour chasser le gibier vers ces barrages artificiels, les indigènes opèrent comme dans nos battues : tous se rabattent vers un point donné pendant que les chiens traquent et poursuivent le gibier, qui affolé se précipite le long de la haie jusqu'à ce que, ayant trouvé une ouverture, il pénètre dans le couloir tête baissée dans le nœud coulant qui l'étouffe. L'indigène achève la bête ou la délivre après lui avoir attaché les jambes assez fortement pour l'empêcher de fuir.

Périn.

Pratiques magiques pour réussir en chasse. Voir E. 106.

L'Ababua est friand de viande; il est donc grand chasseur. On voit les gamins, poursuivre à coups de flèches minuscules, les innombrables singes qui font balancer les branches le long des lisières des cultures.

Parfois aussi, s'il possède un fusil à piston, il le chargera de mitraille, de fil de laiton coupé, ira se blottir sous les buissons; là, le nez serré entre le pouce et l'index, il imitera le cri de l'antilope bengé; si quelque mâle en rut se trouve dans les environs, il ne manquera pas d'accourir à l'appel. Parfois aussi il prendra les oiseaux à l'aide d'une glu extraite d'écorces résineuses.

Mais ce sont là des moyens de subsistance aléatoires; la seule chasse productive en forêt est la battue. Généralement le nombre d'hommes adultes de la parenté ne sera plus suffisant; on est obligé d'avoir recours aux voisins. Ceci est d'autant plus naturel que comme nous le verrons, aussitôt qu'un homme est suffisamment riche en femmes et en esclaves pour pouvoir s'établir à part, il crée une nouvelle parenté, qui ne comprendra pas, au début, plus de deux ou trois hommes. Incapables de chasser seuls, ils retournent pour le faire à leurs frères de la parenté-mère qu'ils viennent à peine de quitter. C'est la première *association temporaire de travail.*

Pour pratiquer cette chasse, chaque homme emporte son filet qui mesure de 20 à 30 mètres de long et une lance légère. Tous les roquets du village sont mobilisés. A la file indienne, silencieux, les chiens en laisse ou portés sous le bras, on part dans la forêt.

Le chef du village, les vieux chasseurs, qui sont en tête, sont généralement de merveilleux pisteurs. Une herbe froissée, un peu de rosée essuyée au revers d'une feuille leur est une indication suffisante. Aussitôt arrivés dans une partie qui semble giboyeuse, la colonne s'espace, s'incurve, chaque homme prend sa distance. Puis en un instant les filets qui ont jusqu'à 2 mètres de hauteur sont accrochés après les branches, réunis bout à bout, encerclant la forêt sur un demi-cercle atteignant parfois un kilomètre. Des deux extrémités de l'enceinte deux ou trois hommes convergent vers le centre du cercle, attachant au cou des chiens de gros grelots en bois dont le battant a été jusqu'à ce moment immobilisé par une poignée d'herbes. Et soudain la traque commence. Les « *luè-è-luè* » des rabatteurs, les coups de sifflets, le bruit des grelots des roquets qui ont pris la piste, les coups de gaule dans les buissons chassent le gibier vers le cercle invisible des filets. Derrière le centre de chacun de ceux-ci, les autres

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

49 (*suite*).

chasseurs sont agenouillés, immobiles, la lance prête, dissimulés autant que possible, afin d'éviter que le gibier à leur vue ne se retourne et ne force la ligne assez peu fournie des rabatteurs.

Les antilopes affolées viennent s'embarasser dans les mailles; elles sont rapidement soit achevées soit ligotées. Parfois aussi c'est une bande de potamochères ou de phacochères qui arrivent à toute vitesse. Malheur au filet trop vieux ou trop solidement attaché; il est déchiré en un instant. Mais s'il résiste, l'épieu rapide cloue à terre la bête emprisonnée.

Puis sans bruit chacun détache son filet, le remet sur l'épaule et la colonne se reforme, se rassemble, en marche vers une nouvelle enceinte.

Ces battues donnent surtout l'antilope petite et moyenne, céphalophes équatoriales, sylvicole, à dos jaunes, marron, tragule aquatique, tragélaphe harnachée.

En saison sèche on trouve souvent le gibier près des villages, le manque d'eau l'obligeant à se rapprocher des rivières. En saison des pluies, il reste au contraire au fond des réserves; c'est là que de véritables expéditions de chasse vont le retrouver. L'Ababua part alors avec sa femme et crée un village de chasse composé d'abris formés d'un toit oblique sous lequel on place quelques claies sur des piquets. Une brassée de feuilles en forme des couches plus ou moins acceptables.

Il existe également des enceintes de chasse fixes (*lingolombé*) composées d'une haie de joncs ou de branches piquées en terre, qu'une bête traquée franchirait aisément, mais qu'elle suivra jusqu'à ce qu'elle trouve une issue, lorsqu'elle se sent en sécurité. Or, chaque issue ménagée dissimule soit un trébuchet, soit une fosse étroite et profonde de 2 à 3 mètres, recouverte de branchages et de terre.

Cette enceinte est visitée de temps à autre.

On y prend parfois des bêtes plus grosses, qui viennent se briser les jambes dans les fosses, bushbuck, bongo, quelquefois le waterbuck dans la région de l'Uelé.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 334-336.

Captain Gosling also sends the following notes in regard to the natural habitat of the okapi, as observed by the expedition in the forests contained by the rivers Welle, Libuati, and Rubi :

" The okapi here is generally found singly or in pairs, but Mobati hunters state that sometimes three may be found together. An essential to the life of the okapi is a small stream of water with some muddy and swampy ground on either side. In this grows a certain large leaf that on its single stalk attains a height of 10 feet. It is the young leaf of this plant that is the favourite food of the okapi, and I venture to say that where the plant is not to be found the animal will not exist. Here, he may be found feeding as late as 8 A. M. in the morning, after which he retires to the seclusion of the forest, where he remains till nearly dusk. On the three occasions that I was at close quarters with the beast, he was perfectly concealed in this swamp leaf. Near the river Welle I found his spoor on ground frequented by buffalo and waterbuck, but this is unusual, and his companions in the forest are the elephant, the greater bushbuck, the yellow-blacked and small red duikers.

The okapi is very quick of hearing, and in that respect is classed by the Mabatti with the bushbuck. In the forest here I consider this latter beast to be more difficult to obtain than the former. On the hunting-ground of the first village that I visited, I estimated the number of okapi as five or six, at the second and third nil, and twenty miles south in the forest, on very likely ground where my guide said they were formerly numerous, there was one only, probably owing to rubber collectors who had been there.

The Okapi is killed occasionally by the natives, speared, shot, or trapped by the common African method.

At the first village I visited, three had been speared at various times; at the second and third, one each; and in the forest referred to above, my guide had shot one „.

It is stated that the expedition experienced great difficulties on their journey to Bima, and their boats had suffered severely in the rapids, but were stil serviceable. The party hoped to reach the Nile in the present month.

Gosling (Cpt), *Scott. Géogr. Mag.*, XXII (1906), 381.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

50. *Pêche.*

Les Ababua sont très peu pêcheurs ; ce sont les femmes qui sont chargées de cette mission. Elles pêchent généralement à la main après avoir barré la rivière en aval et en amont. Les femmes ne pêchent jamais dans les grandes rivières ; les enfants les accompagnent. Aux eaux basses, les Ababua font une grande consommation de crevettes. Aucun animal n'aide l'Ababua à la pêche et la pêche de certains poissons n'est pas interdite. Quelquefois ils empoisonnent l'eau pour prendre le poisson.

Tilkens.

A certaines époques, s'organisent de grandes expéditions de pêche. L'indigène quitte alors le village avec toute sa famille et s'installe en des campements provisoires, pendant 10 ou 15 jours, sur le champ de ses nouvelles occupations.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 196.

Toutes ces rivières (Bima et ses affluents) sont d'ailleurs coupées de barrages placés par les indigènes pour faciliter leur pêche.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 192-193.

L'eau des grands cours d'eau est empoisonnée annuellement pour prendre le poisson.

Périn.

Les crevettes ne se récoltent que sur la Bima et le Bali.

de Renette.

Des associations semblables à celles pour la chasse se retrouvent également pour la pêche. Les Ababua pêchent quelquefois seuls, soit au harpon, soit à l'hameçon. Ils se réunissent plus souvent, soit qu'ils appartiennent à une parenté unique, soit à plusieurs parentés voisines; c'est alors qu'on empoisonne les rivières à l'aide du *mpâli* broyé; ou bien au moment où les eaux baissent, on les barre d'une large claie ou de lignes de branches maintenues par des piquets, entre lesquel on place des nasses.

En saison sèche une autre pêche est pratiquée exclusivement par les femmes. Lorsque les eaux sont suffisamment basses, la rivière est barrée en amont et en aval. La hotte au dos, un large van à la main, les femmes poursuivent tout le poisson ainsi isolé et dont la plupart sont réfugiés dans la vase. Cette pêche ne produit en général qu'un petit siluridé (clarias) tandis que la nasse, même dans des rivières très petites, donne des characinidés et quelques beaux mormyridés à la chair savoureuse.

Tout le poisson non consommé est fumé sur de petites claies triangulaires attachées à trois branches liées en trépieds; puis enfilé sur de longues brochettes de bois. Le même procédé sert à conserver la viande.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 336-337.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

51. *Agriculture.*

L'agriculture fournit aux indigènes les principaux moyens d'existence ; les plantes cultivées sont le manioc, la banane, le maïs, l'igname, patate douce, courge, pomme de terre aérienne, épinard indigène, canne à sucre, petite banane douce. Il y a aussi une plante nommée *tikoi* dont ils extrayent le sel. Cette plante se cultive dans les marais et aux abords des huttes. Ajoutez à cela plusieurs plantes médicinales qui ne sont pas cultivées, mais conservées précieusement, ainsi lors d'un défrichement les plantes utiles ne sont pas détruites. La culture est alternante et commence à la fin de la saison sèche ; ils n'emploient pas de fumures, d'irrigation. Le travail agricole est fait chacun pour soi ; la femme s'en occupe surtout, l'homme n'intervenant que pour les gros ouvrages comme l'abatage des arbres. Les instruments aratoires sont le couteau, la hache et la houe. Les grands travaux des champs sont accomplis par les esclaves. Dans beaucoup de villages, on rencontre l'arbre dont ils font leurs étoffes en écorce battue ; cet arbre qui atteint 6 mètres de hauteur est d'une croissance rapide et ne demande aucun soin.

Tilkens.

Chaque agglomération est entourée de bananeraies immenses ayant parfois plusieurs kilomètres carrés. Le maïs est assez répandu. Le manioc est au contraire plutôt négligé et les autres légumes tels que courges, patates douces, etc., ne sont en quelque sorte considérés que comme accessoires, la banane est le principal article de consom-

mation. Aux mois de février, mars et avril, c'est-à-dire vers la fin de la saison sèche, tout le monde s'occupe des plantations qui nécessitent un travail important et difficile : le défrichement. La forêt est abattue sur d'énormes surfaces. L'abatage des gros arbres est fait par les hommes; les femmes enlèvent la brousse et travaillent la terre à la houe. Les arbres restent à l'endroit où ils sont tombés, formant là une provision naturelle de bois à brûler et de matériaux de construction et c'est entre les troncs abattus qu'est semé le maïs ou que l'on plante les bananiers sous forme d'un pied comprenant le bulbe seulement.

VÉDY, *Bull. Soc. R. B. géogr.*, XXVIII (1904), 197-198.

Les cultures sont de toute beauté. La banane constitue le fond de la nourriture. Les Ababua cultivent aussi le maïs, le manioc, l'igname et la patate douce, mais en petite quantité par rapport à la banane. La forêt de haute futaie qu'ils habitent contient des richesses tant au point de vue des produits résineux et des latex que des espèces arborescentes.

BAUW (DE), *Belg. Colon.*, II (1896), 64.

Les indigènes du bassin du Rubi cultivent le bananier, le manioc, le maïs, l'arachide et une sorte de cucurbitacée dont les graines sont oléagineuses.

Ceux du versant de l'Aruwimi ne cultivent que le manioc et le maïs.

Ils disent que leurs pères cultivaient les mêmes espèces que les gens du Rubi, mais que, fatigués d'être pillés par les Arabes, ils avaient abandonné toutes cultures. Cependant les Arabes ont aussi été dans le Rubi.

Le sol est généralement d'un rouge ferrugineux et à base argileuse; il n'y a pas de marais.

NAHAN, *Belg. Colon.*, IV (1898), 59*a*.

Vers 4 heures, nous sommes au poste d'Uguntra. Ce poste, qui dépend de la station de Djabir, est situé sur la rive nord de la Likati, près de son confluent avec un autre cours d'eau. En fait de plantations, il n'y a ici que des patates douces et du tabac.

VANDEVLIET, *Congo Ill.*, III (1894), 116.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

51 (*suite*).

Quand un indigène a un travail à faire dans la forêt, il commence par préparer du malafou et de la nourriture, puis il invite les hommes du village et leur demande de défricher une partie de la forêt. Les vieillards et les femmes restent et boivent du malafou ; à la soirée, lorsque le travail est achevé, les travailleurs boivent et mangent. L'ensemencement et la plantation du manioc est le travail des femmes, et pendant ce temps, les hommes vont dans un autre village pour y boire et y danser ; au retour, les femmes se réjouissent en buvant et en dansant. Les fruits et la moisson sont la propriété exclusive de celui qui a fait faire le travail.

Tisambi.

Chez les Ababua, le père aidé de ses fils s'occupe principalement des défrichements. Les femmes et les jeunes filles ont pour principale besogne l'ensemencement et l'entretien des plantations. Pour les grands défrichements, le chef de famille se fait aider par tous les hommes de la famille en âge de travailler.

Hutereau, de Haulleville et Maes [1], *Ann. Mus. Congo*, Sér. III, t. I, fasc. VI (1909), 85.

[1] Le chapitre IV des *Annales du Musée du Congo*, S. III, t. I, fasc. I (1909), s'occupe des tribus Magbwanda et Bokiba du groupe Babua. Les auteurs de ce chapitre n'étudient donc qu'une fraction restreinte de la peuplade qui fait l'objet de la présente monographie. Il est regrettable que ni leur texte ni leur carte n'indique la situation géographique de ces deux tribus, desquelles d'ailleurs les Bokiba seuls figurent sur la carte de de Calonne.

Quant aux associations temporaires pour le travail agricole, les *emo,* signalés chez les populations du fleuve, on n'en trouve encore aucune trace chez l'Ababua.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 337.

Outillage agricole, voir B. 47.

Vers mi-novembre, les pluies ont cessé brusquement [1] l'heure a sonné de reprendre les travaux agricoles.

Or, peu à peu, à chaque saison sèche, la parenté a été obligée de mettre de nouveaux terrains en exploitation, les anciens étant épuisés; on a abattu jusqu'aux bandes de forêt qui séparaient de la parenté voisine. De toutes parts le village est entouré de *mboé*, la brousse stérile qui envahit les cultures abandonnées.

La proximité immédiate du village n'éloigne plus les éléphants des plantations. Malgré les sentinelles, en bandes dévastatrices, ils viennent chaque nuit. Au matin, l'Ababua solitaire laissé à la garde des récoltes, voit leurs larges foulées qui se dirigent vers la forêt; et partout, les troncs brisés des bananiers, le sol fouillé à coup de pointes, le manioc déterré, attestent leurs amusements et leur appétit.

Puis, autre antienne, voici que les femmes se sont plaintes lorsqu'elles ont récolté le maïs, pendant les pluies. Les plantations seraient devenues trop distantes. Leurs doléances se renouvellent chaque fois qu'elles reviennent chargées de leur régime de bananes : " *Abwato! Nakwato pa mpési!* Comme c'est long! je mourrai en chemin ".

Aussi, lorque les hommes libres des parentés voisines se sont réunis pour discuter l'emplacement des nouvelles cultures, ces raisons les ont finalement déterminés; ils ont décidé l'exode.

Ce n'est pas toujours l'appauvrissement du sol qui oblige l'Ababua à un inéluctable abandon de son village. Quelquefois aussi l'emplacement peut être malsain, la maladie exerce ses ravages. Il suffira même d'une série d'accidents, pour qu'il sente que " ce village ne l'aime pas ".

Mais quelle sagacité et quelle circonspection l'indigène devra déployer dans le choix du nouvel emplacement,

De celui-ci va dépendre en effet la prospérité du village pendant une durée de trois ou plusieurs années, suivant l'importance de la parenté et l'écartement que la densité de population permettra d'admettre entre les hameaux.

[1] La saison sèche débute vers le 15 novembre pour finir fin mars. D'avril à novembre, le climat est généralement humide et chaud, marqué de pluies, d'orages violents, avec recrudescence en mai et en octobre.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

51 (*suite*).

Mais en démarches et en discussions le temps a passé. La troisième lune de la sécheresse vient de se lever et il faut que les semailles soient finies au début des jours de pluie.

C'est le moment où le proverbe Ababua dit " qu'il importe de ne plus échanger ses couteaux de travail contre des couteaux de parure."

Un matin, tous les hommes valides de la parenté, depuis le chef jusqu'au dernier gamin, partent pour le nouvel emplacement, le *libandu*, couteau de travail dans la main droite, la main gauche maniant un long bâton en guise de picot. L'épais taillis tombe sous l'effort collectif. Le travail ne s'interrompera plus; on couche à terre autour d'un feu de campement; les femmes affairées arrivent journellement de l'ancien village, portant sur la tête de larges écuelles de nourriture.

Bientôt tout le sous-bois est débroussé; il ne reste plus que les arbres impassibles. Au bord du *liva* ainsi obtenu, quelques hommes établissent des logements provisoires, petites cabanes à base rectangulaire, dont les parois sont faites de larges lames d'écorce et qu'on recouvre grossièrement de joncs et de branches feuillues. D'autres à la hache, commencent l'essartage. Un échafaudage grossier, fait de deux ou trois baliveaux liés, permet d'attaquer les troncs à trois ou quatre mètres au-dessus du sol, à un endroit où le fût est de moindre diamètre et le bois moins dur qu'à la souche. Beaucoup de vieux troncs sont creux et vermoulus; on ne se donne pas la peine de les abattre à la main; les fânes séchées sont entassées à leur pied, le feu se communique bientôt à l'intérieur de l'immense cheminée.

C'est le moment de plus grande activité de l'année entière. Le soir le spectacle est féerique des immenses foyers d'herbes éclairant d'en bas la voûte noire des frondaisons, plus élevées encore depuis que le sous-bois a disparu, tandis que la fumée monte en colonnes bleues et que tout autour les fûts enflammés s'élèvent en piliers de feu. Parfois l'un d'eux s'écroule, dans un éblouissement d'étincelles.

C'est ainsi qu'en quelques semaines la sylve impénétrable fera place à une immense *ngwé*, prête à la culture, noircie encore de cendres et jonchée de troncs abattus, qui serviront de réserve de bois de chauffage.

Si l'absence de limites naturelles et la proximité de parentés voisines font craindre des discussions, le *ngwé* est encerclé d'abord d'une longue liane attachée à des piquets, qui feront bientôt place à une rangée de bananiers, destinée à servir de bornes.

Le travail agricole *collectif* des hommes est terminé.

Déjà depuis quelques jours des femmes sont arrivées au nouvel emplacement, apportant avec elles les ustensiles de cuisine. Le village n'est plus gardé que par quelques vieillards.

Bientôt des caravanes continues circulent : les femmes portant des hottées de jeunes pieds de bananiers ; les épis secs de maïs qu'on avait réservés pour les semailles sont descendus des arbres où on les avait pendus en grappes à l'abri des pillards, ou des petits greniers installés au-dessus des cuisines.

Chaque femme se choisit ou reçoit du chef de parenté la partie de la plantation qu'elle aura à cultiver. Quelquefois elles travaillent à plusieurs, mais ce n'est là qu'un fait fortuit, dépendant plutôt de raisons sentimentales et d'inclinaisons personnelles. Le travail agricole de la femme dans la parenté, a toujours un caractère *individuel*.

Le sol est creusé à l'aide de la petite houe (*ngussa*) et les bananiers mis en terre en lignes espacées d'environ 2^{m}.50 pour autant que les troncs abattus le permettent. Aussitôt après, les femmes, entre ces rangées, font la semaille du maïs. Lorsque celui-ci aura été récolté on le remplacera par le manioc.

L'Ababua connaît six variétés différentes de bananiers. D'un choix judicieux entre les variétés hâtives ou tardives dépendra la régularité de la production. Ce sera là où se montreront les qualités de la bonne femme de ménage. Il y a d'abord la petite banane de Chine (*bilâ*) introduite par les Arabes, qui sera plutôt plantée aux abords du village et réservée comme friandise.

Il faudra comme pis aller quelques *abèddè* et *akwétâ*, variétés à régimes peu fournis, à fruits petits, le premier allongé, le second plus court, peu savoureuses, et peu farineuses, mais qui se distinguent par une grande précocité. On peut les cueillir alors que les autres sont à peine formés. Puis la *mburu* et la *gudu* à très gros fruits, beaucoup plus appréciés.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

51 (*suite*).

Mais la meilleure sera la *ngussè* un peu tardive, mais portant des régimes si pesants, qu'on doit les étayer, savoureuse et qui coupée en rondelles, macérées dans l'eau, donnera, après fermentation, une bière excellente et acidulée.

La *ngussè* présente cet autre avantage d'être très vivace et de donner des rejets qui, l'année suivante produiront encore quelques régimes.

Un terrain quelconque donnera donc en moyenne une récolte de maïs la première saison des pluies, vers août-septembre, une récolte de bananes vers la fin de la saison des pluies, plus quelques régimes la seconde année, enfin une plantation de manioc qui succèdera au maïs, commencera à être exploitée à la fin de la saison sèche (janvier) et durant toute la saison des pluies servira de réserve jusqu'au moment où le manioc deviendra amer et sera abandonné; à partir de ce moment le terrain est considéré comme épuisé.

Si donc à certains moments de l'année il y a abondance, notamment vers la fin de la saison des pluies, au moment où coïncident les trois récoltes, par contre l'Ababua passe annuellement des moments difficiles alors que la banane est presque épuisée et que le maïs n'est pas encore mûr.

Aussi n'a-t-il pas hésité, dans les régions où il a été en contact avec l'Asandé, à emprunter à celui-ci la coutume de faire une seconde culture vers juin-juillet, comportant surtout la banane et un peu de maïs. Cette culture dite *bakussa* étant décalée de six mois sur la première, les moments de maximum de production des bananes viendront coïncider avec ces moments difficiles et rétablir l'équilibre économique de la parenté. Cette amélioration est adoptée par les Mondungwâlé, les Mobalia, quelques Balissi, quelques Bobwa Bulungwa. Les six variétés de bananiers, deux variétés de maïs, deux variétés de manioc, forment la base de l'alimentation.

Mais parallèlement, que d'autres produits végétaux sont utiles, sinon indispensables!

Il faut d'abord se procurer le sel, apte à relever la saveur grasse des aliments. Pour cela, tous les hommes iront préparer le *èsoa*. A un coude du ruisseau, dans quelque anse d'accès facile, on choisit un terrain correspondant à peu près au niveau de l'étiage, on le débarrasse des souches et des herbes aquatiques. C'est là que les femmes vont aller semer ou repiquer le *kwé*, petite labiée aux fleurs bleues.

Lorsque la plante est devenue grande, on la coupe, la fait sècher puis après l'avoir empilée en meules qu'une couverture de branchages protège contre la pluie, on la brûle lentement. Les cendres sont placées sur une claie ou une natte servant de filtre, on verse de l'eau jusqu'à complet lavage; recueillie dans les pots, et soumise à ébullition, elle laisse un résidu salin, grisâtre et un peu amer.

Un autre ingrédient des plus utiles est le *suï*, graines d'une variété de courge qui écrasées et soumises à la chaleur donnent une huile très appréciée; aussi y a-t-il toujours quelque coin de la plantation réservé aux courges. Dans l'espoir de leur voir produire des fruits abondants et des graines innombrables, la femme Ababua ne manquera pas de commettre les rites de multiplication; elle cueillera les fruits du *lio*, arbre très productif et les jettera sur le champ, afin que la courge soit aussi productive que le *lio*.

Dans quelques régions on cultive aussi un peu d'arachides. Quelques plantes de tabac, des piments seront semés à la lisière du village. Il est nécessaire également de songer à la pêche et de planter les espèces dont le feuillage ou la racine, écrasée et immergée empoisonnera les rivières : *mpâli*, légumineuse en buissons à grande grappes de fleurs blanches, quelquefois aussi un arbrisseau à fleurs jaunes. Quoique cela soit indigne d'un mâle, bon tout au plus pour les femmes, un Ababua se laissera quelquefois entraîner par sa gourmandise à commettre lui-même quelque menue plantation : ce seront des légumes qui lui auront plu dans un village voisin, ou qu'il aura trouvé en forêt, patate douce, pomme de terre aérienne, igname, le *biti* au feuillage acidulé ou le *pâ*, solanée dont le fruit vert donne un plat agréable, le *ndio*, le *kulia* dont le fruit jaune remplacera le maïs en temps de gêne, parfois aussi un *bâkwè*, espèce de potiron qu'on sèche pour en faire des caisses de résonnance pour les mandolines. Il mettra également en terre l'*élanga*, qui, cuit avec le *sui*, lui assurera la réussite dans ses transactions commerciales.

Dans la forêt voisine, il ira chercher quelque utile ingrédient. Dans la région du Nord ce sera surtout la noix palmiste, existant sur une

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

51 (*suite*).

bande de 2 à 3 kilomètres de largeur longeant la lisière Nord de la forêt, et dans les îles de l'Uelé.

Au moment de la maturité, les régimes sont coupés, les noix en sont détachées et mises au soleil. Quand leur enveloppe rouge commence à se ternir d'une buée de fines gouttelettes, les noix sont portées au pressoir. Celui-ci consiste en un sac d'étoffe tressée, dans lequel on introduit les pulpes et qu'on resserre peu à peu en en tordant l'ouverture à l'aide d'un bâton.

L'huile ainsi obtenue est brun orange, renferme de nombreux débris végétaux ; elle a une saveur forte.

Epurée par ébullition, elle devient jaune clair et perd en partie son odeur. C'est le *Kambili*, huile de toilette, indispensable pour conserver la peau souple et lustrée. Les élégants y écrasent quelques *nkoï*, petites racines bulbeuses dont l'odeur se rapproche de celle du patchouli.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 316-323.



B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

52. *Élève des bestiaux.*

Comme animal domestique l'Ababua n'a que le chien, dont il se sert pour la chasse. Ces chiens sont pour la plupart transparents de maigreur, manque de soins de la part de leur maître. Les chiens cherchent leur nourriture où ils peuvent et ils sont souvent voleurs. L'Ababua ne possède aucun autre animal domestique. La chèvre et la poule n'existent pas chez eux. Il y a quelques poules chez les grands chefs; cet animal aurait été très répandu avant une guerre faite aux Matamatames (Arabes ?), disent les indigènes.

Tilkens.

L'élevage de la poule est rare, celui des autres animaux est inconnu.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 273.

L'Ababua ne possède presqu'aucun autre animal domestique que le chien, la chèvre et la poule n'existant qu'en petite quantité.

Périn.

L'élevage de la poule est actuellement répandu à peu près partout.

de Renette.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

53. *Tissage. couture, confection.*

L'indigène ne connait pas la fine aiguille, mais il se sert d'une espèce de clou effilé et percé d'un trou à la tête, avec lequel il assemble les étoffes avec des points d'un centimètre de largeur. Ce sont les hommes qui assemblent les étoffes. Le fil est de nature végétale (fibres).

Tilkens.

Quant au tissage des fibres végétales, il est moins pratiqué. Nous n'avons jamais vu aucun instrument spécial pour cette industrie. Les tissus obtenus sont très grossiers; ils ne servent généralement que comme ceinture; parfois, les mères de famille se servent d'une bande de tissu, large de 20 centimètres environ, dans le but d'y asseoir leurs jeunes enfants. Cette bande est passée en bandoulière et le nourisson est, en même temps, assis sur l'étoffe et à califourchon sur la hanche de sa mère.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 273.

Les Ababua possèdent des aiguilles pour coudre les pièces de leurs pagnes.

Tisambi.

Le fil de *mpé* provient des nervures d'une feuille de palmier séchées. A l'aide de ce fil, l'Ababua fabrique une étoffe tissée, le *lingamba*. Une trame de fil est tendue entre deux pièces de bois dont l'une repose à terre, l'autre est solidement fixée entre deux arbres p. e. Le tisserand écarte la trame à l'aide d'un baton *epapwâ* puis introduit le fil courant.

Chaque fois que l'un de ceux-ci a été placé, il est ramené vers le bas avec l'*epapwâ* et battu. L'étoffe obtenue est grise, assez grossière

et peu usitée; on en fait rarement des pagnes, plus souvent de larges bandes que les mères mettent en bandouillère pour porter les nourissons, enfin des liens pour pendre le bouclier sur l'épaule.

Pour éviter que l'écorce battue ne s'effrange, l'Ababua la borde d'abord d'un linge de surgets en fil de *mpé* sur lequel vient s'ajouter un ourlet au point de feston.

Tous ces travaux sont effectués par les hommes, individuellement.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 328-329.

Etoffe d'écorce battue, préparation, etc., voir nº 34.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

54. *Vannerie.*

La vannerie est fort en usage. En général on poursuit un but purement utilitaire dans cette branche de l'industrie. Elle comprend la confection de paniers, de nasses, de bonnets de paille tressée, de nattes et de gaines pour fers de lance. Au moyen de lianes minces et flexibles, les Ababua tressent également de très solides boucliers.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 273.

Ils font surtout les souples nattes, soigneusement bordées, qu'ils emportent avec eux pour se reposer en voyage, et les chapeaux de paille.

Les nombreuses variétés de joncs divers vont leur donner la matière première pour le travail de vannerie. Le *likombé*, semi-ligneux, servira à faire des boucliers légers, le *ngoï* et le *bobi* donneront des paniers multiformes, depuis la hotte profonde que la femme porte, retenue par une liane passant sur le front, jusqu'au petit van destiné à faire voler les ailes tombées des termites, en passant par toute la série des corbeilles où l'on garde le maïs, de la grande claie servant à sécher la farine, du panier plat dans lequel on lave le suï.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 331.

Le ngoï donne aussi des cordelettes très durables.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

55. *Poterie.*

La poterie ne présente aucun caractère artistique ; les vases sont cuits à l'air libre et fabriqués sans emploi de tour à potier.

Tilkens.

La poterie est de terre et façonnée à la main. Les vases sont tous d'une forme à peu près identique, c'est-à-dire presque sphériques et à large ouverture. Aucun ornement n'intervient qui leur donne un cachet particulier.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 274.

Les Ababua se servent d'une terre spéciale que les femmes vont chercher loin du village et qui ressemble à de la farine ; ils la pétrissent et les femmes donnent à la matière la forme voulue en en faisant d'abord une boule, puis en enlevant le centre, enfin en façonnant l'intérieur à l'aide d'instruments en bois. Le vase est mis ensuite au soleil jusqu'à ce que la terre soit séchée complètement.

Tisambi.

Tout Ababua sait se pétrir une tête de pipe et la cuire, ou bien encore quelque pot de minime dimension. Mais lorsqu'il s'agit de façonner les immenses pots à bière contenant jusqu'à 50 litres, il faut une habileté plus grande; on s'adresse alors à une des femmes de la parenté, plus experte; parfois même on l'empruntera au chef d'une parenté voisine. La potière s'appelle *ntété* ou *nkâ mo ntété.* Après avoir ébauché grossièrement au pouce le vase, elle le fait tourner lentement de la main gauche tandis que la main droite maintient un

morceau de bois qui dégrossit la matière suivant les courbes désirées. Un fruit rond et poli comme un marron d'Inde sert à frotter l'intérieur pour le dresser. Il n'y a plus qu'à faire à la pointe du couteau quelques ornements très simples. Le vase peut être mis à sécher au soleil modéré. Pour le cuire, on le retourne et au-dessus de lui on forme une espèce de hutte faite de gros tisons flambants arcboutés. Quand il en sort, le pot est devenu noir, et peut être mis au feu avec précaution. La ntété joint généralement à sa spécialité l'art de la sparterie et fabrique des nattes ou des chapeaux de paille. La parenté parmi laquelle se trouve une bonne potière loue le travail de celle-ci aux voisins; une partie du paiement reviendra au mari de la potière, l'autre partie reste aux mains de celle-ci.

Chez les Mabinza, au contraire, il y aura échange, la potière restant travailler chez elle; la curieuse *location de travail* citée plus haut n'a été notée par moi que deux fois, et je craindrais à l'heure actuelle d'affirmer que la coutume en est tout à fait généralisée.

La potière n'use d'aucun rite magique direct, mais depuis le moment où elle va chercher ses matières premières jusqu'à la fin de son travail, elle doit non seulement s'abstenir de toute relation sexuelle, mais même éviter à ses vases en voie de séchage tout contact mâle, sous peine de les voir se briser à bref délai.

Je me souviendrai longtemps des homériques imprécations que déversa sur moi une vieille mo ntété Bulongwa par ce que j'avais porté une main imprudente sur un de ses *mbié*.

Dans quelques endroits, il existe des hommes exerçant le même métier et qui eux aussi doivent éviter les relations de l'autre sexe au moment du travail.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329-330.

Description d'un pot des environs d'Ibembo, conservé au Musée de Tervueren :

Pot en terre grisâtre; virant au rouge dans les parties les mieux cuites; surface entièrement noircie. Col droit à peine marqué; panse étroite, côtelée; col orné de dessins en chevrons imprimés; fond aplati. Hauteur 7 centimètres; diamètre de la panse 8,5 centimètre; ouverture 7,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XVIII n° 265).

Haulleville (De) et Coart, *Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr.*, 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 185.

B. — **Vie matérielle.**

56. *Métallurgie et forges.*

Le fer (Limbili) est le seul métal travaillé ; son minerai se rencontre à 2 ou 3 mètres de profondeur. Il est placé sur un feu de braise activé par un soufflet, puis porté au rouge et déposé alors sur une grosse pierre. Là il est battu par une lourde pièce de fer sans manche de forme cylindrique ou quadrangulaire de 30 centimètres de haut (Baagbwè). Le fer ensuite débarrassé des impuretés, martelé, chauffé et finalement transformé en lames de couteau ; ces lames sont ensuite aiguisées à l'aide d'une certaine pierre.

Tilkens.

Chaque village possède son ou ses forgerons qui sont des hommes très considérés à cause de leur adresse et leur utilité incontestable. Leur outillage comprend d'abord une enclume, formée d'un bloc de fer allongé de 7 à 8 centimètres de diamètre et d'une longueur de 40 centimètres environ qu'ils plantent verticalement en terre, un ou plusieurs marteaux formés d'un bloc de fer de 15 centimètres sur 5 de diamètre, fiché en un manche de bois, et des soufflets. Ces derniers formés de cylindres de bois ou de terre d'où partent des tubes de terre, convergent vers un cône dont la petite extrémité aboutit au feu. Le haut des cylindres est fermé au moyen d'un couvercle lâche, en peau, dont le centre est traversé par un long manche de bois. En soulevant et en abaissant ce manche, le forgeron aspire et refoule l'air dans le cylindre. Outre ces trois outils indispensables, le forgeron possède parfois une tige de fer mince terminée en pointe mousse et semblant plus dure que le fer qu'il travaille ordinairement. C'est cette sorte de burin qui lui sert à tracer sur les armes les dessins qui leur donnent le cachet particulier à la tribu. Les lances, sabres, couteaux, pointes de flèches, instruments agricoles, ceintures d'anneaux etc,, sont l'œuvre de ces artisans qui sont constamment occupés. Il faut ajouter à ces objets, des grelots et grosses cloches de fer.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 272-273.

L'Ababua travaille très bien le fer ; les lances et les couteaux de cette région sont de beaux spécimens.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 65.

Presque partout le minerai de fer se rencontre à fleur de terre ; aussi y a-t-il chez les A-Babua des forgerons de tout premier ordre.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 519.

Le minerai de fer est trouvé à peu de profondeur ; ceux qui en veulent vont le chercher et le reconnaissent en frappant le minerai avec l'ongle.

Le cuivre en minerai est rare ; ils l'extrayent à l'aide de galeries qui souvent s'effondrent ; ils se servent de couteaux pour les creuser.

Le forgeron est appelé : *embebessé,* et il est surtout considéré à cause de sa richesse.

Tisambi.

Dans ce village (Motokwe) se trouvent trois forges ou des indigènes fondent du minerai de fer. Ces forges consistent en un hangar en feuilles placé sur un plan incliné le plus souvent sur une grosse termitière ; le toit du hangar repose à terre à droite et à gauche, il a 6 à 7 mètres de longueur ; la hauteur est celle d'un homme de taille moyenne. A environ 4 ou 5 mètres de l'entrée le sol est converticalement dans le sens de la largeur du hangar et la terre est enlevée depuis l'entrée jusqu'en cet endroit, de façon à obtenir, à environ 2 mètres du fond du hangar, un atelier ayant environ 60 centimètres de haut.

La surface de cet atelier est soigneusement nivelée et battue, puis on pratique au milieu et dans le sens longitudinal une tranchée d'environ 1^{m}50 de longueur de 40 centimètres de profondeur et de 40 centimètres de largeur. Dans cette tranchée se fond le minerai. C'est probablement pour obtenir le tirage, que l'on place le hangar sur un plan incliné, car de cette façon le bout opposé à l'entrée fait office de cheminée.

Le soufflet de forge est en bois et à quatre compartiments ; chaque compartiment est recouvert d'une peau d'antilope à laquelle est fixé un bâton de rotang qui sert à faire fonctionner le soufflet. Les quatre compartiments aboutissent à un entonnoir en terre réfractaire

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

56 (*suite*).

qui est renouvelé chaque fois qu'on recommence une nouvelle fonte. Ces entonnoirs sont faits avec de la terre provenant d'une petite termitière en forme de champignon, qui atteint parfois 50 centimètres de hauteur; c'est la demeure du *Termes mordax*. Ces hauteurs sont pulvérisées et réduites en mortier.

Les entonnoirs sont simplement séchés au soleil; sur les rives de l'Aruwimi, ils sont faits avec la terre qui sert à la poterie et sont également séchés au soleil. Plusieurs minières abandonnées à la suite d'éboulements, se trouvent à côté de celle-ci.

Les indigènes ne savent pas vers quelle époque ils ont commencé à fondre le fer.

Le minerai est broyé en petits morceaux que l'on mélange à de la poussière de charbon de bois; le tout est séché au soleil, puis passé au tamis dans la tranchée, de façon à former une couche d'environ 4 centimètres d'épaisseur, 15 de largeur et 70 de longueur. Cette couche est recouverte d'une feuille appelée legongo; elle sert aussi à faire les toits; si une feuille ne suffit pas on en met plusieurs à la suite l'une de l'autre.

L'entonnoir en terre qui a presque toujours une longueur d'environ 70 centimètres, est couché sur les feuilles tout le long du minerai, puis on met le charbon dans la tranchée. Ensuite on place le soufflet sur deux perches se croisant par le bas, de manière qu'il arrive à hauteur de la tranchée et communique avec l'entonnoir. L'autre bout des perches est appuyé à la paroi du toit.

L'entonnoir est retiré graduellement vers l'avant de la tranchée, au fur et à mesure que le minerai entre en fusion. C'est pour que cette opération ne dérange pas la couche de minerai qu'on la recouvre de feuilles.

Il faut environ 4 heures pour fondre le minerai; ce temps écoulé il reste dans la tranchée un morceau de fonte ayant la forme que l'on avait donnée au minerai.

Bandjangani possède aussi une forge; les indigènes se procurent le minerai à la minière signalée plus haut et qui est la propriété commune à tous les indigènes de la région.

Les villages sont propres, il y règne une certaine activité qu'on ne remarque pas chez les indigènes qui ne s'occupent pas de la fonte du minerai. En arrivant, on entend le bruit des forges. Sous des hangars se trouvent entassés de grands paniers de charbon de bois et devant les cases le minerai est étendu au soleil pour le rendre plus fusible. Dans les forges, attendant leur tour de souffler, des indigènes discutent bruyamment et boivent à l'aide de chalumeaux, l'eau qui se trouve dans un mortier en bois et dans laquelle on a fait macérer de la noix de kola broyée avec du pilipili ou piment indigène. Ils attribuent à cette boisson des propriétés aphrodisiaques qu'ils vantent hautement.

Les indigènes des villages ou l'on fond le minerai ne façonnent guère la fonte; celle-ci est vendue aux riverains de l'Aruwimi et aux gens qui ne possèdent pas de minerai.

NAHAN (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 557*b*-558*b*.

En dehors de l'occupation de potier, qui, comme je l'ai noté, tend à se spécialiser, nous ne rencontrons, chez l'Ababua, que le forgeron qui exerce un réel métier. L'importance de son industrie est considérable puisque, comme nous le verrons, le couteau est devenu l'unité monétaire des échanges. Le forgeron Ababua est réputé pour ses produits qui sont recherchés par les groupes ethniques voisins. Aussi, doit-il avoir connaissance de charmes magiques spéciaux. Quoique son fils élevé dans la forge acquiert rapidement une connaissance du métier, celui-ci n'est pas nécessairement héréditaire et n'importe quel homme, industrieux, peut, après un stage, acheter la “ médecine du forgeron. „

Le seul minerai qu'il sache réduire est un oligiste (Fe_2 O_3) qui se trouve parfois dans de gros blocs de limonite (Fe_2 O_3 hydraté, quelques centièmes d'argile), minerai beaucoup plus commun; noir, avec une poussière rouge, cet oligiste est identique à celui qui, dégrossi et poli, a servi à fabriquer les haches néolithiques, si nombreuses dans l'Uellé. De ce fait, le primitif néolithique à pu apprendre à connaître la réduction des oxydes de fer un jour où sa hâche fut oubliée dans le foyer. Nous avons déjà noté le pouvoir magique de la hache de l'époque de la pierre polie : ceci explique peut-être le fait que j'ai rencontré un Momémé, qui refusait de ramasser le minerai sous prétexte que celui-ci possédait un pouvoir dynamique néfaste, que seul, le forgeron connaissait et savait annihiler.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

56 (*suite*).

Cet oligiste ne se trouve que dans quelques régions, chez les Bobwa, les Mobalia, les Bokiba et sur la haute Tchimbi. Aussi, si tout clan important possède son forgeron, la plupart d'entre eux ne traitent pas la matière première mais font usage de vieilles lames usagées; la forme même du travail varie suivant qu'on se trouve dans une zône métallifère ou non.

Dans les régions métallifères, le forgeron cherche son minerai lui-même, en tire soit des lances, des couteaux, soit des lingots (*limbili*) qu'il revend ensuite, exerçant de la sorte un métier caractérisé.

Ailleurs, au contraire, c'est le client lui-même qui apporte la matière première que le forgeron se contente de façonner, réalisant ainsi la forme de travail dite " à domicile „. Dans ce dernier cas, le paiement consiste en quelques vivres et en résidus de métal non utilisés. Parfois aussi, surtout au moment de la saison sèche, le client donnera un coup de mains aux plantations, abattra un arbre pendant qu'on lui répare ses armes. Le paiement est assez minime et contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le forgeron Ababua n'est pas nécessairement un homme riche. J'ai souvenir d'une matinée passée sous le hangar du forgeron des Bonzodo, qui, très entouré, fabriquait des " libandu „. Comme je lui avait dit en plaisantant : " Un homme sachant travailler comme cela doit être un grand chef, avoir beaucoup de couteaux et de femmes. „ Il me répondit : " Nous autres, hommes noirs, nous ne mettons pas de richesses de côté; tous les soirs, quand mon travail est fini, je vais à la rivière puis dois venir manger chez mes frères [1], parce que les femmes ne m'aiment pas. „

Aussi n'est-ce pas sans fierté que le forgeron poinçonne ses couteaux et ses lances d'un nombre de trous correspondant au

[1] C'est-à-dire : " Je suis célibataire, n'ai pas de femmes pour me préparer la nourriture. „

nombre de femmes dont il touchera le paiement; c'est en même temps une signature et une attestation de la valeur de l'artisan, puisque de sa richesse.

Le minerai d'oligiste est réduit dans un foyer de charbon de bois; un choix judicieux des essences forestières est nécessaire pour obtenir un feu de forge agissant rapidement. Ce feu est activé [1] par une soufflerie formée généralement de trois cylindres de bois, fermés à la surface supérieure par une peau, liée à son centre à un bâton; en levant et abaissant celui-ci on aspire et souffle le vent dans trois tuyères coniques convergeant sous le feu. L'enclume se compose soit d'une pierre, soit d'une pièce cylindrique de fer, soit, chez les meilleurs forgerons, d'une pièce quadrangulaire enfoncée dans un bloc de bois et dont l'une des faces est lisse, l'autre travaillée au burin, de façon à présenter une surface rugueuse.

L'outillage comporte en plus une série de marteaux emmanchés et un burin à pointe mousse. Le minerai est chauffé avec précaution et battu doucement pour éliminer les premières scories. A mesure qu'il s'épure, le fer commence à se souder au martelage. Au bout de quelques chauffes, le feu est activé complètement, au point parfois de donner les étincelles éblouissantes du fer qui brûle. Aussitôt la lame du couteau ou de la lame profilée, l'enclume est retournée de façon à présenter la partie rugueuse. C'est sur elle que sera battu le définitif couteau de travail ou la lance de chasse, qui resteront noirs, bruts et rugueux. On refroidit la lame dans l'eau. Par contre, pour un couteau de parure, le forgeron laissera généralement le centre noir et rugueux, accentuant même ces ondulations à l'aide de délicats coups de burin, tandis que les bords en seront polis au sable et à l'eau d'abord, ensuite à l'aide d'une herbe dont la feuille est couverte de petites aspérités rugueuses. Parfois aussi complètement polis et ornés d'incisions longitudinales au burin, les couteaux sont aiguisés sur des agates. (Pour l'ornementation, voir E. 125).

Les lances s'emmanchent généralement par une douille fendue et refermée à chaud sur la hampe, souvent assujettie par une goupille. Les couteaux, le plus souvent, sont fixés à l'aide d'une mèche qui traverse le manche comme dans nos fleurets et vient se river à l'autre extrémité. La poignée du couteau est caractéristique dans sa forme. Les lances sont ornées d'anneaux de fer ou de cuivre, les plus belles d'entre elles portent en outre un long talon pointu en fer.

Tous les petits débris métalliques sont utilisés pour faire des couteaux de moindres dimensions : rasoirs, (*liwali*), couteaux à ongles, etc., des aiguilles, des aiguilles à tatouer, des hameçons.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

56 (*suite*).

Chaque couteau ou lance, suivant sa forme ou ses parties polies, porte un nom spécifique et a une valeur d'échange variable.

Voici la nomenclature des objets obtenus par le travail du forgeron:

1° Couteaux de travail (*libandu*), couteau de cuisine (*bissingani*), couteau de ceinture (*poka*), lance de chasse (*makéro*), houe (*ngussâ*), hache (*mbonô*), harpon (*nganga*), sabre de combat (*assumbi* et *enono*), couteau de sacrifice;

2° Couteaux de parure et d'achat : *Mambwôté, parumâ* (très appréciés) *mbakwé* (forme ancienne et peu usitée), *gongokupi, mopeïa*, hache d'apparat, hachette;

3° Lances de guerre et d'achat : *Banzié, Malubessa, Mbâkwé, Kangati, Limbanga, Epili;*

4° Instruments de musique : *Kongo,* haute cloche de sacrifice, qui se bat à l'aide d'une baguette de fer; *Bongé*, cloches doubles reliées entre elles par un fragment de peau d'éléphant et qu'on bat à l'aide d'une mailloche en caoutchouc; *Limbao,* gros grelot qu'on agite à la main dans la suite d'un chef; *Bengbé*, grelots de danse;

5° L'art délicat et l'adresse technique du forgeron se manifestent encore dans une série d'objets de parure, que nous étudierons plus tard, bracelets, bagues, chaînettes, épingles à cheveux. L'Ababua connaît de temps immémorial, le cuivre rouge qu'il se procure chez les Budza, remplacé depuis peu par le laiton d'Europe. Il en tire uniquement des ornementations sur les manches de couteaux, les lances, gaines, etc., etc.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 331-334.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

57. *Meunerie.*

La réduction en farine du manioc et du maïs se fait au moyen du pilon et du mortier ; ce travail est réservé aux femmes.

Tisambi.

Du maïs on tire une farine dite *Konzipweté.*

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

58. *Travail du bois.*

Le bois est travaillé par les Ababua. Outre les meubles dont nous avons parlé (voir n° 43), il faut noter la fabrication des manches de couteaux, de grosses cloches en bois très dur, de boucliers et de masques qui trouvent leur usage dans les danses.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 273.

Les Ababua font en bois les objets suivants : manches de couteaux, pilon de mortier, trépieds servant à étendre les nattes, boucliers, petites chaises, cuves pour fabriquer la bière et le malafou, cloches, tam-tam, masques, etc.

Tisambi.

Fabrication de gongs en bois, voir B. 62 et E. 128.

Ce travail pratiqué par les hommes fournit à la parenté tout un menu outillage et des objets d'ameublement. Voici quelques objets de bois taillés au couteau, qui se trouvent dans tout village Ababua ; le côté ornemental en sera étudié plus tard.

Ecuelles oblongues, cuiller, pilon et mortier de cuisine.

Epapwa souvent sculptées.

Grelots en bois, qu'on pend au cou des chiens pour la chasse.

Longs sifflets ornés de peau de varan ou de singe.

Boucliers rectangulaires et ovales, de bois dits *likuma* et *kongo.*

Poignées ornées des boucliers *likombé, vara* et *mondoï.*

Petites chaises rondes des femmes ou *puï.*

Ligb'angbâ, appui rustique fait d'un nœud de branches difficile à trouver. Il faut qu'autour d'une branche principale viennent converger au même endroit quatre branches secondaires, de telle façon que deux d'entre elles forment trépied avec la branche principale.

L'Ababua s'assied à terre, reposant l'échine contre celle-ci, tandis que les deux dernières branches viennent de part et d'autre lui servir d'accoudoir.

A la même industrie se rapporte la recherche des hampes de lance, des mille amulettes de bois que nous étudierons au chapitre de la magie, des écorces qui, enroulées et cousues, forment les boîtes à couvercle, dans lesquelles l'Ababua enferme ses bijoux et sa menue fortune; ajoutons-y les manches des hâches, des houes et des couteaux et les fragments d'écorces liés par des lianes servant de gaînes à ces derniers.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 330-331.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

59. *Corderie.*

La corderie est aussi une occupation des Ababua, les produits de cette industrie servent à une foule d'usages et principalement à la confection des filets de chasse ou de pêche.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 274.

Les filets se font avec de la ficelle au moyen d'une navette, semblable à celle dont se servent nos mailleurs. On fabrique la ficelle avec le plantin du bananier ou avec les filaments obtenus par le sillage de l'écorce de certains arbres. Le fileur assis par terre, prend une mèche de filaments qu'il tient d'une main par le milieu; il boudinne simultanément les deux moitiés sur la cuisse en se servant de la paume de l'autre main; il lache ensuite le milieu de la mèche et les deux torons se réunissent instantanément en tortis. Au fur et à mesure des besoins les torons sont alimentés par des mèches, et la ficelle ainsi obtenue est enroulée en pelotte.

Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 203.

A l'aide de la liane *ngossè*, effilée, puis tordue dans les doigts, l'Ababua obtient une corde *kambâ* excellente, usitée surtout pour fabriquer les filets de chasse. Le point de filocheur est le même que chez nous, la largeur de la paume de la main servant généralement de mesure pour la dimension des mailles.

Une espèce de jonc très souple, le *ngoï*, coupé au couteau dans le sens de la longueur et formé en tresse à trois ou quatre brins donnera des cordelettes plus durables.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

60. *Tannerie.*

A la préparation de l'étoffe se rattache celle des peaux. Ne connaissant pas les méthodes de tannage de l'Asandé, l'Ababua se contente de nettoyer soigneusement au couteau les dépouilles des bêtes tuées et de les sécher au soleil, en les fixant par des chevilles.

Ce seront la civette, dont un carré de peau protègera le cou des chiens en chasse ; le chat sauvage et la genette, ornements dans les danse et la guerre ; le léopard, médecine de puissance qui ornera les gaines de lances ; les peaux de singes donneront une petite calotte dont se servent les femmes ou le grand bonnet de cynocéphale, ornement de guerre des hommes libres ; les peaux d'antilope qui entoureront, symbole de vigueur et de légèreté, les grands tambours de danse.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 329.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, métiers, occupations.

61. *Teinturerie.*

62. *Extraction des minerais et des roches.*

63. *Autres métiers et occupations.*

La taille du gong, sans former un métier exclusif comme celui du forgeron, n'en n'est pas moins monopolisée par quelques spécialistes particulièrement habiles, ayant l'oreille exercée à " accorder „ les deux lèvres à l'intervalle voulu et qui, lorsqu'ils sont appelés en dehors de leur parenté, touchent un paiement pouvant atteindre trois lances.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 366.

64. *Légendes relatives à l'invention des métiers.*



C. — **Vie familiale.**

a) Naissance.

65. *Avant la naissance.*

Les menstrues ont pour causes les rapports avec un homme et leur disparition annonce que la femme est enceinte.

Tisambi.



C. — Vie familiale.

a) NAISSANCE.

66. *Accouchement.*

L'accouchement se fait sans préparation aucune et sans pratique spéciale. La mère est en général prise de fièvre pendant la journée qui suit l'accouchement.

TILKENS.

Les accouchements doivent se faire très rapidement et très facilement, car des femmes voyageant avec des colonnes, des détachements de soldats, ont été vues, obligées de s'arrêter au milieu de l'étape, prises qu'elles étaient par les douleurs de l'enfantement, rejoindre le lendemain à la pointe du jour la colonie avec un gros bébé en plus.

PÉRIN.

L'accouchement se fait dans la hutte de la femme, pas dans une hutte spéciale. On met des herbes par terre, elle s'assied et une femme se met derrière qui tient au-dessus du coude les bras de la patiente pour l'aider. Une autre femme se tient devant et regarde la venue de l'enfant. L'accouchement est public, personne n'est tenu éloigné de la hutte. Les parents viennent assister à l'accouchement. Si l'enfant est mort-né, il est enterré et ils pensent que c'est un mauvais sort jeté à la femme qui a produit cette mort. Le cordon ombilical est laissé aussi long que les jambes de l'enfant sont longues.

TISAMBI.



C. — Vie familiale.

a) Naissance.

67. *Soins donnés à la mère et au père.*

Lorsqu'une femme vient de s'accoucher, surtout dans la région occidentale, elle plante au bord du sentier, à proximité du village, un piquet semblable à celui du *toro*. Chaque passant cueillera une feuille, crachera dessus et la déposera au pied du piquet, pour souhaiter la chance à la mère et à l'enfant. Il semble que cette coutume est d'origine mabinza.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 388.



C. — Vie familiale.

a) Naissance.

68. *Soins donnés à l'enfant.*

L'enfant est à peine né qu'on lui frotte le corps avec la peau d'un *ngâgé*, petit poisson allongé, dans l'espoir de lui donner une peau forte. (Cf. Da. 106.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 386.

A leur naissance, les enfants reçoivent un nom de leur père mais généralement, devenus adolescents, ils en prennent un autre de leur choix. Les enfants appartiennent à l'époux.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 89, 90.

L'allaitement dure un an environ ou jusqu'à ce que l'enfant commence à marcher. On pense que pendant l'allaitement la conception est impossible. Les garçons, disent-ils, porteront la lance et le bouclier, les filles seront vendues à bon prix si elles sont jolies.

Tisambi.

On voit des gamins de trois à quatre ans quitter leurs jeux pour venir en courant prendre le sein.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 361.

La fille aidant la mère, porte sur la hanche son frère nouveau-né. (Voir aussi Ba. 17.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 376.

Pour l'infanticide et l'avortement voir Ca. 69.



C. — Vie familiale.

a) Naissance.

69. *Causes qui limitent la population.*

L'infanticide et l'avortement sont en usage, mais blâmés. Les indigènes tuent filles et garçons lorsqu'ils proviennent de liaisons amoureuses avec amant ou concubine.

Tilkens.

Les enfants, fruits de l'adultère, sont tués.

Tisambi.

Les plantes abortives sont connues et employées par les femmes, mais si le mari apprend que son épouse en a fait usage, il considère cette manœuvre comme une marque de mépris pour sa personne. (Voir Cc 85.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 101.

L'avortement se produit par des médicaments et des boissons.

Tisambi.

Pas plus qu'un Ababua ne connait son âge (il n'est pas rare de voir un vieux bonhomme se donner ingénument dix ans) la femme Ababua ne connait la durée de la gestation. Le plus souvent elle lui assigne de trois à quatre mois.

C'est donc vers le milieu de la grossesse que se pratique l'avortement, d'usage assez fréquent.

Les indigènes donnent à cette pratique des raisons nombreuses, toutes d'ordre plutôt sentimental, que de nature économique. Tantôt c'est une épouse qui désire cacher une faute à son mari absent ou qui l'a délaissée quelque temps. Tantôt, c'est une femme volup-

tueuse craignant l'abstinence amoureuse pendant la durée de l'allaitement; parfois aussi elle ne veut pas enfanter d'un mari qu'elle n'aime pas.

L'avortement ne se pratique jamais avec la complicité du mari. Au contraire, d'après une des déclarations qui m'ont été faites à ce sujet, il semblerait que celui-ci prévenu du crime commis a le droit d'exiger une compensation en couteaux de la part des frères de la coupable.

L'avortement s'obtient en mangeant du *mbihé* (céphalophe à dos jaune), quelques poissons (synondontis et anabas), mais surtout par l'absorption de certains emménagogues plus actifs, en même temps qu'on mettra dans l'anus l'extrémité d'une callebasse sur laquelle on a luté un tuyau “ *mbôlu* „ à l'aide duquel on introduit une grande quantité d'eau froide dans le rectum.

Une femme qui veut se préserver des suites de son inconduite se fait sur la cuisse trois incisions en forme de *pakka*, dans laquelle elle introduit du sang menstruel; si plus tard elle veut redevenir féconde, il lui suffira de rouvrir ses cicatrices et de les laver à grande eau.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 362.

On n'y rencontre guère de difformités naturelles, puisque par un usage barbare et inhumain, les enfants nés difformes périssent par la main de leur propre mère. Les adultes le sont par suite d'une blessure ou d'un accident survenu à un âge plus avancé. (Aux environs d'Ibembo.)

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 23.

Les maladies, telle la variole qui a fait et fait encore de terribles ravages. Les guerres entre voisins, aussi.

Périn.

Tant que l'enfant n'est pas sevré, la mère doit s'abstenir de toute relation sexuelle.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 361.

70. *Mouvement de la population.* (Voir A4.)

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation. — Initiation.

71. *Education physique.*

Les enfants s'adonnent à des jeux que nous avons décrits sous les nos 18, 19, 132.

Les enfants courent, se roulent dans la poussière, grandissent et se fatiguent en mangeant beaucoup de terre, tout comme les enfants de nos braves paysans.

Périn.

72. *Education intellectuelle.*

73. *Education morale.*

Le père et la mère s'occupent de l'éducation des enfants, mais très peu, se bornant à réprimer par une correction ou en frappant, les fautes commises. Les parents aiment leurs enfants, ils les caressent et jouent avec eux.

Tilkens.

On peut dire que l'éducation morale est presque nulle chez l'Ababua : les parents ne s'occupent pas des enfants si ce n'est pour les nourrir. Les enfants vivant constamment avec les adultes, habitant les mêmes huttes que les parents, voyant et entendant tous les gestes, les paroles de tous ces grands enfants que sont les vieux, sont vite initiés aux pratiques de la vie. Du reste, pour beaucoup de choses, l'indigène n'a pas cette fausse honte qu'on nous enseigne depuis que nous voyons et entendons un petit peu.

Périn.



C. — Vie familiale.

b) Éducation. — Initiation.

74. *Education spéciale des féticheurs.*

Voir D. 122.

75. *Initiation.*

Il n'y a pas de cérémonies d'initiation.

Tilkens.

Il y a initiation à une société secrète, le *negbo*, placée sous la direction des magiciens. (Voir D. 119.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 395.



C. — **Vie familiale.**

c) Mariage, rapports entre les sexes.

76. *Rapports entre les sexes avant le mariage.*

L'amour existe et porte le nom de *Nobato*, mais il est loin d'être comparable au nôtre. Il n'y a pas de chant d'amour. Le baiser n'est pas connu, cependant dans certaines circonstances les lèvres se rapprochent. Le sentiment de la pudeur existe : *Soni*; quand la femme est prise de pudeur, elle se cache la figure et rougit; les yeux deviennent brillants. Il faut connaître les noirs depuis longtemps pour en faire l'observation. La virginité de la femme est exigée lorsqu'elle est encore jeune, mais lorsqu'elle a atteint l'âge de puberté, elle peut cohabiter impunément, sa mère ne lui en fera pas un reproche, quoique l'homme cependant recherche la femme vierge ou le plus possible. J'ai questionné beaucoup d'indigènes pour savoir si réellement une femme ayant atteint l'âge de prendre mari était restée intacte. Tous m'ont répondu que non et même m'ont certifié que toutes sans exception avaient perdu leur innocence durant leur jeune âge. La masturbation existe et ils ne s'en cachent pas; elle n'est pas blâmée et est même permise par les parents; la sodomie n'existe pas.

Tilkens.

L'amour existe de façon certaine d'homme à femme et chez les Ababua on peut assister à des idylles ou à des lunes de miel offrant parfois tout le délicieux ridicule de celles qui se nouent sous nos latitudes. La femme Ababua est d'un tempérament excessif dans le sens charnel du mot, toutefois elle ne descend jamais jusqu'à la prostitution, que l'esclavage dans lequel vit l'élément féminin rend impossible. La pudeur semble chez eux absolument inconnue.

Védy, *Bull. S. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 280.

La pudeur existe partout, mais il n'y a pas cette exagération que nous sommes habitués de voir. Je ne dirai pourtant pas que j'ai vu rougir des négresses. La masturbation est une pratique constante, surtout chez la femme jeune.

PÉRIN.

Une femme trop volage attire à sa famille de nombreuses difficultés : l'époux réclame le remboursement du paiement, les frères refusent d'accepter la coupable. Si l'adultère se produit plusieurs fois, les frères décident de ne plus échanger leur sœur. Ils l'installent alors dans une hutte spéciale de leur village, le *pongo*, où elle se prostituera aux voyageurs; le paiement sera encaissé par la parenté. Cette situation n'est pas considérée comme dégradante en soi et si quelque amant de passage désire prendre pour femme la volage repentie, il suffira qu'il procède aux formalités d'usage.

DE CALONNE *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 361-362.

D'ordinaire la jeune fille peut se choisir librement un époux, car le père n'use pas du droit d'imposer un mari de son choix, à ses filles, à moins que sa fille ne s'obstine à mener une vie par trop irrégulière, qu'elle ne veuille s'attacher à aucun de ses amants, ou qu'elle refuse de se marier pour garder son entière liberté. Si, malgré toutes ses sévérités, le père ne parvient pas à triompher de la mauvaise volonté de sa fille, il la chasse. On appelle dès lors cette dernière “ *Balaka* „ ou “ *Pepe* „ ; mots signifiant plutôt idiote que prostituée.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 86.

La pudeur “ Soni „, existe très nettement chez la femme Ababua; mais il faut laisser au mot son acception réelle, car remarquons bien que la vie sexuelle n'ayant aucun mystère pour l'enfant ni pour la jeune fille, se présente à eux d'une façon toute simple, n'éveille en eux aucune surprise et qu'ils en parleront le plus honnêtement du monde de la façon la plus publique.

DE RENETTE.

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

76 (*suite*).

Séduire une jeune fille libre de toute union n'est pas un délit, mais si elle devient mère, son amant doit l'épouser, sinon l'enfant sera adopté par son grand-père maternel et le jeune homme perdra tous ses droits de père.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 101.



C. — Vie familiale.

c) MARIAGE, RAPPORTS ENTRE LES SEXES.

77. *Fiançailles.*

Il n'y a pas de fiançailles. Dans le choix d'une femme, la beauté joue un grand rôle; une femme est réputée belle quand elle a les seins durs et droits.

TILKENS.

Une femme est réputée belle lorsque les seins ne sont pas pendants.

TISAMBI.

La grosseur des seins a de l'importance aussi; pour obtenir la palme et être citée parmi les belles femmes, il faut les avoir gros et durs.

PÉRIN.

Le sentiment de la femme ne joue aucun rôle dans le mariage.

DE RENETTE.



C. — **Vie familiale.**

c) Mariage, rapports entre les sexes.

78. *Mariage.*

La virginité est estimée : les hommes recherchent la femme vierge. Il n'y a pas de mariage : la femme s'achète ; elle est plus commune que l'homme.

Tilkens.

La virginité de la future est sans importance.

Tisambi.

Je ne crois pas qu'ils attachent à la virginité une grande importance.

de Renette.

Souvent, la jeune fille est vendue à son futur mari, à l'âge de 5 ou 6 ans.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279.

Bien qu'ils attendent que les femmes soient adultes, pour en faire leur épouse, dans toute l'acceptation du mot, les Ababua les acquièrent souvent quand elles sont encore enfant ; elles les servent alors comme des servantes jusqu'au mariage et sont toujours fort bien traitées.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXX (1906), 310.

Les Bokiba peuvent se fiancer avant la naissance d'un enfant, en ce sens qu'ils prennent l'engagement d'épouser la première fille née d'une union déterminée.

Le futur gendre offre des cadeaux, toujours acceptés, à ses futurs beaux-parents, en vue de son mariage souvent problématique. Si l'union se fait, la fiancée doit arriver vierge chez son époux, sinon le beau-père a pour obligation d'indemniser son gendre pour n'avoir pas surveillé suffisamment sa fille promise.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 101.

Un jeune homme peut être fiancé à une enfant au sein qui deviendra sa femme lorsqu'elle sera nubile, mais il ne peut élever aucune réclamation du chef de sa conduite avant sa première entrée dans le lit nuptial.

Si la jeune fille devenue grande et fiancée dans ces conditions, refuse le mari que ses parents ont cru devoir lui destiner, le mariage ne se fait pas et le fiancé reçoit en retour les payements déjà donnés.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 101.

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

79. *Nature du mariage.*

Les mariages par capture, c'est-à-dire avec emploi de la force, existent et sont les plus nombreux.

Tilkens.

Les rapts de femmes isolées sont fréquents et sont la cause presque constante de différends entre les indigènes.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279.

Le vol en rapt de la femme est fréquent; l'homme paie aux parents de sa femme le prix de celle-ci au moyen de couteaux.

Tisambi.

Le père vend sa fille au prétendant qui lui convient et qui se trouve suffisamment solvable et il est convenable que la fille accepte ce prétendant, quel qu'il soit. Elle n'est d'ailleurs pas consultée pour cela. Mais c'est là une règle qui comporte des exceptions. En somme, nous voyons là-bas comme ici, l'affection atténuer la rigueur des lois ou de la coutume.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279.

Il appartient au père de famille de procurer à son fils sa première femme ou tout au moins les biens indispensables pour se marier. Il peut imposer un mari à son choix à ses filles. (Voir Cd 87.)

D'ordinaire la jeune fille peut se choisir librement un époux, car le père n'use pas de ce droit, à moins que sa fille ne s'obstine à mener une vie par trop irrégulière.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 86.

Ils s'étaient rencontrés à la danse. Lui était tout rouge de ngula, superbe sous son chapeau immense orné d'une touffe de plumes de pintade, les reins ceints de peaux de genette et de chat sauvage. Elle plus simple dans son pagne de feuilles de bananiers, des grelots liés à la cheville, un martinet d'herbes à la main.

Et très tard, à la lune, ils avaient chanté ensemble : " Do, dumbé, dumbé, dumbékélé, hé ! "

Puis, le lendemain, il venait faire la partie de *mangura* du vieux père. Tout en causant de choses indifférentes, il s'asseyait le soir au cercle du foyer.

Personne ne semblait remarquer que quand elle venait apporter l'écuelle de bananes roties, ils échangeaient un clignement d'œil, un virement de prunelles prometteurs de voluptés prochaines. Quand ils se croisaient sur la route de la rivière, ils s'attardaient à leur poignée de mains, l'index replié caressant la paume; tout en s'appelant par pure politesse : " nsèsé " ! (ma petite crevette) et " mon homme ". Cependant si personne ne notait ces menus gestes, une fortuite information avait appris à la famille de la petite qu'il était riche en couteaux.

Or, la forêt est proche, la femme Ababua a quelque expérience sensuelle et un brin de tempérament. Le soir, il s'était éloigné en chantant la vieille complainte : " Viens, nous nous embrasserons sur la bouche ! " Et le matin, la case où logeait la jeune fille était vide.

Tout le monde accourt; on crie, on gesticule, comme si l'accident n'était pas prévu et attendu ; le pharisaïsme du bourgeois Ababua se donne libre court : " Notre sœur, on a volé notre sœur ! Quel paiement allons-nous toucher ? "

Et là-bas, au village du ravisseur, on entend la batterie du gong, nuptiale et ironique, du, du, dudu.

Ici aussi, tous les frères du nouveau marié se sont rassemblés ; la discussion s'éternise jusqu'au troisième jour.

C'est alors qu'un intermédiaire, parfois la fugitive elle-même, est envoyé vers le père ou les frères, porteur d'un léger cadeau, le *ntungi,* destiné à entrer en relations et à commencer la discussion.

Le père prend alors ses amulettes, " la médecine des couteaux ", et se rend au village de son nouveau gendre.

Sa parenté vient de perdre une femme, un outil de travail, la parenté adverse s'enrichit, il y a lieu de demander une compensation, une composition pour le rapt. L'usage en exige le paiement en couteaux. A partir de ce moment, chaque fois que le gendre ira en visite chez son beau-père, il apportera un cadeau à celui-ci, de même que chaque fois que la femme accouchera d'un enfant.

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

79 (*suite*).

Il est donc inexact de dire que l'Ababua achète sa femme pour un nombre donné de couteaux.

En effet, le jour où il accepte le premier paiement, le père prend en même temps l'engagement de donner une autre femme en remplacement de sa fille, en cas de décès de celle-ci. Si le cas se produit, le gendre se contente d'en avertir son beau-père, en lui envoyant quelques couteaux, lui indiquant de la sorte son désir de recevoir une remplaçante. D'autre part, nous avons noté que la femme passe aux héritiers de son mari. Nous voyons donc que, quelque soit celui des conjoints qui meurt, le pacte conclu par le premier paiement reste valable : le mariage est moins un acte de vente qu'un contrat perpétuel, par lequel une parenté loue ses femmes à une parenté voisine, chacun de ces groupements restant collectivement responsable de l'exécution des clauses de ce contrat.

Aussi, quel que soit le membre de la parenté qui désire prendre femme, chef, homme libre, *dinda* ou esclaves, tous ses frères seront obligés d'intervenir personnellement dans le paiement. Si un jour cet homme est devenu suffisamment riche pour se créer une vie autonome, il ne sera cependant tenu à aucun remboursement vis-à-vis de la parenté qu'il abandonne.

En dehors de cette forme de mariage, par enlèvement, il existe d'autres manières de prendre femme, sans compter le rapt violent en temps de guerre.

Il arrive souvent que deux groupements désirant créer entre eux des relations suivies, le plus souvent d'ordre commercial, cherchent à se louer des femmes. Le premier paiement est alors longuement discuté, esclaves, couteaux, lances supputés et les femmes désignées, dès leur enfance pour un mari déterminé. Dans ce cas elles restent souvent dans leur village jusqu'au moment de la puberté, moment où le mari vient la réclamer; parfois aussi, elle sera élevée par les

autres épouses de son mari. Elles sont réellement femmes, ayant leur hutte personnelle et y recevant leur mari, longtemps avant l'apparition des premiers signes de nubilité.

On m'a cité aussi le cas de chefs de famille ayant besoin de couteaux, qui se rendaient dans un groupe exogamique voisin, accompagnés d'une de leurs sœurs ou de leurs filles, cherchant comme premier paiement les enchères les plus élevées.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 356-358.

L'homme désireux de se marier fait discrètement sa cour à une femme absolument libre ou à une jeune fille au sujet de laquelle aucun engagement matrimonial n'a été pris par les parents. Lorsque les fiancés ont des raisons suffisantes ou plutôt des certitudes de se plaire, le jeune homme fait sa demande au père, convient de la dot à payer, et après l'avoir fournie, emmène sa femme.

La dot revient au père de la nouvelle épouse et à défaut de celui-ci à son parent le plus proche. Ce n'est point un paiement, mais une garantie sur laquelle le mari conserve certains droits en cas de divorce ou de décès de sa femme.

La mère de la fiancée recevra un cadeau compris dans le paiement de la dot et auquel elle a droit de par la volonté de sa fille, et cela quelle que soit la situation où elle se trouve (veuve, divorcée, remariée).

Lors de la demande en mariage, le jeune homme offre comme cadeau à son futur beau-père, un beau couteau.

Le premier versement de la dot consiste ordinairement en un esclave et vingt lances. Pendant toute la vie de sa femme, le gendre doit, d'après les coutumes, entretenir l'amitié non seulement de son beau-père, de sa belle-mère mais aussi de ses beaux-frères et belles-sœurs en leur faisant à chaque occasion des cadeaux. L'épouse l'exigera, car elle mesure l'amour de son mari au nombre et à la valeur des dons faits par lui à ses proches.

Chacun doit prendre note de ces présents, et s'il y a plusieurs femmes en cause, cela peut devenir un difficile exercice de mémoire. En effet, au cas où un divorce survient, chacun doit pouvoir se rappeler ce qu'il a donné, ou reçu, afin de pouvoir recevoir ou remettre exactement les valeurs en litige.

Le mari d'une orpheline a des obligations identiques à celles qui viennent d'être décrites, le père défunt est représenté par l'héritier de la dot, la mère est remplacée par un de ses parents ou une de ses parentes.

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapport entre les sexes.

79 (*suite*).

Si une orpheline a un oncle paternel, c'est à lui qu'il faudra payer la dot, mais il doit la partager avec le fils aîné du défunt. A la mort de cet oncle, les ayants droits réclameront à ses héritiers la partie de la dot, qu'il avait conservée.

Le frère utérin est apte à recevoir la dot de la jeune fille à condition qu'il n'y ait plus d'homme héritier du côté paternel.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 88-89.



C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

80. *Formes du mariage.*

La femme est consultée et achetée à son père. Le mariage est exogamique. La polygamie est fréquente; certains chefs possèdent plus de cent femmes. Le père décide le mariage suivant le prix d'achat offert par le prétendant : couteaux, chiens, esclaves, lances. La veuve, si elle est jolie, prend ordinairement le frère de son mari comme second époux; c'est un usage, mais pas une loi.

Tilkens.

Le père vend sa fille au prétendant qui lui convient et qui se trouve suffisamment solvable, et il est convenable que la fille accepte ce prétendant quel qu'il soit. Elle n'est d'ailleurs pas consultée pour cela, et, souvent même, elle est vendue à son futur mari déjà à l'âge de 5 ou 6 ans. La coutume pour les hommes est de ne pas prendre leurs femmes dans leur village natal.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279.

Des liens de famille relient aussi les diverses tribus entre elles, la coutume étant pour les hommes de ne pas prendre leurs femmes dans le village natal, évitant ainsi la consanguinité qui amènerait la dégénérescence inévitable de la race.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII, (1904) 203.

L'Ababua prend sa femme en dehors de son propre village parce que tous les gens d'un même village sont parents.

Tisambi.

Quand un homme est mort, ses femmes dansent et si un homme d'un autre village voit parmi ces femmes une qui lui plaît, il peut la demander en mariage.

Tisambi.

Un homme libre peut épouser une femme esclave, qui est par ce fait entièrement libérée; l'appeler " *Manget* „ (esclave) est une insulte très grave. L'enfant provenant d'une union d'esclaves est appelé " *botuni* „ (classe intermédiaire entre celle de l'homme libre et celle de l'esclave), et peut épouser une jeune fille libre. Aucune distinction ne sera faite entre sa descendance et celle des autres citoyens. (Cf. F. 175.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 87.

Quand on s'enquiert auprès de l'Ababua des interdictions relatives au mariage, il vous explique qu'un homme n'épouse pas son enfant ou son *ndeko,* sa sœur. Sous ce nom, nous avons vu que se rangent non seulement toutes les femmes de la parenté, quel que soit leur degré de parentage, fussent-elles filles d'esclaves étrangers, mais aussi celles d'un certain nombre de parentés voisines, liées à la première par le souvenir d'un ancêtre commun. La scission de ces groupes en fractions nouvelles dépend surtout de la densité de la population. Il peut donc se faire qu'une interdiction exogamique sépare des parents très éloignés. Le degré de parenté le moins éloigné que j'ai pu noter entre mari et femme est le 4e degré (cousins issus de germains).

D'autre part, un homme ne prend pas femme dans son enoko (village et groupe exogamique de la mère) où il est également appelé frère. Comme il est peu probable que des femmes de la génération de la grand' mère soient encore en âge de se marier au moment de la puberté du petit-fils, cette interdiction entraîne également que le plus proche degré qui n'empêche plus le mariage est le 4e degré.

Le mariage entraîne une série de paiements et remplacements entre le groupe du mari et de la femme, avec les différends inhérents à ces transactions.

Aussi nous constatons que l'Ababua a une tendance à limiter le nombre de groupes exogamiques dans lesquels il se procurera ses femmes, sans toutefois en faire une règle absolue. Chez les Bagbé Mabiako par exemple, dépendant du chef Kwélé, on trouve des femmes d'origine Balissi, Mobalia et Asandé Bandya, cependant, en règle générale, le chef me déclare qu'ils épousent les Boniamé et les Bodzaki. Un Moganzulu Momémé Umbingi me déclare de même : " Nous prenons nos femmes chez le Bongaduma et les Bokiba. „

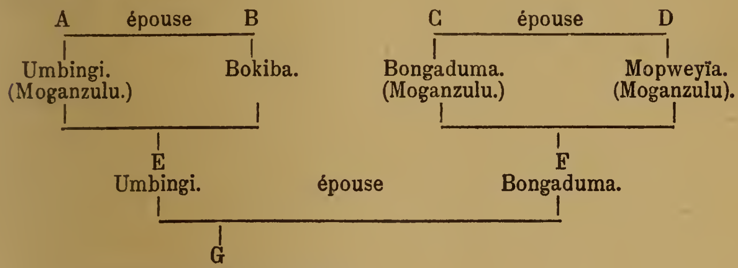
Il s'ensuit qu'en ne se mariant jamais dans le groupe de la mère le nombre restreint des clans dans lesquels on se marie entraîne un

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

80 (*suite*).

certain rythme dans le choix des femmes et que très souvent le petit-fils prendra femme dans le clan de la grand' mère. Voici le cas du Moganzulu cité plus haut.



de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 358-359.

Il est rare de trouver un chef Ababua qui ait plus de dix épouses. Celles-ci entretiennent en général entre elles les meilleures relations, surtout si elles appartiennent au même groupe ethnique.

Quoiqu'en principe leur travail soit individuel, on les voit le plus souvent se réunir à trois ou quatre pour s'occuper des cultures.

Le fastidieux travail de piler le maïs au mortier devient un jeu lorsqu'on est à plusieurs luronnes à s'en amuser. On improvise une chanson, une d'elles prend le pilon et l'abat lourdement, les autres accompagnant sa chute d'un battement de mains, puis la voisine se précipite, frappe à son tour ; l'outil fait le cercle, s'abattant avec un bruit sourd dans un rythme parfait. Tantôt c'est une coiffure à faire, tantôt c'est un enfant à bercer. Il n'est pas rare de rencontrer une jeune femme non nubile, ayant, chevauchant sur les hanches, deux enfants appartenant à deux de ses co-épouses. Jamais de scènes de jalousie, à moins que le maître ne favorise trop l'une d'elles et que son travail ne doive être fait par les autres.

Le cas est différent si dans le ménage se trouve quelque étrangère appartenant à un groupe ethnique différent. Si celle-ci n'est pas soutenue par le mari, les autres femmes ne tarderont pas à en faire leur esclave, la faisant travailler pour elles.

La polygamie, par le rôle même joué par la femme Ababua dans la production économique de la parenté est une nécessité absolue. Il importe de noter de plus que tant que l'enfant n'est pas sevré, la mère doit s'àbstenir de toute relation sexuelle. Or l'on voit des gamins de trois à quatre ans quitter leurs jeux pour venir en courant prendre le sein.

Si la femme est gentille, l'Ababua a cependant une petite tendance à transgresser cette prescription, et j'ai vu une femme vouloir quitter son mari parce qu'elle l'accusait d'avoir causé la mort d'un enfant, en se montrant quelquefois trop galant avec la mère " en voleur ".

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 360-361.

C. — Vie familiale.

c) MARIAGE, RAPPORTS ENTRE LES SEXES.

81. *Cérémonies du mariage.*

Les cérémonies du mariage consistent en une danse, mais aucune autorité, ni la communauté n'interviennent.

TILKENS.

82. *Empêchements au mariage.*

Toute parenté connue est un obstacle aux unions, mais on peut parfaitement épouser plusieurs filles d'un même homme et le beau-père peut également épouser les filles de son gendre. (Voir Cd. 88.)

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. fasc. 1 (1909), 89.



C. — **Vie familiale.**

c) Mariage, rapports entre les sexes.

83. *Le mari.*

Le mari est le maître; il peut entretenir des concubines dans la maison conjugale et sa femme ne peut lui reprocher de manquer à ses devoirs; lui-même fait cas de la fidélité de sa ou de ses femmes. Il s'occupe de la guerre, de la chasse, des travaux de construction et du débroussement.

Tilkens.

Le mari a une hutte pour lui seul; il en fabrique une pour chacune de ses femmes ou pour plusieurs. La femme choisie vient passer la nuit dans la hutte du mari.

Tisambi.

En cas d'adultère, le mari trompé peut tuer sa femme et l'amant. Il peut aussi renvoyer la femme chez ses frères; ceux-ci devront rendre les couteaux.

Périn.



C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapports entre les sexes.

84. *La femme.*

La femme mariée n'est ni louée, ni prêtée; toute femme qui viole les lois conjugales est simplement battue, son amant est tué par le mari ou s'il se sauve, ses parents rachètent son crime. Les femmes s'occupent de soigner leurs enfants, du ménage et de la pêche; elles peuvent être vendues. En général elle sont assez bien traitées, quoique asservies et dépendantes.

Tilkens.

Les femmes principales de chefs de villages et des chefs de famille assistent souvent au conseil et elles ne sont pas les moins ardentes dans les discussions; rarement elles forment un élément de conciliation. Elles donnent leur opinion sur les expéditions guerrières, la manière de les conduire, les routes et les sentiers à suivre, et souvent leurs avis sont prédominants.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 97.

Les femmes sont chargées de la culture; quelquefois elles travaillent à plusieurs, mais ce n'est qu'en fait fortuit. Le travail agricole de la femme dans la parenté a toujours un caractère individuel.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 321.

L'adultère peut être puni par la mort des deux coupables, mais on voit souvent le pardon être accordé par le mari à sa femme tandis que le rival est simplement condamné au paiement d'une amende. Il arrive aussi que le mari refuse de reprendre l'épouse infidèle et exige de l'amant le prix de sa femme. Ce qui rend à peu près constantes de telles transactions est la fréquence de l'adultère,

fréquence due à ce que la femme ne trouve en son mari qu'un maître qu'elle n'aime pas et que la polygamie admise s'accorde peu avec les exigences des tempéraments féminins au pays Ababua. La facilité avec laquelle de tels marchés peuvent se conclure fait que, mariages, divorces, adultères, etc., etc., sont l'objet de querelles continuelles parmi ces populations.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279-280.

L'homme marié n'a pas le droit de tuer sa femme adultère ni son complice, même lorsqu'il les surprend en conversation intime dans une de ses cases. S'il le fait, il s'expose aux représailles.

La première épouse est considérée comme la plus légitime.

Son mari a de la déférence pour elle, lui demande conseil en toute circonstance : affaire de famille ou de ménage, achat, échange ou vente d'esclaves, femmes à épouser, mariage des enfants.

Cette première femme jouit en plus d'une certaine autorité sur les autres, elle les surveille, leur donne leurs occupations, les emploie comme ses servantes.

Certaines de ces premières épouses, pour prouver la grande affection qu'elles éprouvent pour leur mari, profiteront d'une de ses absences pour lui acheter une jeune et jolie femme qu'elles lui présenteront à son retour. Ce présent sera payé au moyen des biens du mari.

Le mari ne fait aucun reproche à sa femme stérile. Par contre, il manifeste son estime pour sa femme féconde, en faisant des cadeaux nombreux et successifs à ses beaux-parents. Au décès de cette femme, les beaux-parents ont à donner une autre de leurs filles à leur gendre.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I. fasc. 1 (1909), 86.

La femme est tenue de suivre son mari dans ses déplacements, à moins d'un divorce admis d'un commun accord.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I. fasc. 1 (1909), 89.

L'adultère est puni de la même manière, qu'il s'agisse de la femme d'un simple indigène ou de celle du Kumu. Le mari insulté admet une indemnité ou tue l'amant de sa femme à un moment propice et présentant pour lui-même un minimum de risque.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage, rapports entre les sexes.

84 (*suite*).

Suivant le degré de colère du mari, la femme coupable d'adultère subit des traitements différents, elle peut être battue, avoir une ou les deux oreilles coupées, un ou plusieurs doigts enlevés, recevoir des coupures sur le corps, du piment en poudre dans les yeux, dans la matrice, ou se voir enlever les lèvres des parties sexuelles.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 101.

En cas d'adultère, l'époux trompé est autorisé à tuer immédiatement la coupable et l'amant. Si celui-ci s'échappe, sa famille paiera pour racheter la faute. Dans ce cas le mari peut exiger qu'on lui rembourse intégralement les dépenses faites jusqu'à ce jour pour la femme, qui devient alors la propriété de l'amant.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.,* X (1909), 363.

La femme est chargée de nourrir son mari; aussi pour peu qu'elle soit paresseuse ou maladroite aux cultures et dans la préparation des aliments, elle entendra peu à peu les récriminations s'élever autour d'elle; on lui reprochera de ne pas aimer son mari, ni les frères de celui-ci; l'époux malheureux a souvent la main lourde. Enfin un jour, outré il la renverra dans son village, sans autre formalité. Les frères de la femme renvoyée devront rembourser l'ensemble des paiements divers exécutés ou la remplacer.

Aussi si la composition de l'enlèvement a été payée un haut prix, la femme sait qu'elle sera mal reçue en rentrant chez elle et l'on entend souvent dire pour vanter une lance : “ Si tu la donnes pour acheter une femme, celle-ci ne quittera jamais ton village. „

Le même sort attend la volage ou l'adultère qui n'aura pas été mise à mort.

Quelquefois la nouvelle épousée ne s'habitue pas au village de son mari, éprouve le spleen *(modoki)* de sa famille; plus souvent son

tempérament s'accommode mal aux diètes amoureuses que lui inflige la polygamie du mari, d'où coups de canifs dans le contrat, fuite avec l'amant et interminables règlements de comptes entre les deux familles.

D'autre part la femme veille elle-même au paiement de sa rançon et si le mari ne se montre pas assez généreux avec son beau-père ou ses beaux-frères, elle n'hésite pas à prendre la fuite.

Il est intéressant de noter que la stérilité n'est pas un motif de répudiation. Si après quelques années, l'Ababua s'aperçoit qu'elle n'a pas donné d'enfant à son mari, elle ira trouver ses frères et intercèdera pour qu'on lui confie sa sœur cadette, afin que cette dernière vienne vivre avec elle et tâche de la remplacer dans son rôle de mère de famille. Si cette surnuméraire, qui porte le nom de *makongonago*, donne le jour à un enfant, l'aînée ira trouver le mari et lui dira : " Vois ce fils, c'est comme si moi-même je te l'avais donné. „

L'enfant appartient en principe au père. Aussi si une femme quitte le domicile conjugal, les enfants qu'elle aurait enlevés avec elle devront être rendus.

Par contre si l'épouse rentre dans sa famille parce que son mari n'a pas donné les couteaux prévus par la coutume, notamment lors de la naissance des enfants, ceux-ci accompagneront leur mère.

Les filles resteront définitivement avec celle-ci, donc la propriété de leur grand-père ou de leurs oncles maternels. Les fils pourront être rachetés par leur père. Si cette occurence ne se produit pas, ils restent dans le village de la mère, ou *enoko*. Là ils peuvent prendre de l'influence et même devenir chef, ainsi que nous l'avons vu. Mais souvent aussi, tracassés par la jalousie des ayant droits, qui ne manquent pas de leur reprocher d'être étrangers, ils rentrent à l'âge d'homme dans leur village d'origine.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 359-360.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage, rapport entre les sexes.

85. *Dissolution du mariage.*

Le divorce existe et chacun des deux époux peut y recourir; c'est une simple séparation tolérée. Après quelque temps de mariage, quand l'homme ne s'entend pas avec sa femme, qu'il en est fatigué, il lui intime l'ordre de retourner chez elle. La femme emporte les objets qu'elle a mis en ménage et revient au logis paternel. Son père doit alors remettre les cadeaux qu'il a reçu antérieurement comme prix d'achat de sa fille. Si le père n'a plus ce cadeau il doit, s'il a d'autres filles, en présenter une pour remplacer celle qui est répudiée. Même si la femme est enceinte, il peut y avoir divorce, mais le mal n'est pas grand : la mère accouche chez ses parents et l'enfant, si c'est un garçon, retourne chez son père quand il aura atteint un certain âge, si c'est une fille, elle reste avec sa mère. Le chef du village n'intervient pas dans ces sortes d'affaires. Le divorce n'est plus permis quand les enfants sont grands et dépassent le nombre de deux. Souvent mari et femme qui ne s'entendent pas se battent, mais à la fin ils s'arrangent à l'amiable. Les veuves qui ont des enfants restent avec ces derniers; elles peuvent se remarier.

Tilkens.

L'on voit souvent la femme, mariée malgré elle, fuir le logis conjugal pour rejoindre sa famille. La coutume veut alors, ou bien que le père la renvoie à son mari, ou qu'il rembourse une certaine valeur à ce dernier suivant l'état dans lequel il a retrouvé sa fille et le temps qu'elle est restée en ménage. Il arrive fréquemment que la femme obtienne gain de cause chez ses parents.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 279.

La femme quittant le domicile conjugal est maltraitée par ses parents et remise de force à son mari; après plusieurs fuites de ce genre, le gendre, l'épouse, et le beau-père s'entendent pour admettre le divorce. Si le père de la femme ne peut réunir les biens reçus de son gendre comme dot pour sa fille, il emploie les moyens coercitifs en vue d'amener celle-ci à une plus juste notion de ses devoirs.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 86.

Toute union peut se dissoudre par la volonté d'un des époux, mais la femme doit avoir, en outre, le consentement de son père.

En cas de divorce d'un ménage sans enfant, le beau-père doit rembourser immédiatement la dot à son gendre.

S'il y a des enfants, le divorce ne peut plus être admis par la seule volonté du beau-père et de la femme, le mari seul a le droit de répudier son épouse. En ce cas, les enfants resteront toujours chez leur père et aucun paiement ne fera retour au mari, sa femme ayant rempli tous ses devoirs en lui donnant des enfants.

Si la femme s'enfuit chez un amant, celui-ci est presque toujours tué. Le mari, de plus, s'empare, avec ses partisans, d'habitants du village de sa femme et de celui de l'amant, et les garde jusqu'à ce que son beau-père lui ait ramené son épouse.

Le renvoi de la conjointe n'est pas un motif suffisant pour amener une mésentente entre le gendre et le beau-père; ce dernier admettra parfaitement le mariage du premier avec une autre de ses filles. En pareil cas, le gendre n'a pas à remettre de dot pour cette nouvelle épouse, mais il continuera d'offrir les cadeaux comme durant l'union avec la première.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 89.

Les plantes abortives sont connues et employées par les femmes, mais si le mari apprend que son épouse en a fait usage, il considère cette manœuvre comme une marque de mépris pour sa personne, renvoie la femme à ses parents en exigeant une autre fille comme femme ou la restitution intégrale de la dot.

Il faut que le mari soit bien persuadé que sa femme enceinte porte le fruit de ses propres œuvres pour se dispenser de consulter l'oracle (benget aux poules). Dans le cas où l'oracle est interrogé et donne une réponse défavorable à la femme, celle-ci, accusée d'infidélité, est répudiée par le mari. Le séducteur, s'il est arrêté, est souvent

C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapport entre les sexes.

85 (*suite*).

vendu comme esclave, mais il peut aussi être exécuté et alors ses parties sexuelles sont attachées à une liane traversant le sentier conduisant à son village.

Mais cette exécution peut amener une attaque de la part des parents et des partisans de l'amant contre la famille du mari trop pointilleux. Ces maris reçoivent le surnom de " *Tatati* „ (caractère mauvais, dur, méchant); mais ce vocable n'est pas considéré comme une insulte.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I. fasc. 1 (1909), 101.

Si la femme quitte son mari et retourne chez elle, les enfants suivent la mère et si celle-ci se remarie, ils retournent chez leur père quand ils sont grands. Si les enfants sont grands, lors de la séparation, ils restent avec le père, et la mère peut partir. Mari et femme peuvent se séparer, mais les maris ne renvoient jamais leurs femmes.

Tisambi.

On rencontre aussi des femmes ayant eu des enfants d'un premier mariage, vendues par leur mari à un autre et avoir de cette seconde union d'autres enfants. Dans ce cas, les enfants restent avec leur père respectif.

Périn.

La stérilité n'est pas un motif de répudiation.

La femme peut être renvoyée dans son village par son mari; elle peut aussi prendre la fuite. (Voir C. 84.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 359-360.



C. — Vie familiale.

c) Mariage, rapport entre les sexes.

86. *Eunuques.*

Il n'y a pas d'eunuques, mais il y a des hommes qui ne peuvent pas avoir d'enfants par suite de causes naturelles. On ne châtre pas les hommes chez les Ababua, mais chez les Asandé cette opération se fait quelquefois.

Tisambi.



C. — Vie familiale.

d) Famille.

87. *Autorité.*

Dans la famille, la parenté suit la ligne masculine, les enfants appartiennent au père et à la mère, qui ne peuvent les vendre, sauf les filles en cas de mariage.

Tilkens.

La famille, base de l'organisation de la société Ababua, a un chef absolu, le père, dont les enfants sont des hommes libres. Toutes les femmes et les enfants féminins sont les esclaves de ce chef qui peut en disposer suivant son bon plaisir et même les tuer. Lors de la mort du père, le fils aîné devient propriétaire de ses sœurs et peut les vendre au mari qui lui convient, tout comme le père avait le droit de le faire.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 200.

Le père seul peut disposer des filles qu'il marie suivant son bon plaisir.

Périn.

Il appartient au père de famille de procurer à son fils sa première femme ou tout au moins les biens indispensables pour se marier. Il peut imposer un mari de son choix à ses filles, leur infliger, en cas de refus, des corrections, les priver de leur liberté en les séquestrant ou en leur mettant des entraves. Quelquefois même il n'hésite pas à recourir au *seregbuet* pour leur imposer sa volonté. (Le *seregbuet* est une entrave spéciale dont on se sert pour empêcher la fuite des prisonniers.)

D'ordinaire la jeune fille peut se choisir librement un époux, car le père n'use pas de ce droit à moins que sa fille ne s'obstine à mener une vie par trop irrégulière, qu'elle ne veuille s'attacher à aucun de ses amants, ou qu'elle refuse de se marier pour garder son entière

liberté. Si, malgré toutes ses sévérités, le père ne parvient pas à triompher de la mauvaise volonté de sa fille, il la chasse.

On appelle dès lors cette dernière *Balaka* ou *Pepe*, mots signifiant plutôt idiote que prostituée.

Le père de famille a d'ailleurs droit de correction sur ses enfants et peut même les torturer.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 86.

Le frère du mari et le frère de la mère ont le droit de correction sur les enfants, mais l'autorité du père est supérieure. Si la mère vient à mourir, le frère conserve son autorité. Si le père vient à mourir, l'autorité sur les enfants passe au frère du père et pas au frère de la mère. Le frère du père administre les biens de la famille. Si la mère, devenue veuve, le veut, elle peut devenir la femme de son beau-frère, mais ce n'est pas une obligation. Le grand-père et la grand'mère ont les mêmes droits sur leurs petits-enfants que sur leurs enfants.

Tisambi.

L'enfant appartient en principe au père. (Voir C. 84.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 340.

Les femmes sont considérées comme propriété mobilière.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 355.

C. — Vie familiale.

d) Famille.

88. *Composition.*

Les degrés de parenté sont indiqués depuis le grand-père et la grand'mère jusqu'aux cousins par des termes spéciaux; la parenté est reconnue jusqu'aux cousins et cousines.

Tilkens.

Le degré de parenté est le même pour les enfants d'un même père, du moins les Ababua n'ont-ils qu'un même terme pour désigner la relation de parenté existant entre les frères germains, consanguins, utérins et les cousins. Ils désignent pas les mots " enfants du père „ les consanguins et les cousins de la branche paternelle, et par les mots " enfants de la mère „, les germains, utérins et cousins de la branche maternelle.

L'importance dans la parenté : c'est la priorité de naissance, car c'est elle qui détermine les droits aux héritages.

Un Babua (le pluriel de Babua est *Ababua*) nomme :

Son père, un frère de son père : *Aba.*

Sa mère : *Ama.*

Son fils : *mim-omgami.*

Sa fille : *mim-omgami nka.*

Son frère germain utérin ou un cousin du côté maternel : *mim-ama.*

Sa sœur germaine utérine ou une cousine du côté maternel : *mim ama nka.*

Son frère consanguin ou un cousin du côté paternel : *mimaba.*

Sa sœur consanguine ou une cousine du côté paternel : *mim aba nka.*

Une sœur de son père, donc une tante : *nina.*

Un frère de sa mère, donc un oncle : *nomi.*

Une sœur de sa mère, donc une tante : *tita.*

Ses grands parents : *tita.*

Son beau-père, sa belle-mère, son gendre : *moto meva.*

Les femmes de son père ou d'un oncle, quelle que soit la branche à laquelle il appartienne : *Ama.*

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 89-90.

L'adoption existe et le fils adoptif a les mêmes droits que les autres enfants. L'enfant qui a perdu père et mère se nomme *Kwéné.*

Tilkens

Les enfants d'un parent, d'un frère surtout, peuvent être adoptés, les étrangers pas. Les orphelins trouvent toujours des parents pour s'occuper d'eux.

Tisambi.

Deux Ababua peuvent acquérir, par l'échange du sang, un degré de parenté mutuelle équivalent au degré fraternel. Pour que ce pacte ait une réelle valeur, il faut obtenir de part et d'autre le consentement de la famille; car, par l'échange du sang, on n'engage pas seulement sa propre personne, mais encore ses proches.

L'échange du sang se fait surtout pour mettre fin aux hostilités entre familles, entre groupes de villages et même entre villages.

Voici comment on procède : En présence de leurs parents, les deux contractants sont placés l'un à côté de l'autre et se font faire, chacun par un de leurs amis, ou, à défaut, un de leurs parents, une petite coupure, au front, entre les sourcils.

Le sang est recueilli sur un peu de sel et l'échange se fait en absorbant ce mélange, ou en se léchant mutuellement la plaie saignante.

Un beau parleur de chaque famille énumère les obligations des frères de sang, en frappant l'une contre l'autre les lances des deux intéressés. Ceux-ci ensuite adjurent le sang de leur ami de les faire mourir s'ils manquent aux obligations contractées, qui sont basées sur l'amitié, l'alliance, l'aide et l'assistance mutuelle.

Le frère de sang épouse toujours, sans discuter, les querelles de son co-contractant. Il est tenu de payer la rançon de son frère prisonnier, de le secourir pécuniairement s'il fait appel à sa bourse, de le recueillir en cas de poursuite, de lui réserver une de ses femmes pendant le temps qu'il passera sous son toit (les Bokiba ne pratiquent pas cette coutume, mais ils offrent l'un à l'autre leurs sœurs ou leurs filles), d'examiner les causes de la mort du frère et éventuellement de le venger.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 90-91.

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

88 (*suite*).

Il est intéressant de noter qu'un de ces moyens que l'indigène désigne généralement comme destiné à faciliter les transactions commerciales est l'échange du sang. Les Balissi et Bawenza cherchaient un membre d'un clan des Mobalia, tribu de forgerons, et *mangeaient* avec lui le *bango* du sang, ce qui consistait à tremper le doigt dans le sang de trois petites incisions et à le porter aux lèvres en échangeant une promesse d'aide réciproque.

Le Mobalia en question deviendra immédiatement l'ami de tous les Bawenza, leur offrira l'hospitalité, s'abstiendra de porter les armes contre eux; par contre, en cas de conflit, ceux-ci le préviendront du danger; ils tâcheront de lui faire contracter mariage avec une de leurs sœurs.

Sans même échanger le sang, un homme tâchera toujours de vendre ses femmes aux clans ou aux tribus voisines, dans les territoires desquels les déplacements lui seront de ce fait facilités. Comme nous le verrons le mariage entraîne, en effet, non seulement des fréquentes relations entre gendre et beau-père, mais certaines coutumes matriarcales permettent quelquefois à un fils d'une tribu voisine de devenir chef dans le clan de sa mère.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 339.



C. — Vie familiale.

d) Famille.

89. *Habitations.*

Les enfants mariés construisent une nouvelle hutte et vont habiter le village de leur père ou de leur mère au choix.

Tisambi.

Non loin de notre mission (Ibembo) habite un nommé Makassi, dont la maison, ayant un appartement réservé aux femmes, est bâtie en style arabe. Les enfants habitent la maison paternelle aussi longtemps qu'ils ont besoin de leur mère. Ce temps écoulé, ils occupent des cabanes plus petites, construites autour des grandes. Les femmes ont aussi leur cabane à elles.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 135.



C. — Vie familiale.

d) Famille.

90. *Relations entre les membres de la famille.*

Les parents s'intéressent toute leur vie à leurs enfants et s'ils quittent le village, ils vont les voir de temps à autre. Ils ne peuvent pas les vendre, à moins qu'une fille ayant l'âge de se marier, car le mariage est un achat. Les enfants aiment leurs parents, mais il y a des exceptions : ainsi on me cite des cas où un fils battait sa mère chaque fois que celle-ci voulait le réprimander; les vieillards infirmes sont soignés et jamais mis à mort.

Tilkens.

Le père et la mère aiment leurs enfants; l'amour fraternel existe à un haut degré. Les vieillards ne sont pas tués : ils vivent avec leur famille même s'ils sont incapables d'aucun travail.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 280.

Malgré le grand nombre des femmes que possède le Babua, l'esprit de famille est très développé chez lui.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 71.

Lorsqu'un proche parent a fait des dettes, les membres de la famille s'engagent à les payer. Si X. a commis un adultère avec une femme mariée et que le mari offensé réclame une indemnité, si X. ne peut payer, le frère de X. est obligé de payer pour lui. Lorsque les parents deviennent vieux, leurs enfants leur construisent une hutte, les soignent, subviennent à leurs besoins et leur fournissent des médicaments.

Tisambi.

On écoute toujours avec attention les conseils des vieillards, les jeunes admettent facilement que les premiers ont une grande expérience des choses, expérience qu'ils mettent à profit pour le bien de la famille et de la communauté.

Périn.

Tous les membres d'une parenté, travaillant collectivement à l'entretien de tous, sont solidaires au point de vue économique. Ils sont tous responsables d'une dette quelconque contractée à l'extérieur, par un des membres de la famille.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 341.

C. — Vie familiale.

d) Famille.

91. *La propriété familiale.* (Voir aussi F. 151 et 161.)

Le propriétaire des objets de la famille, c'est le père, il vend et achète.

Tisambi.

Les travaux des champs sont faits par les hommes et les femmes; les hommes font les défrîchements, les femmes sèment et plantent. Le défrîchement terminé, le père de famille partage le terrain dérobé entre ses femmes et chacune reçoit son lot à cultiver, dont les récoltes seront sa propriété personnelle; quand la terre est épuisée, on s'en va recommencer ailleurs le même travail.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 94.

93. *Situation des membres de la famille.*

La femme est assez bien traitée quoique asservie et dépendante.

Voir C. 84.

Tilkens.

94. *Arbre généalogique.*

Les Ababua croyent que chaque tribu ababua descend d'un ancêtre particulier dont ils ne connaissent pas l'histoire. Chez les Balessi, par exemple, c'est Elissi.

Tisambi.



C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

95. *Maladies, accidents.*

Les maladies les plus fréquentes sont la dysenterie, la fièvre et les maux de ventre. Les Ababua emploient un très grand nombre de plantes médicinales. Les malades sont soignés, mais si la maladie persiste et ne s'améliore pas, ils sont abandonnés, mais jamais mis à mort. Ils meurent souvent de faim : j'ai vu un de ces malheureux manger un lézard qu'il avait à peine grillé sur le feu.

Tilkens.

Le féticheur remplit le rôle de guérisseur et à cette fin, il a appris les propriétés de quelques végétaux, de macération, d'infusions, de poudres, de racines et d'écorces, de certains fruits qu'il administre au malade. Il se livre aussi à des invocations, gesticulations et simagrées qui ont pour but de chasser le *Likundu.*

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 269.

Si l'indigène Ababua supporte facilement la douleur produite par plaies ou bosses, il n'en est pas de même pour les douleurs provenant de maladie. Le moral est de suite abattu. Le malade se croit la proie du mauvais génie “ *Likundu* „ et c'est alors au féticheur qu'appartient le rôle de guérisseur. La variole est une maladie fréquente.

Périn.

Les maladies graves, même sans issue fatale, donnent lieu à des indemnités. Les responsabilités à cet égard sont celles décrites pour les décès et on les recherche de la manière exposée à cette occasion.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91.



C. — Vie familiale.

e) Mort.

96. *Les derniers moments d'un moribond.*

La mort est toujours attribuée à *Likundu* ou mauvais œil. Lorsqu'un chef vient de mourir, tous ses esclaves sont mis à mort et mangés. Les femmes du chef sont toujours accusées d'avoir jeté un mauvais sort sur le décédé et le féticheur est appelé pour désigner la femme qui a jeté le *Likundu*. Les danses d'usage s'exécutent par le féticheur qui à la fin donne le *Benget*, racine de plante vénéneuse, à toutes les femmes du chef; celles qui tombent par suite de la douleur causée par le poison, sont mises à mort et mangées. On agit de même lors de la mort d'un homme libre, seulement le féticheur accuse un homme ou une femme du village qui est soumis à l'épreuve du poison; si l'accusé tombe, il est coupable, tué et mangé; s'il reste debout, il reçoit en dédommagement un esclave du féticheur. Les mêmes coutumes existent à l'occasion du décès d'une femme ou d'un enfant d'homme libre. Si un esclave meurt, il est simplement enterré, à moins que son maître ne lui porte une estime particulière et ne désire trouver le coupable; dans ce cas, il a recours au féticheur qui le plus souvent accuse un esclave, mais quelquefois aussi un homme ou une femme libres et les accusés sont mis à mort. Les enfants d'esclaves sont enterrés sans avoir recours à ces pratiques spéciales.

Tilkens.

La mort paraît naturelle chez le vieillard, mais chez lui seulement; chez l'individu jeune, elle est toujours attribuée à la malveillance, soit d'un autre homme, soit d'un esprit malfaisant, qu'on appelle

couramment *likundu,* terme qui probablement n'est pas du dialecte ababua. Lorsqu'un homme libre est atteint d'une maladie grave, lorsqu'un chef surtout est mal portant, le malheur est considéré comme dû à la malveillance d'un individu quelconque que l'on accuse tantôt d'empoisonnement, tantôt d'avoir jeté un sort sur sa victime. C'est généralement le féticheur qui désigne le coupable et rassemble les preuves de la culpabilité. Les épreuves auxquelles sont soumis les accusés sont très diverses et consistent surtout en l'absorption d'un poison végétal. Si la mort suit cette absorption, c'est que les accusations étaient justifiées ; si l'accusé ne meurt pas, il est dès ce moment considéré comme innocent. Mais souvent les choses ne se passent pas aussi simplement : l'accusé est fréquemment mis à mort et ce n'est qu'après l'exécution que les preuves de la culpabilité sont recherchées. Pour cela on ouvre le ventre du défunt et l'on recherche le *likundu* parmi ses entrailles. Le *likundu* dans ce cas est représenté par un corps arrondi, renfermant un liquide foncé et qui, sans aucun doute, est la vésicule biliaire. De tels sacrifices sont fréquents.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 267-268.

La mort est attribuée au mauvais œil : *ilemba* chez les Ababua.

Tisambi.

Si cela n'a été fait avant le décès, on recherche les coupables d'*Elimba,* c'est-à-dire ceux qui par leurs sortilèges ont causé la mort du père de famille (s'il s'agit d'un enfant, d'une femme, d'un adolescent, on procède de même). Pour trouver ces coupables, les parents vont consulter des spécialistes du *liendu.*

Le *liendu* est identique au *Nando* des Mangbetu et des Medje, et la danse rituelle est exécutée indifféremment par un homme ou par une femme.

Quiconque a demandé une consultation de ce genre est responsable des erreurs que peut commettre le sorcier en divulguant les noms des coupables soi-disant entrevus dans ses visions.

Les accusés ainsi désignés doivent subir l'épreuve du *benget,* sinon ils sont déclarés d'office coupables et exécutés sans retard.

La résidence des indigènes convaincus d'être en possession de l'*Elimba,* indique pour le règlement des indemnités à payer, le lieu où la maladie a été contractée.

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

96 (*suite*).

Le ventre de tout décédé est ouvert en vue de prouver à tous qu'il ne possède pas l'*Elimba,* et éventuellement, que sa descendance ou son ascendance ne l'a pas non plus. L'estomac enlevé est enterré à part, près de la tombe.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91-92.

Lorsqu'un Ababua meurt, on commence par lui ouvrir le ventre, lui enlever les entrailles afin de rechercher si les dimensions de la vésicule biliaire n'indiquent pas qu'il a succombé à la suite d'un mauvais sort.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.,* X (1909), 396.

Une surveillance active et des répressions judiciaires ont mis fin à ces coutumes (recherche de celui qui a jeté un sort et sa punition) dans la plus grande partie de la région, mais il est certain que les croyances existent encore.

de Renette.



C. — Vie familiale.

e) Mort.

97. *Le mort avant son enterrement.*

Chez certains Ba-ieu, avant d'enterrer le cadavre, on le vide de ses entrailles et on le fait sécher pendant plusieurs semaines.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 266.



C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

98. *Les funérailles.*

Les morts sont enterrés à un mètre de profondeur une première fois; au bout d'un mois, ils sont déterrés puis inhumés dans un autre endroit; puis après un ou deux mois, à nouveaux exhumés, puis enterrés et ces exhumations et inhumations successives se répètent tant que vivent ses parents. On agit de même pour un enfant, mais si un second enfant vient à mourir, le premier est abandonné et on n'exhume plus que le second. A chaque exhumation, les parents viennent pleurer le mort et lui donnent en cadeau un nouveau lit, l'ancien étant parfois entré en décomposition. Il n'y a pas de monument funéraire. Dans la fosse on ne dépose que le cadavre; sur la tombe on place de la nourriture, soit des épis de maïs, soit des bananes coupées en morceaux afin de nourrir le mort qui est sensé en extraire la partie nutritive. Si un homme est blessé mortellement à la guerre, il est inciméré sur place si on en a le temps pour éviter que l'ennemi ne le mange, et les cendres sont rapportées au village dans un récipient quelconque qui est enterré en place du corps. Lorsqu'un chef vient à mourir, tous ses esclaves sont mis à mort et mangés.

Tilkens.

Chez certains Ba-ieu, après le séchage du cadavre, celui-ci est enterré au fond d'une fosse; au-dessus du corps, on dispose une cloison de branchages afin d'éviter l'écrasement et l'étouffement du mort par le poids de la terre dont la fosse est remplie. Avec le corps sont enterrés tous les objets ayant appartenu au défunt, tels que armes, étoffes, etc. Enfin des esclaves et des femmes sont sacrifiés lors des funérailles, afin d'aller servir leur maître dans l'autre monde.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 266.

L'importance des funérailles du père de famille est en rapport avec sa fortune. Lors du décès du mari, une des femmes, de préférence celle dont la conduite a été peu régulière, qui a encouru le plus de reproches, qui a querellé le plus son mari pendant la durée de l'union est étranglée et enterrée, à part chez les Magbwanda, avec son mari chez les Bokiba.

Pour le repas des funérailles, on met à mort de un à cinq esclaves choisis parmi les nouveaux venus ou achetés à cet effet.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91.

Lorsqu'un Ababua meurt, on le laisse un jour par terre, puis on le lave, on lui met des nattes sur le corps et on le transporte dans les environs du village. Puis on l'enterre dans le village et on regarde s'il n'est pas *ndoki*, puis on le met en terre et l'on danse. Plus tard on enlève la terre pour regarder à nouveau s'il n'est pas *ndoki*, puis on danse. On le vient visiter ainsi jusqu'à ce qu'il soit en putréfaction et plus tard on promène les os. A la mort d'un homme, on tue une femme ou une pleureuse et des esclaves; on l'enterre avec des couteaux près de lui.

Tisambi.

La pratique consistant à exhumer plusieurs fois le cadavre n'est pas générale. Si le mort était encore jeune, son décès est considéré comme n'étant pas naturel : ou bien on lui a jeté un sort ou bien le *likundu* a pris possession de son corps et occasionné la mort. Dans ces conditions, il s'agit de délivrer le défunt de ce mauvais esprit afin qu'il puisse reposer en paix. A cet effet le mort est déterré après quelques semaines. On lui ouvre le ventre, on enlève le *Likundu* qui est souvent un morceau du foie, l'intérieur de l'estomac, etc., pour inhumer enfin le mort à son ancienne place et le *Likundu* à un autre endroit assez loin du corps dont il avait pris possession.

Périn.

C. — **Vie familiale**.

e) Mort.

98 (*suite*).

Les inhumations successives sont des coutumes bien localisées, si elles existent.

de Renette.

L'inhumation d'un chef a lieu dans sa plus belle case ; à cette occasion un simple indigène est enterré dans la forêt à proximité du village, de préférence en un endroit où le terrain se relève.

On creuse pour tous les défunts une simple fosse sur laquelle on construit un petit hangar destiné à préserver le corps des pluies pendant quelque temps.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 92.

La femme est enterrée au village de son époux, à condition que l'endroit du décès ne soit pas trop éloigné.

Il n'existe pas de cimetière.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér III, t. I, fasc. 1 (1909), 92.

Lorsqu'un Ababua meurt, on commence par lui ouvrir le ventre, lui enlever les entrailles afin de rechercher si les dimensions de la vésicule biliaire n'indiquent pas qu'il a succombé à la suite d'un mauvais sort.

Puis le cadavre est sêché devant un feu, enterré au fond d'une fosse profonde et recouvert d'une claie destinée à empêcher qu'il ne soit écrasé.

Si le village est prêt à se déplacer, la tombe n'est pas achevée, le corps devant être transporté au nouvel emplacement. Dans le cas contraire on élève à proximité immédiate du village, un petit tertre ovale ou rectangulaire fait de terre battue, et protégé par un toit de feuillage à deux pans, parfois même par un abri circulaire en forme de hutte.

L'Ababua est souvent enterré avec sa lance, son couteau et les menus objets qu'il avait coutume d'employer. Puis la tombe fermée, on procède à l'*Embangissa*, action qui consiste à déposer sur le tertre ou à accrocher aux piquets de la toiture divers ustensiles, poteries trouées au préalable, étoffes qu'on a arrachées, chapeaux mis hors d'usage.

Je n'ai pas pu savoir d'une façon assurée si cette coutume avait comme point de départ la croyance que les objets ainsi " tués " avaient une ombre propre qui allait rejoindre le défunt. Si ce dernier était un chef important on l'enterrera avec une de ses femmes, surtout si celle-ci est soupçonnée de lui avoir jeté un mauvais sort. Enfin, sur sa tombe on sacrifiera un ou des esclaves à qui un guerrier réputé pour son adresse au sabre tranchera la tête à l'aide du couteau de sacrifice tandis que, monotone, sonnera la grande cloche dite *nkongo* qui ne se bat que dans ces circonstances.

Puis les héritiers tiendront table ouverte pendant un ou plusieurs jours, suivant l'importance du village et l'acuité de leurs regrets. On exécutera sur la tombe une danse ininterrompue, simulacres guerriers chez les hommes, danses lentes pour les femmes.

La même cérémonie se renouvelle plusieurs fois à quelques mois d'intervalle. Comme j'en demandais la raison à un Moganzulu qui s'en allait danser à la tombe de feu Mboro, chef des Mozama, il me répondit : " Quand Mboro entendra nos pieds frapper la terre il se réjouira et notre village deviendra bon. "

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 396-397.

C. — Vie familiale.

e) Mort.

99. *Manière d'agir des parents envers le décédé.*

Tous les morts sont pleurés. En signe de deuil, la femme et les parents comme l'homme se roulent dans la poussière, même dans la boue, et ne se lavent plus le corps pendant cinq ou six mois; les cheveux sont coupés très courts et ils s'abstiennent de toute relation sexuelle.

Tilkens.

Lorsqu'un homme est mort, tout le village s'abstient de travailler. Les parents restent quelquefois un an sans se laver.

Tisambi.

Le deuil du veuf a une durée de une ou deux lunes et consiste surtout à ne pas se laver et à coucher sur le sol de la case. Au bout de ce laps de temps, les belles-sœurs viennent mettre fin au deuil en lavant le veuf et en lui offrant des aliments de choix préparés à son intention. Le veuf prouve sa reconnaissance à ses belles-sœurs en passant la première nuit de fin de deuil avec l'une d'elles, mariée ou non et en faisant à toutes de nombreux cadeaux sans grande valeur.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann.Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91.



C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

100. *Modification.*

Les veuves qui sont mères restent seules avec leurs enfants. Si elles sont jolies, elles prennent ordinairement le frère de leur mari pour époux ; c'est un usage et non une loi.

Tilkens.

En général, c'est le frère du mort qui devient propriétaire de la veuve. Si celle-ci est jeune, elle prend ordinairement le frère de son mari comme second époux.

Périn.

Si le père vient à mourir, l'autorité sur les enfants passe au frère du père et pas au frère de la mère. Le frère du père administre le bien de la famille. Si la mère, devenue veuve, le veut, elle peut devenir la femme du beau-frère, mais ce n'est pas une obligation. Le grand-père et la grand'mère ont les mêmes droits sur leurs petits enfants que sur leurs enfants. (Cf. Cd. 87.)

Tisambi.

Au décès du père de famille, sa veuve peut se retirer chez l'un de ses garçons, si elle en a; mais l'oncle héritier légal, qui devrait, comme tel, épouser cette femme, exprime son mécontement par des reproches et des réclamations continuelles adressés à son neveu. Pour l'apaiser, ce dernier se résignera à lui payer la valeur d'une dot ou bien déterminera sa mère soit à se choisir un époux parmi ses oncles, soit à se remarier ailleurs pour qu'il puisse faire cesser les récriminations en abandonnant la dot au mécontent.

Il n'est pas défendu aux veuves d'un père de famille, qu'elles soient mères ou non, de devenir les épouses des fils issus d'une union de leur défunt mari avec une autre femme.

Hutereau, de Hauleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91.

Quand un homme est mort, ses femmes dansent et si un homme d'un autre village voit parmi ces femmes une qui lui plaît, il peut la demander en mariage.

TISAMBI.

La veuve ne peut pas hériter de son mari, car elle est considérée comme une partie des biens du défunt, cependant elle ne peut devenir la propriété de son fils ; elle passe alors au frère du défunt ou se remarie.

PÉRIN.

Les femmes sont considérées comme propriété mobilière et passent aux héritiers suivant l'ordre de préséance : fils du défunt, frère, à leur défaut les autres hommes de la parenté. Quelquefois, si elles le désirent, elles peuvent rentrer chez leurs frères à condition que ces derniers consentent à rembourser le payement. Elles ne sont plus autorisées à quitter le village si elles ont eu deux enfants. Enfin une femme qui aura spécialement été dévouée au défunt, sa favorite par exemple, pourra sur la demande de celui-ci être autorisée à repartir sans remboursement.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 355-356.

Si l'épouse, mère ou non, se rend dans sa famille, avec ou sans l'autorisation de son mari, et y contracte une maladie incurable, à laquelle elle succombe ultérieurement ou y meurt subitement, on ristourne à l'époux la moitié des paiements donnés ou bien on lui donne une autre femme. — Si l'épouse qui meurt chez un de ses parents ou d'une maladie contractée dans leur domicile était mère, les Bokiba sont plus exigeants : le beau-père est obligé de donner une autre de ses filles ou bien une femme, fut-ce même une femme esclave.

Dans le cas où la maladie est contractée chez l'époux, ou bien si le décès se produit à son domicile, c'est au mari à payer aux parents de sa femme une indemnité équivalente à la moitié des paiements déjà remis.

Si de telles éventualités se présentent à l'égard d'une femme mariée ayant quitté le domicile conjugal pour se retirer chez un amant, ce dernier devra rembourser au mari tous les payements donnés antérieurement aux parents de la femme et en plus, ajouter à titre d'indemnité, un ou deux esclaves.

C. — Vie familiale.

e) Mort.

100 *(suite)*.

Les enfants appartiennent à l'époux.

Le décès d'un enfant se régle comme le décès de la femme. Suivant le lieu où une maladie incurable ou ayant une issue fatale a été contractée par l'enfant, soit le gendre, soit le beau-père sont tenus de payer un ou deux esclaves d'indemnité.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 89.

Lors de la mort du père, le fils aîné devient propriétaire de ses sœurs et peut les vendre au mari qui lui convient, tout comme le père avait le droit de le faire.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.* XXVIII (1904), 201.

Les jeunes orphelins ne sont jamais abandonnés, tant qu'il existe des proches parents. Ils sont confiés, soit au père, soit à l'un des frères, soit à l'une des sœurs du défunt, soit à leur propre frère aîné s'il est en âge de s'occuper d'eux. Mais le tuteur réel c'est le chef de la famille, c'est-à-dire le père du défunt ou, à défaut, son frère aîné. Tous les oncles du côté paternel sont appelé *Aba,* père, et considérés comme les remplaçants éventuels du père. Avec l'aide de l'héritier principal, le tuteur doit établir les enfants, c'est-à-dire leur constituer une famille, en leur donnant lorsqu'ils seront en âge de se marier, une ou plusieurs compagnes. Le tuteur à l'usufruit momentané des biens actuels des enfants, et de ceux qu'ils pourraient acquérir; il les leur remet, en toute propriété, lorsqu'ils sont en âge de se marier.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 94.

Les orphelins trouvent toujours des parents pour s'occuper d'eux.

Tisambi.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

101. *Animisme.*

L'Ababua n'a aucune idée de création, ni de la fin du monde. Questionné à ce sujet, il répond qu'il ne sait pas, que ces affaires ne le regardent pas et que du reste sa tête n'est pas assez forte pour raisonner de pareilles choses.

Tilkens.

L'Ababua n'a pas d'idées religieuses; il ne croit pas à des génies, mais au mauvais esprit : *Likundu.*

Tilkens.

Le mauvais esprit s'appelle *elemba* chez les Ababua. Celui qui le possède peut entrer dans une hutte même si la porte est fermée; s'il prend quelqu'un par le bras, celui-ci sera malade ou mourra. Il peut aussi emporter les gens dans les airs.

Tisambi.

Les Ababua ne croient pas à l'existence de génies.

Tilkens.



D. — Vie religieuse.

a) Idées religieuses et philosophiques.

102. *Le culte des ancêtres ; le culte des morts.*

Les Ababua ne croient pas à l'existence des ombres des morts.

Tilkens.

Chez les Asandé, près de chaque hutte, on voit un petit abri où l'on dépose des prémices des repas en propitiation des mânes. On l'appelle *toro,* esprit ou *atoro,* les esprits. Cette coutume s'est répandue depuis quelque temps chez les Ababua. Ceux-ci plantent à côté de leur hutte un bâton dont l'extrémité est fendue en quatre branchettes qui sont réunies par des lianes entrelacées de manière à en former un petit panier conique. Cet objet est désigné sous le nom de " toro „ emprunté lui aussi aux voisins du Nord.

Mais chez l'Ababua, cette coutume a cessé de ressortir au culte des ancêtres. A la fin du repas, on dépose quelques graines de maïs bouillies, un morceau de banane, afin que le village " reste bon „ c'est-à-dire qu'il continue à jouir d'une abondance de vivres.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 387.



D. — Vie religieuse.

a) Idées religieuses et philosophiques.

103. *Fétichisme.*

Les Ababua possèdent des fétiches en bois que, disent-ils, ils font à l'imitation des êtres humains pour le plaisir des yeux, pour rire, sans y attacher aucune idée religieuse. Les gris-gris existent et sont portés comme préservatifs contre les maladies; plusieurs sont percés de trous en forme de sifflet et lorsqu'on prévoit une maladie, on siffle au plus fort pour l'éloigner. Ils en ont parfois une grande quantité pour être plus certains de les retrouver en cas de perte; à la mort, les gris-gris passent à un proche parent, un ami, etc.

Tilkens.

Les Ababua ne possèdent pas de fétiches.

Tisambi.

Ces fétiches, signalés par le Dr Védy, ont le corps formé d'une écorce d'arbre et servent de garde-manger, de vide-poche, etc. Le couvercle est formé d'un morceau de bois sculpté représentant une tête, la base est taillée en forme de pieds. En résumé, ces boîtes fétiches se composent d'un cylindre creux reposant ses deux pieds grossièrement taillés et surmonté d'une tête. Aucune idée de religion n'est attachée à ces fétiches. (Voir Bd. 43.)

Périn.



D. — Vie religieuse.

a) Idées religieuses et philosophiques.

104. *Tabous et prohibitions.*

L'hippopotame et quelquefois le léopard et le gorille sont des mets défendus. Ce sont les trois animaux sacrés. Précédemment il a été dit qu'ils ne dédaignaient aucun animal, c'est vrai, à l'exception de celui dont ils partagent la vie après leur mort. Chef, homme libre ou esclave, chacun choisit l'animal qui lui convient.

Tilkens.
Cf. B, 25; D, 109.

Suivant qu'ils espèrent, après leur mort, revenir en ce monde sous la forme d'un de ces animaux qu'ils préfèrent aux autres, l'un ou l'autre de ceux-ci sera donc sacré et l'animal préféré ne pourra servir de nourriture à l'Ababua qui l'aura choisi. Bien que l'hippopotame, le léopard et le gorille soient les animaux de prédilection sous la forme duquel ils désirent revivre, il n'est pas défendu de choisir un autre sujet, rat, poule, etc.

Périn.

Voir D, 105, les détails donnés par M. de Calonne sur les tabous alimentaires, qu'il considère comme un stade particulier de totémisme.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

105. *Totémisme.*

Van Gennep, dans une récente étude, définissait le totémisme : croyance à un lien de parenté reliant un groupe humain d'apparentés (clan) d'une part, et de l'autre une espèce animale, végétale, ou une classe d'objets. Cette croyance s'exprime par des rites positifs ou négatifs, et au point de vue social par une réglementation matrimoniale; le groupe totémique porte le nom de son totem.

Chez les Ababua tous les voyageurs ont signalé l'existence d'animaux sacrés.

Un Moganzulu interrogé sur sa vie future répondra : “ *Mi nakwa, nayeta dupa,* je mourrai, je me réincarnerai hippopotame. „ De ce verbe est dérivé le substantif *lyeta,* qui désigne l'animal dans lequel se réincarne tout homme du groupe d'*apparentés* sociaux, *étina* ou tribu suivant le cas. Un Ababua qui mange de la viande de son *lyeta,* qui aide à le tuer, qui passe à l'endroit où il est mort, s'expose lui-même à une mort prompte.

Au point de vue social, le rôle de cette croyance est plus limité que dans la définition donnée plus haut; généralement la dénomination du groupement n'a rien à faire avec elle. Aux spécialistes de dire si malgré cela nous pouvons cependant lui attribuer, autrement que provisoirement, le nom de “ totémisme, „ le considérant comme un stade particulier du système défini par Van Gennep, ou si nous avons affaire à un “ pseudo-totémisme, „ akhémisme, etc.

Les totems les plus répandus chez les Ababua sont les totems zoologiques. Ils se répartissent de la façon suivante.

L'hippopotame : Moganzulu, Mogingita (étina Banbuna, Bobanbwa, Mondingima et Bokasèré); la plupart des Mobalia, les Mondigima (étinas Bokâta, Bambuli, Bobwengu, Bamba); Mondungwalé (étinas Bangumbé et Batwé, Mabodé et Bonzwa); les Bobwa Bobongono.

Le léopard : Toutes les tribus du groupe des anciens Mobati: tribus Mobati d'Angu, Bagbé, Boganga, Labibi, Mogbasa, etc., Bawenza,

Mondingima (étina Baieu), Bobwa de la likati, Bobwa de la tribu Bakete, Mogingita (Mogbasi et Mogwakèré), Mondungwalè (Mabandi).

Le chimpanzé : Molissi de la Likati et Balissi.

La céphalophe à dos jaune (Mbihè) : Bobwa de la tribu Bokapo.

Le grand pangolin (Ebi) : Bobwa de la tribu Bulungwa.

Le serpent noir : Mondungwalè (Baoko), un petit groupe soumis au chef Mogingita Zô.

L'hirondelle noire (Mbembia) : Mondingima (Bangaduma).

La gerboise (Mbuè) : Femmes Bawenza.

La souris (Suï) : Quelques Bawenza et Mobalia.

A ces principaux totems il faudra probablement joindre quelques poissons tels que le *bangè* et le *nsipètè* (anabas weeksii et synodontis decorus), qui m'ont été renseignés seulement deux ou trois fois comme étant le totem des femmes Modungwalè; je m'en abstiens provisoirement parce que l'Ababua répond assez souvent à la demande : “ Quel est ton totem ? „ “ Moi, je ne mange pas de tel animal. „ Or, j'ai pu constater depuis que les deux poissons susdits appartiennent également à une série d'animaux dont l'usage est interdit aux femmes, non par un rite totémique négatif, mais parce qu'ils sont considérés comme ayant des propriétés dynamiques abortives. Ce sont tous les synodontis, les anabas, les tétrodons, le lézard, le céphalophe marron; interdiction qui existe chez tous les Ababua, quel que soit leur animal ancêtre.

En dehors des prohibitions de tuer ou de manger le totem, il n'existe aucun rite direct qu'on puisse actuellement rattacher à la croyance totémique, sauf peut-être pour le totem du léopard.

Chez les Bobwa de la Likati, quelques jours après que le mort a été enterré, on constate que de la tombe le léopard est ressorti, en passant par un couloir de quelques centimètres de diamètre qu'il s'est creusé. A l'approche des visiteurs il rentre se tapir en terre.

Le léopard est sorti de la main gauche du défunt, le médium a donné naissance à la queue, l'annulaire et l'index aux membres postérieurs, le pouce et le petit doigt aux membres antérieurs, le poignet à l'encolure et à la tête. A l'analyse, le Bobwa ignore si c'est l'esprit du mort qui se trouvait localisé de la sorte où si c'est la matière même de la main qui s'est transformée; d'où une série de réponses contradictoires faites le plus souvent uniquement pour satisfaire l'Européen. Quoi qu'il en soit, au bout de quelque temps on constate dans le village que le léopard a grandi, car quelques poules et même des chiens ont été enlevés.

D. — **Vie religieuse.**

a) Idées philosophiques et religieuses.

105 (*suite*).

Alors le chef de la parenté se rend sur la tombe, y plante deux baguettes entaillées, dans la fourche desquelles on dépose une troisième branche puis, penché vers la terre, il dit (Je traduis littéralement) : “ Vois, nous tes frères, nous tes fils, t'avons bien fait; nous avons bien partagé avec toi les régimes des bananiers, et la viande que nous avons tuée dans la forêt; et quand nous avons fait le vin de bananes, tu en as bu avec nous. Pourquoi viens-tu prendre les choses de tes frères dans le village, pourquoi viens-tu nous faire mal. Quand tu sortiras encore du trou, tu sentiras cette baguette; tu sauras de la sorte que nous demandons que tu partes à une autre place, à une place qui n'est pas à tes frères. „

Quand la baguette est renversée, on sait que le léopard est parti pour ne plus revenir.

La croyance à ces totems est des plus objectives. J'ai, en effet, entendu raconter par un Moganzulu que dans son village, une nuit d'orage, on avait trouvé une tombe récente défoncée et qu'une piste d'hippopotame en descendait vers la rivière; le défunt s'était réincarné. D'autre part on m'a cité un groupe de soldats également du totem de l'hippo, qui descendus dans un camp d'instruction du Bas Congo, avaient été incités à violer les prohibitions; quelques années après ils avaient tous disparu.

J'ai noté ailleurs (1) le même caractère expérimental que l'indigène accorde à une autre série de totems, qui se rattachent au groupe précédent, les totems zoomorphiques.

Dans tous les groupes ethniques de l'Uelé, un certain nombre de phénomènes naturels sont décrits sous la forme d'animaux, à l'existence desquels l'indigène semble accorder la même croyance qu'à celle de n'importe quelle autre bête de la brousse. Les plus connus sont : la Bête — serpent-d'eau — arc-en-ciel *Kélima*, ou *Magbéta*, et la Bête-foudre, *Gumba* ou *Mangbè*. La croyance à la première

existe également chez l'Ababua : c'est à ses ravages qu'on attribue la disparition des femmes qui sont parties puiser l'eau à la rivière et ne sont plus jamais revenues. Elle n'est devenue totem, cependant, que dans les groupes limitrophes, chez des populations de pêcheurs, les Bakango et les Mabinza Mogbuda.

La bête-foudre a des attributs terrifiants, étranglant les hommes qui ne sont pas ses frères, fendant les arbres à l'aide d'un couteau : parfois elle porte une torche enflammée, dont elle allume les toits des huttes.

Dans le Haut Uelé, Asandé et Mangbétu regardent les hâches néolithiques comme les excréments du *Mangbè*; de cette origine redoutable, elles tirent un pouvoir dynamique néfaste, causant la mort d'un membre de la famille de celui qui les découvre.

L'Ababua établit une distinction entre les produits de la pierre polie *(bisi)* et les excréments du *Mangbè*, qui sont les aérolithes jouissant également de propriétés magiques et que l'on utilise dans les enceintes de chasse, en des rites de propitiation du gibier.

Le *Mangbè* est le totem des Bokiba, des Mondungwalè (étinas Bakopo, Bumbia et Batwè), des Mondingima (étinas Basoï, Bangé, Mabû), et d'un petit groupe Balissi (Bapaga du chef Gamu).

A la même catégorie nous rattacherons un totem plus spécial encore, qu'on serait tenté plutôt de cataloguer directement dans les croyances purement animistes, mais que l'Ababua désigne également par « *lyeta tingamè* » mon totem (?) au même titre que le chimpanzé, le léopard ou la bête-foudre.

Lorsqu'il est occupé dans ses plantations, une voix interpelle parfois l'indigène; s'il y répond et marche dans la direction d'où viennent les appels, il est peu à peu entraîné au plus profond de la forêt, où il ne tarderait pas à perdre sa route, s'il ne s'empressait de couper la liane « *ngossè* », la laissant traîner derrière lui jusqu'à ce qu'il soit revenu en sûreté.

Celui qui tâche de l'égarer s'appelle *Sumwu* en libwâlè, *Bomgomgo* en Asandé : Il est quelquefois invisible, quelquefois décrit sous la forme d'un nain hirsute à la chevelure rousse. M. le chanoine Prémontré Derickx, qui a séjourné longtemps dans la région comme préfet apostolique, m'a déclaré qu'il considérait le *Sumwu* comme une explication antropomorphique du phénomène de l'écho, ce qui cadre, en effet, avec les explications qu'en donne l'indigène.

[1] de Calonne, *Deux totems de l'Uellé* (*Bulletin de la Société belge de Géographie*, 1907).

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

105 (*suite*).

L'homme-écho, ou la bête-écho, est un totem très répandu chez les Mobengé. On le retrouve également dans les groupes Mobati, Bogongo, Labibi, Mobongono et Mogbwasa, Bolende, Bokalaka et chez les Bagbè.

Le totem est strictement héréditaire de père en fils ; l'enfant appartient à son totem du fait même de sa naissance, et si à la suite de circonstances étudiées antérieurement, il est exceptionnellement élevé dans son " *enoko* „, étina de sa mère, il s'abstiendra peut-être de manger le totem de celle-ci, mais il n'en respectera pas moins les prohibitions de son groupe d'origine.

En nous rappelant le schéma de consanguinité qui relie les divers groupements sociaux d'une tribu, nous ne serons donc pas étonnés de voir tous les Moganzulu être des " hippopotames „, tous les Balissi et Molissi des " chimpanzés. „

Au contraire, l'adoption d'un groupe voisin par une tribu, entraîne avec elle la différenciation des totems de la tribu. Ainsi chez les Bawenza (léopard et souris), nous trouvons le groupement Basumbaka (hippopotames) dont nous avons noté antérieurement l'origine Moganzulu.

De même les membres des étinas Bokasèrè, Bobanbwâ et Banbuna (hippopotames), se déclareront souvent être les *vrais* Mogingita en opposition aux étinas Mogbasi et Mogwakèrè, du totem du léopard.

Une autre cause de modification du totem d'un groupe est l'héritage du commandement par la ligne féminine, le chef nouveau restant fidèle à son animal-ancêtre. Parfois la superposition est invisible comme c'est le cas pour l'héritage du commandement chez les Molissi, dont j'ai donné plus haut l'exemple : Beddè d'origine Mabinza, du totem chimpanzé, devient chef des Molissi Badulo également du totem chimpanzé.

Par contre, chez les Mongingita, étina Mondingima, nous trouvons

trois chefs, Zô, Angissa et Makwabana; or, tandis que les deux derniers sont des chimpanzés, Zô et la plupart des Modingima sont des hippopotames. Du témoignage de Makwabana, il résulte que celui-ci descend d'un fils de Balissi et d'une Mondingima, devenu chef par la voie féminine. Si donc un jour le groupe se subdivise, il donnera naissance à deux étinas, dont l'un aura tous ses hommes, chefs compris, appartenant au totem de l'hippopotame, tandis que l'autre sera composé d'hippopotames soumis à des chefs chimpanzés.

Cette différenciation du totem des chefs et de celui de ces hommes a été signalée déjà par Sydney Hartland, qui l'a dénommée, si j'ai bonne mémoire, " totémisme aristocratique. „

Cette forme existe dans tous les groupes Ababua Occidentaux, dans lesquels nous avons noté l'existence simultanée de deux totems, le léopard et le *Sumwu,* le premier réservé aux dirigeants, le second aux asservis.

De même chez les Mobengé, le chef Kamba, relégué près de Buta, me déclare : " Nous autres chefs nous sommes des léopards, nos esclaves des *Sumwu* „.

Chez les Bawenza nous trouverons les léopards et les souris, chez les Mobalia les hippopotames et les souris.

Nous voyons donc que non seulement le système social et le totémisme ou pseudo-totémisme de l'Ababua semblent appartenir à des catégories bien différenciées, mais même que la séparation des groupes en des totems démocratiques ou aristocratiques est conditionnée par les modalités de la succession du commandement.

Dans le même sens nous avons noté que l'exogamie était limitée par le degré de consanguinité, et que le totem n'y intervenait pas. Chaque groupe exogamique indiqué plus haut pour les Moganzulu prendra femme chez le voisin quoique appartenant l'un et l'autre au totem de l'hippopotame.

Dans les relations politiques de tribu à tribu un Mogingita Mogwakéré (léopard) se considérera beaucoup plus proche du Mogingita Mondingima (chimpanzé ou hippopotame) que de leurs voisins du Sud les Asandé Abandia (léopard).

Les femmes appartiennent généralement au totem du père. Cependant chez les Bawenza les femmes semblent appartenir au totem de la gerboise *mbui.* De même une Mondungwâlé (étina Mabodé) me déclare qu'elle et ses sœurs deviendront des *ndzabi* (plante).

En classant ces notes, un doute m'est venu si pour ce dernier cas je n'ai pas commis une confusion entre un simple tabou alimentaire et un phénomène totémique.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.,* I (1909), 397-402.

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

106. *Magie et pratiques magiques.*

Il n'y a pas de sorciers ni de pratique de sorcellerie, mais des féticheurs.

Tilkens.

Le *Likundu*, c'est le diable, l'esprit malin, il est impersonnel et amorphe ; on a le *likundu* comme on a le mauvais œil dans certaines contrées européennes. L'homme ou la femme qui ont le *likundu* sont fort souvent connus ; on sait que par une suggestion quelconque, ils peuvent tuer leur semblable, le rendre malade, détruire ses champs, appeler les éléphants dans ses cultures, faire brûler sa case, rendre la femme stérile ou l'homme impuissant, leur imposer la haine ou l'amour, etc., etc. Mais le *Likundu* n'agit pas par une simple invocation. Il faut, pour le satisfaire, que celui qui en est possédé se livre à certaines cérémonies, qu'il s'isole pendant la nuit, ou bien qu'il prépare des médecines composées des éléments les plus disparates et surtout d'herbes brûlées et macérées. Le sacrifice de certains animaux peut être également utile pour jeter un sort. Bien que toute personne, ayant le *likundu* ou supposée telle, soit crainte et souvent haïe, on ne l'inquiète pas, tant qu'un événement quelconque n'a pas démontré son action malfaisante et c'est ici qu'apparaît le rôle du féticheur, lequel accuse telle ou telle personne d'avoir commis tel ou tel méfait, d'être la cause de la mort ou de la maladie, etc.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 267.

Celui qui possède l'*elemba* ou esprit mauvais peut entrer dans une hutte même si la porte est fermée, rendre quelqu'un malade ou le faire mourir, enlever quelqu'un dans les airs.

Tisambi.

Si la pluie tarde à tomber, le féticheur fabrique un sifflet dans lequel il siffle et alors la pluie tombe. Il agit de même s'il désire que la pluie cesse et pour chasser les maladies.

TISAMBI.

Nous avons vu à chaque pas et parallèlement à un fait économique ou social, absolument objectif, s'affirmer des influences ou des concordances psychologiques, subjectives. Elles ont entraîné une série de gestes incompréhensibles, propitiation de gibier, rites de reproduction, croyance à des pouvoirs dynamiques néfastes, taille d'amulettes, médecine du forgeron, médecine des couteaux, médecine du gong, bref, l'ensemble des faits et croyances que les anciens ethnographes entassaient pêle-mêle sous la rubrique " Fétichisme. "

Il sortirait du cadre de ces notes d'exposer ici une critique détaillée de ce vocable " fétichisme ", confondant des phénomènes purement physiques avec des croyances religieuses. Cette étude m'obligerait, en effet, à abandonner les Ababúa pour envisager l'ensemble des Bantu. Je me contenterai de cataloguer la première série de faits sous le nom proposé par van Gennep de " dynamisme " la seconde sous celui d' " animisme ".

Pour un Ababua chaque corps est déterminé par une ou plusieurs qualités actives, par un " dynamisme " spécifique. Cette qualité s'appelle " *dawa* ", terme que l'Européen a, d'une façon fort incomplète et propre à créer la confusion traduit par " médecine ". Nous avons vu, par exemple, que le forgeron est l'homme qui connaît les " propriétés " le *dawa* du fer; et c'est une réponse courante, lorsqu'on veut amener l'indigène à manier un outil nouveau qu'il vous réponde: *téibi dawa engé*, je n'en connais pas les propriétés.

Le sens du mot *dawa* se modifie dans certains cas en celui qui correspond à peu près à notre mot médicament. Le fruit dont le *dawa* sera purgatif deviendra un *dawa* purgatif, simple metonymie. *Epa dawa na sopo*, donne-moi un médicament pour le ventre.

Or, si l'observation des propriétés du corps qu'a fait le demi-civilisé correspond à nos connaissances physico-chimiques ou biologiques, nous nous étonnons de sa science, quoique rudimentaire. Mais si une erreur d'observation donne à ce corps des propriétés inexactes selon notre connaissance, ou si même il y a divergence quant à la manière d'utiliser ces propriétés, nous nous esclaffons.

Un indigène souffrant des dents mache une feuille de solanée, thérapeutique ingénieuse. S'il s'imagine que le *dawa* de cette plante agit par simple application sur la peau et qu'il s'en pende quelques sachets autour du cou : amulettes, superstitions grossières, rites

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

106 (*suite*).

fétichistes, etc. C'est en réalité que nous avons perdu de vue les séquences logiques de l'esprit indigène, qui nous auraient permis de constater que derrière l'apparente bizarrerie de ces croyances se cache un véritable système de généralisation scientifique, une physique de la qualité active dont la médecine populaire n'est qu'une branche assez limitée. En cataloguant les actions extérieures des *dawa*, nous assisterons à l'ensemble des " sympathies magiques ". La technique propre à cet ensemble de croyances constitue les rites magiques directs; la connaissance de propriété hostiles donneront naissance à des rites négatifs (1).

Il est évident que dans cet ordre d'idée l'Ababua est amené à entreprendre journellement des expériences nouvelles. A côté de connaissances ou de croyances tout à fait généralisées, j'ai rencontré de très nombreuses croyances individuelles, des indigènes possédant des " *dawa* " personnels de chasse, de pêche, de culture. Je me souviens qu'un jour revenant d'une chasse heureuse à l'éléphant, un mabinza me proposa de m'acheter la connaissance de ma " médecine de chasse ".

Enfin, lors de l'entrée en scène d'hommes spécialisant la connaissance des propriétés du corps, les féticheurs (?) ceux-ci arriveront à fabriquer des médecines nouvelles suivant des recettes secrètes, ce qui donnera bientôt à l'ensemble de leur art ou de leur science un caractère mystérieux, et presque religieux.

Le pouvoir des " médecines " agit sur l'homme, les animaux et sur la plupart des phénomènes naturels.

L'homme les emploie soit en les absorbant, soit par contact *direct*, souvent même par influence à distance.

a) *Influence lunaire.* — La lumière de la lune naissante (*ndidi*) possède la qualité des choses qui vont en croissant. Aussi, le soir de

(1) Il s'agit évidemment ici de la magie au stade où nous la rencontrons à l'heure actuelle chez la plupart des Bantu.

la lune nouvelle, alors que sa lumière est encore trop faible pour permettre les danses tardives, on entend cependant dans tous les villages les batteries incessantes des gong.

L'Ababua tend les bras, les mains ouvertes et saisissant les rayons pâles, il s'en frotte le corps pour que celui-ci devienne fort.

Puis prenant une branche de l'arbre *likungu*, il en brûle les feuilles au foyer, se met les cendres sur le front et faisant tourner la branche autour de sa tête, il dit (1) : " L'homme qui m'aime voit son village devenir bon. Je voudrais que pendant cette lune ses couteaux deviennent nombreux „.

Enfin, le jour de la lune nouvelle, le beau-père ou le frère qui doit toucher le payement de sa fille ou de sa sœur, fait cuire " l'*elanga* „ légume qui se mange dans l'huile de courge, et qui est " une médecine de couteaux „, assurant bonne réussite dans les transactions avec le gendre, le beau-frère. C'est le moment aussi qui est choisi pour tailler les petits sifflets de bois, autre médecine de couteaux, qui se pendent au cou, aux poignets, et dans lesquels on souffle à plein poumons quand on se met en route.

C'est enfin le moment qu'on attend pour entreprendre les actions importantes, un acte de guerre, par exemple.

b) *Dawa de force et de croissance.* — La peau d'un *ngâgé* (Phago Boulengeri) petit poisson allongé est garni d'écailles très dures. Ainsi (Bawenza, Bulungwa) l'enfant est-il à peine né qu'on lui frotte le corps avec ce poisson, dans l'espoir de lui donner la peau forte (2).

De même l'éléphant, le *mbo* (phacochère) et la *bengé* (céphalophe sylvicole) sont considérés comme les plus robustes et les plus rapides de la forêt. Aussi, le jeune Ababua, encore aux bras de sa mère, a-t-il très souvent au cou ou aux poignets une médecine faite d'une corne de l'antilope, d'une dent de sanglier ou d'un bracelet de crin d'éléphant. De même chez les Boganga, j'ai vu un morceau de crâne d'*ébi* (pangolin tricuspide) employé dans l'espoir de donner à l'enfant une dentition puissante.

Le *welle* (varan du nil) a une peau très facile à travailler, très employée en art décoratif. Sa rapide croissance donne à ses dépouilles la propriété d'aider le développement de l'enfant. Celui-ci porte généralement soit un collier, soit un bracelet en peau de varan, parfois aussi une griffe enfilée sur une cordelette.

(1) Traduit littéralement du Lingala commercial.

(2) Il faut noter que la plupart des indigènes de l'Uelé placent la force dans la peau. Un malaise général se traduit par : " Je suis malade de toute la peau „. La fatigue est caractérisée par : " la peau devient tendre „.

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

106 (*suite*).

Dans le même but, cette médecine est portée par les femmes quand elles mettent les pieds de bananiers en terre; un bracelet en peau de varan est quelquefois considéré comme un remède souverain contre les douleurs du foie. Enfin, jetée au feu, elle peut empêcher l'orage.

Un carré de peau de léopard à l'intérieur du bouclier, donnera au guerrier l'agilité et la force.

c) *Dawa des plantations.* — Un sifflet analogue à celui qui sert à augmenter la richesse en couteaux est employé quelquefois par les femmes au moment des cultures; chaque bananier mis en terre est salué d'un sifflement aigu qui lui assurera sa croissance.

Le *lio,* arbre de la forêt, produit d'innombrables petits fruits noirs. Aussi, lorsque seront terminées les semailles de la courge, on jettera quelques-uns de ces fruits sur le champ, afin qu'ils lui communiquent leur qualité (production nombreuse).

Enfin pour éviter aux cultures les souillures des passants qui voudraient venir s'y soulager le ventre, chaque entrée de sentier est garnie d'un piquet planté en terre, dont le sommet fendu en quatre parties enserre quelques fragments d'un fruit purgatif; le malotru qui ne tiendra pas compte de leur avertissement en ressentira une colique méritée.

d) *Dawa du village ou toro.* — Chez les Asandé, près de chaque hutte, on voit un petit abri où l'on dépose des prémices des repas en propitiation des mânes. On l'appelle “ *toro* „ esprit ou “ *atoro* „ les esprits. Cette coutume s'est répandue depuis quelque temps chez la plupart des Ababua. Ceux-ci plantent à côté de leur hutte un bâton dont l'extrémité est fendue en quatre branchettes, qu'on réunit par des lianes entrelacées de manière à en former un petit panier cônique. Cet objet est désigné sous le nom de “ *toro* „ ... emprunté lui aussi aux voisins du Nord.

Mais chez l'Ababua, cette coutume a cessé de ressortir au culte des ancêtres. A la fin du repas, on dépose quelques graines de maïs bouillies, un morceau de banane, afin que le village " reste bon „ c'est-à-dire qu'il continue à jouir d'une abondance de vie.

e) *Sympathies de la partie pour le tout.* — Nous avons déjà noté que lorsqu'un chef désire transmettre des signaux à grande distance, on prendra une pincée des sciures laissées lors de la taille du gong et on ira la cacher sous le toit de la hutte la plus éloignée habitée par un des hommes de ce chef.

De cette façon, le son produit par le gong cherchera à retrouver les fragments enlevés de celui-ci. (Voir E. 128.)

Dans le même ordre d'idées, un chef désirant terroriser sa femme volage, lui coupera une mêche de cheveux, les ongles des mains et des pieds, et les enterrera avec d'horribles imprécations. Si l'épouse se méconduit, elle mourra comme meurent les quelques fragments cutanés qu'on lui a enlevés.

f) *Dawa de chasse et de pêche.* — Au moment de partir en chasse, il est de bonne coutume d'attacher aux filets un fruit pyriforme, le *songo nyamé* ou " nez de la bête „; sa forme ressemble quelque peu au museau allongé de l'antilope. Aussi ces dernières ne forceront plus la ligne des traqueurs en faisant demi-tour devant les filets, mais viendront s'y empétrer. Un petit morceau d'aérolithe ou *titica mangbe*, excrément de la bête-foudre, placé près des pièges et trébuchets d'une enceinte de chasse fixe, attirera les animaux de la forêt.

Il est de très mauvais présage pour un chasseur qui part, de s'entendre appelé par son nom. C'est ainsi que mon porte-carabine qui plusieurs fois était resté sans broncher à mes côtés à des moments critiques, refusa un jour de marcher parce qu'au moment de prendre une piste de buffle, un homme de son village l'avait interpellé !

Si un Ababua donne un pas de conduite à un chasseur, avant de se séparer de lui il aura soin de cueillir une herbe, et de la lui tendre, afin qu'il en arrache la moitié, promesse de chance qui rappelle quelque peu la coutume latine du fétu brisé.

Enfin tout chasseur devra s'abstenir de contacts sexuels la veille de la chasse, de même que la femme qui tromperait son mari parti en battue, serait la cause d'un accident.

g) *Dawa de l'accouchée.* — Lorsqu'une femme vient de s'accoucher, surtout dans la région occidentale, elle plante au bord du sentier, à proximité du village, un piquet semblable à celui du *toro.*

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

106 *(suite)*.

Chaque passant cueillera une feuille, crachera dessus et la déposera au pied du piquet, pour souhaiter la chance à la mère et à l'enfant. Il semble que cette coutume est d'origine mabinza. Chez ceux-ci en effet, le crachat est considéré comme un porte bonheur. Un de mes amis, chassant dans l'hinterland de Bumba, vit un jour, avec surprise, défiler une à une, devant lui, toutes les femmes du village, qui venaient cracher dans sa direction, afin de lui souhaiter le succès.

h) *Dawa de diverses techniques.* — Ainsi que nous l'avons vu et noté, le seul métier qui exige la connaissance d'un *dawa* est celui du forgeron. Ce dernier vend souvent son secret. (Voir B. 56.)

Nous avons vu également les interdictions sexuelles qui pèsent sur le chasseur, la femme de celui-ci, ainsi que sur la potière ; un contact masculin est même fatal aux pots façonnés et non cuits (Voir B. 55).

De la croyance au " dawa „ du fer peut se rapprocher la crainte que le minerai inspirait à un Moganzulu; fait que je n'ai pu noter qu'une seule fois. Cependant d'une façon générale, non seulement l'Ababua, mais toutes les autres populations de l'Uelé, attribuent aux haches néolitiques dont la matière première est l'oligiste une vertu néfaste. L'homme qui les trouve est assuré de voir mourir à bref délai un de ses frères. (Voir B. 56.)

Enfin, on m'a signalé, sans que j'ai pu le contrôler, que dans la région mobengé et probablement sur le Likati, une croyance semblable frappe le *banga* qui serait une hache de dimension quelque peu supérieure au *mbono* actuellement usagé, et qu'on trouve en terre. C'est à cet outil qu'il faut attribuer les véritables épidémies de crises épileptiformes qui sévissent chez l'indigène et sont nommées *ganga*.

i) *Sympathies du nom.* — Deux indigènes de tribus différentes et qui portent le même nom s'appellent *ndoï.* Les *ndoï* se traitent comme des frères, se reçoivent les uns chez les autres avec une large hospitalité.

j) *Dawa divers.* — A ces médecines se rattachent encore de très nombreuses médications contre les maladies, qui nous semblent plus naturelles parce que plus proches de notre thérapeutique. La connaissance de ces simples très nombreux est spécialisée par quelques individus.

Le docteur Védy dit à ce sujet : “ Parmi les végétaux employés pour traiter les maladies, il en est certainement dont l'action est des plus utiles. Malheureusement la plupart des plantes médicinales qu'il emploie ne sont connues que de lui seul. Quelques écorces purgatives sont employées couramment par les indigènes ; ils usent aussi de quelques poudres de bois pour la guérison des ulcères. „

L'inflammation des yeux se traite par des collyres extraits de la feuille de la plante à sel. Un homme tombé en syncope est rappelé à la vie par l'insufflation de quelques grains de sel dans le nez. Des feuilles de solanée machées calment les douleurs des gencives, un collier de petits sachets renfermant des morceaux de bois guérit les maux de dents. De nombreuses infusions de feuilles diverses sont employées dans d'autres cas, notamment contre le pian *(gongoli)*, la syphillis (*deffengé)* et la blennhorragie *(néné)*; les malades atteints des deux premières affections sont du reste immédiatement isolés dans une hutte située à l'extrémité du village. Au contraire, l'Ababua semble ignorer que la lèpre est contagieuse. Quant à la blenhorragie, elle se contracterait en marchant à l'endroit où un malade vient d'uriner.

L'éléphantiase et le goître sont fréquents et non traités ; il semblerait que le paresseux et le hibou, animaux de mauvais présage, ne sont pas étrangers à l'éclosion de ces deux affections.

La vie continue, dans la forêt humide, occasionne de fréquentes bronchites, pneumonies et arthrites.

Ces affections sont soignées en faisant des scarifications en petites incisions parallèles. Les mêmes incisions servent parfois à inoculer quelques médicaments ; nous avons vu que le sang menstruel appliqué de la sorte a la vertu de provoquer la stérilité de la femme ; mais que si les cicatrices sont ouvertes à nouveau, la fécondité reparait.

Le médecin Ababua sait également poser des moxas. Il applique sur les incisions la base d'une corne d'antilope dont le sommet a été perforé, et il y fait le vide en aspirant l'air. Il bouche ensuite l'ouverture avec une boulette d'herbe machée qu'il avait en bouche. Après quelques minutes, il permet la rentrée de l'air et l'écoulement du sang tiré.

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

106 (*suite*).

Les mères soignent les coliques des nourrissons à l'aide d'infusions tièdes données en lavements à l'aide du *mbolu,* petite calebasse sur lequel on lute un mince tuyau.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 384-390.

La mort d'un homme jeune ne semble jamais naturelle à un Ababua. Elle est la conséquence d'une influence maligne, du mauvais œil, de ce qu'on appelle en langue commerciale le *likundu.* Il semblerait notamment que le développement anormal de la vésicule biliaire soit un indice certain de la présence de l'*elimba.*

Ce sort peut avoir été jeté comme vengeance par un des rites magiques directs, comme celui que j'ai noté antérieurement; tout indigène connaît ses procédés d'envoûtement. Mais le plus souvent on attribuera le décès à l'influence directe d'un jettatore, le *moto ma elimba.* Cet homme, même sans être mal intentionné, a une action néfaste pour ceux qui l'entourent. Cette vertu magique, ce *dawa*, se trouve localisé dans la poitrine ou dans le ventre; elle apparait parfois sous forme d'une vapeur blanchâtre ou d'une petite flamme dentelée sortant de la bouche.

Un second type d'individu néfaste est réalisé par la femme du léopard. Une puissance mystérieuse analogue la pousse à errer dans la forêt, pour y rechercher des relations sexuelles avec le fauve. Celui-ci, par contre, viendra dans les villages, et y enlèvera les hommes que cette femme lui aura désignés.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 390-391.

Au sujet du léopard, il existe une croyance générale et commune à peu près à tous les indigènes du bassin du Congo. Les Magbwanda comme les Bokiba affirment que les indigènes à *Elimba* ont sur les léopards un pouvoir absolu. Grâce à certains sortilèges propres à les apprivoiser, ils parviendraient à leur donner des ordres et à

envoyer un léopard dans un village désigné en vue de prendre et de tuer une personne déterminée.

Ils accusent les femmes à *Elimba* d'avoir des mœurs de Lesbiennes et de bestialité. Ils prétendent qu'elles ont des rapports avec les léopards. Ces singulières amours donneraient comme fruits de jeunes léopards, qu'elles cachent et soignent dans la forêt. Ces animaux, devenus grands, resteraient aux ordres de leur mère-femme et exécuteraient fidèlement les ordres qu'elle leur donne. Ces femmes découvertes ou accusées, son impitoyablement exécutées si le *benget* consulté déclare l'accusation exacte.

HUTEREAU, DE CALONNE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 104.

D. — Vie religieuse.

a) IDÉES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES.

107. *Idoles.*

Les idoles sont considérées comme des emblèmes.

TILKENS.

Les Ababua ne possèdent pas d'idoles.

TISAMBI.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

108. *Culte des phénomènes physiques et des forces de la nature.*

Ils adorent les phénomènes naturels, la lune, les astres, les étoiles; une étoile filante qui semble tomber dans tel ou tel village annonce la mort du chef de ce village, à moins que le mal ne soit combattu immédiatement par la danse ou “ *Fangu* „ (la danse).

Tilkens.

Ils s'effrayent des phénomènes naturels et ils y voient certains présages, mais ils ne les adorent pas.

de Renette.

L'Ababua n'adore rien, il est superstitieux. Le *Kelima*, (arc-en-ciel), est un mauvais serpent qui enlève les femmes qui se risquent au bord des ruisseaux lorsqu'il est visible.

Périn.

La croyance à l'existence de la bête arc-en-ciel, *Kélima* ou *Magbéta* existe chez l'Ababua ; c'est à ses ravages qu'il attribue la disparition des femmes qui sont parties puiser l'eau à la rivière et qui ne sont plus jamais revenues.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 396-400.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

109. *L'âme humaine.*

Ils espèrent, après leur mort, les uns aller, dans le corps d'un hippopotame, c'est pourquoi ils n'en mangent pas la chair, les autres dans le corps d'un léopard dont ils ne peuvent par religion manger la chair; les autres enfin dans le corps d'un gorille. Chacun, quel que soit son rang, choisit un de ces trois animaux comme son séjour futur; l'un et l'autre de ces animaux sont donc sacrés pour celui qui espère transmigrer en lui et l'Ababua ne mangera pas de la chair de cet animal. (Cf. D. 104.)

Tilkens.

L'individu renaît, au contraire, après sa mort, sous la forme d'un animal quelconque. C'est ainsi que les Bokiba pensent revivre dans des poules, certains Monghigita sous forme d'hippopotame, etc. Mais ces animaux, réincarnation de défunts, ne sont pas immortels et s'il a cette conviction d'une survie animale, l'Ababua ignore ce que devient son âme après la mort de l'animal, sous la forme duquel il s'est survécu. Ce qui paraît illogique, dans cette croyance des Ababua, c'est qu'à côté de l'idée de la métempsycose, ils laissent subsister l'idée que l'homme mort a conservé tous ses besoins et sa sensibilité.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 265-266.

Ces deux tribus (Magbwanda et Bokiba) croient également à la métempsycose: avant de passer à sa forme définitive, le mort se transforme en un animal quelconque: hippopotame, léopard, chimpanzé, éclair, — pour eux le tonnerre est le rugissement de l'animal *Mangbuet* (éclair) —; mais le décédé qui, de son vivant, avait un mauvais caractère est, seul soumis à ce stage; les autres renaissent

par le ministère d'une femme de la famille qui les remettra au monde dans la personne d'un de ses nouveaux-nés.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 91.

A l'étranger qui demande à l'Ababua où il ira après sa mort, celui-ci répond le plus souvent : " En terre ".

Mais lorsque renaît la confiance, il ne tardera pas à reconnaître qu'il se réincarnera en un animal et si on insiste, il arrivera généralement à parler de ses rêves. Il aura rêvé de son père ou de son ami défunt, qui sont venus lui reprocher de ne plus les aimer. A côté du phénomène religieux du totémisme se développe donc un système basé sur la croyance à la survivance après la mort de l'ombre que l'on voit en rêve. Cette ombre conserve dans sa vie ultra terrestre des besoins multiples, est sensible aux hommages et aux offrandes, son influence peut se faire sentir dans tous les actes de la vie matérielle.

Quant aux endroits où se trouvent les ombres ainsi vénérées, des croyances individuelles les placent tantôt dans des arbres, tantôt en l'air, parfois aussi au cœur de la forêt.

L'épaisse sylve est en effet le refuge d'un ensemble d'autres personnages mythiques généralement invisibles aux mortels ; ce sont les *mabékéré*, ou gnômes chanteurs, les *sumwu,* que nous étudierons au chapitre du totémisme, les *malimbieni*, semblables à des arbres et qui rappellent nos driades, les *kangalimbosso*, nains difformes qui portent leur maison sur le corps, les *bangôbô*, lutins grimpeurs, sans entrailles.

Enfin, poussant notre enquête au-delà du monde des ombres, si nous arrivons à questionner l'Ababua sur les causes premières et finales, il ne répond plus, ne sait plus : " *Téibi !* "

La seule notion qu'il ait de l'origine du monde est que le premier Ababua, Mbâ, prototype de la race, fabriqua l'univers sur son métier à tisser. Nous retrouvons ce fabricant des mondes, à la fois Prométhée et Panurge, héroïque et grotesque dans une série de légendes.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.,* I (1909), 396-397.

Comme les autres populations du Nord du Congo, les Magbwanda et les Bokiba croient que les morts font connaître leurs volontés aux vivants, surtout la nuit. Les rêves sont pour eux la réalité, aussi sont-ils persuadés, lorqu'ils voient un parent défunt en songe, d'avoir avec son esprit un entretien pendant lequel le mort exprime sa satisfaction ou son mécontement, ses aspirations et ses désirs.

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

109 (*suite*).

Il peut arriver que le trépassé demande de cette manière un esclave pour le soigner, on ne se préoccupe pas de cette réclamation si le mort n'a pas dénoncé nominativement la victime; mais dans le cas contraire on consulte le *benget*, et si l'oracle assure que l'esclave désigné possède le pouvoir de l'*Elimba*, il est exécuté sur la tombe du défunt.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 92.

Certains défunts deviennent *sumie* (*u* se prononce *u* et non *ou* dans ce mot). Le *sumie* est invisible, sa présence est signalée par un sifflement; par moment il est visible pour une personne à laquelle il veut bien se faire connaître; il a l'aspect d'un être humain, fortement poilu, et ne se montre qu'au coucher du soleil.

Il vagabonde dans les sentiers des plantations et des forêts pendant la nuit; en plein jour il disparaît.

Le *sumie* ne s'attaque qu'aux personnes seules et jamais à des groupes. Il vous appelle par votre nom, et une impulsion irrésistible vous poussera à le suivre. Il vous forcera à circuler des jours entiers dans la forêt pour sa distraction, mais vous protégeant par son pouvoir, contre les serpents, les léopards, et toute bête malfaisante. Ensuite, il vous renverra, quand il le voudra bien, dans le village où vous arriverez hébété, ne sachant plus parler ni manger pendant quelques jours. Il n'existe pas de *eboie* (médicaments) pour activer la guérison de l'état maladif dans lequel on se trouve après pareille promenade, mais il est nécessaire de faire quelques sacrifices sur les tombes des parents décédés et de leur offrir des boissons et des victuailles.

Telle est la version donnée par les gens des deux tribus en question sur le *sumie*, une sorte de revenant.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 92.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

110. *La vie future.*

Ils ne croient pas à la vie future dans un autre monde.

Tilkens.

Pour des intelligences aussi peu cultivées, la plupart des phénomènes naturels semblent inexplicables ; la pluie, la foudre, les inondations, la sécheresse, la maladie, la mort, leur paraissent également merveilleux, parfois même invraisemblables ; l'Ababua admet, en effet, difficilement la maladie et ne conçoit pas la mort complète de l'être humain. Tous croient fermement en une vie future, mais pour eux l'âme n'est pas transportée en un paradis ou en un centre de douleur, suivant le plus ou moins de qualités de celui qu'elle a animé.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 265.

Sans être certain que la croyance suivante existe chez les Ababua, elle existait cependant chez une femme Ababua qui avait passé cinq ou six ans dans les stations européennes. Elle se faisait dessiner des tatouages en grand nombre sur le corps et attribuait à ces empreintes une certaine valeur, semblant en faire une monnaie ultra-terrestre. L'un des tatouages devait lui permettre d'avoir un logement après sa mort ; un autre paierait l'eau qu'elle boirait, un troisième servirait à l'achat de nourriture, etc.

Ce qui ressort le plus nettement de tout cela, c'est que l'Ababua, comme d'ailleurs la plupart des êtres humains, ne peut admettre sa fin absolue et définitive. Il craint la mort et tache de trouver une consolation à cette échéance fatale, dans sa foi en une vie future quelconque. (Cf. B. 32.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 266-267.

Tous croient à la vie future, dont pour eux une première incarnation de métempsycose est une forme, mais ils ne

recherchent ni ne raisonnent plus loin. En somme, ils croient à un pouvoir supérieur, à des forces inconnues, à une vie future de leur esprit, mais tout ceci se présente à eux d'une façon très vague, instinctive et non raisonnée, sans qu'ils s'en préoccupent, à moins que ce ne soit en des circonstances déterminées comme la mort d'un d'entre eux, la recherche d'un présage, la vue d'un phénomène naturel et exceptionnel, et encore n'est-ce que pour se livrer alors à des pratiques superstitieuses se traduisant le plus souvent par des danses qui les amusent ou par des orgies.

de Renette.

L'Ababua croit à la réincarnation. (Voir D. 109.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 396.

D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

113. *Monotheisme.*

L'Ababua ne croit pas à un Dieu unique, ni à plusieurs Dieux.

Tilkens.

L'Ababua n'a pas d'idées religieuses ; il ne croit pas à des génies, mais au mauvais esprit : *Likundu.*

Tilkens.

L'Ababua croit à un Dieu unique : *Kounzi*, mais dont il n'a qu'une idée vague ; ce dieu peut faire du mal, mais pas de bien.

Tisambi.



D. — Vie religieuse.

a) Idées philosophiques et religieuses.

114. *Morales.*

Le sentiment de la pudeur excite: *Soni* (Cf. C. 76.)

Tilkens.

Ils ne sont nullement dépourvus de sens moral.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 278.

La pudeur semble, chez eux, absolument inconnue. (Cf. C. 76.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 280.

L'homicide est naturellement très fréquent.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 282.

L'infanticide et l'avortement sont en usage, mais blamés. (Cf. C. 68.)

Tilkens.



D. — Vie religieuse.

b) Rites et cultes.

117. *Cultes.*

Les Ababua confectionnent des masques en bois qui sont usitées dans certains circonstances : " dans les danses „ disent-ils. Peut-être la fête prend-t-elle là une signification particulière, probablement religieuse. (Cf. E. 126.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 277-278.



D. — **Vie religieuse.**

b) Rites et cultes.

118. *Mythologie et folklore.*

Il faudrait étudier l'Ababua au point de vue psychologique, analyser son émotivité, décomposer en ses éléments le fictionnisme collectif créé chez lui par le contact de l'Européen, rechercher quelles sont ses classifications logiques. Un tel travail revêtirait d'autant plus un caractère subjectif que je n'ai séjourné et vécu avec l'Ababua que deux ans, temps trop court pour permettre de pénétrer complètement l'âme complexe d'une race.

Mais quelques légendes permettront de se faire une idée de cette mentalité singulière. Mbâ, prototype du groupe, avec ses qualités et ses défauts, n'est pas mort. Et tels traits de sa vie admirable et admirée de tous sont dignes de beaucoup d'Ababua que j'ai pu observer.

Le cycle légendaire de Mbâ est des plus riche ; je ne l'ai découvert qu'à la fin de mon séjour, et n'ai pu que l'effleurer. Il reste ici pour le colonial curieux de folk-lore africain, un champ d'investigation promettant d'amples moissons. Il me fut signalé par Dura, chef Bolungwa, puis développé par des porteurs Moganzulu ; enfin était raconté chez les Boganga ; c'est dire que tous les indigènes du groupe ethnique le connaissent. Il existait antérieurement aux invasions Asandé et Arabe. Il serait intéressant de les noter en libwâlé. Les textes que j'ai rapportés sont entremêlés de lingala commercial que j'avais été obligé d'employer pour me faire expliquer certaines formes elliptiques que l'indigène affectionne dans ce genre de récit, où chacun dès l'exorde sait ce que le conteur va dire ; je donnerai un exemple de cette forme dans le conte du crapaud et de la grenouille.

1. *Cycle de Mba.*

Un homme était il y a longtemps dont le nom était Mbâ. Et il fit la terre et toutes choses, à l'aide de son métier à tisser.

Dans le temps le ciel était en bas, et la terre en haut. Mais Mbâ qui ne trouvait pas à manger dit : " Il faut maintenant que le ciel aille en haut et la terre en bas ".

Il y avait une femme qui avait caché toute l'eau dans ses pots. Elle cuisait beaucoup de nourriture et elle appelait tous les hommes pour en manger; mais ils mourraient tous. Alors vint Mbâ, et il dit : Ha! Pourquoi cette femme a-t-elle caché l'eau? " Il la tua avec sa lance. Et l'eau se mit à couler si fort que Mbâ fut emporté jusqu'à ce qu'il parvint à se raccrocher à la cime d'un grand arbre.

Maintenant quand les hommes mangent, ils disent : " Il est bon de boire, et si nous buvons c'est à cause de Mbâ, parce qu'il a tué la femme qui avait caché l'eau ".

Mbâ qui était occupé à manger du miel, rencontra des femmes au bord de la rivière, et dit : " Que faites-vous là?

Les femmes dirent : " Nous mangeons du gravier ". Mbâ dit : " Vos frères ne mangent pas cela; voici du miel. "

Quand les femmes eurent mangé le miel, Mbâ se mit à crier ; " Mon miel, mon miel, où est mon miel? Je l'avais acheté à Pokwa (le Pic-Bois) au prix d'une hâche ".

Les femmes lui donnèrent du poisson.

Mbâ rencontra Nza (le Buffle) et dit : " Que fais-tu là? "

Le Buffle dit : " Je mange du *lio* (fruit amer) "; Mbâ dit : " Tes frères ne mangent pas ces choses là; voici du poisson ".

Le Buffle lui donna sa queue en échange.

Mbâ rencontra le forgeron qui fabriquait une hâche. Avec la queue du buffle, Mbâ chassa les mouches qui volaient autour du forgeron et dit : " Pourquoi un homme qui sait faire des choses si belles reste-t-il tout nu? "

Mbâ lui donna un vieux pagne en fibres tressées; quand le forgeron s'assit de nouveau auprès de son feu, celui-ci se communiqua au pagne qui fut complètement détruit. Mbâ se mit à crier. " Mon pagne, pourquoi as-tu brûlé mon beau pagne? " Et le forgeron lui donna la hâche et Mbâ apporta la hâche à Popwa (le Pic-Bois).

Un autre jour Mbâ alla au village de Bongo (l'éléphant). L'éléphant dit : " Tiens, tu es là! "

L'Éléphant dit à sa femme : " Coupe du bois, fais du feu. L'Éléphant dit à sa femme : " Cherche une liane et serre moi la jambe ". Il mit son pied au feu, il en sortit de la graisse qu'il donna à Mbâ.

Mbâ dit : " Je ne dormirai pas ici aujourd'hui ", et il rentra dans son village.

D. — Vie religieuse.

b) Rites et cultes.

118 (*suite*).

Mbâ dit à sa femme : “ Coupe du bois, fais du feu.

Mbâ dit à sa femme : “ Cherche une liane et serre moi la jambe „. Et il mit son pied au feu, et le brûla si fort qu'il ne resta que l'os et que Mbâ tomba, et que Mambotété, sa femme, poussa des cris terribles.

Le fils de l'Éléphant arriva et le guérit et lui dit : “ Mbâ, quand tu veux de la graisse, tu dois venir au village de l'Éléphant.

Un autre jour Mbâ alla au village de l'Ebi (le Pangolin).

Le Pangolin dit : “ La pluie qui fait sortir les termites vient de tomber, allons dans la forêt „. Mbâ dit : “ Faisons un panier pour rapporter les termites. „

Le Pangolin dit : “ Non, je les porterai moi-même „.

Et ils partirent dans la forêt; tous les termites qui sortaient venaient se fixer sur la peau du Pangolin; c'est ainsi qu'il les rapporta au village.

Mbâ dit : “ Je ne dormirai pas ici aujourd'hui; je vais voir si mes termites ne sortent pas „.

Mbâ dit à Mambotété. “ Nos termites vont sortir. „

Mambotété vint avec des paniers, mais Mbâ coupa tous les paniers avec son couteau et dit : “ Je porterai les termites moi-même. „

Il partit dans la forêt mais les termites ne venaient pas sur lui; alors il les mangea tous et rentra au village.

Mambotété dit : “ Où sont les termites „.

Mbâ qui avait beaucoup de bouche (d'entregent) montra son ventre qui était gonflé tant il avait mangé et dit : “ Tu vois, je les ai portés moi-même. „

Mais il avait tant mangé qu'il fientait dans tout le village et que Mambotété furieuse disait : “ Qu'est-ce? Qu'est-ce? Mabâ, laisse ces manières dégoutantes. „

Et le fils du Pangolin dit : “ Mbâ, quand tu voudras des termites, demande au Pangolin de les porter „.

Ababua. Congo. D, 118.

Un autre jour Mbâ alla au village de son ami Sumbani. Quand il arriva à la lisière des plantations de celui-ci, il vit Sumbani qui avait mis le feu aux troncs d'arbres abattus.

Et Sumbani dit : “ Que tout le feu vienne vers moi. „ Toutes les flammes vinrent vers lui. Alors il vit Mbâ et dit : “ Tiens, tu es là ! Viens au village.

Mbâ dit : “ Je ne dormirai pas ici aujourd'hui, je dois brûler mes plantations. „

Il rentra rapidement dans son village. Mambotété dit : “ Mange toujours ces bananes cuites. „ Mbâ ne voulut pas et alla de suite aux plantations ; il alluma les troncs et dit : “ Que tout le feu vienne vers moi. „

Toutes les flammes vinrent vers lui, et Mbâ fut si fort brûlé qu'il tomba mort.

Mais le fils de Sumbani était venu au village et dit à Mambotete : “ Où est Mbâ ? „ — “ Il brûle ses plantations. „

Le fils de Sumbani trouva Mbâ brûlé comme une bûche. Il le guérit et dit : “ Si tu ne connais pas le *dawa* (le charme) du feu pourquoi as-tu voulu brûler tes plantations comme le fait Sumbani. „

Mais Mbâ qui se sentait tout à fait bien répondit : “ J'ai fait du feu parce que j'avais froid „, et il partit.

Un autre jour, se promenant dans la forêt Mbâ arriva à un village de *Malimbiéni* (dryades). Il crut que c'étaient des arbres et voulut couper une branche avec son couteau.

Mais les Malimbiéni dirent : “ Quoi ! tu veux tuer notre frère „. A l'aide de leurs branches ils le fouettèrent. Mbâ s'enfuit rapidement, mais arrivé près de son village il ralentit, fit semblant de rien et appela : “ Mambotété ho ! „ Mambotété dit : “ Quoi ? „ Mbâ dit : “ Je viens de rencontrer dans la forêt des arbres avec lesquels on pourrait faire de bons pilons de cuisine ; vas donc voir „.

Et il lui montra les Malimbiéni. Ceux-ci, déjà furieux à cause de Mbâ, saisirent Mambotété et la frappèrent très fort. Mambotété criait : “ Wu ! wu ! Mbâ, o Mbâ, viens ! „ Mais Mbâ, parce qu'il était plein de malice avait coupé un bâton ; avec ce baton il frappait sur une vieille souche qui se trouvait près de sa hutte, et il criait : “ Leur mâle, leur mâle, c'est avec le mâle des Malimbiéni que je me bats ; écoute Mambotété comme je le frappe „.

Un autre jour Mbâ alla au village des Kangalimbosso et le père du village dit : “ Voici la maison où tu dormiras. „ La maison était si petite qu'elle serrait Mbâ sur tout le corps. Mbâ dit : “ Je ne dormirai pas ici aujourd'hui ; j'ai une maison qui doit être achevée. „

D. — Vie religieuse.

b) Rites et cultes.

118 (*suite*).

Mbâ rentra au village et fit une maison si petite qu'elle le serrait sur tout le corps. Mbâ voulut y faire du feu, la maison brûla, tout le village de Mbâ brûla, et les Kangalimbosso vinrent lui en construire un nouveau.

Un autre jour Mbâ dit à sa mère : " Monte dans cet arbre, et cache-toi comme quand il y a la guerre ".

Mbâ alla au village d'Ékopi le Léopard. Mbâ dit au Léopard. " Je voudrais manger ta mère, elle est fatiguée de travailler chez toi ". Le Léopard dit : " Tu peux manger ma mère, si je puis manger la tienne. "

Ékopi tua sa mère et Mbâ la mangea. Mbâ dit alors au Léopard " Viens demain au ruisseau; si tu vois du sang, j'aurai tué ma mère. " Mbâ dit à sa mère : " Cache-toi bien ", et il prit une jarre pleine de teinture rouge de *ngula*, qu'il versa dans la source du ruisseau; il tua une antilope qu'il cacha dans la brousse.

Le matin le Léopard vint au ruisseau; il vit l'eau rouge et dit : " Mbâ a tué sa mère. " Il mangea la viande, et rentra dans son village. Il dit à sa femme : " Je crois que Mbâ m'a joué un tour ".

Un autre jour Mbâ alla au village des Bangobo et il vit les Bangobo qui avant de grimper sur les arbres déposaient leurs entrailles à terre. Mbâ dit aux Bangobo. " Otez mes entrailles ". Il grimpa sur les arbres.

Mais les Bangobo cachèrent les entrailles de Mbâ dans la forêt et mirent à leur place des herbes qui chatouillent.

Mbâ rentra dans son village. Mambotété [1] lui dit : " Mange ces bananes. " Mais tout ce que Mbâ mangeait ressortait de suite et Mambotété criait : " Mbâ, quelle chose mauvaise as-tu mangée. "

[1] Chez un autre narrateur la femme de Mbâ s'appelle Madu, Mambotété serait son fils, et le héros lui-même de nombreuses aventures, dignes de celles de son père.

Mbâ dû retourner chez les Bangobo. Les Bangobo lui remirent ses entrailles, et lui firent une médecine, et il leur donna un *matabish* (pourboire).

Un autre jour Mbâ trouva des champignons sur un tronc d'arbre abattu. Mambotété dit : “ C'est un bon légume. „ Elle voulut les cueillir. Mbâ dit : “ Vas-t'en, tu ne connais pas la chose. „ Il prit tout l'arbre sur son épaule et le portâ. Mais l'arbre s'attacha à sa peau, et quand il se couchait il devait se coucher avec l'arbre. Mambotété prit un couteau et détacha l'arbre.

Quand il fut détaché Mbâ dit : “ Ho ! qu'est-ce cela, pourquoi me coupes-tu avec ce couteau. „

Mbâ demandait à tous : “ Où est Twékélégamomu ? „ Tous les hommes disaient : “ Quel homme ? quelle chose ? „ Mbâ riait, parce que lui seul savait que c'était le nom de son aiguille „.

Mais Mboloko la Céphalophe, mit fin à la malice de Mbâ.

Mbâ dit à Mboloko : “ Va chercher l'herbe *bankasso* dans la forêt ; je te donnerai des termites „. Quand Mboloko revint avec l'herbe, Mbâ prit un termite, et le divisa, mettant ici la tête, là le ventre, ici les ailes. Il dit à Mboloko : “ Voici le termite. „ Mboloko eut son ventre qui devint mauvais (entra en colère) mais ne dit rien.

Un autre jour quand ils coupaient les plantations Mboloko dit à Mbâ : “ Je vais à la rivière „. Mais il alla au village et dit à Mambotété : “ Donne-moi tous les termites, Mbâ a dit que je pouvais les manger „.

Quand Mbâ revint il demanda les termites ; quand il sut la malice de Mboloko son ventre mûrit (il devint furieux) ; il dit aux bêtes de la forêt : “ Mboloko m'a mal fait ; si vous le voyez, arrêtez-le. „

Mboloko était allé chez l'Eléphant, parce que l'Eléphant ne craignait pas Mbâ. On appela toutes les bêtes de la forêt pour trancher le différend. Toutes les bêtes de la forêt craignaient Mbâ. Mboloko monta sur la tête de l'Eléphant. L'Elephant dit : “ Toi, Apwaï l'Oryctérops, tu vas juger le différend. „ Apwaï dit : “ Ta palabre est mauvaise, Mbâ, parce que le premier tu as trompé ton frère. „

Toutes les bêtes dirent à Apwaï : “ Toi tu es un grand chef, parce que tu n'as pas eu peur de Mbâ et que tu es habile à juger les différends. „ Tous les animaux lui donnèrent quelque chose ; l'éléphant lui donna sa trompe, le buffle son cou, le phagochère son pelage, le rat sa queue et le léopard le poil de son dos.

D. — **Vie religieuse.**

b) Rites et cultes.

118 (*suite*).

2. *Autres contes et fables.*

Bapembura avait deux chiens, Bangbibi et Molambobi.

Il leur dit : “ Si vous entendez du bruit, c'est que quelqu'un veut me prendre. „ Il leur mit leur grelot de chasse.

Il partit dans la forêt chercher du miel et il en avait rempli trois paniers. Mais il entendit les *Sumwu* qui venaient de tous côtés. Ils lui dirent : “ Donne-nous du miel „ ; il en donna. Ils lui dirent : “ Donne-nous du miel „ ; il en donna...

Alors il dit : “ Pourquoi voulez-vous faire finir tout mon miel. „ Ils le battirent.

Mais les chiens qui avaient entendu le bruit des coups dirent : “ Il y a une dispute qui a surgi „, et ils vinrent chasser les *Sumwu*.

C'est pour cela que nous aimons ces deux chiens, parce que s'il est bon de donner quelque chose à ses amis, il est très mauvais qu'ils disent : “ Donne-moi encore ; et moi je n'aurai rien ? „ et que tout ce qu'on a, soit dissipé de la sorte.

Il y a longtemps il était un homme qui mit au monde beaucoup d'enfants. L'aîné s'appela Moto Mawenzanè (l'homme beau), mais les autres furent nommés Tête, Jambe, Entrailles, Bras, et ils n'avaient que la tête, la jambe, les entrailles, le bras.

Moto Mawenzané alla au village des Hommes, et il vit une femme de beauté. Il dit : “ Viens, nous allons devenir amants. „ La femme dit : “ Je n'aime plus les Hommes, je t'aime et je te suivrai dans ton village „. Mais en route Moto Mawenzanè dit à sa femme : “ Si tu vois mes frères ne t'effraie pas et ne crie pas. „

Il prit son couteau de travail et partit pour les plantations. La femme alla à la rivière pour y couper (puiser) l'eau ; Entrailles, qui était dans la rivière, entra dans le pot. Elle le vit et poussa des cris terribles. Alors elle entendit tous les frères de son mari qui chantaient : “ Monmonmon... „

Quand son mari rentra ses frères lui dirent : “ Ta femme nous a mal fait, elle ne nous aime pas, nous ne voulons plus rester ici. „ Ils creusèrent un grand trou et s'y jetèrent.

Moto mawenzanè dit à sa femme : “ Quoi? ne t'avais-je pas dit de ne pas crier. Vois! mes frères sont partis à cause de toi. Donne-moi la main et rentre dans ton village. „ Moto mawenzanè resta seul.

C'est pour cela que les femmes ne veulent plus suivre ceux qu'elles ne connaissent pas.

3. *Fable du Crapaud.*

Na kwâ npodo...
Yé azité... yé kumbo... ye bumbwo libadu
Yé kumba yéso na yé pougbo libadu
Yé pongbo abumbi té libadu
Yé podo ye kumba pongbo libadu
Bapodo bâkumbani na limanga.

Traduction littérale :

Pour la chose du crapaud...
Qu'est-ce pour lui... il porte... il saute le trou
Il porte sur son dos la grenouille dans le trou
Elle, grenouille, ne saute pas le trou
Le crapaud porte la grenouille dans le trou.
Les crapauds ne portent pas par devoir d'esclave.

Explication donnée par le conteur :

Le crapaud voulait traverser un trou; il dit à la grenouille : “ Porte moi, tu as de longues jambes. „ La grenouille ne voulut pas, le crapaud tomba dans le trou, l'esprit de la mort (Kwâ) le prit. C'est pour cela que quand nous voyons dans la forêt un crapaud qui porte son frère sur le dos, nous disons : “ Il ne porte pas par esclavage mais en souvenir de ce que la grenouille a fait.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 403-410.

D. — Vie religieuse.

b) Rites et cultes.

119. *Sociétés religieuses secrètes.*

La consultation des auspices met aux mains des magiciens guérisseurs un instrument politique très puissant; seul, en effet, il peut contrecarer les décisions de toute la tribu. Recrutés parmi les hommes les plus intelligents, ils forment en réalité une petite élite. Bientôt ils se mettront en contact avec les guérisseurs voisins.

Les magiciens sont assez souvent désignés sous le nom de hommes du *negbo;* le *negbo* semble être une association secrète placée sous leur direction. Mon initiation ayant été empêchée par des circonstances fortuites, il m'est impossible de décrire la suite des rites de cette association autrement que par de fragmentaires déclarations d'indigènes ou de fonctionnaires.

Cette société semble être d'origine mangbétu et abarambo, où elle est connue de temps immémorial sous le nom de *Nébéli* [1]! Le but semble être d'apporter aux initiés la richesse et la force, non seulement par des *dawa* spéciaux, mais également par une aide réciproque que les frères du Negbô doivent s'apporter dans toutes les circonstances de la vie.

En dehors des initiés parfaits qui semblent être les magiciens et quelques chefs, se trouvent les *amenzia*, initiés du premier degré. Tous se désignent sous le nom de *madzogo*, tandis que les profanes sont nommés *mambambu.*

Le lieu de réunion se trouve en dehors des agglomérations, en plein cœur de la forêt.

C'est généralement un hangar fermé. A droite de l'entrée prennent place les initiés parfaits, les pères du *negbo*, à gauche se rangent les *amenzia.* Au milieu un foyer allumé; derrière les vieux, à l'extérieur

[1] D'après certains témoignages, il se pourrait que la première initiation au Nébéli dans ces deux groupes ethniques soit en réalité un rite de passage dans une classe d'âge.

du temple, le groupe musical formé de tambours. Attenant à la salle commune, une petite hutte; de l'autre côté un couloir long et bas fermé hermétiquement par les larges feuilles du *ligodo*, recouvertes à l'aide de *ligongo*.

C'est par ce couloir que sera guidé le candidat à l'initiation; il y sera laissé seul quelque temps.

Aussitôt resté seul, il sera entouré d'un nuage de fumée aveuglante. Puis bousculé, parfois battu de verges, jusqu'au moment d'être introduit dans la salle commune. Là le chef magicien le prend par la nuque et l'incline au dessus du foyer, dans lequel on a jeté du piment indigène et la racine *nzuda*.

Lorsqu'il est étourdi, suffoqué et aveuglé, on l'enduit de la médecine ou *dawa* du *negbo* " médecine de force „ composée de sperme, de *ngula* et de *nzuda ;* on lui annonce ensuite les devoirs qu'il aura à remplir vis-à-vis de ses frères, les châtiments qui l'attendent en cas de trahison. Chaque rite est précédé d'un chœur chanté dans une langue qui n'est pas le libwalé, sans doute le mangbétu, à moins que nous n'ayons affaire à une langue spéciale.

Enfin, pour compléter l'initiation, le magicien entame la danse du *liandò*, bientôt suivi par le nouvel adepte puis par toute l'assistance. A mesure que la danse s'énerve, des couples s'écartent dans la hutte voisine pour s'y procurer par un coït rituel le sperme nécessaire à la confection de la médecine.

Les membre du *nébéli* se reconnaissent à l'aide d'un mot de passe; ils portent au cou un collier de liane *ngossé*; la même liane en une triple tresse est employée comme bracelet par les initiés masculins, en double tresse par les femmes. Les initiations ne seraient pas toujours volontaires et souvent dans les régions où la société secrète est puissante, des indigènes hommes ou femmes seraient menés de force à la réunion; les enfants y sont admis encore à un très jeune âge.

Cette société secrète encore peu connue au point de vue de son rituel magique, s'est étendue peu à peu de la région des Mangbétu jusqu'au bassin du Nil d'une part, vers le fleuve Congo, d'autre part. Si mes renseignements sont exacts, elle engloberait non seulement tous les guérisseurs et les chefs des populations du district de l'Uelé, du haut Ituri et d'une partie de l'Aruwimi, mais elle intéresserait déjà actuellement les districts des Bangala et de l'Ubangi. La majorité du personnel indigène stationné dans les postes d'Européens de ces régions est initié.

D. — **Vie religieuse.**

b) Rites et cultes.

119 (*suite*).

C'est ce qui explique comment des chefs Ababua sont en relations continuelles avec certains Abarambo, Mangbétu et Asandé, à des distances souvent de plus de 600 kilomètres et que jadis ils considéraient comme ennemis, où même ignoraient complètement. On conçoit l'importance politique que pourrait jouer une organisation aussi puissante, si, comme nous pouvons le craindre, on commet à son égard les habituelles maladresses qui caractérisent les rapports des fonctionnaires coloniaux avec leurs administrés.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 394-95.



D. — Vie religieuse.

c) Divinités.

120. *Les dieux.*

L'Ababua n'a pas de divinités.

Tilkens.

121. *Les temples.*

L'Ababua n'a pas de temples.

Tilkens.



D. — Vie religieuse.

d) Sacerdoce.

122. *Féticheurs.*

Les Ababua ne possèdent pas de sorciers, mais des féticheurs. Le féticheur n'est pas un homme comme un autre; c'est, disent-ils, une espèce de fou, qui après être resté éloigné du village pendant un certain temps, revient avec toutes sortes de plantes attachées au corps à l'aide de lianes. Il déclare avoir vu *Likundu*, lui avoir parlé et en avoir reçu comme cadeau ces plantes qu'il rapporte. Tout le monde se moque de lui et de ses prétentions. Cependant s'il parvient au premier coup à réussir une affaire, par exemple deviner une chose qui devra se réaliser dans un laps de temps assez court, sa réputation est faite; il gagne l'estime de tous et on en conclut qu'il a réellement eu des relations avec le *Likundu* dont il saura à l'avenir administrer les poisons. Aussi le voit-on être consulté notamment lors du décès d'un chef ou d'un homme libre. L'importance sociale du féticheur est très grande et comme ces féticheurs sont assez rares, on vient les chercher de tous les villages environnants, moyennant une forte indemnité qui se paye en couteaux, perles, cuivres, etc.

Tilkens.

Le féticheur joue le rôle d'accusateur et d'exécuteur; il remplit aussi celui de guérisseur. Sa puissance peut aller jusqu'à contre-balancer celle du chef en cas de troubles politiques. A tout propos, pour engager des pourparlers, pour aller visiter un chef étranger, pour être renseigné sur les sentiments des peuplades voisines, pour savoir s'il faut déclarer la guerre ou accepter le combat, pour con-

naître la date d'une attaque, etc., l'oracle est consulté par l'intermédiaire du féticheur. Des animaux sont sacrifiées par le poison, et, suivant leur plus ou moins de résistance, les pronostics tirés de ces expériences sont plus ou moins favorables. De petites billes de bois sont placées en équilibre en un point du village et, suivant qu'elles tombent ou conservent leur position, elles indiquent la probabilité de l'approche de l'ennemi. Enfin, si la guerre est déclarée entre deux tribus, le féticheur doit rendre les esprits favorables à son clan et dans ce but encore, il prépare des drogues baroques, se livre à des incantations et, le jour de la bataille, marche au-devant des guerriers pourvu de la médecine qui doit leur donner la victoire. Comme la tribu n'accepterait que peu aisément une décision du chef qui ne serait pas approuvée par le féticheur, il n'est pas étonnant de voir ces derniers acquérir une réputation très étendue et atteindre même à la célébrité.

Védy, *Bull. S. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 268-269.

Il est possible que chez certaines tribus, le féticheur est considéré comme une espèce de fou, mais en général, il est considéré comme un des plus malins. En réalité c'est le plus malin qui vit de la bêtise et de l'ignorance des autres. En général, le féticheur est craint et son influence se manifeste partout et est très grande. Sa puissance va jusqu'à contrebalancer celle du chef qui, du reste, n'agira jamais sans être approuvé du féticheur. Outre sa malice, le féticheur est toujours un danseur d'élite et un guerrier intrépide. Dans le combat, il marche presque toujours en tête, stimule les autres par son audace, aussi peut-on dire, le féticheur abattu, le combat est à moitié gagné.

Périn.

Les féticheurs n'ont pas une langue spéciale; ils deviennent féticheurs à la suite d'un rêve et sont considérés comme des espèces de fous.

Tisambi.

Tout Ababua possède la connaissance de quelque médecines d'usage courant. La connaissance générale des propriétés des corps est spécialisée par le *Mbébé* ou *moto ma liboka* le " médecin-magicien. „

D. — Vie religieuse.

d) Sacerdoce.

122 *(suite)*.

Expert dans la détermination des espèces botaniques, il a appris à en tirer par des infusions et des triturations diverses des médicaments efficaces ou des philtres puissants. Seul il connait suffisamment les vertus singulières de l'*élimba*, pour pouvoir découvrir sa présence et désigner le jettatore et la femme du léopard. Entouré de respect et de sympathie, il est appelé au loin pour guérir un malade, ou délivrer un village de quelque influence malfaisante. Ses services sont largement récompensés en vivres, en couteaux ou en lances. Aussi est-il très souvent le chef d'une puissante parenté.

Quand il se déplace ainsi, il est escorté de nombreux jeunes gens armés, veillant à sa sécurité. Harnaché d'un fouillis de " *dawa* ", la tête coiffée d'un chapeau de paille garni d'énormes touffes de plumes diverses, il se ceint les reins de différentes peaux de bêtes et est généralement porteur d'un sac en peau de céphalophe, dans lequel sont entassés les simples desséchés, les pâtes végétales brunes et âcres enfermées dans un cornet de feuilles de bananiers enroulées, les cornes, fragments de peaux, griffes d'animaux, les écorces astringeantes pillées, les petits paquets de *ngula* nécessaires à l'exercice de sa science et de son art.

La situation de sorcier n'est pas héréditaire. Lorsqu'un *mbébé* rencontre un jeune homme qui semble de grande intelligence, il demande l'autorisation de l'amener avec lui; autorisation toujours accordée. L'adepte suivra le maître pendant des mois, l'accompagnera dans ses excursions solitaires en forêts, battant le gong pendant qu'il danse. Puis, un soir de lune, alors que les initiés sont réunis, on creuse une fosse profonde en pente douce. L'adepte y descend; on lui donne une boisson excitante faite avec la racine dite *nzuda;* puis l'accès de la fosse est fermée à l'aide d'un tas de branchage sec, auquel on met le feu; le sorcier commence la danse du *liando*, se battant les flancs, rejetant alternativement les jambes en arrière,

avec une brusquerie rytmique, tandis que la tête est balancée d'avant en arrière en secousses continues; le gong bat la batterie dite *mé.* Le néophyte, pour fuir la chaleur croissante du brasier, creuse la terre avec les ongles, s'ensanglante les doigts aux racines et aux pierres jusqu'à ce que victorieux de cette épreuve physique, il soit parvenu à reparaître à la surface du sol. Il se mêle à la danse qui redouble d'animation; les secousses de la tête semblent créer une exaltation croissante chez les danseurs; c'est un moment de frénésie collective au point que certains d'entre eux tombent à terre en proie à une crise épileptiforme. Lorsque la danse a pris fin, le sorcier pratique sur son élève une série d'incisions en forme de *pakka* sur les bras, la poitrine, les cuisses, les reins et les jarrets et y introduit une " médecine de force. „

Le jeune *mbébé* restera encore au village de l'iniateur, s'y exerçant dans l'art des philtres et la connaissance des *dawa*, y participant à la danse du *liando.* Subissant l'originalité de l'ambiance, il prend des allures bizares, disparaissant en de furtives sorties dans la forêt, d'où il revient entouré de guirlandes de feuilles et de lianes. Il y rencontre le peuple invisible à tout autre qu'à lui des *mabékéré,* gnômes musiciens qu'il a le pouvoir d'enfermer dans sa hutte. Le soir ils y murmurent un chant inarticulé, tandis qu'il danse sur la place. Bientôt il rentrera dans son village natal pour chercher à s'y créer une famille.

En dehors de son art de guérisseur il commencera immédiatement la recherche des *bato ba élimba,* les hommes de mauvais sort.

Si un Ababua craint, par quelque indice encore imprécis, la présence d'un jeteur de sort, il va trouver le guérisseur qui lui attache au poignet un *dawa.*

Si le jettatore tente de profiter de son sommeil et de pénétrer dans sa hutte pour le faire mourir, un rêve annonciateur le préviendra du danger. Réveillé en sursaut, il se saisira de l'homme néfaste qui, en échange de sa promesse de discrétion, donnera à son tour une amulette empêchant son sort d'agir. Si la promesse n'est pas observée le *kwa,* le vent de la mort, surprendra l'indiscret.

Quelquefois on tache de se débarrasser du jeteur de sort, en suspendant au-dessus de la porte de la maison un brin d'herbe sur lequel aura uriné un enfant. Si le *moto ma élimba* franchit le seuil, une goutte d'urine l'atteindra et il en mourra bientôt.

Mais ces précautions peuvent échouer, et des hommes jeunes mourir coup sur coup dans la famille; ou bien encore les incursions du léopard devenir si fréquentes qu'il est indiscutable qu'une des

D. — Vie religieuse.

d) Sacerdoce.

122 (*suite*).

femmes à des relations sexuelles avec lui. C'est alors que le *mbébé* appelé, se rend au village pour y procéder à une de ses redoutables ordalies.

Il lui suffira de faire ranger tous ceux sur lesquels planent des soupçons. Après leur avoir démontré sa puissance en se faisant soulever sur des lances tenues horizontalement et si faibles qu'elles se briseraient sous le poids d'un homme normal, il commence la danse du *liando,* en se livrant à des gesticulations saccadées ; il monte et descend devant la ligne, accélérant son allure à mesure que le gong s'énerve ; puis reste sur place devant le coupable.

Quelquefois aussi il se contentera d'instiller dans l'œil gauche des assistants une décoction de l'écorce " *likungu* „ ; une irritation qui se déclare à la suite de cette opération décèle le jettatore ou la femme du léopard.

Enfin, si un homme accuse son frère d'un crime quelconque, l'accusé aura à prendre le *bondi,* ou poison d'épreuve, obtenu par la macération d'une racine rouge, *bengé.* Aussitôt le poison absorbé, l'inculpé recule d'une dizaine de mètres, puis doit venir prendre un objet des mains de son accusateur. S'il titube et tombe en route, sa culpabilité est reconnue; s'il surmonte l'épreuve, *aloki bondi,* son accusateur devra lui payer une composition souvent élevée.

Une dernière méthode de recherche, consiste à circuler le soir devant les cases du village endormi, porteur d'une baguette placée dans un pot rempli de farine de manioc. Les mouvements de la baguette indiqueront la demeure du coupable.

La sanction de ces ordalies est toujours la mise à mort.

Une des branches les plus importantes de la science de *liboka* est la connaissance des auspices. Aucune décision importante de la palabre n'est mise en exécution sans une consultation préalable du sorcier. Celui-ci a généralement recours au poison *bondi,* administré à des

poules; suivant que celles-ci résistent à son action ou meurent, les présages sont favorables ou défavorables. La direction dans laquelle l'expédition guerrière doit se diriger, sera indiquée par la chute d'une pile de blochets de bois.

Avant le départ, chaque guerrier viendra recevoir un fragment de la “ médecine de force, „ fabriquée et dénommée spécialement pour la circonstance. Védy nous a conservé le nom de la médecine *likumbu,* qui servit lors de la révolte de Gogoï contre les Asandé de Ndani et les médecines *mindia* et *sabura,* par lesquelles le sorcier Chicotti encourageait les Bobwa lorsqu'ils attaquèrent les traitants des Falls.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 391-393.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

123. *Écriture.*

L'écriture est inconnue.

Tilkens.

L'ériture faite de lettres et de signes n'est pas utilisée.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 265.

L'écriture n'est pas connue des Ababua.

Tisambi.



E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124. *Langage.*

Le dialecte Ababua est différent des autres idiomes et ne se rattache à aucun d'eux; il a des mots pour exprimer des idées générales et abstraites, telles : fruit, arbre, animal. Ce dialecte ne se transforme pas. Les Ababua emploient aussi le langage à distance à l'aide de tambours en bois. Il n'y a pas d'œuvres littéraires. (Voir Ea 128.)

Tilkens

Les Ababua ont un dialecte propre, mais comprennent le dialecte Abasango et le parler Mobengé.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 88.

Die Ababua grenzen zu ost an Bakangais gebiet, und sind von Stamme der Mombuttu mit gleicher Sprache und Sitten.

Junker, *Peterm. Mitt.*, XXIX (1883), 293.

Les Ababua sont limités du côté de l'est par le territoire Bakangai et appartiennent quant à la langue et aux mœurs à la grande tribu des Mombutu (voir aussi A 7.)

Bayol, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, VII (1883), 693.

Les Ababua ne comprennent pas les dialectes parlés par leurs voisins.

Tisambi.

Les Ababua ont un dialecte propre, leurs mœurs sont tout-à-fait distinctes de celles du Mangbetu = Mombuttu.

Périn.

Les Ababua forment un groupe ethnique unique et distinct. La langue parlée par le groupe oriental est le libwâlè ou liganzulu; celle des tribus occidentales le libati. Libwâlè et libati ne se distinguent que par de légères différences d'accentuation et de prononciation, ainsi que par quelques idiomatismes locaux. L'indigène les désigne par deux de ces formes spéciales, et les nomme dialecte de *paga sono* et dialecte de *paga béti,* ce qui est la façon de dire " parle toujours „ respectivement en libwâlè et en libati.

Il suffira de noter que trois au moins des principales peuplades orientales (Balisi, Bagbé et Monganzulu) séparées du groupe occidental par des invasions étrangères ont passé en moins de deux générations d'un de ces dialectes à l'autre; que d'autre part, parlant libwâlè j'ai été compris et ai compris ce qu'on me disait en libati, pour prouver l'unité linguistique de ces deux patois locaux.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 290.

a) Alphabet et accentuation

La langue Ababua ou Libwalè appartient au groupe linguistique Bantu. Ses substantifs sont donc formés d'une racine précédée d'un préfixe variable au pluriel.

Le préfixe du sujet s'ajoute d'une façon allitérative devant les adjectifs et le verbe, pour indiquer l'accord grammatical. Elle présente cependant cette intéressante tendance à faire souvent usage de la *dernière* syllabe du sujet, considérée comme suffixe, en guise de préfixe d'allitération.

Comme dans toutes les langues Bantu, les sons des voyelles diffèrent entre eux non seulement par la qualité mais aussi par la quantité. Leur notation exacte entrainerait l'emploi d'une accentuation compliquée, de procédés typographiques admissibles seulement dans une œuvre linguistique de longue haleine, telle la remarquable étude de Whitehead, sur la langue *Bobangi.*

Comment indiquer autrement, en effet, les diverses prononciations du mot *nza*?

En passant successivement d'un *a* très ouvert et bref jusqu'à un *a* grave et long, ce mot signifiera : *tatouage, faim, buffle* ou *laisse moi.*

J'ai tâché de simplifier ces notations, notamment par redoublement de la consonne, chaque fois que celle-ci, lue à la française, donne la brièveté voulue à la voyelle précédente.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

L'alphabet, employé en conséquence, aura les équivalents suivants :

à, a, â, comme dans *pas, dame, mânes.*
é, è, ê, e, comme dans *été, liège, même* et dans *den* flamand.
o, ô, comme dans *pot* ou *môme.*
i comme en français ; il existe un son Ababua intermédiaire entre *i* et *è.*
Deux voyelles successives se prononceront distinctement, sauf si la seconde est marquée d'un tréma, indication d'une diphtongue :

nai (je mange) et *apwaï* (fourmillier aryctéreps).

Les consonnes *b, d, f, k, l, m, p, s, t, v, w, x,* comme en français, *g,* comme dans guerre ; *j,* comme dans je ; *z,* comme dans zèbre (il existe cependant quelques mots dans lesquels le *v* est prononcé d'une façon plus gutturale comme *vara,* bouclier, ou *liva,* essarts) ; *y,* semi-consonne comme dans *you* anglais.
Dans la langue courante, si un mot finissant par une voyelle est suivi d'un mot commençant également par une voyelle, cette dernière s'élide.

Moni abatilè, le soleil s'est levé, se prononcera : *mon' abatilè.*
Kotenga angunda, ne prends pas de vin, se prononce *Koteng', gunda ;*
De même *Kwa' ngam' akàdda pa gobo?* Mon occupation t'intrigue à ce point?

b) Substantif

1° *Dérivation.*

Le Libwalé a une certaine tendance à supprimer le préfixe allitératif ainsi que les syllabes finales non accentuées. En compa-

rant avec le libinza, la langue des Ngombé, le lingala commercial nous trouvons en effet de très nombreux substantifs monosyllabiques libwalé qui correspondent à des dissylabiques ou trisyllabiques dans les langues voisines :

Nzà (libwalé), serpent, *nzôka* (lingalà).
Nka (libwalé), femme, *mokari* (lingala), *mokwiri* (bangwinda).
Nzà (libwalé), buffle, *nzâli* (lingala).
Ebô (libwalé), main, *maboko* (lingala).

Ces préfixes allitératifs manquant dans les formes singulières reparaissent souvent au pluriel, ce qui donne à ces substantifs une apparence irrégulière.

La dérivation des substantifs à l'aide du préfixe *bo* si commune dans les langues bantu n'est guère employée par l'Ababua. Je n'ai rencontré que le mot *bokomi*, pêche, dérivé du verbe *kome* qui signifie prendre le poisson à la main.

Le préfixe *mo* ou *bo* est employé plus souvent pour désigner les descendants d'un chef; *Moganzulu* : ceux de Ganzulu.

Le préfixe *li* est employé :

1° Pour désigner la qualité que donne un adjectif :

pombo,	beau ;	*lipombo*,	beauté.
nséè,	élégant ;	*lisia*,	beauté de la femme.

2° Pour indiquer l'action ou l'état exprimé par un verbe ou par un substantif :

limangé, esclavage, de *mangé,* esclave ;
likàbi, chasse, du verbe *kàbi,* chercher.
lyéta, totem du verbe *yeta*, se réincarner ;
likandelé, offrande du léopard, du verbe *kandelé,* offrir.

3° En remplacement du préfixe *mo* ou *ma*, *bo* ou *ba* pour désigner la langue parlée par un groupe de populations; le Bobwa parle le *libwalé,* le Mabinza le *libinza,* le Mongala, le *lingala.* Cette méthode de dérivation est employée par chaque tribu pour désigner le libwalé d'après son propre nom. Aussi on entendra dire : nous parlons *liganzulu, libati*, etc.

Le préfixe *ma* ou *ba* est employé pour désigner la collectivité devant un substantif invariable :

bwâlè, maison, reste invariable au pluriel ;
bambwâlè se traduira exactement par *toutes* les maisons ;
baboy tous les *boys*, *bamondele* tous les blancs.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

124 (*suite*).

2° *Classification.*

a) Classe *mo ba* :

moto,	un homme ;	*bato*,	des hommes ;
molo,	un mâle ;	*balo*,	des mâles.

b) Classe *li ma.*

libôgo,	une pierre ;	*mabôgo*,	des pierres ;
likungà,	une lance ;	*makungà*,	des lances.

A cette classe très nombreuse se rattache le substantif *Ebô*, une main ; *mabô*, des mains, dont le préfixe *li* a presque disparu, comme je l'ai noté plus haut. On entend souvent encore prononcer *lebo*, mais *l* est si léger que chez les Ababua ayant les dents taillées en *ligada* il devient *debo.*

A cette classe se rattache aussi *lombo* ou *lembo*, une chanson ; *mambo*, des chansons, contracté de *li-embo* ; et *lomboku*, chant bachique qui devient *mamboku.*

Lisu œil, contracté de *li-isu*, fait *misu*, contracté de *ma-isu*. De même dans les langues Bantu voisines, dent se dit *lino* ; en Libwâlé *l* est devenu *k* donnant de la sorte *kino*, qui a conservé son pluriel *mino.*

c) Classe *é-bi* ou *é-bè* :

étui,	pagne d'écorce	*bitui* ;
ézaga,	écuelle	*bizaga.*

Le plus souvent le préfixe pluriel se prononce *bè* :

ékopi,	léopard	*bèkopi* ;
élambé,	pintade huppée	*bèlambé* ;
ésèsè,	van	*bèsèsè.*

d) Classe invariable ; et invariable *-ba.*

La classe invariable, la plus nombreuse, comprend les mots qui ne commencent par aucun des préfixes *é*, *li* ou *mo.*

Si on les fait précéder du préfixe *ba* on introduit l'idée de la collectivité. Il est cependant quelques mots qui font toujours leur pluriel en *ba* ; seul l'usage apprend à les reconnaître. (Ils sont indiqués du reste au vocabulaire.)

e) Classe *é* nasale :

ésembé, tambour ; *mbembé*, des tambours.

f) Pluriels d'apparence irrégulière.

Dans les mots dont la dernière syllabe est la même que le préfixe allitératif, cette syllabe joue le rôle d'affixe allitératif, et se modifie au pluriel :

limbili, lingot ; *mambima*, des lingots.

Est-ce à un phénomène analogue agissant sur des syllabes disparues au singulier, qu'on doit attribuer les pluriels suivants ?

nkâ, femme ; *bakaba*, des femmes ;
nzâ, buffle ; *banzâba*, des buffles.

On entend du reste quelquefois des pluriels tels que *batoba* au lieu de *bato* ou *baloba* au lieu de *balo* ; enfin, *lelembé*, chanteur, fait *malelembé*; *lèboggo*, banane, fait *boggo* ; *mpomu*, porte, *mempému* au pluriel.

g) Classe *é ba* :

émi, enfant *bami*.

c) Adjectif.

1° *Adjectif déclinable.*

Le nombre d'adjectifs s'accordant avec le sujet par préfixe allitératif est assez restreint. Citons :

—*su*, tous ;
—*si*, grand ;
—*kèddè*, petit ;
—*sà*, long ;
—*wè*, blanc (de l'Européen) ;
—*kudu*, court ;
—*inyè*, mauvais ;
—*enzanè*, bon ;
—*indêlè*, vieux ;
—*pi*, noir (bleu, vert) ;
—*buba*, blanc ;
—*bwama*, coloré (rouge, jaune).

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

2° *Concordances des préfixes.*

En règle générale l'accord du substantif et de l'adjectif se fait suivant le tableau d'allitération suivant :

mo-mo ou *ma*	*moto mosi*,	un grand homme;
	moto mawè,	un homme blanc ;
ba-ba, bi ou *wi*	*bato bawè*,	les hommes blancs ;
li-li ou *lè*	*likunga lèsa*,	une longue lance;
ma-ma	*makungâ mâsu*,	toutes les lances;
invariable *è*	*mbwâle èkèddè*,	une petite maison;
é-é	*élamba ébuba*,	une étoffe blanche.

Si le radical de l'adjectif commence par une voyelle, ou intercale entre celle-ci et le préfixe la lettre *w*, excepté pour le préfixe *wi* ou c'est la lettre *s* qui joue ce rôle :

moto mowenzane,	un homme bon ;
bato wisenzane,	des hommes bons ;
bato bawinyé,	des hommes mauvais.

Il arrive cependant pour quelques substantifs invariables dont la première syllabe rappelle un de ces préfixes, que celui-ci serve pour l'accord :

messa mawindele,	une vieille table ;
malumbwa makudu,	une courte pirogue.

Si la dernière syllabe d'un substantif invariable commence par une dentale, *l'accord ne se fait plus par le préfixe allitératif* ; mais à l'aide de cette dernière syllabe, parfois accompagnée de la consonne précédente :

tomati tipi,	un objet noir ;
tomati atinzane,	une bonne chose ;
dada dasu,	toute la langue.

On entend même parfois ce genre d'accord, très rare dans les langues bantu, se produire malgré la présence d'un préfixe allitératif :

lyéta tingamè, mon totem.

Seul un très long usage de la langue pourrait apprendre à priori la forme la plus euphonique à choisir parmi ces variations de l'allitération.

3° *Adjectif invariable.*

Quelques adjectifs ne se déclinent pas :

nséè,	élégant ;	*pombo,*	beau ;
bèddè,	cru ;	*pètté,*	tranquille.

4° *Clauses adjectivales.*

Cette insuffisance d'adjectifs est compensée par une grande richesse en clauses et formes adjectivales, dépassant celle de toutes les langues voisines.

a) Substantif employé comme adjectif;

Très souvent le substantif est employé comme un véritable adjectif :

yango bakaba,	danse (de) femmes ;
mbiè mâna,	pot (à) bière ;
moto Alimega,	un homme (d') Alimega.

b) Le préfixe allitératif s'emploie également pour introduire la clause adjectivale avec les mêmes concordances que nous avons vues plus haut :

moto mo kumba sanduku,	l'homme qui porte la caisse ;
bèssu bato bam Buta,	nous sommes des hommes de Buta ;
lina li moto mo' dè kani?	le nom de cet homme est semblable à quoi ?

c) La particule *t suivie de la voyelle* FINALE *du sujet,* peut s'employer pour introduire un complément déterminatif :

édiba ta libobi,	une peau de civette ;
épulu tu matoko,	un bec de perroquet ;
ébo to moto,	une main d'homme ;
matindi t' élambé,	une patte de pintade.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

d) La clause adjectivale s'introduit également à l'aide de la préposition *a* qui devient quelquefois *ia*, plus souvent s'accorde avec le sujet :

mpému am bwâlè,	la porte de la maison ;
kongo ia kumu,	un plumet du chef.

5° *Adjectifs possessifs.*

1re	personne	sing.	—*ngamè*,
2e	„	„	—*ngalo* ou *ngo*,
3e	„	„	—*ngè*,
3e	„	plur.	—*ngabu*.

Les 1re et 2e personnes du pluriel se construisent généralement à l'aide de la clause adjectivale :

mbâso engamè,	mon bâton ;
lipombo lingalo,	ta parure ;
tomati tingè,	ses objets ;
mambo mam bèssu,	nos chansons ;
ngi an bèmu,	votre village ;
balo bangabu,	leurs maris.

6° *Adjectifs numéraux.*

—*moti*,	un ;
—*bali*,	deux ;
—*salo*,	trois ;
—*kwanganè*,	quatre ;
bumoti,	cinq (littéralement : eux tous ensemble) ;
adè nséu moti,	six (ajoutez un doigt) ;
adè nséu mibali,	sept (ajoutez deux doigts, etc.) ;
assi mabo ou *mabo*,	dix (les mains sont finies) ;
moto assi omoti,	vingt (un homme est fini). (voir E, 135.)

Les adjectifs numéraux s'accordent à l'aide du préfixe allitératif, quoique souvent on entendra dire messalo et mokwanganè.

moto omoti, bato bessalo ou *messalo;*
likunga limoti, makunga mokwanganè;
mbwâlè émoti.

L'adjectif numéral ordinal se traduit par une clause adjectivale.

moto ma ndo mo moti, l'homme qui vient le premier.

7° *Adjectifs démonstratifs.*

celui-ci, *ndo* ou *ndè;*
ce, cette, *mô;*
celui-là, *nôw.*

Ndô ou *ndè* est très souvent employé lorsqu'en français nous dirions : c'est un mensonge : *nda ndo;* c'est un mâle : *molo ndo.*

d) Le Verbe.

1° *Pronoms.*

1re personne sing.	*mi,*		1re personne plur.	*bèssu,*	
2e „ „	*wè* ou *wà,*		2e „ „	*bènu,*	
3e „ „	*yé,*		3e „ „	*bu.*	

2° *Préfixes pronominaux.*

a) Forme affirmative :

1re personne sing.	*na,*	1re personne plur.	*ta* ou *to,*
2e „ „	*o,*	2e „ „	*mà,*
3e „ „	*a,*	3e „ „	*bà.*

b) Forme négative :

1re personne sing.	*té,*	1re personne plur.	*tâ,*
2e „ „	*ko,*	2e „ „	*mâ,*
3e „ „	*ka,*	3e „ „	*bâ.*

Préfixes pronominaux et pronoms s'emploient le plus souvent simultanément, quoique le préfixe seul suffise ; on dira aussi bien :

téibi, je ne sais pas, que : *mi téibi.*

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Les formes affirmatives et négatives pluriels ne diffèrent que par la quantité de la voyelle du préfixe :

tàibi, nous savons; *tâibi,* nous ne savons pas.

Si le sujet est un objet inanimé on emploie généralement les préfixes pronominaux de la troisième personne :

sokètti akwito, le feu est éteint;
buda kabili, l'étuvade de feuilles de courges n'est pas cuite.

Si le sujet appartient à une classe à préfixes, l'accord peut parfois se faire à l'aide de ce préfixe, de même que si la première syllabe du sujet rappelle un de ces préfixes de classe :

liba légumbito, la rivière fait un coude;
mama mangalo madè, ta mère est là;
makunga mam bèssu matwotulè, nos lances sont lourdes.

3. *Temps et modes.*

a) Indicatif présent :

Je désignerai les verbes par leur forme la plus simple qui est l'indicatif présent, abstraction faite de la particule pronominale.

Les verbes se terminent par *i*, *e*, *a* ou *o*

opagi pâ gobo? tu parles ainsi?
yé mvè kibbi, il prend sa pipe;
tadô na paï, nous venons par ici.

b) Futur :

Les verbes en *i* forment leur futur en changeant *i* en *a*.

napaga yu na bato basu pa nan ngi, je parlerai demain à tous les hommes du village.

Les verbes en *e* et en *o* conservent la forme du présent, sauf à augmenter la quantité de la voyelle finale.

c) Impératif :

La forme impérative est la même que la forme future :

paga seno,	dis toujours ;
dô nanu wè,	viens ici toi ;
mvè moto mô,	prenez cet homme.

d) Si l'on veut insister sur l'action exprimée par le verbe, on fait suivre les formes *présente* et *future* du suffixe *to*. On n'emploie ce moyen que pour les formes affirmatives, jamais pour les négations :

« *Ombuti? — Témbuti. — ombutito.*	Tu boudes ? je ne boude pas. (Je dis que) tu boudes ;

Notons à titre d'indication que le verbe être se dit *to : Liba 'to?* Y-a-t-il de l'eau. *Nda 'to nà nowi?* Le mensonge est à celui-là (celui-là ment).

e) Imparfait :

L'imparfait se forme en remplaçant la dernière voyelle du radical par *agi* ou *aki :*

ambuiagi kwâ napagaki,	il approuvait ce que je disais.

f) Passé défini :

Se forme en faisant suivre la dernière voyelle par *ssé*.

batissè basu,	il se sont tous enfui.
namvessé likunga,	j'ai pris une lance.

g) Forme stative :

Il existe une forme très employée obtenue en faisant suivre le radical par *lè* ou *rè* et qui semble spécialement indiquer un état du sujet.

èsa'ssirè,	la nuit est finie ;
mon'abatilè,	le soleil est levé.

Cette même finale peut s'employer également après la forme de l'imparfait, donnant un plus-que-parfait.

nabandagilè mbaso,	j'avais saisi un bâton.

Elle peut suivre également la forme présente affirmative en *to*.

mbaso atwotulè,	cet arbre est lourd.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

h) J'ai entendu quelquefois la finale *issia* utilisée pour indiquer un conditionnel.

ngia! nagissia nakwati? vas-t-en! pourquoi m'en irais-je?

i) En dehors de la forme directe, les verbes dont le sens le permet prennent une forme causative et une forme réfléchie, à l'aide des finales *issa* et *ani*.

pupi, sortir;	*pupissa,* faire sortir;
pupissa dada dasu,	montre toute la langue;
lumbi, embrasser,	*lumbani,* s'embrasser.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 410-420.

Vocabulaire Ababua-français
ou libwalé-français

N. B. — Les mots en caractères ordinaires sont tirés du vocabulaire établi par M. de Calonne pp. 417-427; les mots en *italiques* ont été fournis par Tisambi.

A

Aba, père.
Abèddè, manioc.
Abongâtu, jettatore.
Aiatanitu, boiteux.
Akèlikwa, chaînette (v. nénonolia).
Akenossili, ouest.
Akulé, mourir.
Akunda, maison à base rectangulaire, à toit à deux pans.
Akwaï, Orycterops.
— alengi (verbe), maigrir.
Alessé gettô, être malade.
Ali! soit!
Alumbato, mauvaise odeur, pourri.
Amâ, mère.
Ama, mère.

Ambutuma, manioc.
Amenzia, affilié au negbô.
Amio, mante religieuse.
Amuïa, arbre du g. albizia.
Angunda, vin de bananes après fermentation (v. mana).
Assumbi, sabre de combat.
Ateigné, mauvaise odeur, sentir mauvais.

B

— ba (verbe), aimer.
— babani (verbe), s'enfuir en désordre.
Babbà, cynocéphale.
Babengi, mouche.
Babengi, mouche.
Babwê, marteau; cf. *bâgbwè.*
Badengbè, petit morceau de bois qu'on place dans le lobe de l'oreille.
Bâgbwè, enclûme de forgeron.
Bagondè, petites perforations dans le rebord de l'oreille.
Bakaba, femmes.
Bakasso, herbe noire, ressemblant à un crin d'éléphant.
Bakbwa, pipe dont le corps est fait du fruit du libobi.
Bakussa, plantation débroussée en saison des pluies.
Bakussu, forme de tatouage.
Bakwa, termite.
— bali (adj.), deux.
Balui, crier.
Baluma, v. sèlegbé.
Bamamicholo, larmes.
Bâmbé, mouche tsé-tsé.
Bâmbo (pl. ba), gros tambour.
Bami bami mongami, petit fils, petite fille.
Bamondelé, exclam. d'étonnement, par tous les blancs!
— bandi (verbe), saisir, prendre.
Bandi, barbe.
Bandiba, mouche cartonière.
Bandju, fourmi.
Bandjuba, abeille.
Banganè, antilope bushbuck.
Bangengé, petite antilope à longs poils, genre indéterminé.
Bangitu, avoir peur.
Bango, rapidement, vite.
Bângo, échange du sang. Tai bângo, nous " mangeons " l'échange du sang.
Bangwé, fer travaillé.
Barza, peigne.
Basa, frappement de mains; tabeti basa, nous frappons des mains.
Bâsa, voir mbâsa.
Basédi, grillon.
Batété, criquet, sauterelle.
—bati (verbe), se lever (du soleil).
Batili, anneau de pieds.
Batuma, tuyau de la pipe kibbi.
Bavongobo, incision enlevant le centre du pavillon de l'oreille.
Basadu, coiffure en petites tresses.
Bayongé, étoile.
Bazilé, aveugle.
Bazulè ou banzula, tatouage en lignes brisées.
Béga, épaule.
Bélité, toit.
Bangbé, grelots de danse.
Bengé, céphalophe rousse.
Benza ou benzanè, bien. En se quittant l'ababua dit : " Ngia benza. " " Vas bien ! "
Bepiriba (pl. —ba), papillon.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

— béti (verbe), frapper.
Béti, mot libati pour séno.
Bétini, ainsi : opagi bétini ? c'est ainsi que tu parles?
Bézula, v. bazulè.
Bia, venir.
Bianga, hirondelle à poitrine rouge.
Bichubi, chair (de l'homme).
Biko, aiguille à coudre ou à tatouer.
Bikwa, igname.
— bili (verbe), être cuit, tendre.
Binguli, coude.
Binza, sifflet.
Bisi, hâche néolithique.
Biti, légume.
Bitî, nuit.
Bô, canard sauvage.
Bôbi, jonc à tresser.
Bobô, lâche.
Bodongo, rocher schisteux.
Bôgê, forêt en général.
Bogé, forêt.
Bogu, tison.
Bogu, feu.
Bogo, v. lèbogo.
Bokomi (du verbe Komé), pêche.
Bombwolia, fruit rouge qui se mange crû avec du piment.
Bomgongo, nom d'origine asandé du sumwu.
Bonda, fourmillier.
Bondi, poison d'épreuve.
Bonga, jeu consistant à deviner dans quelle main un objet est caché.
Bongbo, taon.
Bongè, double cloche en fer.
— bongisegi (verbe), rester de pied ferme.
Bongo, éléphant.
Bongo, eléphant.
Bongolia, caméléon.
— boti (verbe), engendrer, accoucher.
Bozo, sueur.
Bu, ils, elles.
Buba, muet.
Bubu, chauve-souris.
Buda, étuvade de feuilles de liboè.
Budubu, singe cercocèbe.
Bui, boîte ronde en écorce.
— bubi (verbe), être blanc.
— buba (adj.), blanc.
Bumoti, cinq.
Bunabanza, espèce de ver à soie.
— bussiri (verbe), oublier.
— bwà (verbe), être éloigné.

— bwâ (verbe), résumer, gronder.
Bwanga, piment.
Bwangali, trompe de guerre.
Bwangbwa, chenille comestible.
Bwângè, forêt de haute futaie.
Bwamaki, exclamation d'étonnement.
Bwengu, clairière marécageuse.

D

Dakwala, panier.
Dami (pl. ba—), ami.
— *dasia (verbe) allumer.*
— dè (verbe) arriver, se rapprocher, être semblable à, devenir.
Dinda, fils d'esclave.
—do, attendre.
—dô, venir.
Dissetui, se déshabiller.
Donkè, musicien de la suite d'un chef, v. limboloka.
Doti, terre.
—du ou dumè (verbe), se battre.
Dudu, batterie nuptiale sur le gong.
— dukwa, (verbe), choyer.
— dumbwa (verbe), rencontrer.
— dumbwani (verbe), se rencontrer.
Dumba ou dumbè, okapi.
Dupè ou dupa, hippopotame.
Dzoié gamé éazu, corps.

E

Ebalé, deux; cf. *bali.*
Ebalowé, main droite.
Ebâmbi, singe colobe.
Ebangé, défense d'éléphant.
Ebè, cuisse.
Ebè, cuivre.
Ebé, résine servant à l'éclairage.
Ebé, torche fabriquée avec de la résine.
Ebengwé, cuiller de cuisine.
Ebèza (plur. bè), forgeron.
Ebi, grand pangolin.
Ebo (plur. mabo), main.
Ebô, main; cf. *ébalowé, éméso.*
Eboïé, remède, médecine.
Ebui, farine de manioc.
Ebubu, enfant dont les dents n'ont pas encore poussé.
Edada, langue.
Edia, porte en ecorce.
Edibâ, peau.
Ediba, genou.
Ediba, genou, peau.
Edongomé, patate douce.
Ekatui, zorille.
Ekôbé, chevrotain tragule.
Ekombolo, bras.
Ekopi, léopard.
Ekopi, léopard.
Ekuba poitrtne.
Ekuda, bossu.
Ekwanga, quatre; cf. *kwanganè.*
Elamba, étoffe.
Elambi, pintade huppée.
Elanga, herbe à propriétés magiques.
Elimba, " le mauvais œil „.
Embangissa, acte de mettre de vieux objets sur une tombe.
Embega, aisselle.
Embéli, jeu de réflexion. Voir mangura.
Embéto, luciole.
Embwi, oiseau en général.
Embolo, épingle à cheveux.
Emémé, poignée de couteau.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Eméso, main gauche.
Emi (plur. ba-), enfant.
Emo, tuer.
Emoïa, entendre.
Emoné, jour (par opposition à la nuit).
Emoti, un, une; cf. *moti.*
Emowe, tête; cf. *emui.*
Emui, tête.
Emwâné, soleil; cf. *moni.*
Enéli, haie.
Eno, bouche.
Enoko, v. monoko.
Enono, variété d'assumbi.
— épi (verbe), donner.
Enoto, avoir soif.
Enowé, bouche; cf. *eno.*
Enowe nassi, lèvre.
Epakwa ou épapwa, v. pakwa.
Epambé, couteau de sacrifice.
Ependa, cuivre.
Epi, noir.
Epili, lance à talon de fer.
Epopoie, crâne; cf. *épupuï.*
Epotokwè, petit pangolin.
Epulu, bec (d'un oiseau).
Epupuï, crâne.
Esa, aube; nageoire dorsale.
Esakwada, petit pagne de la femme.
Esalô, trois; cf. *salu.*
Esembe (pl. mbembé), petit tambour.
Esèsè, van.
Esoa, lieu préparé pour y planter le sel.
Esosoï, francolin.
Esoï, tablier du grelot de chasse.
Essanga, saison des eaux basses.
Essi ! exclamation d'étonnement.
Esui, racine bulbeuse employée pour empoisonner les rivières.
Etili, branches qui maintiennent la porte fermée.
Etina, clan, partie d'une tribu.
Etindi, jambe.
Etoa ou étoko, natte.
Etoè, natte; cf. *étoa.*
Etoko, v. étoa.
Etoti ? quoi? quel objet?
Etuï, pagne d'écorce.
Etumbi, enfant qui commence à marcher.
Etumbu, anus; cf. *tumbu.*
Ezaga, écuelle.
Eyungè, étoile.

F

Fandàlà, coiffure mobengé.
Fofô, poumon.

G

Gangalé, montagne ; cf. *gangaré.*
Gangârè, ibis hagedash.
Gàngarè, colline, monticule.
Gangè, début de la saison sèche.
Ganzè, bubon inguinal.
Gârè, vautour.
Garwè, lémurien.
— gia (verbe), aller.
— *gia, aller.*
Gobo, ainsi, comme cela, généralement précédé de *pà* identique au *ko* lingalia. Opagi pa gobo? Tu parles de la sorte?
Gogo, le haut; nâ gogo, en haut, au-dessus.
Gombo, vampire; arbre parasolier.
Gondé, crocodile.
Gongo, dos.
Gongô, forêt.
Gongu, argile.
Gubè, bouclier; groupes de villages.
— gubi (verbe), travailler aux cultures.
Gulubé, potamochère.
— gumbagumba (adj.), tortueux.
— gumbi (verbe), plier.
Gwângu, incision sur les incisives externes.

I

— i (verbe), manger.
Iébama, rouge, jaune.
— indêlé (adj.), vieux.
Inssi, poisson.
Io, demain.

K

Ka, négation; pas, non.
— kadda (verbe), être à cœur, agacer.
Kaimbo, instrument de musique.
— kandeli (v.), faire l'offrande du léopard.
Kamanga, tabac.
Kando, guerre, combat.
Kanga, danse semblable au liando.
Kani? qui?
Kanzipweté, farine de maïs.
Kapi, pagaye.
Kapi, pagaye.
Kati, bague.
— kèddè (adj.), petit.
Keliba, grelot de chasse.
Kelima, voir magbéta.
Kilima, animal inconnu, mais qui vivant dans l'eau, engloutit les hommes et fait chavirer les pirogues.
Kilima, arc-en-ciel; cf. *kelima, mabuéta.*
Kendi, espèce d'écureuil.
— ki (verbe), être gros et grand.
Kibbi, pipe avec tuyau et boule. Plante des pieds.
Kimi, singe en général.
Kingo, cou; cf. *kingu.*
Kingu, cou.
Kino (pluriel mino), dent.
Kirungu, érythréole.
Ko, à.
Kô, poule.
Kodwa, arc.
Kodwa, petit arc à tirer le singe.
— kodoki (verbe), être fatigué.
— komi (verbe), pêcher à la main.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Kolomba, pirogue; molumbwa.
Kongo (ia kumu), touffe de plumes de perroquet, insigne de commandement.
Koko, gong.
Kongoro, vin de bananes aigri.
Kpokpô, jeu de toupie.
—kudu (adj.), court.
Kuba, voler, dérober.
Kuma, avarice.
— kumba (verbe), porter.
Kumbè, éléphantiase du scrotum.
Kumburu, bras.
Kumbussu, chimpanzé.
Kumu, chef, homme libre.
Kunzi, le créateur.
Kupè, antilope céphalophe marron.
Kuru, mangouste.
— kuli (verbe), être gorgé, rassasié.
Kwâ, affaire.
— kwanganè (adj.), quatre.
Kwè, plante dont on tire le sel; sel.
— kwi (verbe), mourir, être brisé.
Kwia, filet de chasse.
— kwo (verbe), être long.
Kwosi, arrête de poisson; tatouage en forme de...

L

Lâlè, cultures.
Lébélé, mammelle, seins, lait; cf. *libèlé.*
Lèbo, voir Ebo.
Lèbogo (pl. bogo), bananes.
Lébombo, trompe d'éléphant.
Légo, sacrifice humain.
Lékao, huile.
Lékubu, nombril.
Lelemba, chanter.
Lelembi (pl. malilembi), chanteur.
Lembo (pl. mambo), chanson.
— li (verbe), être assis, couché, rester.
Lengaga, menton.
Liando, danse du magicien-guérisseur.
— lia (verbe), fermer.
Libà, écaille (d'un poisson).
Liba, eau, rivière.
Liba, eau.
Liba kele, ruisseau; cf. *mûè.*
Liba ledingi, rivière.
Libadagu, lieu où l'on abrite le bois à brûler.
Libadu, trou, fossé.
Libâli, foie.

Libana, malice.
Libanda, place du village.
Libapwa, serre-tête pour torturer les esclaves fugitifs.
Libangba, chaise rustique.
Libatta, lit en terre battue.
Libèla, tombeau.
Libèlé, mammelle.
Libèmé, nageoire pectorale.
Libembé, coquillage comestible (pl. balibembé) maison où l'on dort.
Libobè, arbre dont le fruit sert à faire les pipes.
Libobi, civette.
Liboé, courge.
Libogo, pierre.
Libogo, pierre.
Libongo, indiscrétion, bavardage.
Liboko, banane; cf. *lebogo.*
Libono, exode, déplacement de résidence : tagia libono.
Libudu, mâre dans la forêt, village bâti en cercle.
Libulé, cendres (du bois).
Libussa, couleur noire.
Libwa, phallus.
Lidia, chant de guerre.
Liénassi, s'asseoir se mettre à terre.
Ligàda, incision des incisives.
Ligongo, espèce de feuille servant à couvrir les toitures.
Liguba (du verbe gubi), travail aux cultures.
Likabi, recherche du gibier: aluato likabi, il est adroit en chasse.
Likadda (du verbe kadda), taquinerie.
Likâla, dispute bruyante, tendance à se disputer.
Likandelé (du verbe kandeli), offrande que l'indigène fait à son chef, en signe de respect, du léopard tué.
Likèdi, hâchette d'apparât.
Likôbo, propension amoureuse.
Likobo, mailloches du gong.
Likomba, nasse de pêche.
Likombé, espèce de jonc; jungle formée par ces joncs; bouclier tressé en.... (v. vara).
Likopi, gros bracelet de cheville.
Likongu, source.
Likonzo, avant-bras.
Likonzo, avant-bras.
Likoto, nuque.
Likubu, nombril.
Likudu, petit village isolé.
Likuma, bouclier rectangulaire en bois.
Likumu, allure de chef.
Likunga, lance.
Likungu, arbre dont la sève sert à l'épreuve du poison.
Likuta, estomac.
— *limaga, éteindre.*
Limanga (de mangè), esclavage.
Limbao, grelot.
Limbili (pl. mambima), lingot de fer.
Limbili, minerai de fer.
Limbinga, gâteau de bananes.
Limbolo, cheville.
Limboloka, suite d'un chef.
Limbumbu, goître.
— limé (verbe), cligner.
Limpanga, fruit servant à polir la poterie.
Lina, nom.
Lingamba, étoffe tissée.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Lingodu, perforation de la lèvre supérieure.
Lingolombé, enceinte de chasse.
Lio, arbre produisant une grande quantité de petits fruits amers.
Lipuma, tatouage en cercles.
Lipungussa, espèce de coiffure.
Lipwata, parties laissées rugueuses sur les lames de couteau.
Lisia, beauté (de la femme).
Lisu, (pl. misu) œil.
Lisumba, coiffure en crête.
Liuta, tatouage de cuisse.
Liva, emplacement destiné aux plantations, après débroussement mais avant essartage.
Liwâli, rasoir.
Lo, aujourd'hui.
— loki (verbe), échapper à. Aloki bondi, échapper à l'effet du poison d'épreuve.
Lombi atomato, *flairer* ; cf. *lumbi*.
Lora, ciel.
— lua (verbe), réussir, se distinguer.
— luki (verbe), pagayer.
Lula, *ciel;* cf. *lora*.
Lumbaku, chant bachique.
— lumbani, s'embrasser sur la bouche.
— lumbi (verbe), sentir.
Lyeta ou lyekita, totem.

M

— ma (verbe) lancer, (la lance).
Maangbé, *tonnerre*.
Mambambu, nom que les initiés du negbô donnent au profane.
Mabérengé, petit doigt.
Mâbi, jumeaux.
Mabô, *dix*.
Mabogo, *pierres*.
Mabuéta, *arc-en-ciel;* cf. *magbuéta*.
Madetti, homme corpulent.
Madjogo, nom général des affiliés au negbo.
Madundi, sentinelle.
Maébè, petit lit de repos
Magbwéta, animal mythique de l'arc en ciel, Kélima pour les Mangbétu et Bakango.
Magbili, variole.
Makakaro, termite (travailleur).
Makama, *charbon (de bois)*.
Makatakwa, tatouage à larges chéloïdes des populations soumises aux Abandia.
Makima, *fumée*.

Makongonago, remplaçante d'une femme stérile.
Malélé, tatouage de tempe des Boganga.
Malua, petits cônes en terre battue qui servent à soutenir les pots au-dessus du foyer.
Mama, frère de même père et de même mère.
Mamamè (pl. ba—), apparenté
Mambambu, fruit; cf. *nkassé.*
Mambia, pilon de cuisine.
Mambia, couteau à pointe allongée.
Mambongi, sourd.
Mambuto, soufflet de forge.
Mambwono, joue.
Mâna, vin de bananes (v. angunda et kongoro).
Mangagè, molaires.
Mangali, testicule.
Mangbè, animal mythique figurant la foudre.
Mangè, esclave.
Mangura, jeu de réflexion, décrit à la p. 95.
Mangungu, huiles de graines de courge.
Mangwengé, petit hochequeue.
Manzaka, ongle.
Manzia, femme nouvellement accouchée.
Mapindu, botoque des Mabinza; marque du jeu de kpokpo.
Mapu, vêtement en franges de feuilles de bananier servant aux nouveaux circoncis.
Mapunga, riz.
Massonga, derrière, postérieur (de l'homme); cf. *tumbu.*
Matéo, oreille.
— mati (verbe) abattre, jeter omata kongo pâto, tu jetteras pour rien ton bouclier, moquerie à l'égard d'un guerrier vantard.
Matia, plantation.
Matindi, pied.
Matoko, perroquet; pomme de terre aérienne.
Mbà, petite courroie en peau de bête; Mba obalingi, petite courroie de peau entourée de cercles de métal.
Mbaangô, flèche.
Mbâbu, rat.
Mbâkwè, espèce de courge dont la caisse sert à faire des mandolines.
Mbalassa, peigne.
Mbalé, hutte, maison.
Mbâli, burin de forge.
Mbambeia, patate douce.
Mbâmu, maïs.
Mbamu, maïs.
Mbanga, piment (pilipili).
Mbata, visage, front.
Mbâsa, beaux-parents, beaux-frères.
Mbâso, arbre en général, bâton, canne.
Mbâzu, arbre; cf. *mbâso.*
Mbè, forêt avec petite futaie.
— mbè (verbe), prendre, saisir (v. mvè).
Mbébé, sorcier-guérisseur.
Mbéga, aisselle.
Mbembé, v. ésembé.
Mbènu, vous.
Mbèssu, nous.
Mbia, mortier de cuisine.
Mbiè, jarre, pot de terre.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Mbiè mana, pot à bière.
Mbîè, céphalophe à dos jaune.
Mbiéli, coiffure en tresses.
Mbiembia, petite hirondelle noire.
Mbîlo, singe cercopithèque.
Mbiti, nuit; cf. *biti.*
Mbo, vieillard.
Mbô, vieillard.
Mbô, avoir peur.
Mbô, phacochère.
Mboè, ancienne plantation envahie par la brousse.
Mbodo, maris, boue.
Mbola, devant.
Mbololo, hameçon.
Mboloko, céphalophe équatoriale.
Mbôlu, calebasse sur laquelle on lute un tuyau, et qui sert à donner les lavements.
— mboma (verbe), frapper.
Mbombo, trébuchet.
Mbomo, fer; cf. *mbono, limbili, bangivé.*
Mbono, minerai de fer, oligiste.
Mbono, hache ou burin emmanché.
Mboto, naître; cf. *mimpèté.*
Mbua aloiele, pluie.
Mbuè, gerboise (?).
— mbuïa (verbe), approuver.
Mbulu, variété de banane à gros fruit.
Mbumé, sable.
Mbumé, sable.
— mbuti (verbe), bouder.
Mbwè, vagin.
Mé, batterie de gong accompagnant la danse du sorcier.
Mègné, urine, uriner.
Mélima, cœur, âme.
Mémako, œuf de poule.
Ména (parfois liména), amitié.
— méni (verbe), voir, regarder.
Mi, je.
Mi, enfant; cf. *émi.*
Mimama n'ka, sœur aînée.
Mimama nkulu, frère aîné.
Mimonganu, neveu, nièce.
Mimopètè, nourisson.
Mimôrô, fils.
Mimpèté, naître; cf. *mimopète.*
Min'ka, fille.
Mino (v. kino); mino mè kopi, ornement de chef; collier fati de dents de léopard.
Mino, dent.
Misso, œil.
Mo (adj.), ce, cette.
Modogi, tristesse, regret.

Mokombo, v. vara.
Mokwéléku, couteau boganga.
Molangèngenè, femme favorite.
Molo, mâle, homme.
Molô, mari ; cf. *moto*.
Molua (adj.), mâle. Nséu molua, le pouce.
Molombwa, pirogue.
Mondabede, voir bien.
Mondelé, européen.
Mondoï, bouclier ovale.
Moni, soleil.
Monoko, village natal de la mère; membres de la parenté habitant ce village.
Mosimi, orteil.
Mosisani, veine.
Mosopomé, intestins.
— moti (adj.), un.
Moto, homme.
Moyangelè, touffe de poils de phacochère qu'on se lie sur la nuque pour la danse liando.
Mpâ, forêt en général.
Mpâà, forêt; cf. *bogé.*
Mpali, sentier.
Mpâli, légumineuse à fleurs blanches servant à empoisonner les rivières.
Mpè, fibre de feuille de palmier tenant lieu de fil.
Mpési, route.
Mpému, v. mpomu.
Mpepo, vent.
Mpesi, chemin.
Mpiko, jeu d'adresse.
Mpo, bananier.
Mpòmu (pl. mempomu), porte.
Mpomu, porte; cf. *mpunda.*
— mpwato, frapper de la lance.
Mpoto leboko, bananier.
Mpunda, deuxième porte derrière la hutte.
Mûè, ruisseau.
Mukuami, os.
Muliémé, racine.
Mundubalibandu, mouche maçonne.
Munta mbomé, branche d'arbre.
Mussopomé, ventre ; cf. *mosopomé, sapo.*
Mvè, chien.
— mvé, s'emparer de.
Mwau, parole sans valeur. Moto ma mwau ndo, c'est un blagueur.

N

Na, à (possession).
Nâ, vers, à (direction).
Naibaki, médium.
Nakwati, pourquoi?
Namusaga, annulaire.
Nané, boire.
Nanu, ou ? ici.
Nassé, à terre.
Nassussunésa, s'éveiller.
Navissé n ka, se marier (homme).
Nchié, jeune fille.
Nda, mensonge. Nda'to na nowi le mensonge est à celui-là c. a. d. celui-là ment.
Ndé, hangar de réunion.
Ndéé, barbe.
Ndegbwé, lèvre.
Ndela, parler.
Ndêlé, il y a longtemps.
Ndètté, quoi? que me veux-tu?
Ndidi, nouvelle lune.
Ndié, légume indigène.
Ndobo, maximum de la saison des pluies (septembre-octobre).

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Ndobo, saison des pluies.
Ndoï, homonymes.
Ndôtté, terre.
Nébéli, nom mangbétu du negbo.
Nébu, tatouage du ventre.
Negbô, association secrète de féticbistes.
Nenonolia, chaînette de fer à propriétés magiques.
Nessamba, initié parfait du negbô (v. mambambu et amenzia).
— nga (adject.) combien.
Nga, claie barrant les rivières pour la pêche.
Ngâ, teinture rouge.
— ngabu (adj.) leur.
Ngagê, lézard.
Ngâgi, machoires.
Ngâli, propriété commune de l'ètina.
Ngamoaga, crier.
— ngalo (adj.) v. ngo.
Ngâmbi, sentier de bêtes.
— ngamè (adj.) mon, ma.
— ngè (adj.) son, sa.
Ngami, épouse, (bami mongami, enfant).
Ngamô, pleurer.
Nganga, harpon.
Ngi, village.
Ngi village.
— ngo (adj.) ton, ta.
Ngoondé, crocodile; cf. *gondé.*
Ngombè, femme stérile.
Ngongo, dos; cf. *gongo.*
Ngono, célibataire.
Ngossa, houe; cf. *ngussa.*
Ngossè, liane servant à faire des cordes.
Ngoï, jonc servant en vannerie.
Ngubé, boucher; cf. *gubé.*
Ngudu, ravin; espèce de banane à gros fruit.
Ngumè, boa.
Ngundu, chapeau.
Ngussa, houe.
Ngussè, bananes à gros régimes.
Ngwê, lieu débroussé après l'essartage (voir liva).
Ngwè, couteau.
Ngwè, couteau.
Nigi, corde faite en ngoï.
Nkâ (plur. bakaba) femme.
Nka, femme.
Nkabotillé, accoucher.
Nkaïa (adj.) féminin, femelle.
Nkalé tillik, se marier (femme).
Nkanzi, large vase où l'on lave le suï.

Nkassé, fruit.
Nkengé, village en ligne droite.
— nkoba (verbe) frapper.
Nkoï, bulbe odoriférant.
Nkoié, tousser.
Nkongo, bouclier en bois likuma; cloche de sacrifice.
Nkoru, frère aîné.
Nkuï, espèce de ficus dont l'écorce sert à faire les pagnes.
Nkuè, sel; cf. *kwè.*
Nomi, oncle maternel.
Nomonema, aujourd'hui.
Nôw, lèvre du gong.
Nowi, là-bas.
Nsâlè, ruisseau
Nséè (adj.) belle.
Nsépélé, moucheron.
Nsèsé, petite crevette.
Nséu, doigt.
Nsiè, jeune fille.
Nsio, doigt; cf. *nséu.*
Nsissè, tendon d'achille.
Ntadi, cf. *tâdi.*
Ntêté, potière.
Ntiêti, pus.
Ntondo, partie supérieure du toit.
Ntondô, toit.
Ntundi, cadeau pour entrer en relations.
Nyamè, viande, gibier, bête.
Nyakuma, tatouage de front.
— nyè (adj.) mauvais.
Nzà, tatouage par incisions.
Nzà biko, tatouage à l'aiguille.
Nza, faim.
Nza (pl. banzaba) buffle.
Nzâ (interj.) laissez-moi.
Nzaa, avoir faim.
— nzanè (adj.) bon.
Nzaga, ongle.
Nzanga, incisions sur les incisives supérieures et inférieures.
Nzango, gros bracelet de fer.
Nzangué, bracelet, collier; cf. *nzango.*
Nzaza, écrevisse.
Nzazè, gravier.
Nzengé, place du village.
Nzèrè, caillous.
Nziê, panier profond, hotte.
Nzîè, perles en métal.
Nzîê, espèce de lance.
Nzô, serpent.
Nzoï, dévergondage de la femme : wa na nzoï.
Nzodè, var. de bananes à long fruit.
Nzongo, clitoris.
Nzuda, racine rouge fort employée par les guérisseurs.

O

Obumoti, cinq; cf. *bumoti.*
— oi (verbe) entendre.
— oroni (verbe) combattre.

P

Pà, conjonction introduisant l'adverbe ou une clause adverbiale, similaire au Ko lingala : pa gobo = ko boyo.
Pâ, solanée dont le fruit vert se mange en légume.
Pa, forêt.
— pagi (verbe) dire.
Pakka, tatouage en petits traits verticaux; coopal.
Pakwa, cuiller de bois; navette de tisserand.
Panzi, flanc, côté.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Papongo, bouclier en likombè.
— pasagi, mêler, tourner dans un aliment en cuisson.
Pâto, pour rien, sans cause, sans but (le pamba lingala).
Peo ndi alessa, avoir la fièvre.
Pèpè, nageoire caudale.
Pembè, terre à pipe, couleur blanche.
Pembé blanc.
— pi (adj.) noir.
Pili, voir épili.
— po (verbe) être présent; on entend quelquefois — poni : wa poni wè! te voilà, toi!
Poa, entrâve.
Podo, crapaud.
Poè (adj.) paresseux.
Pombo (adj.) beau, bon.
Pombo dami, mon bon ami.
Pongbo, grenouille.
Pongbwo, forêt de lianes.
Pongo, maison de prostitution.
Popô, réunion, conciliabule.
Popoï, prépuce.
Popwa, petit pic-bois.
Pudu, marais.
Puï, chaise longue.
Punda, porte de derrière.
— pupi (verbe) sortir.
Purumessa, arachide.
Pwangè, défense d'éléphant.

S

— sa (adj.) long.
— salu (adj.) trois.
Sama, bailler.
Samabé, orient.
Sanga, v. essanga.
Sanga, saison sèche; cf. *essanga.*
Sâpè, fruit sec qu'on emploie en guise de grelot.
Sébé, village abandonné.
Sélègbé, menotte.
Seno, quand même.
Sèsè, petit vase carré.
Senza, lune, menstrue.
— si (adj.) grand, nombreuse.
Sipi, guirlandes de feuilles servant pour les danses.
Sissia, oiseau tisserand.
So, salive.
Sôa, flêche à tirer le singe.
Sobè, milieu.
Sobé, au milieu.
Sobéengali, sud.
Sokiti, feu.

Sonassé, cracher.
Sonè (libati) petit couteau à inciser les dents.
Songo, nez ; talon de lance.
Songo, nez.
Songo nyamè (le nez de la bête). fruit à propriétés magiques.
Sopo, ventre.
Sosongo, perforation du septum
Suï, graines du liboé; espèce de rongeur à ventre blanc.
Sosso, se laver.
Sumwu, personnage mythique.

T

Tâdi, frère cadet.
Tadi, frère cadet, sœur cadette.
— tangi (verbe) compter.
Tanga ogué, se promener, aller à pied, aller à cheval.
Tâti, discussion.
— tenga (verbe) puiser de l'eau.
Teba, se moquer ; cf. *tuma.*
Tembé, lune; cf. *timbè.*
Tenza, bonne odeur, sentir bon.
Téta, grand-père, grand-mère ; cf. *tita.*
Tété ambamo, courir.
Tètè, aigrette.
— ti (verbe) s'enfuir.
— tiba (verbe) laisser, cesser.
Tibi, spirales de métal allant en s'évasant, bracelets.
Timbè, durée d'une lune.
— tingwa (verbe) boiter.
Tiné ambazu, tronc d'arbre.
Tita (pl. batita) grands-parents.
Toa (interj.) marque de répugnance.
Tobetu, s'habiller.
Tomati, objet, chose, nourriture.
Toté, se moquer ; cf. *teba, tuma.*
— tufi (verbe) cracher.
— tuma (verbe) se moquer.
Tumbu, derrière, fondement.
— two (verbe) peser, être lourd.
Tuôté, cheveu, poils.

V

Vara = gubè likombé, bouclier rectangulaire et incurvé en joncs tressés.

W

Wa ou wè, toi, tu.
Wandé, arbre donnant une teinture noire.
Wanè, ici,
— wè (adj.) blanc, européen.
Wanganassé olalé, aller dormir.
Wè, (interj.) toi !
Wellé, varan du Nil.
Wengeli, gomme végétale.

Y

Yango, danse en général.
Yè, lui ou elle.
Yè ! (interj.) allons donc !
— yeti (verbe) se réincarner, v. lyeta.
Yu, demain.

Z

— zegi (verbe) être malade.
Zingani, Porc-épic.
Zongomè, loutre.
Zukutu, chouette.
Zungulu, céphalophe des marais.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Quelques phrases et quelques mots qui se traduisent par une périphrase.

(d'après Tisambi).

Le soleil se lève,	*emwâné aperpisé.*
Le soleil se couche,	*emwâné agisé.*
Nuage : l'eau qui se promène dans l'air,	*mbua di autanga alôla.*
Eclair,	*bogu adi autumbo wamangbé.*
Plaine,	*ndôte elâle gi.*
Aurore : le soleil n'est pas encore venu,	*emwâné kapu pi.*
Midi : soleil au milieu,	*emwâné sobé.*
Hier : la nuit vers...,	*mbiti na ntinda.*
Avant-hier,	*mbiti ébalé eiasoé.*
Après-demain,	*mbiti na ambua.*
Lève-toi,	*toié negô.*
Levez-vous,	*tuienitagi.*
Teter,	*mimô kèdé alunga lébèlé.*
Se laver : se laver la figure avec de l'eau,	*sosa mbata na liba.*
Se peigner,	*soné tuèté.*
Avoir la diarrhée : avoir mal au ventre, aller à selle beaucoup,	*alesa sopo napambua titi tébua.*
Inhumer,	*gela malumbina na dodo.*
Qui vient ici,	*ma biowane kane.*
Un homme et une femme viennent ici,	*moro nanka da bio wane.*
Comment s'appelle-t-il,	*lina lengé.*

Comment s'appelle-t-elle,	*lina lankamo.*
Pourquoi viennent-ils,	*kwa sinc abîso.*
Ils viennent pour vendre,	*abi natomati somba.*
Je veux acheter des bananes,	*nasati nasombé bogô mabô.*
Homme, viens ici. Que possèdes-tu?	*moro nda bioané. Mossolossi mobiné.*
J'ai deux maisons, trois barques,	*mambale ebale, kolomba tesaro.*
Tu es riche,	*walembale lébua.*
Ils ont tous beaucoup de maïs,	*bato bazu bamu ébua.*
A qui est cette hutte,	*ia kane mbale.*

Quelques mots qui n'ont pas leur équivalent en ababua.

Oui, non, caverne, mer, or, argent, plomb, homme (homo), jardin, table, scie, bèche, charrue, saison, bruit, se moucher, médecin, brûler le cadavre, vert, bleu.

Quelques phrases.

(d'après Tilkens).

L'homme et sa femme,	*molo na nkalè.*
La sœur et son frère,	*minkaa na mami.*
Je vois le frère de mon ami,	*namondè mami na mina.*
Ma femme voit son frère,	*n'kalami amondi mami.*
Je donne à ma fille les fruits de l'arbre,	*naguiaa navié an kaa veregaa mèè na pie.*
Tu a pris les peaux des grands animaux,	*guié vie édiba te mamè tésié.*
Je mange une banane,	*najaa bogu moti.*
Tu as mangé de la viande,	*wué jaa niamé tindelè.*
Le chien mangera de la viande,	*mbèè ajati na siato,*
Nous mangions des bananes,	*tajaa bogu n'dèlè.*
Vous donneriez des habits aux hommes, s'ils les demandaient,	*wéé opié laamo na m'baatu jaasu adê amosi wèè.*
Je voudrais qu'ils donnassent la banane à nos hôtes,	*nabaa benu épié bogu mamaami maaso.*
Mangez de la viande mes amis,	*najaa niamé boa minami.*
J'aime le blanc parce qu'il récompense le bien et punit le mal,	*nabaa mosungu, tibaa kwayo nabaatu zakwanzaa, nazakwagé angaa.*
Donnez moi des perles et des cuivres pour ma femme et mes enfants, ils les aiment beaucoup et s'en font des colliers pour plaire,	*épaa mi méaka, na balakota, kwankaa na mie, nabaatuni azaa emasitu ékanditu.*

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

Bonjour blanc, je m'en vais, le soleil va se coucher, la nuit va tomber,

modoo, na guiato, mooni daoguoi, biti adèsè.

Demain je pars avec tous les hommes de mon village, je vais les accompagner à la récolte du caoutchouc pour qu'ils travaillent avec ardeur. Je vous apporterai mon caoutchouc, mais je veux en revanche des fusils à piston,

Nisaa naaguia navié balau naangui baaso, naaguia naaguita angwaalia, bazaa na kwaa kwèkwè. Nopieto angwaalia, nabaatu bundu.

Les Ababua parviennent à exprimer tout ce qui peut se présenter dans leur vie habituelle et le communiquer à grande distance au moyen de tambours en bois ou plutôt de gongs. Ils ont atteint dans ce genre de communication une perfection absolument remarquable et à peu près unique parmi les peuplades de l'Uelè (construction du gong, voir E. 128). Pour communiquer au loin, l'indigène bat sur le gong, au moyen de deux baguettes, des coups et des roulements suivant une mode très variable et dont chaque forme a sa signification. De près, ces gongs ne produisent qu'un bruit relativement sourd, mais leur portée est surtout considérable la nuit et s'étend alors à plusieurs kilomètres pour les gongs de grande dimension. Lorsque les communications doivent se répandre au loin, les gongs se répètent de village en village jusqu'à ce que tout le pays ou toute une direction du pays soit informé.

de Renette.

Le gong est un instrument de musique qui dans la vie sociale de l'Ababua a une grande importance, servant à transmettre la pensée au loin.

Là bas, au bord de l'immense clairière, le soleil vient de descendre derrière la cime des arbres. Le ciel vibre de clartés merveilleuses. Mais voici que brutale, monte la nuit.

L'ombre violette des sous-bois est soudain devenue noire. Elle s'élève, noyant les troncs élancés des arbres, effaçant les derniers reflets des frondaisons. Sur le ciel assombri la forêt ne se dessine plus; mais là, et puis là, et partout, impénétrable et hostile, une haute bande sombre semble se rapprocher, encercle le village comme une ceinture de montagnes mystérieuses.

Alors ces hommes que le labeur journalier avait dispersés rentrent à pas lents, reculant devant l'obscurité envahissante, propice aux fauves et aux esprits malfaisants. Autour d'un foyer de bûches, ils se groupent, si serrés qu'ils sembleraient vouloir se rassurer l'un l'autre par leur présence réciproque. Ils échangent des propos sans importance et à mi-voix. Parfois l'un d'eux se lève, s'éloigne vers la rivière, balançant un tison allumé, puis vient reprendre sa place comme heureux d'avoir échappé à des dangers pressentis.

Dans le noir, à ras de terre, des lucioles se posent, luisantes et vertes comme les yeux des léopards. On entend le bruit sourd des pilons des femmes, venant des cuisines, tandis que déchirante et tragique, dans la nuit, monte la plainte des lémuriens.

Ils savent que là-bas, à des lieux de distance, dans d'autres villages, leurs frères sont réunis, silencieux; mais entre eux, implacable se dresse l'obscurité qui les isole; pour chaque village le monde de l'intimité et de la sécurité se réduit au cercle d'ombres mouvantes qu'éclaire le foyer.

Or, soudain, harmonieux et prolongé comme un son de cloche, un bruit monte, adouci par la distance. Il se répète, se modifie, les sons se combinent en batteries pressées et nerveuses; c'est le gong du chef de clan qui vient de parler. Un autre lui répond, puis un autre encore. Le batteur du gong du village a quitté le cercle, et a saisi ses mailloches. Les demandes et les réponses se succèdent... et voici que ces hommes deviennent soudain joyeux. Les voix s'élèvent, la conversation s'anime, on commente les nouvelles, on discute, on rit, on éprouve la bienfaisante impression de sécurité des jours où tous sont réunis à la palabre, près à se porter aide contre les dangers extérieurs.

Toutes ces familles dispersées par des circonstances hostiles, éloignées l'une de l'autre, vivent soudain d'une pensée unique. Leur

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124 (*suite*).

merveilleuse ingénuosité a aboli les distances; l'impression d'isolement et de faiblesse disparaît et c'est la grande voix sociale qui monte dans la nuit, c'est l'âme du clan qui s'affirme joyeuse et dominatrice.

Le fait que le gong " socialise „ journellement les éléments épars du clan, fera comprendre les soins qu'on lui donne. Un chef important, devant transmettre des ordres à de grandes distances devra avoir un gong de grande dimension.

Quoique la plupart des indigènes connaissent les batteries usuelles, le rôle de batteur de gong est généralement réservé à un seul homme de la parenté, ces fonctions exigeant, comme nous le verrons, une excellente mémoire.

Un jour, me trouvant chez un chef d'anciens soldats bawenza Mandombé, à qui je m'étais plaint de l'attitude d'un de ces hommes, le nommé Mongané, il me dit : " Je vais l'appeler „. Et le gong de résonner à toute vitesse. Ayant demandé la signification de chacun de ces signaux, je notai finalement la dépêche suivante. " Je vais parler; les vieillards s'enfuient pêle-mêle; n'avez-vous pas mangé trop d'huile de graine de courge? „.

Il me fut impossible d'obtenir aucun commentaire analytique de ces phrases incompréhensibles.

Dans d'autres villages des réponses analogues couvraient mes carnets de notations indéchiffrables; j'étais près de désespérer de parvenir à comprendre le système des correspondances par gong. Mais un jour j'entendis un chef indigène demander à un indigène voisin. Quel est ton " nom de gong „. L'autre de répondre " *Nanzangé pa mapudu.* — J'enrage dans les marais. „

Lui ayant immédiatement fait battre son nom sur le gong, et m'étant renseigné, je parvins enfin à savoir que chaque chef, chaque homme libre et même les européens notables de la région, étaient

désignés par une batterie de gong spéciale. Et, vu le grand nombre de ces batteries à retenir, l'indigène les désignait par une phrase conventionnelle, dont le rythme était à peu près identique, et qui servait uniquement de moyen mnémonique. La même méthode s'étendait aux idées générales; et la phrase, " ne mangez pas trop d'huile de graine de courge „ rappelait simplement la batterie signifiant. " Pas de discussion, la chose est importante. „ La dépêche citée plus haut devenait immédiatement compréhensible et se résumait : " Ouverture de communication — indigène Mongana — venez vite — question importante. „

J'ai résumé dans le tableau (pl. VII), quelques-unes de ces batteries de désignation, et la représentation musicale de quelques idées générales. Étant incapable d'une notation musicale, j'ai été obligé de me les rappeler moi-même par des moyens mnémoniques; il est donc possible que des erreurs de détail se soient glissées dans leur rédaction. Mais à l'aide de la méthode un agent quelque peu musicien et parlant le libwâlé, pourra en peu de temps, non seulement corriger ces erreurs possibles, mais également établir un code beaucoup plus complet des signaux télégraphiques de sa région.

Le fait que les batteries s'adaptent à des phrases mnémoniques entraîne deux conséquences.

Le libwâlé ou libati, comme la plupart des langues bantu emploie des voyelles différant non seulement par la qualité, mais aussi par la quantité. La phrase la plus correcte au point de vue grammatical, ne sera pas comprise de l'Ababua, si on ne fait pas usage de ces inflexions spéciales. Le batteur de gong fera également usage de signaux, semblables par la qualité et la durée des sons, mais différents par l'accentuation; tantôt ce sera un son obtenu d'un coup de mailloche plus violent, tantôt au contraire, le batteur de gong voilera une des notes en touchant légèrement les lèvres vibrantes avec le côté externe du poignet.

Enfin les signaux varieront aussitôt qu'on sort du groupe linguistique; tout au moins d'après ce que j'ai pu noter dans la zone de contact avec le groupe mabinza, seule zone d'interaction que j'ai visitée, après avoir appris la méthode de télégraphie accoustique. Il est vrai que dans ces régions, il existe de nombreux individus parlant les deux langues, et à même donc de transmettre au groupe ethnique voisin des communications d'intérêt général.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 364-367.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

125. *Dessin. — Peinture.*

C'est le sexe masculin qui s'occupe de préférence des beaux-arts. La peinture est rudimentaire. Sur les parois de leurs huttes, les Ababua dessinent quelquefois des animaux, des hommes et plus rarement des oiseaux. Le léopard entre autres est dessiné puis peint en blanc (*pembé*) avec des taches noires, les yeux et la bouche en rouge. Le dessin se fait au trait et au point sur les couteaux notamment.

Tilkens.

Les Ababua se tatouent le ventre de grands losanges horizontaux ; ces dessins sont reproduits sur les armes et surtout sur les grands sabres courbes dont une des faces est toujours entièrement ornée de lignes zigzaguantes, dont l'ensemble forme des losanges ou des lignes courbes dont les convexités et concavités coïncident de façon à reproduire, sur une partie de la longueur de la lame, l'image répétée de coupes de lentilles biconcaves. Les fers de lance, généralement très larges, sont souvent ornés sur l'une de leur moitié de grandes lignes longitudinales profondémeut gravées; sur l'autre moitié d'un pointillé assez profond. Ces dessins sont reproduits sur les couteaux. Dans toutes ses armes un bord lisse de 1 cm. 1/2 environ est ménagé le long du tranchant. Cette dernière partie est toujours maintenue brillante, tandis que la partie ornée des fers de lances est noircie. Telles sont les seules manifestations artistiques des Ababua, quant au dessin.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 274.

Avec du charbon de bois, l'indigène dessine des oiseaux, des léopards.

Tisambi.

Talonné par la nécessité, l'Ababua se trouve toujours dans une situation matérielle instable, prêt à transporter ses pénates dans quelque emplacement plus productif ou plus salubre. Son mobilier est fruste. Aussi la décoration en est excessivement élémentaire; l'art ornemental à peine supérieur à celui des primitifs chasseurs, s'applique surtout à la personne et aux armes, où à de petits objets facilement transportables.

Nous sommes loin des très diverses manifestations esthétiques du groupe limitrophe Mangbétu, ce peuple d'artistes voluptueux.

En étudiant les tatouages cicatriciels, nous avons vu que leurs motifs étaient empruntés à la faune, à la flore et à la technique industrielle.

Il serait difficile de dire si les premiers " papillons „ dessinés en traits géométriques, étaient pour l'indigène une représentation naturaliste de l'animal, conditionné par des circonstances techniques, rendant une simplification du dessin nécessaire.

A l'heure actuelle l'habitude traditionnelle de ce genre d'ornement a produit une véritable stylisation (papillon et arête de poisson). Pour les ornements suivants (*banzûla, nébû*, etc.), le sens primitif en a même disparu et l'Ababua n'y voit plus qu'une combinaison de figures géométriques qu'il fera varier suivant sa fantaisie personnelle.

Il en est de même pour les motifs d'origine technique: la ligne de tatouages au point qui entoure la taille rappellera bien encore la ceinture de perles, fort portée autrefois, mais on dessine les mêmes cicatrices aux poignets, au cou, en perdant de vue leur origine analogue.

Enfin ces deux groupes de motifs ornementaux (animaux, fleurs, leur stylisation, dessin géométrique qui en dérive; imitations d'un produit de la technique), sont elles-mêmes régies par le sens du rythme, celui de la symétrie, par le désir de compliquer la difficulté d'exécution du dessin, afin d'augmenter la valeur de l'objet orné; ce dernier cas sera fréquent dans le travail du forgeron.

Le sens du rythme que nous avons déjà noté, si marqué dans les danses et les chants, est des plus manifeste.

J'ai remarqué des gamins qui, un jour, jouaient au *ligbwa* et marquaient les coups en terre, comme je l'ai expliqué antérieurement, produisant de la sorte un dessin composé d'une série de triangles égaux. Comme le marqueur modifiait un des triangles qui était trop petit par rapport aux autres, et que je lui en demandais le motif, il me répondit en contemplant son dessin avec satisfaction : " *Lipombo na yé aliki ko boyo*. Sa beauté est plus grande ainsi. „

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

125 (*suite*).

Quant au sens de la symétrie, on en voit apparaître les manifestations dans toutes les techniques. Les deux gaînes de couteaux de la collection sont faites de deux lamelles d'écorce, découpées à la forme de la lame, et maintenues par une liane.

Dans la première les nœuds sont faits rapidement, sans soin, tandis que dans la seconde, le constructeur s'est aperçu qu'une simple modification des points d'attache donnait aux liens nécessaires, la valeur ornementale.

Les espaces libres, aux murs des maisons, donnent au dessinateur un champ tout désigné pour exercer son habileté.

Dans toute la région, sur le fond gris du pisé, on voit apparaître en blanc et en noir, des *grafitti* innombrables, représentant souvent d'une façon très réaliste, des Ababua en promenade et surtout l'Européen, ses soldats et sa monture.

Les figures (III, 3), prises chez les Bobwa, donnent une idée de ce genre de représentation. L'on voit immédiatement que cet art, grâce peut-être à la facilité du dessin au charbon, ne fait presque pas usage de lignes géométriques.

L'intéressante ornementation géométrique de la figure (III,1) alternant avec les figures humaines très primitives, a été relevée chez les Bobwa Bulungwa et à l'extrême limite du groupe ethnique. A l'intérieur de celui-ci, je n'ai jamais noté de compositions analogues. La maison elle-même imitant celle des postes européens, indique des influences étrangères. Ce type de composition ornementale se retrouve cependant chez les Mobengé, quelques Asandé, les Mangbétu, et provisoirement doit être considéré comme importé chez l'Ababua.

La représentation de la figure humaine se retrouve également sur les manches sculptés et ajourés des *épapwa* de cuisine. Quoique d'un travail assez grossier, elle réalise une singulière recherche de pré-

cision dans certains détails, notamment l'ensemble des tatouages sur le menton et les lèvres, les *bagondé* des oreilles où sont enfilées de longues herbes *makasso,* retenues par des perles.

A des formes botaniques semblent empruntées l'ornementation de la série d'épingles à cheveux, prenant comme point de départ une feuille et son pétiole pour arriver à des combinaisons beaucoup plus complexes quoique toujours élégantes.

Nous y voyons déjà paraître dans l'ornementation en traits parallèles de l'épingle, une forme de symétrie que nous retrouvons dans tous les couteaux et lances qui sont gravés; le dessin ne s'exécute que sur une des moitiés d'une des faces de la lame et est reproduit symétriquement sur l'autre moitié de la face opposée.

C'est là un type d'ornementation que jusqu'à présent je n'ai jamais pu noter chez les groupes ethniques voisins de l'Ababua.

Plus nombreux sont les motifs auxquels l'on peut assigner une origine technique.

Tels me semblent être les ornements de la lame de l'*épapwa,* décrite plus haut, gravés au feu et qui rappellent l'allure des lianes encerclant les gaînes des couteaux.

Telles aussi les lignes de points qu'on dessine sur les vases et qui rappelleraient les anciennes carcasses de vanneries qui auraient pu servir à protéger les poteries, ainsi qu'on le voit encore actuellement chez quelques pêcheurs de l'Ubangi.

Les bracelets de fer sont généralement ornés de losanges, qui sont obtenus non par le primitif procédé d'une gravure directe, mais en refoulant le métal des arrêtes du bracelet. Un procédé analogue, où l'on pourrait peut-être trouver le souvenir d'accidents de fabrication dont on a tiré parti ultérieurement, dans un but ornemental, se retrouve également sur les mortiers de cuisine, au bord extérieur desquels on découpe des petits fragments de bois, formant de la sorte un collier de facettes.

Mais ce sont surtout les dessins géométriques dont l'origine est actuellement indéterminée, qui produisent les combinaisons les plus variées, notamment sur les armes.

Je n'ai trouvé de figures analogues à celles des tatouages étudiés plus haut, que sur un couteau, *mokweleku,* orné suivant l'axe de ses deux faces d'une arrête de poisson, portant au centre un *banzula* isolé.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.,* X (1909), 381-383.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

126. *Danse.*

La danse est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes; les danses sont de deux espèces, de guerre et d'amour, mais à peu près semblables. Elles se font sans ornements spéciaux. Le tambour se fait d'abord entendre pour le rassemblement et, lorsque tout le monde est réuni, les hommes et les femmes se placent sur deux lignes se faisant face; au milieu prennent place les joueurs de tambour. Quel que soit le degré d'animation ou l'intensité du chant, les tambours accompagnent l'assistance. Les femmes se mettent en mouvement : d'abord balancement de la tête à droite et à gauche, les avant-bras suivant ce mouvement mais en sens inverse de bas en haut par petites saccades qu'imprime le sautillement du corps, mouvements accompagnés de la répétition du même mot sur un ton très monotone. Pendant cette danse, les hommes font le cercle autour des femmes en gesticulant et en brandissant des boucliers, des couteaux d'exécution et des lances. Puis la présentation terminée, ils regagnent leur place et ils vont déposer leur bouclier chez eux. C'est maintenant au tour des hommes à rester en place tandis que les femmes avancent et reculent en ligne devant les hommes alignés. Tour à tour, alors, les hommes viennent danser devant leur préférée qui s'approche de lui, et ils dansent ainsi quelque temps, puis succède un autre couple. Les contorsions, les poses, les mouvements sont impossibles à décrire tellement ils sont nombreux et divers. Comme entr'acte, des improvisateurs huilés des pieds

à la tête chantent la victoire, l'éloge de leur race, le charme du sexe féminin et après chaque partie de chant, toute l'assistance répond en chœur sur le même ton. Ainsi se passe une bonne partie de la nuit et le coucher de la lune donne le signal de la fin de la fête.

TILKENS.

C'est surtout la nuit, au clair de lune, qu'ont lieu les danses. A cette occasion, les indigènes revêtent leurs plus beaux atours; c'est-à-dire les pagnes les plus neufs, les bonnets les mieux tressés. Les guerriers se munissent, pour paraître à la fête, de tout leur armement qu'ils abandonnent bientôt pour se livrer plus à l'aise à leurs contorsions chorégraphiques. Pour les femmes, c'est surtout la coiffure qui est soignée. Le plus souvent les cheveux sont arrangés en petites tresses partant du sommet de la tête pour se terminer au pourtour en un simple nœud ou dans une spirale de cuivre ou de laiton. Si l'on néglige la mince ceinture d'anneaux de fer qu'elles portent souvent, elles sont en général entièrement nues. Hommes et femmes s'inondent parfois la tête d'huile de palme et s'enduisent la peau de *N'gula,* poudre d'un bois rouge écarlate.

Les danses des Ababua sont peu variées : voici la description de deux d'entre elles : hommes et femmes alignés se font face, à $1^{m}50$ d'intervalle au moins, et se tiennent droits, les bras pliés, les mains étendues en avant, paumes au-dessus. La danse consiste à fléchir légèrement les genoux, relever et abaisser un peu les mains et tourner la tête de droite et de gauche en cadence. Cet exercice peut se prolonger ainsi plusieurs heures au son des chants et des battements du gong. Pour une autre danse, hommes et femmes forment le cercle et chantent en répétant les mouvements décrits ci-dessus; cependant que l'un ou l'autre danseur, se détachant du cercle, vient faire quelques contorsions au milieu d'eux, puis regagne sa place.

D'ordinaire ce sont les nuits claires qui sont choisies pour ces sortes de réjouissances; quand la nuit est sombre, les danseurs se font éclairer par les assistants au moyen de torchons de paille enflammés ou de quelque feu de bois.

Souvent une partie du village seulement participe à ces distractions, mais, en certaines circonstances, toute la population se réjouit. Parfois un chef invite les notables des villages voisins à son " bal ". Alors l'hôte prépare de grands pots de bière, faite de bananes mûres fermentées ou du maïs, et tous font ripaille. C'est principalement dans ces sortes de fêtes que se font les mariages.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

126 (*suite*).

Telles sont les fêtes et réjouissances auxquelles l'Européen peut assister. Comme tous ont pu le constater, elles n'ont aucun caractère particulier.

Il doit, à côté de ces festivités, exister d'autres cérémonies.

Les Ababua confectionnent des masques en bois qui sont usités dans certaines circonstances; “ dans les danses „ disent-ils, sans plus d'explications. Peut-être la fête prend-elle là une signification particulière, probablement religieuse.

Vedy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 276-278.

Les Ababua dansent tous les jours et les femmes dansent avec les hommes. La danse est accompagnée du tam-tam et de troncs d'arbres creusés (ko-ko) qui sont frappés avec des boules de caoutchouc attachées à des baguettes. Ils dansent 1° pour s'amuser ; 2° parce que l'on a bu du malafou ; 3° à l'occasion de la mort d'un homme. Le féticheur ne joue aucun rôle dans ces danses du village; parfois il danse seul et tous s'arrêtent pour le regarder. Il se peint le corps en blanc et ses danses sont considérées comme les plus belles. Quelquefois les femmes dansent seules. Lors des danses, ils ne se débarassent pas de leur couteau qui est toujours à leur ceinture, mais ils ne s'en servent pas dans la danse pour faire des gestes. Autrefois, dans les danses, il y avait quatre hommes qui maniaient de grands couteaux d'exécution et faisaient des figures; les autres les regardaient danser. Les danses spéciales d'un homme avec une femme n'existent pas, mais quand un homme est mort, ses femmes dansent et si

un homme d'un autre village remarque parmi ces danseuses une femme qui lui plait, il peut la demander en mariage; si elle refuse, il s'adresse à une autre. Pendant la danse, ils ne portent pas de masque, ni de vêtement spécial. Lors des palabres, un Ababua porte un masque.

TISAMBI.

Après que les femmes ont dansé, les hommes viennent tour à tour danser quelque temps devant leur préférée. Dans certaines danses, ils emploient des masques grossiers.

PÉRIN.

Il n'est guère de danse sans musique et de musique sans chanson, celle-ci se modifiant parfois en un simple récitatif.

Ainsi les trois arts rythmiques se présentent-ils le plus souvent simultanément.

Souvent l'Ababua, solitaire, esquisse quelques pas de danse en s'accompagnant sur le *Sengwelembwé*, peigne sonore fixée sur une planchette de bois de parasolier ou sur une écaille de tortue; ou bien encore, il improvise à mi-voix quelque interminable complainte, s'aidant du *gwanzu*, fait d'une boîte de résonnance en écorce sur laquelle sont tendues une quinzaine de cordes.

Au reste, du moment qu'il est ému, l'Ababua passe insensiblement de la parole normale à l'intonation musicale; c'est ainsi qu'une mère à qui on annonçait la mort de son fils se mit à pousser des cris inarticulés qui se terminaient chaque fois par une plainte chantée; d'autre part, dans la plupart des chansons se glissent des phrases entières qu'il serait difficile de distinguer de la parole émue. Il est évidemment impossible de noter les mélodies des Ababua sans leur faire perdre leur individualité, les intervalles en étant différents de ceux de notre échelle musicale, comme c'est le cas chez la plupart des populations d'Afrique. La note est généralement prise très haut dans la voix et varie, insensiblement d'abord, pour suivre bientôt une échelle voisine de notre gamme chromatique.

Tandis que je n'ai jamais entendu un Européen qui parvenait à entonner juste une chanson Ababua, j'ai entendu plusieurs de ceux-ci, dans les environs des postes, sifflant avec précision, et un plaisir inexprimable la " Matchiche " ou la " Petite Tonkinoise ".

Pour tout chant collectif, donc pour la danse, *gwanzu* et peigne sonore sont abandonnés pour faire place aux tambours d'écorce

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

126 (*suite*).

tendus d'une peau d'antilope et qu'on frappe de la main, parfois aussi aux “ senn „, claies d'osier, liées l'une sur l'autre, de façon à former une boîte dans laquelle on glisse de petites pierres, au gong, aux grelots et à une petite boîte d'osier semblable à nos hochets, renfermant des graines et du gravier. C'est cet ensemble instrumental qui marquera, dans un entrain enfiévré, la cadence.

L'Ababua a le sens du rythme très développé et le plaisir avec lequel il saisit toute occasion de se livrer à la danse montre bien qu'elle lui procure une de ses plus profondes joies esthétiques.

Tout est prétexte à danser; l'on recherche les occasions de se rencontrer : la joie du mouvement se renforce de l'impression de sécurité que donne à ces isolés toute réunion sociale.

Pour venir à la danse, le guerrier revêt ses peaux de bêtes, se coiffe de ses plumes et prend ses armes. Les femmes ont toutes les reins ceints de pagnes en feuilles de bananiers; des fruits semblables à de grosses faînes en touffes bruissantes, des guirlandes d'herbes sont accrochées aux épaules; toutes ont en main quelque hochet bruyant ou un martinet fait d'un pétiole de feuille de bananier.

Pour les guerriers, les danses réalisent une des rares occasions de reprendre contact entre hommes de divers groupes, et de s'exercer ensemble sous la direction de leur chef de guerre.

Aussi l'on commence toujours par quelques évolutions mimant le guet, l'attaque, la poursuite, au gré de la fantaisie de celui qui conduit ce divertissement. Le plus souvent les chants qni l'accompagnent en sont improvisés, sinon ce sont des traditionnels *madia,* hymnes de guerre, avec accompagnement du gong, des trompes et des sifflets.

Puis, pendant que les hommes se reposent et déposent lances et boucliers, les femmes viennent se ranger devant eux. Le gong bat, la sonnerie *ielmbo,* les danseuses s'animent, suivent du pied la cadence, puis se détachent une à une du rang, en commençant par celle de droite, esquissent trois pas rapides devant les spectateurs, et vont reprendre place à la gauche de leurs compagnes.

Puis danseurs et danseuses se forment en cercle et entonnent la chanson qui n'a du reste aucun sens :

« *Do dumbé, dumbé, dumbékelé, laohè, basombè.* »

Les bras ballants, les genoux un peu fléchis, tournant successivement sur chaque talon, le cercle suit le mouvement de la chanson. Bientôt l'un des danseurs se détache, fait quelques pas dansés, souvent agrémentés de contorsions comiques, puis redevenu sérieux, s'arrête devant une des danseuses, et les épaules effacées, frappe la terre du pied, puis s'enfuit ; la femme ainsi invitée sort à son tour et de la même manière, va inviter un second danseur.

Il est peu douteux que cette danse ait une origine amoureuse, pour celui qui l'a vue se transformer peu à peu en *kedde*. L'invitation ne se fait plus simplement en frappant la terre du pied, mais danseurs et danseuses, les genoux fléchis, les bras écartés, se touchent des cuisses. Parfois même la femme, qui porte un pagne, ouvrira celui-ci avec un beau cynisme d'abandon. Le *kedde* que j'ai vu souvent danser près des postes d'Européens, semble ne pas être d'origine Ababua, mais plutôt Mobengé.

Cette danse se transforme quelquefois en *nsalu,* se différenciant par un rythme plus rapide et un accompagnement des battements de mains. Les danseurs ne se détachent plus dans le cercle. Enfin, dansée sur la tombe d'un mort, plus calme et plus lente, elle prend le nom d'*eduma.*

Les femmes seules dansent également des heures durant, et avec une cadence imperturbable. Pour ces danses elles sont généralement dans leur toilette de ville, j'entends nues, avec leurs petit rectangle d'étoffe. Les coudes au corps, les bras fléchis, les mains paumes en l'air, elles tournent la tête assez brusquement de gauche à droite, tandis que les mains montent et descendent, les reins et les genoux fléchissent quelque peu pour suivre l'ensemble du mouvement. Généralement cette danse est accompagnée du gong seul et la chanson en est à peine murmurée.

On danse parfois sans interruption pendants plusieurs jours et plusieurs nuits. Celui qui est fatigué se retire quelques heures et est remplacé par un camarade plus dispos.

Mais ce sont surtout les premiers jours de lune qui sont propices à ce divertissement, et tant que l'astre est brillant, la place du village reste animée.

Il a déjà disparu depuis longtemps sous l'horizon que dans les maisons, les chanteurs animés ne peuvent s'endormir et que les voix étouffées continuent : « *Dodumbè, Dumbèkelè.* »

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 368-370.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

127. *Chant.*

Le chant est toujours triste. Il n'y a pas de chant d'amour.

Tilkens.

Aux environs d'Ibembo on trouve dans presque tous les villages un instrumentiste de métier.

Le Congo, I (1904), 6.

Leurs chants sont le plus souvent des improvisations sur les faits saillants du moment et consistent alors en mélopées tantôt courtes, tantôt interminables se traînant sur des airs monotones.

A côté de ces improvisations, quelques chants mieux composés, moins longs, ayant un caractère très particulier, des paroles invariables et un air spécial pourvu d'une certaine allure sont à la mode dans certaines tribus et connus de la plupart des indigènes.

Leurs auteurs sont des sortes de trouvères, musiciens, chanteurs, danseurs et bouffons, tout à la fois, qui, à mesure de l'apparition des événements importants, composent à leur sujet des chants (paroles et musique) qu'ils font connaître aux tribus. Ces chants deviennent rapidement populaires et peuvent être à la mode pendant une durée de quatre ou cinq ans.

Il faut mentionner aussi l'hymne appartenant en propre à la race. Tout comme les Asandé, les Mangbetu et les Bakango, les Ababua ont un air national qu'ils entonnent à tout propos, soit en guerre, soit au moment d'une réunion nombreuse (un retour de chasse par exemple), soit même pendant les danses. Cet air ne passe pas de mode comme les autres, il est, en même temps, le cri de guerre et de ralliement des indigènes et prend ainsi une importance particulière. Les chanteurs musiciens sont gens d'importance, sinon par l'autorité qu'ils pourraient posséder, du moins par leur utilité comme stimulant de la bravoure dans les combats et comme bout-en-train dans

les réjouissances. Ils acquièrent par leur talent un certain prestige, prestige d'autant plus considérable que, chez la généralité des Africains, il est de bon ton, pour un grand guerrier, d'être en même temps danseur agile et buveur intrépide.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 275-276.

Dans leurs chants, ils font l'éloge des femmes, racontent des histoires, avec refrain, etc. Ils chantent souvent surtout en dansant. Voici un commencement de chanson : *Epiplika omobakaba edendeli omabalo luè-è-è-è*, c'est-à-dire : la femme est comme le papillon qui ouvre ses ailes, l'homme est l'insecte qui va puiser le suc de la fleur.

Tisambi.

Le chant est toujours monotone; chez certaines tribus ababua, les Moganzulu par exemple, lorsque le chef seul chante, les autres indigènes accompagnent en cadence, en balançant la tête de droite à gauche et en battant des mains ou en entre-choquant deux couteaux l'un contre l'autre.

Périn.

La chanson Bachique.

Dans les plantations, les bananiers pliant sous le poids de lourds régimes ont dû être étançonnés. Le village est dans l'abondance, le maître décide d'inviter quelques amis voisins à une beuverie. Le matin, dans un immense pot de terre, un esclave met un peu d'eau fraiche et y fait macérer des rondelles de bananes mûres. Vers midi le mélange commence à fermenter, le cuisinier le brasse à l'aide de sa grande *epapwa* de bois sculpté, puis ferme le vase pour le tenir au frais, à l'aide de grandes feuilles de bananier. Il s'en dégage un parfum capiteux et sucré, qui attire des vols de moucherons. Bientôt le breuvage prend une amusante saveur aigrelette, rappelant le jeune cidre. Il n'y a plus qu'à y couper quelques tranches de raifort.

Lorsque diminue un peu l'ardeur du soleil, on appelle les amis par un roulement de gong, et bientôt le cercle joyeux s'installe, accroupis à terre, allongés sur des lits ou étendus mollement au fond d'une chaise longue " à l'instar de l'européen ".

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

127 (*suite*).

Le chef goûte la bière, puis les pots passent de mains en mains, suivis d'une pipe de laquelle chacun, à pleines joues, tire une bouffée. Moment de béatitude et de somnolence; ils ont tant mangé, tous, dans la journée, que leur ventre en apparaît tendu à crever.

Un voisin, qui a déjà ingurgité quelques copieuses potées, ne s'occupe plus de la conversation et prélude par une gamme chromatique descendante : “ *Lué-lu-luè* „ puis satisfait fredonne :

Nadele de mana.	Je suis arrivé à la bière.

Tandis que le maître de la maison qui commence à s'exciter explique en un soliloque musical la façon de préparer la boisson.

Baolé, é é é.	Baolé é é é.
Baolé, é é é.	Baolè è è è.
Nsépélé bailé.	Les moucherons ont bu.
Bagodoki.	Ils sont fatigués.
Nkâ mo pwè é.	Ma première femme, é.
Moto ma maibè.	La personne qui (porte) la chaise.
Ma maibè mokedde.	La petite chaise.
Obiè.	Viens.
Takè na libiè.	Nous allons (chercher) de l'eau.
Mauâ!	Vous, ouvrez (les pots).
Mama, koba,	Mon frère, tu ne m'aimes pas,
Koten' gunda.	Ne puise pas de vin.

Mais un chœur soudain l'interrompt : une femme vient de déposer au milieu du cercle une écuelle de termites, dont la saveur salée est propre à aiguiser la soif.

Zé, o zé, bakwa io zé.	Zé o zé ! les termites io zé.
Epa bato n'ekédde.	Donne (en) aux hommes, un peu.
Nakwo na eno.	Je (me) le mets dans la bouche.
Nakwo na tumbu.	Je (me) le mets au c...
Lao è.	Lao é.
Basombé.	Basombé.

Les femmes sont assises un peu à l'écart. Au milieu de l'animation on leur permet quelques privautés. Et comme le chef avec une feinte sévérité ordonne " Cessez ce bruit, les femmes ! „ la plus effrontée vient lui prendre la main et avec un très profond respect lui dit : " *Ndo kumu, ogosè karumbi* ! „ O ! mon chef, quand tu pètes, ça ne sent pas. „

Cette délicate attention provoque la joie rabelaisienne ; les buveurs se serrent la main, se tapent sur les cuisses et font claquer les doigts en se moquant de leur hôte : " Tu es devenu l'esclave des femmes !

Le chœur : *Ambuïa ié, modogi eza.*	Il approuve, le regret le travaille.
Le chef : *Nka ngame, nade mangé.*	Ma femme, je suis devenu esclave.
Le chœur : *Ambuïa ié, modigi eza.*	Il approuve, le regret le travaille.
Le chet : *Mi mié kumu nadé mangé.*	Moi, fils de chef, je suis devenu esclave.
Le chœur : *Ambuïa ié, modogi eza.*	Il approuve, le regret le travaille.
Le chef : *Basongi ié, nadé mangé.*	Basongi, ié, je suis devenu esclave.

Tandis que s'éternise la complainte et que se répète la lamentation du chef précédée du nom de chacune de ses épouses, lui même réfléchit à se venger de celle qui a fait de lui la cible de ces railleries. Aussi, tandis que les camarades altérés par leur chanson puisent à même les jarres de bière, il décoche à ses épouses quelques strophes vengeresses, chansons bachiques : *magidu ma mana.*

Kondukwa molo, Kondukwa molo.	Tu ne soignes pas ton mari. (*bis*)
Gétungè.	Femme enceinte.
Balibembé,	Balibembé.

Ou bien encore :

Ngombé na bui.	Cette femme stérile (au ventre semblable) à une boîte ronde en écorce.
Kaboti.	Elle ne met pas au monde !

Et le cercle qui commence à s'enivrer approuve :

Yé moyangelé.	Yé, touffe de poils.
Yé moyangelé.	Yé, touffe de poils.
O ngia moyangelé.	O va, touffe de poils.
O sia moyangelé.	O viens, touffe de poils.
Nzongo adè ku matoko.	Ton... sexe est semblable (au bec) du perroquet.
Moyangelé !	Touffe de poils !

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

127 (*suite*).

Et les chansons de suivre et de s'entrecroiser, mais de moins en moins ordonnées. L'un se contente de sempiternel. " Lué„ ; lué un autre improvise, un troisième fredonne :

Têtê diè ntumbu bedde.	Lavandière, cache ton derrière nu
Da komenaganè.	Nous le verrons.

D'autres sur le gong, battent la sonnerie " *Bissu buburu* „ annonçant ainsi avec fierté aux environs que l'ivresse est complète.

Et voici que Mokru veut se lever, mais est retenu par ses compagnons, tout en hurlant à tue tête :

Lui : *Mokru agiato.*	Mokru s'en va.
Le chœur : *Kogé.*	Ne vas pas.

Cependant il parvient à se mettre en équilibre et s'accrochant après les bananiers, il s'en va dans la nuit, soutenu par ses femmes qui sont venues le chercher. Et comme quelqu'un de l'assemblée se moque de lui : " Tu es mort ? „ Il se redresse et tout titubant, il proteste et son chant aviné s'élève dans la nuit bleue.

Bato pa na ngio.	Hommes du village.
Mi natingwato.	Je boite.
Mi natingwato.	Je boite.

Chants de guerre ou Lidia.

Lorsqu'une colonne ennemie pénètre dans le territoire, elle est accompagnée à quelques centaines de mètres d'Ababua qui surveillent ses mouvements. Et loin de se dissimuler, ils se livrent à un concert ininterrompu de vociférations, qui se prolonge parfois des jours entiers, démoralisant l'adversaire, qui s'énerve devant cette perpétuelle présence des éclaireurs. Coups de sifflets, beuglements des trompes alternent avec des cris, des imprécations et des

menaces chantés en chœur, répétées par les échos de la haute futaie.

Basandé batuma yé (bis).	Les Asandé nous cherchent misère, yé !
Toïato.	Nous les mangerons.
Basandé batuma yé (bis).	Les Asandé nous cherchent misère, yé !
Toïatwè.	Nous les mangerons !

La nuit au moment où il cherche un peu de repos, on ne manque pas de rappeler à l'envahisseur les défaites antérieures qu'il a subies et à lui en annoncer de nouvelles pour le jour suivant.

Yé, Badulé tiêtu yé!	Yé, Badulé, le fuyard, yé !
Modondo nda, abona mo ngongô.	C'est Modondo qui se promène dans la Forêt.
Ado kandaga	Il vient te lier.
Yé! Badulé tiêtu yé!	Yé ! Badulé, le fuyard, yé !
Ekinokwa nda, abona mo ngongu.	C'est Ekinokwa qui se promène dans la forêt.
Ado Kandaga	Il vient te lier.
Yé! Badulé tiêtu yé!	Yé ! Badulé, le fuyard, yé !

Puis, lorsque lassés d'être sur un continuel qui-vive, l'ennemi se relâche un peu dans sa surveillance, c'est un jour l'attaque brusque et irrésistible à la lance, l'embuscade qui coupe la colonne, le massacre et la capture des esclaves, tandis que triomphant, faisant trembler la futaie, monte le chant de guerre.

Basu é, basu é, basu é.	Tous é, tous é, tous é.
Yelé.	Yelé.
Mati nkongo é é é. (bis)	Jetez vos boucliers é é é.
Babué! Kando abié, bongisega.	Ils sont nombreux ! Le combat arrive, restez de pied ferme.
Liéni na sé.	Couchez-vous à terre.
Sélélé na sé.	Regardez à terre.
Nzio abotile alikombé.!	Le rat a mit bas dans la brousse.
Wawa! besu basu tabié.	Wawa ! nous sommes tous venus.
Bué babia basu, babuè.	Eux, il sont tous venus, ils sont nombreux !
Toronato.	Nous nous battrons.
Mabièsé na paï, mabiè kandô.	Vous n'êtes pas venus par ici, vous ne venez pas pour la guerre.
Mâgè, mâgè.	Ne partez pas, ne partez pas.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

127 (*suite*).

Lorque après la victoire l'Ababua rentre dans son village, glorieux trainant derrière lui le butin, le gong annonce aux alentours que la guerre a été bonne. On esquisse des pas guerriers en chantant joyeusement.

« *Badumbwani* (*a*) *mbwalè.*	Ils se sont rencontrés sur la route
Bambombo bwa, ohié!	Les tambours battent ohié !
Badumbwani (*a*) *mbwalè.*	Ils se sont rencontrés sur la route.
Babombo bwa, ohié!	Les tambours battent ohié !

Il paraît cependant que si la fortune ne se montre pas favorable l'Ababua si orgueilleux est pris d'une terreur panique. Et des traces non équivoques prouvent qu'il lui arrive alors généralement l'accident qui frappa Panurge lorsqu'il entendit le canon de la nef de Pantagruel. Mais cela la chanson ne le remémore pas.

Berceuse.

En dehors de quelques rondes enfantines et des danses auxquelles elles prennent part, les femmes Ababua chantent peu de chansons traditionnelles. Les travaux du ménage son accompagnés de lentes mélopées, le plus souvent des improvisations sans sens précis, ou on invoque au refrain le souvenir de la mère.
Quelquefois cependant, on entend une femme bercer son enfant qui pleure, par une chanson très connue.

Emiototo, emiototo.	Petit enfant, petit enfant.
Mama madè.	Ta mère est là.
Baba badè.	Ton père est là.
Balikala pa mi ?	Des cris contre moi ?
Nanzingè.	Je suis trompée
Mi teboti mongame.	Je n'ai pas mis au monde pour moi.
Toté.	Toté.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 371-376.



E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

128. *Musique.*

La musique est surtout une occupation des hommes. Les instruments sont de diverses formes : 1° La trompe de guerre ou *Gpwanguet* creusée dans une pointe d'ivoire ; 2° le *Seng-bwelembwé* composé d'une planchette en bois " *Ngombo* „ bois très léger employé de préférence parce qu'il est bon conducteur du son et se travaille facilement, et un peigne sonore à lames de jonc retenues par une liane ; 3° le *Gwanzu* ou espèce de lyre faite d'une écorce d'arbre, d'une planchette dentelée aux deux côtés et de lianes très résistantes. De petits supports au milieu des lianes se mettent ou s'enlèvent suivant que le son doit être grave ou aigu ; 4° Le *Bagezege* ou deux boules creuses réunies par une ficelle et dont les femmes accompagnent leur chant ; 5° le tambour formé d'un tronc creusé par une fente latérale et frappé par deux baguettes terminées par une boule en caoutchouc ; ces tambours servent aussi à faire des signaux de distance.

Tilkens.

Au Congo les hommes pratiquent beaucoup plus la musique que les femmes. Dans certaines tribus, comme les Ababua, la musique est même l'apanage exclusif des hommes (!). Parfois même, chez les Moganzulu, par exemple, elle est un privilège du chef, qui doit toujours donner le thème musical des concerts donnés par ses sujets. Cette coutume se retrouve chez presque tous les Ababua : le chef seul chante ; les autres indigènes accompagnent en cadence, en balançant la tête de droite à gauche et en battant des mains, ou en entre-choquant deux couteaux l'un contre l'autre. (Voir E *a*, 126.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 1 (1902), 16. — Id., *Belg. Colon.,* VIII (1902), 394*a* et 594. — *Le Congo,* I (1904) 6*a*.

Les femmes ne jouent que du *Bagezège*. Les autres instruments signalés par Tilkens existent.

Tisambi.

Ce sont les hommes qui s'adonnent de préférence à la musique. Il y en a qui connaissent à fond le clavier de leur instrument, sorte de piano dont ils battent les touches avec deux baguettes portant à l'une de leurs extrémités une boule en caoutchouc. Les sons sont très souvent harmonieux. Ils jouent aussi sur des instruments à cordes avec beaucoup d'agilité.

Tilkens, *Belg. Colon.*, VI (1900), 255*a*.

Le *Bagezège*. Je ne sais définir cet instrument qui tantôt sert de jeu, tantôt sert à accompagner un chant triste et monotone. Il se compose de deux courges évidées dont l'intérieur est à moitié rempli de perles ou de petits corps durs, cailloutis, etc. Ces deux boules sont réunies par une petite ficelle. Une de celle-ci se tient en mains et en faisant tourner le poignet de droite à gauche par saccades l'autre boule se met en mouvement, mais retenue par la corde elle vient battre sa compagne à droite et à gauche en donnant un coup sec. Pour varier cette cadence les deux boules sont souvent immobilisées et en les secouant fortement ils laissent percevoir un son semblable aux hochets de nos enfants. Pour nous donner une plus juste idée, ce sont les “ claques „ employés par les jeunes gens de chez nous. En effet, c'est un amusement, un jeu d'adresse, et il sert en même temps d'accompagnement au chant.

Tilkens.

L'instrument servant à accompagner le chant est une sorte de cithare composée d'une planchette de quatre décimètres carrés sur laquelle est fixé, par ses deux bords longitudinaux, un morceau d'écorce retourné formant caisse de résonance. Sur la planchette sont disposées des cordelettes tendues, au nombre de quinze environ, que

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

128 (*suite*).

le musicien fait vibrer avec les pouces, la paume et les doigts servant à tenir l'instrument. De cet appareil, accordé de façon très différente de nos instruments, le chanteur parvient à tirer des sons très harmonieux. Il y improvise des accompagnements ou des airs sans parole au rythme le plus souvent alerte, indiquant parfois un goût musical très sûr. Il est d'ailleurs remarquable que la généralité des nègres de l'Uelé ont l'oreille juste et qu'il est fort rare de les entendre chanter faux.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 276.

A Nasimu l'instrument de musique le plus répandu est une boîte de résonnance creusée dans un bloc de bois auquel on donne généralement une forme demi sphérique. Sur la partie plane de la boîte, est fixé un chevalet soutenant un clavier composé au minimum de cinq touches de fer, dont les sections sont celles des baleines de corset.

Le musicien en repos ou en marche porte l'instrument dans les deux mains et joue machinalement à l'aide des pouces, des mélopées très simples et très courtes.

Gustin, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 203.

Autour d'Ibembo, les instruments de musique sont le tam-tam et le *paralipolipopo*. Le tam-tam accompagne tous leurs chants, il bat la mesure de la danse. Il conduit les guerriers au combat et les stimule dans la mêlée.

Le *paralipolipopo* est une pièce de bois creuse ayant à peu près la forme d'une grande cuillère à soupe, sur laquelle les nègres ont tendu quelques fils de métal qu'ils agitent avec les doigts. Parfois, c'est une planchette au bout de laquelle ils ont fixé plusieurs petits bâtons placés sur une transversale. Les vibrations des cordes produites sous l'action des doigts, reproduisent une gamme imitant fort bien le nom de l'instrument.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 64.

La cithare et les instruments à cordes ont été signalés chez les Ababua.

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 1 (1902), 135. — Id., *Belg. Colon.*, IX (1903), 172*b*.

Le *gwanzu* est une espèce de cithare. Le tambour est formé d'un tronc creusé et n'ayant comme ouverture qu'une fente de trois doigts de largeur. Ce tambour se frappe au moyen d'un bâton terminé par une boule de caoutchouc.

Périn.

Souvent l'Ababua s'accompagne sur le *Sengwelembwé,* peigne sonore fixé sur une planchette de bois de parasolier ou sur une écaille de tortue; ou bien s'aide du *gwanzu,* fait d'une boîte de résonnance en écorce sur laquelle sont tendues une quinzaine de cordes. Les chants collectifs sont accompagnés de tambours d'écorce tendus d'une peau d'antilope et qu'on frappe de la main, parfois aussi de senn ou claies d'osier semblables à nos hochets, renfermant des graines et du gravier. C'est cet ensemble instrumental qui marquera, dans un entrain enfiévré, la cadence. Les intervalles musicaux ne sont pas les mêmes que ceux de notre échelle musicale. (Voir E *a*, 126.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 368-369.

Instrument de musique conservé au Musée de Tervueren

Même type que le n° 27 (hochet en vannerie de calamus) avec variation dans la disposition des armatures et dans le travail de vannerie: parties voisines de l'axe composées de cordelettes tressées; nervures se prolongeant au-delà du sommet où elles sont réunies en faisceau; contient des débris de coques identiques à celles du hochet figuré sous le n° 27. (Voir Iconographie, pl. I, fig. 30.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 1 (1902), 4.

Chez les Ababua, deux courges sont remplies de perles, de petits corps durs, de cailloutis. Elles sont réunies par une ficelle en fibres. L'une des boules est tenue dans la main, et, quand l'indigène fait tourner le poignet de droite à gauche par saccade, l'autre boule se met en mouvement, mais retenue par le lien, elle vient battre sa compagne à gauche et à droite en faisant entendre un coup sec, une

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

128 (*suite*).

“ claque „. On obtient ainsi à la fois le son émis par les grelots et celui qui résulte de l'entre-choquement des deux objets. Uniquement réservé aux femmes, ce genre de grelot appelé : *Bagezege,* est à la fois un jeu d'adresse et un instrument de musique servant à accomgner un chant triste et monotone.

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 1 (1902), 24-25.

Les tambours en bois sont plutôt des gongs, formés par un morceau de tronc d'arbre de très grande dimension dont toute une moitié a été évidée par une fente mince pratiquée dans l'axe de la partie supérieure d'un bout à l'autre du tronc d'arbre, et dont la demi section inférieure a été découpée de façon à ne laisser que quatre pieds massifs qui supportent la caisse sonore. Souvent les deux extrémités du tronc d'arbre sont découpées et imitent la tête et la queue d'un animal quelconque ou forment simplement des poignées.

L'indigène bat le gong au moyen de deux baguettes dont les extrémités sont munies de boules en caoutchouc. Les gongs de grande dimension atteignent parfois un diamètre de 0,70 m. à 0,80 m. et une largeur de 1,50 m. à 1,80 m.

Ces gongs servent pour la communication à distance, (voir E. 124), pour la danse et pour les signaux locaux.

de Renette.

Le gong est un instrument qui joue un grand rôle dans la vie de l'Ababua. Des hommes habiles vont dans la forêt chercher un tronc de “ *ngâ* „ de diamètre suffisant, l'abattront et le traîneront au

village. Ils l'évideront d'abord à la hâche en une ébauche grossière qui sera parachevée à l'aide d'un petit couteau emmanché sur un morceau de bois. Il faudra ménager de part et d'autre de l'ouverture deux lèvres sonores, qui frappées de mailloches garnies d'une boule de caoutchouc ou à l'aide de deux morceaux de bois de parasolier donneront des vibrations ayant entre elles un écart d'une quarte.

On protège le gong en temps de sècheresse à l'aide d'écrans en écorce, en y laissant un peu d'eau pour éviter qu'il se fende. Souvent aussi il est placé sous le *dè,* hangar de réunion.

La partie extérieure du gong reste fruste, à peine écorcée et repose directement sur le sol. Cependant, lorsque le tronc d'arbre est gros on en réserve la partie inférieure, pour y tailler à même le bois quatre pieds écartés. Dans ce cas, généralement, on garnit chaque extrémité d'une poignée. Le gong est plus soigneusement dressé extérieurement, mais moins robuste. De profil il rappelle quelque peu l'allure d'une bête campée sur ses quatre membres. Aussi à la suite d'une comparaison semblable, les Ababua ornent parfois une des poignées d'extrémité d'une paire de cornes d'antilope (1).

Lorsque le terrain n'est pas trop accidenté, certains gongs sont entendus à plus de quinze kilomètres. Il est vrai que pour assurer ce résultat on a eu soin de prendre quelques pincées de sciure provenant de la construction et de la cacher sous le toit d'une des maisons du village le plus éloigné.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 365.

Emploi du gong pour transmettre des messages, voir E. 124.
Ouvrier taillant le gong, voir B. 63.

(1) Dans la collection ethnographique du Gordon Collège à Karthum, j'ai vu un gong, probablement d'origine Asandé, dont les deux extrémités avaient été sculptées de façon à représenter une tête et une queue d'antilope.

E — Vie intellectuelle.

a) Arts.

129. *Sculpture.*

Les Ababua sont très peu sculpteurs, et si un des leurs semble avoir des dispositions pour cet art, c'est le bois et non la pierre qu'il choisira pour travailler. Les sujets sont en général l'imitation d'un être humain, soit un homme soit une femme quand il s'agit de fétiche. Ils sculptent également des tambours, des plats et de menus objets.

Tilkens.

Ils sculptent des manches de couteaux aussi et de même le bois pour en faire des masques grossiers qu'ils emploient dans certaines danses et que les féticheurs portent à la guerre.

Perin.

Le mobilier de l'Ababua est frustre; la décoration en est excessivement élémentaire.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 281.

Deux objets sculptés, de la tribu des Moganzulu conservés au Musée de Tervueren.

1. — Récipient en bois sculpté de forme ovale terminé par deux pointes formant saillie sur les parois ; pied large et mince taillé à jour et s'appuyant sur un plateau circulaire à bords échancrés. Les parties sculptées conservent la couleur naturelle jaunâtre du bois ; les pointes, les parois latérales du pied et le plateau sont noircis au feu.

Récipient destiné à contenir le jus d'herbes servant à la consultation de l'oracle, à l'aide de l'appareil 696.

Dimensions : Longueur, 26 centimètres; hauteur, 18 centimètres; largeur, 9,2 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LXII, fig. 695.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 2 (1906), 315.

2. — Appareil taillé dans un bois spécial nommé *roka* et se composant d'un plateau circulaire à surface lisse prolongé par un large manche, évasé, sillonné d'une fente longitudinale. Le plateau repose sur deux pieds courts, à section circulaire. Nom indigène : *betti*. Sert à consulter l'oracle.

Dimensions : Hauteur, 2,5 centimètres; longueur totale, 25 centimètres; diamètre du plateau, 9,2 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LXII, fig. 696.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 2 (1909), 315.

La sculpture n'est représentée que par quelques masques grossiers dont on se sert dans certaines danses.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 274. — Id., *Belg. Colon.*, II (1896), 506.

Les Mobati sculptent assez bien le bois et confectionnent des masques dont ils se servent à la guerre comme épouvantails.

Chaltin, *Congo Illustr.*, IV (1895), 116.

Deux masques en bois, conservés au Musée de Tervueren.

1. — Masque en bois blanc; face grossièrement taillée, à larges pans; le front forme saillie sur des yeux rectangulaires percés à jour; bouche carrée; dents supérieures simulées par des chevilles en bois; oreilles de coupe arrondie débordant largement. Les pans de la figure sont peints de couleurs noire et blanche alternées et en partie effacées. Masque de guerre des Ababua.

Dimensions : 32 centimètres; largeur (prise à l'extrémité des oreilles) 29 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LXIII, fig. 655.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I, fasc. 2 (1906), 308.

2. — Masque en bois blanc, bruni au feu. Face à front large et saillant; l'arcade sourcillère est marquée par un relief dentelé formant d'une tempe à l'autre une courbe ininterrompue; marque cicatricielle en forme de croix à la naissance du front, yeux et bouche percés à jour, tout le pourtour des yeux est blanchi au *pembe*; dents figurées par de fines chevilles en bois. Masque de guerre des Ababua.

Dimensions : Hauteur, 30 centimètres; largeur, 22 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LVIII, fig. 652.)

de Haulleville et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., Sér. III, t. I fasc. 2 (1906), 308.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) **Arts.**

129 (*suite*).

Pour l'ornementation en général et les dessins faits sur les lames de couteaux, les bracelets, etc. (Voir E. 125, la fabrication des boîtes-fétiches, voir D. 103.

130. *Talent inventif.* Voir E. 125.

131. *Matières employées et particulières à la tribu.* Voir. E. 125, E. 129.



E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

132. *Jeux*. Voir B. 18 et 19, E. 126.

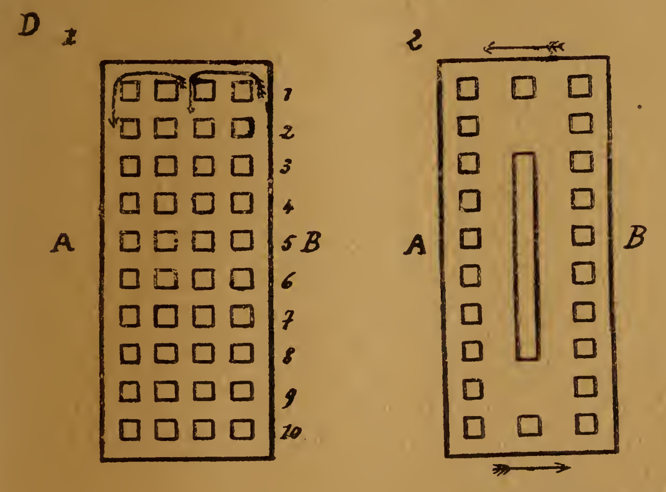
Il existe chez l'Ababua des jeux de hasard qui se jouent avec des fruits secs qu'ils mélangent entre les mains, les jettent par terre et suivant leur position, pile ou face, ils gagnent ou perdent. L'enjeu est souvent des perles, des cauries ou des mitakos. Avant, me disent les indigènes, lorsque le blanc n'était pas venu dans la contrée, l'enjeu était des couteaux.

Jeu de femme ou Bagezege. Voir E. 128.

Tilkens.

Aux heures désœuvrées, sous le hangar de réunion, le soir devant la porte des huttes, l'Ababua se complait à jouer à la *mangura*.

Quelquefois, il se contente de creuser en terre quatre rangées de 10 trous chacune. D'autre fois sous le *ndè* il le fera dans un petit tertre de terre battue; le plus souvent il se servira d'une planche épaisse creusée de petites cases carrées.



Ababua. Congo. E, 132.

Dans chaque trou on dépose soit deux petites pierres, soit deux graines semblables à une grosse fève brune. Pour jouer, B prendra p. ex. les deux pions de la case IV-3 et les déposera en IV-2 et IV-1. En IV-1 il y aura donc trois pions qu'il reprendra et déposera, en suivant le sens des flèches en III-1, III-2 et III-3. Quand le dernier pion que B a en main tombe dans une case de la ligne intérieure III, et que les cases correspondantes de A dans les lignes I et II sont occupées, tous les pions qu'elles renferment, appartiennent à B qui les prend, et continue à les déposer en commençant à la case qui suit celle où il a fait sa dernière levée. Dans le cas cité plus haut, il a levé en IV-1, le dernier pion tombe en III-3; I-3 et II-3 renfermant chacun deux pions, B les prendra ainsi que les trois qui se trouvent en III-3, et les déposera en III-1, III-2, III-3 et III-4, 5, 6, 7. Si III-7, est occupé, ainsi que II-7 et I-7 il prendra les pions en I-7 et II-7 et continuera de la même façon jusqu'à ce que son dernier pion tombe dans une case vide. “ Il dort „ *ali;* la main passe à A.

On ne peut jamais faire une levée dans une case ne renfermant qu'un seul pion.

La partie est gagnée quand un des joueurs n'a plus que des cases occupées par un seul pion, où il ne peut, par conséquent, plus faire de levée; il annonce “ *Natisse* „ j'ai fui.

Au début de la partie les deux adversaires jouent simultanément jusqu'au moment où l'un d'eux “ dorme „.

La *mangura* est répandu depuis les Mabinza jusque chez les Mangbétu. D'aucuns déclarent qu'elle est d'origine Asandé.

Et que de réflexions et de simulacres de jeux l'Ababua, comptant avec difficulté, fera avant de jouer, afin de se rendre compte du coup le plus avantageux. Car souvent l'enjeu est des plus sérieux et je sais des passionnés qui ont perdu jusqu'à leur femme.

J'ai souvenir d'un soir où au campement j'avais initié un blanc aux secrets de la *mangura;* nos personnels respectifs manquèrent d'en venir aux mains au sujet d'un coup douteux que j'avais commis. Seule une rapide intervention put mettre fin aux aménités : “ Longs doigts; voleurs, „ et surtout : “ coupez-vous le ventre „, ce qui, comme chacun sait, est une injure sanglante.

Un jeu analogue, mais moins répandu, est nommé *embéli* et semble être d'origine purement Ababua.

Il se joue sensiblement de la même façon que la *mangura,* 4 pions sont placés au début dans chaque case, on ne peut lever dans une case où il n'y a qu'un pion et l'on “ dort „ si le dernier pion tombe dans une case vide.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

132 (*suite*).

Si un pion de B tombe dans une case de la ligne adverse, du " village " de A, dans laquelle ne se trouve que 2 pions, la case est bouchée à l'aide d'une feuille, c'est un homme de moins dans la ligne de combat de A, c'est une " femme "; chaque fois que B, en jouant passera sur la " femme " le pion qu'il aurait dû y déposer est retiré du jeu et placé dans la case centrale.

La partie est gagnée lorsque l'un des deux joueurs est complètement immobilisé.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 379-381.



E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

134. *Astronomie.*

Les connaissances astronomiques des Ababua sont nulles.

Tilkens.

Les phénomènes naturels, d'observation courante, sont interprétés de façons très diverses : les étoiles sont considérées comme des feux très éloignés; la foudre est également du feu, mais il est attribué à la chute de pierres venant du ciel; les phénomènes d'inondations sont rattachés à des forces surnaturelles.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 265.



E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

135. *Mathématiques.*

Les adjectifs numéraux

	chez les Mobati, donc en Libati d'après Chaltin.	chez les Ababua orientaux donc en Libwalé, d'après de Calonne.
1	*moti*	*moti*
2	*mibalé*	*bali*
3	*misalu*	*salo*
4	*ekwengena*	*kwangané*
5	*ebumoti*	*bumoti*
6	*adanso moti*	*adé-nseu-moti*
7	*adanso balé*	*adé nseu mibali*
8	*adanso salu*	*adé nseu misalo.*
9	*adanso ekwengena*	*adé nseu mikwangane*
10	*mabo*	*àssi mabo, mabo*
20		*moto assi omoti*

Lemaire, *Congo Ill.*, III (1894), 162. — de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 417.

L'Ababua compte jusque 5 à l'aide de termes différents; 6 sera 5 + 1; 7, 5 + 2, etc., jusque dix qui est un terme nouveau; puis 11, 12, 13, 14, sont composés d'un radical nouveau auquel ils ajoutent 1, 2, 3, 4; 15 est un nouveau mot. Au delà, il n'y a plus de termes. Pour indiquer 15, l'Ababua frappe les deux mains sur une jambe; pour indiquer 20, il frappe une main sur chaque jambe; pour indiquer 40, il dit : fini à compter sur deux hommes. 50 est la limite extrême. Au delà, ils disent *Aboitu*, beaucoup, incalculable. Le système de numération est donc à base de cinq en se servant des doigts de la main, de bâtonnets, de cailloux et de graines, mais les chiffres sont inconnus.

Tilkens.

La numération est réduite au point que mille est un nombre inconnu.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904). 265.

En prononçant *ébumoti* (5), le Mobati avance la main fermée; en prononçant *mabo* (10), il avance les deux mains jointes.

Il peut être intéressant de remarquer que le même système de numération, le système quinaire, est employé par plusieurs peuplades non africaines, telles que les Groenlandais; ceux-ci comptent sur le bout de leurs doigts et arrivent ainsi jusqu'à 5, qui porte, je crois, le nom signifiant " main ", au delà de 5 on forme les noms des nombres en ajoutant 1, 2, etc. Le mot qui exprime 10 signifie les deux mains.

On retrouve les traces de ce système dans les chiffres romains I, II, III, IIII, V.... X, qui représentent assez bien 1, 2, 3, 4 doigts, la main ouverte, et les deux mains ouvertes et rapprochées l'une de l'autre.

Lemaire, *Congo, Ill.*, III (1894), 162.

Cette numération à base 5, se compte sur les doigts; elle se marque en plaçant la main droite au-dessous de la gauche, cette dernière saisissant tous les doigts sauf le petit, qui est bien mis en évidence (un) ou le petit et l'annulaire (deux), etc. Cinq se compte à une seule main, le pouce passant sous l'index et le médium. Six, en saisissant à l'aide de la main droite le pouce de la main gauche placé verticalement; si on joint en plus l'index de la gauche on compte sept, etc. Enfin, dix se marque en frappant l'une contre l'autre les deux mains ouvertes, quinze en plaçant les deux mains l'une au-dessus de l'autre sur la cuisse droite, vingt en plaçant la main droite sur la cuisse droite, la main gauche sur la cuisse gauche; plus loin l'Ababua compte avec difficulté et dit : " donne-moi un homme en plus à couper. " Lorsqu'il s'embrouille dans ses moyens mnémoniques pour expliquer un différend dans un paiement, il a recours à des séries de batonnets correspondants les plus petits à un couteau, les plus grands à une lance et qu'il dépose devant lui en guise de numération. Du reste, lorsqu'il apprend la *lingala* commercial qui a emprunté aux arabisés la base décimale, il commet de continuelles erreurs, et pour indiquer sept par exemple, il ne manque jamais de dire : " saba na mitanu " sept et cinq.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 417.
Cf. Viaene, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXXII (1908), 494-522.

Le chef Nazimu, dépendant du poste d'Ibembo, procéda de la façon suivante pour compter le nombre des porteurs : il fit aligner toute nos charges et mit sur chacune d'elles une petite baguette. Après avoir ramassé et mis en botte ces dernières, il alla chercher autant d'hommes qu'il y avait de baguettes. Cette opération originale et primitive se termina sans discussion.

Nys, *Chez les Abarambos.* Anvers (1896), 45.

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

136. *Science de l'ingénieur.*

137. *Nautique.*

La navigation est inconnue; pas d'embarcations.

Tilkens.

138. *Transport par terre.*

Les véhicules de toute espèce sont inconnus.

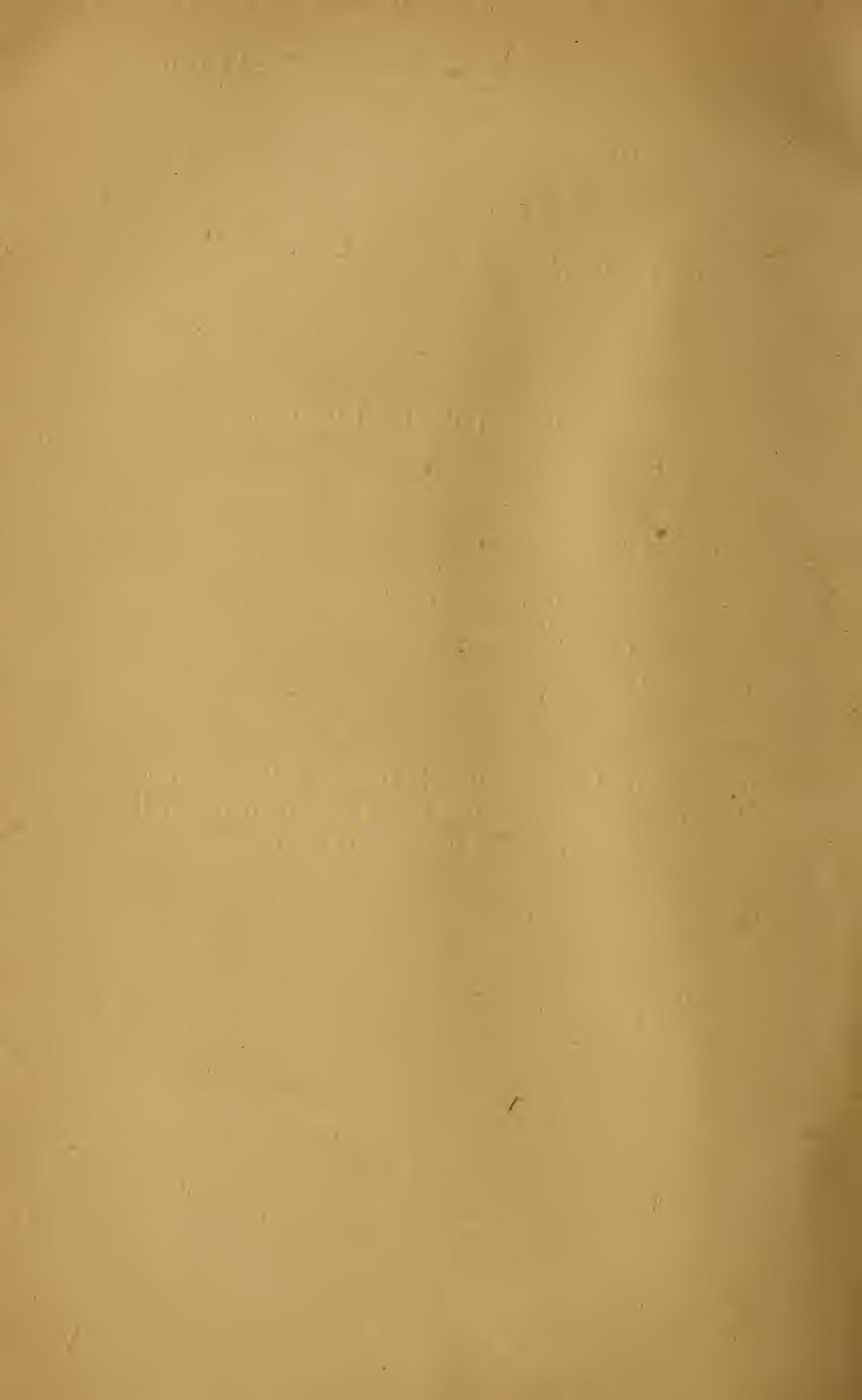
Tilkens.

Pas de véhicules.

Tisambi.

Lorsqu'ils doivent transporter des fardeaux, ils entourent le colis de liens et forment une ganse qui, appuyée sur le haut de la tête, fait reposer la charge sur la tête et le dos. (Voir p. 17.)

Périn.



E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

139. *Division du temps.*

Le temps est divisé non pas en année, mais en mois lunaire; le mois se subdivise en jours, et le jour en matin, midi et soir. En outre l'Ababua connaît la saison des eaux hautes, *N'dobo*, et la saison des eaux basses, *Sanga*. Ils n'ont pas d'appareil pour mesurer le temps.

Tilkens.

L'Ababua divise l'année en saison sèche et saison des pluies; il compte aussi par mois lunaires, mais ne savent pas de combien de jours se compose un mois lunaire, ils en connaissent le commencement : la lune (*utenibé*) se lève, et la fin : la lune meurt. Une période pendant laquelle il n'y a pas eu de pluie se dit : *ngaangè*.

Tisambi.



E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

140. *Médecine et chirurgie.*

La médecine se réduit à l'emploi de certaines plantes médicinales: le féticheur en cas de maladie donne une potion moyennant redevance.

Tilkens.

La science médicale des Ababua est des plus rudimentaires. Pourtant, parmi les végétaux employés pour traiter certaines maladies, il en est, certainement, dont l'action est des plus utiles. Malheureusement le féticheur garde soigneusement son secret et la plupart des plantes médicinales qu'il emploie ne sont connues que de lui seul. Quelques écorces purgatives sont pourtant employées couramment par les indigènes; ils usent aussi de quelques poudres de bois pour la guérison des ulcères. Outre ces moyens thérapeutiques un peu compliqués, les Ababua se servent couramment de la scarrification en cas de pneumonie, de splénite, de névralgies ou d'arthrites. L'usage des attelles, en cas de fracture, leur est connu également. Le débridement est couramment pratiqué pour guérir les plaies profondes infectées. Le féticheur est aussi le guérisseur. A cette fin il a appris les propriétés de quelques végétaux, de macération, d'infusion, de poudre de racines ou d'écorces de certains fruits qu'il administre aux malades. Ces seuls moyens ne lui suffisent pas, il se livre aussi à certaines préparations de médecine, à des invocations, gesticulations et simagrées, qui ont pour but de chasser le *Likundu*.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904) 269-271.

Tout Ababua possède la connaissance de quelques médecines d'usage courant. La connaissance générale des propriétés des corps est spécialisée par le *Mbébé* ou *moto ma liboka* le médecin-magicien. Expert dans la détermination des espèces botaniques, il a appris à en tirer par des infusions et des triturations diverses des médicaments efficaces ou des philtres puissants, etc. (Voir D. 106; D. 122.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 391.

De très nombreuses médications contre les maladies sont spécialisées par quelques individus et comprennent des pratiques magiques. Voir D. 106. Elles ont pour but de guérir : l'inflammation des yeux, l'évanouissement, les maux de dents, la syphilis, la blennhorragie, les bronchites, les pneumonies, les arthrites, les coliques des nourissons, etc. Le médecin ababua sait aussi poser des moxas. (Cf. D. 106.)

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 390.

2 Mai. — Départ de Bundjua, à 7 h. 10. A la sortie du village dans la direction de l'est, nous traversons de grandes plantations de maïs et de manioc. De 9 h. 30 à 10 h. nous traversons d'anciennes plantations ou croissent différentes espèces de roseaux parmi lesquelles on remarque le *Basanga,* appelé *sosombo* par les indigènes de race babua. Les hommes qui m'accompagnent mangent une grande quantité de fruits rouges qui croissent au pied de ce roseau; il a un goût aigre et est très rafraichissant : il en est de même du suc contenu dans la tige, que les indigènes emploient comme remède contre la gonorrhée.

NAHAN (Lt), *Belg. Colon.*, IV (1898), 544*b*.

E. Vie intellectuelle.

b) Sciences.

141. *Histoire.*

Les Ababua se croient aborigènes. Ils sont établis dans la contrée depuis très longtemps. Quand on questionne les indigènes à ce sujet, ils disent que leurs ancêtres sont enterrés dans cette terre et qu'ils ne la quitteront jamais.

Tilkens.

On ne sait au juste jusqu'à quelle limite s'étendait primitivement le territoire occupé par les Ababua. Toutefois, il y a cinquante ans à peu près, ce territoire devait s'étendre, au Nord, jusqu'à l'Uelé, dont il occupait la rive droite, depuis l'embouchure du Bomokandi jusqu'au rapide de Nghiri; à l'Est, il était limité par la rive du Bomokandi jusqu'à la Makongo ; au Sud, la limite restant indécise, la race Babua se confondait avec celle des populations de l'Aruwimi.

Les principaux ennemis des A-Babua furent les A-Sandé, conquérants venus du Nord, qui, après avoir atteint l'Uelé, tentèrent son passage sur plusieurs points à la fois.

Ce passage de l'Uelé et la conquête des populations de la forêt équatoriale semble s'être faite assez rapidement vers l'Ouest, où s'établirent les hommes réunis actuellement sous le commandement des chefs Ngwattala (dit Engwettra), Dangako et Eringa.

Après avoir franchi l'Uélé, les A-Sandé passèrent même le Rubi, au Sud duquel quelques-uns restèrent établis et, vers 1895, commandés par Dangako, ils atteignirent la Lulu (affluent de l'Aruwimi) et menacèrent même les territoires situés au Nord de Basoko où ils luttèrent avec quelque avantage contre les troupes de l'Etat qui ne parvinrent à les faire rétrograder en 1896, qu'après qu'ils eurent envahi les territoires de la Lulu et qu'ils eurent même porté leurs incursions jusqu'aux environs du poste de Moenghe.

De ce côté donc, les A-Sandé passèrent l'Uelé avec un plein succès, mais n'eurent affaire qu'aux voisins des A-Babua, populations très braves d'ailleurs, et comprenant les Ma-Benge, les Ma-Binza, les Mo-Ganzulu, etc.

La première attaque directe contre les A-Babua qui soit connue fut conduite par le chef Déni, grand-père du chef Kanna des A-Sandé A-Vungura. Elle dut se passer vers 1840 environ.

Déni avait passé l'Uelé en amont de Bomokandi, puis passant cette rivière elle-même, était parvenu au cœur du pays Babua qu'il occupa plusieurs années. Mais les natifs du pays subissaient avec peine le joug de l'étranger. Le chef Gogoïe et ses féticheurs inventèrent la médecine ou fétiche *Likumbu* qui devait protéger les A-Babua et provoquèrent un soulèvement général de la population qui engagea contre Déni et ses gens une lutte active. Le chef Déni fut complètement défait ; blessé lui-même, il dut repasser le Bomokandi, et succomba peu après à ses blessures.

Les conquêtes de Tikima, fils de Déni, permirent aux A-Sandé d'occuper tout le Bomokandi, en amont de la Makongo. Mais aucune tentative ne fut plus faite, vers l'Ouest, chez les A-Babua auxquels la retraite de Déni avait fait une réputation d'invincibilité.

Du Nord pourtant se fit une nouvelle poussée des A-Sandé. Vers 1880, probablement, le chef Manghe passa l'Uelé, à Ciassi, et s'emparra de tout le territoire compris entre l'Uelé et la Bima, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à cent kilomètres environ en amont. Le chef Baghi suivit les traces de Manghe et ainsi s'établirent les sujets A-Sandé, commandés actuellement par Zolani, Gaza et Mabuturu.

La dernière tentative des gens du Nord eut lieu vers 1890.

Le sultan Zemio tenta la conquête du pays Babua à son tour, et dans ce but, passa l'Uelé avec nombre de fusiliers et de lanciers au niveau de la Ngwale.

En cet endroit, il établit sa base d'opération et y laissant trois cents fusils et ses esclaves, il pénétra au cœur du territoire ennemi, où il installa des postes sur la Bima et la Ngwale. Mais, pendant qu'il agissait au centre du pays, les A-Babua, soutenus par leur croyance au fétiche *Sabura,* s'étaient soulevés et emparés du camp de la Ngwali, dont Semio ne retrouva plus que les ruines.

Cet acte d'énergie jeta la panique parmi les A-Sandé qui battirent précipitamment en retraite, harcelés par les A-Babua, et quittèrent le pays pour n'y plus revenir.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

141 *(suite).*

Quelques-uns d'entre eux pourtant parvinrent à s'entendre avec les indigènes des environs de la Bima et formèrent quelques clans d'importance minime qui existent encore actuellement.

A peu près en même temps que la tentative de Zemio par le Nord, avait lieu l'envahissement des Arabes esclavagistes, appelés Mata-matamba, qui venaient de l'Ouest. Ils s'établirent en force à l'embouchure de la Makongo et voulurent s'attaquer aux A-Babua.

Leur établissement fut de courte durée : le féticheur Chicotti invoquant les génies *Mindia* ou *Sabura,* excita les naturels à la lutte pour l'indépendance, souleva tout le pays et fit partir les esclavagistes plus vite qu'ils n'étaient venus.

Ce même féticheur Chicotti devaient faire parler de lui pendant longtemps encore. Très populaire, connu à plus de 100 kilomètres à la ronde, pourvu d'un prestige énorme, il rassembla tous les A-Babua voisins du Bomokandi et de la Makongo (Mongwanzi, Bubuda, Bokiba, Baketi, etc.), et même des A-Sandé et, descendant avec cette horde, le cours de la Ngwâli s'attaqua aux chefs Bambe, Naméri, Akwama, etc. Les Européens n'eurent jamais l'explication exacte de cette campagne entre A-Babua, mais durent toutefois intervenir pour apaiser ces conflits qui enlevaient toute sécurité aux voyageurs et menaçaient d'entraver les communications par terre entre les postes de Bomokandi et de Bima.

Sans que rien annonça leur arrivée, les partisans de Chicotti attaquaient les villages de leurs ennemis et y mettaient le feu, après en avoir chassé les habitants.

Des détachements de troupe de l'Etat partirent de Bomokandi et de l'embouchure de la Makongo et parvinrent assez rapidement à rétablir l'ordre dans le pays. Chicotti ne résista que mollement, prit la fuite, et, avec le prestige du féticheur, disparut toute l'agitation.

Telle est l'histoire des A-Babua. Comme on le voit, elle remonte à

peu de temps et, sauf pour ce qui s'est passé depuis 1880 environ, n'est guère, connue que par des traditions conservées chez les A-Sandé, gens d'esprit plus éclairé.

Védy, *Bull. Soc. Géogr.*, XXVIII (1904), 289-294.

Préhistoire et origine du groupe.

La tradition verbale des Ababua ne remonte guère au delà de quatre à cinq générations. Aussi connaissons-nous leur histoire approximativement depuis le début du XIXe siècle. Au cours de ce laps de temps nous constatons une tendance vers une migration ouest-est, mouvement qui fut troublé par le choc des attaques Asandé.

D'après un vieux Moganzulu on racontait jadis dans les villages, que les Ababua avaient vécu, il y a longtemps, au bord d'une eau si large, que les oiseaux auraient eu peine à la traverser.

Serait-ce un souvenir du Congo? Un tel habitat expliquerait la fréquence du totem de l'hippopotame chez des tribus vivant parfois à grande distance de toute rivière importante et dont la plupart des membres n'ont jamais eu l'occasion de voir leur animal-ancêtre.

Dans toute la région on trouve parfois des haches néolithiques les *bisi*. Seul, parmi tous les habitants de l'Uelé, l'Ababua ne les désigne pas sous le nom " d'excréments de la foudre „ mais en connaît la véritable signification. " Ce sont les hâches des hommes qui ont habité ici avant nous „ m'a déclaré un Bawenza.

Comme ces hâches sont d'oligiste, ils les envoient aux forgerons pour en tirer des outils plus modernes, tout en leur accordant cependant un pouvoir magique néfaste. La persistance de cette tradition semble indiquer que la disparition des primitifs néolithiques devant les agriculteurs Bantu est relativement récente.

J'ai quelquefois entendu émettre l'opinion que les Ababua, les Mobati, en particulier, auraient autrefois habité les plaines du Nord de l'Uelé et en auraient été refoulés par l'invasion Bandia.

Notons, que toutes les populations ayant autrefois habité la région transéquatoriale et cantonnées actuellement dans la forêt ont conservé de leur ancien habitat des cultures caractéristiques (sorgho, eleusine, sésame, arachides). Tel est le cas pour les Abandia de la Likati, les Avungura de la Bima, les Mobengé, les Bangwinda des environs de Buta. Ces cultures ne se retrouvent pas chez l'Ababua, ce qui nous permet de supposer qu'il est de temps immémorial sylvicole.

Aussi, lorsqu'il est arrivé aux immenses plaines ensolleillées qui

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

141 (*suite*).

bordent l'Uelé entre Bima et Bambili, il semble s'être arrêté net aux derniers arbres de la forêt. Et le contraste est frappant entre cette lisière surpeuplée, envahie par les anciennes cultures parmi lesquelles l'Ababua doit chercher avec difficulté des terrains vierges à remettre en valeur, tandis qu'à cent mètres de là, la plaine est déserte.

Premières migrations.

Vers le début du XIXe siècle les deux groupes occidental et oriental étaient fusionnés. Les Moganzulu, à l'extrême ouest, occupaient le territoire compris entre la Tchimbi et l'Elonga. Il semble que les luttes continuelles qu'ils avaient à soutenir contre les Mabinza les incitèrent à émigrer vers le sud-est. Ils passèrent l'Itimbiri et s'établirent entre cette rivière et la Lulu, s'étendant même vers le Lifâré (nom indigène de l'Aruwimi).

Sur la Likati se trouvait installée la tribu Molissi. La poussée Budza les refoula vers l'est; une de leurs fractions actuellement connue sous le nom de Balissi composa avec les Mogingita pour être autorisée à franchir leur territoire, et vint s'établir entre ceux-ci et les Mobalia. Ces deux derniers groupes avec les Mogongia et les Mondingima se désignaient sous le nom de Baieu. Ce sont là les deux seules migrations dont les Ababua aient conservé souvenir, antérieurement à l'attaque de leurs plus puissants envahisseurs, les Asandé du nord et les Matambatamba ou arabisés des Falls au Sud.

Méthode politique des Asandé.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au cours du XIXe, une formidable onde humaine, ayant son centre d'ébranlement vers le Darfur déferla sur l'Afrique transéquatoriale; du Sénégal à l'Océan Indien, des remous en persistent encore. Sur l'Uelé, elle fut représentée par les Asandé ou Basandé, qu'on a désigné quelquefois par le sobriquet dinka de nyam-nyam (nyam : viande).

Leur rencontre avec les populations Bantu, installées entre l'Uelé et le Mbomu et qui semblent avoir cheminé en sens inverse, soit du sud au nord, devait donner lieu à une série de luttes acharnées auxquelles seul l'établissement des Européens a mis fin.

La situation géographique de toutes les tribus Ababua qui nous intéressent étant le résultat de ces luttes, nous nous arrêterons un moment à l'étude de la méthode d'invasion des Asandé.

Guerriers hautains et d'une intrépidité à toute épreuve, leurs colonnes profondes s'enfonçaient comme un coin dans la masse moins organisée des agriculteurs Bantu.

Leurs échelons d'archers s'encadraient de groupes de lanciers portant en réserve leur " *pinga* ", la terrible arme de jet, accrochée après le bouclier.

Brisant toute résistance, tuant sans merci hommes, femmes, enfants, brûlant les villages, ils s'avançaient au cœur du pays ennemi. Puis ils prenaient position, s'installaient, parfois pendant la durée entière d'une génération. Des colonnes secondaires soumettaient peu à peu les populations environnantes, terrifiées par le renom guerrier et la férocité de leurs vainqueurs. Aux populations soumises l'Asandé laissait leur organisation économique antérieure, leur imposant seulement des *bakumba,* seigneurs suzerains entourés de leur clientèle de *palanga* et de guerriers auxquels les chefs vassaux devaient la prestation. Cette organisation politique avait sur les peuplades soumises un singulier pouvoir d'assimilation. Il s'établissait entre guerriers et agriculteurs un pacte semblable à celui qui caractérise toutes les civilisations féodales. Les vaincus prenaient le nom d'Asandé; protégés par leurs nouveaux maîtres, jouissant au prix d'une légère prestation d'une sécurité jusqu'alors inconnue, ils ne tardaient pas à participer aux expéditions nouvelles, prenant leur part du butin, et fournissant aux nobles, *Abandia* ou *Avungura* des milices à discipliner [1].

Ainsi à chaque bond en avant, loin de s'épuiser par la dispersion, l'invasion renouvelant le mythe d'Antée prenait une vigueur nouvelle.

Du côté opposé, au contraire, les populations qui ne se soumettaient pas étaient refoulées sur le territoire des tribus voisines, où

[1] Les populations " Asandé " des chefs Dankago et Einga de la vallée du Rubi sont des *Bangwinda* originaires du Mbomu, parlant encore entre eux une langue bantu qui leur est propre, et qui servent de milice aux Abandia depuis plusieurs générations. A côté d'eux et de quelques Asandé vrais, on trouve encore des Mongelima et des Mombanga, esclaves domestiques.

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

141 (*suite*).

elles devaient se frayer une route de retraite, les armes à la main. Tandis que le front Asandé se renforçait de recrues nouvelles, le front Bantu s'effritait, battu par les remous de l'invasion ennemie.

Un coup d'œil jeté sur la carte de l'Uelé nous montre ce processus envahissant, tel qu'il a été arrêté par l'arrivée de l'Européen. La colonne Bandia après avoir envahi la Likati, occupant peu à peu la région jusqu'à Buta; une colonne Vungura après avoir occupé la vallée inférieure du Bomokandi, s'était étendue à l'ouest jusque près de Zobia. A l'est, dans le voisinage de Rungu, elle rencontrait déjà les avant-gardes de Bokoyo, qui avaient franchi le Kibali et soumis les Momvu.

Enfin vers Bima, une dernière colonne Asandé après avoir franchi l'Uelé s'apprêtait à entrer en plein pays Ababua.

On voit que le truisme Asandé : " Sans les blancs, nous étions les maîtres de la terre dans tout l'Uellé " n'est pas de simple jactance.

L'invasion Bandia.

C'est l'invasion Bandia qui entama le plus profondément les populations qui nous occupent dans cette étude. Après avoir franchi le Mbomu vers la fin du XVIIIe siècle elle s'avança par bonds successifs, soumettant une partie des populations Bantu installées entre l'Uelé et le Mbomu (Bangwinda et Mobengé), refoulant le restant de ceux-ci dans leur cantonnement actuel [1]. Enfin, après un échec infructueux ou Sati, trahi par Tiengi, chef Abasango, trouva la mort, Djopolongi, franchit l'Uelé vers l'emplacement de Djabbir et entre en

[1] Il est à remarquer qu'actuellement les Abandia désignent les populations de dialecte libati ou libwâlé sous le nom de Mobengé; dans les Mobengé de la tradition Asandé, nous devons donc voir probablement non une tribu unique, mais un groupe de tribus.

contact avec le groupe Mobati. La marche vers le sud fut un moment arrêtée à la suite d'une compétition d'autorité entre la branche aînée et la branche cadette, qui avait passé l'Uelé à son tour (1). L'intervention des Arabes de Milambo, qui pendent Gurza, rétablit le calme et immédiatement commence l'occupation du territoire.

Déjà un groupe Mobati, fuyant les continuelles incursions Asandé, avait reculé vers l'Est, refoulant devant lui les Mogingita ; ils occupent actuellement la région entre Angu et le rapide de Ngiri.

Les hommes d'Einga, descendant par la rive gauche de la Likati jusqu'au Rubi vont attaquer les Bawenza. Ceux de Gwatala et de ses frères cadets à qui a été dévolue la haute Likati tombent sur les Bolendé. Ceux de la branche aînée, sous Modjwa attaquent les Boganga, les Labibi et les Mombongono.

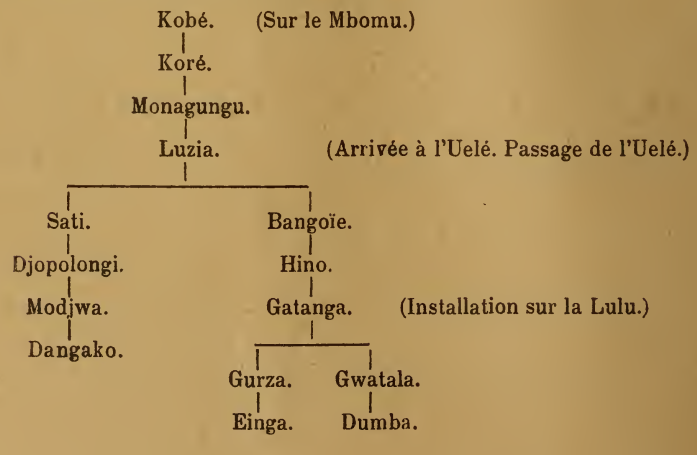
Les Bolendé se trouvaient entre le Likati et l'Uelé ; ils battent en retraite sur la Mabengwa, affluent de la Téli où meurt leur chef Bisongo, puis entre la Likati et la Kudi, refoulant devant eux la tribu Mobati voisine des Mogbwasa, qui se retirent au-delà de la Tchimbi. Les Bolendé, épuisés par ces luttes, sont actuellement adoptés par les Mombongono et se trouvent en partie dans l'hinterland d'Ibembo, en partie vers la haute Likati.

Les Mokwundu et les Bokalaka, voisins des Mogbwasa, sur la rivière Djombo (Haute Likati) participent à leur retraite et s'établissent sur la Leka (Mandungu).

Une partie des Labibi, de la rivière Bolomi, affluent de la Likati se

(1) Seuls les Asandé ont une tradition verbale suffisamment stable pour nous donner quelque indication chronologique.

Voici les rameaux principaux de la famille Bandia :



E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

141 (*suite*).

retirent successivement sur la Lumbi où meurt leur chef Galia, puis sur la Téli, de là sur la Bala, enfin attaquant et repoussant les Budza ils se fixent sur la Malipoïe.

Aux Asandé de Modjwa fut dévolue la tâche la plus difficile, celle de soumettre les Boganga et les Mobongono ; ces populations qui occupaient la vallée moyenne de la Likati furent, d'après ce que m'en disait Dangako, les plus courageuses de celles qui s'opposèrent à l'invasion Asandé.

Entre Modjwa et leur chef de guerre Bongé, s'engagea un duel qui dura plusieurs années.

L'avantage resta à Modjwa, qui recevait, du reste, de continuels renforts venus du Nord, et était guidé et soutenu par les Arabes de Milambo.

Les Mombongono et une partie des Labibi furent rejetés vers Ibembo. Les Boganga, après avoir rallié des groupes épars de toutes les autres tribus Mobati, reculaient pied à pied vers le Rubi, qu'ils franchissaient près de son confluent avec la Likati, se jetaient sur les Mobosso et Mokengéré de l'Akéti, puis finalement s'installaient de force sur les territoires des Mombanga de l'Aruwimi.

Modjwa, inlassable, rejoignait les Mobongono et les Labibi, les soumettait, puis les enrôlant dans ses troupes passait le Rubi en aval d'Ibembo, marchait sur l'Aruwimi; aux environs de la Lulu, une lutte décisive s'engageait qui rompit définitivement les Mobati. Les Mopandu, leur clan aîné, furent rejetés vers la haute Lulu, les Boyanga, obligés de chercher refuge chez les Mabinza de Kopinambwa; le groupe dit des Bagbé, composé de fragments de divers clans, se heurtait aux Mongelima, composait avec les Moganzulu pour franchir leur territoire, remontait la Télé, envahissait le haut Rubi par la vallée du Limwé, puis après d'innombrables combats contre les Mondungwalé, les Makéré, les Mondingima et les Mobalia s'établissaient enfin entre Buta et Zobia.

Le restant des Mobati dispersés sur la Lulu, battait en retraite vers le Nord-Ouest, attaquait les Bogongo de Lidzaga (groupe Mabinza tribu Mogbuda) près de Mandungu, combat où fut tué Bongé; après avoir franchi le Rubi ils tombaient sur les Bokoï et les Budza, les refoulaient jusque près de Bumba, pour être ramenés ensuite jusqu'à la Tchimbi.

Modjwa voulait poursuivre les Boganga; il en fut empêché par les Arabes. Ceux-ci avaient compris le merveilleux parti qu'ils pourraient tirer de la formidable invasion Asandé, dans la lutte qu'ils venaient d'entreprendre contre l'Européen. Tous les Abandia et leurs populations vassales furent arrêtés entre la Lulu et l'Aruwimi à l'emplacement où la carte de Du Fief indique leur présence sous le nom de Bajandé. Puis une fois reformés, ils furent lancés contre Basoko et infligèrent aux troupes de l'Etat (1896) une défaite dont ils tirent encore gloire actuellement. Cependant d'autres bandes Arabes se faisaient battre par Ponthier et les Bobwa sur le Bomokandi, une épidémie de variole décimait les Asandé et enlevait Modjwa.

Les Arabes de Milambo se retirèrent, les Mombongono et les Labibi allèrent s'installer au Nord du Rubi.

Les Abandia après avoir battu les Mongelima et les Moganzulu repassent le Rubi, attaquent le lieutenant Wynants qui vient de fonder la première zériba d'occupation dans la région, puis s'installent définitivement dans les environs de Buta, où ils rencontrent leurs frères d'Einga, venus directement de la Likati.

Dans la courbe de cette dernière rivière, les Molissi et les Bobwa, autres tribus Mobati, qui étaient en état de guerre avec les Boganga, furent peut-être pour cette raison laissés indemnes par les Asandé et occupent actuellement leurs anciens territoires. Il en est de même pour la tribu Bogura du groupe Mabinza.

Cette poussée Asandé, qui rejetait à plus de 400 kilomètres l'un de l'autre des fragments des tribus Mobati [1] devait encore avoir d'autres contre-coups.

Les Moganzulu que nous avons laissés installés entre l'Aruwimi et la Télé, se remettaient en marche ; tandis que leurs voisins Bokiba et Bengé appuyaient à l'Est, ils franchissaient la Télé et occupaient la rive gauche du Rubi, où les avaient précédés une tribu qui leur était très proche (une de leurs fractions peut-être) les Basumbaka qui avaient soumis les Bawenza. Après avoir vécu quelques temps

[1] Par exemple, les clans Bagbé Mombongono et Bogugia (chefs Eganda et Mbé) du haut Rubi et les tribus Mombongono et Bogugia de l'Elonga et de la Tchimbi.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

141 (*suite*).

en bons termes, les Moganzulu finirent par absorber les Basumbaka qui se soumirent ou furent dispersés. Les Bawenza émigrèrent vers le Nord, serrés de près par les clans Mozama et Bangbalia, les clans Moméme et Mopati restant entre le Rubi et la Télé. L'occupation européenne a réuni tous les Moganzulu au Sud du Rubi; les Bawenza vivent actuellement en tribu indépendante.

Invasions Vungura.

Vers l'époque où Sati et Djopolongi franchissaient l'Uelé, un chef Vungura, Deni ou Ndâni, après avoir passé le Bomokandi, vint s'intaller en plein pays Ababua, sur la Bima, entre l'emplacement des postes actuels de Zobia et de Titulé. Il soumit la puissante tribu Mundungwalé, dont une partie cependant émigra vers le Sud. Les Bulungwa, furent refoulés de la Bima vers le Nord.

Gogoï, chef des Mondungwâlé du Nord provoque le soulèvement des tribus Bobwa contre l'envahisseur et rejette celui-ci blessé au-dela de Bomokandi.

Le fils de Ndani, Tikangi, occupe alors la vallée moyenne de cette rivière au dépens des Abarambo, puis des Bokapo et des Makéré ; ces derniers furent séparés du groupe Mangbétu.

Vers 1880, les Asandé du Vungura Mangé franchissent l'Uelé en amont de l'embouchure de l'Ueré (dont le nom indigène est Ango) refoulent devant eux les Mondungwâlé commandés par Duma et occupent définitivement le triangle formé par l'Uelé, la Bima, et la Falé.

Il existe encore quelques Mondungwàlé dans la région, village Palma (Bima) village Mbula (Libokwa) groupe d'Epatondelé (Titulé) villages Taleponé et Bakengé (Zobia).

Enfin vers 1890 le sultan Vungura Zemio passant l'Uelé à l'embouchure du Ngwâlé tentait d'envahir le pays Bobwa dont il était finalement repoussé.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 293-300.

Il nous a paru intéressant d'exposer le récit que fait le célèbre Casati sur les origines des Asande.

Il y a quelque 80 ans, écrit-il, régnait sur les rives du Mblio un roi du nom d'Avungula, appartenant à la tribu des Idio, qui occupait un immense territoire. Parmi les dignitaires de cette cour se trouvait un certain Ndeni, dont le chef s'attira la haine en condamnant à mort un de ses frères; comme son impuissance le mettait dans l'impossibilité de se venger, Ndeni rassemble quelques amis, s'expatrie avec eux, et ils passent chez les Ababua, qui les massacrèrent tous impitoyablement.

Ndeni avait un fils, Ntikima, encore enfant témoin des souffrances endurées par son père, Ntikima se tut et souffrit aussi en silence quand il apprit la fin atroce de l'expédition. Mais lorsqu'il eût atteint l'âge adulte, il forma une petite troupe et quitta secrètement la cour d'Avungula. Il se jeta dans le pays Ababua qu'il dévasta sur son passage. La désolation et le carnage l'accompagnaient ; il ne crut sa vengeance complète que le jour ou il fut enfin devant la tombe de l'infortuné Ndeni. Tant d'exploits n'avaient pu s'accomplir sans que le retentissement en eut été porté jusqu'au pays natal du jeune héros, et nombre d'Idio, pris d'enthousiasme, coururent se ranger sous ses ordres. Ntikima tourna dès lors ses regards vers l'orient.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 40*b*.

Les Matambatamba.

Nous avons vu à certain moment les Arabes intervenir dans l'occupation Asandé; il n'est pas inutile d'accorder un moment d'attention à ces *Mongwana* ou arabisés et à leurs guides *Matambatamba*, les traitants zanzibarites. Ce nom évoque immédiatement les tableaux classiques de pillages, d'incendie, les interminables convois d'esclaves, les routes de caravanes jonchées de cadavres, bref, toutes la légende sentimentale si souvent exploitée. Rendons cependant cette justice à l'Arabe de la côte orientale: dans de nombreuses régions de l'Afrique centrale il fut le *seul* vrai civilisateur. Partout où il s'est installé, les méthodes économiques se sont modifiées, de nouveaux produits sont introduits dans les cultures, la division du travail donne aux agglomérations un caractère que l'économiste A. Thonnar compare à la “ gens „ romaine; des artisans nombreux vont former une sorte de “ familia urbana „ industrielle, tandis que dans la campagne la “ familia rustica„ assume les labeurs agricoles. Il en résulte également un grand perfectionnement dans le mécanisme de l'échange.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

141 (*suite*).

Hinde, a écrit cette phrase caractérisant bien la puissance d'organisation de l'Arabe : " Cette multitude qui... depuis que les Arabes étaient repoussés, semblait un troupeau sans berger ".

Le contraste est frappant entre la politesse souriante, parfois ironique de l'Arabisé et le ton arrogant, la mauvaise volonté et la paresse du nègre européanisé du Bas-Congo.

Ces résultats étaient acquis avec d'autant plus de facilité que le Tambatamba maniait les organisations sociales des populations soumises avec un doigté qui pourrait nous servir d'exemple pour notre " politique indigène " qui jusqu'à présent a existé surtout à l'état d'abstraction théorique.

S'il est vrai que toute tribu qui refusait de se soumettre était immédiatement razziée et allait alimenter les marchés d'esclaves du Tanganika, les témoignages nombreux recueillis chez les Ababua nous disent que les tribus accueillant favorablement l'envahisseur en étaient bien traitées. Un pacte analogue à celui que nous avons vu pour les Asandé s'établissait ; les soumis étaient protégés moyennant une redevance en ivoire. L'Arabe avait ses chefs reconnus, mais à la différence de la plupart des nôtres, ces chefs l'étaient non seulement " de facto " mais aussi " de jure ". Le père du vieux Wotia, chef des Bawenza, ainsi que Mboro, chef Mozama et père " pour l'Européen " de l'actuel chef Moganzulu Badulé, furent du nombre de ces chefs reconnus, administrèrent leur territoire au nom des Matambatamba et leur fournirent des milices.

Les premiers Arabes qui entrèrent en contact avec les Ababua furent Baliza et Raffa. Après avoir acquis la soumission des Bokengéré, ils remontèrent le Rubi, sur les rives duquel ils rencontrèrent les Basumbaka et les Bawenza, qu'ils battirent.

Plus tard le Sultan Molambo (Mirambo) venant de l'Aruwimi occupa d'abord le territoire Moganzulu, puis fonda une station, base d'opération sur la Molengé, affluent du Bali et commença la soumission du pays.

Nous avons vu une de ses bandes pendre Gurza près d'Angu, et accompagner les Asandé par Ibembo, jusque vers Basoko. Ces

mêmes groupes poussèrent des reconnaissances vers Moengé et Yaila et furent repoussés par les troupes de l'Etat.

Une autre bande, escortée de milices Bawenza et Mobalia venait se faire battre près de Karavungu (1891) par le lieutenant Ponthier de l'expédition Van Kerkhoven. Aussitôt après, une troisième colonne occupée à créer un nouveau poste fut attaquée et détruite par les Bobwa de la Makongo.

Bientôt d'autres revers subis dans la province Orientale obligeaient les Arabes à évacuer complètement ces territoires qu'il avaient à peine commencé à organiser et où cependant les traces de leur influence reste toujours très apparente, surtout dans le voisinage de leurs anciens établissements.

Dernières réactions et révolte de 1901.

L'arrivée dans la région orientale, déjà fortement peuplée, de groupes aussi importants que les Balissi, les Moganzulu et les Bagbé devait fatalement entrainer des compétitions quant à la possession du sol. Les groupes extrêmes devaient se défendre d'autant plus énergiquement que tout exode leur était interdit par la barrière Asandé du Bomokandi. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces luttes partielles qui n'amenèrent plus de notables changements de situation géographique.

Notons cependant que Mondingima, Mogongia, Mobalia et Mogingita semblent avoir formé autrefois un groupe unique connu sous le nom de Baieu qui se scinda probablement lors de la venue des Balissi; ceux-ci en refoulèrent une partie vers l'Est, mouvement qui qui s'accentua lors de l'arrivée des Bagbé. Ce sont des luttes semblables que Védy signale entre Bobwa proprements dits.

Le fait seul que les Mondungwalé sont actuellement répartis en cinq groupements éparpillés de l'Uelé à l'Aruwimi indique l'acuité de ces crises.

A peine ces luttes intestines étaient-elles apaisées que le même sentiment qui les avait unis contre l'Asandé dressa les Ababua contre leur nouveau maître, l'Européen. La révolte éclata, suscitée en partie par d'incontestables maladresses commises par les blancs. Le poste de Libokwa fut enlevé, Zobia assiégé (1901). Il fallut des mois de dure répression pour rétablir l'ordre. A l'heure actuelle, le pays est calme, soumis, mais profondément désorganisé, tant dans sa vie économique que dans ses organismes sociaux.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 300-302.

Un court historique des guerres des Ababua avec les Asandé est aussi donné par : *L'Expédition Van Kerckhoven*, p. 71.

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

142. *Géographie.*

L'Ababua sait très bien s'orienter et après huit jours de marche indiquer exactement dans quelle direction se trouve le poste ou le village; mais il ne peut dessiner la carte de ses pas.

Tilkens.

Les Ababua étant peu en rapport avec leurs voisins n'ont aucune connaissance géographique. En dehors de l'Uelé et de quelques rivières traversant leur pays, ils ignorent tout de la terre et de sa forme. Ils soupçonnent qu'il doit exister quelque part de grandes étendues d'eau. Lorsqu'ils ont parcouru cent kilomètres dans un sens quelconque, ils se trouvent en pays inconnu, tellement différent du leur à leurs yeux qu'ils considèrent comme incommensurable la moindre distance parcourue hors de leurs pays. Sur leur territoire même, ils voyagent beaucoup et les chefs et les notables tout au moins de chaque tribu, connaissent la plupart des villages peuplés d'indigènes de leur race, ainsi que leurs chefs, quelque éloignés qu'ils soient.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 271-272.

L'Ababua sait désigner la direction dans laquelle se trouve son village et cela, dit-il, grâce à la position du soleil.

Tisambi.

L'Ababua signalera la direction qu'il faut suivre pour retourner au village, mais ne peut dessiner le relevé du chemin parcouru par lui.

Périn.



E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES.

143. *Mémoire.*

La mémoire de l'indigène est en général excellente et il se souvient d'un fait même après plusieurs jours; il existe des traditions, mais pas de souvenirs historiques, et ces traditions et légendes s'altèrent après un certain temps.

TILKENS.

144. *Imagination.*

L'imagination est vive; les rêves sont considérés comme importants et on emploie même le poison pour en connaître la vérité.

TILKENS.

145. *Invention et recherche.*



E. — Vie intellectuelle.

c) Facultés intellectuelles.

146. *Entendement.*

L'entendement est très développé; l'indigène comprend facilement et promptement les questions; l'intelligence plus développée chez l'homme que chez la femme est très précoce, mais décline fortement vers la quarantaine. Il est vite fatigué d'un interrogatoire.

Tilkens.

Il est curieux de constater la facilité avec laquelle l'indigène apprend un langage autre que le sien : un Ababua vivant une quinzaine de jours dans une autre tribu comprendra et parlera facilement le dialecte de cette tribu, nouveau pour lui.

Périn.

Il est à remarquer que les enfants sont admis tout jeunes, 6 ou 7 ans, à parler des intérêts de la tribu avec les hommes faits. Leur raisonnement est souvent fort juste et plein de bon sens.

de Renette.



E. — Vie intellectuelle.

c) Facultés intellectuelles.

147. *Observation.*

La faculté d'observation est développée, mais l'attention ne s'arrête pas longtemps sur un objet nouveau et ne peut se fixer longtemps sur un sujet d'études un peu abstrait. Les femmes surtout sont curieuses.

Tilkens.

Les Ababua, comme tous les nègres en général, sont observateurs de nature. Les faits les plus insignifiants, auxquels nous n'aurions prêté aucune attention, auront certainement été remarqués et seront longuement commentés par eux.

Périn.

148. *Raisonnement.*

149. *Prévoyance.*

150. *Perception.*

Le langage contient des mots pour désigner des idées générales et abstraites : fruit, fleur, animal, etc. (Voir E. 124.)

Périn.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

151. *Biens mobiliers.*

Le père est propriétaire de tout.

Périn.

Le propriétaire des objets de la famille c'est le père qui vend, achète, etc.

Tisambi.

En principe, les biens sont la propriété des hommes. Les femmes n'en possèdent que lorsqu'elles sont mariées, et encore ne pourront-elles souvent en disposer librement. Les biens sont dans leur ordre de valeur :
a) Les femmes. (Voir C*c* 84.)
b) Les esclaves. (Voir F *d* 175.)
c) Les dots des sœurs. (Voir C *c* 79.)
d) Les armes. (Voir B *e* et F *f* 185.)
e) Les marchandises, (Voir F *b* 162.)
f) Les produits des cultures. (Voir B *e* 51.)
g) La basse-cour. (Voir B *e* 52.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 93.

Quel que soit le rang social de l'Ababua, son outillage, ses armes, sont sa propriété individuelle. Il a le droit de l'aliéner, de l'échanger comme il lui plaira. Ce droit sera uniquement limité dans certains cas, par la responsabilité économique collective du groupe, qui pourra l'obliger à coopérer de ses biens à l'extinction de la dette d'un frère.

Les femmes elles-mêmes sont achetées par toute la parenté pour un de ses membres, dont elle devient la propriété : cependant les ustensiles de cuisine de la femme sont sa propriété privée, et à sa

mort ces objets seront rendus à sa famille. Il en sera de même pour les poules qu'elle élèvera.

Même l'esclave que son propriétaire pourra échanger de nouveau pour s'acheter une nouvelle femme jouira cependant de la pleine propriété des petits objets que son industrie lui procurera.

Cependant, du fait même de la vie en commun, les divers membres de la famille exercent un certain contrôle sur le bien de chacun d'eux, qu'ils ont tout intérêt à ne pas voir gaspiller. Aussi, tout achat est-il l'objet d'interminables discussions et supputations où chacun donne son avis à son frère, quoique celui-ci reste libre de prendre le parti qu'il préfère. Dans l'usage de la propriété individuelle nous voyons encore reparaître parallèlement à l'application du droit coutumier l'influence psychologique essentiellement variable de l'ambiance. Comme je l'ai noté déjà pour l'héritage du commandement, la subjectivité de l'Ababua dans l'interprétation de sa jurisprudence, réduit souvent celle-ci à la valeur d'une simple directive; c'est ce qui explique également l'impression ressentie par beaucoup d'Européens appelés à trancher un différend indigène : une question économique, par exemple, est souvent présentée comme ressortissant à l'éthique; au lieu de dire comme d'habitude " ceci est notre coutume, nos pères faisaient ainsi " le plaignant se contentera parfois de dire simplement " ceci est mal ".

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 355.

152. *Biens immobiliers.* (Voir F *a* 153.)

F. — **Vie sociale.**

a) Propriété.

153. *Nature de la propriété.*

La propriété individuelle existe; la propriété n'est pas commune ; l'on distingue la propriété mobilière de la propriété immobilière.

Tilkens.

Les propriétés sont privées, mais les grandes forêts pour la chasse appartiennent à tous les hommes d'un même village. Cette propriété est collective seulement pour la chasse. Dans les forêts il peut y avoir des parties qui sont propriétés privées. Si un homme étant à la chasse tue un éléphant et que cet éléphant vienne mourir dans cette partie de la forêt qui est propriété privée, il doit remettre au propriétaire une défense et il conservera l'autre pour lui; la viande est partagée entre tous les hommes du village. (Voir F*a* 159.)

Tisambi.

Dans la production d'une parenté, nous avons vu les efforts individuels de chaque Ababua pour se procurer l'outillage et les meubles, le travail collectif pour établir les cultures, enfin les associations entre familles pour exploiter en commun les produits naturels de la forêt. A ces trois formes d'activité économique correspondront des conceptions juridiques différentes de la propriété; propriété mobilière individuelle, droit de jouissance collectif sur les cultures, propriété foncière collective.

J'ai employé le nom indigène *étina* pour désigner le groupe social propriétaire du sol, ce groupe pouvant dans les petites tribus englober toute celle-ci, tandis que chez les peuplades nombreuses,

où la division sociale est très poussée, l'*étina* peut correspondre à un groupe exogamique.

L'Ababua ne touche pas au sol en tant que membre de sa tribu, mais comme faisant partie de l' “ *étina* „. Un Moganzulu Bangbalia n'a pas droit à l'usage de la terre dans toute l'aire occupée par les Moganzulu, mais exclusivement dans les limites où sont cantonnés les Bangbalia.

Le territoire possédé en commun s'appelle *ngali.*

La propriété du sol entraîne aussi celle de tous les produits naturels de la surface et du tréfonds.

On a dit quelquefois que le demi-civilisé n'avait que la conception de l'usage du sol et non de la propriété de la terre. Cette interprétation subjective cadre difficilement avec ces expressions entendues si souvent : *Ngali wasu kom bessu* “ tout ce territoire est à nous „; un revers subi à la guerre se traduira : “ Le chef un tel a pris notre terre „.

Nous verrons du reste l'Ababua faire lui-même la distinction entre le droit de propriété collectif, et l'usage de la terre.

En effet, chaque chef de parenté, co-propriétaire du *ngali* commun, a le droit de mettre en culture la fraction de terrain nécessaire à l'entretien de sa parenté. Et quoique le sol reste propriété collective de l'*étina,* seuls les membres de la famille en auront la jouissance, seuls ils pourront y récolter non seulement les produits des plantations, mais aussi le minerai de fer, les régimes de noix de palme, les termites.

Cette limitation du droit de jouissance du sol aux seuls membres de la parenté se traduit sur le terrain, par les bornages dont nous avons déjà parlé : la délimitation des plantations étant faite, soit par un ruisseau, soit par une bande de forêts, soit enfin par une barrière de lianes, ou par une rangée de bananiers. Lorsque les parentés se déplacent, leur ancien emplacement peut de nouveau être exploité par tout autre homme de l'*étina,* aussitôt que la dernière bananeraie a cessé de produire.

A côté de ces terrains occupés effectivement par les cultures s'étendent les réserves d'*étina.* Dans celles-ci tout homme du groupe, en quelque endroit que ce soit, a le droit de jouissance sur les produits naturels, gibier, végétaux, minerais. Ce monopole sera défendu avec énergie par la force si quelque étranger veut venir récolter sur le territoire du groupe. J'ai vu des Bangbalia et des Mozama avoir recours aux armes, parce que les premiers étaient venus faire une récolte de termites dans les possessions des seconds.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

153 (*suite*).

Cependant en général, l'usage des réserves peut être accordé à des étrangers, moyennant composition. Chez les Bokaséré, par exemple, l'autorisation de faire la cueillette des noix palmistes est accordée à d'autres Mongingita, à condition qu'ils remettent la moitié des produits récoltés.

De même un groupe de parentés fuyant leur ancienne tribu peut être autorisée à s'établir sur le territoire commun. Mais alors, du fait même de son nouvel habitat elle est considérée comme faisant partie de l'*étina,* et prendra rang hiérarchique après tous les clans de celle-ci. Au début elle aura du reste à donner en dédommagement, une partie des produits des plantations, qui seront réparties par le chef entre les divers *kumu* voisins.

Le simple passage en armes d'une *étina* sur la terre de sa voisine est même interdit, sauf en cas de danger général pour la tribu. C'est ainsi que nous avons vu les Bagbé, fuyant l'invasion Bandia, composer avec certains Moganzulu pour pouvoir franchir le territoire de ceux-ci.

Les mêmes principes généraux s'appliqueront à la chasse, qui se fait par associations temporaires, à l'intérieur des réserves. Le produit en est partagé par le chef entre les différentes parentés qui ont participé à la chasse.

Un groupement étranger peut chasser également, en payant une composition équivalente à la moitié du produit de la chasse. Si une bête blessée franchit la limite du territoire, et vient mourir chez le voisin, de ce fait seul, celui-ci aura droit à la moitié de la bête. Cependant une légère dérogation à la règle se produit, si un homme d'une *étina* tue dans son propre territoire de chasse une bête blessée dans le territoire du voisin. Dans ce cas, celui-ci recevra généralement la moitié de l'animal. La chasse est si bien acte collectif, qu'il arrive souvent que, dans les territoires cultivés par une parenté, qui y a

donc la jouissance des produits naturels, dont le gibier, ce soit l'association de chasse qui organise la battue. (Voir aussi B*e* 49 et F*a* 159.)

Des clauses analogues réglementent le droit de pêche, droit collectif pour tous les co-propriétaires du territoire, autorisation à l'étranger, moyennant composition. Un ruisseau servant de limite entre deux territoires voisins est " *Liba na* l'Etat " l'eau de l'État, comme dit l'Ababua qui a été en contact avec le blanc, pour indiquer que la rivière est banale. (Voir aussi B*e* 50 et F *a* 159.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 352-354.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

154. *Limites des propriétés.*

Les parties de terre sont délimitées soit par un ruisseau, soit par un ou plusieurs arbres renversés, soit par un accident de terrain quelconque.

Tilkens.

La propriété de la terre et même de l'eau est bien déterminée, de même que la propriété des fourmillières et des termitières qui sont des aliments. Il n'y a pas de marques de propriétés, mais l'Ababua sait très bien quelle partie lui appartient et quelle partie ne lui appartient pas. La délimitation des propriétés par un ruisseau ou par un arbre renversé ou par un autre signe n'existe que pour les grandes forêts qui sont des territoires de chasse réservés aux hommes d'un même village.

Tisambi.

La délimitation des territoires de chaque *étina* est faite avec une précision remarquable. Ce sont généralement les ruisseaux qui tiennent lieu de séparation; vers la ligne des sources on emploiera la lisière caractéristique d'un *likombé,* ou quelques repères tels qu'un *bwengu* ou un *libudu*; de telle sorte qu'en quelque point qu'on soit dans la forêt, le guide indigène saura toujours vous dire dans quel territoire l'on se trouve. Pour toute la région que nous étudions, il n'existe qu'une bande de forêts en litige, séparant les Mobati d'Angu et les Mogingita, des Asandé Abandia du Rubi. Les uns et les autres y chassent, et seule l'occupation européenne a empêché que le droit de propriété de l'un ou de l'autre de ces groupes n'ait été définitivement établi par les armes. (Voir aussi F *a* 153.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 354.



F. — Vie sociale.

a) Propriété.

155. *Origine de la propriété ; marques de propriété.*

Le travail des champs s'exécute en particulier; chacun prend la terre qui lui convient et y plante ce qu'il préfère.

Tilkens.

Il n'y a pas de marques de propriété, mais chacun sait ce qui lui appartient et ce qui ne lui appartient pas.

Tisambi.

Lors de l'installation du village dans un nouvel endroit, lorsque le défrichement est terminé par les hommes, chaque femme se choisit ou reçoit du chef de parenté la partie de la plantation qu'elle aura à cultiver.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 321.

156. *Domaine public.*

Le travail des champs n'est pas fait en communauté.

Tilkens.

Seules les grandes forêts pour la chasse appartiennent aux hommes d'un même village. (Voir aussi F*a* 153.)

Tisambi.



F. — Vie sociale.

a) Propriété.

157. *Location.*

Les Ababua ne donnent pas leurs terres en location, mais ils les donnent en cadeau si une famille en a besoin et qu'ils jugent qu'ils pourront se passer du produit de cette terre. Ils ne vendent pas non plus la terre. La richesse d'un Ababua ne s'estime pas d'après la terre, car la propriété de la terre n'est pas considérée comme signe de richesse; elle s'estime d'après le nombre de couteaux, le nombre de femmes et le nombre d'enfants.

Tisambi.

158. *Usufruit.*

Si le défunt n'a plus ni père ni mère, son héritage est divisé en deux parties : la première comprenant surtout les femmes, est partagée entre ses frères puînés, la seconde appartient à ses enfants. La première partie de l'héritage ainsi partagé ne devient pourtant pas la propriété absolue des héritiers : ils n'en ont que l'usufruit. La nue-propriété appartient exclusivement aux fils du défunt, qui lors du décès de leurs oncles rentrent en possession de cette partie des biens laissés par feu leur père. (Voir Fa 161.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 93.



F. — Vie sociale.

a) Propriété.

159. *Droit de chasse, de pêche, d'abattage, de cueillette, etc.*

Les grandes forêts forment des territoires de chasse réservés aux hommes d'un même village. (Voir B 49.)

Tisambi.

La chasse est libre dans les forêts de la tribu, et des tribus amies, mais n'offre aucune sécurité si on s'éloigne pour chasser, en territoire de tribus avec lesquelles on a peu ou pas de relations.

Celui qui achève un gibier blessé n'a droit qu'aux côtes droites ou gauches, à son choix.

Le propriétaire d'un chien qui a fait lever un gibier a droit au foie, à l'estomac et aux entrailles de la bête dans le cas où un autre indigène tue le gibier poursuivi. Le contraire a lieu si le chien est parvenu à mordre le gibier, mais il faut que la bête porte des traces de la morsure.

Il n'y a aucune obligation pour les chasseurs de remettre une partie du produit de leur chasse au *Kumu*, ils agissent sur ce point à leur guise.

L'éléphant est appelé *Bongu,* et quand on en tue, le *Kumu* a droit à la trompe et à l'ivoire. L'éléphant est peu chassé de vive force; le plus souvent il est tué au moyen d'un piège construit d'après les principes des Asande. Le propriétaire d'un piège ayant tué un éléphant a soin de prendre d'abord la quantité de viande qu'il désire, puis cela fait, il avertit le village dont les habitants se partagent non sans discussion, ce qui reste.

Le léopard est appelé *Ekopi* et sa mort donne lieu à des réjouissances, à des danses, à des fêtes auxquelles sont conviés tous les voisins.

Celui qui parvient à tuer un léopard l'offre à son père qui le remet à son aîné et la bête entière parvient au grand *Kumu* en passant par la filière de tous ceux qui ont une autorité entre le *Kumu* et le chasseur lui-même. Il est de stricte règle de suivre à cet égard une voie des plus hiérarchiques.

Le *Kumu* doit se montrer généreux à cette occasion, donner une belle lance au chasseur, offrir aux invités des boissons en quantité, car les danses et les réjouissances ont lieu dans son village et c'est un grand honneur pour lui; seul il a le droit de porter la peau et les dents à titre d'ornement.

Un gibier quelconque blessé ou tué par un piège appartient, on l'a vu, au propriétaire de l'appareil; si un autre indigène s'empare du gibier, il devra payer une indemnité dépassant la valeur de l'animal.

Il n'y a aucune indemnité à payer à un indigène ou à ses parents s'il est blessé ou tué par un piège. Les Magbwanda et les Bokiba donnent comme raison que la victime ayant des yeux pour voir n'avait qu'à prêter attention et à marcher avec prudence.

Les accidents de chasse, c'est-à-dire, les blessures causées par la maladresse d'un chasseur, se paient par une indemnité, mais après guérison seulement, parce que les blessures peuvent avoir une issue fatale, auquel cas l'indemnité à payer est plus conséquente et ne peut être inférieure à une épouse à donner à l'héritier de la victime. A cette règle il y a deux exceptions, pour les chasses à l'éléphant et au léopard, où les accidents ne peuvent être l'objet de poursuites, et ne doivent donc pas être indemnisés, parce que ces chasses, déclarent les indigènes, sont l'image de la guerre.

L'indigène détruisant un piège lorsqu'il est constitué au moyen d'une lance, dans le but de voler cette arme, doit en payer au moins deux de même grandeur, et s'il a détruit méchamment un piège constitué par une fosse, il devra le reconstruire. (Voir B*e* 49 et F*a* 153.)

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 103-104.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

160. *Droit de propriétaire sur les choses trouvées.*

Les choses trouvées sont la propriété de celui qui les trouve, mais il doit les remettre en cas de réclamation.

Tisambi.

Tout ce que le plus fort, le vainqueur, prend à la guerre, est à lui. C'est un droit acquis par la conquête. Tous les chefs qui ont pris part à la guerre reçoivent une part du butin.

Tilkens.

Chaque Bokiba a pour obligation de remettre un prisonnier de guerre à celui qui a proposé la guerre par motif de vengeance ou qui a dirigé soit le combat, soit l'attaque; les autres sont sa propriété. (Voir F 175 et 185.)

Les prisonniers de guerre fournissent le contingent des esclaves.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 87-88.



F. — Vie sociale.

a) Propriété.

161. *Succession.*

La propriété individuelle est héréditaire : à la mort du père et de la mère, s'il y a de grands enfants, ils héritent des champs de leurs parents ; à défaut d'enfants, c'est le plus proche parent, soit le frère ou la sœur du défunt qui en fait l'acquisition.

Tilkens.

L'héritage se transmet toujours dans la ligne masculine et dans l'ordre suivant : fils, frère, neveu, petit-fils, cousin. La femme ne peut jamais hériter, étant elle-même considérée comme un bien du défunt, de même que ses sœurs ou ses filles.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 205.
Cf. Hermant, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXX (1906), 172.

Le propriétaire des objets de la famille c'est le père. Si les enfants sont petits lors de la mort de leur père, le frère du père, administre les biens des enfants. Lorsque les enfants sont âgés et intelligents, ce sont eux qui héritent et non plus le frère de leur père. S'il y a plusieurs enfants, l'aîné hérite du tout et soignera ses frères en bas-âge ; devenus grands ces derniers n'héritent de rien et doivent se tirer d'affaire tout seuls. Si l'aîné des enfants est une fille, elle a l'administration des biens et soigne ses frères et sœurs, mais quand le frère aîné devient grand, c'est lui qui hérite.

Tisambi.

Le père étant seul propriétaire de tout et de tous, à sa mort, ses biens vont de droit au fils aîné. La mère devient

ordinairement la propriété du frère du défunt, elle ne peut devenir la propriété de son fils. A défaut de fils l'héritage va au frère aîné du défunt, à son neveu ou au petit-fils suivant le cas. En tout cas la femme ne peut hériter étant elle-même considérée comme une partie des biens du défunt.

PÉRIN.

L'assertion du Dr Védy est exacte.

DE RENETTE.

La propriété mobilière passe, à la mort du propriétaire, dans la ligne masculine; ses fils se partageront ses biens. Si ceux-ci sont en bas âge ce sera leur oncle paternel, frère du défunt qui exercera la tutelle. A leur majorité, c'est-à-dire le jour où ils seront suffisamment riches pour essaimer, ils lui laisseront une portion de l'héritage.

A défaut d'héritiers mâles ce seront ceux que le défunt aura le plus aimés qui se partageront les biens. Les femmes sont considérées comme propriété mobilière et passent aux héritiers suivant l'ordre de préséance : fils du défunt, frère, à leur défaut les autres hommes libres de la parenté.

Quelquefois si elles le désirent, elles peuvent rentrer chez leurs frères à condition que ces derniers consentent à rembourser leur payement. Elles ne sont plus autorisées à quitter le village si elles y ont eu deux enfants. Enfin, une femme qui aura spécialement été dévouée au défunt, sa favorite par exemple, pourra sur la demande de celui-ci être autorisée à repartir sans remboursement. (Voir aussi C*e* 100.)

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 355-356.

Le père et la mère héritent des biens de leur enfant décédé. Toutefois ils ne peuvent réclamer les veuves du disparu comme faisant partie de leur héritage.

Après le deuil, ces veuves doivent contracter une nouvelle union avec un des frères puînés du défunt, sans quoi les dots payées antérieurement à leurs parents, par le trépassé seront remises au beau-frère qui aurait dû les épouser.

Les frères de sang n'héritent pas l'un de l'autre, mais ils reçoivent un objet quelconque comme souvenir.

Si le défunt n'a plus ni père ni mère, son héritage est divisé en deux parties : la première comprenant surtout ses femmes, est partagée entre ses frères puînés, la seconde appartient à ses enfants.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

161 (*suite*).

La première partie de l'héritage ainsi partagé ne devient pourtant pas la propriété absolue des héritiers ; ils n'en ont que l'usufruit. La nue-propriété appartient exclusivement aux fils du défunt, qui lors du décès de leurs oncles rentrent en possession de cette partie des biens laissés par feu leur père.

Le mari n'hérite pas de sa femme ; il n'a droit qu'à la reprise des choses données par lui pendant l'union. Le restant de l'héritage et de plus les objets de peu de valeur donnés par le mari, tels que le matériel de cuisine, les chaises, les petits couteaux usuels, les pagnes, les perles, est parfois emporté par les parents de la femme, venus aux funérailles ; mais plus souvent encore le tout est mis dans ou sur la tombe de la défunte.

Les biens d'une veuve passent à ses enfants principalement au fils chez lequel elle s'est retirée ; les objets de peu de valeur vont à ses filles.

Les biens d'une veuve sans enfants passent à ses frères. Les cases n'ont aucune valeur et sont abandonnées.

A la mort de son épouse, le mari hérite des cultures de sa femme, mais il les donne à la parente de son épouse défunte qui viendra la remplacer dans la famille.

A la mort du mari, les femmes conservent leurs cultures, à condition de prendre un époux dans la famille du défunt sinon elles perdent tous leurs droits et les cultures appartiendront aux parents (père et mère) ou aux frères puînés du défunt.

Les difficultés qui pourraient se présenter dans le partage des successions sont aplanies par le fait que l'âge détermine les droits. L'aîné de chaque groupe est héritier en titre et il distribue entre ceux qui le suivent telle part à sa convenance.

Fréquemment l'héritier, satisfait de son sort, renonce à l'héritage et en fait un partage équitable entre ses proches parents, entre ses futurs héritiers ou même entre les fils du défunt.

Ababua. Congo. F, 161.

Quelquefois des parents mécontents bien que n'ayant pour le moment aucun droit exigent une part de l'héritage. Dans ce cas, les aînés du défunt, qui eux ne peuvent hériter servent d'arbitres et tranchent le conflit de manière à ramener la concorde.

Chez les Bokiba, le père du défunt ou à son défaut, le chef de famille est le véritable héritier. Toutefois il ne peut épouser les femmes du défunt ou recevoir les dots payées, si ce dernier a des frères ou des enfants.

Les biens se transmettent par génération de frères, c'est-à-dire que tous les fils d'un même homme héritent l'un de l'autre jusqu'au décès du dernier ; alors seulement le fils aîné de chaque frère défunt a droit aux biens subsistant encore de la succession de son père ; chacun de ces fils aînés partage ensuite avec ses frères.

Chez les Magbwanda, si le défunt ne laisse ni frère ni fils survivant, les enfants de son frère aîné sont les héritiers.

En l'absence de frères et d'enfants des frères, les enfants des sœurs héritent dans l'ordre indiqué pour les enfants des frères.

Les frères utérins n'héritent pas ; tout au plus peuvent-ils recevoir un souvenir.

Les droits sont les mêmes pour les frères germains ou consanguins, mais les germains ont la priorité s'ils sont à même de faire valoir leurs droits.

Une femme peut recueillir un héritage, lorsqu'il n'y a aucun héritier mâle, mais elle le distribuera à ses enfants ou l'offrira à titre de présent aux parents de sa mère.

Chez les Bokiba la femme héritière recherchera le plus souvent un parent très éloigné à qui elle donnera ses biens, à condition qu'il s'établisse au village du défunt pour reformer l'agglomération et la famille éteinte.

Dans ce cas où il n'existerait ni héritier ni héritière du côté paternel, les parents maternels hériteront dans l'ordre donné, c'est-à-dire que la mère héritant de son fils, ses apparentés héritent ensuite d'elle-même.

Si un indigène meurt, sans laisser d'héritier, les femmes, les esclaves se dispersent et rentrent dans leur village respectif en emportant des biens du maître ce qu'ils se sont appropriés ou ce qu'ils se sont partagé.

Chez les Bokiba, l'esclave *Dinda* devient l'héritier unique de son maître dans le cas ou aucun parent ne pourrait recueillir la succession.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

161 (*suite*).

Dans les deux tribus (Bokiba, Magbwanda) un héritage ne peut passer du côté maternel que si les héritiers du côté paternel n'existent plus. Pour éviter cette circonstance, on recherchera un descendant d'un frère ou d'une sœur, du grand'père, de préférence un de ceux habitant le village, lequel pourra recueillir la succession qui, ainsi, ne passe pas au village des parents maternels du défunt.

Le maître hérite de son esclave et partage généralement l'héritage avec les enfants *botuni*, qui eux sont aptes à hériter une partie des biens du maître.

Les héritiers sont responsables des dettes du défunt, au prorata des parts reçues ; les enfants le sont en tous cas. Il n'est pas rare de voir les enfants payer de leur liberté les dettes de leur père, lorsque leurs oncles ou les gens du village s'en désintéressent ou ne sont pas à même de les liquider.

Le droit de succession au chérifat appartient au frère germain ou consanguin puîné du chef, ou, à défaut, au fils le plus âgé des chefs qui se sont succédés. (Voir F*e* 177.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 93-95.



F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

162. *Commerce.*

Le commerce se fait par échange : les produits commerçables sont les couteaux, surtout ceux de valeur, les fers de lances, les houes, les fers de haches, les boucliers, les bracelets; en outre les produits agricoles. Les échanges se font entre membres d'une même tribu et avec les tribus voisines. Il n'y a pas de marchés; les femmes achètent les petits objets, les hommes font les achats de quelque importance. Dans les transactions commerciales la loyauté fait défaut; c'est à qui trompera l'autre.

Tilkens.

Les relations entre tribus voisines sont constantes et les routes sont constamment parcourues par des messagers ou par des voyageurs allant visiter l'un ou l'autre parent dans les villages environnants.

Il existe aussi des relations commerciales de village à village; ainsi certaines contrées où le bananier est fort cultivé fourniront des régimes nombreux aux Ababua moins favorisés dans leurs récoltes; certains centres sont reconnus comme pouvant fournir du manioc dans de bonnes conditions. Au point de vue industriel, les relations sont également fréquentes; c'est ainsi que, tous les villages n'ayant pas de forgerons, le commerce des armes devient l'une des raisons importantes des communications entre les diverses agglomérations.

Ce commerce ne se fait pas entre Ababua; les Bakango riverains de l'Uelé et du Bomokandi, sont en rapports continuels avec les gens de l'intérieur qui leur fournissent les produits de leurs cultures en échange de provisions de poissons fumés. Il est rare qu'une femme voyage seule. Il faut se rendre compte qu'elle représente une fortune, tant par sa valeur marchande que par le travail qu'elle peut fournir.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 284.

Ababua. Congo. F, 162.

Lorsqu'on s'imagine l'ensemble de ces parentés ababua juxtaposées, vivant sensiblement dans les mêmes conditions, satisfaisant par elles-mêmes à leurs besoins, il semblerait a priori que les causes d'échange manquent.

J'ai cependant déjà indiqué qu'au Nord de la région, sur l'Uelé, se trouve une population de Bakango, qui se sont probablement différenciés peu à peu de la souche ababua et sont exclusivement pêcheurs. D'où l'obligation pour eux d'acheter les produits végétaux aux agriculteurs voisins. C'est à ce type de différenciation que A. Thonnar, dans une étude sur l'économie des primitifs, rattache l'origine de l'échange et la création du marché de la semaine. Nous retrouvons effectivement le même phénomène économique entre les Mogbuda, Mabinza de l'Itimbiri, et les Bokoï et Bokengéré, Mabinza de l'intérieur, avec une semaine de sept jours et une semaine de neuf jours.

Mais à l'étude de la vie économique de la parenté Ababua, nous constatons que ce schéma abstrait (différenciation pêcheur-agriculteur) qui ne présente, du reste, l'échange comme une nécessité absolue que pour le pêcheur, n'est qu'un cas singulier d'un fait tout à fait général.

La petite étendue du territoire où la parenté peut s'établir et la répartition géographique variable des produits naturels crée entre ces parentés des différences économiques. Certaines d'entre elles ne parviennent pas à trouver dans leurs limites territoriales des produits qui leur sont indispensables.

Par exemple, j'ai indiqué antérieurement que dans toute la région qui nous intéresse, l'oligiste était localisé en quelques endroits chez les Mobalia, Bokiba, Boganga.

Toutes les autres tribus ne pourront donc se procurer le minerai ou les lingots de fer que par l'échange. Or, en dehors de leur nécessité pour le travail ou la guerre, lances et couteaux sont indispensables, comme nous le verrons plus tard, comme payement dans toute les transactions relatives au mariage exogamique.

Il suffit, du reste, qu'une tornade détruise la bananeraie pour que la parenté ignorant les associations agricoles de travail, se voit forcée d'acheter les produits des cultures; j'ai eu l'occasion d'assister à de semblables transactions à la suite du déplacement d'un groupe de parentés à 40 kilomètres de son ancien emplacement, déplacement ordonné par l'autorité administrative.

En dehors de la région de transactions avec les riverains de l'Uelé, zone où les Ababua échangent des armes contre des poissons ou du sel, il existait antérieurement à notre occupation plusieurs grands courants commerciaux dans la région.

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

162 (*suite*).

Un Mobalia désirant se procurer du cuivre rouge s'en allait chez les Bawenza installés alors sur le Rubi. Les meilleures conditions de déplacement étaient assurées s'il pouvait se faire accompagner d'une de ses femmes d'origine Bawenza; son voyage n'était plus qu'une simple visite chez les beaux-parents.

Or, les Bawenza étaient en relations directes avec les Moganzulu dont le territoire s'étendait jusqu'aux Basali (Mabinza); ceux-ci par l'intermédiaire des Mogbuda étaient en relations commerciales avec les Budza; d'après toutes les déclarations indigènes, ces derniers extraient le cuivre rouge. Quoique forgerons, ils sont loin de produire des armes aussi soignées que l'Ababua. C'est ainsi que par toute cette série d'intermédiaires, les armes Mobalia pénétraient peu à peu jusqu'à la Tchimbi, tandis que le cuivre Budza venait servir d'ornement aux lances des Baieu.

J'ai déjà noté également que les palmeraies n'existent que sur les rives de l'Uelé; le noir a un besoin continuel d'huile pour s'en enduire la peau. Aussi, du Nord au Sud, y a-t-il un transport continuel de pots d'huile, dont les centres de production se trouvent chez les Mogingita et les Babwa; elle passe d'intermédiaire en intermédiaire, jusque chez les Mondungwale du Sud et les Bokiba. Elle est généralement payée en couteaux.

Du reste toute production matérielle un peu spéciale crée un mouvement commercial de village à village, de clan à clan, de tribu à tribu. L'abondance du *likombé* et du *likuma* permet à certains groupes de se spécialiser dans la fabrication des boucliers. A d'autres endroits se trouve l'Okapi ou le bushbuck dont la peau sert à faire des ceintures; plus loin ce sera le *ngà* dont on tire la couleur rouge, ou le palmier raphia dont les fibres servent à faire des peignes.

En l'absence de marché régulier on conçoit combien cette méthode d'échange est lente et aléatoire. L'obligation pour l'Ababua de sortir de sa tribu le mettait en danger continuel; aussi pour se protéger

a-t-il tâché de se créer des relations plus intimes avec les tribus que la nécessité l'obligeait à visiter.

Un des moyens que l'indigène désigne généralement comme destiné à faciliter les transactions commerciales, est l'échange du sang. (Voir C. 88.)

Parmi les instruments d'échange il faut signaler en toute première ligne les couteaux. (Voir F. 163.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 337-339.

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

163. *Monnaie.*

La monnaie n'existe pas, ni les mesures, ni les balances, ni les poids.

Tilkens.

Le client qui apporte le minerai de fer, paie le forgeron en vivres et en résidus de métal non utilisés. Parfois pour payer la réparation de ses armes, l'Ababua travaille aux plantations ou abattra un arbre au profit du forgeron.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 332.

Un autre instrument d'échange qui peu à peu s'est constitué est l'établissement d'une unité monétaire. Dans la série des couteaux que nous avons étudiée au chapitre du forgeron, nous trouvons deux couteaux de travail, à lame simple, l'un noir *libandu*, l'autre poli dit *bissingani*. L'un et l'autre ont la poignée grande, en bois non orné, la lame solide; l'outil est généralement bien en main. Dans le vieux *bakwè* la lame s'est développée, commence à être creusée au burin; dans le *poromi,* si la lame est restée forte, ornée, la poignée est si réduite que le couteau pourrait être difficilement employé aux usages agricoles. Il en est de même de tous les autres couteaux à poignées garnies de métal, à la lame très travaillée, mais sans plus aucune robustesse; nous voyons les *likwalé* s'effiler au point qu'ils sont parfois nommés *silike n'bongo*, queue d'éléphant. Ce sont tous couteaux dits de *lipombo*, vocable dont nous connaissons déjà la signification : parure, recherche de la femme; ce sont des couteaux battus exclusivement pour payer la composition matrimoniale, et qui dans les échanges sont devenus une véritable monnaie.

Je note ci-dessous quelques équivalences dans des payements que j'ai vu effectuer :

Unité monétaire = 1 couteau *libandu* de bonne dimension,
1 *libandu* moyen ou 1 *bissingani* = 1/2 couteau,

1 *poromi,* 1 *likwale*	= 1 couteau,
1 lance *makéro, kangati* ou *nziè*	= 3 couteaux,
1 lance *épili*	= 4 couteaux ou 2 lances,
1 sabre *énono*	= 3 couteaux,
1 sabre *assumbi*	= 4 couteaux,
1 hache	= 2 couteaux,
1 bouclier *likombé*	= 2 couteaux,
1 „ *mondoï*	= 2 très bons couteaux ou 1 *énono,*
1 grand pot à bière	= 1 lance de chasse,
1 chien femelle	= 1 *énono,*
1 chien mâle	= 1 lance,
1 barette de cuivre rouge de 2 cent. de diam. sur 20 cent. de longueur	= 1 petite lance,
1 pot de 5 litres d'huile de palme	= 2 couteaux,
Fabrication d'un gong.	= 2 ou 3 lances.

On conçoit que le couteau ayant des dimensions quelque peu variables et pouvant porter des traces d'usure, sa valeur propre n'est pas fixe et que le tableau ci-dessus représente plutôt des valeurs moyennes. Nous n'en trouvons pas moins une tendance intéressante vers l'établissement d'un étalon d'échange.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 339-340.

F. — Vie sociale.

b) Régime économique.

164. *Voies de communication.*

Il n'y a pas de routes tracées, mais de mauvais sentiers ne permettant que le passage à une seule personne de front. A tout moment ces chemins sont barrés par des arbres renversés ou par de hautes herbes envahissantes et de plantes épineuses ou les branches d'un arbre renversé. Les indigènes n'entretiennent pas les chemins et préfèrent contourner les obstacles ou passer par-dessus. Si on leur demande le motif de cette façon d'agir, ils répondent que s'ils tenaient les chemins en bon état, autant vaudrait appeler le voisin pour leur faire la guerre et les piller. Les sentiers ne sont donc pas entretenus par stratégie. Il faut ajouter encore que la marche sous bois est difficile parce qu'il faut se courber continuellement, faire attention aux racines et aux souches, se faufiler entre les lianes. Pour les passages des rivières, il n'y a pas de ponts; aux hautes eaux, les indigènes se servent d'une liane tendue d'un arbre à un autre par-dessus la rivière.

Tilkens.

En général aucun sentier battu ne conduit des terres cultivées au village. Entre les diverses tribus, d'assez vastes espaces restent déserts.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 202.

L'indigène emploie souvent le lit de ruisseau à sec comme sentier.

Périn.

Les relations entre tribus voisines sont constantes et les routes sont constamment parcourues par des messagers ou par des voyageurs allant visiter l'un ou l'autre parent dans les villages environnants.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 199.

Les sentiers battus qui relient les petites agglomérations, l'établissement de ponts primitifs, en troncs d'arbre abattus sur les ruisseaux qui les séparent, indiquent les incessantes communications qui se produisent entre ces hameaux.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 316.

F. — Vie sociale.

b) Régime économique.

165. *Industrie. — Division du travail.*

Les hommes libres fabriquent de petits bibelots, des boites, des masques, mais sans ardeur. Le travail des champs s'exécute en particulier.

Tilkens.

La parenté parmi laquelle se trouve une bonne potière loue le travail de celle-ci aux voisins; une bonne partie du payement reviendra au mari de la potière, l'autre partie reste aux mains de celle-ci. Je n'ai noté cette location de travail que deux fois et je craindrais d'affirmer que cette coutume est tout-à-fait généralisée. (Voir B. 55.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 330.

Dans les régions métallifères, le forgeron cherche son minerai lui-même; ailleurs, c'est le client qui apporte la matière première et le forgeron réalise la forme de travail dite " à domicile ". (Voir B. 56.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 332.

Il existe des associations temporaires pour la chasse (voir B. 49), pour la pêche (voir B. 50) et pour l'agriculture (voir B. 51), dans ce dernier cas cependant avec une réserve.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 334-337.

Le travail agricole de la femme est toujours individuel.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 321.

La taille du gong est monopolisée par quelques spécialistes qui, lorsqu'ils sont appelés en dehors de leur parenté, touchent un paiement pouvant atteindre trois lances.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 366.

A la saison sèche, toute la parenté s'active en un travail fébrile pour établir les cultures. Aussitôt les semailles faites, les bananiers en terre, les premières pluies (mars-avril) arrivées, la subsistance est assurée pour l'année courante.

Cette impression de sécurité domine, la vie reprend son aspect normal.

C'est évidemment par antiphrase que nous disons " travailler comme un nègre; „ il n'en est pas moins profondément inexact de déclarer comme nos coloniaux, que le noir ne fait rien. Il a simplement sur nous cet avantage que chez lui une occupation ne dégénère jamais en travail. Mais occupé, il l'est toujours.

L'impression d'oisiveté provient peut-être de son allure nonchalante que le docteur Védy se plaisait à dénommer " le pas colonial „. Peut-être aussi de ce que des observations rapides et superficielles ne montrent que des petits travaux fragmentaires et sans importance.

Mais à la réflexion, et quand on considère dans son ensemble l'outillage complexe que ces quelques hommes vont se créer, on reste étonné de l'ingéniosité, de l'habileté que chacun d'eux devra déployer : tour à tour architecte, maçon, bûcheron, chasseur ou pêcheur, tisserand, sculpteur, vannier, ils devront avoir recours continuellement à l'immense expérience empirique que leur ont léguée les générations passées.

Chez l'Ababua, en effet, il n'existe en réalité qu'un seul métier, strictement spécialisé, celui de forgeron. Cependant, comme nous l'avons déjà vu dans les occupations agricoles, une très nette division du travail existe entre les sexes. Cette séparation est si accentuée que pour se renseigner sur la terminologie technique de chacun des petits métiers de la parenté, on est généralement obligé de s'adresser exclusivement au sexe qui en a la spécialité; le plus souvent la femme Ababua ignorera les noms des couteaux autres que ceux qu'elle emploie dans son travail, tandis que son mari sera incapable de désigner par son nom spécifique tel objet de cuisine ou tel type de parure féminine.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 325-326.

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

166. *Droit civil.*

Un homme sans descendance peut adopter un garçon même du vivant des parents. Aucune indemnité quelconque n'est due de ce chef aux parents, le contraire serait considéré comme une vente, qui enlèverait aux parents toute considération. Le jeune homme habite chez l'adoptant et le seconde dans tous les travaux. Même il remplit auprès des femmes de son père adoptif le rôle d'époux.

Hutereau, de Hauleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 95.

Les autres coutumes et lois relatives à la famille, au mariage, à la filiation, à l'émancipation et à l'interdiction sont rangés sous la rubrique " C. — Vie familiale „. Celles relatives aux successions sous F *a* 161 et C *e* 100.

Si un parent, un ami, un voisin emprunte un objet quelconque, arme, filet, etc., il en est responsable et en cas de vol du dit objet, le propriétaire n'a de recours qu'à l'égard de l'emprunteur.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 99.

Voir aussi F *b* 162.



F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

168. *Droit pénal.*

La justice est rendue par le chef accompagné de tous les gens d'âge du village. Ce conseil se réunit sous une espèce de hangar commun de forme oblique; les parties exposent leur cas et le conseil donne tort ou raison. Les actes réputés criminels sont le meurtre sans motif, les relations sexuelles avec une femme mariée, le vol, crimes qui sont punis de mort. Dans le cas de meurtre, si les preuves ne sont pas convaincantes, l'accusé peut racheter son crime en livrant aux parents de la victime un esclave. Dans le cas d'adultère, l'amant est tué par le mari sans autre forme de procès, à moins que le coupable ne prenne la fuite : dans ce cas ses parents rachètent son crime. Parfois les affaires ne se terminent pas ainsi et le coupable est néanmoins tué. Le vol est puni de mort en cas de flagrant délit. Il n'existe pas de code de lois; s'il y a des coutumes juridiques, elles sont les mêmes pour toutes les classes de la société.

Tilkens.

Le chef n'a pas le droit d'infliger des peines corporelles à ses gens, mais, par contre, tout manque d'égards envers lui, vaut souvent au coupable, une correction infligée par son chef de famille.

Le vol peut se racheter en payant une indemnité au volé. Si le volé n'a pas porté plainte, personne n'a le droit de faire un reproche au voleur.

Tout indigène qui parvient à appréhender celui qui a commis un vol à son détriment, a le droit de mettre le coupable au *baso* jusqu'à paiement par la famille, de l'indemnité convenue.

Ababua, Congo. D, 168.

Le *baso* est identique au *golo* (1) des Asande. Ces prisonniers sont surveillés, n'ont à leur portée ni outils ni couteaux et il leur est à peu près impossible de s'échapper.

On se sert encore d'une autre entrave appelée *seregbuet;* c'est une double menotte, formée d'une barre de fer de 25 à 50 centimètres de longueur, terminée par deux anneaux dans chacun desquels passe un bracelet en fer glissé, l'un au poignet du prisonnier et l'autre au poignet de l'esclave qu'on lui donne pour compagnon. L'esclave doit prévenir et empêcher les tentatives de fuite. Cette entrave est peu employée pour les hommes, si ce n'est pour éviter la fuite d'un esclave nouvellement acheté.

Le voleur pris qui n'est pas racheté par sa famille après un certain temps est vendu par le volé comme esclave soit au chef de village soit à un indigène d'un village éloigné.

Si le voleur arrêté est étranger au village où il a commis le délit, il peut être exécuté par ordre du chef. Généralement on n'inflige cette peine qu'à titre de représailles, parce que cette mesure entraîne, si elle est prononcée après un délai insuffisant, la guerre avec le village du voleur.

L'esclave voleur perd les oreilles et souvent le maître, par raffinement de cruauté, l'oblige à les cuire et à les manger. Il arrive aussi que l'esclave ayant commis un vol est revendu.

L'indigène volant ou enlevant l'esclave d'autrui doit simplement le restituer.

Le vol est considéré comme un délit très grave et le devoir de tout Ababua est, sinon d'arrêter un voleur pris en flagrant délit et de le remettre au volé ou au chef du village, tout au moins de le dénoncer. S'il n'agit pas ainsi, il encourt de vifs reproches du volé, de son chef de famille et de son chef de village, mais il n'est pas autrement inquiété.

Le recel n'est pas un délit; on peut parfaitement acheter une chose volée. Le volé ne peut en exiger la restitution, mais il a recours contre le voleur.

(1) Le *Golo*, tronc d'arbre, d'un bois facile à travailler, dans lequel on a fait une ou deux ouvertures pour y passer l'un des pieds du prisonnier ou tous les deux. Au moyen de chevilles, soit de fer soit de bois, on resserre l'ouverture de manière que la jambe ne puisse être dégagée de son entrave sans qu'on doive briser le bloc de bois. En plus, une des mains ou toutes les deux sont attachées à la ceinture.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 31.

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

168 (*suite*).

Si un parent, un ami, un voisin emprunte un objet quelconque, arme, filet, etc., il en est responsable et, en cas de vol dudit objet, le propriétaire n'a de recours qu'à l'égard de l'emprunteur.

L'indigène acceptant en dépôt, même en connaissance de cause, un objet volé, ne peut être poursuivi à condition toutefois de dénoncer le nom du déposant.

Un indigène volé par un étranger, porte plainte au chef du voleur, et s'il n'obtient pas satisfaction, cherche à s'emparer de l'auteur du délit. A son défaut, il arrête à la première occasion une personne quelconque du village de celui-ci, de préférence une femme, qu'il conservera en otage jusqu'après paiement de l'indemnité voulue.

L'indemnité payée, l'otage doit être mis en liberté. Mais si l'on tarde trop à régler la question, le volé traite l'otage comme il le ferait du véritable voleur.

Dans le cas où l'otage meurt pendant sa détention, celui qui l'a pris perd sa cause; mais il conserve tous ses droits, en cas d'attaque du village par les parents de l'otage décédé.

Ces derniers peuvent se faire payer une indemnité équivalente à une dot par celui qui a causé l'arrestation de l'otage en ne liquidant pas ses dettes. S'il est insolvable, les parents les plus proches sont solidairement responsables et doivent payer.

L'indigène qui retient une femme en otage n'est pas responsable de sa conduite et, dans le cas où elle se laisserait séduire, son mari n'a recours contre le séducteur qu'après solution de l'affaire ayant motivé l'arrestation.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 99-100.

Le meurtrier n'est pas inquiété si personne ne réclame son châtiment. En général ils se vengent eux-mêmes des

insultes et en cas de crime, ils poursuivent eux-mêmes le coupable, ce qui donne lieu à des disputes et des querelles. Ils se font justice eux-mêmes.

TISAMBI.

Les Ababua définissent l'assassinat de la même manière que les Asandé [1]. Les parents de la victime d'un assassinat se font justice eux-mêmes en tuant le coupable.

Il en résulte toujours des hostilités violentes entre les deux parties en cause.

Un voleur surpris en flagrant délit peut être tué sans crainte de poursuites contre le meurtrier. De même le *Molimba* exécuté ne peut être vengé.

Tout meurtrier peut racheter son crime par un paiement varié comprenant au moins un esclave si les parents de la victime l'admettent.

Chez les Bokiba, un meurtre entraîne une déclaration de guerre, si le coupable est étranger au village de la victime.

Le fratricide, le parricide ne sont pas punis, ils sont toujours considérés comme des accidents et le meurtrier, s'il est héritier, a autant de droits que tout autre à l'héritage de sa victime. Souvent même les veuves le choisiront comme mari.

Un esclave assassin de son maître est exécuté.

Le maître est responsable des crimes commis par son esclave. Tous les deux sont exécutés dans le cas où l'esclave tue une personne libre du village : le maître pour avoir ordonné le crime, l'esclave pour l'avoir commis. Cette exécution a lieu sans autre forme de procès, sans qu'on ait même à rechercher si le maître a réellement ordonné le meurtre.

Aux coups la victime répond par des coups, et le chef de village ne condamnera pas à une amende un indigène ayant battu un autre.

Pour ce qui concerne les blessures, les Ababua ne font aucune distinction entre le fait qu'elles aient été volontairement données ou causées accidentellement. Les parties en cause s'étendent sans l'intervention du chef; c'est au coupable ou au responsable à proposer

[1] Les Asande ne font aucune distinction entre le meurtre, l'assassinat et les blessures ayant entraîné la mort ; pour eux, du moment que la victime meurt, il y a assassinat.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 32.

F. — **Vie sociale.**

c) Coutumes juridiques.

168 (*suite*).

de suite un arrangement à l'amiable, s'il ne veut être victime en peu de temps d'un accident similaire. (Pour les accidents de chasse, voir Fa 159.)

Les insultes ne donnent pas naissance à une action en indemnité, on y répond par d'autres et si cela ne suffit pas, on se bat au couteau ou à la lance.

Toutefois une insulte lancée par un indigène au *Kumu* ou à un estropié au sujet de son infirmité se paie par un esclave.

Quiconque cause la perte d'un œil, de l'usage d'un membre, se rachète par vingt lances et un esclave. La plus grande partie de ce paiement est remise aux frères de la mère de l'estropié.

L'enlèvement sans motif légal d'un enfant et sa vente comme esclave est une insulte grave faite au village; elle amène des représailles et des hostilités.

La plupart des cas d'enlèvement et de vente subséquente ont pour cause un différend litigieux. Dès qu'un différend est réglé on est tenu de remettre en liberté la personne prise en otage ou de la racheter si elle a été vendue.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 100-101.

Dans le cas d'adultère, les parents de l'amant rachètent toujours son crime; les autres actes criminels ne sont jamais punis que d'une amende lorsqu'ils sont jugés par le chef; aussi l'indigène préfère-t-il se rendre justice lui-même en tuant son ennemi s'il en a l'occasion. L'adultère est souvent pardonné à la femme et le complice en est souvent quitte en payant une amende.

Périn.

L'adultère est puni de la même manière, qu'il s'agisse de la femme d'un simple indigène ou de celle du *Kumu*. Le mari insulté admet

une indemnité ou tue l'amant de sa femme à un moment propice et présentant pour lui-même un minimum de risque.

Il faut que le mari soit bien persuadé que sa femme enceinte porte le fruit de ses propres œuvres pour se dispenser de consulter l'oracle (*benget* aux poules). Dans le cas où l'oracle est interrogé et donne une réponse défavorable à la femme, celle-ci, accusée d'infidélité, est répudiée par le mari. Le séducteur, s'il est arrêté, est souvent vendu comme esclave, mais il peut aussi être exécuté et alors ses parties sexuelles sont attachées à une liane traversant le sentier conduisant à son village.

Mais cette exécution peut amener une attaque de la part des parents et des partisans de l'amant contre la famille du mari trop pointilleux. Ces maris reçoivent le surnom de *Tatati* (caractère mauvais, dur, méchant); mais ce vocable n'est pas considéré comme une insulte.

Le chef du village n'intervient dans les questions d'adultère que pour concilier les parties. Si l'amant est d'un autre village, c'est au mari insulté à se venger ou à pardonner.

Suivant le degré de colère du mari, la femme coupable d'adultère subit des traitements différents, elle peut être battue, avoir une ou les deux oreilles coupées, un ou plusieurs doigts enlevés, recevoir des coupures sur le corps, du piment en poudre dans les yeux, dans la matrice, ou se voir enlever les lèvres des parties sexuelles. (Voir aussi C. c. 83 et 84.)

Le jeune homme qui a des relations intimes avec une des femmes de son père est chassé; il doit pour rentrer en grâce et pouvoir épouser sa complice, obtenir des parents de sa mère une femme qu'il remet à son père. Le père paie la dot voulue pour cette femme et tout est oublié.

Les plantes avortives sont connues et employées par les femmes mais si le mari apprend que son épouse en a fait usage, il considère cette manœuvre comme une marque de mépris pour sa personne renvoie la femme à ses parents en exigeant une autre fille comme femme ou la restitution intégrale de la dot.

Séduire une jeune fille libre de toute union n'est par un délit, mais si elle devient mère, son amant doit l'épouser, sinon l'enfant sera adopté par son grand père maternel et le jeune homme perdra tous ses droits de père.

Un jeune homme peut être fiancé à un enfant au sein qui deviendra sa femme lorsqu'elle sera nubile, mais il ne peut élever aucune réclamation du chef de sa conduite avant sa première entrée dans le lit nuptial.

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

168 (*suite*).

Si la jeune fille, devenue grande et fiancée dans ces conditions, refuse le mari que ses parents ont cru devoir lui destiner, le mariage ne se fait pas et la fiancée reçoit en retour les paiements déjà donnés.

Si le coupable d'un délit quelconque est d'un village autre que le plaignant, ce dernier trouvera bien rarement aide et assistance auprès de son chef, qui lui conseillera de s'emparer d'un otage quelconque.

Les condamnés à mort sont exécutés par un coup de lance ou de couteau dans la poitrine.

L'homme libre du village, exécuté pour crime, est enterré tandis que celui d'un village étranger est mangé.

Les esclaves exécutés sont mangés.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 100-102.



F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

169. *Recherche des déliquants et des preuves du délit.*

Pour un crime commis à l'intérieur de la parenté, c'est le chef de celui-ci qui décide de la peine. D'une façon générale, les chefs des différents groupements sociaux conseillés par l'assemblée des chefs de parentés, rendent la justice contre les hommes appartenant à ces groupements.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 362.

Le chef rend la justice, aidé de son conseil formé par les anciens du village, qui, réunis à toute occasion, constituent en quelque sorte un pouvoir, donnant par son approbation force de lois aux décisions du *Kumu*. (Voir F*e* 178.)

Quand un indigène se croit lésé, il porte plainte auprès du chef de famille qui examine et pèse les droits de chacun, puis conduit le plaignant chez le chef de village, lequel donne rendez-vous aux plaignants, aux témoins, aux prévenus et à quelques *bambo* (vieillards) dont il compte demander éventuellement les conseils.

Les Bokiba soumettent rarement un différend au *Kumu*, ils préfèrent s'adresser au *Mobenge mbwanga* (maître des différends) chargé de résoudre tous les désaccords causés par les questions d'héritages, les mariages, les divorces. Sa décision a force de loi et quiconque ne l'observe pas se rend responsable de toutes les conséquences de sa mauvaise volonté.

Ce *Mobenge mbwanga* est reconnu par tous comme le plus sage et le plus instruit dans les us et coutumes de la tribu; le *Kumu* même le respecte et admet comme conformes à la loi les décisions qu'il prend dans les matières de sa juridiction.

L'accusé peut toujours prouver son innocence en se soumettant à une des épreuves du poison ou de l'eau bouillante. Les épreuves en usage sont : le *Libalet-Zonga*, le *Likungu* et le *Benget*.

Le *Libalet-Zonga* est l'épreuve de l'eau bouillante employée surtout pour prouver la fausseté des accusations de vol. Celui qui

doit subir l'épreuve fournit le récipient, l'eau, le bois à brûler, le tout en présence de témoins. Il s'agit alors de plonger la main dans l'eau bouillante, et s'il ne se produit aucune trace de brûlures, l'accusé est innocent. Cette épreuve, comme toutes les autres, est subie de grand matin.

Le *Likungu* est la sève d'un arbre dont on recueille une goutte que l'on met dans l'œil de l'accusé. Le coupable perd l'œil; mais le *Likungu* n'a aucun effet sur l'œil d'un innocent. Cette épreuve est souvent employée pour se défendre des accusations de vol et d'adultère. Pour récolter, recevoir, donner le *Likungu*, il faut être vierge de toute relation sexuelle depuis au moins vingt-quatre heures. Aussi se sert-on fréquemment d'enfants pour récolter et pour préparer la sève, c'est-à-dire pour presser l'écorce en vue d'obtenir les deux ou trois gouttes nécessaires.

Pour le *Benget*, on emploie trois poulets : le premier pour essayer l'efficacité de la préparation; ce poulet doit mourir peu de temps après l'absorption du poison.

Les deux autres représentent l'accusé et l'accusateur; si le poulet de l'accusé meurt, c'est un signe que celui-ci est coupable du fait qui lui est reproché; si au contraire, c'est le poulet de l'accusateur qui meurt, c'est la preuve que ce dernier est un calomniateur.

Si l'expérience n'est pas concluante, on agit comme le font en cette occurance les Asandé.

Le *Benget* est le seul poison que l'on peut employer pour prouver son innocence dans les accusations d'*Elimba*.

Les personnes accusées d'*Elimba* subissent l'épreuve du *benget* comme suit : On essaie d'abord l'efficacité du poison sur une poule ou sur un chien; l'animal doit succomber. Ensuite l'accusé boit la dose voulue et souvent l'accusateur, pour prouver son absolue certitude dans ses dires, fait de même. Celui des deux qui meurt est coupable. Mais il ne suffit pas que l'accusé meurt après avoir pris le poison pour être réputé coupable; il faut encore que l'autopsie révèle la présence de l'*Elimba*.

Les Ababua désignent sous le nom d'*Elimba* la déformation que les Asandé nomment *Mango*.

Les gens ayant l'*Elimba* sont appelés *Molimba*; ils jouissent d'après les croyances des Ababua du même pouvoir surnaturel que les *Elamango* des Asandé [1].

[1] L'*Elamango* est considéré comme un être malfaisant. Il jouit d'après les Asande d'un pouvoir surnaturel; il a le pouvoir de jeter des sorts, de faire mourir de maladie, de susciter des accidents. Au moyen d'une partie infime de l'individu

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

169 (*suite*).

Si l'autopsie ne révèle pas la présence de l'*Elimba* dans le corps d'un accusé mort à la suite de l'ordalie, les amis de ce dernier prennent les armes et l'accusateur est tué par les parents de la victime. Mais parfois l'accusateur sauve sa vie en payant l'indemnité exigée pour un meurtre, plus une autre pour la fausse accusation d'*Elimba*. (Voir aussi Ce 96.)

L'accusation d'*Elimba* est toujours considérée comme très grave, et si l'accusé en démontre la fausseté, en sortant indemne d'une des épreuves du *Benget,* il a droit à une indemnité d'une valeur de dix lances ou d'un esclave.

L'accusé qui subit avec succès l'épreuve du *Libalet-Zonga,* du *Likungu* ou celle du *Benget* aux poules, peut réclamer à son accusateur dix lances comme indemnité.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 96-99.

Le *mbébé* ou médecin-magicien emploie divers moyens pour rechercher les hommes de mauvais sort ou le coupable.

Il fait ranger tous ceux sur qui planent des soupçons, danse le

qu'il veut envoûter, un morceau d'ongle, quelques cheveux, voire même des excréments, auxquels il mélange certaines plantes, il peut attirer sur sa victime les plus grands malheurs. Les possesseurs de *Mango* voient clair par les nuits les plus obscures ; ils ont le pouvoir d'entrer sans bruit dans les cases pour plonger les occupants dans le plus profond sommeil ; il leur suffit alors de porter la main sur une partie du corps de leur victime en désignant un organe quelconque, pour qu'elle soit atteinte le lendemain d'une maladie mortelle ou qu'elle meurt accidentellement peu de temps après. Ils ont également le pouvoir d'enlever leurs maléfices et de guérir ainsi les gens qu'ils désiraient voir mourir. Pour les obliger à user de ce pouvoir, on menace les *Elamango* de les exécuter dès que leur victime malade, mourra.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 28.

liando, monte et descend devant les hommes rangés, accélérant son allure à mesure que le gong s'énerve, puis reste sur place devant le coupable.

Quelquefois il instille dans l'œil gauche des assistants une décoction de l'écorce “ *likungu* „; une irritation qui se déclare à la suite de cette opération, décèle l'homme de mauvais sort.

Si un homme accuse son frère d'un crime quelconque, l'accusé aura à prendre le *bondi* ou poison d'épreuve obtenue par la macération d'une racine rouge, *bengé.*

Une dernière méthode de recherche consiste à circuler le soir devant les cases du village endormi, porteur d'une baguette placée dans un pot rempli de farine de manioc. Les mouvements de la baguette indiquera la demeure du coupable.

La sanction de ces oracles est toujours la mise à mort. (Voir D. 122.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.,* X (1909), 392-393.

Avant tout, les Ababua admettent le fait accompli. Lorsqu'ils rendent la justice, par exemple, le meurtre reste impuni si personne ne réclame le châtiment du coupable. On ne punit pas un malfaiteur pour éviter des méfaits futurs, ni par principe, mais pour satisfaire le plaignant, si toutefois ce dernier est au moins de puissance égale à celle du coupable.

L'homicide dans ces conditions est naturellement très fréquent. En dehors de l'amende, il n'existe aucune peine que les Ababua puissent infliger à ceux qui les offensent, aussi préfèrent-ils obéir à leur ressentiment en tuant leur ennemi s'ils en ont l'occasion.

L'honneur, pour eux, consiste à vaincre. Un homme capable de tous les méfaits sera respecté s'il est craint, un individu rusé sera haï par ses victimes, mais admiré par les autres, si sa ruse réussit. C'est, en somme, le caractère de l'enfant, fait d'inconscience et d'impulsions.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.,* XXVIII (1904), 282.

Les crimes les plus fréquents sont les attentats contre la propriété (vol, incendie), le meurtre et l'adultère.

En principe ils sont punis de mort, évidemment s'ils ont été commis contre un membre de l'*étina,* de la tribu ou même parfois du groupe ethnique. Le meurtre d'un étranger n'est d'aucune importance et ne pourra entrainer une sanction que si les frères de la victime sont suffisamment puissants pour que la tribu du coupable craigne leur

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

169 (*suite*).

ressentiment. Pour un crime commis à l'intérieur de la parenté, c'est le chef de celle-ci qui décide de la peine.

D'une façon générale, les chefs des différents groupements sociaux, conseillés par l'assemblée des chefs de parentés, rendent la justice contre les hommes appartenant à ces groupements.

Chaque parenté est du reste collectivement responsable des agissements d'un de ses membres vis-à-vis des parentés voisines, de même chaque clan exogamique et chaque *étina* vis-à-vis des clans exogamiques ou des *étina* qui les environnent.

Il faut ici encore une fois distinguer entre le fait psychologique et la coutume. Si un homme a eu un de ses frères assassiné, il aura à cœur de tuer un des frères de l'assassin, à moins que celui-ci n'ait été condamné à mort par la juridiction compétente.

C'est ainsi qu'un des Ababua de mon personnel me disait un jour: « Les Asandé ont mangé mon père, je mangerai de l'Asandé avant de mourir ».

Je tachai de le convaincre par une dialectique insinuante, j'usai de la plus subtile des maïeutiques indigènes pour lui faire avouer l'inutilité pratique d'une telle vengeance : « Oui, dit-il, tu ne mens pas, mais je mangerai de l'Asandé. »

Et comme je le connais buté, tel l'historique fakir du général Kléber, je suis persuadé que quand il en aura l'occasion il exécutera sa promesse.

A côté de ce point de vue sentimental, la portée de ces délits est surtout considérée dans ses conséquences économiques. Un chef dont un esclave avait été tué me disait un jour : « Avec qui pourrai-je encore préparer mes cultures ? »

Aussi le plus souvent une composition est-elle admise. Pour compenser le meurtre d'un homme la parenté responsable donnera un esclave. En cas de vol, elle remboursera la valeur des objets volés.

En cas d'adultère, l'époux trompé est autorisé à tuer immédiatement la coupable et l'amant. Si celui-ci s'échappe, sa famille paiera pour racheter la faute. Dans ce cas le mari peut exiger qu'on lui rembourse intégralement les dépenses faites jusqu'à ce jour pour la femme, qui devient alors la propriété de l'amant.

Le mari peut également renvoyer la femme chez ses frères; ceux-ci devront rendre les couteaux. Il semblerait que l'homme libre qui se rend coupable d'adultère à l'intérieur de sa parenté, s'il n'est pas mis à mort immédiatement, peut perdre sa liberté et être échangé comme esclave.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 362-363.

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

170. *Droit d'asile.*

Le droit d'asile existe pour les proches parents qui viendraient demander aide et protection.

Tisambi.

L'indigène qui donne l'hospitalité à un autre encourt les mêmes responsabilités pour son hôte que chez les Asandé.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 102.

Chez les Asandé, l'indigène qui donne l'hospitalité à un autre est responsable des méfaits commis par son hôte dans le village. Il doit payer les indemnités réclamées en compensation des préjudices causés, quitte à se faire rembourser par celui qu'il a hébergé.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 35.



F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

171. *Vie nomade.*

A certaines époques s'organisent de grandes expéditions de chasse et de pêche. L'indigène quitte alors le village avec toute sa famille et s'installe en des campements provisoires, pendant dix ou quinze jours, sur le champ de ses nouvelles occupations. (Voir Be 49 et 50.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 197.

L'agriculteur ababua est appelé à de fréquents exodes.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 317-381, 344.

Changement de l'emplacement des villages, voir B 51, dû à la nécessité de cultiver des terres nouvelles après l'épuisement de celles cultivées jusqu'alors.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 317-318-344.

172. *Vie pastorale.*

173. *Vie sédentaire.*

La vie des Ababua est sédentaire, mais les villages se déplacent lorsque le sol ne produit plus suffisamment. (Voir B. 51 et A. 4.)



F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

174. *Classes et castes.*

Il n'y a pas d'autocratie, ni de castes plus ou moins formées, ni de hiérarchie sociale, mais seulement des hommes libres et des esclaves.

Tilkens

Outre les chefs de tribu et de village, il existe des chefs de famille dont les enfants sont des hommes libres. Toutes les femmes et les enfants féminins sont des esclaves des chefs.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 205.

Le chef porte le nom de *kumu*.

Les chefs vassaux doivent obéissance au grand chef.

Le chef rend la justice, aidé de son conseil formé par les anciens du village qui constituent en quelque sorte un pouvoir, donnant par son application force de lois aux décisions du *kumu*.

Tous les chefs de famille ont le droit de siéger au conseil et de donner leur avis. Par chefs de famille il faut entendre les hommes riches, importants, auxquels obéissent au moins trois générations " d'hommes forts „, les frères puinés, les fils, les petits-fils, les neveux et petits-neveux. La famille ainsi constituée sera une et indivisible jusqu'à la mort du dernier frère du chef de famille. Après cela, elle se scindra en familles nouvelles ou continuera à subsister sous la direction du cousin le plus âgé.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 96-97.

La parenté est placée sous la direction d'un *Kumu;* on l'appelle souvent le père et en fait il jouit de la " patria potestas „ complète. C'est lui qui prendra toutes décisions relatives à la vie économique, répartissant les terres à cultiver entre les femmes des divers

ménages qui peuvent exister dans la parenté. Il ordonnera les ordalies, si quelque membre du groupe est soupçonné d'un crime, et éventuellement prendra les sanctions nécessaires. C'est lui qui représentera la parenté si quelque différend avec des voisins doit être soumis au chef de clan, ou dans les réunions qui ont à discuter la politique générale à la tribu. C'est égalcment à lui qu'incombent les transactions relatives à la vente des femmes de la parenté, et à la recherche des membres de celle-ci qui auraient pris la fuite.

Les *tâti* sont généralement les frères cadets du chef de parenté, parfois aussi ses cousins. (Notons que j'emploierai le mot cadet ou aîné pour indiquer l'ordre d'importance hiérarchique, et sans vouloir désigner l'ordre de primogéniture, lequel ainsi que nous le verrons pour l'héritage du commandement, n'a qu'une importance secondaire.) Ce sont des hommes libres, qui comme tels pourront user de la terre, créer des parentés autonomes, le jour où le nombre de leurs femmes et leur richesse en couteaux leur permettra de se séparer de leurs frères.

Les *énoko* sont des fils de père étranger mais dont la mère issue de la parenté est revenue au village natal. On accorde généralement à *l'énoko* les mêmes droits qu'au *tâti,* quoique je leur ai parfois entendu reprocher assez durement leur origine.

Viennent ensuite les *dinda* ou fils d'esclave et les *mangè* ou esclaves domestiques proprement dits. (Pour ces *dinda* et ces *mangè,* voir F. 175.)

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, I (1909), 341-342.

Il existe également une hiérarchie parmi les femmes, hiérarchie d'autant plus importante que c'est le rang de préséance de leur mère respective qui déterminera le classement des fils de chef pour l'héritage du commandement.

La femme que le *Kumu* préfère, qui se distingue par son habileté aux travaux des champs et de la cuisine, par sa gentillesse et la façon dont elle choie son mari, peut être dispensée par lui de tout travail. Elle devient la favorite, la *molangengéné.* On affectera à son service les jeunes filles esclaves qui lui prépareront sa nourriture et coucheront dans sa hutte. Elle se contentera de répartir le travail entre les autres femmes de la parenté, devenant une sorte de cheffesse. A la mort du *Kumu* elle pourra le plus souvent rentrer dans son village : bref c'est presque une femme libre.

Immédiatement après elle, viennent les femmes dites " de couteaux ", achetées par toute la parenté pour un de ses membres, quel que soit son rang social.

F. — **Vie sociale.**

d) Organisation sociale.

174 (*suite*).

Enfin, les femmes " du bouclier " prises de force à la guerre.

La parenté comprend encore les filles de ces femmes et les filles d'esclaves ou *dinda*; toutes seront vendues par leur père à des maris appartenant à un groupe exogamique voisin.

Les recherches démographiques, notamment celles relatives à la proportion des hommes libres, des *dinda* et des esclaves, sont des plus difficiles, l'Ababua sachant que l'Européen remet ces derniers en liberté, sans songer que s'ils ne sont pas assez riches pour se créer un village dans les environs d'un poste, ils retomberont fatalement dans le servage.

Dans une parenté moganzulu, j'ai compté 25 hommes, 30 femmes et 28 enfants des deux sexes.

Parmi eux se trouvait le chef, (8 femmes, 1 enfant), un frère du chef (2 femmes, 2 enfants), un second frère du chef (2 femmes, 1 enfant), un troisième frère célibataire, un cousin issu de germain (1 femme). En décomptant un *dinda* ayant 2 femmes, autorisé à s'établir à proximité du village, et 4 esclaves mâles employés dans la suite du chef, il nous reste 15 hommes *dinda* et esclaves.

Le restant du groupe exogamique duquel relevait cette parenté, comprenait 4 parentés, comportant 45 hommes et 74 femmes soit, 13 hommes et 19 femmes par parenté. Dans une parenté bagbé, j'ai compté 9 hommes dont 3 hommes libres, 20 femmes dont 14 épouses et 6 jeunes filles, 8 enfants. Sans pouvoir donner une moyenne même très approximative, on peut noter cependant que le nombre des hommes libres est toujours sensiblement inférieur à celui des asservis. Enfin, il ressort des recherches faites dans le secteur de Zobia par M. le lieutenant De Cort, que pour un homme adulte on compte 1 4/5 femme et 1 2/5 enfant.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 343-344.



F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

175. *Esclavage.*

L'esclavage existe. Des esclaves le sont par naissance, d'autres le deviennent étant pris à la guerre. L'esclave est la monnaie la plus en cours. Il y a aussi des esclaves pour dettes, c'est une monnaie courante. Les parents ne vendent pas leurs enfants. Les esclaves sont mal traités, disent les une, bien traités disent les autres. Je demande à plusieurs chefs si les esclaves sont admis à la danse du village et comme ils me répondent oui, j'en conclus qu'ils ne sont pas des plus malheureux, surtout qu'ils mangent en commun avec les gens libres. Les esclaves sont des Ababua, mais de différents villages. Les esclaves doivent s'asseoir pour parler au chef. Lorsqu'un chef vient à mourir ses esclaves sont mangés et tués.

Tilkens.

Toutes les femmes et les enfants féminins sont des esclaves des chefs qui peuvent en disposer suivant leur bon plaisir et même les tuer. Il existe en outre, un certain nombre d'esclaves : orphelins, prisonniers de guerre ou hommes ayant perdu leur liberté pour des raisons que nous ne connaissons pas exactement.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904). 205.

Les esclaves ou *Maange* font des filets et travaillent avec le chef de famille, mais ne s'occupent pas du travail de la terre qui est pour les femmes. Ces esclaves sont des Ababua, des Asande, des Bakele, etc., qui proviennent d'anciennes guerres ou d'échanges. L'Ababua peut devenir esclave pour

dettes : le père ne pouvant pas payer en couteaux, paie avec ses enfants. L'esclave ne porte pas de signe distinctif, même dans ses tatouages ou ornements. Les esclaves du mari mangent avec le mari; les esclaves de la femme mangent avec la femme.

TISAMBI.

Pour compenser le meurtre d'un homme, la parenté responsable donnera un esclave. (Voir aussi F*c* 168.)

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 356.

Les *Bamanga* (esclaves) (*Bamanga* est le pluriel de *Manget*) constituent la propriété complète et absolue du maître. L'esclave est une valeur, un bien du propriétaire qui en dispose à sa guise.

Ils ne peuvent avoir recours à la justice du chef, et pour eux les us et coutumes n'existent pas tant qu'ils sont sous le pouvoir d'un maître et qu'ils n'ont pas été libérés.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. 1, fasc. 1 (1909), 102.

L'esclave est la propriété du maître qui l'a pris ou acheté. Chaque Bobika a pour obligation de remettre un prisonnier de guerre à celui qui a proposé la guerre par motif de vengeance ou qui a dirigé soit le combat, soit l'attaque ; les autres sont sa propriété.

L'esclave s'enfuyant d'un village est rendu à son maître moyennant paiement d'une indemnité à celui qui a recueilli le fuyard.

Le maître ne doit aucun salaire à ses esclaves, mais peut accorder un paiement comme marque de satisfaction pour le travail accompli.

L'esclave n'a pas le droit de se racheter ni de quitter définitivement le village sans l'autorisation du maître. S'il donne des preuves suffisantes de dévouement, ce dernier le mariera à une femme esclave et dans la suite lui octroira une deuxième et même une troisième compagne.

L'esclave se distinguant à la guerre par la capture de prisonniers remis à son maître obtient sa libération, mais ne peut quitter définitivement le village.

De même les indigènes d'un village s'opposeront au départ d'un esclave ayant quelques années de servitude dans la localité dont le maître voudra se débarrasser sans motif sérieux.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 87.

F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

175 (*suite*).

Si un indigène meurt sans laisser d'héritier, les femmes, les esclaves se dispersent et rentrent dans leurs villages respectifs. Les esclaves peuvent s'ils le désirent, rester dans le village de leur maître défunt, et sont considérés alors comme hommes libres. (Voir F. 161.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I. fasc. 1 (1909), 95.

Un homme libre peut épouser une femme esclave, qui est par ce fait entièrement libérée; l'appeler *Manget* (esclave) est une insulte très grave.

L'enfant provenant d'une union d'esclaves est appelé *Botuni* (classe intermédiaire entre celle de l'homme libre et celle de l'esclave), et peut épouser une jeune fille libre.

Aucune distinction ne sera faite entre sa descendance et celle des autres citoyens.

Le maître hérite de son esclave et partage généralement la succession avec les enfants *Botuni*. Ceux-ci sont aptes à recevoir une partie de l'héritage du maître si celui-ci en a décidé ainsi.

Les dots des *Botuni* filles sont reçues par le maître qui en abandonne au père de la jeune fille telle part à sa convenance. Par contre, le maître a comme devoir d'établir les garçons *Botuni* en leur fournissant la dot indispensable pour se marier.

L'esclave peut épouser une jeune fille libre, et si l'union est féconde, il est entièrement libéré à la première naissance d'enfant. Il jouit dès lors de tous les droits des indigènes libres de la communauté.

A la mort du maître, l'union de l'esclave doit être respectée et on ne peut plus ni le séparer de sa femme et de ses enfants, ni le vendre par simple plaisir ou caprice.

Un esclave marié n'est d'ailleurs jamais vendu par son maître,

sans un motif des plus sérieux, par exemple un délit grave ou la nécessité de sauver soit la liberté soit la vie du maître.

Personne ne peut transgresser des coutumes concernant les esclaves; la communauté, à défaut du *Kumu,* veille à leur observation parce que la prospérité du village est en jeu. Elles constituent pour l'esclave une garantie certaine de l'amélioration future de sa condition.

Les esclaves ont comme principale besogne les défrichements, le transport du bois combustible nécessaire au chauffage et aux besoins du ménage.

Ils accompagnent le maître à la chasse et à la guerre, ils ne peuvent le quitter pendant le combat et ils sont armés comme les hommes libres.

Les prisonniers de guerre, les repris de justice, les indigènes fuyant leur ville natale pour éviter les suites d'un délit. Les vagabonds, les contumaces livrés par l'étranger, les enfants insolvables d'un débiteur défunt, fournissent le contingent des esclaves.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 87-88.

Le *mangé* est l'esclave domestique proprement dit. Généralement bien traité, ses occupations sont peu différenciées de celles des autres hommes de la parenté; mais il n'a pas le droit d'user de la terre pour lui-même. Il mangera chez le *Kumu* qui l'aura acquis en payement d'une de ses filles. Si on lui donne une femme, celle-ci sera souvent employée au service de la favorite. La parenté échange ses esclaves contre des femmes, parfois aussi pour racheter un de ses membres asservi dans une parenté voisine.

Quelques déclarations semblent limiter à ces seuls cas, les occasions dans lesquelles on peut vendre un esclave.

Un homme naît esclave, ou le devient comme prisonnier de guerre.

La parenté, dont j'ai noté plus haut la responsabilité collective, peut se refuser quelquefois à payer la dette contractée par un de ses membres, notamment la composition d'un délit que celui-ci aurait commis et qui entraînerait la réprobation unanime de ses frères. Cette décision entraîne généralement la livraison du coupable à son créancier qui le soumet en esclavage. Un homme libre peut également être déchu de ses droits par décision judiciaire, notamment pour adultère, et livré à la famille où l'outrage a été commis; dans ce cas ses frères peuvent lui substituer un autre esclave. Enfin, si à la suite de quelque crime l'Ababua se dérobe par la fuite aux sanctions

F. — **Vie sociale.**

d) Organisation sociale.

175 (*suite*).

pénales prises contre lui par le chef de clan, il quitte par conséquent le territoire sur lequel il avait un droit de propriété ou de jouissance; de ce fait il perd sa qualité d'homme libre puisque, quel que soit le groupe où il trouvera refuge, il ne pourra plus toucher directement à la terre.

Enfin de quelques renseignements, assez contradictoires, il semblerait qu'un chef de parenté peut vendre ses fils, si ceux-ci ont commis certains délits dans la parenté, notamment l'adultère avec une des femmes du père.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de formule par laquelle un esclave puisse se soustraire à l'autorité de son chef et s'en choisir un autre. Un esclave domestique maltraité n'a guère devant lui que la possibilité de rejoindre sa tribu par la fuite, s'il est prisonnier de guerre. Si non, quel que soit le lieu où il ira, il restera esclave; et malheur à lui s'il est repris; on lui mettra les entraves, on lui serrera autour des tempes le *libabwa*, fait de deux longs morceaux de bois sur lequel les maîtres du fugitif s'amuseront, à l'aide des mailloches du gong, à battre quelques marches allègres. A moins que dans le premier mouvement de colère, il n'ait été mis à mort.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 342-343.

Les '*dinda* sont les fils d'esclaves, nés dans la parenté et qui de ce fait ne peuvent plus être échangés; ils sont considérés comme des membres de la famille, appellent les hommes libres leurs frères, tandis que le chef les nomme ses enfants. Il sera interdit à une fille *dinda* non seulement d'épouser un homme de la parenté, mais même un membre du clan exogamique auquel cette parenté se rattache. Le *dinda* pourra acquérir lui-même des esclaves, créer une parenté, devenir *kumu* à condition de payer un certain tribut au groupe dont il est sorti et par lequel il a droit d'user de la terre.

de Calonne, *Mouv. Soc., Int.*, X (1909), 342.

Chez les Bokiba, l'esclave *Dinda*, devient l'héritier unique de son maître dans le cas où aucun parent ne pourrait recueillir la succession. On appelle *Dinda*, un esclave trouvé ou acheté dans son jenne âge et n'ayant aucune souvenance de ses parents ou du lieu de sa naissance.

Hutereau, de Calonne et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 104.

F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

176. *Organisation politique.*

1. *Définition de la parenté.* — Comme la plupart des populations de l'Afrique équatoriale, les Ababua vivent en petites agglomérations possédant chacune leur défense immédiate; tantôt, en cercles nommés *mabudu* ou mares, tantôt en lignes parallèles, elles sont séparées l'une de l'autre par un espace non habité, des plantations, une étroite bande de forêt. Elles sont même parfois complètement isolées.

Les sentiers battus qui les réunissent, l'établissement de ponts primitifs, en troncs d'arbres abattus sur les ruisseaux qui les séparent, indiquent les incessantes communications qui se produisent entre ces hameaux, preuve d'une vie politique commune.

Mais d'autre part, ces huttes si proches que les rebords des toits se touchent presque, formant un groupe compact et isolé, donnent, dès l'abord, l'impression que les indigènes qui les habitent constituent une seule unité sociale. Aussi l'Européen pour qui le groupement élémentaire est la famille, a-t-il désigné ces agglomérations sous le nom de " parenté ". A l'analyse nous constaterons en effet que les membres de ces parentés sont réunis par un lien familial, réel ou fictif, mais nous verrons la même notion s'étendre à des groupements sociaux plus importants.

Ce n'est donc pas le fait de consanguinité qui caractérise l'unité sociale élémentaire, mais bien une nécessité économique, obligeant l'Ababua à se grouper, parce que incapable de lutter seul contre la nature hostile ; *la parenté est une coopérative autonome de production et de consommation.*

La parenté a la jouissance de la partie du territoire nécessaire à son entretien; et elle possède en commun avec les parentés voisines, un droit de chasse sur les parties de forêts non occupées par habitations ou cultures.

La parenté type Ababua comprendra généralement un chef de parenté, quelques hommes libres, des esclaves, des femmes de diverses conditions et les enfants.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 316-317.

Ababua. Congo. F, 176.

2. *Origine des divisions sociales.* — La nécessité groupe l'Ababua en parentés, la même nécessité va limiter l'augmentation de cette parenté.

Les agglomérations trop nombreuses exigent en effet des cultures extensives, entrainant le déplacement du village au bout de peu d'années. D'autre part, comme nous l'avons dit, tout homme tend à créer son propre village.

Imaginons un chef de famille ayant une nombreuse descendance. (Certains chefs ont une famille très nombreuse; Gogoï, chef des Modungwâlé, eut une cinquantaine de fils dont trente-cinq laissèrent une descendance.) Peu à peu autour de la parenté-mère se fixeront de jeunes parentés dirigées par chacun des fils émancipés. Chacune d'elle sera autonome au point de vue économique, mais ces hommes libres seront unis à leurs voisins par un lien familial et auront une certaine tendance à subir l'influence politique du père, surtout dans le but de s'assurer une sécurité que leur faiblesse numérique ne pourrait leur donner. Le jour où cet ensemble de parentés sera assez nombreux pour monopoliser par la force les réserves nécessaires à ses cultures prochaines, il se déclarera maitre du sol, et en interdira l'usage aux parentés voisines, moins populeuses.

Si son développement continue, ses réserves peuvent devenir insuffisantes.Une nouvelle scission se produira, un des fragments du groupe occupera un territoire voisin, le plus souvent au détriment d'un groupe étranger qui, à la suite de quelque circonstance spéciale, sera en voie de régression.

Ce processus de formation des groupements sociaux Ababua. conditionné en dernière analyse par les formes de la vie économique, n'est pas un simple schéma intellectuel de ma part: C'est l'explication qu'en donne l'indigène même. On entendra dire souvent : " *Bandi abotisse Basumbaka wasu* ", ou " *Malambwa abotisse Monganzulu basu* ". Bandi ou Malambwa ont procréé tous les Basumbaka ou tous les Moganzulu.

Chacun de ces groupements sociaux prendra généralement le nom de l'ancêtre commun, précédé du préfixe *Mo* ou *Bo*, qui change en *Ba* collectif, lorsque l'idée de parenté disparait après plusieurs générations. Ainsi le chef des *Bokwundu*, Kwakolikundu. descendant de Mawaï. fils de Djeté, fils de Djéli, fils de Kwundu. De même, Magbélé, fils de Kuba, fils de Kalaka dirige les *Bokalaka.* Parmi les centaines de dénominations de groupes que j'ai notées, une seule pourrait avoir peut-être une autre origine, c'est celle des Babumbussu (clan Molissi) du totem chimpanzé et qui peut signifier ou bien " ceux de

F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

176 (*suite*).

Kumbussu „ ou bien encore “ les Chimpanzés „. Mais comme nous le verrons, le peu d'importance actuelle du totémisme au point de vue social rend cette dernière interprétation problématique.

Tous les hommes libres d'une tribu sont donc sensés réunis par une origine commune, je dis sensés car sans compter de nombreux éléments étrangers dont je parlerai plus loin, il faut constater que les descendants d'esclaves qu'on peut évaluer au moins aux deux tiers de la population, se réclameront eux aussi de l'ancêtre commun des hommes libres, par la même fiction qui leur fait dire à leur chef de parenté, parfois à l'Européen : “ *O mon grand chef, n'est-tu pas mon père, n'est-ce pas toi qui m'a mis au monde* „.

D'autre part, les descendants d'hommes libres, frères cadets de cet ancêtre commun, continueront souvent à faire partie du groupement.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 341-345.

Voici un des modes de fondation d'un village :

Un parent riche d'un grand *Kumu*, c'est-à-dire ayant beaucoup de femmes, d'esclaves, de proches dans la force de l'âge, peut avec l'autorisation du *Kumu* fonder un village mais à condition de rester vassal du grand *Kumu*.

A sa mort, son fils aîné lui succède et reçoit ses richesses par les soins du grand *Kumu* qui s'opposera à la dispersion des biens. Le *Kumu* lui donnant l'investiture, il reste son vassal et doit lui remettre en hommage tout léopard tué par ses administrés [1].

[1] Cet hommage, au chef indépendant, du léopard tué constitue un droit, une reconnaissance de son pouvoir. Il doit exiger que le léopard tué par ses gens lui soit remis, et, si le contraire a lieu, il ne peut laisser passer ce manquement aux coutumes sans prendre contre les délinquants des mesures énergiques : si l'affront n'était pas sévèrement puni, les indigènes considéreraient le chef comme un homme sans honneur et sans autorité.

Lorsqu'un parent du chef, dûment autorisé par lui, désire former un village mais n'est pas suffisamment riche, il reçoit du *Kumu*, en même temps que cette autorisation, des femmes, des esclaves et des armes ; puis il s'en va construire sa nouvelle résidence avec le concours de ses parents et de partisans, tenus, eux également, d'établir des constructions à leur usage.

Le village terminé, le nouveau chef offre des victuailles variées en quantités abondantes, des boissons fermentées. Tout le monde est admis à participer aux festivités à condition de déposer aux pieds du suzerain et du vassal, présents tous deux, des *emboli* (lances, couteaux, minerais).

Les danses, en cette circonstance, forment le principal élément des attractions et des réjouissances. Le lendemain les deux *Kumu* se partagent les dons; le grand *Kumu* retourne chez lui. L'autre est définitivement reconnu.

Un parent du grand *Kumu* pourrait, il est vrai, se passer de son autorisation pour former un village, mais en cas d'accident, de guerre, de vol, de sortilège ou d'un malheur quelconque, il ne pourra compter sur la protection de son ancien chef, à moins qu'il n'ait fait auparavant acte de soumission.

Son fils ne pourra lui succéder, car il n'aura pas les richesses voulues pour faire figure comme *Kumu*. Les femmes et les esclaves de son père passent par droit de succession aux frères puinés du défunt, puisque le grand *Kumu* ne garantit pas les droits du fils d'un homme qui a méprisé son autorité. Dans ces conditions, ce fils sera certainement abandoné par les partisans de son défunt père, qui retourneront chez l'ancien *Kumu*, et le village aura terminé son existence éphémère.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 96.

3. *Définition et évolution de ces organismes.* — La terminologie sociologique est encore si peu précise quant aux dénominations des groupes, qu'afin d'éviter toute confusion, sauf pour la tribu, j'emploierai de préférence les désignations de groupes empruntés à la langue indigène.

Si nons prenons un chef indigène de langue libwalé, installé au sud du Rubi, vers Buta, et si nous tachons de déterminer l'ensemble des hommes avec lesquels il se reconnait un lien de parenté fictive, nous verrons qu'en dehors du groupe *Moganzulu*, tout indigène lui

F. — Vie sociale.

e) Organisasion politique.

176 (*suite*).

est complètement étranger. Le tableau ci-dessous indique les divisions de ce groupe Moganzulu.

	Etina.	Makèrè.	Gubé.
TRIBU MOGANZULU.	A. Bangbalia .	1. Baieu	1. Bodikwâ. 2. Bumbwosi.
		2. Mobogoma.	
		3. Bodapulu.	
		4. Bobwa.	
		5. Bambuli.	
		6. Bonbunguma .	1. Mokwiri. 2. Mopwau.
		7. Mombwama.	
	B. Mopati . .	1. Bodadwa.	
		2. Bonbongo.	
		3. Bokapo.	
		4. Banongé.	
	C. Mozama . .	1. Mozama.	
		2. Mozembé.	
		3. Mopwata.	
		4. Boisia.	
	D. Momémé .	1. Bobwa.	
		2. Mobumbo.	
		3. Mopweïa.	
		4. Umbingi.	
		5. Bongaduma.	
	E. Bawenza. .	1. Bambuna.	
		2. Bondjo.	
		3. Bopalia.	
		4. Mobomali.	
		5. Basumbaka.	

La tribu est le plus grand groupement autonome, d'apparentés sociaux; elle est installée dans un territoire géographiquement délimité.

Ababua. Congo. F, 176.

J'userai du mot libwalé *Etina* pour désigner le groupement ayant la propriété collective d'une partie du territoire occupé par la tribu. La propriété qu'exerce celle-ci est la résultante de la juxtaposition des droits des étinas qui la compose. J'emploierai le mot clan ou *Makèré* que j'ai entendu employer quelquefois chez les Bagbé pour désigner les subdivisions de l'étina dans lesquelles l'endogamie est interdite. Enfin ces *makérè* eux-mêmes se subdivisent souvent en *gubè* ou boucliers, dénomination plutôt géographique, correspondant à ce que les voyageurs ont souvent appelé " village ", composées de plusieurs parentés; ceux-ci peuvent souvent se subdiviser en hameaux, habités par une seule parenté ou *likudu*. Chacun de ces groupes forme donc, non seulement un ensemble d'apparentés physiques et sociaux, mais généralement une unité géographique.

J'ai choisi les Moganzulu parmi les tribus Ababua, par ce qu'ils réalisent un type moyen d'organisation. Dans des tribus moins nombreuses, la division est moins poussée. Les Bobwa de la haute Likati, et la plupart des tribus Mobati d'Ibembo, très appauvries, sont en même temps des *étinas*, puisqu'elles exercent directement le droit de propriété collectif sur tout leur territoire.

Les Bawenza que j'ai catalogués parmi les Moganzulu sont depuis six ans séparés de ceux-ci et occupent un territoire isolé; cette *étina* s'est modifiée en une petite tribu dans laquelle chaque *makèré* (*clan*) exogamique s'est modifié en une *étina*.

De même les Bobwa qui semblent avoir formé antérieurement une seul groupement sont actuellement divisés en plusieurs tribus, Bokapo, Baketé, Bulungwa et Bobongono.

D'autre part, nous avons vu que ces groupes tendent à accaparer la terre des voisins et à absorber ces derniers. Souvent alors une partie de ceux-ci refuse de se soumettre et vient se faire adopter par une autre *étina* ou même parfois une autre tribu. C'est ainsi que les Bawenza (totem du léopard) semblent avoir autrefois été adoptés par les Moganzulu (totem de l'hippopotame) tandis qu'eux-mêmes dans ces derniers temps ont donné refuge à un fragment des Basumbaka (totem de l'hippopotame) dispersés par les Mozama.

De même chez les Mopati, le groupe Bokapo est le restant d'une *étina* qui a fui l'autorité croissante des Mozama, tandis que les petits groupes Banongé (totem du léopard) semble être le restant d'une tribu disparue. Des scissions semblables se sont produites chaque fois que l'Européen a imposé des chefs non légitimes.

Nous voyons donc que chaque groupement est soumis à un ensemble de forces sociales antagonistes, forces centrifuges créées

F. — **Vie intellectuelle.**

e) Organisation politique.

176 (*suite*).

par la nécessité de la vie économique [1] ou par des compétitions de commandement, forces centripètes dues au lien familial, à l'habitude et à des nécessités de défense. Elles sont, sous ces deux influences, en une perpétuelle instabilité. Quelqu'un me faisait assez justement remarquer que l'ensemble de ces variations pouvait se symboliser par un schéma amoeboïde [2].

4. *La hiérarchie des étina.* — De tous ces groupements, le plus important au point de vue social est l'*étina*. C'est, en effet, comme y appartenant, que l'homme libre a droit à la jouissance de la terre. Les diverses *étinas* d'une tribu, quoique autonomes dans leur organisation interne, observent dans leur relation entre elles un rang hiérarchique. Elles se classent suivant le rang de préséance des ancêtres communs dont elles se réclament. Donc, dans l'exemple des 35 fils du chef Modungwalé Gogoï, cité plus haut, le pas sera donné au groupement dont le chef est le descendant du fils de la favorite de Gogoï; il sera suivi dans l'ordre d'importance par les groupes commandés par le descendant du fils aîné que Gogoï aura eu d'une femme de couteau, etc.

Cette hiérarchie entre les *étinas* se traduit par un acte extérieur de déférence, le *likandelé* ou offrande du léopard. Tout léopard, quelquefois aussi le boa et le chimpanzé, tué par un homme quelconque d'une étina cadette, sera apporté au chef de celle-ci. Celui-ci fera tenir la bête ou à son défaut les dépouilles au chef de l'*étina* aînée

(1) A ma demande si les Bobinda ne se sont pas divisés en moindres groupements, leur chef Malila me répond : „ *Bessu tabuto?* Sommes-nous nombreux ? „

(2) Du protozoaire „ amoeba viridis, „ dont la masse protoplasmique augmente, puis se scinde. Parmi les éléments isolés certains entrent en regression, d'autres se fusionnent et donnent naissance à une nouvelle amibe.

de la tribu. Dans l'exemple des Moganzulu où j'ai rangé les *étina* et leurs divisions par ordre d'importance, l'offrande du léopard sera faite au chef des Baieu, clan aîné des Bangbalia, *étina* aînée des Moganzulu ([1]).

Ce sont les Bangbalia qui " sont devant ", *Bangbalia na limbosso,* pour employer l'expression locale.

Lorsqu'une tribu voisine devient menaçante, que l'Ababua doit défendre le territoire de l'une des *étinas,* toutes celles-ci prendront les armes; mais ce sera la cadette qui devra ouvrir les hostilités, suivie successivement par chacune des autres, par rang d'ancienneté, l'*étina* aînée formant la réserve.

De même si des dissentiments éclatent à l'intérieur de la tribu entre deux *étina* cadettes, les groupes plus anciens interviendront pour aplanir le différend. C'est ainsi qu'avant l'arrivée des Européens, lorsque les Mozama commencèrent à empiéter sur les Bawenza et que ceux-ci eurent recours aux armes, les Bangbalia et Mopati intervinrent immédiatement, menaçant d'attaquer les Mozama s'ils continuaient leurs agressions; ils obligèrent les deux *étinas* ennemies à faire la paix et à échanger des femmes, ce qui, comme nous l'avons noté pour l'échange, est de nature à faire renaître des relations plus amicales.

Enfin, si la libre pratique du territoire est accordée à un groupe de fuyards étrangers, ou si une petite *étina* voisine est soumise par la force, du fait même qu'ils habiteront les limites géographiques de la tribu, ils seront considérés comme en faisant partie et prendront la dernière place de la hiérarchie. Si donc les Bawenza sont attaqués actuellement, ce sont les Basumbaka qui marcheront les premiers.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 345-349

([1]) Dans la réalité, il n'est pas sûr que l'offrande se fasse, les Européens ayant donné toute l'autorité à un chef illégitime, fils supposé de l'ancien chef Mozama Boro, qui tendra à exiger pour lui l'honneur du *likandele.* La question posée à un indigène : " A qui fais-tu l'offrande du léopard ? " est le seul moyen de reconnaître le chef de droit du chef imposé.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

177. *Le chef.*

Il n'y a qu'un seul chef et il est héréditaire. Ses droits ne sont pas bien grands. Bien souvent le chef est une nullité dans un village, il est chef de nom, mais ne l'est pas en personne. Son autorité est à peine reconnue, et ce pauvre roitelet se dit l'esclave du blanc devant tous les yeux de sa tribu. Il reconnait son impuissance, son manque d'énergie, de fermeté devant la ferme volonté et la prestance du blanc. C'est lui seul qui est craint et par conséquent écouté. Les indigènes et les chefs appellent le blanc leur père. Le chef est omnipotent, il fait le bonheur de tout son peuple. Le noir aime la tranquilité et aime une entière indépendance. Le chef n'a pas d'autorité sur sa tribu, donc il ne prélève pas d'impôts. Si même il lui prenait cette lubie, les gens de son village ne s'en occuperaient même pas (1). Tous les chefs qui ont participé à une guerre, reçoivent une part du butin.

Tilkens.

Il n'y a pas de chef pour tous les Ababua, mais chaque tribu a son chef; chaque tribu peut se diviser en communautés importantes ayant chacune son chef propre et vivant indépendamment tout en reconnaissant le chef principal dans les questions regardant l'intérêt de toute la tribu. Du reste chaque village qui ne comprend parfois qu'une famille,

(1) Il me semble qu'il y ait dans les assertions de Tilkens une contradiction quant au pouvoir du chef : nous croyons que lorsqu'il dit que le chef est omnipotent, il a en vue le chef blanc.

possède un chef, qui est le père de famille. L'ensemble de ces villages forme une tribu à la tête de laquelle il y a un chef reconnu par tous.

PÉRIN.

Chaque tribu a son chef. Toutefois, les gens d'une même tribu peuvent se diviser en plusieurs communautés importantes, chacun vit indépendamment des autres, et a son chef propre.

C'est ainsi que les chefs Balisi, habitant vers les sources de la Bombo et de la Posaga, ainsi que sur les affluents de l'est du Bali, nous trouvons les deux grandes sous-tribus Bondangosa et Bodagbwa. Les Bodagbwa comprennent deux clans, commandés respectivement par les chefs Basi et Ambelasi; les Bondangossa se divisent en Bapéi, commandés par Akwunguru, Bodungwa, dont le chef est Bakenge, et Monganzi, sous les ordres de Mokeni. Ces chefs n'ont pas toujours des liens de vassalité entre eux et l'on a vu chez les Bokapu' (N.-E. de Zobia), les deux chefs de la peuplade adopter une politique totalement différente : l'un Ka-Kutu, était en révolte ouverte contre les Européens, alors que l'autre chef Eliédé, leur était resté fidèle.

Il peut enfin arriver que le chef ne soit pas pris parmi les hommes de la tribu qu'il commande. C'est ainsi que le chef Bembia, de race Babwenda, commande aux Bangiri.

Ce singulier mélange entre les tribus s'explique par ce fait qu'il n'y a pas entre elles de différence de race.

Il arrive fort souvent que deux communautés assez faibles s'assemblent pour en former une nouvelle qui prend alors le nom de l'une ou de l'autre des fondatrices. Des liens de familles relient aussi les diverses tribus entre elles, la coutume étant pour les hommes de ne pas prendre leurs femmes dans leur village natal, évitant ainsi la consanguinité qui amènerait une dégénérescence inévitable de la race. Des clans trop faibles s'allient aussi des tribus puissantes dont elles adoptent le chef comme suzerain et dont elles prennent la nationalité.

Chez les Ababua, le chef est plutôt une sorte d'arbitre dont l'autorité est reconnue en tant que juge ; on s'en rapporte à lui dans les relations de tribu à tribu. Il commande à la guerre. Il a le droit d'avoir nombre d'esclaves et de femmes, qu'il prend où il lui plait, même parmi les gens d'autres races. Mais son autorité n'est pas absolue et c'est une des raisons pour lesquelles les rapports entre Européens et Ababua ont été longtemps si difficiles.

F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

177 (*suite*).

Nous ignorons comment furent nommés les premiers chefs. Tout ce que l'on sait, c'est qu'à la mort de l'nn d'entre eux, le pouvoir passe aux mains de son fils aîné ou de son frère, s'il n'a pas de fils. La descendance masculine a toujours le pas sur l'autre, mais s'il n'y a ni fils ni frère, c'est le neveu, fils d'une sœur, le petit-fils, né d'une fille de chef, ou même le cousin né d'une tante, qui peut devenir chef à son tour. Nous ne connaissons pas de femme qui ait acquis le pouvoir dans une tribu.

Un héritage quelconque se transmet de la même façon. L'épouse ne peut jamais hériter, étant elle-même considérée comme un bien du défunt, de même que ses sœurs ou filles.

Outre les chefs de tribu et de village, il existe des chefs de famille dont les enfants sont des hommes libres.

Les chefs sont aidés dans l'exercice de leur commandement par quelques hommes de confiance, dont les fonctions sont des plus variables et dont l'influence peut n'être que très passagère.

Nous voyons donc que les Ababua ont une organisation ayant pour base la famille dont le père est le chef absolu.

Les chefs de famille reconnaissent un chef qui commande à la guerre, peut disposer à peu près librement de ses sujets et de leurs biens, juge les différends entre hommes de même race et entretient les relations avec les tribus voisines. Mais ce chef, n'ayant pas autour de lui une force pour imposer ses décisions, n'a pas un pouvoir absolu, n'étant pas craint suffisamment. Il a d'ailleurs, à côté de lui, un ou plusieurs hommes d'un pouvoir presqu'équivalent, pouvant même dépasser le sien. Ce sont les féticheurs.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 202-205.

Le chef porte le nom de *Kumu*.

Les chefs vassaux doivent obéissance au grand chef ; ceux dont il

est mécontent sont exclus des réunions et réprimandés. Mais il ne peut les destituer sans l'assentiment des indigènes sous les ordres du chef en faute.

Quelques rares chefs indépendants ont une puissance suffisante pour passer outre aux protestations à ce sujet, mais généralement, si les indigènes n'admettent pas la punition de leur chef, le chef suzerain doit s'incliner devant la volonté du peuple.

Le chef rend la justice, aidé de son conseil formé par les anciens du village qui réunis à toute occasion, constituent en quelque sorte un pouvoir donnant par son approbation force de lois aux décisions du *Kumu*.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 96.

Le droit de succession au chérifat appartient au frère germain ou consanguin puiné du chef, ou, à défaut, au fils le plus âgé des chefs qui se sont succédés.

HUTEREAU, DE HAULLEVILLE et MAES, *Ann. Musée Congo,* Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 95.

Le commandement et son hérédité. — A la tête de chaque clan se trouve un chef, *Kumu Mosi,* héréditaire. Le chef du *makéré* aîné étant quelquefois reconnu, soit comme chef d'un certain nombre de *makéré* cadettes, soit comme chef de l'*étina* toute entière.

En général, ce chef n'a pas à intervenir dans la vie économique des parentés, sauf de la sienne propre.

Mais tous les incidents provoqués par le contact journalier de parentés voisines lui seront soumis; c'est lui qui décidera les emplacements à occuper par un exode, qui décidera des sanctions en cas de délit ou de crime.

En réalité, son pouvoir est plutôt exécutif, car toujours il devra être secondé par la palabre des hommes libres, chefs de parentés, réunion dans laquelle il exercera un rôle plus ou moins prononcé, non pas par son droit héréditaire, mais bien par son prestige personnel.

Dans une légende, nous verrons les animaux dire à l'un des leurs : " Tu es un grand chef parce que tu sais trancher les différends et que tu n'as pas peur. "

C'est au chef qu'appartient le commandement en cas d'attaque, le droit de convoquer par le gong la réunion générale du clan pour faire exécuter les décisions de la réunion des hommes libres, notamment en ce qui concerne l'observation du droit coutumier.

E. — Vie intellectuelle.

e) Organisation politique.

177 *(suite).*

C'est ainsi qu'en 1907, nous avons vu un des deux chefs Mokaséré, Makodé, attaqué par ceux-ci, pour ne pas avoir pris une sanction contre un homme de sa propre parenté, qui dans une incursion armée chez les Mondingima, avait tué par erreur une femme Mokaséré.

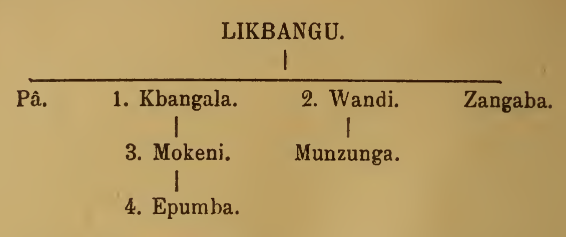
Le chef exerce son autorité soit sur un seul clan, soit sur un groupe de clans, soit sur toute une étina, suivant le degré de division de la tribu. Les hommes de son clan lui font l'offrande du léopard, comme je l'ai noté. Aussi, un des ornements caractéristiques des chefs est le " *mino mè kopi* ", collier fait de dents de léopard. Seul il a le droit de porter à son chapeau une touffe de plumes rouges de perroquet " *kongo ia kumu* ", et en temps de guerre, le grand bonnet fait d'une peau de cynocéphale que soutient à l'intérieur un travail de vannerie.

Le chef, dans ses déplacements, est suivi par un groupe de musiciens et de chanteurs, battant la grande cloche double et agitant des grelots. L'indigène qui s'approche de lui dépose par déférence sa lance et son bouclier, lui prend une des mains entre les siennes en lui disant : " *Ndô kumu,* celui-ci est le chef. "

Le système d'hérédité du commandement est un compromis entre l'agnation et le matriarcat. A la mort d'un chef, ses fils lui succèdent; le premier héritier légitime est le fils aîné de la favorite; en cas de disparition de celui-ci, les frères de même mère lui succéderont dans l'ordre de primogéniture, suivis des fils nés de femmes de " couteaux ", puis des fils de femmes du " bouclier ". A défaut de fils, les frères du défunt lui succèdent, toujours hiérarchisés par le rang social de leur mère, puis ses petits-fils, ensuite les neveux et les cousins. Lorsque le fils qui doit prendre le commandement est trop jeune, la régence est exercée par son oncle.

Prenons en exemple la filiation des chefs de la tribu Monding-

gima, *étina* Mokbwama, qui, elle-même est divisée en 28 groupes exogamiques, répartis sous l'autorité des deux chefs Mangalunga et Epumba; le groupe commandé par ce dernier s'appelle Bolelikbângu ou descendants de Likbângu.



Pâ est le fils d'une *Molangengene* (c.-à-d. une favorite); les autres, de femmes de couteau. A la mort de Likbangu, Pâ venait de naître, Kbangala prend donc le commandement, vite remplacé par Wandi, auquel succède Mokeni; ce dernier gagne la confiance de l'Européen, si bien qu'à sa mort celui-ci reconnaît comme chef Epumba, quoiqu'entretemps Pâ, héritier légitime comme descendant de favorite, fût assez âgé pour prendre la direction. Il en résulte qu'Epumba ne jouit de quelque autorité que dans le voisinage immédiat des postes de blancs.

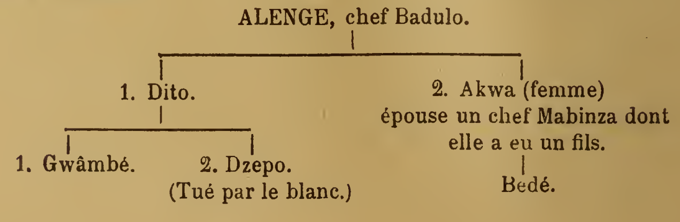
Parallèlement à ce passage dans la ligne masculine, il se fait assez souvent qu'un “ *enoko* „ élevé dans le clan, succède à son aïeul maternel.

Prenons l'exemple des Balissi de la Likati : la première *étina* est celle des Badulo, qui se divise elle-même en trois commandements renfermant chacun un ou plusieurs clans exogamiques.

TRIBU BALISI
ETINA BADULO

1. Bakumbusu. — Chef Gwambé.
2. Bodasié, Moniakopo. — Chef Mbulé
Bobindo, Bapwa.
3. Bomengé, Mobangé. — Chef Bedé.

Or, les deux premiers chefs descendent d'un aïeul commun de la façon suivante :



F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

177 (*suite*).

Beddé est donc un Mabinza, appartenant non seulement à une autre tribu, mais encore à un groupement ethnique différent, et devenu chef dans son " *enoko* „ ou " *monoko* „.

Un autre chef Molisi, Esumbi est de la même façon d'origine Bobwâ.

Comme on le voit, l'héritage du commandement par les femmes n'exige pas nécessairement l'absence de descendants dans la ligne masculine.

A la mort d'un chef, le choix de son remplaçant est une des questions les plus complexes et les plus délicates qu'ait à étudier l'assemblée des chefs de parenté, surtout si l'héritier légitime est en bas âge. Plusieurs ayant droits peuvent se présenter, légitimes, mais différenciés par l'âge ou la valeur personnelle. Quiconque connait les revirements impulsifs d'une foule noire occupée à discuter, passant de la joie à la colère avec une facilité étonnante, comprendra que parfois le plus éloquent orateur l'emportera. La palabre usera du droit coutumier, plutôt comme d'une directive, car elle subira les influences momentanées et passionnelles de l'ambiance.

D'où mécontement des concurrents évincés. Il peut arriver également que l'héritier légitime arrive à l'âge d'homme au cours d'une longue régence et fasse valoir ses droits contre ceux de l'oncle, du frère ou du cousin, momentanément au pouvoir.

C'est ce qui explique que j'ai rangé les compétitions d'autorité parmi les forces centrifuges tendant à scinder les différents groupements sociaux que nous venons d'étudier.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 349-352.



F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

178. *Assemblées.*

Le chef, dans ses fonctions, doit toujours être secondé par la palabre des hommes libres, chefs de parenté, réunions dans laquelle il exercera un rôle plus ou moins prononcé non pas par son droit héréditaire, mais par son prestige personnel.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 349.

Le chef rend la justice, aidé de son conseil formé par les anciens du village qui réunis à toute occasion, constituent en quelque sorte un pouvoir, donnant par son approbation, force de lois aux décisions du *Kumu*.

C'est aux anciens dépositaires des us et coutumes de la tribu, à avertir le chef quand il s'écarte des règles immémoriales à observer pour les cérémonies qui doivent accompagner toute réunion du peuple. Ils doivent en agir de même pour les décisions à prendre en matière de justice, d'impôt, d'alliances, d'expéditions, de festins, de réjouissances et surtout pour la constatation des présages favorables qui doivent précéder ces décisions.

Tous les chefs de famille ont le droit de siéger au conseil et de donner leur avis.

Par chefs de famille il faut entendre les hommes riches, importants, auxquels obéissent au moins trois générations " d'hommes forts "; les frères puinés, les fils, les petits-fils, les neveux et les petits-neveux. La famille ainsi constituée sera une et indivisible jusqu'à la mort du dernier frère du chef de famille. Après cela, elle se scindra en familles nouvelles ou continuera à subsister sous la direction du cousin le plus âgé.

Pour le rôle de la femme dans ces assemblées, voir Cc 84.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 96-97.



F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

179. *Associations secrètes.*

Le Negbo est une association secrète placée sous la direction des magiciens guérisseurs (voir *origine, initiation, cérémonies,* etc., sous E. 119). Cette société secrète encore peu connue au point de vue de son rituel magique s'est étendue peu à peu de la région des Mangbetu jusqu'au bassin du Nil d'une part, vers le fleuve Congo d'autre part. Si mes renseignements sont exacts, elle engloberait non seulement tous les guérisseurs et les chefs des populations du district de l'Uelé, du haut Ituri et d'une partie de l'Aruwini, mais elle intéresserait déjà actuellement les districts des Bangala et de l'Ubangi. La majorité du personnel indigène stationné dans les postes d'Européens de ces régions est initié. C'est ce qui explique comment des chefs Ababua sont en relations continuelles avec certains Abarambo, Mangbetu et Asandé, à des distances souvent de plus de 600 kilomètres et que jadis ils considéraient comme ennemis, ou même ignoraient complètement. On conçoit l'importance politique que pourrait jouer une organisation aussi puissante si, comme nous pouvons le craindre, on commet à son égard les habituelles maladresses qui caractérisent les rapports des fonctionnaires coloniaux avec leurs administrés.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 394-395.



F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

180. *Offiiciers inférieurs.*

Les chefs sont aidés dans l'exercice de leur commandement par quelques hommes de confiance, dont les fonctions sont des plus variables et dont l'influence peut n'être que très passagère. (Voir aussi F*e* 177.)

Vedy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 203.

181. *Tribu.*

Les Ababua vivent en petites agglomérations séparées, mais en rapports continuels. Ces agglomérations sont des parentés où tous les membres sont parents entre eux soit réellement soit fictivement. Un certain nombre de parentés réunies, ayant entr'elles des rapports étroits de consanguinité ou économiques, formeront la tribu qui est le plus grand groupement autonome d'apparentés sociaux; elle est installée dans un territoire géographiquement délimité. La tribu peut se subdiviser en *étinas* ou groupement ayant la propriété collective d'une partie du territoire occupé par la tribu. L'*étina* peut se subdiviser en *makérè* on subdlvisions dans lesquelles l'endogamie est interdite. Les *makérès* se subdivisent en *gubès* ou villages composés eux-mêmes de plusieurs hameaux ou parentés.

Voir B. 176 pour plus de détails.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 344-349.



F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

182. *Organisation financière.*

Le chef ne prélève pas d'impôts.

Tilkens.

Le chef de village convoque de temps en temps ses subordonnés pour exécuter certains travaux (défrichements, plantations, constructions) pour ses besoins personnels, ou il leur adresse une demande de lances, de couteaux destinés soit à des achats soit à la liquidation de dettes. Chacun est libre de donner suite ou non à ces réquisitions et le chef n'a aucune contrainte à exercer pour obliger les gens à lui obéir dans ce cas. Il n'a d'autres ressource que d'adresser des reproches au chef de la famille ou de le menacer de ne plus s'occuper de ses différends. Un chef généreux, donnant des fêtes, ne rencontre aucune difficulté pour obtenir le payement de cette sorte d'impôt.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, série III, t. I, fasc.1 (1909), 100.

183. *Situation politiquc des étrangers.*

Ils n'acceptent chez eux que les leurs et tout autre indigène qui chercherait à s'y établir serait inévitablement tué et mangé (Voir aussi F f 184).

Tilkens.



F. — **Vie sociale.**

f) Relations avec l'extérieur.

184. *Relations pacifiques.*

L'échange du sang se fait surtout pour mettre fin aux hostilités entre famille, entre groupes de villages et même entre villages. (Voir C*d* 88.)

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo,* Série III, t. I, fasc.1 (1909), 90.

Un des moyens que l'indigène désigne généralement comme destiné à faciliter les transactions commerciales est l'échange du sang. (Voir C*d*, 88.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.,* X (1909), 339.

Vivant en agglomérations restreintes, formées simplement par consentement mutuel, admettant peu l'autorité de leurs chefs, toujours prêts à changer de tribu, appliquant dans son acceptation la plus large l'adage *ubi bene, ibi patria*, l'on comprend que jamais les gens de cette race ne peuvent admettre la domination d'un étranger. De là, la terrible réputation qui leur fut faite par tous ceux qui voulurent s'immiscer dans leurs affaires ou influer sur leur politique.

Mais ces considérations appartiennent plutôt à leur histoire que nous exposerons plus loin (Voir E. 141).

Nous avons vu que les sentiments dominant des A-Babua, dans leurs relations entre eux, est la méfiance. Ils ne se fient pas plus à leurs voisins qu'à leurs ennemis. Toutefois ceci n'exclut pas absolument l'hospitalité ; beaucoup de chefs vivent en bonne intelligence et leurs sujets, allant de l'un chez l'autre, peuvent traverser les territoîres voisins impunément et recevoir un fort bon accueil ailleurs que chez eux-mêmes.

Quand cette hospitalité est la mieux pratiquée, c'est en cas de guerre, lorsque toute la population se sent obligée de lutter contre l'étranger. Dans ce cas, tout ressentiment de tribu à tribu est oublié et les guerriers vont même jusqu'à confier leurs femmes et leurs enfants à des habitants d'autres villages.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.,* XXVIII (1904), 283.

Le fait pour un étranger d'être présent quand la femme apporte la nourriture tient lieu d'invitation; il n'a plus qu'à plonger la main dans l'écuelle.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 324.

D'incessantes communications se produisent entre les hameaux Ababua. (Pour les relations commerciales, voir F. 162.)

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 316.

On ne retrouve chez les A-Babua que fort peu de manifestations extérieures de la joie que l'on observe chez les Européens. Des frères ou des amis séparés depuis longtemps s'étreignent à bras le corps et c'est tout.

Pas de baiser, pas de formules de politesses, pas de serrement de mains; mais en revanche et, surtout quand ils reçoivent un hôte de distinction, les promesses d'appui sont prodiguées; toutefois il ne faut pas s'abuser sur la valeur de telles protestations d'amitié; elles sont plutôt des expressions de courtoisie que des engagements sérieux et, tout comme en Europe, chez les A-Babua un " tiens " vaut mieux que deux " tu l'auras ". (Voir aussi C*d*, 90.)

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1907), 283.

F. — **Vie sociale.**

f) Relations avec l'extérieur.

185. *Relations guerrières.*

La fertilité et la richesse du pays des Ababuas a tenté leurs voisins du nord et de l'est, ainsi que les Arabes, venant du sud. Tous ont essayé de conquérir la contrée, de l'occuper et de réduire les habitants à l'esclavage. Il a donc fallu que les natifs se mettent en mesure de résister à l'habitant des plaines et aux esclavagistes. D'un autre côté, les éléments disparates constituant toute cette population ne s'entendent pas toujours pour le mieux : telle rivière plus poissonneuse qu'une autre, telle région plus fertile, est l'objet de convoitises générales. Il faut que le propriétaire de grandes plantations ou l'occupant des rives d'une rivière soit à même de défendre son bien. De là une disposition particulière, un groupement ou une division très nette entre tous les clans, tribus ou famille, dans un but de protection personnelle ou de défense contre un ennemi commun. (Pour la défense du village, voir Bd. 46.)

Entre les diverses tribus, d'assez vastes espaces restent déserts. L'on rencontre une tribu tous les cinq kilomètres environ, mais seulement lorsqu'il existe assez d'affinités entre elles. Sinon les distances entre les différents ensembles de villages peuvent être doubles et triples.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 199-202.

Les Ababua font la guerre d'embuscade et de préférence la nuit quand ils sont inférieurs en nombre. Ils n'attaquent pas tous ensemble. Le chef marche sur le grand chemin accompagné d'un de ses chefs secondaires et de guerriers et c'est lui qui donne le signal de l'attaque. Les autres chefs tâchent de cerner le village par des sentiers détournés et de couper ainsi la retraite. Ils établissent aussi des points d'observation à l'enfourchure de deux grosses branches

d'arbres élevés et dominant au loin. Les guet-apens n'existent pas et ne sont jamais préparés à l'avance dans le but de nuire, mais à l'approche d'une guerre, ils plantent en terre des fiches de bois empoisonnnées qu'ils savent très bien dissimulés. Ils n'ont pas de lieux fortifiés, si ce ne sont les villages eux-mêmes protégés par des marais, de la brousse épineuse et des portes. Il faut donc attaquer par les sentiers tracés et ceux-ci sont eux-mêmes bordés d'épines, surtout à l'entrée du village, à la porte (voir une description d'après le Dr Védy sous le nº 46).

TILKENS.

La campagne faite en 1900-1901 a prouver que lorsque la guerre est sérieuse les Ababua n'agissent que par embuscades dans lesquelles ils sont passés maîtres. Dans les opérations de cette guerre, ils avaient entouré de zériba, certains villages où ils voulaient résister.

DE RENETTE.

Le sentiment dominant des Ababua dans leurs relations entre eux est la méfiance; aussi quelle que soit la raison qui l'appelle en dehors de son village, l'Ababua s'arme complètement : toque en tête, bouclier au bras, lance à la main et couteau à la ceinture, tel est l'Ababua que l'on rencontre hors du logis; les individus de condition sociale moindre ont évidemment un équipement plus réduit, mais toujours l'indigène porte au moins un couteau sur lui. Les causes de la guerre sont diverses : il s'agit de la possession d'une rivière poissonneuse, ou d'un rapt de femmes important, ou bien encore d'un conflit entre deux familles où, chacune ayant rallié des partisans, finit par entraîner sa tribu en un élan général. Ce sont là de petites luttes. Mais parfois pour une question de principe, pour défendre son indépendance toute la population prend les armes. Aussitôt l'état de guerre établi, la vie des Ababua se modifie entièrement : la surveillance est plus active, les portes des villages sont constamment fêrmées. Les sentinelles sont à leurs places. D'autres gardiens sont dispersés dans la campagne, dissimulés dans la brousse pour surveiller chaque sentier. Dans la végétation basse environnant les agglomérations sont disposées de longues pointes de bois destinées

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

185 (*suite*).

à blesser aux jambes les assaillants. Dans les sentiers, principalement dans les parties marécageuses, sont enterrés de courts bâtonnets de 7 à 8 millimètres de diamètre taillés en pointe aiguë dont le bout, presque séparé du reste, se détache et reste dans le pied de quiconque marche sur ces pièges.

Tout le monde travaille à la défense commune, les hommes taillent des bois de lances et de flèches, tendent des arcs, taillent des bâtons pointus. Les forgerons battent le fer du matin au soir. D'énormes abatis d'arbres sont pratiqués en vue de rendre plus difficile l'abord des villages. Les routes suivies sont barrées de troncs renversés ou bien sont dissimulées, de fausses routes aboutissant à des marais et des fondrières sont établies. Les grands villages sont en partie abandonnés pour d'autres refuges où ne conduit aucun chemin.

Tandis qu'une partie de la population se livre à ces travaux, une autre fraction s'occupe de façon plus habile : les chefs expédient des envoyés chez leurs alliés, afin de combiner la défense en commun ou de se réunir pour prendre l'offensive. Un service d'espionnage est organisé. Parmi les amis de l'assaillant se trouvent toujours quelques espions du parti adverse et réciproquement.

Puis, toutes les précautions étant prises, de part et d'autre, le féticheur fabrique des amulettes, invente quelque médecine qui doit rendre ceux de son parti invulnérables et aider à l'anéantissement de l'ennemi. Les chanteurs inventent de nouveaux hymnes guerriers. Les gongs battent tous les jours appelant les guerriers au combat ou tout le monde à la danse. On chante, on crie, on court, on danse, on travaille. Parfois, une panique fait prendre la fuite à tout un parti, tantôt tout le monde se réunit bruyamment pour fêter avec exaltation la victoire prochaine.

Puis, un jour, après une période de calme apparent, les guerriers se réunissent en silence, marchent à travers la brousse et tombent en pleine nuit sur les villages les moins défendus avec des hurlements terribles et y mettent le feu dès qu'ils s'en sont emparés.

De temps à autre, une sorte de héraut s'approche des villages ennemis et va crier quelque défi d'une voix retentissante.

Ainsi se pratique la guerre entre Ababua; si c'est un envahisseur étranger qu'il s'agit d'attaquer, les mêmes précautions de défense sont prises. Des relations se nouent avec des intermédiaires neutres qui deviennent alors les espions de l'un ou de l'autre parti. Les Ababua étudient leur adversaire, s'il est puissant, le laissent s'avancer chez eux, épient ses mouvements; puis, un jour, les indigènes de dix ou quinze villages se réunissent pour une attaque furieuse et inattendue aboutissant souvent au massacre des ennemis. S'ils sont repoussés, les Ababua se dispersent immédiatement, chacun retourne chez soi et de nouvelles ententes sont conclues, d'autres attaques sont proposées jusqu'au moment où l'ennemi harcelé, traqué, anéanti, se retire en déroute, à moins que, par une tactique plus adroite ou par son nombre, il soit parvenu à s'établir de façon stable sur le territoire conquis, qui se trouve bientôt abandonné par la population primitive.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 288-289.

Le lieutenant Nys, des grenadiers, actuellement en mission au Congo, a adressé il y a quelques jours à un de ses amis, une lettre dont nous sommes autorisés à reproduire les passages suivants : Le 8 avril 1903, sur une petite place de la rive gauche du Rubi, un peu en aval de Buta, j'ai pu assister à un spectacle devenu très rare : je veux parler d'un véritable combat livré entre deux clans de nègres d'une même tribu, clans forts de 30 à 40 individus.

La cause de cette bataille, ainsi que je l'ai appris plus tard, n'était autre qu'une discussion survenue pendant le partage du poisson après la pêche.

Nous descendions donc tranquillement la rivière en pirogue, M. Putz et moi, lorsque de très loin notre attention fut attirée vers l'aval par un groupe de noirs qui semblaient se donner un mouvement, qui dès le début parut extraordinaire, étant donnée l'indolence habituelle des indigènes.

Comme la pirogue continuait sa route, il nous fut bientôt possible d'apercevoir des bâtons décrivant des cercles au-dessus des têtes et des projectiles sillonnant l'air; mais jusqu'au dernier moment, je crus à un jeu; ce ne fut qu'en arrivant à une centaine de mètres du lieu de la bataille, que nous pûmes constater à notre grand étonnement, qu'il s'agissait bel et bien d'un combat sérieux.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur

185 (*suite*).

De part et d'autre on avait mobilisé toutes les forces : hommes et femmes armés de gros bâtons et de couteaux se ruaient l'un vers l'autre en hurlant des cris féroces; les femmes surtout se distinguaient par leur furie et leur acharnement, les belligérants étaient du reste tellement absorbés, s'occupant de porter des coups et de parer ceux qu'on leur adressait, qu'ils ne nous aperçurent pas et continuèrent leur lutte, s'attaquant, se poursuivant, se refoulant d'un bout à l'autre du banc de sable. Je fis diriger en toute hâte la pirogue vers la rive : à ce moment, des blessés nous ayant aperçus, s'avancèrent vers nous, de l'eau jusqu'à la ceinture, nous suppliant de faire cesser le combat, avant qu'il n'y eut des morts à déplorer. Une femme, un peu plus loin, traversa la rivière, peu profonde à cette saison, à cause de la sécheresse, elle est fortement blessée à la tête, l'œil droit pend presque hors de l'orbite; un homme a la tête fendue d'un coup de couteau, deux camarades le soutiennent dans sa fuite, s'avançant à gué dans la rivière.

Nous entrevoyons cela d'un coup d'œil, ét la pirogue ayant enfin abordé nous nous jetons résolument entre les adversaires, au risque d'attraper quelques coups.

L'effet produit par notre intervention fut magique et les hostilités cessèrent. Le calme s'étant rétabli, nous engageons les combattants à aller porter leur différend devant " leurs blancs ". Nous donnons quelques soins aux blessés, et puis, comme l'heure avance, nous sommes obligés de continuer notre route. Nous n'eûmes que le temps d'aller un peu loin une bande d'indigènes armés qui s'apprêtaient à renforcer l'un ou l'autre clan, tandis que d'autres, tout à côté, venaient d'assister inconscients au combat.

Ces scènes de sauvagerie, très fréquentes il y a quelques années, deviennent de plus en plus rares et sont maintenant l'exception, les indigènes ayant pris l'habitude d'accepter le blanc pour arbitre de leurs querelles et s'inclinant du reste, volontiers devant son jugement.

Nys, *Mouv. Antiesclav.* XV (1903), 173-174.

En temps d'hostilités, entre villages dont deux natifs sont unis par les liens du mariage, le mari, la femme et les seuls enfants de cette femme peuvent circuler sans aucune crainte dans le village adverse. C'est dire que le mari peut librement, au vu et au su de tous, se rendre chez les beaux-parents.

On le charge le cas échéant de faire les propositions de paix. Après ces premiers pourparlers, les Bambo (veillards) des deux villages se réunissent sur la route et s'assoient sur la terre nue en deux rangées se faisant face, leurs jambes entrecroisées et se tenant les mains. Un vieillard de chaque village tue un chien, recueille le sang, puis les deux sacrificateurs passent, en commençant chacun par une des extrémités, entre les deux rangées de vieillards assis en les aspergeant du sang des bêtes immolées. Les *babompo* (jeunes gens) se tenant un peu à l'écart vocifèrent et le cérémonial est accompli. La paix est faite.

Généralement une fois la paix conclue, il n'est pas question des combattants tués pendant les divers combats et les prisonniers qui existent encore sont restitués.

Les indigènes des deux tribus (Bokiba et Magbwanda) dont il est question dans cette étude sont anthropophages et la chair des ennemis tués en guerre est rapportée au village pour en faire ripaille.

Tout guerrier tuant un ennemi en rapport à son village a la main droite et les parties sexuelles comme preuve de son courage et de ses exploits.

La lâcheté. c'est-à-dire la fuite en présence de l'ennemi ou avant le combat, n'a d'autre conséquence pour l'homme libre ou l'esclave que d'être appelé *Elobo* (lâche).

Toutefois si le maître est tué à la guerre l'esclave méritant le nom d'*Elobo* est exécuté.

Les prisonniers de guerre ont bien rarement la vie sauve, ils sont remis à quiconque les demande dans le but de les sacrifier sur la tombe ou devant la case du parent tué dans un des combats avec le village ennemi.

Hutereau, de Haulleville et Maes, *Ann. Musée Congo*, Sér. III, t. I, fasc. 1 (1909), 103.

Je suis reçu à la rive par le capitaine-adjoint-d'Etat-major Christiaens, commandant la zône Makua qui avait commandé précédemment la zône Rubi-Uelé.

Un jour en débarquant sur la rive Aba-bua, il avait été attaqué par les indigènes qui le blessèrent d'un coup de lance dans le mollet.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

185 (*suite*).

Surmontant sa douleur, le commandant fit feu de son mauser et tira successivement toutes les cartouches de son révolver; il tua heureusement de la dernière balle le " *Moganga* " (*Moganga* est le nom donné au féticheur et aux fétiches qu'il emploie. En guerre il marche en tête des troupes muni de tous ses attributs et fait des gestes tout en sifflant, pour écarter les balles et les armes meurtrières lancées contre ceux qu'il protège), qui marchait en avant. Les indigènes voyant tomber leur féticheur qu'ils croyaient invulnérable, prirent la fuite. Grâce à ce dénouement Monsieur Christiaens put rejoindre sa pirogue et redescendre à Djabbir et à Jakoma où il reçut des soins empressées; il ne devait sa vie qu'à son sangfroid, à son énergie et à son habilité dans le tir.

Nys. *Chez les Abarambo.* Anvers (1896), 99.

Comme armes offensives ils ont la lance et le couteau d'exécution, comme armes défensives, le bouclier qui est de trois espèces : *Likombi* et *Kungu* en joncs et *Likuma* en bois. Ils n'ont pas d'armes de jet, ni d'armes empoisonnées. Il n'y a pas de caste de guerriers, ni de troupes permanentes, ni de costumes de guerre, ni d'insignes, ni de décorations. Tous les hommes valides prennent part à la guerre, les vieillards et les impotents restent au village avec les femmes. Ce que l'on enlève à l'ennemi est de bonne prise et tous les chefs qui participent à l'expédition reçoivent une part du butin. Les prisonniers sont bien traités et doivent s'occuper des travaux des champs.

Tilkens.

L'arrivée d'un chef se fait processionnellement, entouré d'une cinquantaine ou même de cent individus; ils s'avançent à pas lents, les guerriers sont porteurs d'un bâton en guise de lance. Comme armement, ils ont des lances dont le fer est énorme, des couteaux, sabres recourbés, analogues pour la forme et pour la longueur au sabre turc et des couteaux plus petits d'une longueur moyenne de 35 centimètres. L'arc et la flèche sont employés. Ces indigènes ont des refuges consistant en huttes construites à la cime des arbres les plus élevés, huttes que l'on atteint au moyen d'une échelle fixée à l'arbre même et où ils se retirent en cas d'attaque ou de danger avec armes, femmes, enfants, vivres et eau, en un mot avec tout le nécessaire pour subir un siège. Du haut de ces arbres, les insurgés lancent des flèches sur les assaillants. On voit ce genre de refuge depuis Buta jusqu'au poste des A-Babua; il n'en existe plus sur la rive droite de la M'Bima. En guerre les chefs de file ou féticheurs portent un masque de bois sculpté. mais sur la rive droite de la M'Bima on ne l'emploie pas.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 518.

Les Ba-Bua ont de très belles armes; les couteaux et les lances sont de formes élégantes, bien ornementés et surtout proprement entretenus. Ils ont l'arc et la flèche empoisonnée et se servent généralement du bouclier en bois employé par les Mangbetu.

Les A-Sandé ont ponr la guerre une dizaine de lances de jet et des trombaches; cet armement épuisé, ils fuient.

Les Ba-Bua ont une lance à fer large et long et ne la jettent que très rarement. De là, leur tactique spéciale : provoquer la lutte corps à corps, soit en laissant l'ennemi épuiser ses armes de jet, soit en tendant une embuscade. Ils ont réussi souvent avec les A-Sandé et les Arabes; mais ils ont échoués avec les blancs : une charge de mousqueterie provoquait la fuite de centaines de guerriers.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 72.

Ein Messer welches Wolf von den Bakuba abbildet (S. 253, fig. 3) ist in der Klinge fast identisch mit bd. II, S. 32, fig. 2, bei Stanley von den Ababua abgebildet. Die Herkunftsorte sind durch 6-7. Breitegraden von einander getrennt.

Ratzel, *Petenn. Mitt.*, XXXVI (1890), 291 *b*.

Les masques ne s'emploient que pour la guerre.

Tisambi.

Pour la description des masques de guerre Ababua voir E a 129.

F. — **Vie sociale.**

f) Relations avec l'extérieur.

185 (*suite*).

Les masques trouvent leur usage dans la guerre. A l'approche d'une guerre, ils plantent aux endroits marécageux des fiches de bois dissimulées dans le but de blesser ceux qui s'avanceraient dans ces parages. Les populations du Nord de la Bima emploient des flèches à la guerre, ceux de la rive gauche n'en font pas usage ou presque pas.

Périn.

Lances, couteaux, boucliers, présentent une complète unité de forme dans toute la région Ababua.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 291.



F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extériur.

186. *Contact avec les civilisés.*

Dans la zone du Rubi-Uelé l'état sanitaire est déclaré parfait par le chef de la zone et par la commission d'hygiène. Cette dernière recommande, pour l'époque du retrait des eaux, d'allumer de grands feux à la rive, et de brûler tous les détritus que les eaux déposent sur la berge. Il y a là un moyen peut être de remédier au grand inconvénient signalé par le docteur Van Campenhout à Nouvelle-Anvers.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, II (1896), 543*b*.

L'État du Congo fait de louables efforts pour enrayer dans la mesure du possible les ravages de la maladie du sommeil, A cet effet il a construit un lazaret à Ibembo.

Mouv. Géogr., XLIV (1907), 450.

Ibembo est une belle station sur la rive droite de l'Itimbiri; c'est le point terminus de la navigation à vapeur sur cette rivière et c'est en même temps l'origine de la route des caravanes qui finit à Djabbir.

Il y a deux routes d'Ibembo à Djabbir. Une première par voie de terre et une autre par la Likati rivière; elles se rejoignent à Enguettra où elles se séparent de nouveau pour se terminer à Djabbir.

Nys, *Chez les Abarambo.* Anvers (1896), 40-41.

Les communications avec l'Uelé. — Les voyageurs qui se rendent dans l'Uelé remontent le Congo jusqu'à l'embouchure de l'Itimbiri, puis cette rivière jusqu'au poste d'Ibembo, point terminus de la navigation en bateau à vapeur.

D'Ibembo, deux routes conduisent à Djabbir, l'une par voie de terre, l'autre par la Likati, que l'on remonte en pirogue. Ces deux routes aboutissent à Enguettra, d'où l'on se rend à pied à Djabbir. Enfin de Djabbir on remonte l'Uelé.

Ababua. Congo. F, 186.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de cette région pour se rendre compte du détour considérable que doivent faire les voyageurs, des transbordements nombreux que doivent subir les charges allant d'Ibembo au Bomokandi, inconvénients multiples auxquels s'ajoutent encore les difficultés de navigation dans une rivière barrée de rapides comme l'est l'Uelé.

Le commandant Verstraeten, chef de la zone Rubi-Uelé, vient de transmettre un rapport très intéressant sur la navigabilité du Rubi et l'espoir qu'il y aurait de permettre aux vapeurs d'avancer de plus de cent kilomètres vers l'intérieur.

Jusqu'à présent, le Rubi était considéré comme non navigable aux eaux basses à partir du village d'Eringa; M. Verstraeten vient de constater le contraire. Il a remonté le Rubi pendant vingt-trois heures sans rencontrer le moindre obstacle : pas un rapide, pas un *snag* (tranc d'arbre durci sous l'eau, aussi redoutable pour les navires qu'un rocher), pas une pierre, dit-il! Jamais je n'ai vu en Afrique une rivière aussi belle au point de vue de la navigation.

Vraiment on dirait que cette partie du Rubi a été canalisée.

M. Verstraeten a remonté le Rubi jusqu'au rapide de Buta où il a été arrêté. En ce point il se trouvait au milieu d'une population mogandjulu très dense et très bonne chez laquelle il a établi un poste dans le but de créer une route de transports vers le Bomokandi.

Laissons la parole à M. Verstraeten pour expliquer l'avantage de son projet.

“ Faire arriver les grands steamers jusqu'au rapide de Buta, dit cet officier, ferait gagner onze journées de marche ou de navigation aux blancs se dirigeant vers le Bomokanda et aux noirs transportant des marchandises vers ce poste.

En effet, les agents se rendant actuellement d'Ibembo à Djabbir effectuent ce trajet en neuf jours environ.

Quatorze journées de huit à neuf heures de pirogue séparent la station de Djabbir du poste de Bomokandi. Soit au total vingt-trois journées de voyage.

Les grands vapeurs feraient certainement le trajet d'Ibembo à Buta en deux jours. De ce point au Bomokandi, il peut y avoir dix journées de cinq heures de marche au maximum soit au total douze journées de voyage au lieu de vingt-trois.

Le seul écueil à ce projet est qu'en aval d'Ibembo existe un rapide, peu important du reste, entravant la navigation. Il suffirait, paraît-il, de faire sauter quelques blocs de pierre sur une largeur de 20 à 25 mètres pour créer une passe à l'étiage; aux eaux hautes ce ne sera peut être même pas nécessaire.

F. — Vie sociale,

f) Relations avec l'extérieur.

186 (*suite*).

Espérons que cet intéressant programme se réalisera car les avantages qui en résulteront seront considérables.

Belg. Colon., II (1896), 416*k*.

Dans notre numéro du 23 août dernier, nous avons parlé des communications avec l'Uelé et signalé le projet émis par M. Verstraeten pour le transport des marchandises et des voyageurs directement vers le Bomokandi, ce qui réduirait de vingt-trois jours à douze la durée du trajet entre ces deux stations.

M. Verstraeten vient de parcourir le chemin qu'il avait préconisé et donné des renseignements très complets sur cette nouvelle route des caravanes.

De l'embouchure de la Likati au poste de Buta, dit cet officier, le pays ne présente rien de particulier: toutefois, en aval et en amont du village du chef Asandé (Abandia) Eringa, les rives sont plus élevées qu'ailleurs et coupées à pic; elles ont à certains endroits des hauteurs de 5, 6, 7 et même de 10 mètres et sont formées de roches à couches horizontales veinées de schiste.

A vingt-sept heures de navigation en pirogue en amont de la Likati se trouve, sur la rive gauche, une série de roches siliceuses d'une hauteur de 3 à 4 mètres, d'un aspect superbe. En amont du premier poste, établi à Buta, le Rubi fait une chute presque infranchissable de 2 mètres. Cette chute, appelée Dinomo, présente une véritable muraille aux eaux basses; elle s'étend sur une longueur de 150 à 200 mètres.

Du côté de la rive droite, elle affecte la forme d'un escalier à trois marches; du côté de la rive gauche c'est une suite de grands blocs de pierre.

Au delà de cette chute on rencontre d'autres rapides rapprochés les uns des autres. Il en existe huit jusqu'au poste de Mopandu, que

l'on peut cependant gagner en pirogue. De Buta je me suis dirigé vers le nord-est et jusqu'au village du chef Libokwa (emplacement du poste des A-Babua); j'ai profité d'un sentier tout tracé et ai rencontré sur la route quantité de villages. D'après les dires des indigènes plus à l'est il n'y a pas de route et le pays est beaucoup moins peuplé.

J'ai nécessairement dû faire approprier la route et construit des ponts sur les rivières et d'étapes en étapes (cinq heures de marche), des maisons en pisé pour blancs, des hangars pour les porteurs.

Peu ou presque pas de marais, à la saison sèche, sauf dans les parties avoisinant les cours d'eau, qui, comme partout, ont leurs rives marécageuses.

Le pays est généralement plat, mais fortement boisé. Je n'ai rencontré que deux fortes montées rocheuses.

Longueur de la route. — J'ai mis trente-quatre heures de Buta à la M'Bima, mais la route étant appropriée il en faudra beaucoup moins, peut-être vingt-six à vingt-huit. Des A-Babua à Bomokandi il y a quarante heures de marche; route excellente; il n'y manque que des ponts, des cases et des hangars qui seront construits par les soins du commandant de la zone de l'Uelé-M'Bomu.

Verstraeten, *Belg. Colon.*, II (1896), 517*b*.

Les Bakango furent en contact avec l'expédition Van Kerckhoven et transportèrent par voie d'eau toutes les charges de l'expédition. On n'avait pas à cette époque de relations avec les Ababua de l'intérieur. Ces relations n'ont commencé en réalité qu'à partir de l'installatïon d'une route de transport Buta-Libokwa-Bomokandi, à la suite d'une reconnaissance exécutée en 1896 par le commissaïre général Verstraeten.

Depuis 1898 toute la partie de la région située au sud de l'Uelé entre la Bima et la Bomokandi, fournit régulièrement ses impositions.

Il n'a pas fallu bien longtemps pour arriver à ce résultat, en effet une expédition conduite en février 1898 aboutit en mars par l'occupation d'un poste au milieu de la région et le 1er janvier 1899 Zobia était installé officiellement sur la haute Bima, une nouvelle route de transports ayant été organisée de Buta vers Niangara.

Bauw (De), *Belg. Colon.*, VII (1901), 74*a*.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur

186 (*suite*).

Routes de l'Uelé :
a) Ibembo-Djabbir.

b) Buta { Libokwa-Bima { Camp Uere / Bomokandi ; Zobia { Bomokandi-Camp Uere / Poko-Nyangara.

c) Bomokandi-Amadis-Surango-Nyangara.

d) Nyangara Dungu { Faradje-Redjaf / Surur-Faradje.

Ce réseau de routes conviendrait déjà pour l'exploitation de la région, mais il devrait être complété pour relier les camps retranchés, pour faciliter l'arrivée des secours, pour les voies automobiles et que l'on utilisera ces moteurs pour effectuer les transports, l'œuvre civilisatrice aura fait un grand pas, car la suppression de la corvée du portage, qui pèse en ce moment sur les populations et qui est une cause de mécontentement général, a aussi une influence néfaste sur le développement de la race.

Toutes les populations qui concourent actuellement au portage habitent généralement au sud de l'Uelé dans la partie la plus fertile du territoire. Dès que le portage à dos d'homme sera supprimé, toute la popalation qui coopérait â cette dure corvée pourra travailler à la récolte du caoutchouc et aux cultures vivrières.

Bauw (De), *Belg. Col.*, VII (1901), 101*a*.

Le chef, mis en relation avec l'européen, comprenant l'utilité d'une alliance destinée à lui donner la sécurité, à perfectionner ses conditions d'existence, et à lui permettre d'acquérir dans de bonnes conditions des objets de première nécessité que ses bommes ne pouvaient se procurer qu'au prix d'un travail difficile, ne peut que difficîlement convaincre ses sujets de tous ces avantages.

Ababua. Congo. F, 186.

Les A-Babua se maintenant dans leurs coutumes, préféraient vendre leur fille pour sept ou huit fers de lance, plutôt que de travailler quelques jours pour acquérir les objets de valeur équivalents. Il faut dire aussi que, fréquemment, le chef percevait le salaire gagné par ses hommes à notre service et se gardait bien d'en remettre la moindre partie aux travailleurs. Si ses sujets voulaient s'affranchir de ses exigences, il les empêchait d'apporter, sans lui, des marchandises aux stations.

On comprend fort bien, dans ces conditions, combien il était difficile d'obtenir chez les A Babua, des produits du pays ou des hommes pour les corvées. Dans les tribus, commandées par les chefs les plus exigeants, les indigènes se refusaient carrément au travail et les potentats, n'étant pas pourvus d'une garde fidèle, attachée à leur personne, et ne pouvant appuyer *manu militari* les ordres souverains, préféraient renoncer à continuer leurs relations avec les Européens et recevaient même fort mal ceux-ci lorsqu'ils allaient visiter leur pays.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 204.

Sous la domination européenne, ce peuple prend une forme politique homogène. L'Européen tend, en effet, à rassembler davantage les divers clans de la tribu en agglomérations plus nombreuses et plus disciplinées. Il existe près de 150 chefs A-Babua, entre lesquels l'entente est toujours assez difficile à maintenir. En s'opposant aux conflits locaux, en obligeant les chefs à recourir à son arbitrage, l'Européen atténuera évidemment le côté farouche du caractère Babua. D'autre part, en s'opposant aux divisions des tribus, après la mort de leur chef. le nombre de ceux-ci diminuera et il résultera de cette action un état plus stable et plus favorable à la prospérité de ce peuple.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 204.

G. — Caractère anthropologiques.

a) Somatiques.

187. *Taille.*

Au point de vue anthropologique, nous sommes dans la partie occidentale du district de l'Uelé comme dans les régions voisines d'ailleurs, en présence d'un vaste territoire où diverses variétés humaines se sont rencontrées, superposées et mélangées pour donner naissance à des variétés métissées, lesquelles cependant possèdent encore les principaux caractères nègres : lèvres épaisses et proéminentes, nez large et bas, crâne prognathe et dolichocéphale, etc. Nous y trouvons un peu des caractères de la variété négrito représentée en Afrique par les populations pygmées sous-dolichocéphales Aka, Tiki-Tiki et Batua qui vivent sur le haut Uelé, la haute Tschuapa, le Lomami, etc.; beaucoup des caractères de la nigritienne que l'on rencontre à l'état le plus pur dans le Soudan et la Guinée, et de la variété éthiopienne dont les meilleurs représentants sont les Galla; enfin quelques traces d'influence arabe.

Halkin, *Mouv. Soc. Int.*, VIII (1907), 107.

Le type du Ba-bua n'est pas caractéristique; on dirait qu'il tient de tous les noirs. Le teint est quelque peu clair, surtout celui des femmes qui sont assez belles.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 71*b*.

L'ababua au contraire, m'a paru avoir un type très caractéristique d'homme bien proportionné, mais pas très grand, ni très large, est plus souple que vigoureux. La tête

est petite et très ronde, le nez écrasé, les lèvres fortes, le front bas. Les femmes sont en général bien faites, mais pas très grandes. Quoiqu'elles aient en général des yeux brillants, un aspect agréable, la physionomie manque trop d'intelligence.

de Renette.

Le nombre restreint de mensurations que j'ai faites sur les Ababua et le manque presque complet de renseignements similaires pour les groupes voisins, ne permet guère de déterminer si un type somatique caractéristique correspond au type linguistique et culturel. Notons cependant que sans tenir compte des incisions ornementales, un Européen quelque peu exercé, différenciera la physionomie d'un Ababua de celle d'un Asandé ou de celle d'un Mangbetu. Si nous considérons la moyenne des principales tribus Babua, l'écart entre celles-ci et la moyenne totale Ababua est si faible en ce qui concerne la taille et l'indice céphalique, étant donné le nombre très minime de ces observations, qu'il semble probable qu'à l'unité culturelle et linguistique de tous ces groupements, correspondra une unité somatique.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 291 et 305-306.

La taille des hommes est d'environ 1 mètre 65 cent.

Védy, *Bull. S. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 193.

Dix Moganzulu donnent comme taille en millimètres : 1605, 1770, 1635, 1670, 1680, 1710, 1710, 1590, 1690, 1705; deux Bawenza, 1670, 1720; trois Balisi, 1600, 1675, 1675; trois Mongigita, 1655, 1640, 1785; quatre Modungwâlé, 1660, 1710, 1665, 1570; trois Modingima, 1610, 1535, 1650; deux Bagbé, 1645, 1720; deux Mobalia, 1610, 1585; deux Bokiba-Bengé, 1570, 1615; un Bobwa 1625. En employant la sériation individuelle pour les tailles, nous constatons que la taille moyenne de l'Ababua est de 1653. L'écart entre le maximum et le minimum observés est de 250 mm. La courbe des répartitions indique deux minima, l'un vers les hautes tailles (1710) l'autre vers les tailles inférieures (1600-1620) entre ces deux points la répartition se fait très régulièrement aux environs de la taille moyenne. Si une semblable allure se confirme sur un plus grand nombre de sujets, on en pourra conclure à la superposition de deux types physiques, l'un de grande taille, l'autre de taille médiocre, avec prédominance du premier élément.

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

187 (*suite*).

La sériation quinaire confirme cette remarque :

TAILLE	NOMBRE TOTAL	POUR CENT
Petites (— 1.60)	6	18.1
Inférieures à la moyenne (160-164) . .	7	22.12
Supérieures à la moyenne (164-169). . .	11	33.3
Hautes tailles (+ 1.70)	9	27.2

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 303-305.

Si nous déterminons la moyenne des tribus dont des individus ont été mesurés, nous avons :

A-Babua (moyen) . . .	1653
Moganzulu	1678,5
Modungwâli.	1651
Babisi.	1650
Bawenza	1695
Mogingita	1690

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 305-306.

L'envergure est pour dix Maganzulu de 1645, 1775, 1740, 1750, 1700, 1765, 1800, 1660, 1800, 1760; deux Bawenza, 1675, 1790; trois Balisi, 1715, 1735, 1750; quatre Mogingita, 1525 (non adulte), 1820, 1670, 1915; quatre Modungwali, 1645, 1870, 1690, 1600; trois Modingima, 1690, 1560, 1750; deux Bagbé, 1730, 1840; deux Mobalia, 1705, 1665; deux Bokiba-Bengé, 1695, 1655; un Bobwa, 1720.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 304.

La taille du Tisambi est : debout, 1680; assis, 1350; sa grande envergure de 1770. La largeur du pied, 0,260.

Fraipont.



G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

188. *Crâne et tête.*

TRIBU	DIAMÈTRES MAXIMA		INDICE CÉPHALIQUE
	Antéro-Postérieur	Transverse	
Moganzulu	18.2	15.1	82.96
»	19.0	14.6	76 84
»	18.4	14.2	77.17
»	17.8	14.7	83.70
»	19.0	14.5	76.31
»	18 8	15.2	80.85
»	18.1	15.5	85 63
»	18.6	14.3	76.88
»	17.7	15.9	89.83
»	18.0	14.5	80.55
»	18.2	15.1	82.98
Bawenza	19.2	14.1	73.95
»	19.2	14.6	76.04
»	18.6	14.6	78.49
»	18.0	15.1	83.88
»	18.0	14.5	80.55
Balissi	19.0	14.0	73.68
»	18.0	14.0	77.77
»	17.8	14.5	81.46
Mogingita	19.4	14.3	73.19
»	19.0	14.1	74.21
»	18.4	13 8	75.00
»	19.5	14.2	72.81
Modungwâlè	18.0	14.5	80.55
»	18.7	16.0	85.55
»	18.3	13.8	75.40
»	18.6	14.8	79.56
»	18.4	14.4	78.26
Modingima	18.0	14.6	81.11
»	18 0	14.5	80.55
»	18.1	14.5	80.11
Bagbé	19 0	14.7	77.36
»	19.0	16 2	85.26
Mobalia	18.0	14.0	77.77
»	17 5	14.8	84.57
Bokiba et Bengé	18.5	13.8	74 59
» »	17.6	14.7	83.52
» »	18.5	15.1	81.67
Bobwa	18.1	14.3	79.00

Si nous déterminons, l'indice céphalique moyen par tribus considérées, nous avons :

Ababua (moyen)	79,5
Moganzulu	81,5
Modungwali	80,2
Balisi	77,6
Bawenza . . . . , .	78,5
Mongingita	74,0

L'indice céphalique moyen de l'ababua est de 79,59.

La sériation individuelle est assez régulière avec un maximum indiquant une tendance vers la dolichocéphalie (vers l'indice 74). Il n'est pas encore possible devant le peu de renseignements, de rattacher cette tendance à la prédominance du type de haute statue.

La sériation quinaire nous donne le tableau suivant :

INDEX CEPHALIQUE	NOMBRE TOTAL	POUR CENT
Dolichocéphales vrais (— 77)	13	31.12
Sous-dolichocéphales (77.01 à 79.77) . .	9	21.9
Mésocéphales (79.78 à 82.00)	9	21.9
Sous-brachycéphales (82.01 à 85.33). . .	7	17
Brachycéphales (au-dessus de 85.33) . .	3	7.3

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 304-306.

Mensurations prises sur le Tisambi :

Diamètre antéro-postérieur, maximum. . .	186	millim.
„ transverses, maximum	143	„
Hauteur de la tête	112	„
Largeur frontale, minima.	108	„
Diamètre bi-mastoïdien, maximum	138	„
„ bi-zygermatique	139	„
„ bigoniaque	106	„
Hauteur total du visage	176	„
Diamètre naso-mentonnier	111	„
„ naso-bacal	71	„
„ naso-alvéolaire.	62	„
Hauteur du nez	42	„

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

188 (*suite*).

Largeur du nez	46 à 47 mm.
Saillie de la base du nez	17 millim.
Largeur bipalpébrale externe	108 „
„ „ interne	36 „
Largeur de la bouchs	59 „
Hauteur bilabiale	27 „
Oreille, longueur maxima	60 „
„ largeur de l'oreille cartilagineuse . .	47 „
„ largeur	34 „
Courbe horizontale.	560 à 570 „
„ tranversale bi-auriculaire.	350 „
„ sagittal	330 “
Angle facial	69 „

J. Fraipont.



G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

189. *Peau.*

Le teint est quelque peu clair, surtout celui des femmes qui sont assez belles.

Milz, *Belg. Colon.*, I (1895), 71*b*.

La peau est d'un ton brun chaud.

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 308.

La couleur de la peau du Tisambi est entre le 29 et le 30 du tableau de Broca.

J. Fraipont.

On trouve les Albinos dans toutes les régions du Congo et nous en avons personnellement rencontrés chez les Bumba, les Babua, les Asandé. Ils présentent généralement un aspect hideux.

Le Congo, II (1905), 243*b*.

190. *Cheveux.*

Sans vouloir qualifier la défectuosité l'une ou l'autre teinte pillaire, je veux pourtant vous apporter une rareté. A Ibembo, nous possédons un boy aux cheveux d'un roux superbe.

Hoof (Mgr Van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 23.

191. *Yeux.*

Les femmes ont en général les yeux brillants.

de Renette.



G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

192. *Main.*

193. *Déformités naturelles.*

194. *Déformations artificielles.*

a) *Tatouage.* Voir B. 32.

b) *Déformations du crâne.*

Les déformations craniennes ne sont pas en usage.

Tilkens.

c) *Déformations du nez, des oreilles, des lèvres.*

L'Ababua se perfore les oreilles pour y attacher des objets et des parures, toujours dans le but de plaire, d'être beau.

Tilkens.

Le centre du pavillon de l'oreille est troué pour y placer un disque pouvant avoir 5 centimètres de diamètre. Une série de petits trous transpercent l'ourlet extérieur de l'oreille. La femme Ababua à le septum perforé et la lèvre supérieure aussi perforée, si elle veut être réellement jolie. Elle se perfore aussi les ailes du nez. (Pour plus de détails voir Bc 33).

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*. X (1909), 306-308.

d) *Déformations des dents.*

L'Ababua lime les deux incisives supérieures et inférieures pour s'embellir la denture, disent-ils.

Tilkens.

Pour être beau, les ababua enlèvent avec un burin par petits coups frappés avec un marteau, des morceaux des deux incisives supérieures et des deux incisives inférieures. Je me suis opposé à la déformation de nos incisives inférieures.

TISAMBI.

La denture subit également quelques apprêts; on place la pointe du petit couteau dit *sôné* entre les deux incisives supérieures médianes. A l'aide de la hâche, maniée comme marteau, en légers coups précis, l'opérateur enlève de petits éclats d'ivoire. Bientôt sur la denture éblouissante se dessine l'incision du *ligada*.

L'opération est assez douloureuse, mais la mode a de ces exigences.

Parfois aussi se sont les incisives externes supérieures qui subissent l'opération; on obtient l'incision dite *gwângu*. D'après certaines déclarations, elle serait d'origine makéré et localisée surtout chez les Mondungwâlé et les Bokiba. Dans le groupe ethnique limitrophe, les Mabinza, on abuse de l'incision, et les deux déformations sont parfois utilisées simultanément (Voir Bl. V, B. fig. 1).

Vers la Likati on note une déformation qui semble d'origine Mobwandi et intéresse toutes les incisives supérieures (Voir. Bl. V, B. fig. 2).

Enfin, répandues dans toute la région, des incisions semblables, mais se reproduisant également sur les incisives inférieures, sont dénommées *nzanga*.

DE CALONNE, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 307.

e) *Déformations des organes génitaux.*

La circoncision est pratiquée.

TILKENS.

L'ababua est circoncis parce que c'est plus propre; une femme ababua s'éloignerait d'un incirconsis sous prétexte qu'il est sale. Il n'y a pas de déformation des organes sexuels chez la femme.

La circoncision se pratique aussitôt après l'enlèvement du cordon ombilical et par un homme qui est spécialiste en la matière; il forme un successeur.

TISAMBI.

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

194 (*suite*).

Les classifications admises me font ranger la circoncision parmi ces déformations purement esthétiques. L'indigène assigne à cette opération un but hygiénique. Notons cependant cette remarque que me faisait un gamin fraîchement opéré : “ *Maintenant les femmes m'aimeront bien.* „ Interprétation spéciale de la circoncision non éloignée du sens primitif de la parure.

L'opération se pratique un peu avant l'adolescence, sans que je n'aie pu noter aucune cérémonie spéciale s'y rapportant. Le nouveau circoncis porte pendant quelque temps un vêtement approprié, espèce de cerceau en jonc, duquel pendent des feuilles de bananier effrangées, et qui est suspendu aux épaules par deux cordes. Lorsque la cicatrisation est terminée, ce pagne est abandonné aux branches d'un arbre, dans les environs du village.

Le groupe mabinza semble avoir pratiqué la circoncision de temps immémorial, ils déclarent que c'est d'eux que les Mobati l'auraient emprunté. D'autre part, chez les Bobwa et les Baieu, elle semble s'être propagée de l'Est à l'Ouest, à partir des groupes voisins des Mangbétu.

Les Mobengé ne s'y soumettent pas encore, les Moganzulu viennent seulement de l'adopter depuis quelques années. Aussi est-ce là un sujet d'interminables plaisanteries indigènes, et deux groupes de porteurs ne peuvent se rencontrer sans se lancer à pleins poumons : “ *Popoï, e popoï!* Non circoncis ! „

de Calonne, *Mouv. Soc. Int.*, X (1909), 307-308.



G. — Caractères anthropologiques.

b) Physiologiques.

195. *Force musculaire.*

Tout leur corps montre la souplesse et l'agilité; par contre ils manquent de vigueur : c'est un détestable porteur et hors de sa patrie, il se démoralise aussitôt. Les femmes à ce point de vue semblent de beaucoup soupérieures aux hommes.

Védy, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXVIII (1904), 194.

L'Ababua est peu sensible à la douleur, il supporte patiemment les maladies, mais il craint la mort.

Tilkens.

196. *Attitude du corps pendant la marche, le repos, le sommeil.*



G. — Caractères anthropologiques.

b) Physiologiques.

197. *Acuité des sens.*

L'ouïe est très développée, au point de distinguer dans le bruit de la forêt la marche d'un éléphant qu'un Européen n'eût pas entendue : étant en route avec des Ababua, je suivais tranquillement mon chemin ; tout à coup ceux qui me devançaient me font signe de m'arrêter. Je m'arrête et comme eux j'écoute. Nous étions en ce moment sous bois et je n'entendis que la brise dans les branches des arbres légèrement secoués. Eux avaient parfaitement entendu un éléphant qui avait fui à notre approche. Ils se font des signaux avec des tambours dont le bruit pour eux est perceptible à 1500 mètres et plus. La vue est très bonne ; ils ne sont ni myopes, ni presbytes ; et ils peuvent fixer le soleil à midi pendant une minute ; ils prèfèrent les couleurs éclatantes comme le rouge, par exemple.

Voir E. 142, pour le sens de la direction.

Tilkens.

De toutes les facultés sensitives, je doute parfois si les indigènes d'Ibembo jouissent des organes du goût, de l'odorat et du tact, car en pareille matière ils ne sont pas trop délicats. Quant à la vue et à l'ouïe, ils ont un avantage marqué sur nous.

Hoof (Mgr van), *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 136.

198. *Température du corps.*

199. *Nutrition.*



G. — **Caractères anthropologiques.**

b) Physiologiques.

200. *Influence du milieu physique.*

201. *Fécondité.*

202. *Maladies.*

Les maladies se supportent patiemment; les plus fréquentes sont la dysenterie, la fièvre et les maux de ventre. Il y a aussi des fous, mais en petit nombre, plus nombreux cependant que les idiots; ces fous sont gais et le plus souvent des hommes; ils sont honorés et non pas maltraités. (Voir aussi C. 95.)

Tilkens.



TABLE DES MATIÈRES

C. Vie familiale.

a) Naissances.

b) Éducation.

c) Mariage.

d) Famille.

e) Mort.

D. Vie religieuse.

E. Vie intellectuelle.

a) Arts.

b) Sciences.

c) Facultés intellectuelles.

F. Vie sociale.

a) Propriété.

b) Régime économique.

c) Coutumes juridiques.

d) Organisation sociale.

c) Organisation politique.

f) Relations avec l'extérieur.

G. Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

b) Physiologiques.

Bruxelles. — Imp. Polleunis et Ceutérick, Dreesen et De Smet, successeurs
37, rue des Ursulines, Tél. 3309.


figura
23°
27°
4°
Likal
3°
BUDZA
Tshimb
VIMA
Poko
ZUNE
Mogbasa
BOKIO
AKENGE
Mane
MABINZA
2°
Itiné
Semio
Ligne
MOLIS
1/2
1°

CARTE

figurant les invasions des Asande et les lignes de retraite des Ababua





CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE LA RÉGION

DES

ABABUA

dressée d'après les documents renfermés dans la monographie, par M. Er. Viaene, docteur en sciences géographiques.

Échelle : $\frac{1}{1.000.000}$

LÉGENDE

Limites de la région occupée par les Ababua d'après M. de Calonne-Beaufaict.

Extension méridionale de cette région d'après le Lieutenant Nahan et le Capitaine Chaltin.

Extension Sud-Ouest des Ababua, d'après M. J. Czekanowski.



Cours d'eau.

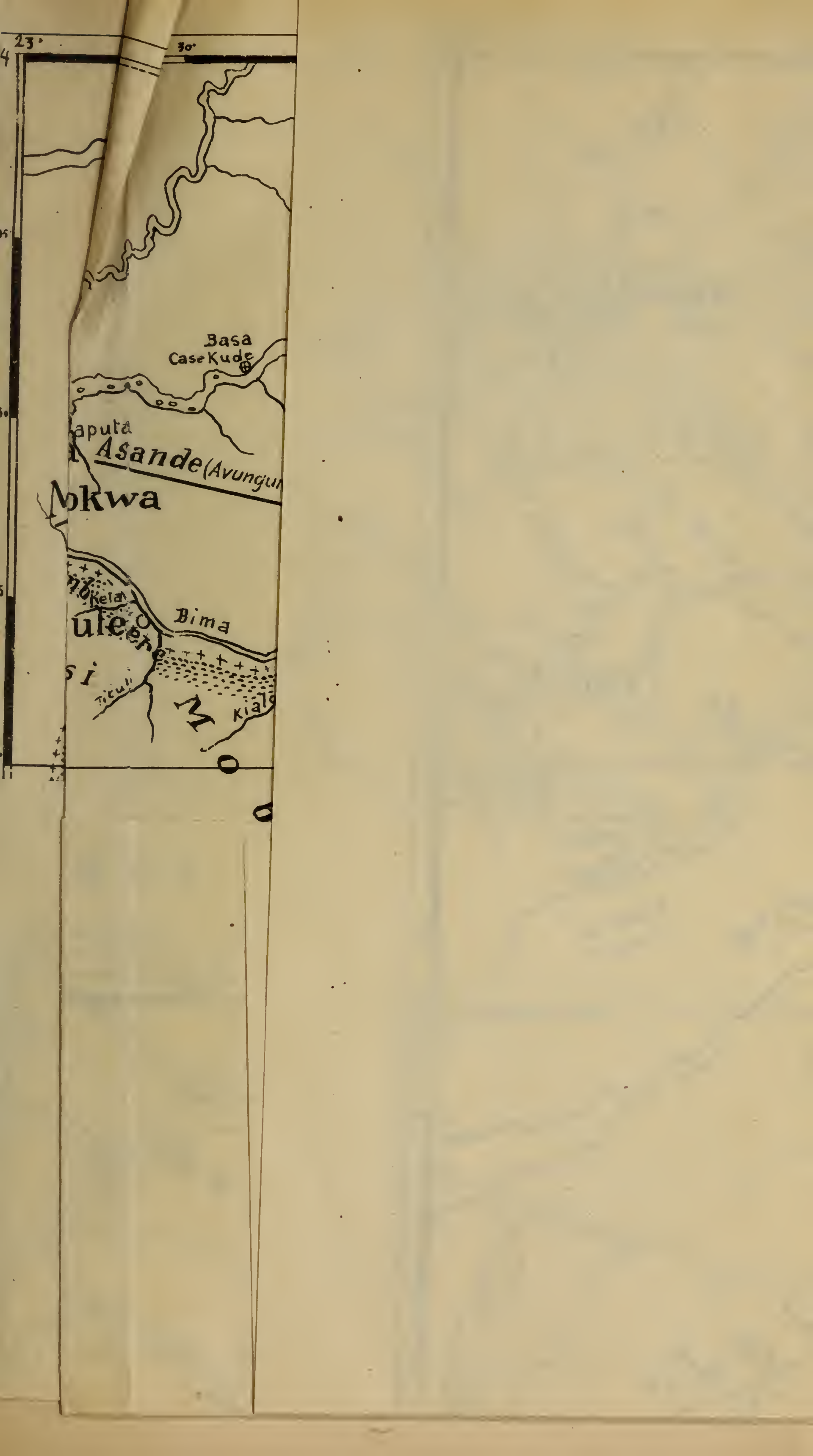
Chef-lieu de district ou de zône.

Postes.

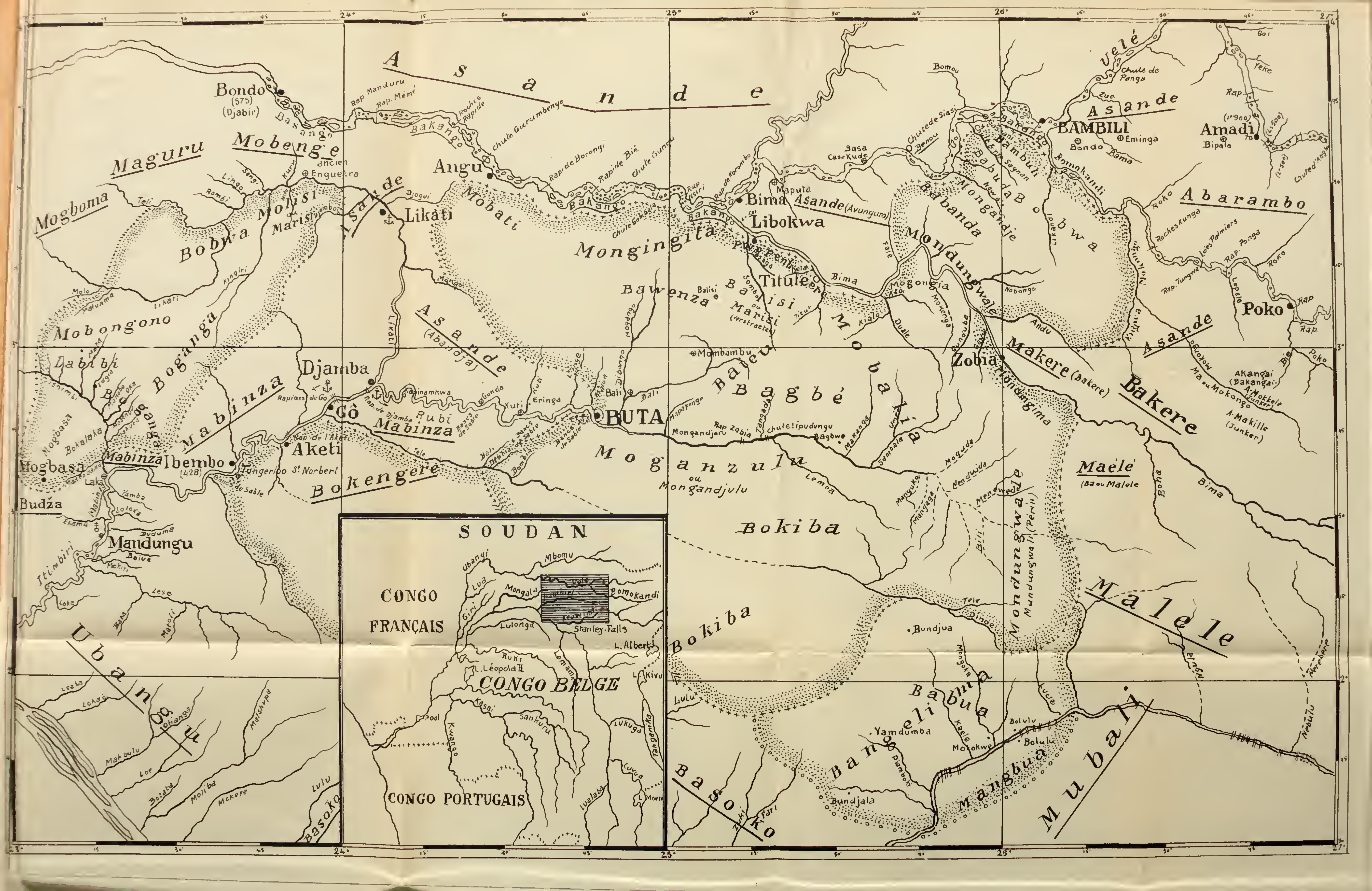
<u>**Asande**</u> (et autres peuplades soulignées.) Tribus étrangères au groupe Ababua.

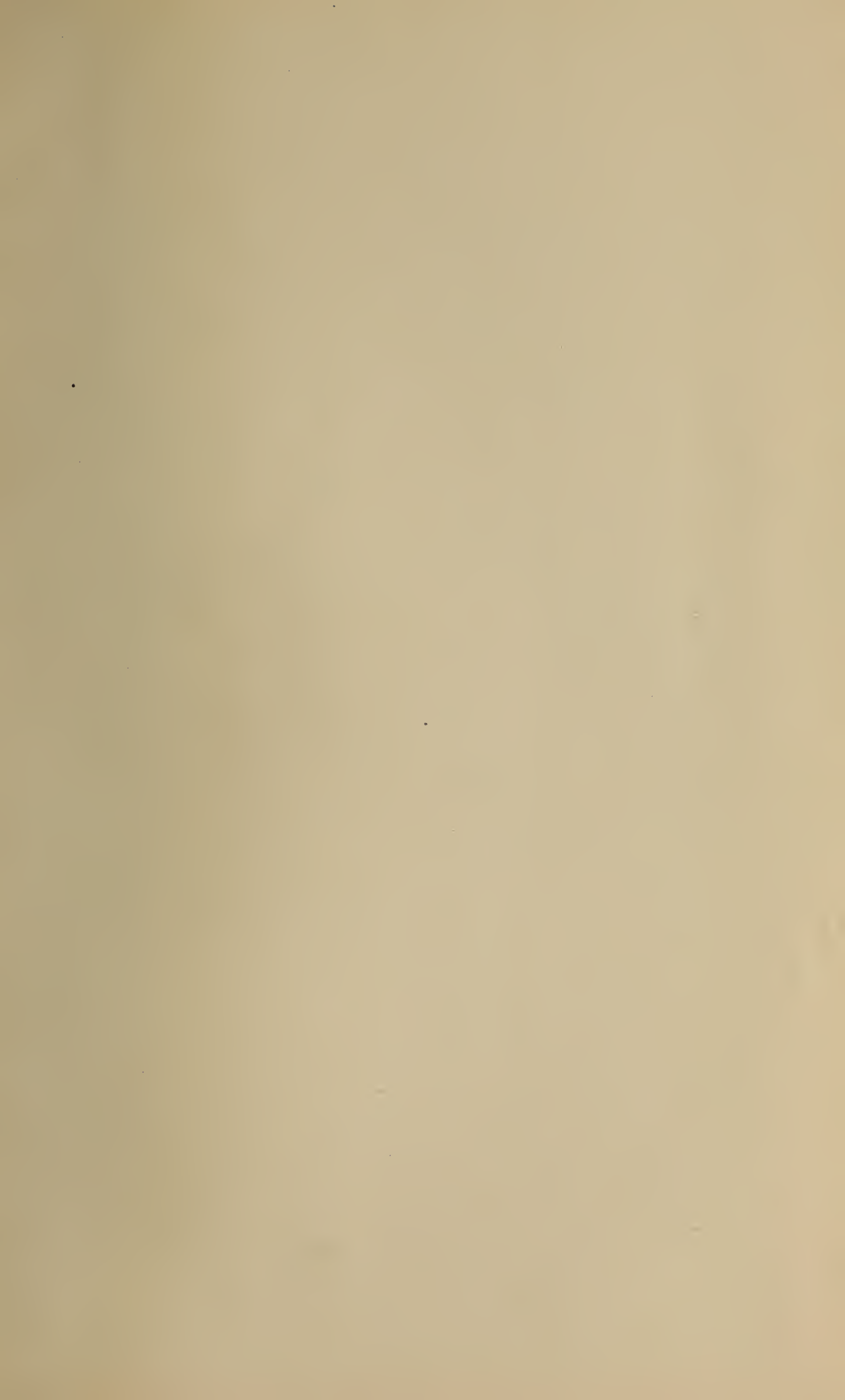
Bobwa, Tribus Ababua.

N. B. — Le cartouche indique la place qu'occupe la peuplade des Ababua sur la carte générale du Congo Belge.



23°
30°
Basa
Case Kude
aputa
Asande (Avungur
kwa
Kela
Bima
Kial
Titul


Asande
Bondo
(575)
(Djabir)
Basango
Maguru
Mobenge
Mogboma
ancien Enguetra
Angu
Likati
Bobwa
Molisi
Marisi
Mobati
Bakango
Mongingita
Bima
Libokwa
Asande (Avungura)
Babanda
Mongandje
Mondungwale
BAMBILI
Bondo
Eminga
Amadi
Bipala
Abarambo
Poko
Mobongono
Boganga
Asande (Abandja)
Bawenza
Tituleeng
Mobalia
Bagbé
Zobia
Makere (Bakere)
Bakere
Djamba
Gô
Rubi
Mabinza
BUTA
Aketi
Ibembo
(428)
Mogbasa
Budža
Mandungu
Bokengeré
Moganzulu
ou
Mongandjulu
Bokiba
Maélé
(Ba ou Malele)
Malele
Ubangu
Babua
Bangeli
Mangbua
Mubali
Basoko
Bundjua
Yamdumba
Bundjala
SOUDAN
CONGO FRANÇAIS
CONGO BELGE
CONGO PORTUGAIS
Ubangi
Mbomu
Uele
Bomokandi
Mongala
Itimbiri
Aruwimi
Lulonga
Stanley-Falls
L. Albert
Ruki
L. Léopold II
Kivu
Kasai
Sankuru
Kwango
Pool
Lukuga
Tanganika
Lualaba
Luvua
L. Moero
24°
25°
26°
27°
23°

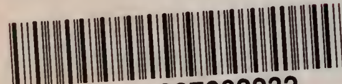











UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
305 MO C001 v.11:3-4(1910)
Mouvement sociologique international.
3 0112 087662232